ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

L'INSTRUCTION DES NOVICES

A L'USAGE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

APPROBATION

Nous soussignés avons examiné, par ordre des Supérieurs, le livre intitulé : L'INSTRUCTION DES NOVICES, et l'avons jugé digne de l'impression. Nous croyons qu'il pourra être très utile, non seulement aux Religieux, mais aux Ecclésiastiques, et en general à toutes les personnes qui connaissent ou cherchent à connaître les voies de la perfection.

Salamanque, couvent de San-Esteban. Ce lundi saint, 3 avril 1882.

Fr. D. Albert GEBHART,
Lecteur en S. Théologie, des Frères Prêcheurs,
Maître des Novices.

Marseille, le 28 avril 1882, fête de S. Pierre-Martyr.

Fr. Emmanuel MANUEL
Examinateur des Livres.

Imprimatur :
Fr. RAYMUNDUS BIANCHI
Proc. Gⁱˢ, Vicarius Mag. Ordinis.

L'INSTRUCTION
DES NOVICES

A L'USAGE DES FRÈRES PRÊCHEURS

OUVRAGE POUVANT ÉGALEMENT SERVIR

AUX NOVICES DES AUTRES ORDRES, AUX ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES
ET AUX PERSONNES PIEUSES

COMPOSÉ SUR D'ANCIENS MANUSCRITS

PAR

LE P. Fr. HYACINTHE-MARIE CORMIER
DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

Deuxième édition.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

PARIS
LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1905

Droits de traduction et de reproduction réservés.

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage de l'*Instruction des novices* est tiré en grande partie des manuscrits qui servaient au noviciat de la Province de Toulouse lors de ses plus beaux jours, c'est-à-dire au XVII^e^ siècle, après la réforme du Père Sébastien Michaëlis, de docte et sainte mémoire. C'est donc avec confiance que nous le présentons à nos novices et à tous nos religieux.

Puisse-t-il, pour n'être pas trop indigne de son titre, contribuer aussi à la sanctification des religieux et des religieuses des autres Ordres, et des membres du clergé. Puisse-t-il même offrir quelque secours aux fidèles, encore assez nombreux au milieu du monde, qui désirent s'avancer dans la perfection et consoler Dieu de la négligence du grand nombre des chrétiens. Plusieurs chapitres, il est vrai, ne s'adressent pas directement à eux; mais

25263

il leur sera facile de les reconnaître, et ils pourront les omettre sans préjudice pour le reste. Que s'ils prennent la peine de les parcourir, ce ne sera peut-être pas pour eux sans quelque utilité. Car les détails de leur vie dans le siècle se rapprochent de ceux de la vie religieuse beaucoup plus qu'il ne paraît au premier coup d'œil. La forme varie, le fond est le même; un même esprit doit les animer. Or c'est surtout l'esprit des choses qu'on s'est appliqué à faire comprendre et aimer dans tout l'ouvrage.

Le nom et les exemples de saint Dominique ou des Bienheureux de son Institut reviendront souvent au milieu de ces pages. Le lecteur l'attribuera au caractère particulier des vertus et des observances religieuses qui y sont recommandées, non à un esprit d'exclusivisme. Du reste, chacun pourra aisément, en arrivant à ces passages, évoquer dans sa pensée d'autres noms, d'autres exemples également convenables au sujet et plus chers à sa dévotion. Il n'en résultera qu'une plus abondante lumière.

Pour mettre de l'ordre dans les divers matériaux de ce livre, nous l'avons divisé en quatre parties.

La 1re traite de la vocation, des moyens de la discerner, de la former et d'y demeurer fidèle.

La 2e a rapport au Règlement et à la manière de faire religieusement les principales actions qui s'y rattachent.

La 3e expose les obligations principales qui constituent la base de la vie religieuse, en particulier le sens et l'esprit des trois vœux.

La 4e est un recueil d'élévations propres à former les novices au saint exercice de la contemplation, qui est l'âme de notre vie dominicaine et apostolique.

Monastère de Notre-Dame de Prouille, le 21 novembre 1880,
en la fête de la Présentation de la B. V. Marie.

Fr. HYACINTHE-MARIE CORMIER
Provincial des FF. Prêcheurs
de la Prov. de Toulouse.

L'INSTRUCTION DES NOVICES

A L'USAGE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

PREMIÈRE PARTIE

PRÉFACE

Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué la vie religieuse pour représenter et propager parmi les hommes la perfection de la vie chrétienne, le véritable esprit de l'Évangile. Il la soutient de sa grâce afin que, dans tous les siècles, elle soit fidèle à remplir cette vocation. Mais la correspondance des âmes religieuses aux desseins du Sauveur n'est pas partout, et dans tous les âges, ce qu'il aurait le droit d'attendre. Le relâchement se glisse facilement dans les communautés, les affaiblit lentement et amène quelquefois, à l'improviste, des défections dont la sainte Religion gémit longtemps. Le mal vient surtout de deux causes : on entre dans la vie religieuse sans une vraie vocation; ou, après avoir reçu ce don de Dieu, on ne sait pas le garder fidèlement. C'est pourquoi le Saint-Siège a ordonné que ceux qui sont désignés pour l'examen des postulants cherchent à bien pénétrer leur esprit, et leur demandent pourquoi ils veulent embrasser l'état religieux, quelle fin ils se proposent en y entrant, s'ils y sont menés par l'attrait d'une vie plus parfaite et plus librement consacrée à Dieu seul, ou si c'est par légèreté, par quelque motif humain, par quelque mouvement déréglé de leur propre esprit.

Debent inquirere quo spiritu qua mente et voluntate id regularis vitæ genus elegerint; quem sibi finem proposuerint: num zelo perfectioris vitæ, et ut Deo liberius famulari possint; vel humano affectu, aut inordinato animi motu ducantur. (Clém. VIII.) Il est donc juste de consacrer la première partie de l'*Instruction des novices* à la question de la vocation. Les considérations qu'elle renferme pourront être utiles aux postulants, aux novices et aux supérieurs eux-mêmes. Car les plus expérimentés voient sans cesse se produire des résultats qui confondent leurs prévisions; et l'on comprend ces anciens qui, chaque fois qu'une vocation devait être décidée, ordonnaient des prières publiques, afin qu'une détermination d'une telle importance et d'une telle difficulté ne fût prise qu'après avoir imploré avec instance les lumières du ciel. On est loin de prétendre avoir prévu ou résolu ici tous les cas particuliers, mais on a cherché à rappeler les principes généraux qui peuvent servir de lumière — Que si, après avoir réfléchi et prié, les supérieurs voient des vocations mal répondre à leurs espérances, ils ne s'en décourageront pas. Ils penseront qu'il nous suffit, devant Dieu, d'avoir employé en conscience les lumières que nous possédons, et que les saints eux-mêmes ont formé des sujets qui ont mal tourné dans la suite; tandis que d'autres, qui semblaient incapables de formation, ont fini par devenir de bons religieux. Il faut donc veiller, observer, prier, et mettre le reste entre les mains de Dieu avec humilité et confiance.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA VOCATION

1° CONSIDÉRATIONS QUI PEUVENT AIDER A DISCERNER ET A FORMER LA VOCATION; 2° CONSIDÉRATIONS QUI PEUVENT AIDER A PERSÉVÉRER DANS LA VOCATION.

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS QUI PEUVENT AIDER A DISCERNER ET A FORMER LA VOCATION

Dans ce premier chapitre, on prendra la vocation à son germe, et on la suivra jusqu'au moment où elle est définitivement arrêtée, c'est-à-dire jusqu'à la profession.

On traitera donc, dans quatre articles: 1° de la nécessité d'une bonne vocation pour aspirer à la vie religieuse; 2° de l'entrée en religion; 3° de la manière de bien correspondre à sa vocation pendant le noviciat; 4° de l'excellence de la profession.

ARTICLE I

Nécessité d'une bonne vocation pour aspirer à l'état religieux.

Dans le présent article, on établira la nécessité de la vocation; ensuite on examinera les marques de la fausse vocation, et on recherchera les marques de la vocation véritable; de là trois paragraphes.

§ I. — Nécessité de la vocation.

Pour embrasser un état quelconque, il faut une vocation du ciel. Car Dieu est le maître souverain des créatures; c'est donc à Lui à leur assigner les différents états qu'il a établis dans le monde et dans l'Église. Il est ce Père de famille

dont parle l'Évangile, qui employait un grand nombre d'ouvriers, mais en se réservant de les choisir et de les répartir entre les différentes occupations de son domaine, selon son bon plaisir. « Ce n'est pas à l'homme, dit Jérémie, de décider de son sort, de choisir sa voie, et de régler sa conduite : cela n'appartient qu'à votre providence, ô mon Dieu ! » *Scio, Domine, quia non est hominis via ejus, nec viri est ut ambulet et dirigat gressus suos.* (Ch. x, 23.)

Le salut dépend en grande partie de l'état qu'on embrasse. A Dieu seul il appartient de nous prédestiner à la gloire. Mais en prenant l'état auquel Il nous appelle, on a une espèce d'assurance qu'on sera sauvé, pourvu qu'on soit fidèle à s'acquitter des devoirs de cet état. Car Dieu, en nous destinant au genre de vie dans lequel il veut que nous nous sanctifiions, nous prépare les grâces nécessaires pour y faire les actions propres à nous rendre saints ; et c'est par la fidélité à bien profiter de ces grâces attachées à notre état, et à s'acquitter des devoirs qui s'y rapportent, qu'on assure sa prédestination. Si, au contraire, on entre dans un état sans vocation, on risque beaucoup pour son salut ; parce que pour être sauvé il faut faire la volonté de Dieu, qui est la règle de notre sainteté, comme dit saint Paul : *Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra* (I. Thess. iv, 3) ; or, celui qui embrasse un état sans y suivre la vocation du Maître divin, ne fait pas la volonté de Dieu. Il est même dans un continuel éloignement de cette volonté qui l'avait destiné à un autre état. Il ne fait donc point les actions de piété qui sont agréables à son Seigneur ; ou, s'il les fait, il ne les fait point avec la grâce requise ; car Dieu ne donne ses grâces particulières que pour s'acquitter des devoirs auxquels il nous a appelés. Ainsi, ces actions ne servent pas à notre salut comme elles le pourraient parce qu'elles se font en dehors de la divine volonté.

La vocation est encore plus nécessaire pour entrer dans l'état religieux. Car cet état est si relevé, qu'il faut, afin de s'y maintenir, avoir des secours très particuliers pour s'acquitter de toutes les obligations qui y sont attachées. Ceux qui ont embrassé l'état religieux sont obligés de tendre continuel-

lement à la perfection, de porter leur croix chaque jour, de renoncer sans cesse à eux-mêmes par la pratique de la pénitence, de l'humilité, de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance, de la patience, de la charité, du silence et des autres observances régulières. Pour s'acquitter de tous ces différents devoirs, on a besoin de beaucoup de secours qui puissent suppléer à la faiblesse de la nature, éclairer l'esprit sur les avantages de la vertu religieuse, et inspirer à la volonté le désir sincère de les pratiquer pendant toute la vie. Or, cette grâce est une suite de la vocation de Dieu qui donne des forces, des lumières, des attraits et une onction proportionnés à l'état où il nous appelle.

Les religieux, comme les ecclésiastiques, sont un peuple particulier que Dieu s'est choisi pour le servir d'une manière plus parfaite que le reste du monde. Ils le louent, l'adorent, le prient, et servent, en quelque sorte, de médiateurs entre Lui et les hommes. C'est pourquoi, comme, dans la loi de nature, les Patriarches et les Prophètes, destinés à rendre à Dieu un culte agréable, recevaient aussi de Lui une vocation particulière; et comme, dans la Loi écrite, les Lévites n'étaient occupés à servir Dieu dans le Temple qu'après avoir été spécialement choisis selon sa volonté : de même les religieux et les prêtres, successeurs des Lévites et des Prophètes, destinés même à rendre à Dieu un culte beaucoup plus parfait, ont besoin d'une bonne vocation pour embrasser leur état, et pour s'acquitter fidèlement de toutes les obligations qui s'y rapportent : *Te elegit Dominus Deus tuus, ut sis ei populus peculiaris de cunctis populis qui sunt super terram.* (Deut. VII, 6. Levit. I et XVII. Num. XVII.)

Mais ce qui est le plus déplorable pour les religieux et les ecclésiastiques engagés dans la voie qu'ils suivent sans la vocation de Dieu, c'est que leur égarement, en même temps qu'il leur est nuisible à eux-mêmes, est également préjudiciable aux gens du monde, à cause des mauvais exemples qu'il leur donne. Car comme les séculiers sont portés à embrasser la vertu, à pratiquer la piété, à régler sagement leurs mœurs et à s'acquitter de tous leurs devoirs, lorsqu'ils voient

de bons prêtres et de saints religieux marcher à leur tête : de même aussi, ils sont tentés de croupir dans leurs vices, de négliger leur salut et de mépriser les choses saintes, lorsqu'ils voient des prêtres et des religieux vivre dans le dérèglement. De leurs funestes exemples viennent principalement l'indifférence et la démoralisation qui se propagent au milieu du peuple chrétien, et causent tant de larmes à l'Église de Dieu.

§ II. — Les marques de la fausse vocation.

Ceux qui veulent entrer dans le cloître, et ceux qui font déjà leur année de probation, doivent donc, avant tout, examiner si leur vocation vient de Dieu ; car les désirs qu'on ressent d'être religieux ne sont pas toujours une marque qu'on est appelé. Il ne faut pas croire à tout esprit, ni penser que toutes les aspirations qui paraissent bonnes soient du ciel. On doit les éprouver, et discerner, comme dit saint Jean, si elles viennent réellement d'en haut : *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint.* (I. Joan. IV, 1.)

Pour connaître si la vocation à l'état religieux est bonne ou non, il faut d'abord considérer les motifs qui portent à l'embrasser. Si ce sont des motifs purement humains, des vues basses et terrestres, la vocation n'est pas vraiment bonne. Mais si les motifs sont plus relevés, c'est déjà une présomption qu'on est réellement appelé à cet état, puisque c'est de Dieu que viennent tous les dons parfaits. *Omne donum perfectum descendens a Patre luminum.* (Ep. Jac. I, 17.)

Plusieurs motifs humains peuvent provoquer le désir de se faire religieux, sans renfermer aucun signe de vocation.

1° C'est un motif humain et déréglé, d'entrer en religion pour seconder les projets des parents. Car il arrive quelquefois que les parents osent décider eux-mêmes de la vocation de leurs enfants, sans les consulter et sans consulter Dieu. Ils destinent les uns, dès leur enfance, à être le soutien de la famille, les autres à en être l'honneur en se faisant religieux. Ces parents sont des sacrilèges qui usurpent les droits de Dieu, seul arbitre des vocations. Ce sont des cruels qui con-

damnent leurs enfants à porter ici-bas un joug intolérable, à vivre dans la religion comme dans une prison perpétuelle; et ils risquent, en les rendant transgresseurs de leurs promesses, ou en les jetant dans le désespoir à cause de la pesanteur du fardeau, de les damner éternellement.

2° C'est une mauvaise marque de vocation, de se faire religieux à cause de quelque chagrin qu'on a eu de ses parents ou du monde. Il arrive souvent qu'on a des contrariétés dans le siècle, et qu'au lieu de les supporter avec patience, on se laisse aller au dépit et à une espèce d'aversion. Tandis que cette passion tourmente, on forme le dessein de quitter le monde et de se retirer dans le cloître; on ne veut prendre aucun délai et on exécute avec précipitation son dessein. Cette vocation ne vient point d'un mouvement de la grâce, ni d'un véritable détachement du monde, de ses richesses, de ses plaisirs et de ses honneurs, mais d'une nature vive, susceptible, impatiente et orgueilleuse. Ceux qui se font religieux par ce motif, sont malheureux pendant toute leur vie. Ils ne reçoivent aucune consolation de Dieu, parce qu'il ne les appelait pas à cet état. Au premier chagrin, qui leur a fait prendre le monde en aversion, en succède un autre, celui de l'avoir abandonné. Cependant ils n'osent y retourner par respect humain. Ils vivent donc dans le trouble, l'amertume, l'inquiétude et le découragement durant le reste de leur vie. Au lieu de s'occuper dans la religion à servir le Seigneur plus parfaitement, et à y faire pénitence des péchés qu'ils ont commis dans le siècle, ils y mènent une vie toute naturelle. Ils ne pensent qu'à esquiver ou adoucir les austérités de la règle; ils ont horreur de toutes les pratiques de pénitence, et ils tombent quelquefois dans des péchés plus grands et plus scandaleux que ceux qu'ils avaient commis, avant d'embrasser inconsidérément un état de perfection.

3° C'est une mauvaise marque de vocation, de vouloir entrer en religion pour y assurer son avenir terrestre, et y trouver toutes les aises de la vie. Il y en a qui ne peuvent pas avoir dans le monde un établissement conforme à leur condition et à leur délicatesse. Ils espèrent rencontrer l'un et l'autre plus

aisément en religion, et demandent à y être admis. Quiconque agit par ce motif, ne cherche qu'à satisfaire sa nature. Au lieu d'aimer et de pratiquer la pauvreté, il ne pense qu'à se procurer, non seulement les choses nécessaires, mais aussi les superflues. Lorsqu'il s'imagine qu'il lui manque certaines choses, il tombe dans le trouble, dans l'agitation et souvent dans le murmure; et il se les procure quelquefois aux dépens de la conscience. On ne voit dans sa conduite aucun désir sincère de renoncer à soi-même et aux biens de ce monde. Il est donc en contradiction avec son état : il n'en a pas l'esprit, parce qu'il n'en a pas reçu la vocation.

4° Une autre marque d'une fausse vocation, est d'embrasser l'état religieux pour y mener une existence douce et tranquille. Dans le monde on ne trouve souvent qu'amertume et trouble, à cause des embarras qui y absorbent la vie. Il s'en trouve qui se dégoûtent de cette vie active et tumultueuse, et qui, poussés plutôt par un esprit de paresse et d'indolence à l'égard des sollicitudes du siècle, que par le désir de mieux travailler à leur salut et d'arriver à la paix surnaturelle par la victoire sur leurs défauts, pensent à se retirer dans le cloître pour y chercher une paix sans efforts. Mais ceux qui abandonnent le monde par un motif si humain verront leurs espérances déçues. Car dans le cloître il n'y a de véritable tranquillité que lorsqu'on est disposé à souffrir. Tout ce qui se pratique en religion, comme les veilles, les abstinences, la pauvreté, la chasteté, le silence, l'humilité, est contraire à la nature. La vie religieuse n'est qu'une croix permanente, une mort volontaire et un martyre sans discontinuation. Or il n'y a point de croix sans fardeau, ni de mort sans agonie, ni de martyre sans souffrance. On croirait bien à tort que les rigueurs de la vie religieuse disparaissent par l'habitude. Au contraire, plus les croix, la mort et le martyre sont de longue durée, plus parfois la nature en ressent de douleur. Il n'y a que l'onction et les joies que Dieu répand dans l'âme, qui adoucissent ce que les observances ont de pénible à la nature; et Dieu ne répand ces consolations que sur ceux qui cherchent à souffrir pour l'amour de Lui, et à satisfaire à sa justice par

la pénitence. Si donc on ne soupire qu'après une vie molle, douce, exempte d'efforts sur soi-même, on traînera en religion la chaîne la plus dure, et on trouvera dans le cloître plus d'amertumes que dans le siècle. En un mot, quiconque en religion cherche du plaisir, n'y rencontre que souffrances ; et quiconque y cherche la souffrance, y trouve le plaisir.

5° C'est enfin manquer de vocation pour la vie religieuse que d'y entrer par légèreté. Ainsi font plusieurs jeunes gens qui, sans avoir aucune vue mauvaise, mais sans réfléchir suffisamment, ni être portés par des considérations sérieuses, s'engagent avec précipitation dans l'état religieux. Quelques mouvements d'une dévotion passagère, le bon accueil qu'on leur a fait dans un couvent, la société d'un ami qui s'y trouve déjà, le charme qui les saisit à la première apparition de la vie claustrale, suffisent pour les pousser à la religion avec une grande ardeur. Mais après que ce feu naturel et cette impression de dévotion se sont dissipés, ne laissant après eux que la froide raison et une nature ennemie du sacrifice, ils sentent amèrement la démarche téméraire qu'ils ont faite, ils se dégoûtent de la religion et sortent du cloître pour retourner dans le monde ; ou quand ils y persévèrent ce n'est que par crainte, par coutume ou par respect humain. S'ils ont une nature vigoureuse, ils risquent de tomber dans le sacrilège, le désespoir et l'impénitence ; si leur nature est molle et accommodante, ils vivent dans une dissipation continuelle, et dans une perpétuelle transgression de leur règle et de leurs constitutions.

Observons cependant que des vues humaines peuvent se mêler à la vocation, sans que celle-ci soit pour cela mauvaise dans le fond. Mais il ne faut pas que ces mobiles terrestres soient les principaux, ni qu'ils subsistent toujours. On doit, tout en les utilisant comme des secours provisoires, s'efforcer peu à peu de les rectifier, de les purifier, et de les relever par des motifs plus saints. Dieu est si bon et si puissant, qu'il se sert quelquefois de nos passions, voire même de nos péchés, pour en faire l'occasion de notre conversion et de notre vocation à la religion. C'est ainsi qu'un vif chagrin éprouvé dans le monde, les instances des parents, le désir de trouver

une vie paisible, un coup de tête de jeunesse, etc., nous amènent parfois à quitter le siècle. Et Dieu touchant ensuite le cœur par sa grâce, fait qu'on dédaigne ces vues basses, comme un escabeau dont on s'était servi d'abord, pour s'élever à des pensées spirituelles ; en sorte qu'on se conduit très saintement tout le reste de sa vie.

§ III. — Les marques de la bonne vocation.

Il y a plusieurs motifs louables qui font embrasser l'état religieux, et sont des marques d'une véritable vocation.

1° C'est un saint motif d'entrer en religion pour y assurer son salut, très exposé dans le monde. Sauver son âme est l'unique affaire qu'on ait ici-bas. Il faut y travailler avec empressement à cause de son importance, avec tremblement à cause du danger qu'il y a de ne pas réussir. Or, dans le monde, on risque beaucoup de ne pas mener cette grande affaire à bonne fin. Car, quoiqu'on puisse absolument se sauver partout, il y a pourtant des cas où, en pratique, il est plus difficile d'y réussir; et c'est ce qui a lieu dans le monde, soit à cause des occasions continuelles qu'on y trouve d'offenser Dieu, soit à cause des obstacles qui s'y rencontrent pour pratiquer les maximes de Jésus-Christ, soit à cause des mauvais exemples qui y entraînent au mal et des pernicieuses coutumes qui y règnent contrairement à l'esprit de Notre-Seigneur. Échanger le monde pour le cloître, par crainte du péril de se perdre, pour fuir les occasions d'offenser Dieu, pour rencontrer de bons exemples et de saintes coutumes qui portent au service du Seigneur, est donc un motif louable, saint, digne d'une personne vraiment sage et bien avisée.

2° C'est un juste motif de se faire religieux que le désir d'embrasser cet état pour faire mieux pénitence de ses péchés et pour pratiquer plus sûrement les maximes de l'Évangile. Nous sommes tous pécheurs ; « en prétendant n'avoir point de péché, nous nous mentirions à nous-mêmes, et la vérité ne serait point en nous » (Jac. 1, 8); or, comme pécheurs, nous devons faire pénitence. Si nous ne faisons de *dignes fruits*

de pénitence (Matth. III, 8), qui soient proportionnés à la grandeur de nos péchés, nous périrons tous également. Nous sommes tenus aussi de pratiquer les autres maximes de l'Évangile, comme de porter notre croix chaque jour, d'observer la pauvreté d'esprit, l'humilité, etc. Or, comme on l'a observé déjà, il est difficile de faire pénitence dans le monde et d'y pratiquer les pures maximes de l'Évangile, puisque tout y porte au plaisir et à la vanité. C'est donc un beau dessein de vouloir le quitter, afin d'embrasser librement dans l'état religieux cette voie étroite qui conduit au Ciel.

3° Mais c'est un motif encore meilleur d'embrasser la vie religieuse afin de se consacrer au service de Dieu plus parfaitement que dans le monde. On doit servir Dieu dans tous les états; et les simples chrétiens peuvent le faire en se contentant de garder les commandements: *Serva mandata.* (Prov. VII, 2.) Il y a cependant une vie dans laquelle on sert Dieu plus parfaitement que dans le monde : c'est la vie religieuse, car on y pratique, outre les commandements, les conseils de l'Évangile; on ne se contente pas de s'y donner à Dieu d'une manière commune, mais, comme dit saint Bernard, on adhère à Lui parfaitement par amour : *Cæterorum est servire Deo, vestrum est adhærere.* Lors donc que la vocation religieuse, comme il arrive souvent, commence par la crainte de se perdre dans le monde et par le désir de faire pénitence de ses péchés, on doit la diriger cependant plus haut, afin qu'elle se termine dans le motif qui en fait la vraie excellence, savoir : de servir Dieu par amour et de s'immoler chaque jour à sa gloire comme une victime volontaire.

Enfin c'est un louable et saint motif de se faire religieux afin de mieux travailler au salut des âmes. C'est dans ce but que souvent des ecclésiastiques, déjà très exemplaires, quittent le monde et entrent dans les monastères; ils ambitionnent d'y mieux exercer le zèle qu'ils se sentent pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. C'est là, en effet, la fin principale de notre Ordre, et c'est pourquoi les papes l'ont nommé l'*Ordre des Prêcheurs.* En demeurant dans le monde on peut aussi travailler activement au salut des âmes, retirer les pé-

chœurs de leurs vices, et conduire les justes dans le chemin de la perfection; on y réussit pourtant beaucoup mieux lorsqu'on entre dans un état qui est destiné à cette fin par la Providence, car il offre des forces particulières pour s'acquitter des fonctions apostoliques, et des secours spéciaux pour éviter les dangers qui les environnent, Dieu ayant réservé à chaque état des grâces spéciales pour les fonctions qui lui sont propres, et répandant avec abondance ses grâces sur ceux qui sont fidèles aux devoirs de leur vocation. C'est pour cela qu'il y a parmi les saints de notre Ordre un si grand nombre d'apôtres, de prédicateurs et de zélés missionnaires, qui ont converti à Dieu un nombre presque infini de pécheurs, d'hérétiques, de juifs et d'infideles. Ils étaient devenus d'autant plus puissants en œuvres et en paroles qu'ils avaient su se rendre des modèles plus accomplis dans toutes les vertus de la vie intérieure, et dans tous les exercices de la vie claustrale.

ARTICLE II

De l'entrée en religion.

Dans cet article on expliquera les qualités que les supérieurs doivent rechercher dans ceux qui se présentent pour la vêture ou la profession, et la manière dont les novices doivent s'éprouver eux-mêmes pour se disposer à prononcer leurs vœux.

§ I. — Les qualités nécessaires à ceux qu'on doit recevoir parmi nous à l'habit et à la profession, avec deux lettres à un postulant pour l'éclairer sur sa vocation.

Pour avoir une véritable vocation à l'ordre de Saint-Dominique, outre un bon motif, il faut encore certaines dispositions du côté de l'esprit, du corps, des mœurs et du naturel. Car comme notre Ordre a été spécialement établi pour la prédication et le salut des âmes, tel serait propre à une autre religion uniquement vouée à la pénitence, à la pauvreté, au travail des mains, à la solitude, etc., qui ne serait pas apte à être religieux de cet Institut. Il y faut un zèle accompagné de science, de prudence, et des autres vertus nécessaires pour travailler utilement au salut des âmes.

I. Quant au naturel, il nous est bien recommandé de ne point recevoir ceux qui sont ineptes pour les lettres, ni ceux qui, ayant quelques défauts de caractère, ne donnent presque point d'espérance de s'en corriger : *Summopere cavendum est ne recipiantur ignari aut inepti ad litteras, vel qui habent quædam vitia quasi inseparabilia et naturalia, sicut est innata iracundia, ebrietas, debilitas naturæ ex vitiosa consuetudine, et dispositio ad furorem et hujusmodi, de quorum correctione vix spes potest haberi.* Il faut donc exclure : 1° Ceux qui ont un naturel colère, brusque et féroce. Ils s'impatientent facilement de toutes choses, sont toujours dans l'inquiétude, ne suivent que leurs caprices et ne font que ce qui leur plaît ; de sorte que personne ne peut converser en paix avec eux, et qu'ils bouleversent les communautés; car cette rudesse native augmente dans la religion, à cause des épreuves et de la solitude qu'ils y rencontrent. 2° On doit exclure aussi ceux qui ont un naturel volage et léger, parce qu'ils commettent toutes sortes d'imprudences, d'immodesties et d'indiscrétions, ne réfléchissant ni sur ce qu'ils disent, ni sur ce qu'ils font. Ils ne suivent, en toutes choses, que les saillies de leur imagination déréglée, et ils ne s'appliquent pas à ce qui est solide, comme à la piété et à la science. Leur tendance habituelle les porte à la dissipation et au badinage, ce qui est entièrement opposé à la régularité, car elle demande un esprit de recueillement et de componction. Cependant il faut savoir distinguer entre la légèreté qui, venant de la grande jeunesse, passe avec l'âge, et la légèreté inhérente au tempérament même, qui augmente à mesure que celui-ci se développe. 3° On doit recevoir difficilement ceux qui ont un naturel extrêmement mélancolique, triste et scrupuleux, car ils ne s'occupent dans leur esprit que de pensées noires, qui les inquiètent et les embarrassent ; ils ne se conduisent que par cette humeur fâcheuse, triste et bizarre qui les domine ; ils deviennent soupçonneux et victimes de leur imagination, croyant que tout le monde pense à leur faire du mal ; enfin ils se rendent insupportables à eux-mêmes et aux autres. La mélancolie, la tristesse et les scrupules sont exposés à augmenter dans la

religion. à cause de la vie sédentaire qu'on y mène, et à cause des abstinences et des veilles qu'on y pratique ; quelquefois même elles dégénèrent en de grandes maladies du corps et de l'esprit. Un peu de mélancolie n'est pourtant un obstacle ni pour la vertu ni pour l'étude, si la docilité aux supérieurs et l'application aux exercices de la charité lui servent de correctif et de remède. 4° Il ne faut pas admettre ceux qui ont un naturel indocile, altier et superbe. Car, au lieu de se soumettre par obéissance, ils se révoltent contre tout ce qui se fait ; au lieu de pratiquer l'humilité, ils ne cherchent que les honneurs ; loin de profiter des avis et des corrections, ils s'en fâchent et en murmurent ; et, au lieu d'aimer et d'estimer leurs frères, ils n'aiment et n'estiment qu'eux-mêmes. 5° On ne recevra point ceux qui ont un naturel extrêmement paresseux, mou et sensuel. Ils ne se donnent aucune peine pour pratiquer la vertu ; ils ne pensent qu'à boire, mangèr, dormir, se promener, causer et perdre le temps ; ils font toutes leurs actions avec une grande négligence, ce qui les dispose à une continuelle transgression de leurs constitutions et peut-être de leurs vœux, surtout du plus délicat. Dieu veuille qu'ils ne soient pas pour d'autres une occasion de ruine !

Heureux celui qui a reçu en naissant une bonne âme, doucement inclinée vers le bien. Telle était celle de Salomon : *Sortitus sum animam bonam.* Le bon naturel est une grande faveur que Dieu fait à certains de ses enfants, et que saint Augustin appelle fort bien : *Divinum naturaliter munus*, « un don naturellement divin. » Il est quelquefois l'effet d'une grâce particulière que le ciel leur destine ; d'autres fois il sert à augmenter cette grâce, car elle agit avec une espèce de complaisance sur eux, ne trouvant presque point d'obstacles à ses divines opérations. Ceux qui ont cette heureuse nature et qui correspondent aux prévenances du Seigneur deviennent aisément aimables à Dieu et aux hommes comme Moïse. Mais il faut pourtant remarquer que la Providence laisse quelquefois dans les élus un naturel difficile et de mauvaises inclinations, soit pour les humilier davantage au milieu des vertus qu'ils

pratiquent, soit pour les obliger à avoir plus souvent recours à Elle dans la prière, et à lui demander continuellement la grâce dont la permanence de ces instincts pervers leur fait sentir davantage la nécessité.

II. Il faut que ceux qu'on doit recevoir dans notre Ordre offrent un esprit solide, judicieux, et qui ait des dispositions pour les travaux intellectuels ; car la fin de notre Ordre, comme on vient de le remarquer, est de nous appliquer, chacun selon son talent, au salut des âmes, en prêchant, en enseignant, en confessant ; or on ne peut s'acquitter de ces fonctions sans avoir de la science. Peu utiles dans le saint ministère, ceux qui n'ont aucune aptitude pour les études sont souvent nuisibles à la vie intérieure du couvent : ils se montrent les plus dissipés, ils perdent leur temps, ne sachant à quoi s'occuper ; au lieu de demeurer dans la cellule pour s'y appliquer à prier et à étudier, ils en sortent continuellement pour courir de côté et d'autre et pour détourner leurs frères du silence et de la prière. Il n'est pourtant pas nécessaire que tous aient une intelligence remarquable et très pénétrante ; on devra se contenter si on la trouve assez ouverte pour leur faire acquérir une science proportionnée aux fonctions communes de notre Ordre. Quant à ceux qui ont l'esprit léger, qui manquent de solidité et de bon sens, quand même ils auraient d'ailleurs assez d'ouverture, de vivacité et de pénétration pour les sciences, il faut s'en défier, parce que plus ils ont de ce brillant qui séduit, plus leur défaut de jugement les rend capables de tomber dans de grandes fautes, à cause de leur hardiesse et de leur manque de discernement. Il faut agir de même envers ceux qui ont le caractère fourbe et menteur, parce qu'on ne peut jamais se fier à eux, et qu'ils sont capables de semer la division sans même l'avoir voulu. Pour ceux qui ont l'esprit menacé de quelque faiblesse, quoiqu'ils soient assez propres pour les lettres, la prudence veut qu'on les refuse, car l'étude et les austérités de la règle achèveraient de les affaiblir et leur feraient peut-être tourner la tête.

III. Il faut que les sujets qu'on veut recevoir aient une santé suffisante pour suivre la vie commune. Ceux qui l'ont

si délicate et si chancelante que, selon toutes les prévisions, ils seront habituellement hors d'état de pratiquer la vie de l'Ordre, comme l'abstinence, l'assiduité au chœur, l'usage des vêtements de laine, l'étude et nos autres obligations générales, ne sont point propres pour nous, parce qu'il faudrait les dispenser continuellement des constitutions après leur profession. Ceux qui sont menacés de quelque maladie dangereuse, longue et habituelle, ou de quelque autre mal qui pourrait, dans la suite, devenir contagieux, doivent également être écartés ; ils ne seraient qu'une charge, ne pourraient pas remplir les fonctions de leur état, et s'exposeraient à des tentations au-dessus de leurs forces.

IV. Ceux qui demandent à entrer en religion doivent avoir de bonnes mœurs, de sorte qu'ils soient portés à la vertu et aient quelque disposition à la piété. Si quelqu'un avait un penchant si grand pour le vice, qu'il y eût peu d'espérance qu'il s'en corrigeât, il ne pourrait prudemment être admis, n'offrant pas les garanties voulues pour l'observation des vœux. Il vaut beaucoup mieux pour lui qu'il mène dans le monde une vie honnête que d'entrer en religion pour offenser Dieu davantage, à cause de ses mauvaises inclinations et de la grandeur de ses nouveaux devoirs.

Il n'est cependant pas nécessaire pour se faire religieux d'avoir conservé son innocence baptismale. Cela serait sans doute à souhaiter, car Dieu répand beaucoup de grâces sur ceux qui quittent le monde avec un cœur demeuré sans tache. Ils entrent dans la religion comme dans un port sacré, où ils sont à l'abri des écueils du monde, avant d'avoir fait aucun naufrage, comme dans un jardin bien clos où ils ignorent le serpent et ses morsures ; et là, Dieu, regardant leur âme comme un lis éclatant, met en eux toutes ses complaisances. Pourtant il faut se rappeler qu'on ne se fait pas toujours religieux parce qu'on est saint, mais parce qu'on veut le devenir. C'est pourquoi il suffit qu'en embrassant cet état on soit bien disposé à se laver des fautes de sa jeunesse, à les pleurer, à se prémunir contre la rechute, à combattre les inclinations

vers le mal, à régler ses mœurs et à mener désormais une vie plus parfaite.

V. Quant à la naissance, les décrets du saint-siège déterminent certaines règles très sages auxquelles il faut obéir. On ne doit pas recevoir l'aspirant dont les parents sont si pauvres qu'ils ne pourraient point se passer de son secours pour vivre. Il faut aussi refuser ceux qui ne seraient pas d'une famille honnête, car le déshonneur attaché au nom des parents retomberait sur l'Ordre et nuirait à son ministère. Si toutefois il se trouvait, parmi ceux qui ont quelque défaut sous ce dernier rapport, un sujet distingué pour le naturel, l'esprit et la piété, on pourrait, par exception, le recevoir à cause des grandes espérances qu'il donnerait pour l'avenir, en employant de préférence ses bonnes qualités dans des pays où son ministère fût sans inconvénient. — Il nous est aussi défendu de recevoir qui que ce soit qui ait porté l'habit religieux dans un autre Ordre, à moins d'une dispense de Rome. L'expérience montre que généralement ces sujets ne réussissent pas, quoiqu'il faille parfois des années pour en avoir la preuve.

C'est sur ces bonnes ou ces mauvaises qualités qu'on doit se régler pour recevoir ou pour rejeter ceux qui se présentent au noviciat ou à la profession. Les supérieurs réguliers ne peuvent agir dans l'Ordre comme s'il était leur propriété et leur œuvre personnelle ; ils n'y sont que les mandataires de l'Église. Ils seraient donc également coupables devant Dieu s'ils recevaient ceux qui ne sont pas faits pour la religion, ou s'ils rejetaient ceux qui y sont aptes. Dans le dernier cas, on ferait tort à l'Ordre en le privant d'un bon sujet qui en eût soutenu la régularité et y eût contribué à la gloire de Dieu ; on priverait aussi sans raison ce sujet des grâces de perfection, peut-être de salut, qu'il aurait reçues dans l'état religieux. Dans le premier cas, on ferait un grand mal à l'Ordre en le chargeant de sujets nuisibles à la ferveur et à la régularité, et l'on ferait aussi un grand mal à ceux qu'on recevrait, puisqu'on les exposerait au danger de se damner dans un état trop élevé pour eux, devenu, par conséquent, une cause de continuelle prévarication. En vain dira-t-on que ces sujets sont néces-

saires pour faire nombre, et que sans eux la religion s'éteindrait. Ce qui est nécessaire, ce n'est pas que tel ou tel corps religieux se tienne debout, c'est qu'il mérite d'occuper sa place parmi les œuvres de Dieu, en étant animé de l'esprit que Notre-Seigneur lui a donné. Si Dieu veut que cet Institut continue à le glorifier, il saura, après l'avoir éprouvé dans l'humilité, lui envoyer de vraies vocations, surtout quand ceux qui y sont déjà engagés s'efforceront de mériter cette grâce en priant et en se sanctifiant. Les efforts qu'on ferait en dehors de là pour augmenter le nombre des sujets, contribueraient à multiplier dans l'Ordre des éléments de ruine plutôt que des principes de restauration.

En vain objectera-t-on encore que si on élimine ceux qui sont déjà reçus au noviciat, leurs parents, personnes de qualité, feront un grand bruit, ne soutiendront plus l'Ordre par leur influence et ne lui donneront pas les secours temporels qu'on pouvait espérer. Les riches et les grands du monde, en soutenant la vie religieuse, font leur devoir, usent sagement de leur haute position, attirent sur leur maison la miséricorde divine; et la religion ne doit pas dédaigner leur dévouement, mais à la condition que les principes surnaturels sur lesquels elle est fondée n'auront pas à en être ébranlés. Or la nécessité d'une vocation divine est un des premiers. Supposé donc que ces personnes influentes soient assez déraisonnables pour s'offenser de ce qu'on refuse quelqu'un des leurs qui n'a pas de vocation, on essayera, par la raison et la douceur, de les calmer; si on n'y réussit pas, il n'y a qu'à supporter en paix leur colère et toutes ses conséquences. Du reste, Dieu a promis de n'abandonner jamais ceux qui ne craignent que Lui et le servent fidèlement. Il donnera toujours aux bons religieux, sinon de grandes richesses, du moins ce qu'il faut pour vivre dans la pauvreté, travailler à sa gloire, faire pénitence, et pratiquer librement les vertus chrétiennes et religieuses. En vain dira-t-on enfin que ceux qui ne paraissent pas aptes présentement à la religion changeront peut-être dans la suite, ainsi qu'il est arrivé à quelques-uns. Dieu peut faire ce qui lui plaît dans sa puissance, mais Il

veut que nous jugions d'après les règles de la prudence ordinaire. Or celle-ci ne permet pas de présumer avec une probabilité sérieuse que ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas propres à la vie religieuse changeront dans l'avenir. A celui qui cite un exemple de ce changement de mal en bien, on peut en opposer dix qui ont eu lieu de bien en mal, à la grande désolation des supérieurs et de tout le monde.

De là est venue cette ancienne et sage maxime que, *pour établir et augmenter la vie religieuse, il faut être difficile à recevoir des novices, facile à renvoyer ceux qui n'ont qu'une vocation douteuse, et très soigneux à bien élever ceux que l'on juge devoir garder.*

DEUX LETTRES

A UN POSTULANT SUR LA VOCATION A L'ÉTAT RELIGIEUX EN GÉNÉRAL ET SUR LE CARACTÈRE PARTICULIER DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

Lorsqu'il se présente quelque postulant qui demande des renseignements sur nos Constitutions pour s'instruire des observances régulières de notre Ordre, on peut lui faire lire ces deux lettres, qui sont le résumé de ce qu'on a dit jusqu'ici sur la vocation. On peut aussi lui en envoyer des extraits, s'il consulte de loin, pourvu que ce soit avec mesure et prudence.

PREMIÈRE LETTRE

Sur les marques de la vocation à l'état religieux.

M.

« Vous me marquez dans votre lettre que depuis quelque temps vous avez le désir de vous faire religieux, et que vous vous sentez de la préférence pour l'ordre de Saint-Dominique. Sur quoi vous me demandez : 1° Comment vous pouvez connaître si ce désir vient de Dieu ? 2° Quelles sont les pratiques régulières qui s'observent dans l'ordre des Frères prêcheurs ? Je me contente, ici, de répondre à votre première demande.

« Vous n'ignorez pas qu'il est nécessaire d'avoir une véritable vocation pour embrasser quelque profession que ce soit : le mariage ou l'état militaire; le barreau ou le commerce ; l'état

ecclésiastique ou l'état religieux, etc. Notre éternité dépend en grande partie de la connaissance de notre vocation et de la fidélité à la suivre. Il importe donc beaucoup de ne pas faire d'erreur à ce sujet. Si Dieu vous appelait à l'état religieux, mon cher enfant, ce serait pour vous une grande faveur; car c'est un état très saint et très favorable au salut, seule chose pour laquelle vous êtes dans ce monde. Mais il faut avoir une bonne vocation et embrasser un Ordre qui soit complètement régulier, c'est-à-dire un Ordre où l'on observe exactement les vœux, la règle et les constitutions. Tout désir que l'on ressent d'être ecclésiastique, religieux ou séculier, ne vient pas de Dieu et n'est pas la marque d'une véritable vocation à ces états, surtout lorsqu'il n'est que passager et qu'il naît de quelque motif purement humain. Il faut donc, avant tout, bien éprouver et examiner vos inspirations pour connaître si elles viennent d'en haut.

« Afin de faire cet examen, voici quelques conseils que je vous offre : 1° Vous prierez Dieu avec ardeur de vous faire connaître sa volonté sur l'état que vous devez embrasser, et de vous donner la force de vous y dévouer dès que vous l'aurez connue. Il ne refuse pas ce qu'on lui demande dans une prière ardente, accompagnée d'humilité, de confiance et de persévérance. Vous pouvez aussi consulter quelque personne éclairée et prudente, mais surtout qui soit désintéressée, c'est-à-dire qui ne s'occupe qu'à connaître la volonté divine sur vous, sans vouloir mêler ses vues, ses inclinations et ses projets aux desseins de la Providence. A Dieu le droit d'appeler; au directeur le soin de discerner la voix divine; à l'homme, quand elle est constatée, le devoir d'y répondre généreusement. Vous voudrez bien considérer attentivement devant Dieu si votre désir d'embrasser l'état religieux vient de motifs saints et surnaturels, comme, par exemple, pour mieux assurer votre salut, pour suivre plus librement les maximes de Jésus-Christ, pour mieux faire pénitence de vos péchés passés, pour vous préserver contre les occasions de rechute et persévérer jusqu'à la mort, pour veiller plus facilement sur vos sens, pour vous consacrer avec plus de fer-

veur à l'oraison, pour pratiquer certaines vertus spéciales dont la beauté vous ravit, par exemple, la chasteté, l'obéissance, la charité fraternelle; et surtout pour témoigner à Notre-Seigneur un plus grand amour, en embrassant d'une manière irrévocable un état de perfection qui lui plaît, et en travaillant à la sanctification des âmes pour lesquelles il a daigné mourir.

« 2° Si après avoir ainsi prié Dieu de vous éclairer, vous vous sentez de plus en plus fortement porté à embrasser l'état religieux par quelques-uns de ces bons motifs, n'attendez pas que le ciel vous envoie un ange vous signifier sa volonté; allez trouver le supérieur de la communauté, le Père maître des novices, ou quelque autre, et découvrez-leur votre dessein. Ils examineront, non seulement si vous êtes conduit, en général, par de bons motifs, mais encore si vous avez les dispositions particulièrement nécessaires pour réussir dans l'Ordre qui vous sourit. Car tel est propre à embrasser une religion exclusivement consacrée à la vie solitaire, qui pourrait très bien n'être pas apte à entrer dans un Ordre apostolique, soit parce qu'il n'a pas les qualités requises pour le ministère des âmes, soit parce que certains de ses défauts et de ses penchants qui, dans la complète solitude, se corrigeront, ou du moins resteront sans des conséquences graves, seraient pour lui, dans le ministère apostolique, une cause de ruine, et pour les âmes une occasion de scandale. C'est pourquoi, dans les différentes visites que vous ferez à ces Pères, vous apporterez une grande simplicité et ingénuité; vous permettrez qu'on vous interroge sur toute votre vie, qu'on examine votre genre d'esprit et vos aptitudes, afin de pouvoir vous donner une solution plus prompte et plus sûre. On est obligé de rechercher : 1° si vous avez un naturel doux, gai, posé et docile; 2° si vous êtes doué d'un esprit ouvert à l'étude des sciences et des lettres, solide et judicieux; 3° si vous jouissez d'une santé assez forte pour suivre la vie de communauté; 4° si vous avez d'heureuses inclinations à la vertu, et une certaine facilité aux choses de la piété.

« Après que vous vous serez fait connaître et aurez réfléchi

sur les points qu'on vous aura exposés, si vos attraits continuent, et si les Pères consentent à vous recevoir dans leur communauté, vos désirs de vie plus parfaite viennent de Dieu ; vous avez des marques suffisantes de vocation, et il y a tout lieu d'espérer que vous trouverez dans l'état religieux de grands avantages durant la vie, à l'heure de la mort et après la mort. Saint Bernard a renfermé presque tous ces avantages dans les paroles suivantes : « Celui qui embrasse la vie religieuse vit plus purement et plus saintement que dans le monde ; il tombe plus rarement dans le péché ; il se relève plus promptement de ses fautes ; il marche avec plus de précaution dans la voie du salut ; il reçoit plus de grâces et de consolations célestes ; il se repose en Dieu avec une plus grande sécurité ; il meurt avec plus de confiance ; il est plus tôt purifié de ses fautes dans le purgatoire, et il reçoit une récompense plus abondante dans le Ciel. » *Nonne hæc est religio vera et immaculata, in qua homo vivit puriùs, cadit rariùs, surgit velociùs, incedit cautiùs, irroratur frequentiùs, quiescit securiùs, moritur fiduciùs, purgatur citiùs, præmiatur copiosiùs.*

« Voilà les avis que j'ai cru devoir vous donner tout d'abord sur la vocation à l'état religieux en général. Je prie le Seigneur de vous éclairer sur sa volonté très sainte. S'il vous fait entendre sa voix, ne fermez pas les oreilles de votre cœur ; mais suivez les lumières et les mouvements du Saint-Esprit, malgré les répugnances de la nature. Dites-vous bien sérieusement : Que voudrais-je avoir fait à l'heure de ma mort ; au jour de mon jugement ? Faites, dès à présent, ce que vous voudriez pour lors avoir accompli. Il s'agit d'une éternité bienheureuse ou malheureuse ; à tout moment vous pouvez mourir et paraître devant le souverain Juge ! Ne différez pas trop longtemps, et n'épargnez rien pour votre âme.

« Je suis, etc. »

DEUXIÈME LETTRE

Sur les observances particulières de l'ordre de Saint-Dominique.

M.

« Déjà j'ai répondu à une partie de vos demandes, en vous soumettant quelques considérations générales sur les marques d'une véritable vocation à l'état religieux. Je réponds maintenant au désir que vous avez de connaître plus particulièrement ce qui s'observe dans l'ordre de Saint-Dominique. Je serai heureux si les détails qui vont suivre peuvent vous intéresser et vous éclairer. Ils résument ce qui regarde l'institution de cet Ordre, sa fin essentielle, et les pratiques ou moyens qui sont ordonnés à cette fin.

« L'ordre de Saint-Dominique (que les Papes appellent l'ordre des Frères prêcheurs et que le peuple appelle l'ordre des Dominicains, à cause du S. Patriarche son fondateur), a été établi dans l'Église pour travailler au salut des âmes. Les religieux qui le composent ne quittent pas le monde dans le but de s'occuper exclusivement à leur salut et à leur perfection, mais aussi pour s'employer, par le mouvement de la charité, au salut et à la perfection du prochain. Cette fin est très noble, puisque c'est pour sauver des âmes que Dieu est descendu du ciel, s'est fait homme, a enduré de grands travaux pendant sa vie, a répandu son sang sur la croix, et a envoyé ses apôtres prêcher l'Évangile dans tout le monde. C'est pourquoi cet Ordre est regardé dans l'Église comme tout apostolique, parce que ses religieux, à l'imitation des premiers apôtres, sont les coopérateurs de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères.

« Parmi les mille différents moyens qui s'offrent aux ministres de Jésus-Christ pour le salut des âmes, les fils de S. Dominique s'attachent à ceux qui leur sont tracés par les exemples et les préceptes de leur saint fondateur. Ils s'appliquent donc durant toute leur vie à la pénitence, à la prière et à l'étude. 1° Par l'étude, ils cherchent à se rendre capables de connaître Dieu plus clairement, afin que, le connaissant

mieux, ils l'aiment plus ardemment et le servent plus généreusement. Cette science les dispose à instruire le prochain par la prédication, la confession, l'enseignement de la théologie et de la philosophie, les entretiens spirituels, les conseils et les décisions de conscience, etc. 2° La prière les aide puissamment à se sanctifier et obtient aussi pour le prochain des grâces de docilité à l'enseignement de la prédication et aux exhortations du saint Tribunal. 3° Par la pénitence, ils expient leurs propres péchés, satisfont à la justice de Dieu pour les péchés de leurs frères, méritent une augmentation de secours célestes, et attirent de nouvelles bénédictions sur leur apostolat.

« La pénitence, que pratiquent les religieux de Saint-Dominique, consiste principalement à faire maigre pendant toute leur vie, sauf le cas d'infirmité; à jeûner pendant sept ou huit mois de l'année; à garder la solitude et un silence rigoureux, quand ils ne sont pas dans les fonctions apostoliques; à porter la laine au lieu de linge, même dans les maladies; à faire les voyages à pied, hors le cas de dispense; à se lever la nuit pendant dix mois de l'année pour dire Matines et Laudes de l'office. Ces pénitences paraîtront dures; elles n'ont pourtant aucune proportion ni avec les péchés que nous avons commis, ni avec les souffrances que Jésus a endurées pour notre amour, ni avec les récompenses éternelles qu'elles préparent, ni avec les grâces qu'elles attirent sur le prochain, ni avec les consolations intérieures qui les accompagnent.

« La principale prière du religieux de Saint-Dominique est la prière publique ou le chœur. Sa durée est de cinq à six heures par jour, mais à différentes reprises. Ce temps est employé à chanter ou réciter l'office canonial, à chanter la grand'messe, et à faire ensemble deux méditations d'une demi-heure chacune. Le petit office de la B. Vierge s'ajoute au grand office, à certains jours; et, une fois par semaine, on récite l'office des morts. Les religieux peuvent ajouter à ces charges communes des prières facultatives, selon leur dévotion et avec permission, comme, *v. g.*, une troisième oraison mentale, et surtout le rosaire de Marie. Quelle consolation,

après avoir employé ses efforts aux fonctions apostoliques, d'aller au chœur chanter les louanges divines, de réveiller sa dévotion par le spectacle de la ferveur des frères, de reposer saintement son esprit et de répandre sans effort son cœur en Dieu, par un ensemble d'exercices qui répondent si bien à notre nature, réunissent tous les charmes de la prière extérieure, laissent le champ libre aux élévations de la contemplation intérieure, et donnent à toute la journée un reflet de la vie du Ciel!

« Dans l'ordre de Saint-Dominique, on inspire une dévotion tendre et solide à Jésus-Christ et à la sainte Vierge. Les religieux regardent Marie comme leur protectrice et leur mère; et c'est par son intercession qu'ils obtiennent beaucoup de grâces.

« Quant à l'étude, elle dure autant que la vie; on y emploie tout le temps qui reste après les prières et les fonctions apostoliques. Les jeunes profès vont en classe trois heures par jour, pendant deux ans de philosophie et quatre ou cinq ans de théologie; ils ont aussi des thèses et d'autres exercices scolastiques propres à éclaircir les questions et à donner de la promptitude à l'esprit. Après les études, ils s'occupent, chacun selon son talent, ou à prêcher, ou à enseigner, ou à confesser; ou encore ils vont aux missions apostoliques. L'étude procure un vrai plaisir à l'intelligence, lorsqu'on s'accoutume à y vaquer avec pureté de cœur; et elle est d'un grand mérite devant Dieu, pourvu qu'elle soit animée par un esprit de pénitence, d'obéissance et de charité.

« Durant l'année de probation, les novices n'étudient pourtant point les sciences. Un an, bien employé, suffit à peine pour les former à la piété, à la prière, à la retraite, au silence, à l'obéissance, à l'humilité, à la régularité, et pour juger la question de leur vocation. Ils ont cependant des classes où ils apprennent le chant de l'Église, les constitutions de l'Ordre et les rubriques de l'office divin. A leur profession, ils font les trois vœux de religion, qui leur donnent le principal moyen d'arriver à la perfection vers laquelle ils devront tendre pendant toute leur vie. Ils s'engagent en outre, en pro-

fessant, à garder la règle de Saint-Augustin et les constitutions des Frères prêcheurs, comme étant des moyens pour observer plus facilement leurs vœux ; et ils promettent de les pratiquer, non comme elles s'observent ici ou là, mais telles qu'elles sont écrites, sans qu'aucun usage puisse prescrire contre elles. Cependant cette règle et ces constitutions ne les obligent à aucun péché, ni mortel ni véniel, ce qui les préserve de la gêne de conscience, très nuisible au progrès des âmes. Ils les observent de bonne grâce, par mortification, par amour, et pour acquérir de nouveaux mérites ; s'ils viennent à y manquer, ils s'engagent seulement à subir la pénitence qui leur sera imposée par les supérieurs.

« Ce qu'il faut observer et admirer par-dessus tout, c'est que saint Dominique a réuni dans son Ordre la vie contemplative, qui se repose paisiblement auprès de Dieu dans la prière et l'étude, avec la vie active, qui se dévoue au prochain pour le délivrer de la mort éternelle et lui procurer la gloire du Ciel. Il a rassemblé aussi tous les avantages et les mérites de beaucoup d'autres états, savoir : le zèle des ecclésiastiques qui travaillent au salut des âmes ; la prière publique des chanoines et des autres clercs qui sont consacrés à chanter les louanges de Dieu dans le chœur ; la pénitence des solitaires et des autres religieux, c'est-à-dire la retraite, les jeûnes, les veilles et la pauvreté. Ces éléments divers font que la vie du frère prêcheur est quelque chose d'élevé et de difficile ; mais, comme il remplit ces diverses fonctions par état, avec mission reçue d'en haut dans la personne du fondateur, et confirmée par l'approbation de l'Église, il reçoit aussi des grâces particulières pour s'en bien acquitter, et il est secouru dans ces saintes pratiques par les bons exemples de ses frères, par leur charité et par la joie qu'elle répand, par les bons avis des supérieurs, par la douceur du gouvernement de l'Ordre, par les lectures spirituelles, et par la fréquentation des sacrements.

« Cet Ordre a rendu de grands services à l'Église depuis plus de six cents ans qu'il est établi. Il a donné au Ciel beaucoup de saints béatifiés et canonisés ; et il y en a beaucoup d'au-

tres sur lesquels on a commencé des informations juridiques, afin de pouvoir les honorer publiquement un jour. Il a donné à l'Église quatre papes et un très grand nombre de cardinaux, d'évêques, d'archevêques et de patriarches. Il compte dans toutes les parties du monde des milliers de martyrs, de docteurs, de confesseurs, de directeurs éclairés, de prédicateurs zélés, jusque dans l'Orient, la Chine et les Amériques; et on leur doit la conversion d'un nombre presque infini de païens, d'hérétiques et de mauvais chrétiens.

« L'Église a récompensé de tels services en comblant l'ordre de Saint-Dominique de beaucoup de grâces. Les souverains Pontifes ont déclaré que les Frères prêcheurs étaient les défenseurs intrépides de la vérité et le bras droit de l'Église. Ils leur confient à Rome les charges considérables de Maître du sacré palais ou de théologien du pape, sans la permission duquel on ne peut faire imprimer aucun livre; de Commissaire du saint Office, devant lequel on examine toutes les matières de doctrine avant de les apporter à la congrégation des cardinaux; de Secrétaire de la congrégation de l'Index, dans laquelle on examine et on censure les livres qui contiennent un enseignement suspect. Cet Ordre est regardé comme le dépositaire de la solide doctrine, grâce à son attachement inviolable à l'enseignement de saint Thomas, tiré lui-même de celui de Jésus-Christ, des apôtres et des Pères de l'Église.

« Voilà une esquisse rapide, mais fidèle, du caractère de notre Ordre et des pratiques régulières qui s'y observent. Ce serait un grand bonheur pour vous si Dieu vous y appelait. Mais, avant tout, que sa sainte volonté s'accomplisse en vous comme en nous tous.

« Je suis, etc. »

§ II. — La manière dont les novices doivent s'éprouver eux-mêmes pour se disposer à la sainte profession.

Tandis que les supérieurs étudient avec soin la vocation des novices, ceux-ci doivent, de leur côté, s'éprouver eux-mêmes durant l'année du noviciat. Elle est appelée l'*année de*

probation, afin qu'on sache qu'elle n'a pas été seulement établie pour instruire les novices et les former, mais aussi afin que la religion les éprouve, et que réciproquement ils éprouvent ce qu'est la religion. Sans doute, ils ont déjà examiné leur vocation avant d'y entrer; mais ils doivent reprendre cet examen sur des bases plus sérieuses après qu'ils ont reçu l'habit, car on ne saurait mûrir trop soigneusement une question si importante. Voici quelques moyens dont ils se serviront afin de s'en rendre compte.

Le premier est l'oraison. Ils doivent chaque jour prier Dieu avec ferveur de leur faire connaître s'ils sont dans l'état où il les veut, disant tantôt avec l'aveugle de l'Évangile : « Seigneur, faites que je voie;» *Domine, ut videam* (Luc, XVIII, 41); tantôt avec le jeune Samuel : « Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute;» *Loquere, Domine, quia audit servus tuus* (I. Reg. III, 10); tantôt avec David : « Apprenez-moi, Seigneur, à faire votre volonté; mon cœur est prêt, ô mon Dieu; oui, mon cœur est prêt. » *Doce me facere voluntatem tuam* (Ps. CXLII, 10); *paratum cor meum, Deus, paratum cor meum* (Ps. LVI, 8.) Si les novices ont soin de s'adresser ainsi à Dieu avec humilité, confiance et ardeur, il leur accordera les lumières nécessaires pour connaître leur vocation, et la force indispensable pour la bien suivre.

Le second moyen que les novices doivent employer pour s'éprouver eux-mêmes, c'est l'exactitude à pratiquer tous les exercices de la religion. On discerne beaucoup mieux si un Ordre nous convient, par la pratique que par la spéculation. Avant d'y entrer, on n'en connaît les exercices que de loin et d'une manière abstraite; mais lorsqu'on les réduit en actes, on en apprécie par expérience toute la pesanteur et toute l'étendue, et on juge mieux s'ils sont proportionnés à notre caractère, à notre tempérament, à notre esprit et aux forces de notre corps. Ceux qui font l'année de probation doivent donc observer exactement les pratiques de la religion, non pas, comme les profès, à raison des engagements déjà contractés, ni uniquement en vue de la bonne édification, mais par motif de sagesse, afin de connaître si cet état leur

convient. D'ailleurs les novices, par cette grande exactitude à toutes les observances religieuses, ne s'assureront pas seulement de la bonté de leur vocation, ils se disposeront aussi à y demeurer fidèles pour tout le temps de leur vie, à raison des grâces qu'ils mériteront et des bonnes habitudes qu'ils contracteront ; car lorsqu'on a été fervent et exact pendant le noviciat, il est aisé de continuer dans cette ferveur et cette exactitude après qu'on est profès. Ainsi, les novices doivent examiner s'ils ont l'esprit assez docile pour se soumettre à tout jamais aux supérieurs, conformément au vœu d'obéissance ; s'ils ont le cœur assez pur pour oser faire vœu de chasteté perpétuelle ; s'ils sont assez détachés des choses du monde pour abandonner tous les biens de la terre et embrasser la pauvreté avec toutes ses rigueurs ; s'ils ont le naturel assez doux pour s'adapter aux humeurs différentes et souvent contraires qui se rencontrent dans les communautés ; si leur tempérament est assez propre à la solitude, pour se résoudre à demeurer enfermés dans un cloître et dans une cellule, sans autre occupation que la prière et l'étude ; si leur santé est suffisante pour supporter les abstinences, les veilles, les voyages, le chant du chœur et les autres austérités des constitutions, dont la difficulté consiste surtout dans leur continuité.

Il n'est pourtant pas nécessaire que les novices ne ressentent aucune peine en la pratique de tous ces exercices ; car il y a en nous un si grand fonds d'amour-propre et un si grand penchant pour le plaisir, que notre nature doit inévitablement souffrir de toutes ces choses, par elles-mêmes pénibles, austères et gênantes. Il suffit qu'avec le secours de la grâce ordinaire on sache se faire violence et supporter ces peines pour l'amour de Dieu.

Il est aussi très essentiel d'examiner si, dans la religion qu'on veut embrasser, les constitutions sont exactement gardées ; car Dieu n'appelle ordinairement à l'état religieux que pour être mieux servi. Or l'expérience fait voir que dans les communautés où ne s'est point maintenue l'observance régulière, l'esprit du monde et la dissipation prennent le dessus. L'économie des grâces de Dieu y étant troublée et les bases

de la perfection y étant ruinées, Dieu y est plus mal servi que dans le monde ; le salut y est plus difficile que parmi les simples chrétiens ; et le prochain y est plus scandalisé, à cause des désordres où tombent les religieux relâchés. C'est pourquoi, ordinairement parlant, il vaut mieux demeurer dans le siècle que d'entrer dans une communauté relâchée ; et si on y est déjà entré, il faut tâcher de choisir un autre couvent ou un autre Ordre dans lequel l'observance soit en vigueur.

Il faut toutefois avouer que, même dans les Ordres qui sont déchus, il y a souvent des religieux qui, étant entrés selon les règles de la prudence, observent leurs constitutions autant qu'il dépend d'eux, et se raidissent contre le torrent de l'inobservance. Ceux-là méritent beaucoup et recueillent, en quelque manière, les grâces dont les autres abusent. Dieu peut aussi appeler quelqu'un à ces Ordres par un mouvement extraordinaire de son esprit, pour y rétablir dans la suite l'observance régulière. Mais, en général, il est trop difficile, avec une mauvaise nature comme la nôtre, de résister ainsi au torrent de la dissipation et de ne pas se laisser entraîner par le grand nombre qui vit dans l'inobservance, surtout lorsqu'il s'agit de religieux qui ont d'ailleurs quelques mérites humains, et qui ont gagné l'estime des gens du monde par leur talent dans la prédication ou par quelques autres dons spécialement appréciés au point de vue extérieur.

C'est un troisième moyen, dont les novices doivent se servir pour éprouver leur vocation, de considérer par quels motifs intérieurs ils agissent. Les motifs particuliers qui animent les actions au noviciat révèlent ordinairement les motifs généraux qui ont poussé à y entrer : ils n'en sont que la continuation et l'application dans le détail de la vie. Si donc, après de sérieuses et longues réflexions, les novices connaissent que dans leurs actions, malgré leurs fragilités quotidiennes, ils suivent plutôt les mouvements de la grâce que ceux de la nature, et qu'ils pratiquent tous leurs exercices par principe de religion et pour témoigner à Dieu leur amour, ils peuvent être assurés que leur vocation est excellente ; car lorsque Dieu donne avec persistance les grâces convenables pour s'ac-

quitter saintement des devoirs de la religion, c'est une marque presque infaillible qu'il y appelle. Mais si l'on n'agit ordinairement que par le mouvement de la nature; si, par exemple, on n'obéit que par une crainte servile des corrections; si l'on n'est fidèle à ses devoirs que pour s'attirer l'estime et l'amitié du Père maître ou des autres religieux; si l'on n'est doux et docile que par tempérament; si on ne se montre fervent que pour ne pas être regardé comme un paresseux, en vivant à la merci de motifs si bas on montre qu'on n'a point l'esprit religieux et qu'on n'est point fait pour tendre à la perfection.

Le quatrième moyen par lequel les novices connaîtront si Dieu les appelle, c'est une grande ouverture pour leur Père maître. Il est aisé de se tromper soi-même en ce qui nous touche de près, parce que notre amour-propre nous flatte. Que de difficulté à sonder l'abîme impénétrable de son propre cœur, et à discerner entre les mouvements de la grâce et ceux de la nature! Pour ne point prendre le change dans une affaire de cette importance, les novices s'adresseront avec confiance à leur Père spirituel, lui découvriront avec candeur toute leur vie passée, lui feront connaître avec sincérité leurs passions, leurs inclinations, leurs aversions naturelles, leurs bons désirs, leurs bonnes impressions, et lui déclareront avec naïveté les motifs qui leur ont fait quitter le monde et qui les attirent en religion. Comme Dieu se sert des supérieurs pour faire connaître sa volonté aux inférieurs, si les novices ont pour leur Père maître cette entière ouverture de cœur, ils réussiront à discerner par lui leur vraie vocation. Mais s'ils se cachent de lui, c'est une très mauvaise marque, et en le voulant tromper ils ne trompent qu'eux-mêmes.

Le secours du Père maître est nécessaire, non seulement pour discerner la vocation, mais pour y bien correspondre, ainsi qu'on le dira en parlant de la *communication spirituelle*. (II° partie, ch. IV.) Dieu verse sa grâce sur les âmes humbles, candides, sincères, qui dévoilent jusqu'aux replis les plus cachés de leur intérieur, et il répand l'onction sur les lèvres de son ministre pour porter la consolation, la force

et la lumière dans le cœur de ceux qui suivent sa direction en toute confiance. Avec cet appui, on saura résister aux tentations qui souvent remplissent le noviciat. Mais quelques légères qu'elles paraissent au commencement, si on les cache et si on les néglige, elles augmentent de telle sorte qu'elles peuvent causer la ruine entière de la vocation, semblables à ces légères vapeurs qui, se réunissant dans les airs, forment des nuages épais, occasionnent des orages et déracinent les plus beaux arbres ; ou comme ces petites gouttes d'eau qui tombent sur les montagnes, se réunissent dans les vallons, forment des torrents et ravagent les plaines les plus fertiles.

Tels sont les principaux moyens dont les novices doivent user pendant leur année de probation pour s'éprouver eux-mêmes. Il leur sera très utile aussi de faire quelques prières particulières à la sainte Vierge, qu'ils prendront pour leur bonne Mère dès leur entrée au noviciat ; à leur saint Ange gardien et à leur saint Patron, auxquels ils demanderont la grâce de connaître la volonté de Dieu et de l'exécuter jusqu'au bout.

Si les novices, après s'être servis de ces moyens divers, comprennent que leur vocation n'est pas bonne, ils devront, sans rien craindre, quitter l'habit de la religion et s'en retourner dans le monde. Quelqu'un se moquera d'eux peut-être, mais ils mépriseront son mépris ; car, de bon compte, quelle honte et quelle faute y a-t-il d'avoir passé quelques mois parmi des personnes honorables, qui aspirent à la perfection ? Au contraire, en cherchant à embrasser une vie de sacrifice, ils ont fait honneur à la générosité de leurs désirs ; en continuant l'essai pendant quelque temps, ils ont acquis sur la vertu chrétienne des lumières qui leur seront toujours utiles ; et en se retirant, malgré les railleries du monde et malgré le regret qu'ils éprouvent, ils font preuve de force autant que de sagesse ; car la vie de simple chrétien, quoique moins excellente par elle-même, les conduira plus sûrement vers le salut que la vie religieuse. Ainsi David essaya d'abord l'armure de Saül pour combattre Goliath ; mais après avoir connu qu'elle ne lui convenait pas, il la quitta sans respect

humain, reprit hardiment sa fronde et ses simples cailloux ; et le géant n'en tomba pas moins frappé à mort.

Mais les novices doivent prendre garde de vouloir trop s'éprouver eux-mêmes, de peur qu'en doutant à l'excès de leur vocation ils ne lui manquent de fidélité. Si c'est un mal d'entrer en religion sans être appelé, c'est aussi un très grand mal d'en sortir après y être entré avec la vocation. Il y a en cela une désobéissance à Dieu, un mépris de ses grâces et un péril pour le salut, à cause de la malice du monde contre laquelle aucun secours ne nous a été préparé. Jésus-Christ a condamné ces gens timides en disant : « Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu. » *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retrò, aptus est regno Dei.* (Luc. IX, 62.) Aussi voit-on ordinairement que ceux qui quittent la religion sans raison ou en alléguant de prétendues maladies, mènent ensuite une vie peu édifiante dans le monde, et arrivent jusqu'à tomber dans le désordre. On a même remarqué que souvent ils faisaient une triste fin, méprisés des hommes et abandonnés de Dieu. Témoin ce jeune homme qui, ayant quitté l'habit dans un de nos couvents contre le sentiment de son directeur, se vit attaqué dans la rue, sous les fenêtres mêmes du couvent, et fut blessé à mort. Appuyé contre la muraille, il se recommandait aux prières des novices, qu'il regrettait déjà d'avoir quittés, et il appelait à son secours le Père maître pour le confesser et l'assister dans ce dernier instant ; mais il ne put obtenir cette consolation, et mourut avant qu'on parvînt à le secourir. — Témoins aussi ces deux jeunes frères, qui quittèrent la religion à la sollicitation de leur mère. Celle-ci était venue elle-même les recevoir à la porte du couvent et les conduisait avec joie dans sa maison, quand ils furent rencontrés en ville par un ancien ennemi de leur famille ; d'abord il attaqua l'aîné et le tua, et comme le cadet voulait se défendre, il fut à son tour blessé à mort. Ainsi tous deux moururent tragiquement, en présence de leur mère, avant d'être arrivés à leur logis ; et cette mère infortunée ne tarda pas elle-même à périr de chagrin.

Ce qui décourage quelquefois les novices et leur persuade qu'ils n'ont pas de vocation, c'est qu'ils sentent quelques peines dans la vie religieuse. Ces peines leur viennent, ou des pratiques régulières qui leur paraissent trop rudes, ou des supérieurs qui les humilient, les éprouvent et les châtient, ou des démons qui les tentent, ou de Dieu qui les laisse dans les sécheresses, ou de leurs égaux qui ont des manières difficiles, ou d'eux-mêmes, à cause des passions qui les agitent et des combats qu'ils ressentent intérieurement; mais ils ne doivent point, pour toutes ces difficultés, s'abattre ni se dégoûter de leur vocation. Ils feront bien mieux d'avoir recours à Dieu par la prière, et de lui demander sa grâce, afin de supporter toutes ces souffrances pour l'amour de Lui. Ils se souviendront qu'ils sont venus en religion en vue d'assurer leur salut par la pénitence. Au lieu donc de se plaindre et de murmurer, ils remercieront le Seigneur de ce qu'il leur donne l'occasion de trouver au couvent ce qu'ils y étaient venus chercher, et ils se persuaderont qu'avec l'onction de la grâce le travail devenu aimable ne leur sera plus une peine : *Aut non laboratur aut labor amatur.* (S.Aug.) C'est ainsi que faisait saint Dominique lorsqu'il lui arrivait quelque souffrance particulière, comme lorsqu'en marchant pieds nus dans ses voyages il se heurtait contre quelque pierre et se mettait tout en sang. Quand ses compagnons de voyage voulaient lui témoigner leur compassion, il leur répondait agréablement : « Ceci est une partie de notre pénitence. » *Hæc est pœnitentia nostra.* De même, lorsque les novices auront de la peine à se lever pour Matines ou Prime, ou à jeûner, ou à mortifier leur propre volonté, ils ranimeront leur courage par la vue même des difficultés, et ils se diront : « Voilà une partie de notre pénitence. » *Hæc est pœnitentia nostra.*

Les novices entrés jeunes dans la religion s'imaginent parfois que c'est là seulement qu'il y a à souffrir; et ils se désaffectionnent ainsi de leur vocation. Grande erreur ! Il y a encore plus à souffrir dans le monde, même en se bornant à faire les choses de nécessité pour le salut. Tantôt ce sont des oppositions du côté des proches, tantôt des railleries et des

insultes de la part des libertins, tantôt des contradictions du côté des maximes corrompues du siècle. Les méchants eux-mêmes, en secouant le joug de Dieu, ne se débarrassent pas de la nécessité de souffrir ; ils l'aggravent au contraire. Éprouver des peines, est chose commune à tous les états. Il y a pourtant entre eux de sensibles différences : les mondains souffrent par force, la plainte sur les lèvres et le dépit dans le cœur ; les bons chrétiens souffrent avec résignation ; les fervents religieux s'exercent à souffrir par amour, c'est-à-dire avec plaisir.

Les novices ne doivent pas s'attendre pour être assurés de la solidité de leur vocation que Dieu leur donnera des signes extraordinaires, comme des révélations, l'apparition d'un ange, des impressions et des élans intérieurs très véhéments. Il s'est servi quelquefois de ces voies extraordinaires ; mais elles sont rares, ne sont point nécessaires, et souvent doivent être tenues pour suspectes et dangereuses, à cause des illusions qui s'y rencontrent.

Il y a deux voies ordinaires que Dieu emploie pour faire connaître sa volonté à ceux qu'il appelle à l'état religieux. L'une est une vocation d'attrait sensible qu'on éprouve dès l'enfance pour embrasser un certain Ordre, attrait qui est accompagné de mépris à l'égard des choses du monde, d'estime pour celles de la religion et d'un désir constant de se consacrer à Dieu tout entier. L'autre est une vocation de raisonnement et de conviction. On commence par considérer plus sérieusement qu'autrefois l'obligation de faire son salut. Cette conviction étant bien assise, on réfléchit que pour se sauver il faut pratiquer les maximes de l'Évangile, et on le désire vivement ; mais il n'est pas besoin d'examiner longtemps les choses pour constater combien il est difficile de pratiquer ces maximes en demeurant dans le monde. Ainsi la pensée de le quitter et de se retirer dans une solitude sainte pour y vivre selon Dieu, se fait jour peu à peu dans l'âme ; elle arrive à y être très claire, et on commence à régler sa conduite en conséquence. Cette lumière qui se forme lentement par une série de convictions déduites l'une de l'autre, et qui produit dans la vie même du siècle un grand progrès vers le bien, est une

lumière certainement venue de Dieu ; et si le directeur n'y voit pas d'obstacle spécial, on doit la suivre, bien qu'elle n'ait jamais été accompagnée d'attraits sensibles. Elle est conforme, ce qui vaut mieux, aux principes de la saine raison dirigée par la foi.

ARTICLE III

De la correspondance fidèle à la vocation.

Dans cet article on indiquera brièvement combien la correspondance à la vocation est nécessaire ; et on enseignera la manière de correspondre fidèlement, surtout pendant le noviciat, à cette grâce si décisive.

§ I. — La nécessité de bien correspondre à la vocation.

Ce n'est pas assez de s'être assuré qu'on a une bonne vocation. Le grand point est de s'appliquer avec beaucoup de soin à y correspondre et à la rendre certaine par le moyen des bonnes œuvres, comme dit l'apôtre saint Pierre : *Fratres, magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* (II. Petr. I, 10.) Plusieurs sont appelés, mais peu sont élus, ainsi que dit Notre-Seigneur. *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.* (Matth. XXII, 14.) Saül fut choisi roi d'Israël par Dieu et sacré par le prophète de Dieu. Cependant, n'ayant pas correspondu à la grâce de son onction, il a été réprouvé. La vocation de Judas à l'apostolat était bonne, puisqu'elle était du choix immédiat de Jésus-Christ ; toutefois, ayant manqué à la grâce de sa vocation, il est devenu un scélérat et un démon. *Ex vobis unus diabolus est.* (Joan. VI, 71.) La femme de Loth fut retirée de Sodome par Dieu même, qui envoya des anges pour l'éloigner, avec toute sa famille, de cette ville condamnée au feu ; mais, après de si beaux débuts, elle fut changée en une statue de sel, parce qu'au lieu de marcher toujours vers la montagne elle avait regardé en arrière. Plus de six cent mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, sortirent de l'Égypte au milieu des miracles et des prodiges ; et cependant, de toute cette multitude de personnes, il n'y en eut que deux qui en-

trèrent dans la terre de promission : tous les autres moururent dans le désert, ayant été infidèles à la grâce du Seigneur, et s'étant laissés emporter à des murmures, à des désobéissances et à d'autres péchés. Après de si nombreux et de si terribles exemples, quel religieux oserait rester tranquille en se disant : Je suis sûr de moi ; je ne crains pas d'être infidèle à ma vocation?

§ II. — La manière de bien correspondre à la vocation, et de bien employer le temps du noviciat, avant et après la profession.

Tout l'avancement des religieux dans le bien ou dans le mal dépend, en règle générale, du bon ou du mauvais emploi du temps de leur noviciat; car les premières impressions se gravent si profondément dans l'esprit et dans le cœur qu'elles ne s'effacent presque jamais. *Formam quam primo quis recipit vix deponit,* dit saint Bonaventure. Si donc les jeunes religieux s'accoutument à bien se former pour l'intérieur et pour l'extérieur, pendant les cinq années au moins qu'ils ont à demeurer dans le noviciat, ils conserveront toute leur vie cet air de modestie, ce fonds de piété et de régularité qu'ils y auront acquis ; et, supposé que quelques-uns s'oublient pour un temps, on pourra toujours espérer qu'ils retrouvent enfin leur ferveur, grâce à l'impulsion reçue dans leur première éducation.

Au contraire, si, dès leur noviciat, ils négligent l'esprit de régularité et contractent des habitudes d'immodestie et de dissipation, il sera très difficile qu'ils changent pendant le reste de leur vie, comme l'observe le même saint : *Qui disciplinam in novæ conversationis initio negligit, ad eam postmodùm difficilè applicatur.* Un arbrisseau tortu est aisé à redresser tant qu'il est encore tendre ; mais si on le laisse croître avec son défaut, il le gardera toujours, et on le rompra plutôt que de le rendre droit. De même, du bon ou mauvais pli que prennent les novices, dépend en grande partie la direction du reste de leur vie. Vient un temps où on les briserait plutôt que de les corriger; et, afin de ne pas en venir là, on se résigne à les abandonner à leur mauvaise nature.

On donnera ailleurs (IIe partie) des instructions détaillées pour apprendre aux novices à bien régler leur intérieur et leur extérieur. Il n'est pas inutile cependant de dire en abrégé, dès maintenant, à quoi ils doivent principalement s'occuper pendant leur année de probation afin d'acquérir une piété solide et durable.

Ils doivent d'abord régler *leurs pensées, leurs paroles et leurs actions.* — 1° La règle suprême, très simple, très sûre, très consolante de toutes leurs *pensées,* c'est la présence de Dieu. Un des plus grands malheurs qui puissent arriver aux novices, c'est de s'amuser volontairement à des idées inutiles, à des imaginations chimériques qui gâtent l'esprit et le rendent incapable, dans la suite, d'application sérieuse à la prière et à l'étude. Le démon commence très souvent à attaquer par là ceux qui débutent dans la vie religieuse. Trop adroit pour les tenter d'abord d'une manière grossière, il leur inspire des retours inutiles sur leurs parents, leur pays, leurs anciennes connaissances, sur les accidents qui leur sont arrivés, sur ce qu'ils feraient s'ils étaient encore dans le monde. Ensuite leur imagination, échauffée par tous ces desseins inutiles et chimériques, leur suggère des funestes pensées de vanité, d'impatience, de colère, d'impureté, de vengeance, qu'ils sont négligents à repousser. Le grand moyen d'échapper à ces tentations, c'est de s'accoutumer à se remettre souvent en la présence de Dieu, comme, par exemple, toutes les fois que l'horloge sonne, qu'on entre ou qu'on sort, qu'on commence quelque occupation. La présence de Dieu, fidèlement pratiquée, règle ainsi d'une manière très heureuse et très facile toutes les pensées et les jugements. 2° Ils doivent régler *leurs paroles,* et s'appliquer à respecter dans leur langage l'esprit de silence, en observant cette maxime de saint Vincent Ferrier : « Ne jamais parler sans être interrogé, à moins qu'on n'y soit obligé par une juste nécessité, par l'obéissance ou par une pieuse utilité. » Le chapitre de la IIIe partie relatif au silence expliquera mieux ce point. 3° Ils doivent régler *leurs actions,* et pour cela s'exciter à la ferveur dans les intentions, et à la ferveur dans l'exécution : ferveur excitée par

le désir de glorifier Dieu, et augmentée par la consolation qu'on éprouve à lui faire plaisir.

La seconde chose à laquelle ils doivent beaucoup s'occuper pendant leur noviciat, c'est l'observance régulière. C'est elle qui fait les religieux. L'observance des vœux est essentielle pour le salut, leur transgression en matière considérable étant un péché mortel et un sacrilège. Mais l'observance des constitutions est aussi très nécessaire aux novices, car elles sont destinées par Dieu à devenir dans la vie religieuse le grand moyen de gagner le ciel. C'est pourquoi l'expérience funeste de chaque jour fait voir que les religieux qui s'accoutument à transgresser leurs constitutions sans se mettre en peine de se corriger, en viennent à violer leurs vœux et les commandements de Dieu.

La troisième chose à laquelle les novices doivent généreusement s'exercer pour rester durant toute leur vie fidèles à leur vocation, c'est la pratique des vertus chrétiennes, surtout de l'humilité et de la charité. L'humilité est le fondement des autres vertus ; la charité en est la reine, la forme, l'âme et la perfection. Aussi quand on voit des hommes qui, après avoir passé dix, vingt et trente années dans le cloître à pratiquer des jeûnes, des veilles, des abstinences, à coucher sur la dure, à garder le silence, à faire de longues prières, sont cependant remplis de vanité et de présomption, s'impatientent de la moindre chose désagréable qu'on leur dit ou qu'on leur fait, parlent mal de leurs frères et de leur prochain dans toutes les occasions, on est obligé d'avouer qu'ils ont bien peu profité des grâces de leur noviciat et qu'ils sont bien loin de l'esprit de leur état. Car un bon religieux n'est pas autre chose qu'un parfait chrétien ; un parfait chrétien est un parfait imitateur des perfections, des vertus et des exemples de Jésus-Christ. Or est-il nécessaire de faire remarquer combien sont éloignés de cette imitation des religieux sur lesquels l'orgueil a tant d'empire, et la charité en a si peu ?

La quatrième chose à laquelle les novices doivent s'appliquer constamment pendant le temps de leur noviciat et tout le reste de leur vie, c'est l'exercice de l'oraison mentale et de la

mortification. Sans l'oraison, ils n'acquerront jamais une piété solide, car ils ne parviendront pas à se connaître ni à connaître Dieu ; leur intérieur sera pour eux un monde entièrement inexploré. Jamais ils n'auront ces lumières vives, ces résolutions fortes, et cette conduite suivie qui sont nécessaires à la perfection. Quant à la mortification, on ne peut sans elle avancer dans la pratique de l'oraison mentale, car il lui appartient de faire disparaître les obstacles entre l'âme et Dieu. Afin que les novices soient fidèles à la mortification et à tous les autres saints exercices dont on vient de parler, ils auront une grande dévotion à la très sainte Vierge, comme à leur très bonne Mère, disant chaque jour, autant qu'ils le peuvent, son petit office et son rosaire. Ils doivent, en même temps, avoir un culte particulier envers la très sainte Trinité, le très saint Sacrement de l'autel, saint Dominique, saint Thomas d'Aquin, et les autres saints de notre Ordre. Ces derniers sont nos modèles dans notre vocation, et ils seront aussi notre soutien par les prières qu'ils feront du haut du ciel en notre faveur.

ARTICLE IV

Dans cet article on expliquera comment la profession offre à Dieu un sacrifice parfait ; comment elle procure à l'homme des mérites singuliers : après quoi on offrira à la piété des religieux une paraphrase du psaume 115, pour les exciter à la reconnaissance, au sujet de leur profession.

§ I. — La profession religieuse offre à Dieu un sacrifice parfait.

A Dieu seul est dû l'honneur du sacrifice, car seul il est l'arbitre souverain de la vie et de la mort. Dès le commencement du monde, dans la loi de nature, on commença de lui en offrir en grand nombre ; et, parmi eux, l'holocauste était le sacrifice le plus parfait, parce que toute la victime y était détruite, afin d'affirmer que Dieu seul mérite l'Être et que la créature est néant.

La profession religieuse est un parfait holocauste ; car il y a holocauste, dit saint Thomas après saint Grégoire, lorsqu'on offre à Dieu tout ce qu'on a : *Holocaustum est, cùm*

aliquis totum quod habet offert Deo. Or, par les trois vœux, comme on le verra mieux ailleurs, l'homme offre à Dieu tous les biens qu'il peut avoir.

Les sacrifices que les gens du monde offrent à Dieu sont des sacrifices imparfaits. Ils agissent trop souvent comme Pharaon, qui était leur figure, agissait avec les Israélites, lorsqu'ils demandaient à sortir de l'Égypte pour aller dans le désert sacrifier au Seigneur. Pharaon leur permit premièrement de sacrifier, à condition que ce fût dans l'Égypte : *Sacrificate Deo vestro in terra hac.* Ensuite il leur permit d'aller sacrifier dans le désert, mais à condition qu'il n'y aurait que les hommes qui s'y rendraient, et que les enfants et les troupeaux demeureraient dans l'Égypte : *Quomodo dimittam vos et parvulos vestros? Ite tantum viri, et sacrificate Domino.* Enfin il leur permit d'aller dans le désert pour sacrifier au Seigneur avec leurs petits enfants, mais à condition que leurs troupeaux demeureraient : *Ite, sacrificate Domino; oves vestræ, et armenta remaneant.* (Exod. x.)

C'est ainsi que le monde se comporte à l'égard des chrétiens qui lui restent attachés. Il ne leur défend pas absolument d'offrir à Dieu quelques sacrifices, car son impiété n'est pas toujours consommée. Mais il veut qu'ils les accomplissent sans quitter le siècle; et alors leurs sacrifices sont mélangés et imparfaits, à cause des bienséances, du respect humain, des préoccupations, des maximes corrompues qui règnent dans son sein. *Sacrificate in terra hac.* S'il leur permet quelquefois de s'éloigner de lui, il entend qu'ils lui demeurent toujours attachés par quelques liens sensibles; or cet attachement du cœur les empêche de se donner entièrement au Seigneur et les fait revenir au plus tôt à ce qu'ils avaient paru quitter. *Oves vestræ et armenta remaneant.* Tous ces sacrifices sont imparfaits, partagés et peu agréés de Dieu. Tandis que les religieux, dans le sacrifice de leur profession, n'entrent en aucune composition avec le monde et n'acceptent aucune condition de partage dans leur consécration au Seigneur. Semblables à Moïse, ils disent courageusement au monde ce que le saint législateur répondit à Pharaon : « Nous ne pou-

vons sacrifier dans l'Égypte, car nous devons immoler au Seigneur notre Dieu les abominations des Égyptiens ; et si nous détruisions en leur présence ce qu'ils adorent, ils nous lapideraient. C'est pourquoi nous irons dans le désert pour y sacrifier au Seigneur notre Dieu, comme il nous a dit ; et nous irons avec tout ce que nous possédons. » *Non remanebit ex eis ungula.* Les religieux doivent aussi immoler au Seigneur les abominations du monde, c'est-à-dire les richesses, les plaisirs, les honneurs, l'attachement à la propre volonté, toutes choses que celui-ci adore. Ils agissent donc sagement de sortir du monde et de se retirer dans le désert de la religion, afin d'offrir leur sacrifice en paix, et afin d'éviter tout ce qui en diminuerait la perfection. Mais, en quittant le siècle, ils doivent l'abandonner entièrement, et n'y demeurer attachés par quoi que ce soit, pas même par les choses les plus petites : *Non remanebit ex eis ungula.* Ainsi leur profession sera un parfait holocauste ; et leurs actions, en se rattachant aux promesses de la profession, en partageront l'excellence et seront comme autant d'actes de religion, autant de sacrifices. *Jam pertinent ad divinum cultum, quasi quædam sacrificia.*

Cette perfection du sacrifice que les religieux offrent au Seigneur par leur profession, nous est aussi figurée, selon la pensée de saint Augustin, par la tourterelle et la colombe qu'Abraham sacrifia au Seigneur. Dieu commanda à ce saint patriarche de lui immoler pour victimes une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une colombe. L'Écriture remarque qu'Abraham partagea en deux les animaux terrestres, et qu'il offrit les oiseaux sans partage : *Aves autem non divisit.* (Gen. xv.) Ces animaux terrestres figuraient les gens du monde qui ne sacrifient à Dieu qu'à moitié, et dont l'esprit et le cœur sont presque nécessairement partagés par mille sollicitudes à l'égard des richesses et des plaisirs. Mais les oiseaux immolés figurent les religieux qui, par leur état, se tiennent au-dessus des choses de ce monde, comme les oiseaux s'élèvent au-dessus de la terre, et ne souffrent aucun partage dans leurs sacrifices. Soit qu'ils demeurent dans leur chère solitude pour y gémir comme des tourterelles, soit que la charité les ar-

rache de leur retraite, pour les conduire quelquefois dans le monde comme des colombes, ils ne sont pourtant jamais divisés entre Dieu et le siècle, car ils se sacrifient au bon plaisir divin tout entiers et partout. *Religiosi sunt qui se totaliter Deo consecrant, quasi holocaustum offerentes.*

C'est pourquoi les SS. Pères nomment la profession religieuse un second baptême. En effet, par la consécration entière qu'on y fait, on se dépouille complètement du vieil homme pour ne plus vivre que de l'homme nouveau, et on reçoit la rémission de tous ses péchés. De sorte que, comme ceux qui viennent de recevoir le baptême, s'ils mouraient, entreraient aussitôt en paradis sans passer par les flammes du purgatoire, de même ceux qui font profession avec les dispositions requises obtiennent la rémission de tous leurs péchés, et ils iraient droit au ciel si la mort les frappait aussitôt après. *Eamdem gratiam consequuntur religionem intrantes, quam consequuntur baptizati*, dit saint Thomas, résumant et confirmant l'opinion des autres saints docteurs. Et il en donne la raison : Si un homme satisfait pour ses péchés en faisant quelque aumône, ainsi que le prophète Daniel l'a dit par ces paroles : *Rachetez vos péchés par les aumônes* (Dan. IV, 24); à plus forte raison celui qui se consacre entièrement à Dieu par la profession satisfait pour tous ses péchés, parce que cette consécration surpasse toute sorte de satisfaction, même celle de la pénitence publique, comme l'holocauste surpasse les autres sacrifices.

De là vient aussi que les SS. Pères ont comparé la profession religieuse à un martyre, parce qu'elle fait mourir le religieux à lui-même et l'immole continuellement à Dieu. Comme donc le martyre est l'acte le plus héroïque et le plus excellent de la charité, et, à cause de cela, enlève tous les péchés avec toute la peine qui leur est due, conduisant le témoin de la foi droit en paradis : de même l'oblation que le religieux fait à Dieu dans sa profession par le moyen des vœux est si héroïque qu'il ne peut y en avoir de plus grande, vu qu'il ne reste plus rien à donner après qu'on s'est donné entièrement soi-même. Le martyre des religieux, qui est un martyre de perfection, a

même sur le martyre de la foi deux avantages : celui de la durée, puisqu'il est aussi long que la vie, au lieu que l'autre finit souvent par un seul coup d'épée ; celui du choix pleinement volontaire, puisque, tandis que les martyrs étaient quelquefois dans la nécessité de faire le sacrifice de leur vie pour ne pas apostasier et se damner, les martyrs de la profession religieuse se décident à l'immolation spontanément, sans y être contraints par aucune loi, aucune circonstance, aucune nécessité. Heureuses ces victimes toujours prêtes à être immolées au Seigneur par les mains de leurs supérieurs ! Elles diffèrent des martyrs en ce qu'elles s'offrent librement à la mort, et elles leur ressemblent en ce qu'elles ne choisissent pas d'elles-mêmes le genre de leurs supplices, mais qu'elles sont toujours disposées à mourir par tous les moyens plus ou moins crucifiants que l'obéissance leur choisira.

§ II. — La profession religieuse procure à l'homme un état de perfection, et un mérite particulier dans toutes ses actions.

En même temps que la profession, considérée par rapport à Dieu, est un sacrifice complet ; considérée par rapport à l'homme, elle le constitue dans un état de perfection et lui ouvre une source de mérites particuliers dans toutes ses actions.

La religion, en effet, selon la pensée commune à tous les saints, est « un état de sainteté, dans lequel les religieux adorent le Père céleste en esprit et en vérité ». Or c'est la profession qui donne à la vie religieuse ce caractère de perfection par le moyen des vœux. Car l'état de perfection exige un engagement perpétuel à faire ce qui est parfait selon Dieu, puisque le mot d'*état* signifie quelque chose de stable, de fixe et de permanent ; de sorte que la vie religieuse ne peut être un état de perfection, sans une obligation perpétuelle de garder la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, qui appartiennent à la perfection de la vie chrétienne. Cette obligation, que les religieux contractent par les vœux, ne di-

minue pas en eux la liberté, comme remarque S. Thomas ; au contraire, elle la perfectionne. Car si l'on considère la liberté en ce qu'elle a de meilleur, telle qu'elle se trouve en Dieu et dans les bons anges, elle se résume dans le pouvoir de faire le bien ; or le propre des vœux est précisément de confirmer la volonté dans le bien, et de la mettre dans la nécessité de pratiquer la perfection. « Heureuse nécessité, dit saint Augustin, qui oblige de faire ce qui est meilleur. Ne vous repentez donc pas d'avoir fait vos vœux ; mais, au contraire, réjouissez-vous de ce que vous n'avez plus le pouvoir de faire ce que vous n'auriez pu faire qu'à votre malheur. » *Felix necessitas, quæ ad meliora compellit! non te vovisse pœniteat, imo gaude, jam tibi non sic licere quod cum tuo detrimento licuisset.*

Si donc les vœux sont en quelque manière des chaînes, loin d'être des chaînes de honte et d'esclavage, ce sont des chaînes glorieuses, puisqu'elles font honneur au courage du religieux, et sont les marques de sa perfection, semblables à celles dont parle David : *Funes ceciderunt mihi in præclaris.* (Ps. xv, 6.) Ce sont des chaînes fortunées, puisqu'elles font disparaître la malheureuse servitude du péché et les attaches si odieuses du monde. Ce sont des chaînes salutaires, puisqu'elles fixent son inconstance naturelle, fortifient ses résolutions, le soutiennent dans ses tentations et l'affermissent dans le bien, comme dit saint Thomas : *Per votum voluntas firmatur in bonum.* Ce sont enfin des chaînes d'amour qui l'élèvent plus près de Dieu, et lui apportent un ornement plus qu'un fardeau, ainsi que l'explique excellemment saint Ambroise en parlant du joug de Jésus-Christ : *Ornamenta sunt cervicis tuæ, non onera.*

Les vœux que prononcent les religieux donnent encore un mérite particulier à tout ce qu'ils font. Saint Thomas le prouve par trois raisons qui regardent la qualité des actes, leur quantité et la perfection de la volonté qui les accomplit. 1° Quant à la qualité des actes, une action est d'autant plus excellente et plus méritoire qu'elle appartient à une vertu plus noble et plus élevée. Or, par le moyen des vœux, toutes

les actions de ceux qui les ont émis appartiennent à la vertu de religion, qui est la plus excellente de toutes les vertus morales, selon qu'on le dira ailleurs. Ainsi ces actions ont deux mérites : l'un, de la vertu à laquelle elles appartiennent par elles-mêmes, et l'autre, de la vertu de religion dont elles portent le caractère. Par exemple, la privation des plaisirs des sens appartient à la vertu de chasteté ; mais, par la profession, elle s'honore aussi de la dignité d'acte religieux, nos personnes étant consacrées à Dieu. Et cette dernière excellence, selon saint Augustin, est bien plus relevée que l'autre. Car, dit-il, « la virginité est estimable, non pas tant parce qu'elle est virginité que parce qu'elle est consacrée à Dieu. » *Neque ipsa virginitas, quia virginitas est ; sed quia Deo dicata est, honoratur.*

2° Pour ce qui concerne la quantité du mérite et de la donation, les actions que le religieux fait par vœu donnent plus à Dieu que celles qu'il accomplit de son propre mouvement, sans y être obligé en aucune manière. En effet, le religieux, par sa profession, n'offre pas seulement ses bonnes œuvres, mais aussi tout le pouvoir qu'il avait de les faire ou de ne les pas faire, de les accomplir pour un temps et de les laisser ensuite. Il se met volontairement dans l'impossibilité de discontinuer ces œuvres saintes qu'il a vouées à Dieu : *Subjicit se Deo, non solum quantum ad actum, sed etiam quantum ad potestatem, quia de cætero non potest aliud facere.* Or cette offrande acquiert aux yeux de Dieu une valeur considérable, d'abord à cause de l'acte de renoncement définitif à nous-mêmes qu'elle renferme ; ensuite à cause du côté positif et fécond de ses résultats. En effet, les vœux, loin d'enchaîner nos facultés dans l'inaction, augmentent nos forces, rassemblent tous les ressorts de notre âme pour les mettre d'une manière complète et perpétuelle sous la main de Dieu, afin qu'il puisse avec elles et en elles faire quelque chose de suivi et de grand. Le côté privatif et destructeur du vœu paraît surtout dans la pauvreté et la chasteté. A l'obéissance appartient plus spécialement le rôle créateur : à elle de faire produire à nos facultés ce qu'elles peuvent donner de plus excellent pour la

gloire de Dieu. Cette vérité est rendue bien saisissable par la comparaison commune aux auteurs spirituels. Comme celui qui donnerait à son bienfaiteur le fruit d'un arbre qu'il possède et l'arbre lui-même donnerait davantage que s'il offrait seulement le fruit et gardait l'arbre à sa disposition ; ainsi les religieux donnent beaucoup plus à Dieu que les gens du monde, parce qu'ils lui donnent non seulement leurs bonnes œuvres, mais aussi la racine féconde d'où elles sont sorties et peuvent sortir encore, bien persuadés que nul mieux que Lui n'est capable d'en tirer des fruits toujours plus nombreux et toujours plus exquis.

3° Enfin si l'on veut considérer les actions sous le rapport du mérite, celui-ci est d'autant plus grand qu'elles sortent d'une volonté plus parfaite ; car la bonté des actes extérieurs dépend, avant tout, du principe d'où ils émanent. Or les actions qui se font en vertu du vœu, naissent d'une volonté plus parfaite que les actions qui, renfermant du reste la même qualité et la même quantité de bien, sont faites sans vœu. En effet, la volonté est d'autant plus parfaite qu'elle est plus ferme, plus constante et plus inébranlable ; et c'est précisément le propre du vœu de donner à la volonté cette fixité, et cette énergie invincible pour le bien, comme le dit saint Thomas : *Per votum immobiliter voluntas firmatur in bonum.* — Que d'avantages réunis dans la profession ! Que Dieu est bon d'en faire part aux âmes qui ont faim et soif de la perfection ! Qu'il est bon de nous avoir compris dans ce nombre et de nous ouvrir sans mesure le trésor de tous ces biens !

§ III. — Paraphrase du psaume 115, en reconnaissance de la profession religieuse.

Puisque la profession est quelque chose de si excellent, les religieux doivent continuellement remercier le Seigneur de leur avoir procuré une telle faveur. Pour lui exprimer leur reconnaissance, ils peuvent s'inspirer des paroles de David, et dire souvent avec toute l'effusion de leur cœur : « Quelles actions de grâce vous rendrai-je, Seigneur, pour tous les biens

dont vous m'avez comblé? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?*

« De toute éternité, vous avez pensé à moi. Dans le temps, vous m'avez formé à votre image et à votre ressemblance; vous m'avez donné un corps et une âme capables de vous connaître et de vous servir; vous m'avez fait naître dans l'Église catholique, tandis que vous laissez tant de faux chrétiens dans l'hérésie. J'ai péché depuis mon baptême, et vous m'avez purifié de mes péchés dans la pénitence. Pendant de longues années j'ai continué d'abuser de vos miséricordes, de résister aux mille inspirations intérieures que vous me donniez. Mais, ô Dieu très clément, loin de m'abandonner vous m'avez comblé de nouvelles bontés en m'appelant à la profession religieuse, qui est la plus grande faveur que vous puissiez faire à votre créature après celle de la vocation au christianisme. Quelles actions de grâce vous rendrai-je donc, ô Seigneur, pour tous vos anciens bienfaits et pour celui de la vocation religieuse qui les couronne si bien : *Quid retribuam Domino?*

« La reconnaissance que vous demandez de moi, Seigneur, c'est la fidélité à cette grâce insigne de ma vocation. J'embrasse donc la vie religieuse comme un calice de salut : *Calicem salutaris accipiam.* Calice rempli de larmes et de mortifications, comme le calice de Jésus agonisant; mais aussi breuvage incomparable qui enivre mon âme de consolations célestes, et met en sûreté mon avenir éternel : *Calix meus inebrians quam præclarus est!* (Ps. XXII, 5.) Car les âpretés de mon état sont suivies de douceurs spirituelles; les larmes qu'il fait verser éteignent les flammes de l'enfer; ses jeûnes nourrissent l'âme; ses veilles la fortifient; tout y dispose à recevoir avec surabondance les délices intérieures de la grâce. Je saisis donc volontiers ce calice de salut, mêlé d'amertumes et de suavités, en reconnaissance de toutes les faveurs que vous m'avez faites : *Calicem salutaris accipiam.* Dans la création, c'est notre vie humaine que vous nous avez donnée; dans la rédemption, vous nous avez communiqué votre vie divine par votre Fils. Si donc, comme dit saint Bernard, je me dois tout entier à vous pour m'avoir fait d'un seul mot, que vous

rendrai-je pour m'avoir refait dans la rédemption par des prodiges de bonté et des mystères de souffrance? *Si totum debeo pro me facto, quid addam pro me refacto?* Quand même je pourrais me multiplier mille fois, recommencer mille fois ma vie, et chaque fois me redonner à vous, que suis-je à vos yeux, ô Seigneur? Ce que j'ai de meilleur pour reconnaître tous vos bienfaits, c'est l'acceptation joyeuse des devoirs de ma profession. Je les prends donc tous ensemble et je vous les offre : *Calicem salutaris accipiam.* Mais cet état est si grand, que pour en remplir fidèlement les devoirs je ne puis compter sur mes propres forces, qui ne sont que faiblesse; je m'appuierai donc uniquement sur le secours de votre divine grâce; et pour l'obtenir j'invoquerai chaque jour votre saint nom : *Et nomen Domini invocabo!*

« Seigneur tout-puissant, soutenu par la force de votre bras, je tiendrai ce calice jusqu'à la fin; je le boirai jusqu'à la lie, jusqu'à la mort. O mort des saints religieux, que tu es précieuse aux yeux du Seigneur! *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus!* Oui, la vie religieuse est véritablement une mort, *mors spontanea*, comme l'appelle saint Jean Climaque. C'est une mort corporelle; car, par ses souffrances, elle fait descendre lentement dans le tombeau. C'est une mort spirituelle, car ceux qui l'embrassent meurent au monde et à leurs passions; de sorte que, semblables aux morts, ils n'ont d'eux-mêmes aucun mouvement, aucun sentiment, et dépendent en tout de la grâce de Dieu. Cette mort de la profession religieuse paraît humiliante et terrible aux yeux des hommes charnels, mais qu'elle est précieuse devant le Seigneur! *Quam pretiosa!* Elle est précieuse, car elle satisfait à la dette immense de nos péchés; elle est précieuse, car elle procure des biens infinis. C'est le passage de la mort à la vie, du travail au repos, de la crainte à la sécurité, de la pauvreté à l'abondance, de la tristesse à la joie, de la guerre à la paix, de l'affliction à la consolation, de la vie du temps à celle de l'éternité : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus!* Heureux ceux qui meurent ainsi au monde et au péché par la profession religieuse! ils sont assurés d'expirer ensuite

dans le baiser du Seigneur : *Beati mortui qui in Domino moriuntur.* (Apoc. XIV, 13.)

« Ce bonheur est à moi, ô Seigneur, car cette profession est mon partage. Je suis donc doublement votre serviteur : *O Domine, quia ego servus tuus.* Je l'étais dès ma naissance, puisque c'est vous, ô mon Maître, qui m'avez créé et racheté ; mais je le suis à un autre titre, parce que je l'ai choisi dans ma profession. J'ai donné solennellement ma parole, il m'est impossible de contester vos droits. Je ne le tenterai jamais. Au contraire, je les consacre de nouveau par mon amour : *Ego servus tuus.* Heureux esclavage, qui, en m'attachant à vous, me rend en même temps le fils de votre servante : *Et filius ancillæ tuæ.* J'étais par le baptême fils de votre Église ; par ma vocation je me donne plus complètement à elle ; mais je deviens aussi le fils de la vierge Marie, qui se nomma elle-même la servante du Seigneur : *Et filius ancillæ tuæ.* O Marie ! l'ordre des Frères prêcheurs, dont je suis membre, vous proclame sa véritable Mère. C'est vous qui, dans votre sollicitude maternelle, avez obtenu de votre Fils son institution ; vous visitiez jour et nuit ses premiers enfants pour répandre sur eux vos bénédictions ; vous les avez merveilleusement protégés contre les ennemis qui les persécutaient. Maintenant encore vous présidez à leur vocation ; vous les aidez à la persévérance ; vous dissipez leurs tentations ; vous les consolez dans leurs afflictions ; vous les fortifiez dans leurs faiblesses ; vous adoucissez leurs amertumes ; vous les animez à la pénitence ; vous encouragez leur zèle ; vous faites fructifier leur ministère, et vous leur réservez jusque dans le ciel une singulière prédilection. Faites, ô Vierge immaculée, que je vous aime tendrement toute ma vie comme ma très bonne, ma très chère, ma très aimable Mère ; et qu'ayant l'honneur d'être du nombre de vos enfants, je m'en montre digne par l'imitation de vos vertus jusqu'à la mort.

« O Dieu des armées, c'est maintenant que vous avez terrassé mes ennemis et que vous avez brisé mes chaînes : *Dirupisti vincula mea.* J'étais enchaîné par le trop grand attachement à moi-même, à mes parents et aux vains plai-

sirs. Mais, ô mon Dieu ! vous avez brisé tous ces liens. Plus rien ne m'arrête ; et dans cet état de sainte liberté je veux vous sacrifier une hostie de louange : *Tibi sacrificabo hostiam laudis !*

« Seigneur, Dieu des vertus ! vous ne voulez plus qu'on vous immole des béliers et des taureaux comme dans l'ancienne loi. Le vrai sacrifice que vous aimez, c'est celui d'un cœur contrit et humilié. O mon cœur, prépare ce sacrifice dont tu es en même temps la victime et le prêtre : *Tu victima, tu sacerdos !* Oui, mon Dieu, je veux que toutes mes pensées, toutes mes prières, tous mes offices, toutes mes actions forment un concert de louanges : *Tibi sacrificabo hostiam laudis !* J'ai fait ce sacrifice à la face de vos autels et de vos saints anges ; je le renouvelle du plus profond de mon âme ; et, afin qu'il vous soit plus agréable, j'implore la vertu de votre saint nom : *Et nomen Domini invocabo !*

« Et maintenant, que me reste-t-il, si ce n'est de rendre mes vœux au Seigneur pendant tout le temps de ma vie : *Vota mea Domino reddam?* Aussi désormais je mépriserai les plaisirs du corps, je foulerai aux pieds les richesses, et j'ensevelirai ma volonté dans l'obéissance : *Vota mea Domino reddam.* Quelque rude, quelque incompréhensible, et quelque mortifiant que soit ce qu'on exigera de moi, je l'exécuterai avec une fidélité inviolable : *Vota mea reddam.* Je veux que cette fidélité serve d'exemple à tout le peuple chrétien : *In conspectu omnis populi ejus*, afin que partout on connaisse que le joug du Seigneur est doux, et que les travaux de la vie religieuse donnent des forces pour observer les divins commandements. Par là, les fidèles dans le monde seront animés à mieux servir le Seigneur, à pratiquer plus courageusement la pénitence, et à imiter plus fidèlement les vertus de Jésus-Christ. J'observerai ma règle et mes vœux dans tous les couvents où je serai envoyé, et qui sont tous comme le portique de la maison de Dieu, c'est-à-dire du Ciel : *In atriis domus Domini.* Ah ! Seigneur, combien j'ai soupiré après ce portique sacré ! Que j'ai versé de larmes ; que j'ai fait de prières pour obtenir de m'y abriter ; et que je suis heureux de me voir enfin reçu au

nombre de vos enfants, fixé dans votre demeure ! Ne permettez pas que je la quitte jamais. Donnez-moi, au contraire, de m'élever de vertu en vertu jusqu'à ce que j'arrive à la montagne de Sion ; que j'entre dans l'intérieur même de votre saint Temple, et que j'habite éternellement la céleste Jérusalem.

« O sainte cité ! quand serai-je au milieu de tes murs, en la compagnie des saints et des anges : *In medio tui Jerusalem !* Ce sera dans ce jour éternel que j'accomplirai mes vœux selon toute l'étendue de leur perfection. Alors mon obéissance sera consommée, et ma volonté transformée en celle de Dieu ; ma chasteté deviendra toute céleste, semblable à celle des anges ; et ma pauvreté se trouvera changée en la possession du royaume des Cieux. Heureux donc et mille fois heureux les religieux qui observent fidèlement les promesses de leur profession, puisque leur récompense doit être de voir Dieu face à face, de l'aimer sans lassitude, et de le posséder à tout jamais ! Amen ! Qu'il en soit ainsi ! Amen ! »

CHAPITRE II

PRINCIPALES MAXIMES ET GRANDES VÉRITÉS DE L'ÉVANGILE SUR LESQUELLES LES RELIGIEUX DOIVENT ÉTABLIR LA FIDÉLITÉ AUX DEVOIRS DE LEUR VOCATION

Que de religieux qui oublient vite leur première ferveur, et, après plusieurs années de profession, n'ont pas encore acquis une vertu solide! C'est qu'on n'a pas eu assez de soin, pendant le noviciat, de leur inculquer les grandes vérités de l'Évangile. On s'est contenté de les former à quelques observances régulières qui sont bonnes et même nécessaires, mais qui ne suffisent pas pour fonder une vertu stable et donner l'esprit intérieur.

Le plaisir de la nouveauté, qui se trouve au début dans les différents exercices de l'état religieux, les avait bien rendus zélés pour un temps. Mais lorsqu'ils se sont accoutumés à ces sortes d'objets, leur ferveur a cessé, et ils sont tombés dans la dissipation. Qu'on ait soin de fonder la vertu des novices sur les principales maximes de l'Évangile, qu'on grave profondément dans leur esprit les vérités capitales de la religion: on verra, par expérience, qu'il y a en elles une vertu cachée, mais permanente, capable de conserver toujours la première ferveur, ou du moins de rappeler au devoir. On va donc expliquer ici ces importantes vérités, et faire voir le rapport qu'elles ont avec la fidélité aux obligations de la vie religieuse. Tous, novices et profès, acquerront en les méditant un accroissement de ferveur, et y trouveront un ferme appui pour leur persévérance. On résumera ces maximes dans sept articles qui traiteront: 1° de l'importance du salut; 2° de la nécessité de la pénitence; 3° de l'horreur du péché; 4° de la préparation à la mort; 5° de la crainte du jugement; 6° des peines de l'enfer; 7° des délices du paradis.

ARTICLE I

L'importance du salut.

1° Le salut est la grande et unique affaire; 2° il faut travailler à faire son salut avec vigilance, crainte et tremblement; 3° les religieux ne peuvent travailler à leur salut qu'en observant exactement leur règle.

§ I. — Le salut est la grande et unique affaire.

Le salut est la grande et l'unique affaire que tout homme est chargé de traiter dans ce monde. Aussi la première instruction qu'on nous donne dans notre enfance, c'est que Dieu nous

a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer et le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. Notre salut n'est autre chose que cette vie bienheureuse dont nous jouirons dans le Ciel, si nous nous appliquons sur la terre à servir Dieu de tout notre cœur. L'homme n'est donc ici-bas ni pour jouir d'une bonne santé, ni pour amasser des richesses, ni pour briller par le talent, ni pour parvenir à des places distinguées, mais pour faire son salut en craignant Dieu et en gardant ses commandements par amour. « C'est là tout l'homme. » *Deum time et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo.* (Eccles. XII, 13.)

C'est du salut que Jésus-Christ parle, selon les saints Pères, lorsqu'il dit : Il n'y a qu'une chose nécessaire : *Unum est necessarium.* (Luc. X, 42.) La conclusion de cette maxime est évidente : tout le reste est accessoire ; tout passe, tout est perdu, hors ce qui contribue à nous sauver. Car « que servirait à un homme d'avoir gagné le monde entier s'il venait à perdre son âme ? Et quel échange pourrait compenser le dommage qu'il subirait en la perdant ? » *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur; animæ vero suæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua ?* (Matth. XVI, 26.) Mais s'il n'y a rien d'utile en dehors du salut, dans l'ordre du salut ce qui n'était rien peut devenir un gain pour l'homme. La pauvreté, les maladies, les tristesses, les affronts, les renversements de fortune, les prisons, et la mort même la plus cruelle, tout peut nous aider à nous sauver ; tout conduit aux richesses éternelles, aux honneurs infinis, aux plaisirs ineffables, à une gloire incompréhensible : *Exultabitis lætitia inenarrabili et glorificata.* (I. Petr. I, 8.)

Le salut est une affaire si grande que Dieu y a pensé de toute éternité. Il a rapporté à ce but la création et la conservation de l'univers, et tout ce qu'il y a fait de merveilleux, dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce. S'il a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment ; s'il les conserve chaque jour, c'est pour le salut de l'homme. S'il a formé des anges dès le commencement du monde, un des principaux emplois qu'il leur a confiés est de contribuer au salut de

l'homme. Si dans l'ancienne loi il a envoyé des patriarches et des prophètes, c'est pour apprendre à son peuple la voie du salut. S'il a permis le renversement de tant d'empires et de dynasties ; s'il fait surgir de temps à autre des événements inattendus ; s'il permet des troubles et des persécutions dans l'Église, c'est pour le salut des hommes. Enfin, c'est pour nous que Dieu a envoyé son propre Fils dans le monde et l'a livré à la mort : *Proprio Filio suo non pepercit (Deus), sed pro nobis omnibus tradidit illum.* (Rom. VIII, 32.)

Oh ! que le salut de l'homme doit être quelque chose d'estimable, puisqu'un Dieu est descendu lui-même du ciel pour l'opérer ! *Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis, et incarnatus est.*

Nous ne sommes chrétiens que pour travailler à notre salut. Si dans le baptême nous avons été adoptés par le Père éternel, incorporés à son Fils et sanctifiés par son Esprit-Saint, c'est pour que nous parvenions à ce but. Et cette unique affaire est tellement nôtre, que nous sommes seuls, après Dieu, à pouvoir la faire réussir. Un roi travaille afin de rendre heureux ses sujets ; un évêque s'applique à diriger et à sauver ses brebis ; un père de famille amasse des richesses pour ses enfants. En cela, ils ne travaillent pas directement ni exclusivement pour eux ; mais lorsqu'on s'occupe à l'affaire du salut on travaille entièrement pour soi, et le gain direct n'est aucunement pour le prochain. Dans les autres affaires, quand elles réussissent mal, il y a des ressources encore : si on est malade, on peut se soulager par les remèdes ; lorsqu'on échoue dans une entreprise, on peut en organiser une autre qui nous relève ; vient-on à perdre la protection d'un ami, on en rencontre d'autres qui prennent soin de nous ; et le malheur fût-il irrémédiable, il finit du moins avec la vie. Mais si nous manquions l'affaire du salut, personne ne pourrait y suppléer pour nous : tout serait perdu ; et ce malheur, loin de finir avec la vie, par la mort, deviendrait éternel.

§ II. — Il faut travailler à son salut avec vigilance, crainte et tremblement.

Puisque la question du salut est si décisive, il faut y travailler avec toute l'application et la vigilance dont on est capable. Car il est élémentaire en fait de sagesse d'apporter dans les affaires une application proportionnée à leur importance, et de négliger au besoin les choses secondaires pour assurer le succès de celles qui sont de plus grande conséquence. D'ailleurs, il se rencontre de nombreuses difficultés dans cette grande affaire; il faut donc apporter tous ses soins pour les vaincre. Jésus-Christ nous l'a dit lui-même : *Le royaume des cieux souffre violence, et il n'y a que les violents qui le ravissent. La voie qui conduit à la vie est étroite, et la porte par laquelle il faut passer pour y arriver est petite.* (Matth. XI, 12, VIII, 14.) Les paraboles employées par Jésus-Christ sont d'accord avec ces graves maximes. Le salut est comparé à une pierre précieuse qu'il faut acheter au prix de tout son bien, et qu'on ne trouve qu'après avoir remué toute la maison. (Luc. XV, 8, 9.) C'est un trésor caché dans un champ, et il faut creuser bien profondément pour le découvrir. (Matth. XIII, 44.) C'est une vigne qu'on doit travailler avec beaucoup de soin, si on veut en retirer du fruit. (Matth. XXI, 33, 42.) C'est un champ qu'il faut labourer sans s'arrêter et sans regarder derrière soi. (Luc. IX, 62.) C'est un négoce dans lequel il faut faire valoir avec soin tous les talents reçus. (Matth. XXV, 14, 30.) Partout, sous ces différentes figures, se cache le même enseignement : que l'affaire du salut exige toute notre application et tous nos soins, d'autant plus qu'à ces difficultés intrinsèques viennent se surajouter les oppositions soulevées par nos ennemis : le monde, la chair et le démon. Quelle violence ne faut-il donc pas se faire pour surmonter ces obstacles, qui tantôt se succèdent l'un à l'autre, tantôt se réunissent tous à la fois ! Et si l'on considère que ce travail est pour tous les temps, pour tous les âges, pour tous les lieux et pour toutes les conditions, comment s'imaginer que sans une grande application on pourra se sauver ?

Après qu'on s'est bien appliqué à l'affaire du salut, on doit rester néanmoins dans la crainte et le tremblement. C'est

saint Paul qui nous l'ordonne : *Cum metu et tremore vestram salutem operemini.* (Philipp. II, 12.) Et il nous prêche lui-même d'exemple, en protestant que malgré ses ravissements il craint encore d'être réprouvé! Lui, le grand apôtre; lui, qui avait longtemps châtié son corps et l'avait réduit en servitude; lui, qui était monté jusqu'au troisième ciel, il tremblait en pensant à son sort éternel! Combien donc devons-nous craindre, nous qui sommes si faibles, si mauvais, si corrompus! « Mon salut est en péril, mon bonheur éternel est en question, ma damnation est encore possible! » Voilà ce que nous devons nous dire sans cesse en regardant l'avenir et en nous recommandant à Dieu.

Les grandes difficultés qu'on rencontre dans l'affaire du salut, loin de nous décourager, doivent, au contraire, nous exciter à y travailler avec plus d'assiduité et de vigilance. « C'est difficile, et pourtant il faut réussir! Je vais donc m'y mettre avec courage. » Ainsi raisonne l'homme prudent selon Dieu, et il s'anime au travail en considérant combien d'obstacles ici-bas la prudence humaine sait attaquer et surmonter. L'homme d'armes expose, pour un peu d'avancement et de gloire, ses biens, souvent sa vie même. Le marchand, afin d'acquérir des richesses, travaille tout le jour, veille la nuit, passe les mers, s'expose au naufrage et y périt souvent. Que n'en coûte-t-il pas à l'ambitieux, au voluptueux et aux autres pécheurs pour contenter leurs passions! Ils sacrifient leur conscience, leurs biens, leur fortune, leur santé et leur réputation. C'est le moins que nous puissions faire, d'employer à nous sauver autant d'activité qu'ils en mettent à se perdre. Nous sommes, du reste, dans des conditions meilleures au point de vue des difficultés; car si elles sont nombreuses, elles sont, d'autre part, considérablement aplanies par les moyens de persévérance que Dieu nous a donnés, et adoucies par les consolations qu'Il répand abondamment sur ceux qui le servent.

Cette diminution des difficultés et cet adoucissement des peines sont encore plus sensibles chez les religieux que chez les simples fidèles. Malgré toutes les grâces divines, le monde ne laisse pas que d'être corrompu et corrupteur, plein de dis-

sipation et d'indifférence. Dans la religion on est loin de cette corruption et de ces obstacles, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut. Mais les avantages que les religieux trouvent dans leur état pour faire leur salut ne doivent pas les empêcher d'y travailler avec crainte et tremblement. Au contraire, ces sentiments chez eux doivent être plus profonds; car plus ils reçoivent de grâces, plus ils deviendraient coupables s'ils en abusaient, et plus leurs tourments seraient grands quand la justice de Dieu les saisirait. C'est l'Écriture qui nous le dit: « La terre qui est souvent arrosée, et ne donne pas le fruit qu'elle devait produire, n'est pas loin d'être maudite. » (*Ad Hebr.* VI, 7, 8.) Que Dieu dans sa bonté détourne de nous cet irréparable malheur!

§ III. — Les religieux ne peuvent bien travailler à leur salut qu'en observant leur règle.

Il y a des moyens de se sauver dans tous les états; mais partout ces moyens sont étroitement liés à l'accomplissement des devoirs particuliers à chacun de ces états. Quelque vocation que l'on aie, on ne doit rien s'y permettre qui soit opposé au salut, et on doit rapporter, au contraire, à cette fin toutes ses pensées, toutes ses paroles, toutes ses actions et toutes ses souffrances. Cette fidélité aux devoirs d'état est le moyen facile en même temps qu'indispensable pour arriver au ciel.

Les devoirs d'état des religieux se résument dans l'accomplissement de leurs constitutions. La Providence y a attaché leur salut. Elles sont, après les commandements de Dieu et de l'Église, comme les principaux canaux dont la bonté divine se sert pour répandre ses grâces sur eux. Celui, dit saint Bernard, qui garde les observances de sa religion sera gardé par elles, ainsi qu'il est écrit dans la loi de Dieu, qu'*elle garde celui qui l'observe*. C'est pourquoi, dans les premières années de la fondation d'un Ordre ou de sa réforme, on voit la sainteté fleurir dans un si grand nombre d'âmes. Car pour lors, dans ces Ordres, on observe la règle avec ferveur et exactitude jusque dans les moindres détails.

O religieux, gardez donc vos constitutions, puisque votre

salut y est attaché ! Si vous êtes frère de chœur, étudiez beaucoup ; si vous êtes convers, travaillez continuellement ; si vous êtes prêtre, appliquez-vous au salut des âmes, selon les talents que Dieu vous a donnés. Tous, soyez fidèles à l'oraison, à la lecture spirituelle ; dites votre office avec dévotion ; gardez exactement les abstinences, la solitude, la dépendance, et vous vous sauverez. Mais si vous étiez infidèles à votre règle, Dieu retirerait de vous ses grâces, et vous pourriez tomber dans l'endurcissement.

Lorsque les religieux négligents seront à l'article de la mort, quelle fidélité ne voudraient-ils pas avoir apportée à garder leurs constitutions ! Quels regrets n'auront-ils pas de les avoir transgressées ! De quoi leur serviront alors ces conversations inutiles, ces visites vaines, ces violations du silence, cet empressement pour les nouvelles, ces médisances, ces railleries piquantes, ces plaisanteries sans dignité, ces actes de sensualité, ces absences du chœur, cette tiédeur dans le service de Dieu, ces confessions sans amendement, ces communions et ces messes sans fruit ? On a vu des religieux mourir presque dans le désespoir, tant ils étaient frappés, au moment de paraître devant le souverain Juge, de ces transgressions habituelles de leurs devoirs ! Et si l'on pouvait pénétrer dans l'enfer, on en verrait un grand nombre dont la damnation a commencé par ces mêmes infidélités ! Prévenons ces malheurs. Gardons notre règle avec crainte, fidélité et reconnaissance. C'est le grand et infaillible moyen de salut que Dieu nous a préparé de toute éternité.

ARTICLE II

La nécessité de la pénitence.

1° La pénitence est nécessaire à tout le monde ; 2° elle doit être sévère et proportionnée aux péchés ; 3° la pénitence des religieux consiste dans l'exacte observation de leur règle.

§ I. — La pénitence est nécessaire à tout le monde.

La pénitence est nécessaire non seulement à ceux qui sont encore dans le péché, mais à ceux qui sont déjà convertis, et même à ceux qui ont conservé leur innocence.

1° Il faut que le pécheur fasse pénitence ou qu'il soit damné. Jésus-Christ l'a déclaré : *Nisi pœnitentiam habueritis omnes similiter peribitis.* (Luc. XIII, 3.) Il n'y a point de milieu : ou pleurer et souffrir dans ce monde, ou pleurer et souffrir pendant l'éternité. « Tout péché, dit saint Augustin, doit être puni ; si ce n'est par l'homme pénitent, ce sera par un Dieu vengeur. » *Aut ab homine pœnitente aut a Deo puniente.* En effet, les pécheurs ont offensé la majesté divine ; ils ne seront jamais sauvés s'ils ne réparent cette injure par la pénitence. Ils ont fait naufrage après le baptême ; ils ne peuvent revenir sur la terre des vivants que sur cette planche de salut : *Secunda post naufragium tabula.* Ils ont irrité la colère de Dieu ; ils seront écrasés par elle s'ils ne l'apaisent, et ils n'y réussiront que par la pénitence. Ils sont redevables à la justice divine des peines éternelles que méritent leurs iniquités ; s'ils ne satisfont à leur dette dans ce monde, par une pénitence volontaire, ils se condamnent eux-mêmes à la pénitence forcée de l'autre monde, et elle sera éternelle. Car Dieu repousse nécessairement et éternellement le péché ; or la disposition du pécheur ne changera plus après sa mort ; il sera fixé et immobilisé dans sa révolte ; Dieu l'aura donc éternellement et nécessairement en haine. C'est pourquoi il le punira par un supplice sans fin.

2° Quand même nous serions déjà convertis et assurés du pardon, nous devrions encore faire pénitence. David, averti par un prophète que sa faute lui avait été remise, persévérait néanmoins à s'en punir rigoureusement et s'excitait à la componction. Son péché lui restait toujours devant les yeux ; ses nuits entières se passaient à pleurer et à prier ; son corps était affaibli par les jeûnes, et il mangeait la cendre comme le pain. Saint Paul ne sentait rien dans sa conscience qui lui fût un reproche, toutefois il réduisait son corps en servitude pour faire pénitence. La Madeleine avait été assurée par Notre-Seigneur que ses péchés lui étaient pardonnés ; cependant elle continua le reste de sa vie à les pleurer et à les expier. C'est qu'en effet il y a dans le péché deux choses : la coulpe ou l'injure qu'il fait à Dieu, et la peine qu'on doit

souffrir pour réparer cette injure. Dans le sacrement de pénitence, la miséricorde divine remet bien la coulpe et la peine éternelle due à la faute; mais sa justice nous laisse l'obligation de subir en échange une peine temporelle, ou dans ce monde par les œuvres pénibles de l'expiation chrétienne, ou après notre mort par les souffrances du purgatoire. Or, quand même notre pénitence aurait duré pendant plusieurs années, avons-nous suffisamment satisfait à la justice de Dieu? Nous ne saurions nous rendre ce témoignage que par une révélation particulière; nous pouvons même être sûrs qu'il n'en est rien. Nous devons donc continuer à faire pénitence durant toute notre vie.

3° Mais quand même nous aurions l'assurance d'avoir expié nos péchés passés, nous serions encore obligés de faire pénitence pour nous préserver des prévarications à venir; car les péchés remis laissent en nous une grande faiblesse, avec laquelle nous retomberions dès les premières occasions: l'expérience ne le fait que trop sentir. Il est donc juste d'ajouter à la pénitence d'expiation une pénitence de précaution, qui sera le préservatif contre la rechute. Selon la comparaison frappante de saint Chrysostome, il en est de cela comme des maladies du corps. Certaines laissent après la guérison une langueur dont on a peine à revenir pendant le reste de la vie, et une disposition permanente à retomber dans le même mal; il ne suffit pas alors d'employer des remèdes et d'user d'un régime rigoureux pendant qu'on est travaillé par la douleur aiguë; il faut continuer ce traitement le reste de ses jours, de peur que le tempérament affaibli ne se dérange de nouveau et qu'on ne soit pris par une maladie du même genre, mais plus forte, qui conduirait au tombeau. Tel est l'état du pécheur. C'est un convalescent pour toute la vie : la rechute le menace sans cesse, et il lui faut pour s'en préserver une pénitence perpétuelle. Voilà pourquoi le concile de Trente a dit : *Tota vita christiani perpetua pœnitentia esse debet.*

4° Ceux mêmes qui ont eu le bonheur de garder leur innocence baptismale ont besoin de la pénitence pour continuer à se préserver de la corruption du monde; car le péché originel, après nous avoir été remis par le baptême, laisse pourtant en

nous le foyer du mal. La chair se soulève contre l'esprit ; les passions naissent continuellement dans le cœur, et menacent d'entraîner le consentement de la volonté. Or c'est l'office de la pénitence d'écarter ce péril, d'humilier l'esprit, de soumettre la chair, et de mortifier les passions. Celui qui la néglige, de juste qu'il est, deviendra bientôt coupable. C'est pourquoi nous voyons souvent les saints les plus innocents se montrer les plus pénitents. L'amour de Jésus pouvait leur donner en partie cette disposition ; mais il faut y voir aussi un acte de prudence. Plus ils aimaient leur innocence, plus ils craignaient pour elle et s'efforçaient de la placer sous la sauvegarde d'une sévère mortification. Par exemple, saint Jean-Baptiste, sanctifié dès le sein de sa mère, mena pourtant la vie la plus rigide ; son vêtement consistait en une peau grossière ; ses jeûnes étaient si rigoureux que Jésus-Christ put dire de lui : « Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant : *Neque manducans neque bibens.* (Matth. xi, 18) ; la terre et les pierres formaient le lit de son repos ; le désert et les cavernes des montagnes lui servaient d'habitation ; enfin tout ne respirait en lui que pénitence. » *Joannes victu, vestitu, cubitu, loco pœnitens.* (S. Jean Chrys.) Telle était la vie du Précurseur, tel doit être l'esprit de pénitence des justes qui veulent préparer les voies dans leur cœur au règne de la perfection, par l'imitation du divin Maître.

§ II. — La pénitence doit être sévère et proportionnée aux péchés.

Si la pénitence n'est pas sévère et proportionnée aux péchés commis, elle ne mérite pas son nom. En effet, comme le remarque saint Augustin, elle tire ce nom (*pœna tenet*) de la peine qui doit saisir l'âme et le corps du pécheur à cause de ses fautes : *Pœnitentia a pœna nomen accepit qua anima cruciatur et corpus mortificatur.* Elle ne consiste donc pas dans une simple cessation du péché et dans le changement de conduite. Il faut qu'elle ait le caractère positif d'un châtiment ; il faut qu'elle en produise les effets, proportionnés à l'étendue et à la gravité de l'injure. Dieu le veut à titre de justice : *Divina exigente justitia.* N'eût-on commis dans toute sa vie

qu'un seul péché mortel, c'en est assez pour ouvrir dans le cœur une source de larmes éternelles : *Semel peccasse satis est ad fletus æternos.* (Tertull.) Et toute une vie, fût-elle de plusieurs siècles, suffirait à peine pour expier dignement les fautes commises, ne serait-ce qu'une seule. C'est pourquoi, lorsque l'Écriture sainte parle de la pénitence, elle la résume en des actes pénibles, exigeant des efforts : « Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtements ; retournez vers Dieu de tout votre cœur, témoignez la sincérité de votre retour par vos jeûnes, par vos larmes et par vos gémissements. (Joël. II, 13.) Revêtez-vous de cilices, couvrez-vous de sacs et de cendres ; imitez par la violence de vos gémissements et de vos soupirs les pleurs et les cris d'une mère qui a perdu son fils unique. » (Jerem. VI, 26.) Les Pères de l'Église nous enseignent la même vérité, en appelant la pénitence un baptême laborieux : *Baptismus laboriosus.*

La sévérité de la pénitence publique parmi les premiers chrétiens nous donne, à ce sujet, de graves enseignements. Les pénitents demeuraient pendant plusieurs années dans le vestibule de l'Église, privés des saints mystères. Là, le corps revêtu d'habits déchirés et de cilices, la chevelure négligée et couverte de cendres, prosternés par terre et poussant des soupirs, ils conjuraient les fidèles de prier pour eux afin de leur obtenir miséricorde. Et, pendant ce temps, ils pratiquaient des jeûnes au pain et à l'eau, d'autres macérations corporelles et des humiliations, jusqu'à ce que le jour de leur réconciliation fût venu.

Il est vrai que l'Église a relâché quelque chose de sa première sévérité par condescendance pour notre mollesse. Mais si les pratiques de pure discipline ont changé, la nature de la pénitence, son esprit, ses austérités essentielles ne connaissent point de changement. Nous adorons et nous servons le même Dieu que les premiers chrétiens ; le péché lui fait la même injure qu'autrefois. Et bien que notre mère n'exige plus pour nous réconcilier qu'on ait déjà satisfait intégralement, dès ici-bas, à la justice divine, l'obligation d'expier la faute persiste après le pardon. De peur qu'on ne s'illu-

sionne à ce sujet, le concile de Trente rappelle aux confesseurs qu'ils doivent imposer des pénitences proportionnées aux péchés, et les avertit que s'ils y manquent ils assument eux-mêmes le fardeau dont ils déchargent injustement les autres.

En considérant plus attentivement encore la nature de la pénitence, on comprendra mieux pourquoi elle doit être sévère. Selon Tertullien, elle vient se substituer à l'indignation d'un Dieu irrité contre le pécheur : *Pœnitentia Dei indignatione fungitur.* Or l'indignation, et surtout l'indignation d'un Dieu, est un sentiment fort qui ne se calme pas par une légère réparation ; il lui faut, pour s'apaiser, une satisfaction qui lui convienne et qui soit digne de la désarmer. La pénitence est aussi, selon saint Bernard, un abrégé des peines de l'enfer : *Compendium gehennæ æternæ.* Or les peines de l'enfer sont-elles des peines si douces, et que l'âme puisse, supporter sans de violents efforts? La pénitence, avons-nous remarqué encore, doit être proportionnée au péché ; elle doit donc en égaler la grièveté et faire arriver l'expiation partout où le mal a fait pénétrer ses ravages. Or pour expier des fautes considérables, il ne suffit pas évidemment de quelques petites prières vocales; il faut, comme dit saint Augustin, des œuvres pénibles, des larmes, des gémissements, de grandes aumônes et de longs jeûnes : *In satisfactione ingentium peccatorum non verba tantum, sed et opera quæruntur; addendæ sunt lacrymæ, gemitus, uberiores eleemosynæ, continuata longo tempore jejunia.* C'est aussi ce que saint Cyprien prescrit : « Que nos gémissements et nos pleurs soient proportionnés à nos égarements. Plus la plaie de l'âme est profonde, plus il faut apporter de soin et employer de temps pour la guérir, afin que notre pénitence ne soit pas trop inférieure à la gravité du crime : *Quam magna deliquimus, tam grandia defleamus, alto vulneri diligens et magna medicina non desit, pœnitentia crimine minor non sit.* (Serm. de Lapsis.)

La pénitence doit être proportionnée, non seulement à la quantité, mais à la qualité des péchés. C'est pourquoi il faut

s'efforcer de faire servir à la pénitence tout ce qui a contribué à offenser le Tout-Puissant, et l'esprit, et le cœur, et le corps. L'esprit s'est soulevé contre le Dieu de vérité; il doit d'abord s'humilier, et ensuite employer toutes ses ressources à comprendre la grandeur de l'offense faite, à se rappeler la grandeur des biens éternels perdus par sa folie. C'est du cœur que sortent tous les péchés, comme dit Notre-Seigneur (Matth. xv, 19); il faut donc que le cœur soit rigoureusement puni par une douleur intérieure et spirituelle, de sorte qu'il gémisse sans cesse. Cette douleur s'appelle *contrition* et *componction*, précisément parce que le cœur du vrai pénitent est tout contrit, tout brisé, pénétré, pour la vie, de la peine la plus amère. Le corps est ordinairement le complice et l'exécuteur des péchés, il convient donc que lui aussi souffre des macérations proportionnées au mal qu'il a commis. A tous égards la pénitence doit être complète et sévère. C'est ainsi que saint Paul l'entendait quand il écrivait aux Romains : « Comme vous avez fait servir vos membres à l'iniquité, il faut que vous les fassiez servir maintenant à la justice pour mener une vie sainte: *Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.* » (Rom. vi, 19.) Et il ajoute : *Humanum dico ;* je demande cela au nom de la simple raison humaine et de la stricte justice ! Que faudra-t-il donc exiger du religieux qui sert Dieu par un amour spécial, dans la voie des conseils, et selon les règles de la perfection ?

§ III. — La pénitence des religieux consiste dans l'exacte observance de leur règle.

Les religieux sont encore plus obligés à pratiquer la pénitence que les gens du monde, et ils ont aussi plus de moyens pour s'y appliquer. Parmi ces moyens, rangeons en premier lieu l'observation exacte de la règle.

D'abord, l'esprit de leur règle, c'est de les consacrer par état à la pénitence, car les religieux sont établis dans l'Église pour y maintenir et y propager cette vertu, en continuant sur la terre les souffrances de Jésus-Christ, et en

travaillant à la conversion des pécheurs, soit par la mortification, qui dispose Dieu à leur donner les grâces, soit, en outre, par les œuvres de zèle, comme cela a lieu dans notre Ordre. Ainsi les religieux doivent pleurer non seulement leurs péchés, mais aussi les péchés du prochain. Les fidèles qui leur font des aumônes pour les entretenir, en se privant quelquefois du nécessaire même, sont portés à cette générosité par la persuasion que, dans le couvent, on priera à leur intention, on apaisera la colère de Dieu, et on satisfera à sa justice pour eux, pour leurs parents et pour tous les pécheurs, par les austérités en usage dans le cloître. Les religieux sont donc, en quelque manière, des pénitents publics, qui se nourrissent des péchés du peuple, et ne vivent que pour le réconcilier avec Dieu à force de larmes et d'expiation. « La vie d'un bon religieux, dit dans ce sens l'*Imitation de J.-C.*, doit être une croix et un martyre. *Vita boni religiosi crux et martyrium.* »

En second lieu, la facilité de faire pénitence est un des principaux motifs qui portent les chrétiens du siècle à entrer en religion. Il y a bien dans le monde certains moyens essentiels de faire pénitence, car la pénitence commune que Dieu demande de tout le monde c'est de souffrir, avec un amour repentant, les peines inévitables dans chaque état. Un père de famille qui se donne beaucoup de peine pour élever ses enfants et pour régler sa maison selon l'esprit de l'Église, fait une pénitence très agréable à Dieu. L'artisan et le laboureur qui travaillent jour et nuit pour avoir de quoi vivre, et qui offrent au Seigneur leur travail comme satisfaction à sa justice, font une grande pénitence. La perte d'un procès, la mort d'un ami, une banqueroute qui ruine la famille, un dérangement des saisons qui emporte la récolte, une calomnie, une maladie longue et d'autres semblables accidents que Dieu permet, sont l'occasion d'une véritable pénitence, si on les accepte par conformité à la très juste volonté de Dieu et avec une résignation pleine d'amour.

Mais, outre ces pénitences qui sont inséparables de tous les états, il en faut pratiquer d'autres qui soient proportionnées aux péchés de chacun, à leur passion dominante et à leurs

habitudes, comme des jeûnes, des prières, des retraites. Or il est très difficile de faire dans le monde ces pénitences particulières, soit parce qu'on ne connaît pas aisément celles que Dieu demande, soit parce qu'on ne sait comment s'en acquitter. Pour les religieux, leur pénitence non seulement générale, mais personnelle, c'est l'observation exacte de la règle. En elle consiste la satisfaction que la justice de Dieu, se manifestant par l'intermédiaire de la sainte Église, leur a taxée, et exige d'eux pour qu'ils se purifient des péchés commis, préviennent ceux qu'ils pourraient commettre et conservent leur innocence. Avons-nous à expier pour ce qui regarde la vertu de pureté? nos abstinences, nos veilles, nos études, l'obligation d'une modestie continuelle des regards dans le couvent et hors du couvent, sont autant de pénitences très salutaires pour mortifier le corps, réformer les sens et nous faire une vie angélique. Est-ce le péché d'orgueil qu'il nous faut surtout punir? Notre règle y a sagement pourvu, car l'obéissance d'esprit et de volonté nous tient continuellement dans la dépendance, comme des enfants, et la pauvreté nous expose aussi à beaucoup d'humiliations, hors du couvent et dans le couvent. Toutes nos observances enfin comprennent un grand nombre de pratiques pénibles et humiliantes, comme la continuité du travail des mains pour les frères convers, celle de l'étude pour les prédicateurs, et pour tous l'assiduité aux actes de communauté. Notre conscience nous reproche-t-elle des paroles contre la charité envers le prochain? La règle nous impose la pénitence la mieux adaptée à ce genre de péchés, en prescrivant un silence rigoureux dans cinq endroits du couvent, savoir : le cloître, le dortoir, la cellule, le réfectoire et l'oratoire des frères. Elles surajoutent la défense de parler, même ailleurs, sans une permission spéciale ; la fidélité au recueillement ; la pratique d'une foule d'actes de charité fraternelle; la prière fréquente qui nous retrempe dans l'amour de Dieu et du prochain, et emploie sept fois le jour, à la louange du Seigneur, une bouche si souvent employée autrefois aux paroles contre la charité et l'humilité. Quelle plus excellente réparation pourrions-nous inventer?

Combien donc sont à plaindre les religieux s'ils n'observent point leur règle dans cet esprit, ne cherchent chaque jour que des prétextes pour se dispenser de la garder, et passent toute leur vie dans les exercices de la pénitence sans devenir jamais de vrais pénitents, ayant toute la peine de leurs observances et n'en ayant pas les doux fruits! Heureux, au contraire, les religieux qu'anime en tout l'esprit de componction et d'amour de Dieu! Par leur fidélité, ils expient chaque jour leurs péchés, apaisent la colère du divin Maître, satisfont à sa justice, éteignent les flammes de l'enfer et du purgatoire, attirent sur eux de nouvelles grâces, et méritent une récompense éternelle. Rien ne les décourage, ni la longueur de leur pénitence, car ils se regardent comme devant mourir demain, ni son austérité, puisqu'elle est sans proportion avec les châtiments dont elle les délivre et avec les récompenses qu'elle leur assure; et Dieu, par surcroît, daigne répandre en eux des consolations qui sont un avant-goût des joies du ciel.

ARTICLE III

L'horreur du péché.

L'horreur du péché est le premier fondement de la vertu. Plus forte est en nous cette horreur, plus vive est aussi la crainte de le commettre, la douleur de l'avoir commis, et le désir de s'avancer chaque jour de vertus en vertus. — La marque la plus sûre que nous sommes dans l'amour de Dieu, c'est encore le témoignage d'une conscience saisie d'horreur pour le péché, et ne redoutant rien tant que d'offenser son Seigneur. On va donc essayer, dans ce chapitre, d'inspirer une juste horreur du péché. Pour cela, on parlera : 1° de la malice du péché mortel; 2° de la malice du péché véniel; 3° on expliquera comment l'horreur du péché se rattache nécessairement, chez les religieux, à l'observation de leur règle.

§ I. — Malice du péché mortel.

Cette malice ressort surtout de deux choses : 1° De l'injure qu'il fait à Dieu; 2° Des maux qu'il cause à l'homme.

1° *Injure que le péché mortel fait à Dieu.*

L'injure que le péché mortel fait à Dieu se mesure d'abord à la grandeur de celui qui la reçoit. En effet, la grandeur d'une injure se prend, avant tout, de la dignité de la personne

offensée. L'offense faite à un roi est beaucoup plus grande que celle qui regarde un de ses serviteurs. Or le péché mortel est une injure faite à Celui qui est la majesté et la perfection infinies. Cette injure a donc, d'une certaine façon, une malice infiniment grande, comme le dit saint Thomas : *Peccatum contra Deum commissum quamdam infinitatem habet ex infinitate divinæ majestatis.* (3ª. P. Ar. II. Ad. 2.)

En effet, le pécheur fait injure à la suprême autorité de Dieu, car il viole insolemment ses ordres formels. Il insulte à sa justice, car il en méprise les menaces les plus sévères. Il offense sa bonté, car il lui préfère le plaisir des sens et l'amour de la créature. Il attaque la toute-puissance de Dieu, car il a l'audace de se révolter contre elle au moment où elle pourrait l'écraser. Il s'élève contre sa sagesse en s'opposant aux desseins de sanctification qu'elle a sur l'homme. Il outrage sa sainteté, qui a pour l'iniquité une haine infinie. Il se révolte contre son souverain domaine, en rapportant toutes choses à lui-même et à sa propre satisfaction. Enfin il attente, en quelque sorte, à l'être divin, car il voudrait souvent qu'il n'y eût point de Dieu, afin de pécher plus hardiment. Dieu, il est vrai, se rit de ces vains efforts ; cependant, comme en matière d'injure on a plus d'égard à la perversité de l'intention qu'au succès dans l'exécution, le péché mortel, considéré comme attentat, est une espèce de déicide, selon la pensée de saint Bernard : *Ipsum, quantum est de se, Deum propria perimit voluntate... crudelis plane et execranda malitia, quæ Dei potentiam, justitiam, sapientiam perire desiderat.* (S. Bern. Serm. 3 de Resur.)

La grandeur du péché se prend non seulement de l'infinie perfection qu'il offense, mais aussi de l'ingratitude du misérable qui le commet. Or celui qui ose faire le péché, c'est l'homme ! L'homme cendre et poussière, ver de terre, pourriture, néant ; mais cendre qui se soulève contre Dieu, poussière qui l'insulte, ver de terre qui se dresse avec insolence contre sa Majesté, pourriture qui veut prévaloir sur le saint des saints, néant révolté contre le Tout-Puissant !!! Le pécheur est néant, et cependant il est fort dans sa révolte, car

il est armé des bienfaits du Créateur. L'esprit dont il se sert pour former des pensées coupables porte encore la trace de la suprême intelligence qui l'a fait à son image. Le cœur qui conçoit des désirs et des projets méchants, est un chef-d'œuvre de la divine bonté. Les yeux, les mains, les pieds que ce rebelle emploie à offenser Dieu, et l'air qu'il respire, et la lumière qui dirige ses pas, et jusqu'aux ténèbres dont il enveloppe l'horreur de ses crimes : tout lui vient de la sagesse, de la puissance et de la miséricorde de son Auteur. Et il tourne absolument tout contre lui ! Peut-on concevoir une plus noire ingratitude? Et peut-on faire à Dieu une plus grande injure?

Que s'il faut quelque chose de plus parlant et de plus saisissable pour achever de donner une idée de la grandeur du péché, considéré comme offense de Dieu, on n'a qu'à regarder Jésus mourant. Le Père, selon l'ordre sagement établi par sa Providence, n'a pas voulu, pour nous pardonner, de satisfaction moindre que cette mort et ces plaies du Sauveur. O péché, ô blessure des âmes, que ta malice est incompréhensible ! *Agnosce, homo, quam gravia sunt vulnera, pro quibus, secundum divinæ providentiæ ordinem, necesse est Christum Dominum vulnerari.* (S. Bern.)

2° *Maux que le péché mortel cause à l'homme.*

Le premier dommage que le péché mortel cause à l'homme, c'est qu'il le prive de biens infinis, savoir : de la grâce et des vertus. Aussitôt que l'homme a commis un péché mortel, il perd la grâce sanctifiante, la charité habituelle, l'amitié de Dieu, le droit qu'il avait au royaume céleste, les dons du Saint-Esprit, les vertus infuses et surnaturelles, excepté la foi et l'espérance. Ce péché enlève au chrétien sa ressemblance avec son créateur et lui imprime l'image du démon; l'enfant de Dieu est changé en esclave ; le vase d'honneur en vase de colère ; l'objet de l'amour et des complaisances de l'Esprit-Saint en un objet d'horreur et d'exécration sur lequel il se prépare à exercer sa vengeance. L'âme, dès lors, perd toute la beauté de sa vie spirituelle, car la vie de l'âme c'est la grâce, comme l'âme est la vie du corps. L'âme sans grâce est

donc un fantôme qui s'agite et un spectre qui semble vivant ; mais, en réalité, elle est morte devant Dieu, aussi bien que le sont les cadavres renfermés dans le sépulcre : *Vita corporis anima, vita animæ Deus.* Elle est même plus horrible que les corps morts, puisque ceux-ci ne sont point pour Dieu un objet d'aversion, tandis qu'il déteste l'âme en péché mortel et n'hésite pas à la condamner à d'effroyables supplices.

Le péché mortel prive le pécheur de tous les mérites passés et le met hors d'état d'en acquérir d'autres à l'avenir. Toutes les œuvres méritoires qu'on a faites par la grâce avant d'offenser Dieu, comme les jeûnes, les veilles, les aumônes, les confessions, les communions, les prières, etc., sont perdues par un seul péché mortel ; et si l'on vient à périr dans cet état, on sera éternellement damné. Tant qu'on ne s'est pas purifié, on ne fait aucune bonne œuvre utile au salut et qui puisse mériter la vie éternelle. Quand même on donnerait tout son bien aux pauvres ; quand on pratiquerait les pénitences les plus rigoureuses ; quand on ferait des miracles ; quand on parlerait les langues des hommes et des anges ; quand on livrerait son corps aux flammes, si on perd la charité par un seul péché mortel, on n'est rien, on ne mérite rien, et on n'a aucun droit de prétendre à la gloire du ciel : *Nihil sum..., nihil mihi prodest.* (I Cor. XIII, 2, 3.)

Le péché est la cause de tous les maux qu'on endure en ce monde et en l'autre. Le déluge qui inonda la terre, l'incendie qui réduisit en cendres Sodome, Gomorrhe et les autres villes, les défaites de tant d'armées au milieu de flots de sang humain, les morts subites, les renversements de fortune, les tempêtes du ciel : tous ces désastres sont une punition du péché. Ils sont bien aussi les effets de la nature ou les conséquences de la malignité des hommes ; mais Dieu se sert de ces effets pour punir le pécheur ; et leur cause même est une suite du péché, sans lequel il n'y aurait pas ces dérèglements dans la nature et dans l'homme. Pourquoi, dit à ce propos le prophète, ces calamités qui ruinent Jacob et Israël ? N'est-ce pas que nous avons offensé le Seigneur ? *Quis dedit in direp-*

tionem Jacob et Israël vastantibus? Nonne Dominus ipse cui peccavimus. (Isai. XLII, 24.)

§ II. — Malice du péché véniel.

1° *Malice du péché véniel du côté de Dieu.*

Nous devons avoir horreur non seulement des péchés mortels, mais aussi des péchés véniels, à cause de l'offense qu'ils font à Dieu. Pour apprécier exactement cette offense, il faut distinguer deux sortes de péchés véniels. Les uns sont de pure fragilité. Tels sont ceux que l'on commet par surprise, par inadvertance, par précipitation dans une occasion imprévue; et cependant, on est dans la volonté et l'habitude de se précautionner contre eux ; on les déteste aussitôt qu'on les aperçoit, ils sont un continuel motif de gémissement et d'humiliation devant Dieu. Les saints ont été sujets à ces sortes de chutes, et c'est d'eux que l'Écriture a dit : « Le juste tombera sept fois et se relèvera. » *Septies cadet justus, et resurget.* (Prov. XXIV, 16.) Les autres proviennent d'une pleine volonté. Tels sont les péchés véniels qu'on commet avec connaissance de cause, ceux qui résultent d'une longue habitude, dont on n'a aucun souci de se corriger, et auxquels peut-être on a même tant d'attache qu'on les commet avec dessein arrêté de recommencer d'autres fois. Ce sont les péchés dont nous voulons ici parler, pour montrer qu'ils offensent Dieu beaucoup plus qu'on ne le pense généralement. C'est d'eux que S. Thomas dit : « Il faudrait plutôt mourir que de commettre un seul péché véniel. *Debet prius homo sustinere mortem, quam ut peccet venialiter.* » (In 4^um^. D. XIX.) C'est à eux qu'il faut appliquer la parole de saint Grégoire : « Il arrive souvent qu'une faute légère est pire qu'un grand crime. Parce que comme l'on connaît plus facilement l'énormité du crime, on s'en corrige aussi avec plus de promptitude; au lieu que la faute légère, paraissant peu de chose, est d'autant plus dangereuse qu'on la commet sans remords et qu'on y persévère plus longtemps. *Nonnunquam in parvo deterius quam in majori peccatur. Major enim quo citius culpa cognoscitur, eo etiam celerius emendatur : minor*

vero, dum quasi nulla creditur, eo pejus quo etiam securius in usu retinetur. » (Homil. LII.)

Le péché véniel, ainsi entendu, offense la suprême majesté de Dieu. Car il méprise ses commandements, auxquels nous devons obéir dans les choses même qui paraissent de moindre importance. En effet, tout ce qui va contre le souverain Maître et lui déplaît renferme une certaine gravité, quoique, comparativement à des offenses plus énormes, on le considère comme léger. Non seulement celui qui conspire contre la vie de son prince, mais aussi celui qui l'outrage de fait et de paroles, qui reste indifférent à sa gloire et ne craint pas d'aller à chaque instant contre ses prescriptions, commet une faute détestable et mérite une punition rigoureuse. Ainsi, quoique le péché véniel n'attente pas aux attributs de Dieu comme le péché mortel, il est toujours une désobéissance à ses ordres, un acte contraire à sa volonté, et il n'en faut pas davantage pour en concevoir une vive horreur. C'est pourquoi saint Paulin se demande comment on peut appeler légère une faute qui est un mépris de Dieu ; car le vrai sage fait bien moins attention à ce qui est ordonné qu'à la dignité de celui qui ordonne. (*Epist.* XIV.) Et saint Jérôme dit dans le même sens : « Ce n'est jamais un manquement léger d'offenser Dieu, même dans les plus petites choses, parce qu'Il ne regarde pas tant à la qualité du péché qu'au mépris de la personne. *Nunquam leve est Deum etiam in exiguo contemnere, qui non tantum ad qualitatem peccati respicit, sed ad personæ contemptum.* » (Epist. ad amicum.)

Le péché véniel offense la bonté souveraine de Dieu. Le Seigneur est infiniment libéral et bienfaisant ; il nous comble à tout moment de ses faveurs. Cependant celui qui commet un péché véniel, au lieu de reconnaître ses bienfaits et de l'aimer de tout cœur, outrage sa souveraine bonté par une ingratitude insupportable, et partage dans une foule de circonstances, pour des causes de rien, l'amour de son cœur entre le Créateur et la créature. Quand on chérit son père, on ne se contente point de ne pas attenter à ses jours et de lui obéir

dans les choses essentielles ; quand on est dévoué à un ami, on n'attend pas, pour lui rendre service, qu'il soit dans une extrême misère. On leur fait plaisir en toutes occasions, aussi bien dans les petites que dans les grandes ; on évite tout ce qui peut leur faire la moindre peine ; on les prévient en tout ce qu'ils désirent ; on use à leur égard de toutes sortes de ménagements et de complaisances ; on est toujours attentif à leur témoigner son respect et sa tendresse ; enfin on ne trouve rien d'indifférent en tout ce qui peut leur plaire ou leur déplaire, parce qu'on les aime. Dieu n'est-il pas notre Père et le meilleur de tous les Pères ? N'est-il pas notre principal et unique Ami ? Il y a donc une affreuse ingratitude à l'offenser si souvent, de propos délibéré, par ses négligences, et de ne pas chercher à le contenter en toutes choses. Et ce désordre, passé surtout en habitude, peut entraîner de graves conséquences. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin : « Il n'est pas de péché si léger qui ne devienne considérable quand on le néglige. Car il ne faut pas regarder l'acte qu'il nous fait commettre, mais Celui qu'il nous fait offenser, ce Dieu si bon, si miséricordieux et si saint. *Nullum peccatum adeo parvum, quod non crescat neglectum : non enim considerandum est quod fecerit, sed quem offendat, quam bonus est, quam benignus, quam pius.* » (De Pœnit.)

Le péché véniel est, en outre, opposé à la gloire de Dieu, qu'il diminue sans cesse ; et il l'outrage plus que tous les hommes et les anges ne peuvent l'honorer par toutes leurs adorations et leurs hommages durant l'éternité. Car ces honneurs sont toujours mesurés à l'être borné de ceux qui les rendent, tandis que le péché véniel est mesuré à la dignité incomparable de Celui qu'il offense. C'est pourquoi, quand il s'agirait de prévenir le renversement d'un empire, de faciliter la conversion de tous les pécheurs, ou même de retirer des enfers tous les réprouvés, il ne faudrait jamais acheter ces avantages au prix d'un seul péché véniel. Aussi saint Jean Chrysostome nous assure que les saints, qui savent bien juger des choses, ont plus d'horreur de la moindre offense commise volontairement sous les regards divins, que de l'enfer même.

Il est donc manifeste que la légèreté de la matière n'empêche pas le péché véniel d'être, par rapport à Dieu, un grand mal. On peut même dire, en un sens, qu'elle augmente la grièveté de l'offense. Si on se laissait aller à la faute pour éviter un cruel tourment comme le gibet ou le bûcher, ou pour conserver sa vie dans un péril extrême, ou pour empêcher une grande fortune de crouler, ou pour satisfaire une passion violente, il y aurait là, sinon la justification, au moins l'explication de l'entraînement du pécheur. Mais voici un chrétien qui, profitant de ce que Dieu ne lui commande pas une chose sous peine de damnation, a l'audace, pour une bagatelle, pour ne pas se donner la peine de chasser une pensée, de réprimer un désir, de retenir une parole, de mortifier un regard de curiosité, d'animer une action par des motifs de foi, a l'audace, dis-je, de désobéir à son Maître, d'outrager sa bonté, de diminuer sa gloire ! Quelle conduite indigne ! Dieu a donc bien droit de s'en plaindre amèrement, comme il se plaignait que son peuple, pour un peu de blé et un morceau de pain, n'eût pas craint de l'offenser : *Propter pugillum hordei et fragmen panis.* (Ezech. XIII, 19.)

2° *Dommages du péché véniel du côté de l'homme.*

Le péché véniel attire sur l'homme, même en ce monde, de très grands maux. L'Écriture sainte en rapporte plusieurs exemples qui font trembler. Moïse et Aaron, ces deux grands serviteurs de Dieu, dans un moment de défiance, ont frappé le rocher deux fois au lieu d'une, pour en faire sortir une source d'eau : le Seigneur les prive d'entrer dans la terre promise. (Num. XX, 6, 14.) Marie, sœur de Moïse, est frappée de lèpre dans tout son corps pour un léger murmure contre son frère. (Num. XII.) Cinquante mille Bethsamites périssent pour avoir regardé l'Arche avec trop peu de respect. (I Reg. VII, 19.) Soixante-dix mille Israélites meurent de la peste, parce que David a voulu, dans un but de vaine complaisance, faire le dénombrement de ses sujets. (II Reg. XXIV.) Un prophète, pour un léger respect humain à l'égard d'un ami qui le retient à sa table, est étranglé par un lion. (III Reg. XIII.) Quarante-

deux enfants sont dévorés par des ours pour avoir insulté Élisée en le raillant. (IV Reg. II, 23, 24.) Plusieurs de ces châtiments, selon les saints, ont été, pour ceux qui les ont subis, une miséricorde, car ils ont remplacé les châtiments plus sévères de l'autre vie; mais Dieu a voulu en même temps nous donner une instruction sur ce que sa justice a droit d'exiger au sujet des moindres offenses. Quant aux peines de l'autre monde, les justes ont les flammes du purgatoire. Et les damnés, outre les tourments qu'ils subissent pour leurs péchés mortels, en subissent pour leurs péchés véniels d'autres moins intenses, mais non moins éternels. Si donc quelqu'un fait une faute vénielle, sera-t-il permis de dire d'un ton indifférent que cette faute est peu de chose?

Une autre peine moins apparente, mais très redoutable dont Dieu punit le péché véniel, c'est la soustraction des grâces. Notre-Seigneur a une prédilection pour les âmes qui le servent par amour et qui évitent le péché avec soin pour ne pas le contrister. Il leur fait sentir les effets de sa tendresse, les fortifie contre les tentations, et leur rend non seulement possible mais délectable tout ce qui regarde son service. Le péché véniel, refroidissant et ralentissant l'amour de Dieu, amène, par un effet contraire, la soustraction de ces faveurs de prédilection et de cette providence spéciale. De là vient que les âmes habituées à le commettre tombent dans une grande insensibilité et dans une triste inertie pour les choses spirituelles. Elles prient sans ferveur, s'acquittent de leurs pratiques de piété sans goût, et se préparent des actions sans mérite. Dans l'esprit, plus de ces vives lumières de la foi qui faisaient souvent penser à Dieu; dans le cœur, plus rien de cette ardeur de la charité qui poussait à rapporter tout à Lui, ni de cette vivacité de l'espérance qui excitait le désir des biens éternels et le mépris des vanités de ce monde. Tous ces maux désolent l'âme peu à peu et sans bruit, et ils sont une suite de la soustraction des grâces particulières. Ainsi, comme dit saint Augustin, quoique chacun des péchés véniels ne donne pas la mort à l'âme, cependant tous joints ensemble ont fini par former comme une plaie horrible qui dé-

figure sa beauté et la sépare des saintes caresses du céleste Époux : *Quamvis quotidiani defectus, singuli non lethali vulnere ferire sentiantur; tamen omnes simul congregati, velut scabies nostrum decus exterminant, et ab amplexibus speciosissimi sponsi nos separant.* (Homil. L.)

Un autre très grand mal que le péché véniel cause à l'homme, c'est qu'il le prive de beaucoup de mérites dans ses actions. Le mérite de nos bonnes œuvres dépend de la ferveur de la charité qui les anime ; or le péché véniel, avons-nous dit, ralentit la ferveur de la charité, quoiqu'il n'en détruise pas l'habitude. C'est pourquoi ceux qui le commettent de propos délibéré, et ne se font aucune violence pour s'en corriger, perdent presque tout le profit de leurs actions ; à peine en font-ils une depuis le matin jusqu'au soir qui soit purement pour Dieu, et où il n'y ait quelque chose qui lui déplaise. Lorsqu'ils se lèvent, c'est avec paresse ; s'ils prient le matin et le soir, c'est avec distraction ; s'ils entendent la messe, c'est avec immodestie et irrévérence ; s'ils assistent aux prières publiques, c'est avec dissipation ; et s'ils y chantent, c'est avec mollesse ou vaine complaisance. Lorsqu'ils prennent leur nourriture, c'est avec sensualité ; s'ils travaillent, c'est avec indolence ; s'ils parlent, c'est avec curiosité, sans charité, sans humilité ; s'ils font quelque bonne œuvre, c'est avec orgueil. Quand ils se confessent de leurs fautes, c'est sans douleur et sans ferme propos. Rien enfin chez eux, ni pensées, ni paroles, ni actions, n'arrive à mériter le degré considérable de grâce et de gloire qui appartiendrait à toutes ces œuvres si elles eussent été animées par la ferveur de la charité.

Enfin le péché véniel expose au danger de tomber dans le péché mortel, qui est le plus grand de tous les maux. Ce n'est pas que plusieurs péchés véniels fassent un péché mortel ; il est certain pourtant que les premiers disposent au dernier. Le péché véniel n'est pas comme le péché mortel un égarement total de la dernière fin, mais c'est un détour qui conduit peu à peu vers cet égarement. Il n'est pas une rupture entière avec Dieu, mais il est un refroidissement et une indifférence

qui aboutit souvent à la rupture. Il n'entraîne pas la perte de la grâce sanctifiante, mais il met en danger de la perdre. Car tandis qu'on se prive des grâces de choix dont il a été parlé plus haut, on fait à l'âme une série de blessures qui l'affaiblissent; d'un autre côté, on fortifie, par la répétition des actes, le penchant au mal; et une fois qu'on a commencé à rouler sur cette pente, on ne sait plus s'arrêter : *A minimis incipiunt et in magna proruunt.* (S. Jean. Chrys.) De là cette sentence de l'Esprit-Saint, si bien justifiée par l'expérience : « Celui qui méprise les petites choses tombera peu à peu dans les plus grandes. *Qui spernit modica paulatim decidet.* » (Eccli. XIX, 1.) Ces chutes effroyables de personnes qui paraissaient si vertueuses et si saintes ont commencé par des péchés véniels, comme certains grands incendies surgissent d'une étincelle qu'on a négligé d'éteindre. Ainsi David, pour avoir regardé trop curieusement Bethsabée, tomba dans l'adultère, et de l'adultère dans un homicide dont on ne l'eût jamais cru capable. Ainsi, pour prendre des exemples plus communs, on s'accoutume à railler, à médire et à murmurer en des choses de peu de gravité, et par là on acquiert la facilité de le faire en matière importante; on porte à de grandes colères les personnes qu'on attaque; on scandalise considérablement celles qui sont présentes; et ces railleries, ces médisances, ces murmures peuvent facilement devenir des péchés mortels. Ou bien encore on est négligent à rejeter des distractions pendant les exercices de dévotion, et l'on se dispose à agir de même dans les prières d'obligation. La négligence dans les petites choses a donc réussi, par une séduction insensible et sans qu'on ait eu besoin d'en former la volonté positive, à nous faire tomber dans de grandes fautes : *Si curare parva negligimus, insensibiliter seducti audentes etiam magna perpetramus.* (S. Greg., Moral.) Ne soyons donc jamais de ceux qui disent avec irréflexion : « Ce n'est qu'un péché véniel; je ne serai pas damné pour si peu. » Que savez-vous, pourrait-on nous répliquer d'abord, de la gravité des péchés? Question qui tient en suspens les directeurs les plus habiles : *Delicta quis intelligit?* (Ps. XVIII, 13.) Mais fussiez-vous

sûrs de la légèreté de vos péchés, saint Augustin pourrait toujours vous répondre: « Ne regardez pas avec mépris les fautes vénielles; si le poids de chacune ne vous effraye pas, que leur nombre au moins vous épouvante. *Ista levia noli contemnere; si contemnis quando appendis, expavesce quando numeras.* » En résumé, craignons tous les péchés; ayons horreur des plus petits aussi bien que des plus grands; fuyons-les comme un serpent qui a des dents de lion et qui tue les âmes: *Quasi a facie colubri fuge peccata... dentes leonis dentes ejus, interficientes animas hominum.* (Eccli. xxi,23.)

§ III. — L'horreur du péché, dans le religieux, se mesure à l'observance de sa règle.

Il y a des Ordres religieux dans lesquels un grand nombre des trangressions de la règle sont des péchés mortels ou véniels. Les religieux de ces Ordres se sont obligés dans leur profession à garder ainsi leurs constitutions, parce qu'ils ont cru que la nature, si portée au relâchement, avait besoin de ce frein, et que, retenus par la crainte de l'offense, ils s'acquitteraient mieux de leurs devoirs et arriveraient plus sûrement à la perfection. Nos constitutions ont jugé plus conforme au caractère de nos observances, à l'esprit de notre vocation et aux dispositions de ceux qui l'embrassent, de ne nous obliger à aucune faute, ni vénielle ni mortelle; il n'arrive cependant presque jamais qu'on les transgresse de propos délibéré sans qu'il s'y en rencontre quelqu'une: 1° à cause du défaut d'intention requise; 2° à cause des circonstances défectueuses qui accompagnent l'action; 3° à cause des résultats préjudiciables qui en sortent et que nous étions tenus d'empêcher.

Le défaut d'intention requise fait, de l'infraction de la règle, un péché. Car, en laissant de côté toute question de perfection religieuse, il y a pour le simple chrétien une vraie obligation de faire chacun de ses actes délibérés pour une fin honnête: avoir pour fin le plaisir est le caractère de la bête sans raison. Cette obligation est fondée sur le premier et le plus grand commandement de Notre-Seigneur, qui est d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de

toutes nos forces. (Matth. xxii, 37.) Saint Paul nous le dit clairement : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. » (I Cor. x, 31.) Paroles qui, selon saint Augustin et saint Thomas, ne renferment pas un simple conseil, mais un véritable précepte : *Non est consilium, sed præceptum.* Les théologiens les plus solides exigent que pour satisfaire à ce précepte toute action délibérée soit rapportée à Dieu actuellement ou virtuellement. D'après d'autres plus indulgents, il suffit, mais il est nécessaire que du moins toute action, par sa bonté intrinsèque, soit susceptible de ce rapport à Dieu. Une action qui n'est pas, comme ils disent, *rapportable* à Dieu, est un abus, un pas contre le Maître souverain; elle est mauvaise, elle est péché.

Or une transgression des constitutions peut-elle être faite en vue de Dieu et par rapport à sa gloire? Par exemple, peut-on dire sérieusement à Dieu : « Seigneur, c'est pour vous que je manque au silence; c'est pour vous plaire que je romps secrètement le jeûne; c'est pour vous glorifier que je me dispense de porter la laine; je vous offre ma négligence à étudier; pour vous contenter, je vais m'absenter du chœur sans permission légitime; et comme je fais ces choses en vue de vous, j'espère aussi que, pour chacune d'elles, vous me donnerez une augmentation de gloire dans le ciel? » Ne serait-ce pas se moquer de Dieu que de lui parler ainsi? Puis donc que ces sortes de transgressions et autres semblables ne sont dirigées ni actuellement ni virtuellement vers Dieu, et qu'elles n'en sont même pas capables, il faut en conclure qu'elles sont ordinairement mauvaises et opposées à sa gloire.

La violation de la règle contient communément aussi quelque péché à cause des circonstances coupables qui l'accompagnent. Tout à l'heure le mal venait de l'absence de direction vers Dieu; maintenant il est causé par la présence de motifs contraires à sa Loi. Saint Thomas spécifie trois de ces motifs comme étant ceux qui se rencontrent le plus habituellement, savoir : la négligence, la passion et le mépris. *Qui tamen odssunt peccare venialiter vel mortaliter ex negligentia, vel*

libidine, seu contemptu. La raison en est que toute négligence, toute passion et tout mépris sont des motifs et des circonstances qui, en accompagnant une action, la corrompent. Or, dans la pratique, il est très rare et, pour ainsi dire, moralement impossible qu'on transgresse sa règle de propos délibéré sans qu'il s'y mêle une de ces trois circonstances. Par exemple, ce sera par négligence et par paresse qu'on manquera de se rendre à matines la nuit, d'assister à la messe canoniale pendant le jour sans dispense; et l'on tombera sous la condamnation de saint Bernard : « Toute négligence est coupable. *Omnis neglectus culpabilis.* » Si l'on mange ou si l'on boit entre les repas sans permission et sans nécessité, n'est-ce pas la gourmandise, la sensualité et l'intempérance qui en sont les véritables causes? Que si on ne le fait pas par gourmandise, mais pour se conformer aux autres, dont on craint d'être raillé comme étant scrupuleux, ces motifs de respect humain et de vanité ne sont-ils pas des péchés? Ainsi peut-on dire d'une foule d'autres transgressions de la règle : tantôt c'est la curiosité, tantôt le dépit, tantôt l'immodestie qui les amènent; toujours un péché véniel en est le résultat.

Quant au mépris, saint Thomas le définit ainsi : « Celui-là transgresse par mépris, qui ne veut pas se soumettre à ce qui est ordonné par la loi ou la règle; et, par ce motif, se porte à faire quelque chose contre cette loi ou cette règle. » *Tunc committit aliquis, vel transgreditur ex contemptu, quando voluntas ejus renuit subjici ordinationi legis vel regulæ; et ex hoc procedit ad faciendum contra legem vel regulam.* (2ª. 2æ. Q. 186. Ad 9.) Ce que Sylvius explique de la sorte : *Qui directe eo fine violat regulam, vel præceptum, ut contra illam agat, vel ut ostendat se nihil facere superioris præceptum aut regulam.* Ce mépris est péché mortel, car il est directement contraire à l'autorité de Dieu et aux lois essentielles de la perfection religieuse promise dans la profession. Il en anéantit dans l'âme la notion et l'estime; il détruit au dehors la force directrice indispensable pour l'exécution, c'est-à-dire le principe d'autorité : aussi tous les auteurs ont adopté la maxime de saint Bernard : « Le mépris est une cause de damnation.

Contemptus damnabilis. » Mais, qu'on le remarque bien, outre le mépris explicite et formel, il y a un mépris interprétatif ou virtuel qui consiste à violer les constitutions de propos délibéré, continuellement et sans le désir de se corriger. Quelques docteurs de notre Ordre regardent ce mépris comme un péché mortel. Car, disent-ils, ne faire aucune estime de la règle et avoir la volonté habituelle de la transgresser, ce n'est plus seulement négliger tel ou tel moyen de perfection, renfermé dans telle ou telle observance en particulier, c'est renoncer à tout l'assemblage des moyens donnés par Dieu pour marcher vers la perfection elle-même ; c'est intercepter d'un seul coup tous les sentiers qui peuvent mener le religieux à son but obligatoire. Quiconque agit ainsi ne peut plus dire qu'il a toujours l'intention de tendre à sa fin, ayant en lui la volonté de la rendre moralement impossible. Quoi qu'on en pense de ce raisonnement, il est certain que, du moins, la fréquente transgression de la règle prédispose au mépris formel, comme le dit saint Thomas : *Frequentia tamen peccati dispositive inducit ad contemptum.* (Ibid. Ad. 3.)

La transgression de la règle est souvent une cause de péché par ses résultats. On vient d'indiquer un de ces résultats, qui est de disposer au mépris. Il faut y ajouter la violation des vœux, qui naît très facilement de la violation des constitutions. Par exemple, on commence, malgré le vœu de pauvreté, à recevoir sans permission quelques petits présents. On les prête et on les donne à l'insu des supérieurs ; après cela, on fait soi-même de semblables présents en cachette ; et enfin on devient propriétaire. Ainsi peut-il en être des vœux de chasteté et d'obéissance. Un autre résultat, c'est de nous rendre incapables d'exercer les emplois de notre vocation qui regardent le salut des âmes. Toute notre règle nous prépare à bien remplir ces devoirs, selon l'esprit de notre père saint Dominique. Si on la viole en quelque point ; si, par exemple, on manque au silence, la dissipation et la perte de temps qui s'ensuivent font tort à la préparation et aux saintes dispositions que l'apostolat demande de nous. D'après le célèbre Dominique Bannès, il y aurait en cela matière à un péché considérable,

parce qu'il s'agit des devoirs de notre état pour l'accomplissement desquels Dieu nous a nommément désignés et compte sur nous : *Religiosus tenetur ex officio et professione sua disponere se ut sit idoneus ad exercenda potissima sui ordinis munia sub peccato mortali. Hinc sequitur quod religiosus tenetur peculiari obligatione ad studium litterarum.* (2ª 2æ.)

Mais le résultat ordinairement le plus grave de la transgression de la règle, c'est le scandale à l'égard du prochain. Ce péché est très facile en communauté, où l'on se voit sans cesse les uns les autres, de sorte qu'un fâcheux exemple est vite connu et facilement imité. Il a une malice particulière quand ce sont les religieux graves et influents qui le causent. Mais il est surtout énorme quand il vient des supérieurs, car ils sont responsables devant Dieu de toutes les fautes de ceux qui suivent leurs mauvais exemples. Ils sont obligés, par leur charge, de faire observer exactement tous les points de la règle et de punir ceux qui les transgressent. L'observance régulière de la communauté, dont ils sont chargés devant Dieu et devant les hommes, dépend de la fidélité à bien des points de détail qui paraissent minimes en eux-mêmes. A leur mort, ils seront jugés sur tous les relâchements qu'ils auront laissé introduire par leur faute. Le pieux et savant Dominique Bannez, que nous venons de citer tout à l'heure, affirme que, d'après le sentiment commun des docteurs de son temps, les supérieurs qui négligent de faire garder exactement les pratiques et cérémonies régulières pèchent mortellement, quoique d'ailleurs il s'agisse de choses qui n'obligent pas sous peine de péché mortel : *Sententia est communis quod si prælatus negligat cæremonias quæ alias non obligabant sub mortali ipse peccat mortaliter.* Quand même on ne partagerait pas entièrement cette opinion, elle donne cependant beaucoup à réfléchir. Ayons donc une grande horreur des moindres infractions à nos constitutions, par amour pour notre âme que leur pratique doit sanctifier, et par crainte du péché qu'en les violant nous commettrions à chaque pas. — Vierge Marie, appelée « Vierge fidèle », *Virgo fidelis*,

donnez-nous la fidélité à notre sainte règle et à toutes les recommandations des supérieurs. C'est là le salut.

ARTICLE IV

La préparation à la mort.

1° Comment il faut penser à la mort; 2° comment il faut se préparer à la mort; 3° que la véritable préparation à la mort pour le religieux, c'est la fidèle observance de sa règle.

§ I. — Qu'il nous faut penser à la mort.

On peut faire à ce sujet trois réflexions : 1° la mort est certaine; 2° son heure est incertaine; 3° les suites en sont irréparables.

1° Il nous faut tous mourir. Un jour viendra que notre âme se séparera de notre corps : le corps sera mis en terre, il pourrira, il sera mangé des vers, réduit en poussière; et l'âme ira devant Dieu. Cela est certain. Les anciens patriarches ont vécu sept, huit et neuf cents ans, puis ils sont morts. On a vu des monarques que la flatterie mettait au nombre des dieux; mais il ne reste de ces prétendues divinités qu'un peu de poussière. Dans quelque temps nous ne serons plus, nous aussi, qu'une poignée de cendres. O homme! souviens-toi. *Memento!*

La sainte Écriture s'applique à nous rappeler cette certitude de la mort. Si nous rassemblons ses oracles, nous en verrons ressortir clairement que c'est une sentence irrévocable portée contre tous les fils d'Adam : « Tous entreront dans la voie commune à tous les hommes... Ils sortent nus du sein de leur mère, et ils retourneront nus dans le sein de la terre...» (Job. I, 21.) « Les jours de l'homme sont courts ; le nombre de ses années est entre les mains de Dieu, qui a marqué les bornes de sa vie, et il ne les peut passer...» (Job. XIV, 5.) « Tout homme ira dans la maison de son éternité, et il ne lui reste plus qu'à attendre le tombeau... Il n'y a personne qui vive toujours, ni même qui ose concevoir cette vaine espérance... Il est arrêté que tous les hommes mourront une fois, et qu'ensuite ils seront jugés.» (Hebr. IX, 27.) Pour compléter ces sentences, elle nous montre le Fils de Dieu lui-même réduit à l'état de mort, quoiqu'il

soit la vie, parce qu'il s'est revêtu de la chair de l'homme et s'est chargé de satisfaire pour nous à la justice de son Père.

A défaut des oracles divins, l'expérience de tous les jours suffirait pour nous rappeler la certitude de la mort. Notre corps est composé de ressorts qui s'usent continuellement, et d'humeurs contraires qui se combattent et se détruisent peu à peu. Nous naissons pour mourir, et chacun de nos moments emporte en passant une portion de notre vie qui ne revient plus. A chaque instant nous faisons un pas de plus vers la tombe. Tout autour de nous nous l'annonce. Dans les maisons que nous habitons, que d'autres ont passé! et il leur a fallu quitter la terre! Les portraits de nos Pères qui sont sous nos yeux, en nous disant ce qu'ils étaient, nous disent ce qu'ils ne sont plus. La vue d'un vieillard nous rappelle le sépulcre vers lequel il descend. L'enfant lui-même est enveloppé de langes comme pour préluder à sa sépulture : *Panni initium sepulturæ.* (Tertull.) S'il grandit, sa vivacité contraste avec les infirmités qui commencent à nous atteindre ; et nous comprenons que, selon le cours ordinaire des choses, nous mourrons avant lui. Dans les églises où nous prions, combien de services funèbres se sont succédé ! Et quand, le soir, nous rentrons dans nos demeures, notre sommeil lui-même n'est-il pas l'image frappante de la mort? Ainsi, tandis qu'on ne voit qu'incertitude dans le monde, la mort seule s'affirme, et elle est assurée de régner sur nous : *Quid in hac vita certum est nisi mori?* (S. Aug.)

La considération fréquente de cette certitude est très salutaire au chrétien. « Pensez à votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais, » a dit le Saint-Esprit : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* (Eccli. VII, 40.) L'orgueilleux qui s'élève au-dessus des autres avec arrogance et qui n'est occupé que de sa grandeur comprendrait bien mieux l'humilité et la pratiquerait bien plus facilement s'il considérait qu'il doit mourir, que dans son tombeau il sera foulé aux pieds par tout le monde et confondu avec les hommes les plus méprisables. L'ambitieux qui est tout occupé à se procurer de grands emplois et à bâtir de superbes maisons rentrerait dans la modération chrétienne et abandonnerait ses

magnifiques projets, s'il pensait que dans le cercueil il va être réduit à une entière pauvreté, à une nudité honteuse; qu'un linceul, un peu de terre et les ténèbres seront toute sa fortune, sa compagnie, sa demeure jusqu'à la fin du monde; tandis que ses richesses passeront en des mains étrangères : Tout cela arrivera, et ce sera peut-être cette nuit : *Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te; quæ autem parasti, cujus erunt?* (Luc. XII, 20.) Enfin il n'y a pas de vice que la pensée de la mort, continuellement méditée, ne déracine; point de péché qu'elle ne fasse éviter; point de passion qu'elle n'amortisse; point de pénitence qu'elle ne pousse à embrasser; point de souffrance qu'elle n'aide à supporter; point de vertu qu'elle ne fasse fleurir.

2° Mais quoiqu'il soit certain qu'il faut mourir, il n'y a pourtant rien de si incertain que le temps et le lieu de la mort, et que la manière dont on doit mourir. « Vous ne connaissez, dit Jésus-Christ, ni le jour ni l'heure. » (Matth. XXV, 13.) « L'homme, ajoute le Saint-Esprit, ignore quelle sera sa fin; comme les poissons sont pris à l'hameçon, et les oiseaux au filet, ainsi les hommes se trouvent surpris par la mort, lorsque tout d'un coup elle fond sur eux.» (Eccles. IX, 12.) « Elle viendra comme un voleur, et on ne sait à quelle heure elle arrivera.» (Apoc. III, 3.) La mort, en effet, frappe continuellement à la porte des vieillards pour les enlever; et elle se tient en embuscade auprès des jeunes gens pour les surprendre. Il n'y a point d'âge, de santé, de tempérament, qui puisse promettre un moment assuré de vie. Nous voyons tous les jours des personnes mourir à la fleur de l'âge et dans la plénitude de la santé. On prévoit ordinairement la chute des bâtiments par des marques extérieures; mais l'édifice de notre corps est composé de parties si nombreuses, si cachées et si délicates, que lorsqu'on le croit le mieux appuyé, c'est alors qu'il tombe tout à la fois. L'un meurt dans la rue, l'autre à la maison; celui-ci est englouti tout vivant dans les eaux; celui-là se brise au milieu des pierres et des montagnes; on a vu des acteurs expirer sur le théâtre : tous ont été atteints au jour et à l'heure qu'ils ne connaissaient pas. *Nescitis diem,*

neque horam. Il n'y a presque personne qui ne soit ainsi surpris. C'est une vérité dont Jésus-Christ nous a lui-même avertis : « Le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas. » *Qua hora non putatis Filius hominis veniet.* (Luc. XII, 40.) Et l'on peut dire que presque toujours la mort a quelque chose de subit. Elle est subite quand on meurt sur le coup, d'une attaque ou d'un accident. Elle est subite, au point de vue du salut, quand on est atteint d'un mal qui enlève jusqu'à la fin l'usage de la raison. Elle peut s'appeler subite quand elle ne laisse au moribond que quelques jours pour se préparer au grand passage de l'éternité. Elle est subite, même dans les maladies de langueur, lorsque le malade, plein d'illusions, ne la voit pas venir, et qu'on éloigne de lui, par une prétendue compassion, la pensée des sacrements jusqu'à ce qu'il n'ait plus qu'une lueur de connaissance et un souffle de vie.

3° Ce qu'il y a de plus effrayant dans la mort, ce sont les circonstances qui l'accompagnent et celles qui la suivent. Le corps va périr; sa destruction commence dans le lit de la mort par les convulsions de l'agonie. Déjà la tête ne peut plus se soutenir, le visage se couvre d'une sueur froide et prend une couleur pâle, les lèvres sont livides, les joues s'abaissent et se collent aux os, la bouche devient difforme, la langue se dessèche, les yeux s'enfoncent, s'éteignent, s'égarent, se fixent et s'ouvrent d'une manière horrible; la poitrine ne peut plus respirer; les bras tombent de faiblesse et les pieds sont glacés. Enfin le moribond jette le dernier soupir, et tous ceux qui sont là, saisis d'effroi, gardent un morne silence, et finissent par se retirer avec un air triste et abattu, n'osant pas même fixer ce cadavre. Dans le tombeau, celui-ci achève de se corrompre. Une multitude prodigieuse de vers s'y engendrent; ils dévorent les mêmes chairs qui les ont produits; et leur nombre est si grand qu'ils couvrent le défunt comme d'un vêtement : *operimentum tuum erunt vermes.* (Isai. XIV, 11.) Après avoir tout dévoré, ils se consument eux-mêmes; et il ne reste plus qu'un affreux squelette, qui se réduit peu à peu en poussière. Voilà la fin de ce corps qu'on a tant flatté.

Voilà à quoi se terminent ces grands talents, ces emplois élevés, ces possessions agréables et ces vastes projets. *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* (Ps. CXLV, 4.)

Avec le dernier soupir le moribond a rendu son âme. Depuis ce moment fatal, le pécheur n'a plus de miséricorde à espérer, et le fidèle n'a plus de mérites à acquérir. La justice de Dieu reprend tous ses droits. Là où l'arbre tombera, du côté du midi ou du septentrion, il y demeurera : *Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit.* (Eccles. XI, 3.) O mon Dieu, c'est à moi que cela doit arriver bientôt! O moment terrible de la mort, que tes suites sont irréparables! Tu n'es qu'un instant, mais un instant auquel est suspendue une éternité : *O momentum a quo pendet æternitas!!!*

§ II. — Qu'il faut se préparer à la mort.

Il faut se préparer à la mort sans délai. Nous pouvons avoir d'autres affaires, mais celle-ci est la plus nécessaire et la plus urgente. La renvoyer à un autre jour, ce serait une imprudence, puisque la mort vient vite et que le lendemain va peut-être nous manquer. Frappés de cette pensée un grand nombre de rois et d'empereurs ont abandonné leur trône afin de se retirer dans les cloîtres; et tous les jours on voit des personnes de tout âge et de tout sexe quitter le monde pour embrasser l'état religieux, afin de mieux se préparer à la mort, dans une vie solitaire et mortifiée. Malgré cette longue préparation par une vie austère, on en rencontre qui craignent encore lorsque leur fin s'approche. Saint Hilarion avait mené une vie sainte dès sa jeunesse; néanmoins au moment d'expirer il tremblait, et il lui fallait s'encourager lui-même par ces paroles : « Sors, mon âme, que crains-tu? sors sans hésitation. Il y a près de soixante-dix ans que tu sers Jésus-Christ et tu tremblerais en face de la mort! » *Egredere, quid times? egredere anima mea quid dubitas? Septuaginta prope annis servisti Christo, et mortem times?* (S. Hieron. *in Vit. S. Hilar.*)

Cette constante vigilance est si nécessaire pour n'être pas surpris, que Jésus-Christ s'est appliqué à nous avertir

souvent dans l'Évangile de nous tenir toujours prêts : « Veillez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure.» *Vigilate, quia nescitis diem, neque horam.* (Matth. xxv, 13.) « Soyez prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous n'y penserez pas.» *Estote parati, quia qua hora non putatis Filius hominis veniet.* (Luc. xii, 40.) Il emploie plusieurs paraboles pour nous faire mieux comprendre cette même vérité. Il se compare, tantôt à un maître qui feint un grand voyage et vient tout à coup faire rendre compte à ses serviteurs, tandis qu'ils le croyaient bien loin : tantôt à un époux qui, s'étant fait attendre, arrive lorsqu'on y pense le moins. (Matth. xxv-Luc. xii.) Il ne nous dit pas : « Vous vous préparerez dès que je viendrai; » mais : « dès maintenant soyez prêts. » *Estote parati.*

L'exemple des gens du monde peut aussi nous exciter à cette vigilance de tous les instants. Un soldat n'attend pas pour apprendre à manier les armes que l'ennemi livre le combat; longtemps auparavant il s'exerce. Un gouverneur de place ne commence pas à réparer les murailles de la ville et à l'approvisionner lorsqu'il est sur le point d'être investi; il prend de loin ses précautions, de peur d'être surpris. Un homme qui a le maniement des deniers publics, et à qui on peut chaque jour demander l'état de son administration, ne commence pas à mettre ses comptes en règle, quand déjà l'inspecteur est sur le seuil de sa maison; il les tient constamment prêts. Sera-t-il donc toujours vrai que les enfants de ce siècle ténébreux seront plus prudents que les enfants de la lumière? (Luc. xvi, 8.) Et l'affaire du salut qui mérite les premiers soins sera-t-elle toujours la plus négligée? A l'heure de la mort, un ennemi puissant, cruel et rusé doit nous donner l'assaut le plus rude et le plus difficile à soutenir qui fut jamais. Un Maître sévère, inflexible, viendra nous demander rigoureusement compte de toute notre vie; et nous négligerions de nous tenir prêts à tout instant! Commençons donc, du moins aujourd'hui, à nous disposer pour ce moment redoutable, et redisons-nous sans cesse avec l'Imitation : « Si maintenant tu n'es pas prêt, comment le seras-tu demain? Le jour de demain est incertain, et qui est

assuré de le voir? » *Si hodie non es paratus, quomodo cras eris? Cras est dies incerta, et quis scit si crastinum habebit?*

Il faut se préparer à la mort avec beaucoup de soin, car il n'est pas si facile qu'on pourrait le croire de bien mourir. Pour bien mourir il ne suffit pas de se confesser, de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction, de verser quelques larmes, et d'expirer en baisant le crucifix. Une telle fin est, à la vérité, très édifiante et fort désirable; mais ces marques extérieures sont équivoques dans une personne qui a mal vécu. Faire une sainte mort, précieuse aux yeux de Dieu, c'est mourir en sa grâce, avec une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente et une véritable contrition. C'est mourir après avoir fait pénitence de ses péchés, s'être corrigé de ses passions, s'être débarrassé de ses mauvaises habitudes, avoir pratiqué les vertus chrétiennes, et réparé le tort fait au prochain. Or il est difficile de suffire à tout cela dans les angoisses d'une dernière maladie, soit parce que souvent on n'en a pas le temps, étant surpris par un mal imprévu et violent; soit parce que Dieu refuse quelquefois l'abondance de ses grâces en punition des péchés passés et de la négligence qu'on a apportée à travailler à son salut; soit parce que le malade, absorbé par la crainte de la mort, ne fait qu'une confession précipitée, imparfaite, sans douleur surnaturelle. Aussi l'expérience fait-elle voir que la plupart de ceux qui n'ont pas travaillé à leur salut étant en santé, quoiqu'ils se confessent de leurs mauvaises habitudes lorsqu'ils sont malades, retombent dans leurs premiers désordres dès qu'ils sont guéris : indice trop probable que leur conversion était peu solide. Et on le comprend; il est très difficile que le cœur change subitement, que des passions invétérées s'éteignent dans un moment, et que, comme par enchantement, les mauvaises inclinations se déracinent. Ce qui a fait dire à saint Augustin: « Il est excessivement rare qu'on meure bien, après avoir mal vécu. » *Vix bene moritur, qui male vixerit.* (Lib. I *de Civit. Dei.*)

Écoutons donc le conseil du divin Maître. C'est à nous tous

qu'il dit : « Veillez. » *Omnibus dico : Vigilate.* Il a voulu nous cacher notre dernier jour dans un but de miséricorde, afin que chaque jour nous nous observions et nous nous disposions. *Latet dies ultimus ut observetur omnis dies.* (S. Aug.) Correspondons à ses desseins miséricordieux. Préparons-nous avec soin. Préparons-nous, non seulement afin d'assurer en substance la question de notre salut, mais afin de l'opérer plus saintement, plus glorieusement, et d'être plus près de Dieu après la mort. Que la vierge Marie nous fasse cette grâce, elle que nous prions si souvent par ces mots : *Nunc et in hora mortis nostræ. Amen.*

§ III. — La véritable préparation à la mort pour le religieux, c'est la fidèle observation de sa règle.

Trois choses sont nécessaires pour se préparer à la mort : 1° réparer le passé ; 2° bien employer le présent ; 3° prévoir l'avenir, en pensant souvent à la mort et à l'éternité. Ceux qui laissent la vie après une telle préparation peuvent avoir une mort subite, mais elle ne saurait être imprévue. Mourir, c'est pour eux entrer dans le repos qu'ils ont su se ménager : *Justus si morte præoccupatus fuerit in refrigerio erit.* (Sap. IV, 7.) Or les religieux ont beaucoup plus de facilité que les séculiers de pourvoir à ces trois choses. Il leur suffit pour cela de garder exactement leurs vœux et leur règle.

La première condition pour se préparer à une sainte mort, c'est de remédier au passé, de sorte qu'au dernier moment les fautes anciennes soient comme si elles n'étaient pas. Or le religieux fidèle à ses devoirs d'état ne vit que pour réparer ses prévarications dans la pratique continuelle de la mortification d'esprit ou de corps, ainsi qu'on l'a expliqué ailleurs. Dès le commencement du noviciat, on l'applique à observer tous les points de la règle, sans aucune dispense, à moins de raison légitime, afin qu'ayant commencé à faire pénitence de bonne heure, il continue toute sa vie à la pratiquer avec ferveur, et soit toujours prêt à mourir. C'est cette fidélité, qui est l'expiation déterminée pour lui par Dieu

même. Quelle consolation! Quelle sécurité! Et quel puissant motif pour l'animer à garder exactement sa règle!

Pour se disposer à faire pénitence des péchés passés, il est très avantageux de faire une confession générale dès le commencement de sa conversion, tandis qu'on est en santé et que l'esprit jouit d'une parfaite liberté, afin de réparer tous les défauts commis dans les confessions précédentes, depuis la plus tendre enfance. Or la religion prescrit cette pratique aux novices avant de prendre l'habit; ainsi elle les prépare à faire en état de grâce et avec d'excellentes dispositions intérieures leurs mortifications de nuit et de jour. Après avoir accepté une première fois en esprit de sacrifice toutes les austérités de la vie religieuse, ils ont l'occasion de renouveler chaque jour, dès le matin, et plusieurs fois dans la journée, l'offrande de toutes les observances pénibles à la nature, et ainsi se complète de plus en plus la mesure de leurs satisfactions. Mais lorsqu'ils manquent à quelque point de leur règle, comme au silence, etc., c'est autant de retranché aux satisfactions que Dieu leur demande, et autant de perdu pour la préparation à une bonne mort. Au lieu donc de chercher des prétextes pour obtenir des dispenses, ils doivent être ravis de se trouver en état d'observer toutes leurs constitutions à la lettre, par un esprit de réparation; et ainsi ils auront quelque droit de dire à Dieu : « Ne vous ressouvenez pas, Seigneur, des péchés et des ignorances de ma jeunesse. » *Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine.* (Ps. XXIV, 7.)

Pour se préparer à la mort, il faut ensuite bien employer le temps présent, en menant une vie chrétienne, réglée et sainte. Car, comme dit saint Augustin, on ne peut guère mourir en mauvais état quand on a bien vécu : *Non potest male mori, qui bene vixerit.* (De Civit. Dei.) Or il est difficile de trouver une vie plus sainte que celle d'un religieux, fervent observateur de sa règle. L'objet en est saint, car c'est l'exercice continuel de la charité, de la pénitence, de la chasteté, de l'obéissance, de l'humilité et des autres vertus. Délivré des dangers et des chagrins du monde, il jouit d'une paix pro-

fonde qui lui fournit le moyen d'avoir des intentions et des motifs dignes de la sainteté de ses actions extérieures. Tout ce qui l'entoure, les exemples des fervents religieux, les avertissements des supérieurs, les prières publiques, contribuent à le maintenir dans cette sainteté intérieure et extérieure. Et s'il lui faut encore des grâces plus intimes pour le soutenir dans la voie parfaite, les consolations spirituelles qu'il reçoit de Dieu viennent lui apporter chaque jour un accroissement de ferveur. La vie religieuse l'aide donc à bien vivre, et par conséquent le prépare à bien mourir : *Disces bene mori si didiceris bene vivere.* (S. Aug., *de Disc. Christ.*)

Pour se préparer à la mort, il faut en troisième lieu prévoir l'avenir. C'est pourquoi saint Antoine, saint Basile, saint Benoît, saint Bruno, saint Bernard et les autres fondateurs et réformateurs des ordres monastiques recommandaient à leurs disciples, comme une chose essentielle, de penser souvent à la mort et à l'éternité, et de faire toutes leurs actions comme si chacune eût dû être la dernière. « A chaque action, dit saint Bernard, il faut se demander à soi-même : Ferais-je cela si je devais mourir un moment après? » *In omni opere suo dicat sibi ipsi : Si moriturus esses, faceres istud?* (In Spec. Monach.) Saint Basile nous dit également : Ayez toujours votre dernière fin devant les yeux. Quand vous vous lèverez le matin, doutez si vous irez jusqu'au soir; et lorsque vous vous coucherez le soir, ne vous promettez pas de voir le lendemain; ainsi vous pourrez plus facilement réprimer toutes sortes de vices : *semper ante oculos versetur ultimus dies.* Combien cette simple réflexion continuée toute la vie serait salutaire! Si, par exemple, lorsqu'on s'approche du saint tribunal, on croyait que c'est la dernière confession, avec quelle contrition, quelle humilité et quels gémissements ne la ferait-on pas? Si, lorsqu'on s'avance vers la sainte Table, on prévoyait que ce dût être la dernière communion, avec quelle foi, quelle humilité, quelle crainte et quel amour ne s'approcherait-on pas de Notre-Seigneur? Si, lorsqu'un prêtre va dire la messe, il pensait que c'est le dernier jour qu'il cé-

lèbre les saints Mystères, avec quel esprit de religion et de sacrifice ne se tiendrait-il pas à l'autel, et avec quel soin ne ferait-il pas son action de grâces? Qu'on use de cette pratique pour toutes les autres actions, et comment calculer ce que vaudra pour l'éternité une seule journée qu'on passera ainsi!

Notre règle nous aide à nous entretenir dans cette pensée de la mort. C'est pour nous en rappeler le souvenir et nous inviter à nous y préparer qu'il nous est ordonné, quand nous finissons l'office divin, de le terminer par cette prière : « Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu. » *Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.* C'est pour le même motif qu'avant de prendre notre repas nous disons le psaume *De profundis,* non seulement pour prier Dieu de soulager nos frères qui sont dans le purgatoire, mais aussi afin de nous rappeler le souvenir de la mort dans cette action même que nous allons faire pour entretenir la vie, et afin de nous placer devant les yeux notre tombeau, dans lequel nous serons bientôt mangés des vers. C'est dans ce but encore qu'il nous est recommandé de dire le *De profundis* ou quelque autre prière pour les défunts, lorsque nous passons par le cloître destiné à la sépulture des frères; et le sacrifice de l'autel lui-même, en nous remémorant chaque matin la Passion et la mort du Sauveur, nous ramène à la pensée de notre propre fin. Si nous chantons des messes de *Requiem,* si nous assistons aux funérailles, si nous entendons sonner les cloches pour les défunts, si on nous lit en communauté les lettres qui annoncent la mort de quelque frère ou de quelque religieuse, si nous disons l'office des morts, etc., toutes ces choses nous rappellent ce qui nous arrivera bientôt. En un mot, toute notre observance régulière est un vaste sujet de méditation sur la mort.

Craindrait-on que cette pensée ne nous fît tomber dans une tristesse nuisible? Non, car le souvenir de la mort n'est dur et amer qu'à ceux qui ne s'y préparent pas par une bonne vie, et qui ne veulent pas se corriger de leur attachement criminel aux plaisirs. Mais il fortifie et console ceux qui ont réglé l'état de leur conscience; ou s'il leur cause quel-

que tristesse, c'est une tristesse sanctifiante, qui les détache davantage d'eux-mêmes, et les préserve de la mort éternelle, seule vraiment redoutable.

Pour nous mieux préparer à la mort et nous la rendre méritoire, il est utile de l'accepter souvent par avance. Nous l'accepterons d'abord en esprit de soumission à la volonté de Dieu, le maître souverain, l'arbitre de la vie et de la mort. Tous les moments de notre existence dépendent de lui, mais nos derniers instants en dépendent, en quelque façon, d'une manière plus particulière: *Domini, Domini exitus mortis.* (Ps. LXVII, 21.) Afin donc que la mort nous soit méritoire, nous nous mettrons dans une parfaite dépendance intérieure de son domaine souverain, comme l'a fait Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous l'accepterons ensuite en esprit de justice, car Dieu a condamné à la mort tous les enfants d'Adam à cause du premier péché, et ses jugements sont équitables : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* (Ps. CXVIII, 137.) Afin que notre immolation soit, à cet égard, plus satisfactoire, nous l'unirons à celle de Jésus-Christ, qui a répandu tout son sang pour la rémission de nos péchés.

Nous accepterons surtout la mort en esprit de charité; car Dieu mérite qu'on l'aime parfaitement et qu'on souffre tout pour son amour. Mais dans cette vie on arrive difficilement à une charité vraiment parfaite. Il faut donc s'empresser d'accepter le grand sacrifice de la vie par un amour généreux, avec l'espérance que par là nous plairons au Seigneur dans la région des vivants : *Placebo Domino in regione vivorum.* (Ps. CXIV, 9.) C'est ainsi que Jésus-Christ, partout notre modèle, donna sa vie par amour, et remit son âme entre les mains de son Père.

Les religieux qui n'ont pas été fidèles observateurs de leur règle meurent dans le trouble et la frayeur. Car, aux approches de la mort, la foi se réveille et fait saisir les maximes de l'Évangile et les obligations de la sainte religion d'une bien autre manière qu'on ne les connaissait tandis qu'on jouissait de sa santé, et qu'on était étourdi par les passions, entraîné par l'activité naturelle, aveuglé par les faux préjugés, subjugué par les mauvaises coutumes et les pernicieux exem-

ples. La ferveur du noviciat presque aussitôt perdue, l'obéissance acceptée sans esprit de foi, la grâce reçue seulement pour en abuser, les choses saintes transformées en occasion de péché, toute une vie ne formant qu'une longue chaîne de péchés véniels volontaires, et peut-être de nombreux péchés mortels...: quel tableau abrégé, mais frappant, mais affreux, sous les yeux de ce religieux qui va mourir! Quelle confusion pour le prédicateur d'avoir tant de fois prêché aux autres la pénitence et de n'avoir pratiqué lui-même ni les pénitences volontaires, ni même cette pénitence essentielle que Dieu demandait de lui par l'observation de son devoir! Quel trouble pour un docteur, qui a enseigné aux autres la loi de Dieu et les principes de la perfection, de se trouver sans esprit d'oraison, d'humilité et de charité envers Dieu! Quelle crainte pour un frère qui était venu en religion afin de s'y appliquer constamment au travail des mains, de voir qu'il a passé une partie de sa vie dans l'inutilité, et qu'au lieu d'employer les temps libres en dehors de ses occupations, à faire des prières et à donner bonne édification, il les a perdus misérablement à des entretiens inutiles et dangereux avec des séculiers ou d'autres frères oisifs. Enfin tous ceux qui ne se seront pas acquittés des obligations de leur état, et qui n'auront pas tendu à la perfection de la charité et des autres vertus, seront saisis d'une grande frayeur, en considérant ce qu'a été leur passé, et en se demandant ce que va être leur avenir.

Au contraire les religieux qui ont observé exactement leur règle, sont à l'heure de la mort dans une grande paix et une douce confiance : *Sperat autem justus in morte sua.* (Prov. XIV, 32.) Les péchés passés ne les troublent pas, parce qu'ils en ont fait la pénitence que Dieu leur demandait; et ils les regardent comme effacés dans le sang de Jésus-Christ. Ils ne sont frappés que des bontés du Seigneur, qui les a retirés d'un monde corrompu, les a comblés de ses grâces en religion, et leur a préparé dans le ciel une récompense éternelle; ils font, à cette vue, des actes de foi, d'espérance, de contrition et d'amour. Au lieu d'être accablés par les douleurs de la mort, ils la regardent comme un gain : *Mori lucrum.*

(Phil. I, 21.) Ils ne sont pas abattus par la pensée des jugements de Dieu, mettant toute leur confiance en Jésus-Christ, dont ils espèrent une sentence favorable; car il est leur père, leur pasteur, leur frère, leur avocat, leur protecteur, leur médiateur, leur sauveur, leur victime et leur pontife éternel. Que si la pensée du Rédempteur ne les rassure pas assez, ils peuvent implorer avec confiance la protection de la très sainte Vierge Marie, de saint Dominique et de tous les saints, surtout des saints de leur ordre, dont ils ont pieusement suivi les traces. Ils entrent dans le sentiment de David en s'écriant avec lui : « Tirez, Seigneur, mon âme de la maison où elle est, afin que je bénisse votre nom à jamais : malheur à moi de ce que le temps de mon exil est si long! Quand sera-ce que je viendrai, et que je paraîtrai devant la face de mon Sauveur! Tous mes désirs seront accomplis lorsque je verrai votre gloire! » (Ps. CXIX, 5; XVI, 15.) Ils disent aussi avec saint Paul : « Infortuné que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? Je meurs chaque jour, je désire être dégagé des liens de cette vie périssable, et me réunir à Jésus-Christ!» *Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo.* » (Phil. I, 23.)

Seigneur, accordez-moi de vivre en vrai religieux, fidèle à toutes mes obligations. Faites que je meure de la mort des justes, et que la fin de ma vie ressemble à la leur. *Moriatur anima mea morte justorum et fiant novissima mea horum similia.* (Num. XXIII, 10.)

ARTICLE IV

La crainte des jugements de Dieu.

1° La rigueur et la profondeur des jugements de Dieu doit faire trembler tous les hommes, même les plus justes; 2° la sévérité du jugement particulier et universel doit effrayer tous les hommes, et surtout les pécheurs; 3° les religieux ne peuvent attendre un jugement favorable qu'en observant exactement leurs constitutions.

§ I. — La rigueur et la profondeur des jugements de Dieu doit faire trembler tous les hommes, même les plus justes.

La crainte de Dieu est le principe et devient la plénitude de la sagesse : *Initium sapientiæ timor Domini; pleni-*

tudo sapientiæ est timere Deum. (Eccli. I, 16, 20.) C'est elle, en effet, qui commence la conversion des pécheurs, en les effrayant à la vue des menaces et des vengeances célestes. C'est elle qui soutient les pécheurs convertis en les portant à l'amour de Dieu conservateur de l'innocence : *Timor Domini fugat crimina, innocentiam servat, omnis boni tribuit facultatem.* (S. Joan. Chrys., *Serm. de S. Bapt.*)

Dieu est à craindre, non seulement quand on considère la grandeur de sa majesté, devant laquelle tremblent les Anges, et l'étendue de sa puissance à qui rien ne résiste, mais aussi lorsqu'on pense à la rigueur infinie de ses jugements. Qu'il précipite du haut du ciel dans les enfers une multitude innombrable d'anges prévaricateurs, à cause d'un acte d'orgueil, sans leur laisser un moment pour faire pénitence; qu'il chasse Adam du paradis terrestre pour un péché de désobéissance, et le condamne à la mort, et à une infinité de misères, lui et toute sa postérité; qu'il détruise par le déluge le genre humain à cause de sa corruption, à l'exception de la famille de Noé; qu'il réprouve la nation juive, la nation sainte, le peuple choisi, à cause de son ingratitude; qu'il fasse éclater de temps en temps ses vengeances sur les puissants de la terre et sur les empires, par des punitions épouvantables où l'on est obligé de reconnaître sa main; qu'il aille jusqu'à livrer à la mort la plus cruelle et la plus honteuse son Fils unique et consubstantiel, objet de ses complaisances : on est toujours obligé, en voyant ces effets de sa justice, de s'écrier : « Vraiment Dieu est terrible au-dessus de toutes les puissances. » *Terribilis super omnes Deos.* (Ps. XCV, 4.)

Mais ce qui doit motiver surtout notre crainte et faire trembler les plus justes, c'est la profondeur de ce jugement par excellence qui réglera un jour notre sort éternel. Oh! que cette incertitude de notre salut est propre à nous causer de vives alarmes! Serons-nous du nombre des élus, ou serons-nous rejetés parmi le peuple de perdition? Aurons-nous la part de Jacob ou celle d'Ésaü?... Nous n'en savons rien. Deux travailleront dans un champ, l'un sera

choisi et l'autre laissé; deux tourneront une même meule, l'un sera accepté et l'autre repoussé. (Matth. XXIV, 41. Luc. XVII, 34.) Nous ne savons donc pas de quel côté nous serons; si ce n'est qu'Isaïe compare les élus au petit nombre d'olives restées sur l'arbre, après la récolte, et aux quelques raisins oubliés dans la vigne après la vendange, pour nous faire comprendre quel petit nombre d'âmes parviendront au salut. Cette pensée de l'incertitude de la destinée éternelle faisait frémir les plus grands saints, sans en excepter l'Apôtre des nations, bien qu'il eût été élevé au troisième ciel. David, après avoir fait une si longue pénitence, était troublé; il se disait à lui-même : « J'ai pensé à mes anciens jours et j'ai considéré les années éternelles; Dieu m'abandonnera-t-il à jamais? me retirera-t-il jusqu'à la fin le secours de ses miséricordes? Oubliera-t-il d'avoir pitié de moi? » *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui... Numquid in æternum projiciet Deus? aut in finem misericordiam suam abscindet? aut obliviscetur misereri Deus?* (Ps. LXXVI, 6, 8, 9, 10.) En vérité nous avons lieu, plus que le Roi-Prophète, de nous écrier : « Dieu est terrible dans ses conseils sur les enfants des hommes. » *Terribilis in consiliis super filios hominum.* (Ps. LXV, 5.) Jamais nous ne pouvons être certains de notre persévérance finale. Les colonnes du ciel et les cèdres du Liban se sont renversés, tandis que Dieu a quelquefois accordé la grâce d'une mort de prédestiné à des pécheurs qui avaient croupi dans l'iniquité pendant une vie entière. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! que ses jugements sont incompréhensibles! Et pourtant ses dispositions sont toujours adorables et pleines de raison, puisqu'elles sont inspirées par une lumière sans bornes et une justice sans défaillance. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus!* (Ad Rom. XI, 33.)

Cette crainte ne doit pas pourtant nous jeter dans l'abattement. Au contraire, elle nous est, quand nous l'éprouvons, un motif d'espérer la persévérance finale; pourvu qu'elle soit accompagnée de confiance, d'humilité, de vigilance et d'esprit

de prière. 1° Notre crainte doit être soutenue par la confiance dans les miséricordes infinies de Dieu, et dans les mérites surabondants de Jésus-Christ. Car le Saint-Esprit daigne nous assurer que la miséricorde divine est de toute éternité, et sera éternellement sur ceux qui le craignent; que le Seigneur aime ceux qui ont sa crainte et qui espèrent en sa miséricorde; qu'il met en eux sa complaisance; qu'il fait leur volonté, et qu'il les sauvera : *Misericordia Domini ab æterno et usque in æternum super timentes eum.* (Ps. CII, 17.) *Beneplacitum est Domino super timentes eum, et in eis qui sperant super misericordia ejus.* (Ps. CXLVI, 11.) *Voluntatem timentium se faciet, et salvos faciet eos.* (Ps. CXLIV, 19.) Plus la vertu augmente dans une âme, plus elle craint d'être séparée de Dieu. Et à mesure que cette crainte la pénètre, Dieu se complaît davantage en elle et la protège avec plus de tendresse. Ainsi, tandis que la charité bannit la crainte servile qui ne regarde que les châtiments, elle augmente la crainte filiale et la confiance. C'est pourquoi David, bien qu'il fût saisi de frayeur en considérant les jugements éternels, demandait pourtant au Seigneur d'augmenter en lui cette crainte, et de l'imprimer jusque dans sa chair; parce qu'il la regardait comme une force et un gage de salut. *Confige timore tuo carnes meas, a judiciis enim tuis timui.* (Ps. CXVIII, 120.) 2° Notre crainte sera une marque de prédestination, si elle est accompagnée d'humilité. Car Dieu sauve les humbles : *Dominus humiles spiritu salvabit.* (Ps. XXXIII, 19.) *Populum humilem salvum facies* (Ps. XVII, 28.) Il répand ses grâces sur ceux qui se défient d'eux-mêmes, s'effrayent en considérant l'abîme de leurs misères, tremblent en méditant ses jugements, et ne comptent plus que sur ses miséricordes infinies. *Deus humilibus dat gratiam.* (Jac. IV, 6.) 3° Que notre crainte soit accompagnée de vigilance, et ce sera un autre gage de salut. Car celui qui craint Dieu ne néglige rien en fait de bonnes œuvres. *Qui timet Deum nihil negligit.* (Eccle. VII, 19.) *Qui timet Deum faciet bona.* (Eccli. XV, 1.) 4° Enfin il faut que notre crainte, pour nous conduire à notre fin, soit accompagnée de la prière. Car Dieu attache à la prière ses diverses grâces, sur-

tout celle qui couronne toutes les autres. Prions donc avec ferveur et sans nous lasser, pour obtenir la persévérance finale.

Après nous être appliqués à entourer notre crainte de ces quatre dispositions, livrons-nous à une très ferme espérance dans le secours tout-puissant de Dieu. Quoiqu'il n'accorde pas la faveur de bien mourir à beaucoup de pécheurs, il ne la refuse pourtant jamais à ceux qui ont vécu dans la pratique des vertus chrétiennes, et qui l'ont servi fidèlement jusqu'à la fin. Les chutes effroyables de certains grands hommes ont été précédées de quelque vanité longtemps nourrie et développée secrètement dans le cœur, ou de quelque autre faute cachée plus grave encore. *Illa ruina quæ fit in occulto præcedit ruinam quæ fit in manifesto* (S. Aug.)

Donnez-nous, ô mon Dieu, de vous craindre comme vous craignaient les saints; et nous serons heureux à la fin de notre vie; et nous serons bénis au jour de notre mort : *Timenti Dominum bene erit in extremis, et in die defunctionis suæ benedicetur.* (Eccli. I, 13.)

§ II. — La sévérité du jugement particulier et universel doit effrayer tous les hommes, et surtout les pécheurs.

Une extrême frayeur saisira tous les hommes, même les plus justes, quand il leur faudra paraître au jugement particulier, aussitôt l'âme séparée du corps : « O mon Dieu! disait saint Augustin, malheur même à la vie louable, si vous la discutez sans miséricorde. » *Væ etiam laudabili vitæ hominum, si remota misericordia discutias eam.* (Confess.) « Que ferai-je, se demandait Job, lorsque le Seigneur viendra pour me juger? et que répondrai-je lorsqu'il m'interrogera?... » Et il avait une crainte si grande de ces jugements divins, qu'il les considérait comme des flots soulevés contre lui, l'accablant de leur poids : *Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? cum quæsierit quid respondebo ei? semper quasi tumentes super me fluctus timui Deum, et pondus ejus ferre non potui.* (Job. XXXI, 14, 23.) David, homme selon le cœur de Dieu, s'écriait : « Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur; parce qu'il

n'y a pas d'homme vivant qui puisse se justifier devant vous.» *Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.* (Ps. CXLII, 2.) Saint Agathon, dont la vie fut si innocente, était saisi des mêmes frayeurs à la mort. Interrogé d'où lui venait cette appréhension, il répondait : « Les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes! » Saint Grégoire de Nazianze avouait que lorsqu'il méditait l'avènement du Juge souverain, à peine pouvait-il respirer. (*Oratio* VI.) Et saint Éphrem, lorsqu'il y pensait, tombait en défaillance et sentait le tremblement gagner tous les membres de son corps. Le saint homme Job disait donc vrai lorsqu'il s'écriait : « Les cieux ne sont pas purs devant Dieu; combien donc ne doivent pas craindre les hommes, êtres abominables, inutiles, et qui boivent l'iniquité comme l'eau! » *Cœli non sunt mundi in conspectu ejus. Quanto magis abominabilis et inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem.* (Job. XV, 15, 16.)

Ce qui doit causer cette grande crainte des jugements de Dieu, c'est la sévérité du juge, la rigueur de l'examen, et la sévérité de la sentence. Aussitôt que l'âme est sortie de son corps, elle comparaît devant le tribunal suprême. Quelle frayeur pour elle! La voilà, pécheresse, seule avec Dieu seul! Elle est devant un Maître inexorable, qui n'aura d'égard ni aux qualités, ni au rang, ni aux dignités. *Non est personarum acceptor Deus.* (Act. X, 34.) Il nous en prévient d'avance : « Mon regard ne t'épargnera pas, et je serai pour toi sans pitié. » *Non parcet oculus meus super te, et non miserebor tui.* (Ezech. VII, 4.) Devant lui, le démon s'empressera de se faire accusateur. Et la conscience humaine deviendra le plus terrible témoin. Car, éclairée d'une lumière divine, elle représentera au pécheur tout le mal qu'il a fait, et l'obligera à reconnaître la justice de la sentence : *Testimonium reddente illis conscientia ipsorum.* (Rom. II, 15.)

Rien n'échappera à la rigueur de l'examen. Le pécheur rendra compte de toutes ses paroles, même simplement oiseuses! Que sera-ce des paroles de médisance, de calomnie, de mensonge, d'impureté, d'imprécation? Que sera-ce des désirs

criminels? Que sera-ce des œuvres? Nos justices mêmes seront jugées; c'est-à-dire que Dieu examinera s'il n'y avait pas dans nos bonnes actions quelque secrète complaisance, quelque désir d'être estimé des hommes; si elles n'ont pas été faites par humeur, par habitude, par respect humain, avec négligence et paresse : *Cum accepero tempus ego justitias judicabo.* (Ps. LXXIV, 3.) Mais que dire des péchés d'omission, si nombreux et qui passent si souvent inaperçus? Et, si cela ne suffisait pas, il nous faudra rendre compte encore des fautes des autres, que nous n'aurons pas empêchées quand nous le devions, à titre de charité ou de justice. L'usage des grâces reçues pendant toute la vie, le profit que nous pouvions tirer des maladies, l'emploi des dons naturels du corps ou de l'esprit : tout cela sera encore l'objet du terrible examen. C'est un abîme, l'âme s'y perd; toute prévoyance s'y confond! *Judicia tua abyssus multa.* (Ps. XXXV, 7.) Et cependant cet examen se fera, et c'est moi, Seigneur, qui y serai soumis!

Que la sentence du souverain juge contre le pécheur sera épouvantable! « Maudits, retirez-vous de moi; allez au feu éternel, préparé pour le démon et ses anges. » *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* (Matth. XXV, 41.) *Maudits!* Ce mot est un coup de foudre, c'est une déclaration que désormais l'âme devient horrible à Dieu et à toutes les créatures, qu'elle n'a plus de part possible au salut apporté par le Rédempteur. *Retirez-vous de moi!* Parole de séparation et d'exclusion! L'âme cesse d'avoir son créateur pour père; il ne reconnaît plus en elle qu'un ennemi et une victime! *Allez au feu éternel!* Quel arrêt terrible, irrévocable! *Au feu préparé pour le démon et ses anges!* Quelle compagnie!!! Et ces paroles, en même temps qu'elles sont une sentence, renferment une force exécutrice qui précipite les damnés dans les enfers. Or tout cela, examen, jugement et condamnation, se fait en un instant. On se demande encore, autour du défunt, si l'âme a vraiment quitté la terre. Le prêtre lui dit : « Sortez, âme chrétienne; » déjà elle est condamnée! Le prêtre ajoute : « Que votre demeure soit aujourd'hui en paix dans la sainte Sion; » mais elle est dans le lieu du supplice.

Le prêtre poursuit : « Que les saints anges viennent au-devant de vous et vous conduisent dans la céleste Jérusalem. » Et une troupe de démons, revêtus quelquefois d'une forme sensible, ont déjà emporté cette malheureuse âme dans l'abîme, où sont les pleurs et les grincements de dents ! O mon Dieu, que la sévérité de vos jugements est incompréhensible et redoutable !

Mais le dernier jugement doit mettre le comble à la crainte et à la confusion des pécheurs impénitents. Cette crainte sera si grande au jour de la colère de Dieu, que les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des malheurs qui menaceront toute la terre : *Arescentibus hominibus præ timore et expectatione.* (Luc. xxi, 26.) Le soleil s'obscurcira, la lune sera teinte de sang, les étoiles tomberont du firmament, les puissances des cieux seront ébranlées. La mer fera entendre partout l'agitation et le bruit de ses flots; la terre entière tremblera, et les montagnes seront secouées jusque dans leurs fondements. Après ces signes avant-coureurs, l'ange du Seigneur fera résonner la trompette; car, dit saint Paul, c'est bien certain qu'elle retentira : *Canet enim tuba.* (I Cor. xv, 52.) Et dans toutes les parties du monde, une puissante voix prononcera ces mots : « Levez-vous, morts, et venez au jugement. » Et tous les morts qui seront ensevelis au sein de la terre ou dans les abîmes de la mer, ressusciteront et s'assembleront pour attendre la venue du souverain juge. Alors l'étendard de la sainte croix paraîtra, et le Fils de Dieu viendra sur les nuées, avec une grande puissance et une grande majesté, accompagné d'une multitude d'esprits célestes prêts à exécuter ses commandements. Et il sera aussi sévère pour punir les pécheurs ingrats, qu'il a été doux et miséricordieux sur la terre pour leur faciliter les voies du salut. Toutes les nations du monde se lamenteront; on se frappera la poitrine; les hommes seront dans une étrange consternation; ils pleureront avec des gémissements horribles sur leurs péchés passés, sur leur confusion présente, et sur leurs tourments à venir. Mais jamais ces larmes ne prépareront les voies au pardon. Il n'est plus temps !

Alors les anges sépareront les bons d'avec les mauvais. Le livre de vie et le livre de mort seront ouverts; tous les péchés de pensée, de désir, de parole, d'action et d'omission seront manifestés à la face de toute la société humaine et divine, pour justifier publiquement la conduite de Dieu sur les élus et les réprouvés. Tous les anges et tous les hommes verront donc clairement ce que les pécheurs croyaient avoir caché dans les ténèbres : ces impuretés secrètes, ces hypocrisies qui sous un extérieur réglé cachaient un cœur vicieux; enfin tous les mystères d'iniquité seront dévoilés devant le monde entier! En ce moment, les pécheurs, saisis de rage et ne pouvant supporter la présence de leur juge, supplieront les montagnes de tomber sur eux, et les collines de les envelopper; ils maudiront le jour de leur naissance et proféreront toute sorte de blasphèmes contre Dieu. Mais voici que sa sentence : « Allez, maudits » tombe sur eux, et les précipite corps et âme dans l'enfer. *Mittent eos in caminum ignis... ibunt hi in supplicium æternum.* (Matth. XIII, 50; XXV, 46.)

§ III. — Les religieux ne peuvent attendre de Dieu un jugement favorable qu'en observant exactement leur règle.

Le temps est encore à nous pour fléchir la colère de notre Souverain, et pour nous procurer un jugement favorable. Il y a, dans ce but, trois choses importantes, qui nous sont facilitées par les pratiques de la vie religieuse.

1° Il faut se juger soi-même. Car saint Paul nous apprend que si nous nous jugeons, nous ne serons pas jugés : *Si nos ipsos dijudicaremus, non utique judicaremur.* (I Cor. XI, 31.) Le même crime ne doit pas être expié deux fois; lors donc que le pécheur aura eu soin de s'examiner sévèrement et de se punir sans indulgence, Dieu, au lieu de le punir derechef au jour de son jugement, lui fera miséricorde. Ce qui a fait dire à saint Bernard : « Je veux paraître devant le juge irrité comme un homme déjà jugé, et non comme un homme qui va l'être; jugement salutaire, qui me soustrait et me dérobe à la rigueur des jugements de Dieu.» *Volo vultui iræ judicatus præsentari, non judicandus; bonum judi-*

cium quod me illi districto divinoque judicio subducit et abscondit. (In Cant. Serm. 99.) Or notre règle, avec les examens répétés plusieurs fois le jour, les chapitres fréquents, les mortifications publiques ou secrètes qu'elle nous prescrit, n'est autre chose que le jugement anticipé, la punition volontaire de nos fautes. C'est ainsi que quand les novices assistaient au chapitre tenu par saint Louis Bertrand, ils étaient si touchés de crainte, de componction et du désir de faire pénitence, qu'il leur semblait assister au jugement dernier, et qu'ils en éprouvaient les impressions les plus sanctifiantes. Soyons donc fidèles à ces prescriptions quotidiennes de notre règle, et Dieu nous fera miséricorde au jour de ses rétributions éternelles.

C'est dans cette vue que les religieux fortement pénétrés de la rigueur des jugements de Dieu, se pressent de faire pénitence, pour en prévenir les suites terribles. Saint Jean Climaque rapporte qu'un ancien solitaire nommé Hésichius, qui était un peu tiède dans le service de Dieu, ayant eu un ravissement dans lequel le Seigneur lui fit voir une partie de la rigueur de ses jugements, en fut si frappé, qu'il fit murer la porte de sa cellule et y demeura pendant douze ans, sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau. Il pensait continuellement à ce qu'il avait vu, tenait presque toujours les yeux fixés du même côté, comme si la vision effroyable eût toujours été là, et répandait continuellement des larmes. La veille de sa mort, les solitaires rassemblés dans sa cellule lui demandèrent quelques paroles d'édification, et il leur répondit : « Mes frères, si les hommes savaient quelle est la rigueur des jugements de Dieu, comme ils se garderaient de l'offenser, et se hâteraient de faire pénitence de leurs péchés ! » Tous les religieux, sans doute, ne peuvent pas entreprendre une vie aussi rigoureuse que celle de ce solitaire ; mais ils doivent au moins être fidèles observateurs de leurs constitutions et des prescriptions pénibles à la nature qu'elles renferment, sans murmurer de leur continuité ni de leur rigueur : heureux de pouvoir fléchir d'avance la sévérité de leur Juge

par cette légère pénitence. Mais que penser de celui qui, loin de se porter ainsi aux austérités conformes à l'esprit de sa vocation, ne voudrait pas même observer le silence, la modestie, les inclinations et autres points de ce genre qui sont plus faciles que les macérations, les abstinences et les veilles? On peut avoir des raisons d'infirmité pour omettre quelquefois de se lever la nuit, et pour ne pas s'astreindre continuellement aux jeûnes; mais quelle raison peut-il y avoir de ne pas observer ces autres pratiques de règle si aisées et si sanctifiantes? Quant à nous, pratiquons les choses faciles et, autant que nous le pourrons, les plus pénibles. Heureux encore si Dieu veut bien accepter ces diverses pénitences, pour l'expiation de tant de péchés que nous avons commis. Il vaut beaucoup mieux que nos corps soient pour un temps exténués par les privations, desséchés par l'étude et le travail, que d'être, au jour terrible, l'objet d'une condamnation éternelle.

2° Pour s'attirer un jugement favorable, il faut avoir fait des bonnes œuvres qui méritent l'approbation divine. C'est pourquoi Jésus-Christ nous dit : « Veillez et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'être préservés des calamités qui doivent arriver, et que vous puissiez paraître sans crainte devant le Fils de l'homme. » *Vigilate omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.* (Luc. XXI, 36.) Or la vie religieuse est une occasion continuelle de bonnes œuvres. La règle, non seulement nous les permet, mais nous les présente toutes préparées, et nous met dans l'heureuse nécessité de nous y consacrer, si nous ne voulons nous rendre désobéissants. Aussi les religieux observants paraîtront au jugement de Dieu avec une humble assurance et y seront comblés de joie; tandis que les religieux infidèles, qui se moquaient des premiers et de leur régularité, seront confondus, consternés, plongés dans le désespoir : *Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt.* (Sap. V, 1.) Cette sainte assurance serait à elle seule, pour les justes, une assez belle récompense de toute la peine qu'ils prennent afin

d'être fidèles à leurs constitutions, sans parler de la récompense infinie que le ciel leur donnera après la mort.

3° Pour se procurer un jugement favorable, il faut agir et penser comme si l'on devait, aussitôt après, être cité devant Dieu. Tel est l'avis que nous donne l'apôtre saint Jacques, lorsqu'il dit : « Parlez et agissez de la même manière que vous le feriez si votre jugement commençait déjà.» *Sic loquimini et sic facite sicut incipientes judicari.* (Jac. II, 12.) Et c'est aussi ce que David nous insinue en nous disant que le pécheur commet tant de crimes, pour avoir laissé les jugements divins s'effacer de devant ses yeux : *Inquinatæ sunt viæ illius in omni tempore : auferuntur judicia tua a facie ejus.* (Ps. X, 5.) Si les religieux réglaient toutes leurs actions et leurs paroles, comme devant être à l'instant jugés par Dieu même, quelle pureté d'intention, quelle circonspection n'auraient-ils pas dans tous leurs actes et leurs moindres désirs ! Après avoir exclu les intentions vicieuses, ils s'appliqueraient à leur substituer des intentions nobles et surnaturelles. Ils accompliraient toutes choses purement pour Dieu, afin de satisfaire à sa justice, et de s'acquitter des promesses qu'ils lui ont faites. C'est pourquoi saint Éphrem enseignait que le sujet ordinaire des pensées et des entretiens des religieux doit être le jugement de Dieu. « En quelque lieu que vous soyez, disait-il, en chemin, à table, sur votre lit, pensez continuellement au jugement futur et à l'avènement du juste Juge. Dites-vous les uns aux autres : *Quelles seront ces ténèbres extérieures, ce feu qui ne s'éteindra jamais, ces grincements de dents?* » (Serm. 1 de Compunctione.) S. Jean Chrysostome s'exprimait de même : « Il faut, tous les jours et toutes les heures de notre vie, nous remettre devant les yeux les jugements éternels.» *Singulis diebus et horis, oportet ante oculos nostros proponere Dei judicium.* (Homil. IV in Gen.) Ce ne sont pas seulement les religieux tièdes qui ont besoin d'y penser sérieusement, mais aussi les plus fervents, afin de se soutenir dans leur amour de la perfection par cette sainte frayeur; car bienheureux l'homme qui est toujours dans la crainte : *Beatus homo qui semper est pavidus.* (Prov. XXVIII, 14.) On raconte qu'un solitaire nommé

Étienne, qui avait mené une vie très pénitente dans le désert, et était arrivé à une si grande innocence qu'il donnait à manger de sa main aux léopards, eut avant de mourir une espèce de ravissement. Pendant ce temps, il tenait les yeux ouverts, regardait à droite et à gauche de son lit, et répondait à plusieurs accusations qui lui étaient faites. On l'entendait dire quelquefois : « C'est vrai; j'en demeure d'accord; mais pour cette faute j'ai jeûné tant d'années ; pour cette autre j'ai, pendant tel espace de temps, servi mes frères. » D'autres fois il disait : « Non, cela est faux, je n'ai pas commis ce péché.» Cet examen faisait trembler les religieux réunis autour de lui. Mais surtout ils furent effrayés, lorsqu'à la dernière faute dont on l'accusait, il répondit : « Ceci je l'avoue, et je n'ai pas d'excuse! Je n'espère qu'en la miséricorde divine. » Après quoi il expira, laissant les assistants incertains sur la sentence rendue envers lui. Saint Jean Climaque, après avoir rapporté cette histoire, ajoute ces paroles qui nous conviennent bien mieux qu'à lui : « Malheureux que je suis, que deviendrai-je, puisque ce grand ami de la retraite et de la solitude, après avoir passé quarante ans dans la vie monastique et obtenu le don des larmes, restait sans réplique devant l'accusation de quelques péchés! » Que si nous étions portés à voir dans ce fait l'exagération d'un solitaire peu éclairé, écoutons le docteur de l'Église, saint Jérôme : « Toutes les fois, dit-il, que je pense à ce grand jour, j'en tremble de tout mon corps. Que je prenne ma nourriture ou que je vaque à mes occupations, il me semble entendre retentir sans cesse à mes oreilles le son de la terrible trompette, et distinguer ces mots : Levez-vous, morts, et venez au jugement de Dieu.» *Quoties diem illum considero, toto corpore contremisco, sive enim comedo, sive bibo, sive aliquid aliud facio, semper videtur illa tuba terribilis sonare in auribus meis : Surgite, mortui, venite ad judicium.*

Craignons donc la profondeur et la sévérité des jugements divins. Craignons à cause de l'incertitude où nous sommes sur notre salut. Craignons à cause de la rigueur de notre juge. Puisse cette crainte nous porter à mettre toute notre confiance

en Dieu, et à remplir exactement tous nos devoirs de bons religieux. Car, nous l'avons compris maintenant et nous y penserons plus souven tdésormais, c'est là le moyen de nous assurer un jugement favorable, et d'attirer sur nous à tout jamais les miséricordes infinies!

ARTICLE VI

Les peines de l'enfer.

1° Les peines de l'enfer sont incompréhensibles et éternelles; 2° elles sont terribles dans leur multitude et leur variété; 3° les religieux qui garderont exactement leurs constitutions éviteront les peines de l'enfer.

§ I. — Les peines de l'enfer sont incompréhensibles et éternelles.

Les peines de l'enfer sont si grandes qu'on ne peut rien imaginer dans le monde qui en donne une juste idée. Les tourments les plus cruels qu'a inventés la fureur des tyrans, le fer, le feu, la dent des bêtes féroces, n'en sont qu'une figure et une ombre légère : *Pone ferrum, ignem et bestias, et si quid his difficilius; attamen non umbra sunt ad illa tormenta.* (S. Jean. Chrys. Hom. 49.) Aussi il est dit que toute douleur fera irruption sur les damnés : *Omnis dolor irruet super eos.* Et saint Thomas affirme que rien de ce qui peut causer de la tristesse ne manquera à leur supplice : *Nec aliquid quod potest ad tristitiam pertinere deerit.* (In Suppl. q. 98.) Pour le comprendre, il n'y a qu'à considérer la toute-puissance du Seigneur qui les frappe. Il agit en Dieu dans toutes ses œuvres : c'est en Dieu qu'il récompense; c'est en Dieu qu'il punit. Il veut que les châtiments aient quelque proportion avec la grandeur de l'offense, et l'offense, étant en proportion avec sa grandeur infinie, est incompréhensible; il y a par conséquent aussi quelque chose d'incompréhensible et de mystérieux dans sa haine pour le péché et dans la manière dont il en tire finalement vengeance. Comme donc il est écrit que ni l'œil de l'homme n'a jamais vu, ni son oreille n'a jamais entendu, ni son cœur n'a jamais compris la grandeur de la récompense éternelle (I Cor. II, 9), de même, dit saint Jean Chrysostome. ni cet œil, ni cette oreille, ni ce

cœur de l'homme, ne sont capables de saisir la vraie notion de l'enfer : *Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt quæ præparavit Deus offendentibus se.*

La manière dont Dieu punit le péché en ce monde peut cependant, sans nous en donner une notion exacte, nous aider à nous en former une certaine idée. Car si, dans cette vie où la justice est toujours tempérée de miséricorde, il a puni plusieurs pécheurs jusqu'à faire ouvrir la terre sous leurs pieds pour les engloutir tout vivants dans le plus profond des abîmes, ainsi qu'il est rapporté de Coré, Dathan, Abiron et de leurs complices : *Descenderunt vivi in infernum* (Num. xvi, 33) ; et s'il envoie de terribles et longues maladies à des justes, à des vierges innocentes, à de jeunes enfants qui ne portent en eux que les suites lointaines du péché, que sera-ce lorsqu'il punira dans l'autre monde les pécheurs impénitents?

S'abusera-t-on jusqu'à se persuader que les tempéraments apportés sur cette terre, par sa bonté, aux actes de sa justice, nous donnent lieu d'espérer le même traitement pour l'autre vie? De quelle fatale illusion ne serait-ce pas se bercer ! Au contraire, plus Dieu a exercé de miséricorde et de longanimité envers les pécheurs pendant cette vie, plus aussi il aura droit de les punir sévèrement dans l'enfer. Les flots de sa colère suspendus et grossis de jour en jour, n'en tomberont qu'avec plus de violence. Les délais obtenus de sa longanimité rendront en quelque sorte sa justice plus impatiente d'exercer librement ses droits, et l'abus des grâces l'autorisera à sévir avec plus d'énergie. « Oh ! que c'est une chose horrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant et vengeur. » *Horrendum est incidere in manus Dei.* (Hebr. x, 31.)

§ II. — Les peines de l'enfer sont terribles dans leur multitude et leur durée.

Bien que les peines de l'enfer soient incompréhensibles, elles peuvent pourtant se réduire à deux principales, que les théologiens appellent la peine du Sens et la peine du Dam. La première affecte les facultés sensibles ; la deuxième, qui constitue à proprement parler la damnation, consiste en ce que

les réprouvés sont privés de voir Dieu, et éternellement séparés de lui. L'une correspond, comme châtiment, aux plaisirs charnels que les pécheurs ont pris dans la créature ; l'autre, au mépris qu'ils ont eu pour leur Créateur en l'offensant.

Et d'abord, quant à la peine du Sens, on ne peut mieux faire, pour s'en former une idée, que de méditer le langage de la sainte Écriture expliqué par les saints Pères. Or l'Écriture emploie, en nous parlant de l'enfer, des expressions dont les unes sont figurées, les autres doivent être prises à la lettre. Les figures sont nombreuses et effroyables ; et quoiqu'elles soient métaphoriques, il est certain que si l'Esprit-Saint les a choisies, et si les saints docteurs nous les commentent, c'est qu'elles nous désignent des peines réelles, équivalentes à celles que le symbole renferme ; sauf que la manière est différente, et le degré plus redoutable. Ces figures expriment donc des vérités certaines, dignes de méditation ; et les auteurs spirituels s'appliquent à nous les recommander, comme on peut le voir dans les écrits de sainte Thérèse et d'autres du plus grand crédit dans la sainte Église.

Mais ce qui est vrai à la lettre, c'est que Dieu a choisi, pour exercer ses vengeances dans les enfers, le feu, c'est-à-dire de tous les agents le plus actif et le plus violent. On en a une image dans ce feu matériel qui sert à l'homme sur la terre. Et cependant, quelque dévorant qu'il soit, il n'a aucune proportion avec celui qui tourmente les damnés. Le premier a été créé pour être notre serviteur, le second pour exercer auprès de nous l'office de vengeur. Cela fait dire à saint Augustin : « Tout ce qu'on souffre en ce monde, quelque insupportable qu'il soit, comparé au feu éternel, non seulement est peu de chose mais doit être compté pour rien. » *Quæ quisque gravia patitur in comparatione æterni ignis, non tantum parva, sed nulla sunt.* (Serm. 109 de Temp.) Ce feu n'est point métaphorique, mais réel, véritable, matériel ; aussi, toutes les fois que l'Écriture sainte parle des peines de l'enfer, bien qu'elle varie souvent ses expressions, elle revient constamment au mot de feu, et de feu éternel, comme exprimant une réalité qui constitue le principal

caractère de la peine du Sens : *Discedite, maledicti, in ignem æternum.* (Matth. xxv, 41.) Ce feu, allumé et entretenu par le souffle de la colère de Dieu, environnera et enveloppera les damnés; et pourtant, loin de les consumer, il les conservera, afin de pouvoir continuer à les tourmenter, comme le sel conserve les objets qu'il pénètre : *Igne salietur.* (Marc. IX, 48.) O mon Dieu! qui pourra demeurer dans ce foyer dévorant? *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante?* (Isai. XXXIII, 14.)

Le feu de l'enfer ne tourmentera pas seulement les corps des réprouvés après la résurrection; il tourmente dès maintenant leurs âmes, avant même qu'elles soient réunies au corps. Il leur fait souffrir des peines inconcevables par une vertu surnaturelle qu'il a reçue de Dieu. Celles-ci sont comme liées, attachées et retenues par les flammes, sans pouvoir s'en affranchir. Et cette captivité leur cause une peine indéfinissable, soit parce qu'une telle gêne est contraire à la dignité de leur nature spirituelle, indépendante des substances corporelles et destinée à s'unir à son Principe; soit parce qu'elle leur ôte la liberté dont elles sont si jalouses, les empêche de penser à ce qu'elles voudraient, de faire ce qu'elles souhaiteraient, et les contraint, comme les démons, à penser continuellement, nécessairement, invariablement à l'état misérable où elles sont réduites. De là un genre de douleur aussi réel qu'inexprimable, notre condition présente ne nous permettant pas de nous en former même une lointaine idée: *Torquentur miris et ineffabilibus, veris tamen modis.* (S. Aug.)

Et pourtant ce feu si terrible n'empêchera pas les damnés d'endurer aussi un froid très intense : *Damnati transibunt a vehementissimo calore ad vehementissimum frigus, sine hoc quod in eis insit aliquod refrigerium.* (S. Thom., *In Suppl.* q. 97.) Car quoique le froid et le feu soient naturellement incompatibles dans un même sujet, la toute-puissance de Dieu les obligera à s'allier pour punir plus sévèrement les crimes des pécheurs.

Les autres sens des damnés souffriront également des tourments spéciaux, et en particulier le sens de la vue. Au travers

des ténèbres de l'enfer, ils verront les démons et en seront dans l'horreur. Sur la terre, ces mauvais esprits apparaissent sous des formes affreuses, comme on le voit constamment dans la vie des saints; combien plus ne se complairont-ils pas à faire souffrir les damnés par des apparitions effrayantes! Les yeux de ces malheureux seront aussi tourmentés par la vue de leur propre corps, et de celui de leurs compagnons, surtout de leurs ennemis et des complices de leurs crimes. Car, comme l'âme des bienheureux confirmés en grâce répandra sur leur corps une beauté éclatante, ainsi de l'âme des damnés, confirmée en malice, se répandra sur leur corps misérable une laideur et une difformité affreuses. Leurs yeux seront enfin tourmentés par les ténèbres qui, dans l'enfer, se trouvent mêlées d'une sombre lumière pour ajouter encore à l'horreur du spectacle.

L'ouïe des damnés aura son supplice particulier. Ils entendront les gémissements et les cris que les autres damnés pousseront pendant toute l'éternité, sous les impressions de douleur, de rage et de désespoir qu'ils ressentiront dans les flammes dévorantes. Il leur faudra supporter les reproches qui leur arriveront de toutes parts, pour tant de péchés qu'ils ont commis et fait commettre; et ils entendront les blasphèmes proférés sans cesse contre Dieu, à cause de la sévérité de sa justice. Ils entendront encore les paroles haineuses par lesquelles les démons s'animeront les uns les autres à tourmenter leurs victimes, et les invectives dont ces esprits méchants les accableront en leur rappelant avec ironie les moyens de salut qu'ils ont méprisés. Enfin la sainte Écriture nous fait supposer que des bruits de tempêtes et de tourbillons, excités par la colère de Dieu, seront une portion de leur calice : *Spiritus procellarum pars calicis eorum.* (Ps. x, 7.)

L'odorat des damnés sentira une infection insupportable. Dès cette terre, quand le démon est chassé du corps d'un possédé, il s'en venge parfois en laissant après lui une odeur infecte. Ce tourment ne pourra manquer aux enfers, pour punir d'une peine spéciale les plaisirs que les réprouvés ont pris

dans les douces et agréables senteurs. *Erit pro suavi odore fœtor!* Leurs corps, semblables à des cadavres, seront le foyer de cette infection : les vapeurs mêlées aux flammes éternelles viendront l'augmenter; et les démons se plairont par mille artifices à la leur faire mieux sentir. Pour donner une idée de cette peine, l'Écriture parle de l'odeur de la poix et du soufre. Mais que ces figures sont faibles devant la réalité!

Le goût des damnés aura, lui aussi, son tourment. Ce sera afin de punir leurs péchés de gourmandise et toutes leurs recherches dans l'usage de la nourriture. Ils éprouveront une faim continuelle, semblable à celle de chiens enragés : *Famen patientur ut canes.* (Ps. LVIII, 7.) Les malades qui ont ressenti cette faim dévorante, accompagnée de faiblesses, de langueurs et de convulsions, concevront combien cruelle doit être celle que les damnés endureront dans les enfers, puisqu'elle sera causée par la justice divine, dont les impressions sont infiniment plus violentes que tout ce que la nature peut nous faire endurer dans ce monde. Cette faim sera accompagnée de la soif, dont l'expérience montre que le tourment est plus insupportable encore, et qui sera augmentée par les brasiers allumés sous le souffle de la colère divine. L'Écriture semble nous dire que le fiel des dragons et l'absinthe seront leur unique rafraîchissement: *Fel draconum vinum eorum.* (Deut. XXXII, 33.) *Cibabo eos absinthio.* (Jerem. XXIII, 15.) Notre-Seigneur lui-même a voulu nous faire comprendre cette soif dans la parabole du mauvais riche. « Je suis tourmenté dans cette flamme, » s'écriait celui-ci. *Crucior in hac flamma.* (Luc. XVI, 24.) Une seule goutte d'eau eût été pour lui un grand soulagement; mais elle lui fut refusée. C'est donc en toute rigueur de vérité que saint Augustin nous dit : « Aucun des tourments que nous connaissons ne peut être comparé au tourment des réprouvés. » *Ei nulla tormenta quæ novimus possunt comparari.*

Mais si effroyable que soit la peine des damnés dans leurs sens extérieurs, celle qu'ils souffriront dans les puissances intérieures de l'âme est, sans comparaison, beaucoup plus grande. Car leur âme a été la cause principale des péchés

qu'ils ont commis; leur corps n'en a été que l'instrument. Il sera donc juste qu'ils sentent des peines très vives dans l'imagination, la mémoire, l'entendement et la volonté. Leur imagination sera si vivement frappée des maux qu'ils doivent endurer dans les enfers, et elle en aura une appréhension si violente, qu'elle ne pourra jamais en être détournée par aucun autre objet. Ce tableau permanent augmentera leurs douleurs; et, réciproquement, ces douleurs ainsi augmentées, irriteront plus vivement leur imagination; de sorte que leurs souffrances ne feront que se multiplier les unes par les autres. Les damnés souffriront aussi dans leur mémoire, lorsqu'ils se souviendront des plaisirs criminels et fugitifs qu'ils sont obligés d'expier maintenant par des peines si cruelles et à jamais irrémédiables. Ils souffriront dans leur entendement, lorsqu'ils considéreront la gloire du paradis perdue par leur faute; la folie de leur amour pour la vanité, et la facilité qu'ils avaient de se sauver. Alors ils ressentiront ce ver immortel, ces remords intérieurs, ces reproches de la conscience, ces colères et ces stériles repentirs accompagnés de désespoir de ce qu'ils ont, pour si peu de chose, perdu un si grand bien: *Vermis eorum non moritur.* (Marc. IX, 43.) Dans leur volonté, ils éprouveront une haine mortelle, une envie et une jalousie implacables contre Dieu et contre les saints, à cause de leur bonheur et de leur gloire. Ils auront une obstination consommée dans le mal, et s'ils montrent du regret de leurs péchés, ce ne sera pas par un sentiment d'amour pour leur Créateur; au contraire, ils voudraient avoir commis plus de fautes encore, mais par un intérêt personnel, et parce qu'il voudraient n'avoir pas encouru leur châtiment. Ils désireront être délivrés de leurs peines ou réduits au néant; et leurs désirs ne seront point accomplis : *Desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.* (Apoc. IX, 6.) De là pour eux un perpétuel désespoir, se voyant dans une fatale nécessité de ne jamais obtenir ce qu'ils veulent, et de souffrir toujours ce qu'ils ne voudraient pas : *In æternum non obtinebit quod vult; et quod non vult in æternum sustinebit.* (S. Greg.)

Ces peines sont pourtant peu de chose comparées à la peine

du dam que les réprouvés endureront dans les enfers, et qui consiste à être éternellement séparé de Dieu. En effet, toute peine provient de la douleur causée par la privation de quelque bien qu'on possédait ou qu'on espérait acquérir. Plus donc le bien dont on est privé est grand, plus aussi la peine qu'on ressent de sa privation doit être violente. C'est pourquoi, Dieu étant en lui-même un bien infini et capable de rendre l'homme infiniment heureux, la séparation d'avec Lui cause nécessairement aux damnés une peine supérieure à toutes les autres. L'âme, dans la vie présente, ne ressent pas aussi vivement cette peine, parce qu'elle n'est pas destinée à voir Dieu et à le posséder dans cette chair mortelle; elle ne connaît pas même le grand bonheur qui résulte de cette possession, occupée qu'elle est par les créatures, et entourée d'objets qui amusent ses passions. Mais dans l'autre vie, étant délivrée des entraves et du fardeau de la chair corruptible, aucun objet créé ne la détournera plus de Dieu. Dès lors elle aura une idée très claire et très vive du bonheur infini qui consiste à le posséder pour toujours. Elle connaîtra parfaitement qu'en être privé constitue la souveraine infortune, et renferme la source de tous les maux. C'est pourquoi elle éprouvera des empressements infinis de le posséder; elle s'élancera continuellement vers lui par les violents désirs du cœur, et par toute l'ardeur de l'inclination naturelle. Mais elle sera continuellement et violemment repoussée par l'arrêt de la justice divine, et par la force du bras tout-puissant. Voilà ce qui fera sentir au réprouvé des souffrances supérieures à toutes ses autres afflictions : *Innumeris majus est pœnis hac sorte privari.* (S. J. Chrys.)

Outre ces peines, communes à tous les damnés, chacun d'eux en souffrira de particulières, selon la quantité et la qualité des péchés qu'il aura commis. La justice de Dieu rendra ainsi à chacun ce qu'il aura mérité; et lui fera endurer des châtiments proportionnés à ses crimes. Les orgueilleux, qui ont surtout aimé la gloire, auront plus de honte et de confusion. Les gourmands, qui ont plus recherché la bonne chère, éprouveront une faim et une soif plus cruelles. Les pa-

resseux, qui n'ont pas voulu se faire violence pour s'acquitter de leurs devoirs, seront plus constamment agités et fatigués par les démons : *Quantum glorificavit se et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum.* (Apoc. XVIII, 7.) Les tourments seront aussi proportionnés au nombre des fautes; de sorte que celui qui aura commis mille péchés mortels endurera dans les enfers un châtiment mille fois plus sévère que s'il était châtié pour un seul. Enfin ces tourments seront proportionnés aux grâces reçues et demeurées sans fruit. Les mauvais chrétiens, qui ont connu les vérités de l'Évangile, seront plus rigoureusement punis que les païens; les religieux infidèles et les prêtres prévaricateurs, plus que le commun des chrétiens.

Mais le supplice le plus effroyable des damnés, c'est l'éternité de leurs peines. *Cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.* (Apoc. XX, 10.) Dieu est juste, il doit punir ses ennemis autant que leurs péchés le méritent; or, comme ces péchés ont fait à sa majesté une offense infinie, les châtiments ne sauraient la réparer. Déjà, sur la terre, l'expiation était impuissante sans l'assistance divine. Après la mort, le temps de mériter est passé; les réprouvés n'ont plus même la liberté ni la facilité de correspondre aux grâces de Dieu; ils sont obstinés et immobilisés dans leur malice; en elle, la cause de leur supplice devient permanente; il est juste que leur punition aussi n'ait jamais de fin. Leur désolation durera donc à tout jamais : *Usque ad supremum desolabuntur* (Sap. IV, 19); et leurs peines ne seront adoucies par aucune consolation! Les maux qu'on endure dans ce monde sont quelquefois soulagés par la pensée qu'on ne les mérite pas, ou par les encouragements qu'on reçoit des personnes charitables, ou par l'espérance qu'ils finiront bientôt. Mais les réprouvés comprennent parfaitement qu'ils sont justement condamnés; ils sont assurés que leurs peines ne finiront point; et ceux qui les entourent, loin d'adoucir leurs douleurs, les augmentent encore : *Fit pœna ex societate acutior.* (S. Chrys.) O justice de Dieu! ô folie des pécheurs! ô malheur des damnés! Gémissons pour eux; craignons pour nous.

§ II. — Les religieux qui garderont exactement leur règle éviteront les peines de l'enfer.

Tout ce qu'on a dit sur l'utilité de la pratique de la règle pour préparer le religieux à la mort et aux jugements de Dieu pourrait s'appliquer ici, sans qu'il fût besoin d'ajouter aucune nouvelle considération. Il en résulte qu'un religieux, fidèle toute la vie à ses constitutions, se munit d'une garantie contre les supplices éternels. Ce serait donc se faire illusion de regarder la considération de l'enfer comme utile seulement à ceux qui mènent une vie corrompue. Le juste même, qui fait profession de piété et combat ses passions, ne doit pas la perdre de vue, ni s'affranchir d'une certaine terreur. Ne deviendra-t-il pas semblable à ceux qui prophétisaient, chassaient les démons, faisaient des miracles au nom du Seigneur, et qui furent pourtant rejetés? Ne sera-t-il pas abandonné de Dieu avant sa mort, à cause de ses infidélités dont une secrète vanité aura été le principe? Il faut donc penser souvent à l'enfer, afin que cette considération produise en nous une juste crainte, qui est le principe de la charité et qui nous préservera de tomber dans l'impénitence. C'est ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome : « Nul de ceux qui pensent sérieusement à l'enfer n'y tombera; et nul de ceux qui méprisent la pensée de l'enfer ne l'évitera. » *Nullus qui gehennam habet ante oculos, in gehennam incidet : nullus ex iis qui gehennam despiciunt, effugiet gehennam.* (Homil. XXII in I ad Tim.) C'est pourquoi l'un des pères de la vie religieuse, saint Jean Climaque, conseillait à ses disciples d'y penser nuit et jour : « Que le souvenir du feu éternel dorme toutes les nuits près de vous, disait-il, et qu'il veille avec vous pendant la journée. » *Memoria æterni ignis tecum singulis noctibus dormiat, tecum vigilet.* (Grad. LXX.) Saint Jérôme avoue à son tour qu'il avait embrassé une vie si rude par la crainte que lui inspiraient les peines éternelles. (*Epist. ad Eustoch.*) Quelle consolation pour les religieux d'être assurés que Dieu leur pardonnera tous leurs péchés, et les préservera de l'enfer, s'ils marchent sur les traces de ces saints et s'ils observent fidèlement toutes les

prescriptions relatives à leur état! Que si leurs devoirs renferment des choses pénibles, quelle proportion osera-t-on établir entre ces pénitences du cloître et les tourments des réprouvés? Et quelle application ne doit-on pas mettre à pratiquer fidèlement les moindres choses pour s'assurer, dans une question si grave, de tous les moyens qui peuvent contribuer au but et conjurer le péril de la damnation : *Non satis magna est securitas, ubi periclitatur æternitas.* (S. Hieron.)

Les mauvais religieux souffriront dans les enfers des peines plus grandes que celles des autres damnés, ayant reçu plus de grâces. « Malheureux que nous sommes, s'écrieront-ils dans leur désespoir, de n'avoir pas profité de la sainteté de notre état, où nous pouvions si facilement tendre à la perfection! Maudits soient à jamais les supérieurs qui ne nous ont pas instruits de nos devoirs, et ne nous ont pas corrigés lorsque nous ne gardions pas notre règle! Maudits ceux qui nous ont donné de mauvais exemples, et qui nous ont portés à imiter leur dissipation, nous disposant ainsi à la transgression des vœux et des préceptes, et nous conduisant insensiblement à les mépriser! Malheureux que nous sommes, de n'avoir pas bien observé la pauvreté, d'avoir reçu des présents, et d'en avoir disposé sans la permission des supérieurs! Infortunés à tout jamais, de n'avoir pas été obéissants aux représentants de l'autorité divine, et d'avoir murmuré contre eux! Malheureux que nous sommes, de n'avoir pas bien observé la chasteté; d'avoir eu des regards curieux et imprudents, d'avoir écrit des lettres et fait des visites, en suivant, sous prétexte d'œuvres de zèle, les faiblesses de notre cœur! Imprudents d'avoir eu des familiarités contraires à l'austérité, et à la sainteté de l'état religieux! Infortunés d'avoir mal dit notre office, mal entendu la sainte messe, mal fréquenté les sacrements, et d'avoir profané les choses saintes en n'y apportant ni attention, ni dévotion, ni modestie! Malheureux d'autant plus, que notre malheur est sans remède et sans fin! »

Que chacun de nous profite de leur disgrâce, et craigne d'aller augmenter leur nombre. Pensons donc souvent à l'enfer, afin que cette pensée nous en inspire une sainte horreur

accompagnée de confiance et d'humilité, et nous donne une grande ferveur à nous acquitter de tous nos devoirs en esprit de pénitence.

O Seigneur Jésus, allumez dans nos cœurs le feu de votre divine charité; qu'il y brûle toujours et ne s'éteigne jamais, puisque lui seul peut résister au feu éternel et nous défendre de ses ardeurs : *Domine Jesu, hic solus qui a te est igni resistit æterno.* (S. Paulin. *Epist.* LXIII.)

ARTICLE VII

Les délices du paradis.

1° Les délices du paradis sont ineffables; 2° elles sont universelles et éternelles; 3° c'est en observant fidèlement leur règle que les religieux mériteront les délices du paradis.

§ I. — Les délices du paradis sont ineffables.

Les délices du paradis sont si grandes, qu'elles surpassent tout ce qu'on peut penser et imaginer. C'est pourquoi saint Paul, après avoir été élevé jusqu'au troisième ciel et y avoir joui de ravissantes douceurs, nous adresse ces mémorables paroles : « L'œil de l'homme n'a jamais vu, son oreille n'a jamais entendu, et son cœur n'a jamais rien connu ni goûté de semblable à ce que Dieu prépare pour ceux qui l'aiment. » *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* (I Cor. II, 9.) Saint Augustin dit que ce que Dieu a réservé à ses amis surpasse tout ce qu'on peut croire; l'espérance n'oserait s'étendre jusque-là; la charité même ne peut le comprendre; c'est quelque chose au-dessus de tous nos vœux et de tous nos désirs. On peut bien acquérir ce bonheur; on ne peut jamais assez l'estimer. Car cette gloire, cette beauté, cette splendeur, cette magnificence, cette majesté qui feront notre béatitude, sont au-dessus de nos paroles, de nos sens et de toutes nos conceptions : *Omnem sermonem atque sensum humanæ mentis excedit decus illud, illa pulchritudo, illa gloria, illa magnificentia, illa majestas.* (Serm. 37 de Sanct.) Tout ce que nous en savons d'une manière obscure,

c'est que la félicité des bienheureux renferme l'exemption de tous les maux et la possession de tous les biens dont l'homme est capable; c'est que l'occupation des saints dans le ciel sera de voir Dieu, de l'aimer, de le louer, de l'adorer à jamais; c'est qu'ils y goûteront une paix et une joie inaltérables : *Videbimus et amabimus; amabimus et laudabimus : ecce quod erit in fine sine fine.* (S. Aug., lib. XXII *de Civit. Dei.*)

L'Écriture sainte, pour nous en donner quelque connaissance, autant que cela est possible dans ce monde, se sert d'expressions figurées. Et comme les figures sont généralement au-dessous de la réalité, surtout dans des sujets aussi relevés, elle les varie et les accumule, afin que leur assemblage forme quelque chose qui ne soit pas trop indigne de la vérité. Considérons-en quelques-unes.

D'abord saint Jean nous représente la beauté du ciel, sous le nom de « la sainte cité de Dieu » et de « la nouvelle Jérusalem ». *Vidi sanctam civitatem, Jerusalem novam.* (Apoc. XXI, 2.) Son étendue est immense; ses fondements sont de douze sortes de pierres précieuses, ses murs de jaspe, son pavé d'or pur et transparent comme le cristal; et ses portes, au nombre de douze, sont aussi de pierres très riches.— Le ciel est appelé la cité de Dieu et la nouvelle Jérusalem, parce que, comme la ville de Jérusalem, ornée de son temple, était le lieu où Dieu faisait éclater sa gloire, le ciel est aussi le lieu où il habite d'une manière particulière, où il manifeste sa majesté et se communique sans réserve aux bienheureux. La sainte cité est bâtie de pierres précieuses, qui sont ce qu'il y a de plus beau dans le monde, pour nous faire connaître la magnificence de cette Jérusalem céleste dans laquelle les élus jouissent de toutes les richesses spirituelles. « Admirable cité, c'est donc à juste titre qu'on a dit de vous des choses glorieuses et excellentes. » *Gloriosa dicta sunt de te civitas Dei.* (Ps. LXXXVI, 3.)

Saint Jean appelle aussi la demeure des bienheureux « le paradis » : *In paradiso Dei mei.* (Apoc. II, 7.) Parce que, comme le paradis terrestre où Dieu plaça Adam innocent était

un lieu de délices, de même aussi le ciel, où les bienheureux seront placés pendant toute l'éternité, est le lieu où ils doivent goûter toutes les délices qui leur sont préparées. David nous représente encore le ciel comme « la maison et le tabernacle de Dieu », parce que Dieu y habite et y demeure d'une manière particulière, et s'y communique intimement à ses élus. Jésus-Christ, en tant que pontife, est entré le premier par son sang dans ce tabernacle; et tous les saints doivent y être introduits par lui. « O Seigneur des armées, que vos tabernacles sont aimables! Mon âme désire ardemment être dans votre demeure, et elle est presque dans la défaillance par l'ardeur de ce désir... Heureux ceux qui habitent votre maison, Seigneur! Ils vous loueront dans tous les siècles. » *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini... Beati qui habitant in domo tua, Domine; in sæcula sæculorum laudabunt te.* (Ps. LXXXIII, 2, 3, 5.)

La grandeur de cette félicité nous est aussi exprimée sous différents noms dans les saints Livres. 1° Elle nous est représentée sous l'idée d'un royaume qui a été préparé aux élus dès le commencement du monde : *Possidete regnum.* (Matth. XXV, 34.) Non seulement parce que tous les bienheureux sont des rois qui ont un empire absolu sur eux-mêmes et sur les autres créatures, *fecisti nos regnum* (Apoc. v, 10); mais aussi parce que, sur cette terre, la royauté est regardée comme le comble de la gloire, dont le véritable sommet n'est atteint que dans l'éternité. Ce royaume est quelquefois appelé « le royaume des cieux », *regnum cœlorum* (Matth. XVIII, 23), parce que le ciel est le séjour des saints, qui sont des rois; d'autres fois « le royaume de Dieu », *regnum Dei* (Matth. XXI, 31), parce que ce sera la Divinité même qui sera ce royaume et constituera la gloire et la couronne des prédestinés. Là Dieu sera « tout en tous » : *Deus omnia in omnibus.* (I Cor. XV, 28.) Il sera leur sagesse, leur amour, leur sainteté et leur félicité, en ce qu'ils participeront à toutes ses divines perfections. Ils seront sages de sa sagesse, saints de sa sainteté, grands de sa grandeur, heureux de sa félicité. Et

cette participation aux perfections de Dieu leur donnera dans le cœur la joie et la consolation, dans l'entendement la lumière, dans la volonté la plénitude de la paix, et dans la mémoire l'impression d'une éternité toujours présente : *Ipse erit omnia in omnibus, rationi plenitudo lucis, voluntati plenitudo pacis, memoriæ continuatio æternitatis.* (S. Bern. *Serm.* 12 *in Cant.*) Le ciel est encore nommé « le royaume de Jésus-Christ », *in regno Christi et Dei* (Ad Ephes. v, 5), parce que Jésus-Christ est le roi et le maître absolu des élus, dans lesquels il ne trouve aucune opposition ni résistance, puisqu'ils n'ont qu'une volonté avec lui. Son règne et celui des saints ne sera pourtant parfaitement complet qu'à la fin du monde, car ce sera seulement alors que Jésus-Christ aura entièrement triomphé de tous ses ennemis.

2° La grandeur des délices du paradis nous est représentée, dans l'Écriture sainte, sous la figure des noces : *Nuptiæ agni... Cœna nuptiarum.* (Apoc. xix, 7, 9.) Car dans le ciel l'alliance que Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu, a contractée avec l'Église et les âmes fidèles sera consommée; et les saints seront si intimement unis à son cœur qu'ils ne feront plus qu'une même chose avec lui : *Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum.* (Joan. xvii, 23.) Et comme en cette vie il n'y a guère d'occasion où les hommes charnels se promettent plus de contentement que dans un festin de noces (quoique les mets qu'on y sert soient corruptibles, et que la fête finisse en quelques heures) : de même, dans l'éternelle vie, on trouvera en Dieu son festin; toute tristesse sera bannie, et les mets offerts aux invités seront délicieux et incorruptibles. Le Bien-Aimé lui-même les fera asseoir à sa table, les y servira, et sera leur aliment : *Deus erit cibus noster et potus noster.* (S. Aug., *In Ps.* ix.) Ce banquet ne finira jamais; et ceux qui y assisteront seront toujours rassasiés; ils n'auront plus jamais ni faim, ni soif, ni souffrances, ni misères. Ils goûteront toujours, au contraire, de nouveaux contentements; et ils demeureront unis si intimement à Dieu, comme à l'époux de leur âme, qu'ils seront transformés en lui.

3° Le bonheur des saints dans le ciel nous est montré encore sous le nom d'un torrent de délices et d'une source de vie : *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos, quoniam apud te est fons vitæ.* (Ps. xxxv, 9, 10) C'est un torrent, c'est une fontaine, parce que, comme les eaux d'un torrent se précipitent avec rapidité, et comme les eaux d'une fontaine coulent en flots très purs qui ne tarissent jamais : de même, les délices du ciel se répandront avec abondance dans le sein des bienheureux. Ils seront inondés de ces célestes voluptés ; ils en seront rassasiés, comme enivrés et transportés hors d'eux-mêmes. Ce torrent de délices, c'est Dieu : Dieu faisant couler de son cœur dans le cœur des saints les joies ineffables dont il est rempli ; Dieu comblant toute la capacité de leur âme et la dilatent même par des qualités glorieuses, afin qu'elle puisse contenir une plus grande plénitude de ses biens. Et comme le cœur des bienheureux, ainsi dilaté, ne sera pas encore assez vaste pour renfermer la totalité de ces délices, il sera admis à entrer lui-même dans cet océan de la joie du Seigneur : *Intra in gaudium Domini tui.* (Matth. xxv, 21.) Il en sera tout pénétré au dedans, et tout investi au dehors : *Ibi erit gaudium justo intus et extra, sursum et deorsum.* (S. Bern.)

Une consolation passagère que Dieu donne quelquefois aux justes, dans cette vallée de larmes appelée le monde, leur procure des joies si grandes, qu'elle les met dans des extases admirables, leur fait regarder les plaisirs de la terre comme des amertumes, et leur rend légères toutes les croix. Que sera-ce donc des délices spirituelles que les bienheureux goûteront dans le ciel, où les consolations ne leur seront pas accordées goutte à goutte, mais par torrents, et où ils seront abîmés dans la source même de tout bonheur, qui est Dieu ! O souverain Maître, si vous faites tant pour nous, pendant que nous sommes dans la prison de ce monde, que ne ferez-vous pas quand nous serons dans votre palais ! Si vous nous comblez de tant de consolations dans cette vallée de pleurs, de quelle joie ne nous remplirez-vous pas au jour des noces et des réjouissances ! *Si tanta facis in*

carcere, quid ages in palatio! Si tanta solatio in hac via lacrymarum, quanta conferes in die nuptiarum! (S. Aug., *Solil.* XXII.)

4° Enfin le bonheur du ciel est appelé dans l'Écriture sainte, tantôt un trésor caché, tantôt un domaine, un héritage, une terre, et une pierre précieuse. On le compare à un trésor caché, parce qu'il renferme des richesses dont on ne peut connaître le prix dans ce monde. C'est une possession, puisqu'on y jouit d'une vie heureuse, durable et permanente comme le propriétaire a la jouissance paisible de son bien. C'est un héritage, car le Père céleste ne l'accorde qu'à ceux qui l'aiment comme de véritables enfants et deviennent les cohéritiers de Jésus-Christ en prenant sa ressemblance. C'est une pierre précieuse, parce qu'il mérite qu'on donne tout son bien pour l'acquérir, et qu'on se consacre entièrement à Dieu pour le posséder. « O hommes, un tel royaume ne se peut obtenir à un autre prix que par le don de tout vous-même. Il vaut autant que vous valez; donnez-vous en entier, et vous le posséderez. » *Res ista o homo! id est regnum cœleste, aliud non quærit pretium quam te ipsum, tantum valet quantum tu es; te da, et habebis illud.* (S. Aug., *Serm.* 37 *de Sanctis.*)

Nous pouvons encore concevoir quelque chose du bonheur éternel, si nous considérons attentivement que Dieu a choisi principalement le ciel pour y faire éclater sa gloire et celle des élus. Sa gloire est très relevée, la beauté du lieu où il la manifeste doit donc être en proportion. Et si la divine bonté a orné ce monde passager de choses si merveilleuses, comme la grandeur des cieux, la clarté du soleil, l'étendue des mers; et s'il a comblé de tant de biens les hommes pécheurs, que n'a-t-il pas dû préparer pour les justes et pour leur céleste demeure! Que ne donnera-t-il pas à ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle, lui si libéral envers ceux qu'il doit condamner à la mort! *Quid dabit iis quos prædestinavit ad vitam, qui hæc dedit etiam iis quos prædestinavit ad mortem!* (S. Aug.) Mais Dieu n'a pas seulement orné le ciel pour son honneur et pour sa gloire; il

l'a fait aussi pour la gloire de ses élus; car il a promis d'honorer ceux qui l'honorent : *Quicumque glorificaverit me, glorificabo eum.* (I Reg. II, 30.) Il les honore dès cette vie mortelle, jusqu'à soumettre à leur empire toutes les choses de ce monde, même les maladies, la mort et les démons : quelle sera donc la gloire dont il les entourera dans le ciel! Cette gloire surpassera infiniment toute autre gloire. Ce sera une gloire digne de Dieu. Elle sera aussi la récompense des bonnes œuvres que les bienheureux auront faites, et des services qu'ils auront rendus à Dieu sur la terre; or quelle libéralité ne montre-t-il pas envers tous les hommes dans cette vie, et pour les moindres œuvres ! Cette libéralité sera donc extraordinaire envers les justes dans le ciel, qui est, à proprement parler, le lieu destiné à la récompense. La gloire céleste sera encore le prix du sang de Jésus-Christ. Or les mérites du Sauveur sont infinis dans chacune de ses actions et de ses souffrances; la gloire que Dieu a préparée aux bienheureux dans le ciel sera donc pareillement infinie et incompréhensible. Dieu même sera leur récompense, grande à l'excès : *Ego merces tua magna nimis.* (Genes. XV, 1.) *Præmium Dei, ipse Deus est.* (S. Aug., *In Ps.* LXXII.)

§ II. — Les délices du paradis sont universelles et éternelles.

Les délices du paradis ne sont pas seulement ravissantes et ineffables; elles sont encore universelles et éternelles. Toutes les puissances de l'âme des bienheureux et tous les sens de leur corps participeront à ces délices.

Leur âme jouira de la félicité essentielle, qui consiste à voir Dieu clairement et éternellement, à l'aimer parfaitement et sans dégoût, à le louer et à le posséder sans lassitude : *Ipse Deus finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur.* (S. Aug., lib. XXII *de Civit. Dei.*)

1° L'entendement des bienheureux verra Dieu clairement, face à face, sans voile, tel qu'il est en lui-même. Ils contempleront l'essence divine, avec toute sa gloire, sa splendeur et ses autres charmes. Et comme l'entendement de l'homme est

trop faible pour soutenir cet éclat divin, il sera fortifié, élevé par une lumière de gloire qui est une participation de la lumière divine. Ainsi il pourra envisager cet admirable objet sans en être aveuglé. Les saints, en contemplant une pareille gloire seront transformés en la ressemblance de Dieu, et ils verront toutes choses en son essence : *Nos omnes revelata facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur.* (II ad Cor., III, 18.)

Ils distingueront toutes les perfections renfermées dans l'unité et la simplicité de Dieu. Ils verront sa majesté souveraine, de qui dépend tout l'univers; sa toute-puissance, qui a tiré les choses du néant; sa bonté, qui a répandu tant de biens sur les créatures ; sa justice, qui punit si sévèrement le péché; sa miséricorde, qui aime tant à le pardonner ; sa sagesse, qui a si bien réglé l'harmonie des créatures; et sa providence, qui les conduit toutes à leur fin. Dans l'essence divine, ils découvriront encore tous les mystères de la religion, en particulier le mystère adorable de la Trinité, avec l'unité de nature dans la distinction des personnes; le mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe divin; toutes les richesses du mystère de l'Eucharistie, par lequel Jésus s'offre sur nos autels comme une victime d'amour et nous donne sa chair pour être la nourriture de nos âmes. Ils pénétreront jusqu'aux décrets et aux jugements incompréhensibles de Dieu sur les hommes, et tous les autres mystères que, sur la terre, ils saisissaient seulement dans les ombres de la foi. Ils verront enfin, en Dieu, toutes les œuvres extérieures de sa puissance dans l'ordre naturel, et ils les pénétreront d'une manière plus parfaite que s'ils les voyaient en elles-mêmes. Les merveilles, les prérogatives, les perfections et les excellences de l'humanité de Jésus-Christ, les particularités de sa vie, la félicité infinie dont il jouit dans le ciel, les prérogatives et les perfections de la bienheureuse Vierge Marie, des anges et des saints, la gloire des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges : tout cela apparaîtra à leurs yeux par suite de leur félicité; ce qui a fait dire à saint Grégoire : *Quid non videbunt qui videntem omnia videbunt?* (Homil. in

Ev.) A la vue de tant d'objets admirables, les bienheureux seront comblés de délices qu'on ne peut ni concevoir ni imaginer.

2° Leur volonté aimera Dieu parfaitement, et tous leurs désirs seront remplis. Nous avons vu que l'âme a naturellement un penchant, un poids, un amour qui la porte vers le bien, surtout vers le bien souverain et universel, c'est-à-dire vers Dieu, seul capable de la rendre véritablement heureuse. Mais étant ici-bas liée au corps, et détournée par différents objets qui l'impressionnent et l'absorbent, son amour pour cet unique bien est limité; et elle ne s'y porte pas avec toute son ardeur. Mais après la mort, dégagée du poids de la chair corruptible, et n'étant plus amusée par les objets créés, elle se précipitera vers le bien suprême avec d'autant plus d'impétuosité qu'elle le connaîtra mieux et n'aura plus aucune autre chose à convoiter. Et comme les bienheureux connaîtront Dieu très clairement, ils l'aimeront aussi d'un amour parfait et d'une charité consommée. Chacun d'eux le possédera tout entier; et chacune de ses perfections à laquelle ils participeront leur produira une variété et un excès de consolation tout à fait inexprimables.

3° Cette vue claire, cet amour consommé, et cette possession éternelle de Dieu mettront les saints dans des ravissements inconcevables. Au milieu de ces extases, de cette contemplation, de cet amour, ils chanteront continuellement un cantique nouveau, cantique de louange, d'admiration, de joie, d'action de grâces et de bénédiction, dont parle saint Jean : *Cantabant quasi canticum novum.* (Apoc. XIV, 3.) Il sera toujours nouveau pour eux, quoiqu'ils le répètent éternellement, car les douceurs et les contentements qu'il leur donnera ne les lasseront jamais et auront toujours un plus grand charme. Non, jamais ils ne se lasseront de voir, d'aimer et de louer cet objet unique et de savourer ces célestes plaisirs. Car l'esprit dans l'extase est tenu sans cesse dans l'admiration; et, de son côté, l'admiration porte toujours l'esprit à considérer avec un nouveau bonheur l'objet qu'il admire. Du reste, l'objet dont jouissent les élus étant le bien souverain, universel et in-

fini, surpassera nécessairement leurs désirs et leur faculté d'aimer; il ne pourra donc jamais cesser de les rendre parfaitement satisfaits. C'est pourquoi ils ne se dégoûteront point des plaisirs, des beautés et des délices du ciel. « Quel être plus heureux, s'écrie saint Augustin, que celui qui jouit de la vérité immuable, et ne peut être ébranlé dans son bonheur? » *Quid beatius eo qui fruitur inconcussa et incommutabili veritate?* (Lib. II, *de Lib. arbitr.*)

4° Les corps des bienheureux participeront, après la résurrection, à la gloire et aux plaisirs des âmes auxquelles Dieu les a unis. Car ces corps, tout vils et abjects qu'ils sont par nature, deviendront, par la puissance de Jésus-Christ, transfigurés et conformes à son corps glorieux : *Reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.* (Phil. III, 21.) En effet, il est juste que le corps, après avoir été sur la terre l'instrument de la pénitence et le coopérateur des bonnes œuvres, participe à la récompense. C'est pourquoi, de l'âme béatifiée rejailliront jusque sur le corps les quatre qualités glorieuses dont parle saint Paul. (I Cor. XV, 42, 43, 44.)

Par l'*impassibilité*, les corps glorieux ne seront pas seulement soustraits aux atteintes de la mort et de la corruption, mais aussi à toutes sortes de douleurs, de peines et de misères; ce qui a fait dire à saint Jean, dans son Apocalypse: « Dieu essuiera les larmes de leurs yeux; les pleurs, les cris, les fatigues cesseront, et la mort ne sera plus. » *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra.* (Apoc. XXI, 4.) La *subtilité* rendra le corps, qui était animal et matériel sur la terre, comme spirituel; car il sera en quelque sorte semblable aux esprits, par la facilité avec laquelle il pourra participer à leurs opérations sans en être détourné par la nécessité du sommeil, de la nourriture et d'autres choses semblables, ainsi que cela a lieu dans ce monde. Ils pourront aussi pénétrer les autres corps par une vertu divine unie à cette subtilité. L'*agilité* disposera les corps glorieux à suivre les mouvements de l'âme avec toute la célérité et la facilité qu'elle voudra, sans aucun travail, ni lassitude, ni difficulté. C'est pour figurer

cette qualité glorieuse, qu'il est écrit : « Les justes brilleront et ils étincelleront comme des feux qui passent au travers des roseaux. Ils prendront des ailes et voleront comme des aigles, courant sans se fatiguer, et marchant sans se lasser. » *Fulgebunt justi, et tanquam scintillæ in arundineto discurrent.* (Sap. III, 7.) *Assument pennas sicut aquilæ current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient.* (Isai. XL, 31.) Enfin par la *clarté*, les corps des saints, seront tout lumineux et répandront au dehors des rayons semblables à ceux du soleil : *Justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum.* (Matth. XIII, 43.) Et au dedans, ils seront transparents, comme le pur cristal; en sorte qu'on pourra en voir clairement l'harmonie admirable et toutes les perfections.

5° Mais ces qualités des corps glorieux ne seront pas la seule récompense des élus; tous leurs sens jouiront d'autres plaisirs ineffables. Leurs yeux seront ravis de contempler la splendeur des cieux, la beauté du monde renouvelé, et surtout la gloire du corps de Jésus-Christ, entouré de tous les corps des saints. Et comme le nombre des bienheureux est incalculable, et que chacun de leurs corps est un prodige de beauté, il en résultera pour l'œil un admirable spectacle, source de délices ineffables. En même temps, l'oreille des bienheureux sera charmée d'entendre les voix mélodieuses des anges et des saints qui ne discontinueront pas de célébrer les louanges de Dieu : *Exaltationes Dei in gutture eorum.* (Ps. CXLIX, 6.) C'est pourquoi saint Jean rapporte qu'il avait ouï quelque chose comme la voix d'un grand nombre de personnes qui disaient dans le ciel : « Alleluia, salut, gloire et puissance à notre Dieu. » *Audivi quasi vocem turbarum multarum in cœlo dicentium : Alleluia, salus et gloria, et virtus Deo nostro est.* (Apoc. XIX, 1.) Ces voix seront mille fois plus belles et plus harmonieuses que toutes celles qu'on entend sur la terre; et elles exciteront dans le cœur des bienheureux des sentiments de joie, d'amour et de jubilation si extraordinaires, qu'il est inutile d'essayer d'en donner une idée. Leur odorat sera embaumé par les parfums les plus suaves. Car si les corps saints, sur la terre, exhalent quelquefois des

odeurs délicieuses qui semblent venir du ciel, que sera-ce dans le paradis, où Dieu veut que tout soit délices et suavité? Leur goût aura, lui aussi, sa récompense par des impressions sensibles qui leur feront goûter les saveurs les plus agréables et les plus pures, d'une manière infiniment supérieure à ce que faisait éprouver la manne des Hébreux : *Vincenti dabo manna absconditum.* (Apoc. II, 17.) Enfin par le toucher, les corps des bienheureux ressentiront les chastes délices dont ce sens est capable. Quelle joie pour les saints de considérer que pour avoir veillé sur tous leurs sens, et les avoir courageusement mortifiés sur la terre, ils sont comblés, dans ces mêmes sens, d'un si grand bonheur !

Mais ce qui achève de consommer la félicité des bienheureux, c'est qu'elle est éternelle. Après autant de millions d'années qu'il y a d'étoiles au ciel, de gouttes d'eau dans la mer et de grains de sable sur ses rivages, ces délices dureront encore, puisque Dieu, qui en est la source, est éternel! Ils n'en jouiront, il est vrai, qu'à proportion de la charité qu'ils auront eue sur la terre et des bonnes œuvres qu'ils auront accomplies; car « il y a plusieurs demeures dans la maison du Père céleste » (Joan. XIV, 2), et « une étoile y diffère de l'autre en clarté » (I Cor. XV, 41); mais ce qui est commun à tous les saints et absolument égal dans chacun d'eux, c'est la durée de leur récompense. Quelle satisfaction ne ressentiront-ils pas, quand ils considéreront que leur entendement est assuré de voir éternellement Dieu; que leur volonté doit l'aimer sans fin, et qu'ils seront toujours tendrement aimés de lui; que leur mémoire ne pourra perdre le souvenir des choses admirables qui font leurs délices; que jamais les sens de leurs corps ne cesseront de recevoir ces impressions de bonheur qui complètent la céleste récompense!

Non seulement ils seront assurés de posséder pendant une éternité quelqu'une de ces divines jouissances, mais ils les conserveront toujours toutes à la fois, sans que la présence de l'une amoindrisse le sentiment de l'autre, comme il arrive pour la possession des choses d'ici-bas. Bien plus, ils ressentiront en quelque manière la béatitude de toute l'éternité, concen-

trée dans chacun de leurs instants; soit à cause de la sécurité où ils seront sur leur avenir éternel, soit à cause de la nature même de l'éternité, qui est « toute à la fois », *tota simul*. Et comme si cela ne suffisait pas encore, voici que, par l'union de la charité, ils goûtent, avec leur propre félicité, l'éternelle félicité de Dieu, de tous ses anges et de tous ses saints! C'est donc à bien des titres que leur bonheur est perpétuel; et dans leur cœur d'homme, naturellement si petit, la puissance de Dieu accumule, pour ainsi dire, plusieurs éternités : *In perpetuas æternitates!* (Daniel. XII, 3.)

§ III. — Les religieux qui observeront fidèlement leur règle jouiront des délices du paradis.

Que faut-il pour obtenir le ciel? Il faut s'appliquer à y penser souvent, et se mettre en mesure de le mériter par les bonnes œuvres.

D'abord, on doit s'efforcer d'y penser continuellement. Nous sommes dans ce monde comme des pèlerins et des exilés; car nous n'y avons point de cité permanente, mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour: *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* (Hebr. XIII, 14.) Or le voyageur et l'étranger pensent continuellement au terme de leur route et au choix des chemins qui y conduisent sûrement. Nous devons donc penser sans relâche à la félicité éternelle qui est notre fin, au ciel qui est notre demeure; et nous devons gémir de ce que nous en sommes si loin : *In hoc ingemiscimus gravati.* (II Cor. v, 4.) « Qui ne gémit pas comme pèlerin ne jouira pas comme citoyen, » nous dit le grand docteur d'Hippone : *Qui non gemit ut peregrinus non gaudebit ut civis.* (In Ps. CXLV.) Mais cette comparaison entre notre misère présente et le bonheur du ciel ne doit pas seulement produire des gémissements; elle est capable aussi d'exciter l'ardeur et le courage pour supporter les peines de la vie et vaincre les difficultés qui se rencontrent dans le chemin de la perfection. C'est ce qui fait dire au même saint Augustin, intarissable en pensées frappantes, surtout en cette matière: *Si vis sustinere laborem; attende mercedem.* (In Ps. XXXVI.)

Car toutes les peines et les tribulations de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire dont on jouira dans la Cité bienheureuse. Le moindre degré de cette gloire que nous attendons, suffira pour nous dédommager surabondamment de toutes les peines les plus sensibles qui se rencontrent dans la pratique de la vertu : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (Rom. VIII, 18.) C'est pourquoi saint Jérôme nous adresse ces paroles : « Si vous faites attention à ce qui vous est promis dans le ciel, il n'y aura plus de fatigue qui ne vous paraisse légère; car l'espérance du prix est très propre à nous consoler du travail difficile qui le prépare. » *Respice quod promissum est : omne opus leve solet fieri, quando ejus pretium cogitatur, et spes præmii solatium est laboris.* (S. Hieron. *Epist. ad D.*) C'est pour nous inculquer la même doctrine, que saint Grégoire nous dit : « Si l'on considère ce qui nous est promis dans le ciel, tout ce qu'il y a sur la terre nous paraîtra digne de mépris; car tout le bien d'ici-bas, comparé à la félicité d'en haut, est plutôt une charge qu'un secours. » *Si considerentur quæ nobis promittuntur in cœlis, vilescunt omnia quæ habentur in terris; terrena namque substantia supernæ felicitati comparata, pondus est, non subsidium.* (S. Greg. *Hom.*)

Mais pour gagner le ciel il ne suffit pas d'y penser, il faut surtout pratiquer les bonnes œuvres. Car c'est une loi posée par le divin Maître, que nous devons posséder la vie éternelle à titre de récompense; d'où il suit que la mesure de notre béatitude sera celle de notre mérite et de nos bonnes actions, selon que le dit l'Apôtre : *Unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum laborem* (I Cor. III, 8); d'où il suit encore que, sans correspondre fidèlement à la grâce, sans pratiquer exactement les devoirs de son état, et sans supporter de grands travaux pour Jésus-Christ on ne saurait mériter la couronne du paradis : *Ad magna præmia perveniri non potest, nisi per magnos labores.* (S. Greg. *Serm. in Evang.*)

Une fois bien établi ce double principe que la pensée du ciel et la pratique des bonnes œuvres sont les deux grands

moyens de s'assurer le bonheur éternel, il est aisé de voir que le religieux fidèle à sa règle a tout lieu d'espérer d'en obtenir les délices ineffables.

La pensée du ciel lui est facile; car, dans son cloître, il est séparé du monde, soustrait à son prestige, habitué à ne faire aucun cas de ses vanités; il n'y a donc rien autour de lui qui empêche cette pensée de s'imprimer fortement dans son âme : au contraire, les choses qu'il étudie, les instructions qu'il reçoit, les méditations auxquelles il se livre, sa vie extérieure elle-même, par sa dignité, son ordre, son silence, ses louanges perpétuelles et l'esprit de charité qui l'anime, tout lui rappelle les beautés, les harmonies, les douceurs de la demeure céleste.

Quant aux bonnes œuvres, le religieux fidèle à ses devoirs ne discontinue pas, du matin jusqu'au soir, de les accumuler à l'envi, en observant exactement chaque point de ses constitutions, et en animant ses efforts et ses souffrances par les intentions les plus nobles. Ses actions ont même, comme on l'a dit et comme on le répétera souvent, un double mérite : l'un à cause de la vertu particulière d'où elles procèdent, comme de l'humilité, de la pénitence, etc.; l'autre à cause de l'obéissance qui les règle toutes et qui se rattache elle-même à la vertu de religion. Quelle consolation pour un fervent religieux de savoir que l'observance de toutes ses pratiques, jusqu'aux plus petites, telles que les inclinations de tête, la vigilance sur les détails de la pauvreté, les moindres travaux manuels, etc., lui méritent un nouveau degré de gloire dans le ciel! Quelle raison puissante pour lui de les accomplir avec ferveur et avec exactitude, et de les vivifier sans cesse par des motifs d'amour, de pénitence et de conformité à l'adorable volonté de Dieu! Nul travail ne peut lui paraître trop rude, et nul temps de trop longue durée, pour acquérir une telle gloire, qui jamais ne finira : *Nullus labor durus, nullum tempus longum videri debet, quando gloria æternitatis acquiritur.* (S. Hieron.)

Ce bon religieux, dans le ciel, ressentira une joie spéciale, lorsqu'il pensera à la grâce singulière que Notre-Seigneur lui

a faite de l'appeler à la perfection. Il sera tout pénétré d'amour et de reconnaissance, lorsqu'il considérera la bonté ineffable qui l'a retiré du monde corrompu, où il avait tant d'occasions de perdre son innocence, et où peut-être il avait déjà commis tant de péchés mortels. Et s'il voit plusieurs de ses amis et de ses frères au milieu des flammes de l'enfer, sa reconnaissance, encore mieux éclairée par ce contraste, n'aura plus de bornes. Il s'écriera : « O mon Dieu ! que votre miséricorde envers moi est immense, puisque vous m'avez préservé de tomber au plus profond des enfers ! Je vous en bénirai toujours. » *Misericordia tua magna est super me, eruisti animam meam ex inferno inferiori.* (Ps. LXXXV, 13.)

Hommes religieux, pensons-y ? « Nous sommes les enfants des saints, et nous attendons cette vie, que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise. » *Filii sanctorum sumus ; et vitam illam exspectamus, quam Deus daturus est his qui fidem suam numquam mutant ab eo.* (Job. II, 13.) Soyons donc, comme les saints, de fidèles observateurs de notre règle et de nos vœux. Demandons chaque jour à Dieu de persévérer dans cette pratique jusqu'à la mort. Prions la très sainte Vierge et tous les bienheureux, surtout saint Dominique et les autres saints de notre ordre, de nous obtenir cette grâce, afin que nous allions un jour les rejoindre dans le ciel. Quand même il nous faudrait, en marchant sur leurs traces et celles d'innombrables martyrs, endurer chaque jour mille morts, et souffrir un enfer, pour mériter de voir Jésus dans sa gloire, et d'être placé parmi les princes de son royaume, nous devrions l'accepter de grand cœur, selon que saint Jean Chrysostome nous le déclare nettement : *Si quotidie foret millies moriendum : si gehennam, tormentaque omnia conveniret sustinere ut videre posses Christum venientem in gloria sua, et adscribi ordini sanctorum, nonne omnia illa ferenda essent?* (Ad Theod.) Mais pour gagner la récompense, Dieu veut bien se contenter que nous suivions nos saints et bienheureux dans la pratique des vertus ordinaires et des devoirs quotidiens. Ils semblent, tout d'une voix, nous dire avec un pieux auteur : « Écrivez, lisez, chantez, observez le

silence, priez, supportez avec une âme virile les choses qui vous sont contraires; tout cela en vue de l'éternité. La vie glorieuse mérite que vous fassiez toutes ces choses pour la gagner, et elle serait digne de sacrifices plus grands encore. » *Scribe, lege, canta, geme, tace, ora, sustine viriliter contraria : digna est his omnibus et majoribus prœliis æterna vita.* (*Imit. J. C.* lib. III, cap. XLVII.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'INSTRUCTION DES NOVICES

A L'USAGE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

DEUXIÈME PARTIE

PRÉFACE

La première partie de cet ouvrage a donné des lumières générales sur la vocation et sur les grandes vérités qui peuvent déterminer les religieux à s'y montrer fidèles jusqu'à la mort.

Mais une vocation a besoin d'être formée avec soin dans le détail, et cette formation est l'œuvre du noviciat. Tels que les novices sont pendant les premières années de leur entrée en religion, tels ils demeurent ordinairement pendant le reste de leur vie. Les premières impressions qu'ils reçoivent ne s'effacent presque jamais entièrement de leur esprit ni de leur cœur. Ils ressemblent à de jeunes plantes qu'il faut arroser, et à qui il est nécessaire de donner, dès le commencement, la direction qu'on veut leur voir conserver toujours. Ce sont de nouvelles terres, qu'on doit préparer et cultiver soigneusement, parce que de cette préparation dépend la réussite de la bonne semence qu'on y aura jetée. Car « le jeune homme suit généralement sa première voie, et il ne s'en écartera pas même dans la vieillesse ». (Prov. XXII, 6.)

Il ne s'agit pas seulement d'instruire les novices sur ce

qui peut régler leur intérieur par rapport à Dieu, mais aussi sur leur extérieur par rapport au prochain. La formation de l'intérieur influe beaucoup, il est vrai, sur celle de l'extérieur; mais la dernière, à son tour, réagit profondément sur la première. On ne doit donc point négliger l'extérieur, quoiqu'il ne soit pas en lui-même aussi essentiel que l'intérieur; c'est même par lui qu'il faut commencer : car le Créateur forma d'abord le corps du premier homme, et ensuite il lui donna l'âme. Ce qui sortit alors de ses mains était parfait, et quant au dehors et quant au dedans : ainsi le vrai novice devrait être irréprochable sous ce double rapport; du moins doit-il ne souffrir en lui aucun défaut volontaire, et aspirer sans cesse à se rendre bientôt parfait.

On a réuni, dans cette deuxième partie, plusieurs instructions ayant pour but de régler l'intérieur et l'extérieur des novices. On s'est même arrêté à quelques détails sur ce qui regarde la civilité chrétienne et religieuse. Car les fils de saint Dominique ne sont pas destinés à vivre toujours renfermés dans le cloître; ils devront quelquefois en sortir, pour converser avec les séculiers, lorsqu'ils seront en état de leur rendre service dans les choses du salut. Afin de le faire utilement, il ne suffit pas d'être saint et savant, il faut encore avoir des manières civiles, affables et honnêtes. Or, si l'on trouve souvent des sujets qui ont été formés soigneusement par leurs parents, et qui possèdent déjà des manières distinguées, on en rencontre aussi quelquefois qui manquent de cette sorte d'éducation, soit qu'ils ne l'aient jamais reçue, ayant toujours vécu à la campagne, soit qu'ils l'aient perdue dans les collèges ou dans la fréquentation de personnes mal élevées. C'est pour cela qu'on a détaillé certaines recommandations qu'il est bon d'inculquer aux jeunes gens, afin que ceux qui ne les ont

jamais apprises, aussi bien que ceux qui les ont oubliées, puissent s'y rendre fidèles.

Quoique ces instructions, relatives soit à l'intérieur soit à l'extérieur, ne contiennent presque point de citations latines, elles sont pourtant souvent tirées de l'Écriture sainte et des saints docteurs : surtout de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Bernard, d'Hugues de Saint-Victor, du bienheureux Humbert, et de saint Vincent Ferrier. Ces saints et savants personnages sont même descendus dans des détails plus complets et plus minutieux qu'on ne les trouvera ici. On s'est abstenu de noter à chaque page les emprunts qu'on leur a faits, soit pour ne pas interrompre la suite du discours par des citations trop fréquentes; soit parce que souvent on a pris le fond de l'idée de ces auteurs, sans s'astreindre à rapporter leurs paroles; soit surtout parce que, comme le dit saint Vincent Ferrier, on suppose dans ceux auxquels on s'adresse assez d'esprit religieux pour recevoir avec confiance et docilité ces prescriptions et ces conseils qui leur viennent des supérieurs, représentants de Dieu, et ne désirant rien plus vivement que la sanctification de leurs âmes.

Cette deuxième partie est divisée en quatre chapitres. 1° Règlement proprement dit relatif aux exercices du jour, de la semaine, du mois et de l'année; 2° Manière de se conduire à l'intérieur du couvent; 3° Manière de se conduire en dehors du couvent; 4° Manière d'accomplir les principales actions de la vie religieuse.

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLEMENT

OU MANIÈRE DE FAIRE LES ACTIONS SOUS LE RAPPORT DE L'INTÉRIEUR ET DE L'EXTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

RÈGLEMENT POUR LES DIFFÉRENTS EXERCICES DU JOUR, DE LA SEMAINE DU MOIS ET DE L'ANNÉE

ARTICLE I

Les exercices de chaque jour.

§ I. — De minuit à midi.

A minuit ou à l'autre heure de la nuit désignée pour les matines, les novices se lèveront avec ferveur et promptitude. Ils prendront avec beaucoup de modestie ceux de leurs vêtements qu'ils ont coutume de quitter pendant le repos, en récitant quelques courtes prières pour lesquelles ils auront plus de goût. Au signal convenu, chacun sortira de sa cellule et se rendra à la porte du noviciat, en s'occupant intérieurement de quelque sainte pensée. Aussitôt que la cloche de l'église commencera les tintements du second signe, les frères sortiront du noviciat. L'un d'eux portant une lumière s'avancera le premier, pour éclairer la communauté. Un autre prendra la seconde lumière si la disposition du couvent en exige

deux, et viendra le dernier. Ils entreront dans le chœur, y feront en ordre la génuflexion, et s'y comporteront durant l'office avec la modestie, le respect et le recueillement prescrits dans l'article 1er du IIe chapitre de cette IIe partie.

Tandis qu'on dit matines, il faut observer toutes les cérémonies sans négligence, et celui qui en est chargé doit, à la fin du dernier psaume de chaque nocturne, préparer la lumière nécessaire, soit pour lui, soit pour un autre, afin de lire les leçons.

Lorsque les matines sont sur le point de finir, les mêmes frères qui ont éclairé en venant, se mettront en mesure de remplir le même office au retour. Ils s'en iront tous, deux à deux, au noviciat, et se retireront dans leurs cellules, sans faire de bruit, de peur d'éveiller les religieux qui reposent par dispense, soit dans le noviciat, soit dans l'étage inférieur, et surtout au-dessous de leur cellule. Pendant l'hiver, lorsqu'il fait grand froid, ceux qui auront besoin de se chauffer pourront aller au chauffoir commun. Ils y garderont le silence et s'y comporteront avec modestie et recueillement. Rentrés dans leur cellule, ils se mettront de suite en mesure de prendre leur repos; il n'y a pas besoin, pour cela, de plus de temps qu'il n'en faut pour un *miserere;* on doit corriger sévèrement ceux qui, fût-ce pour des raisons de piété, se laisseraient attarder.

Au second lever, dès que les novices entendront le premier signe, ils feront ce qui est marqué à l'article 2 du IIe chapitre de cette IIe partie, se prépareront à la méditation ou à la sainte communion; et, s'ils en ont le temps, ils feront leur cellule.

Au retour du chœur, les novices étudiants repasseront leur leçon, pour la classe. Les novices simples, après avoir accommodé leur cellule, liront un chapitre du Nouveau Testament, à genoux. Au commencement de cette lecture, et de temps en temps en la continuant, ils se mettront en la présence de Dieu et élèveront leur cœur et leur esprit vers lui pour la lui offrir, et pour lui demander la grâce d'en profiter. Ils la feront avec un grand respect et dans un esprit d'adoration. Si quelque chose les touche, ils s'y arrêteront un peu de

temps pour y réfléchir; et ils adoreront jusqu'aux paroles qu'ils ne comprennent pas, comme étant toutes dictées par Dieu même et remplies de ses mystères. Ensuite, ils liront la vie d'un saint que leur aura choisie le Père maître; et après la récitation en commun, à l'oratoire, des petites heures de la très sainte Vierge, ils feront dans la cellule une lecture spirituelle.

Au signe de la grand'messe, les novices s'assembleront à la porte du noviciat. En attendant que tout le monde soit réuni, ils se tiendront en la présence de Dieu, et feront ce qui est marqué à l'article 3 du chapitre II. Ils sortiront ensuite, et marcheront dans les dortoirs et les escaliers avec la modestie et le recueillement recommandés au même endroit. Ils diront leur office avec beaucoup de modestie extérieure, d'attention et de dévotion, ainsi qu'on l'explique dans le quatrième chapitre; et ils assisteront au saint sacrifice avec un grand respect, dans un esprit d'immolation et d'adoration. La grand'messe et toutes les autres prières étant finies, les novices partiront modestement, les yeux baissés, les bras croisés sous le scapulaire, et deux à deux, de la manière qu'on a déjà marquée. En sortant, ils prendront de l'eau bénite et feront le signe de la croix; en regagnant le noviciat ils diront le *De profundis*, avec gravité et componction, sans tourner la tête de côté et d'autre.

De retour au noviciat, les novices profès vaqueront jusqu'à midi aux occupations prescrites par le tableau des études. Les novices simples feront la méditation dans leur cellule, et se tiendront prêts à venir en rendre compte au Père maître, s'il les appelle, à cet effet, auprès de lui. Ils auront aussi, dans la matinée, une classe de constitutions ou de rubriques, et dix minutes d'examen de conscience.

§ II. — De midi à minuit.

Un peu avant midi, les novices s'assembleront à la porte du noviciat, diront ensemble l'*Angelus*, et sortiront en récitant le *De profundis*, pour aller au réfectoire. Le lecteur et le

serviteur de table descendront un peu avant les autres, pour se préparer à lire et à servir. En allant prendre leur réfection, les novices offriront cette action à Dieu et réciteront, s'ils en ont le temps, quelque prière, de la manière qu'on le conseille dans le chapitre II. Après s'être lavé les mains, ils attendront, assis sur les bancs de l'*Atrium*, que le supérieur commence le *De profundis*. De là, ils iront au réfectoire avec gravité et recueillement. Ils prendront leur nourriture avec beaucoup de modestie, de propreté et de bienséance, garderont un profond silence, écouteront avec attention la lecture, et éviteront soigneusement tout acte de sensualité; ils devront même se mortifier en quelque chose, si l'obéissance le leur permet. Ils ne seront ni trop lents, ni trop précipités en mangeant; lorsqu'on fera le signe de la fin, ils plieront leur serviette; au son de la cloche, ils se lèveront sans tumulte, et ils iront occuper leur place pour les grâces, qu'ils chanteront avec beaucoup de modestie, dans un esprit de reconnaissance, de pénitence et d'humilité.

Après s'être rendus au chœur, et l'antienne à saint Joseph étant terminée, ils iront immédiatement marquer l'office, puis ils pourront prendre leur récréation. En la commençant, celui des frères à qui on fera rendre compte de la lecture de table, dira ce qu'il aura remarqué. Il faut que les novices s'accoutument à retenir toujours quelque chose de sérieux et d'édifiant de cette lecture, afin de le répéter devant tous les autres, quand on le leur demandera. Ce serait manquer de respect pour leur Père maître et pour leurs frères, de répondre par une plaisanterie et en cherchant à faire rire. Il n'y a qu'un esprit volage, léger, dissipé, ou même très borné, qui s'arrête, à l'occasion de la lecture, sur quelque chose de bouffon, de critique ou de vulgaire. Celui qui, étant interrogé, ne se rappelle rien de ce qu'il a entendu lire s'en humiliera devant le Père maître.

Si le temps est beau, les novices prendront la récréation au jardin. Là ils se garderont de crier et de parler trop haut; tant pour conserver la modestie, qu'afin de ne point se faire

entendre par les personnes du dehors. Lorsque le temps ne permettra point de se promener au jardin à cause de la pluie ou du grand froid, la récréation se passera sous le cloître, ou, au besoin, au noviciat.

Pendant le temps de la récréation, les novices simples doivent toujours être séparés des profès; car ils ont besoin de s'entretenir souvent des rubriques, des constitutions et des cérémonies que les profès savent déjà; en outre il pourrait se trouver quelquefois des religieux trop libres, qui les scandaliseraient au lieu de les édifier, leur insinueraient des tendances qu'ils doivent toujours ignorer ou réprouver, et les troubleraient au lieu de les consoler. Le moyen pour les uns et pour les autres de se conserver en paix et dans la ferveur, c'est de n'avoir point de relations entre eux. Les profès qui parlent sans permission aux novices simples leur font un très grand tort, et sont souvent cause qu'on les dépouille des habits de la religion, pour les renvoyer dans le siècle. Il est pourtant louable qu'on envoie parfois à ces derniers quelque profès sage, posé et fervent, pendant la récréation, pour leur apprendre à converser modestement et honnêtement, ou pour leur expliquer les difficultés qu'ils pourraient avoir sur les constitutions, les rubriques et les autres cérémonies, ou encore pour les modérer, de peur qu'il ne s'élève parfois, entre eux, quelques petites disputes ou quelque aigreur : ce qui pourrait arriver d'autant mieux, qu'ils ne font que quitter le siècle, et n'ont pas eu le temps de contracter toutes les manières religieuses.

Dès le commencement de la récréation, les novices se placeront en la présence de Dieu; et de temps en temps, en la prenant, ils animeront intérieurement cette action par un acte d'offrande à Jésus et à Marie, de la manière qu'on l'expliquera dans le deuxième chapitre.

Au premier son de la cloche qui indique la fin de la récréation, ils se mettront à genoux quelques instants, comme au commencement; puis ils se rendront en silence au noviciat, où ils feront un court examen de conscience comme on le dira ailleurs. L'excitateur sonnera avec la clochette la fin

de cet examen. Alors les frères liront, écriront, étudieront ou se reposeront, s'ils en ont la permission, jusqu'à l'heure de l'office.

Au deuxième signe qui le marquera, ils se rendront aux vêpres. Elles seront suivies, pour les novices simples, du travail manuel, soit au noviciat, soit au jardin. Ensuite ils auront la classe de chant, pendant laquelle ils devront aussi apprendre les cérémonies et les rubriques concernant les offices d'acolyte, de thuriféraire, de versiculaire, etc., quand on le trouvera à propos. Les novices sont tenus de s'appliquer à bien se former au plain-chant, afin de se mettre en état de célébrer convenablement les louanges de Dieu pendant toute leur vie. Pour y réussir ils doivent se donner la peine, en commençant, d'apprendre avec soin les notes, les clefs, les intervalles, les nuances, et s'exercer à solfier, avant d'appliquer les paroles. Lorsqu'un frère chante seul, les autres s'appliqueront à l'écouter attentivement, ou à le suivre tout bas, pour bien se former l'oreille aux tons, et s'exercer en même temps que celui-ci. Quand ils chantent tous ensemble, ils ne doivent ni forcer ni trop ménager leur voix, mais la soutenir doucement, afin de développer progressivement leur organe, et de se mieux habituer à louer Dieu constamment.

Lorsque les novices ne sont nullement formés au chant, ils ne doivent pas s'exercer seuls, de peur de contracter de fausses intonations, dont ils auront ensuite beaucoup plus de peine à se défaire, qu'ils n'en auraient eu à apprendre les véritables, avec l'aide de quelqu'un qui fût capable de les diriger. En chantant la note ou la lettre, il ne faut pas se presser jusqu'à perdre haleine, mais respirer de temps en temps, selon la cadence de la mélodie: mieux vaut chanter plusieurs fois et bien, une antienne, que plusieurs antiennes une seule fois et mal. Durant le temps de la classe de chant, les novices se comporteront avec beaucoup de modestie, surtout aux classes générales qui précèdent les dimanches et les fêtes, pendant lesquelles on est plus exposé à se dissiper. Ils ne parleront que par nécessité et sur des choses dont ils ont absolument besoin de s'instruire alors. Ils éviteront de se contredire, de plaisanter, de

critiquer, de se moquer les uns des autres s'ils viennent à faire quelque faute. Pour cela, ils se tiendront toujours en la présence de Dieu, ou du moins, ils s'y remettront de temps en temps. Ils prendront aussi garde de ne point endommager les livres; et à la fin de la classe, ils les fermeront avec soin et les remettront à leur place. C'est un signe d'esprit de foi d'être soigneux à l'égard des bréviaires et des livres de chant.

Aux vêpres de la très sainte Vierge, ceux qui, par pénitence ou par humilité, voudront baiser les pieds de leurs frères, pendant le *Magnificat,* en demanderont d'avance la permission au Père maître, et quand on commencera ce cantique, ils se prosterneront devant chacun pour faire cet acte de vertu. Ils l'accompliront dans un esprit de componction, de pénitence, de contrition, de mortification; et tandis qu'ils s'abaissent extérieurement en présence des serviteurs de Jésus-Christ, ils s'anéantiront encore davantage intérieurement devant Dieu même, à l'exemple de Marie quand elle disait : *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Ils penseront que leurs péchés méritent, non seulement qu'ils tombent aux pieds des religieux, mais aussi au plus profond des enfers avec les démons; tandis que leurs frères méritent peut-être déjà d'être dans le paradis avec les anges, à cause de leur innocence et de leurs vertus. Ceux au contraire à qui on baise les pieds penseront intérieurement que les novices qui s'abaissent devant eux possèdent, plus qu'eux sans doute, bien des vertus, et surtout celle de l'humilité, qui est le fondement de toutes les autres, tandis qu'eux-mêmes sont encore pleins de vices et surtout d'orgueil.

Les novices simples iront ensuite dans leur cellule, où ils feront une lecture dans l'*Année dominicaine,* ou dans toute autre vie de saints, donnée à chacun par le Père maître. Les étudiants, à l'heure indiquée dans le règlement spécial des études, iront à la classe du soir après s'y être préparés avec soin. Ensuite, à l'heure indiquée par l'horaire du noviciat, ils auront un quart d'heure de temps libre, pendant lequel ils iront prendre l'air ensemble au jardin ou sous le cloître, mais en observant un rigoureux silence. Dans le reste

de la soirée, les novices simples réciteront à l'oratoire les matines de la très sainte Vierge. Après cet office, aura lieu l'instruction du Père maître; ou, à son défaut, la lecture spirituelle, pendant une demi-heure. On dira ensuite en commun la troisième partie du rosaire, si c'est la coutume. Puis chacun fera dans la cellule un examen de conscience d'environ dix minutes, après quoi il pourra disposer du temps libre jusqu'à la méditation de la communauté. Dès que cette méditation sonnera, les novices se rendront au chœur en se préparant déjà; et, si la saison l'exige, les frères chargés de ce soin éclaireront les autres dans les escaliers et les cloîtres.

Après la demi-heure de méditation, ils iront au réfectoire avec beaucoup de modestie en disant le *De profundis*, lorsque la distance le permet. Quand on ne jeûne pas, ils se conformeront, en entrant au réfectoire, à ce qui a été dit pour le dîner. Si c'est jour de jeûne, ils iront directement au réfectoire pour faire la collation. Ils auront soin d'offrir à Dieu cette action en esprit de pénitence, pour la rémission de leurs péchés et de ceux de leur prochain, se remettront de temps en temps en la présence du divin Maître, et écouteront la lecture de table avec beaucoup d'attention, comme on le dira dans le deuxième chapitre.

Après être sortis du réfectoire, ils passeront ensemble le temps qui restera avant les complies, et en profiteront pour régler ce qui regarde les matines ou les choses du lendemain; car ils ne doivent avoir jamais à parler pendant le silence profond.

Ils chanteront Complies avec beaucoup d'attention et de ferveur. Les premiers religieux de l'Ordre avaient une dévotion particulière pour cet office; ils l'attendaient dans une pieuse impatience et s'y préparaient avec zèle, comme saint Antonin le rapporte. Tous ceux qui n'ont pas d'empêchement sont tenus d'intervenir à cette solennelle et dernière prière de la journée. On sait qu'il y a des indulgences pour ceux qui assistent au *Salve Regina*. Pendant le chant de cette antienne, les novices renouvelleront l'attention de leur esprit, et ils exciteront dans leur cœur une dévotion affectueuse et filiale envers notre très bonne, très chère et très aimable mère, la

Vierge Marie. Après Complies, ils retourneront au noviciat, où ils réciteront les invocations d'usage; puis ils iront dans leur cellule. On devra être couché et avoir éteint sa lumière au coup de clochette qui se donne après le signal du silence profond, sans qu'aucune excuse puisse permettre de déroger à cette loi. Les autres exercices journaliers des novices, soit en temps de jeûne, soit hors de ce temps, comme la récitation de l'office de la très sainte Vierge, les différentes classes et instructions, etc., sont indiqués dans l'horaire du noviciat.

ARTICLE II

Les exercices de chaque semaine.

§ I. — Propreté. Distribution des vêtements.

Les novices balayeront, chaque semaine, les dortoirs du noviciat, la salle commune, etc. Ils feront cette action en silence, et dans un esprit d'humilité et de pénitence. Quand ils l'auront accomplie, ils ôteront la poussière qui pourrait s'être arrêtée sur les tables, sur les statues, sur les tableaux et sur les murailles. C'est ordinairement le vendredi qu'on balaye les dortoirs, durant le dernier quart d'heure de la récréation. Lorsqu'on ne pourra pas le faire ce jour-là, à cause de quelque empêchement, il faudra y suppléer quelqu'autre jour désigné d'avance, en sorte qu'on ne diffère jamais au delà d'une semaine.

Le samedi, le frère chargé du soin des habits mettra à la porte de chaque cellule le paquet destiné à chacun des novices. Lorsqu'on aura quelque chose à faire raccommoder, on le lui portera afin qu'il le donne à temps au frère linger; et on lui marquera dans un billet ce dont on a besoin, soit afin d'éviter de rompre le silence à la porte de sa cellule, soit afin qu'il n'oublie pas ce qu'on lui demande. Il prendra alors ses mesures pour procurer à chacun ce qu'il lui faut, sans trop se détourner de son étude, ni perdre son temps à parcourir le couvent; à moins qu'il ne s'agisse d'une chose très pressée. Il rendra tous ces services par un esprit de charité, et on les recevra avec une humble reconnaissance.

§ II. — Thèses et Classes.

Lorsqu'il faut aller aux thèses ou aux classes, les novices étudiants quitteront leur cellule au premier coup de la cloche; et ils s'assembleront à la porte du noviciat pour sortir ensemble. Ils attendront seulement pendant quelques moments, afin que les autres viennent; mais ils laisseront les paresseux s'il en reste. Ils iront à la salle des exercices scolaires, et en reviendront en silence. En classe même, ils se tiendront silencieux, et ne parleront que quand ils seront interrogés par leurs Lecteurs, ou lorsque ce sera à eux de répéter la leçon et d'argumenter, ou enfin, lorsqu'ils auront quelque difficulté à proposer à leurs maîtres. Ils seront attentifs aux explications de ces derniers, et ils ne les interrompront jamais, non plus que ceux qui répètent ou argumentent. Pendant les classes, ils se mettront de temps en temps en la présence de Dieu, lui offrant leur étude pour sa gloire et pour leur sanctification; ils accepteront en esprit de pénitence la peine et les humiliations qu'ils pourraient quelquefois rencontrer. Aussitôt que la cloche sonne, la classe se termine; c'est pourquoi il faut revenir tout de suite au noviciat, pour aller ensemble au chœur chanter l'office, ou pour vaquer à d'autres occupations fixées par le règlement. Un manque d'exactitude en entraîne un autre, et le petit avantage qu'on trouverait à prolonger de quelques minutes l'exercice scolaire, ne saurait compenser les inconvénients du désordre et de la dissipation que causerait le retard. Les étudiants auront toujours pour leur lecteur beaucoup de respect, car il leur est donné par Dieu: beaucoup de soumission, car c'est le moyen de rendre leurs études méritoires, et d'y profiter davantage, pour la science non moins que pour la piété: beaucoup de reconnaissance, car le bienfait de la science sacrée est une grande grâce, et l'enseignement demande, de la part de celui qui s'y consacre, beaucoup d'abnégation et de dévouement.

Le détail des exercices scolastiques se trouve en entier dans le règlement du collège.

§ III. — Chapitre et Pénitences.

Aux différents jours de la semaine, marqués dans le règlement, les novices vont à la salle où le Père maître tient le chapitre. Après que celui-ci leur a adressé, s'il le juge bon, quelques paroles d'exhortation, il leur fait dire la coulpe. Si les novices simples assistent avec les profès, ils se retirent avant que ces derniers s'accusent et soient proclamés.

Les novices doivent assister au chapitre avec une grande modestie, et écouter avec beaucoup de respect les instructions ou les corrections qu'on leur fait. Le démon fut un jour contraint d'avouer à saint Dominique que le chapitre était l'endroit du couvent pour lequel il avait le plus d'horreur, parce que c'était là que les religieux confessaient les fautes commises partout ailleurs, en faisaient pénitence, et lui reprenaient tout ce qu'il avait gagné sur eux dans le reste du monastère. Lorsqu'on s'accuse, on doit le faire avec des sentiments d'humilité et de contrition; il faut aussi être exact et empressé à accomplir les pénitences qu'on nous y impose. Quand le Père maître adressera des observations générales sur quelque défaut, on se gardera d'appliquer intérieurement la réprimande aux autres; on la prendra plutôt pour soi-même; lorsqu'il réprimandera quelqu'un en particulier, on pensera que c'est pour l'éprouver qu'il le punit ou qu'il exagère ses défauts. L'esprit de charité porte à avoir toujours bonne estime de ses frères, lors même qu'ils tombent dans quelques fautes et qu'ils en reçoivent la correction.

Si on avait une véritable humilité, en entrant au chapitre on souhaiterait d'y recevoir quelque confusion; on le demanderait à Dieu intérieurement et on le remercierait quand il en surviendrait en effet quelqu'une. Un silence profond doit régner durant cet exercice; personne n'a le droit d'y parler, si ce n'est pour faire l'aveu de ses fautes, et pour répondre quand on est expressément interrogé. On ne doit surtout jamais s'excuser, lorsqu'on y est accusé de quelque défaut en particulier. Après avoir dit sa coulpe, il ne reste qu'à écouter avec respect

et modestie les corrections que le supérieur fera, s'il trouve à propos d'en adresser quelques-unes; ensuite on se retirera à sa place.

Le plus grand fruit qu'on puisse remporter du chapitre, c'est de se corriger des défauts dont on a été repris, et de pratiquer fidèlement les avis qu'on y a reçus pour son avancement. C'est la fin que les Pères de la vie monastique se sont proposée, lorsqu'ils ont établi cette salutaire pratique d'humilité et de pénitence. Notre Ordre en particulier en retirait de si grands avantages au commencement, que les supérieurs tenaient presque tous les jours chapitre, après matines ou après prime. De son côté le Saint-Siège, pour encourager notre zèle, a accordé l'indulgence de trois ans et de trois quarantaines à ceux qui y disent leur coulpe.

Voici la manière ordinaire dont on s'exprimait autrefois : *Pater, peccavi. Silentium fregi. Male legi, male cantavi. Male feci inclinationes et prostrationes. Mox ut signum factum fuit, non relictis omnibus distuli me præparare ut ad Ecclesiam ordinate et composite venirem. Ad* Gloria *primi Psalmi non interfui; in choro male legendo vel cantando offendens non statim me coram omnibus humiliavi. Divino non intentus officio vagis oculis et irreligioso motu levitatem mentis ostendi. In dormitorio et cella aliquid inquietudinis feci. Lectiones statuto tempore non prævidi. Locutus sum de rebus vanis. Dissolute risi, et alios ad ridendum dictis factisque meis concitavi. Oculos frequenter ad vanitates direxi. Ecclesiæ ornamenta male tractavi. Vestes et libros non honeste deposui. Aliquid ustensilium fregi vel perdidi. Aliquid cibi et potus effudi, et absque benedictione sumpsi. Communia mandata dimisi. Aliquid cum juramento negavi vel affirmavi. Negligens fui circa mihi commissa. Non fui vobis obediens, nec reverens cæteris Patribus ac Fratribus. In his et multis aliis, Pater, peccavi; sed, Deo dante, me emendabo.*

Les frères convers faisaient leur coulpe de la même manière en disant : « Mon Révérend Père j'ai péché. J'ai rompu le silence, j'ai mal fait les inclinations et les prostrations. Je n'ai pas assez eu soin du bien commun. J'ai parlé de choses vaines

et inutiles. Je n'ai pas eu les yeux assez baissés et j'ai regardé de côté et d'autre, en allant par la ville et par le couvent. J'ai été immodeste dans ma conversation. J'ai circulé dans le couvent sans nécessité. J'ai mal servi à l'autel et au réfectoire. J'ai été négligent à me lever le matin pour assister à l'office et à l'oraison commune. J'ai été négligent à faire ce qu'on m'a commandé. Je n'ai pas parlé avec assez de respect aux Pères et aux Frères. J'ai été lent au travail. Je ne vous ai pas été assez obéissant. J'ai péché, mon Père, en tout ceci et en plusieurs autres choses; mais je m'en corrigerai avec l'aide de Dieu. » Ce formulaire n'a rien que de facultatif; on suivra, dans chaque noviciat, la tradition établie. Il y a beaucoup d'autres fautes dans lesquelles on peut tomber, et dont il faut s'accuser. Un bon examen est indispensable pour s'acquitter intégralement de ce devoir.

Outre les pénitences de chapitre, les novices en feront quelques-unes chaque semaine, aux jours marqués par le règlement et au moment désigné. Ils les accompliront pour l'expiation de leurs péchés, pour la conversion des pécheurs et pour le soulagement des âmes du purgatoire. Ces mortifications servent beaucoup à entretenir la ferveur et la dévotion. Tandis qu'on se porte à faire quelque chose au-dessus de son obligation, on se garde plus aisément de manquer à ce qui est de son devoir. Dire que ces pratiques sont surannées et bonnes pour un autre âge, c'est prétendre que maintenant la nature est moins déchue, moins impressionnable aux influences du mal qu'autrefois; qu'on est devenu aujourd'hui plus spirituel et plus maître de ses sens; or l'expérience montre que c'est le contraire qui est arrivé. Prétendre que ces austérités sont réservées aux personnes qui marchent dans une voie extraordinaire, ce serait vouloir qu'un père ne corrigeât son enfant que quand celui-ci serait arrivé à une haute vertu. On ne doit pas les omettre non plus par crainte que l'indiscrétion ou la vanité ne s'y mêlent, pourvu qu'on ne les fasse qu'avec la permission du Père maître; car celui-ci n'en accordera à chacun qu'autant que son état le demandera et que ses forces le permettront, cherchant à alléger

la nature corrompue sans compromettre, ni pour le présent ni pour l'avenir, les forces nécessaires dans le ministère apostolique et dans la pratique des observances régulières. Celles-ci, en effet, sont notre première et plus excellente pénitence, propre à mortifier à la fois et le corps et l'esprit.

§ IV. — Mystères du Rosaire.

Les novices pourront prendre, chaque jour de la semaine, un mystère du Rosaire, pour s'en occuper intérieurement pendant la journée, et pour se mettre de temps en temps en la présence de Dieu. Ils auront donc de quoi entretenir leur âme pendant quinze jours de suite; et cette variété, en soulageant leur esprit, augmentera leur dévotion. Ils se rappelleront souvent pendant le jour leur mystère, comme un tableau suspendu devant eux, surtout en entendant sonner l'horloge, en entrant dans la cellule, en allant par le couvent ou par la ville, en prenant leur nourriture au réfectoire, et même en assistant à l'office, afin de se tenir plus aisément en la présence de Dieu. Tout en contemplant ce tableau intérieur ils penseront à Notre-Seigneur et à la très sainte Vierge, étudieront les vertus que Jésus et Marie y ont pratiquées, et demanderont ces mêmes vertus à Dieu, par les mérites de Notre-Seigneur et par l'intercession de sa sainte Mère, surtout l'humilité, la pureté, la charité, la pauvreté, l'obéissance, la ferveur, la mortification des sens et encore plus celle de leur volonté, de leur propre jugement et de toutes leurs passions. Imiter les perfections de Notre-Seigneur, aller à Jésus par Marie, et à Marie par son rosaire, c'est la solide spiritualité. Ils diront aussi, chaque semaine, au moins un rosaire entier, et même davantage, selon l'avis de leur Père maître. L'affection qu'on a pour une pratique pieuse et l'esprit d'ordre qu'on apporte en tout, multiplient les instants, donnent de l'industrie, du goût, de la paix, de la persévérance pour demeurer fidèle à cette pratique, achever heureusement cette prière de prédilection, sans aucun détriment pour les devoirs d'obligation.

ARTICLE III

Exercices de chaque mois.

§ I. — Procession du Rosaire, du Saint Nom de Dieu, etc.

Lorsqu'on assiste aux diverses processions de l'Ordre qui ont lieu à certains dimanches de chaque mois, il faut bien en savoir les cérémonies, différentes sur certains points, selon la disposition des églises et des cloîtres. On doit y observer une grande modestie extérieure, ayant toujours les yeux baissés et gardant une posture très respectueuse. Il faut également s'y tenir dans un profond recueillement intérieur, faisant des actes tantôt de foi, tantôt d'humilité, tantôt d'amour, tantôt de contrition de ses péchés, et tantôt de confiance dans la miséricorde de Notre-Seigneur. On ne marchera point trop près les uns des autres, mais on laissera entre deux une distance de quelques pas, et chacun sera attentif à son collatéral, afin de demeurer vis-à-vis de lui. Lorsqu'on fait des stations au cloître, il ne faut pas se mettre trop près de la croix, mais s'écarter tellement les uns des autres, que les derniers religieux soient proches de l'officiant, au lieu de le laisser isolé.

§ II. — Couronne.

Les jours du mois où l'on fait la couronne, deux novices vont à la salle destinée à cette fin. Ils portent avec eux un livre, afin que celui qui attend puisse lire de temps en temps quelque chose d'édifiant, soit tout bas, soit à haute voix, s'il le peut, pour l'utilité des autres. Quand les frères reviennent, ils rapportent le livre, de peur qu'il ne se perde s'ils le laissent après eux. Celui qui va à la porte des cellules des religieux, pour les avertir que leur tour approche, doit éviter de se dissiper et de parler inutilement. Lorsqu'on sonne l'office, les novices quittent aussitôt la salle et se rendent au chœur. Quand on est près de quelque office plus important, comme les premières vêpres d'une grande fête, avant de commencer une rasure, il faut calculer s'il reste assez de temps pour la

finir et arriver au début de la cérémonie; car les dérangements au chœur dans ces grands jours en déparent la solennité. Les novices ne parleront, pendant qu'on leur fera la couronne, ni entre eux ni avec les Pères, ni avec les frères convers, ni même avec celui qui la leur fait. Ils se garderont surtout de donner à ce dernier des ordres sur la manière de disposer leur couronne. Il n'y a que des dissipés et des vaniteux qui parlent et agissent ainsi. Ils garderont donc tous le silence, et ils écouteront attentivement la lecture; ou, en attendant leur tour, ils s'occuperont soit à étudier leurs cahiers de classe, soit à réciter quelque prière, soit à méditer quelque sujet facile. Ils pourront en particulier considérer la signification de la couronne qu'on va tracer sur leur tête. C'est une figure de la royauté spirituelle qu'ils doivent acquérir sur eux-mêmes; et les cheveux qu'on leur enlève pour donner à cette couronne sa forme circulaire, leur rappellent les retranchements qu'il leur faut opérer constamment en eux pour se vaincre et régner en paix.

§ III. — Confessions, Communions et direction de règle. Retraite du mois.

La Constitution veut que les novices se confessent fréquemment, *frequenter;* et la glose tirée des chapitres généraux, expliquant ce passage, dit que ceux qui ne sont pas prêtres doivent se confesser chaque semaine une fois *pour le moins*, quand même ils ne seraient admis à communier que de quinze en quinze jours. Combien faut-il être plus fidèle à la confession fréquente, quand on est admis à la fréquente communion avec tant de prodigalité! Du reste, les grands avantages que les novices peuvent retirer de la fréquentation du sacrement de pénitence établi par Dieu pour effacer les traces du péché, affaiblir les mauvais penchants et embellir les âmes, suffisent à leur faire aimer la confession fréquente,

Les novices simples feront la communication spirituelle au Père maître deux fois le mois, de la manière qu'on le dira dans le quatrième chapitre; les profès n'y sont tenus qu'une fois chaque mois. Les uns et les autres pourront la faire plus souvent, lorsqu'ils en auront besoin.

Ils communieront tous les jours marqués dans la rubrique générale. Personne ne peut s'éloigner de la sainte table ces jours-là sans une permission expresse. Ceux qui sont hors du couvent doivent aussi remplir cette obligation. Outre les communions prescrites dans le missel, il y en a d'autres qui sont d'usage général dans le noviciat, à savoir : le troisième dimanche de chaque mois destiné pour la confrérie du très saint Sacrement, et pour lequel il y a indulgence plénière; toutes les fêtes des apôtres; les fêtes de saint Joseph et de saint Jean l'Évangéliste. Dans les octaves de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, on communie le premier et le troisième jour qui suivent la fête; mais il n'y a point communion générale le deuxième jour; ordinairement il ne se trouve pas trois communions générales de suite.

Il y a communion générale pour les théologiens le jour de leur patron; pour les philosophes, le jour de sainte Catherine martyre, leur patronne; et pour les frères convers, les jours de sainte Marthe et de la conversion de saint Paul. Il est bon que les théologiens communient aussi le jour de sainte Catherine, et les philosophes le jour du patron des théologiens, afin que les étudiants participent spirituellement aux fêtes les uns des autres, en signe de charité. On communie encore généralement pour la translation de saint Thomas et de saint Dominique, quand il y a des premières messes, le jour octaval du très saint Sacrement, celui de l'Exaltation, celui de saint Michel, celui de la dédicace de l'église conventuelle, celui de sainte Marie Madeleine, et les autres jours désignés par l'usage du noviciat, suivant les pays et les principales dévotions qui y fleurissent.

Outre ces communions d'usage, les novices en feront d'autres particulières, par dévotion, et avec la permission du Père maître, par exemple, pendant quinze samedis en l'honneur de la sainte Vierge, pendant quinze mardis en l'honneur de saint Dominique, pendant quinze mercredis en l'honneur de saint Thomas, pendant quinze jeudis en l'honneur du très saint Sacrement, pendant quinze vendredis en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pendant quinze

lundis en l'honneur de quelques autres saints de l'Ordre, de leur saint patron, de leur ange gardien, ou de quelque autre. Outre l'avantage attaché à chaque communion, l'application que l'on met à la faire ainsi pendant quinze semaines de suite pour un but déterminé, comme pour honorer tel saint, obtenir telle vertu et telle grâce, donne à la prière plus de suite, en développe l'esprit dans l'âme, et est la source, durant ce long espace de temps, d'heureuses influences sur toute la vie spirituelle, qu'elle unifie, fortifie, enracine en Dieu. Il est bon aussi de faire une communion particulière, lorsqu'on veut obtenir quelque grâce spéciale, ou lorsqu'on a beaucoup de tentations, afin d'avoir plus de force pour leur résister, ou lorsqu'on veut revenir de quelque tiédeur dans laquelle on tombait lentement, ou lorsqu'on termine quelque retraite.

Quand on communie par dévotion les jours de classe, on ne doit, pour cela, rien enlever à l'étude, mais, au contraire, s'y appliquer avec plus d'amour et d'énergie. Car l'esprit étant plus recueilli considère plus aisément la vérité, et pénètre plus facilement ses secrets. On fait ces communions particulières à la grand'messe ou à quelque messe basse, et on ne néglige rien pour en bien observer toutes les cérémonies. Il le faut à cause du respect qui est dû au saint Sacrement et de l'édification commune.

§ IV. — Récréation du mois.

Chaque mois, excepté pendant l'avent et le carême, on donne une récréation hors du couvent aux novices profès étudiants; on peut aussi accorder de temps en temps la même faveur aux novices simples. Outre cette récréation, le supérieur en donne parfois, par grâce, quelque autre pour des causes exceptionnelles.

La veille des jours de récréation, on préparera tout ce qui est nécessaire, afin que le lendemain matin il n'y ait pas de confusion, de retards ou de nécessité de parler pendant le silence profond. Les novices passeront par le chœur pour y adorer le très saint Sacrement, offrir à Dieu leur récréation afin de pouvoir mieux ensuite le servir, et lui demander la grâce de ne

point l'offenser pendant tout le temps qu'ils se récréeront hors du couvent. Après cela, ils se rendront à la porte, ne s'y arrêteront pas à converser entre eux, ni avec d'autres religieux, mais sortiront paisiblement du monastère; et alors seulement ils pourront parler.

En sortant, ils diront, pour continuer l'antique dévotion de nos pères, l'antienne *Laudemus Dominum,* avec le verset: *Adorate Deum,* et l'oraison : *Deus qui miro ordine,* etc., ou l'oraison : *Deus qui ineffabili providentia,* etc., afin de se mettre sous la protection des saints anges, et surtout de leur ange gardien. En allant dans les rues de la ville, ils marcheront posément, deux à deux, avec beaucoup de modestie. S'ils échangent quelques paroles en marchant, ce sera d'un ton bas et en peu de mots. La récréation consiste ordinairement à se promener honnêtement dans quelque campagne, sur le bord d'une rivière, dans quelque bosquet, ou autre endroit solitaire, de manière à réparer doucement et intérieurement les forces du corps, ainsi qu'il a été ordonné par un de nos anciens chapitres : *Recreationes nostræ sint honestæ deambulationes.* Gravir des lieux escarpés, et marcher très vite afin d'arriver plus tôt par une espèce de bravade, c'est se fatiguer, non se récréer; c'est courir plus que se promener. Lorsqu'il pleut, comme lorsque le froid ou le chaud est excessif, on prend la récréation dans le couvent, mais dans quelque endroit d'où l'on ne puisse troubler la communauté.

Il faut s'en retourner d'assez bonne heure au couvent, à moins d'une permission bien spéciale, afin de pouvoir être au réfectoire avec la communauté. Dans le cours de la promenade, on dit ensemble les heures de l'office qu'on ne peut pas réciter avec la communauté, ainsi que le rosaire.

En rentrant au couvent, on ne s'arrêtera pas à la porte pour parler avec qui que ce soit, mais on ira en silence devant Notre-Seigneur au très saint Sacrement, pour l'adorer, et lui demander pardon des fautes qu'on a commises pendant ce temps de délassement. Après cette courte prière, on s'en retournera au noviciat modestement, deux à deux, et en silence. Les novices simples ne doivent point aller aux récréa-

tions du mois avec les profès étudiants, à moins que le Père maître ne le leur permette quelquefois par grâce, et seulement lorsqu'il y va lui-même, afin que sa présence soit une sauvegarde.

§ V. — Retraite du mois.

Chaque mois les novices feront un jour de retraite. Les novices simples y consacreront le jour que le Père maître leur marquera, et les étudiants prendront une fête ou un autre jour où ils n'auront point de classe. Ils communieront ce jour-là, ou le lendemain matin. Ils reliront à genoux, devant leur crucifix, les résolutions qu'ils avaient prises à la retraite dernière. Ils considéreront si au lieu d'avancer dans la perfection, ils n'ont pas reculé, et ils prendront quelque moyen déterminé pour mieux vivre pendant le mois suivant, tels que de marcher en la divine présence, de garder plus religieusement le silence, de faire avec plus d'attention la méditation et la lecture spirituelle, de ne point sortir aussi facilement de la cellule, sans nécessité, d'avoir plus uniquement Dieu en vue dans toutes leurs actions, et de pratiquer à l'égard de leurs frères l'humilité, la douceur, la charité, etc.

On retire de grands avantages de ces retraites particulières. On a vu des changements complets à la suite d'une seule d'entre elles; quelquefois on y recouvre sa première ferveur; et presque toujours on en sort recueilli pour assez longtemps. Il est rapporté dans la vie de saint Arsène que, non seulement chaque mois, mais aussi chaque semaine, il prenait un jour pour cette recollection intérieure. Ceux qui feront la retraite du mois pourront en profiter pour demander de servir ou de lire à table, afin de laisser les novices qui devraient le faire profiter de toute la récréation. Mais ils ne se livreront à aucune pénitence corporelle sans une permission particulière.

ARTICLE IV

Exercices de chaque année.

§ I. — Quinze samedis.

Les novices simples feront les quinze samedis une fois pendant l'année de leur noviciat, c'est-à-dire qu'ils communieront pendant quinze samedis consécutifs, à l'honneur de la très sainte Vierge, pour demander à Dieu, par son intercession, la persévérance dans la grâce et dans leur vocation. Il y a des indulgences accordées à ceux qui pratiquent cette dévotion, et l'expérience montre que la Reine des cieux obtient des faveurs toutes particulières à ceux qui l'accomplissent avec de saintes dispositions.

Les novices profès pourront aussi faire, chaque année, les quinze samedis avec la permission du Père maître, pour demander à Dieu, par Marie, de toujours mieux remplir les engagements et correspondre aux grâces de leur profession, de bien garder leurs vœux et leurs constitutions, de faire des progrès dans les études sacrées, et de se corriger en particulier du défaut qui met le plus d'obstacle à leur perfection. La très sainte Vierge étant justement regardée comme le siège de la sagesse et comme la mère de notre Ordre, préside à la vocation de ceux qui y entrent, et s'intéresse aux progrès des religieux qui y sont déjà.

§ II. — Retraite annuelle.

Tous les ans, les novices font les exercices spirituels de dix jours, les novices simples avant leur profession, et les novices étudiants avant l'ouverture des classes, ou à toute autre époque fixée par les supérieurs. Ils y suivent le règlement qu'on affiche chaque année pour cela, si la retraite est commune. Si elle est individuelle, ils se conforment au règlement que leur donne le Père maître, et se servent des livres qu'il trouve les meilleurs, pour les méditations et les lectures. Les novices

profès, pendant leur retraite, sauront trouver du temps pour dire, en tout ou en partie, l'office de la très sainte Vierge.

Pendant la durée des saints exercices, on ne prend pas la récréation avec les autres novices. Ceux qui, par exception, en auraient besoin, par exemple, à cause de quelque fatigue de tête, la commencent en disant un tiers du chapelet et une invocation à notre père saint Dominique; ensuite ils s'entretiennent avec leurs frères, mais de choses saintes et édifiantes. Ceux, au contraire, qui n'ont pas besoin de cette dispense, gardent constamment le silence, pour se tenir plus recueillis; et ils se promènent seuls au jardin ou dans le cloître, en faisant quelque prière ou quelque réflexion qui ne sont pas de nature à fatiguer leur attention. Le pape Paul V a accordé une indulgence plénière aux religieux qui, pendant les dix jours de retraite, vaquent aux choses spirituelles, séparés de la conversation des autres; *iis qui in cella commorabuntur aut ab aliorum conversatione separati.*

Cette sainte pratique des exercices produit de grands fruits dans ceux qui s'y appliquent. On a vu souvent des religieux qui en sont sortis transformés, et ont persévéré dans ces dispositions soudaines tout le reste de leur vie. Quelque exact que l'on soit à faire son devoir, on se ralentit pourtant peu à peu de sa première ferveur, à cause du penchant de la nature corrompue au relâchement et à la sensualité. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre un certain temps pour se renouveler et pour retrouver ce que l'on a perdu de sa régularité d'autrefois. Les terres les plus fertiles ont besoin assez souvent de pluies et de rosées extraordinaires qui les pénètrent plus profondément, ou d'un repos de plusieurs mois, pour porter ensuite plus de fruits. Ainsi notre âme doit prendre, au moins pendant quelques jours, un repos intérieur, et vaquer davantage à l'oraison, à la lecture spirituelle et aux autres exercices de piété, afin d'avancer de plus en plus dans la perfection.

Il faut entrer en retraite, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ entra dans le désert, c'est-à-dire sous la direction du Saint-Esprit, et s'y occuper comme ce divin modèle pendant

les quarante jours qu'il y demeura. De même qu'il n'y pensa qu'à ce qui pouvait procurer l'honneur de son Père et notre sanctification, de même nous devons, durant la retraite, ne songer qu'à prendre les moyens de glorifier Dieu et de travailler à notre perfection. Il ne faut pas se rebuter dans une si sainte entreprise si on n'y trouve pas au commencement tout le goût qu'on pourrait souhaiter, et si, au contraire, on y éprouve des peines intérieures. Puisque Jésus permit au démon de le tenter jusqu'à trois fois dans le désert, il n'est pas surprenant que nous ressentions des tentations pendant notre retraite; mais comme notre divin Maître résista au démon et fut ensuite visité et servi par les anges, de même aussi, en nous montrant fidèles à résister aux tentations, nous mériterons la visite de Dieu même, suivi de ses grâces et de ses consolations. Et comme Jésus-Christ, retiré dans le désert, jeûna pendant quarante jours : ceux aussi qui sont en retraite pourront pratiquer quelques pénitences de l'avis du Père maître, selon leurs attraits, leurs besoins et leurs forces.

Afin de retirer de ces exercices tout le fruit qu'on a lieu d'en espérer, il faut : 1° s'appliquer à bien faire ses actions ordinaires; à être plus fervent dans le lever, le coucher, et l'assistance aux actions de communauté, à mettre plus d'attention et de dévotion dans l'oraison, la méditation, l'office, les autres prières et la sainte messe; à être plus exact dans le silence, la modestie, la mortification des sens et des passions; à marcher plus constamment en la présence de Dieu, etc. Ainsi, ayant pris une sainte habitude de pratiquer avec ferveur les actions ordinaires, on pourra ensuite continuer pendant le reste de sa vie. Car quoique les exercices ne durent matériellement que dix jours, leur effet spirituel doit persévérer toute la vie, en entretenant la même générosité pour avancer dans la perfection, que l'on se sentait au milieu de la retraite. 2° Il faut s'appliquer à bien connaître les défauts auxquels on a plus de penchant et les imperfections dans lesquelles on tombe plus souvent, afin de prendre les moyens les plus efficaces pour s'en corriger, les extirper dans leur racine, les em-

pêcher de renaître et implanter à leur place les inclinations qui leur sont opposées. 3° Il faut s'appliquer à acquérir la vertu qui est la plus nécessaire. Par exemple, si l'on se sent un penchant pour l'orgueil, ayant souvent des pensées de vanité, de bonne estime et de satisfaction de soi-même, disant volontiers quelques paroles indirectes à son avantage, ressentant un secret plaisir à être loué, etc., on doit s'appliquer à acquérir l'humilité. Si l'on est enclin à céder à la gourmandise et à satisfaire ses aises, ne voulant manquer de rien pour la nourriture, les habits, etc., recherchant ces choses avec trop d'empressement et s'en préoccupant souvent, on s'adonne à la vertu de pauvreté et de mortification. Si l'on se sent attaché à son propre jugement et à sa propre volonté, en sorte qu'on soit porté à vouloir que les autres soient toujours de notre sentiment, à le soutenir avec opiniâtreté, et à se contrister quand ils nous résistent, il faut s'appliquer à acquérir l'obéissance et l'oubli de soi; de même pour les autres vertus. La lumière de la grâce et la décision du directeur nous guideront dans ce choix. 4° Il faut aussi, durant sa retraite, tâcher de connaître les défauts qui sont peut-être moins graves en eux-mêmes, mais par lesquels on scandalise davantage ses frères. On doit prendre les moyens pour s'en corriger, et travailler efficacement à acquérir les vertus qui leur sont contraires.

Si on est fidèle à observer tous ces points, on retirera de grands fruits des exercices spirituels, on se dépouillera du vieil homme, on se revêtira de l'homme nouveau, on deviendra un religieux parfait, c'est-à-dire animé sans cesse de l'esprit de Jésus-Christ. Il sera bon aussi, pour préciser les résolutions qu'on veut prendre et pour en mieux garder le souvenir, de les mettre par écrit, et on les relira de temps en temps pendant le cours de l'année, surtout les jours où l'on fera la retraite du mois. Car, ces résolutions étant le fruit des bons sentiments que la grâce nous a donnés pendant que nous étions tout à Dieu, sont capables, lorsqu'on les relit, d'en faire renaître de semblables et de toucher le cœur. Puis, en les cultivant et en les développant, on travaille selon les

vues de l'Esprit-Saint; le résultat est donc plus facile, plus grand, plus assuré. On peut aussi, à la fin de la retraite, faire une confession extraordinaire; par exemple, depuis un an, afin de s'exciter à une plus grande ferveur. Enfin, il importe souverainement de continuer et finir ces saints jours sous la protection de la très sainte Vierge, l'invoquant souvent, et tâchant de dire d'une manière quotidienne son petit office, son rosaire en entier et ses litanies, afin d'obtenir, par son intercession, la grâce de bien profiter des exercices spirituels et des impressions surnaturelles qu'on y a reçues.

§ III. — Processions annuelles.

Il y a dans presque chaque ville où les couvents sont situés, des processions générales, auxquelles les novices doivent assister chaque année. En attendant à l'église que leur tour de sortir arrive, ils se comporteront avec un grand respect en la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des reliques de ses saints, et ne s'amuseront point à regarder ceux qui passent, ni à parler ensemble ou avec quelque autre; mais ils resteront agenouillés dans le lieu saint, pour y vaquer à la méditation, à la prière ou à la lecture spirituelle. S'il fallait pourtant attendre beaucoup, après qu'on serait demeuré quelque temps à genoux, on pourrait se tenir debout, ou s'asseoir, pour continuer sa prière ou sa lecture dans quelque livre édifiant dont on aurait eu la prévoyance de se munir.

Il faut assister aux processions, dans un esprit intérieur de pénitence, de contrition et d'humilité, afin de fléchir la justice de Dieu, d'apaiser sa colère et d'attirer sur nous ses miséricordes. Comme les processions sont une espèce de pénitence et de supplication publique, pour être agréables au Seigneur, elles doivent, avant tout, être animées par ces dispositions intérieures. Il faut aussi y assister avec une grande modestie extérieure, en sorte qu'on ne voie qu'à quelques pas devant soi, sans jamais regarder de côté et d'autre ni les tableaux, ni les tapisseries, ni les décorations qui sont dans les églises ou le long des rues, ni les personnes qui sont aux

fenêtres, ni les passants. On doit cette modestie à Dieu, à soi-même, à son Ordre et à son prochain.

1° On la doit à Dieu, parce que ces processions étant des prières publiques, il convient d'y paraître avec respect pour sa Majesté, et on ne peut conserver ce respect, ni en donner de véritables marques, qu'en gardant une exacte modestie. D'ailleurs, ces cérémonies étant établies, ou pour demander à Dieu quelque grâce, ou pour le remercier de quelque faveur qu'on a reçue, ces demandes et ces actions de grâces ne seraient point acceptées de lui, si elles n'étaient pas accompagnées de componction, de respect et de recueillement. 2° On doit aussi être modeste, par prudence, afin de ne point s'exposer soi-même à quelque tentation. Car, si on regarde librement de côté et d'autre, il est à craindre que, parmi tant de choses différentes, et parmi une si grande foule de monde, il ne se trouve quelque objet capable de causer de fâcheuses impressions dans l'esprit ou dans l'imagination. 3° L'état religieux, qui est un état de pénitence et de mortification demande pareillement qu'on pratique cette réserve en suivant le cortège sacré. Car savoir contenir ses regards et les tenir baissés, pour les priver du plaisir qu'ils pourraient avoir à regarder des objets agréables, est une mortification difficile, méritoire, salutaire, et dont l'occasion alors se renouvelle à chaque pas. 4° Enfin le prochain attend de nous cette modestie. Les séculiers, ceux mêmes qui sont les plus dissipés, ne peuvent comprendre ni excuser que les religieux manquent de cette vertu; ils en sont tellement scandalisés, qu'ils vont jusqu'à le remarquer tout haut pendant la procession; et ils sont, au contraire, très édifiés en voyant passer les communautés qui la pratiquent. Ils en sont quelquefois si touchés que cela les porte à se convertir, à mépriser les fausses maximes du monde, et même à le quitter entièrement pour entrer dans la religion. C'est par ce moyen qu'un religieux fervent devient la bonne odeur de Jésus-Christ et l'édification de son prochain : au lieu qu'un religieux immodeste et dissipé se rend facilement un sujet de scandale.

Afin de conserver une grande modestie, exempte pourtant

de contrainte, pendant tout le cours de la procession on peut s'occuper intérieurement de quelques bonnes pensées, comme de la présence de Dieu qui nous pénètre intimement, ou de quelqu'une des quatre fins dernières, ou encore de quelques mystères du rosaire et du sujet de méditation qu'on a lu au chœur ce jour-là. On peut aussi s'occuper à des prières vocales, comme seraient le petit office de la sainte Vierge, celui de la sagesse éternelle du bienheureux Henri Suso, les quinze psaumes graduels, ou le *Miserere*, en méditant sur les sentiments de pénitence qui sont renfermés dans chaque verset. Surtout on trouvera du profit à dire le rosaire. Si on a soin de le réciter posément, et de s'arrêter quelque temps en méditant sur chaque mystère, il y a là de quoi s'entretenir intérieurement pendant longtemps, et même jusqu'au retour à l'église, sans s'ennuyer, et sans avoir envie de regarder de côté et d'autre. Que l'on prenne ces moyens, et l'on sera quelquefois plus recueilli au milieu des rues, pendant la procession, qu'on ne l'est à genoux au fond de sa cellule.

La modestie qu'on doit observer n'empêchera pas qu'on ne prenne garde si l'on marche trop vite ou trop lentement et vis-à-vis de son collatéral. Il faut observer qu'entre chaque religieux il y ait une distance de quelques pas. S'il n'y a point d'ordre dans la marche d'une procession, elle choque plutôt qu'elle n'édifie. Ceux qui la regardent passer sont mal impressionnés de voir plusieurs religieux presque les uns sur les autres, tandis que plus loin il reste de longs espaces vides. Or cela arrive lorsque ceux qui sont proches de la croix marchent toujours, sans faire attention à ceux qui suivent et qui sont plus près du célébrant, d'où il résulte une distance exagérée entre les uns et les autres, comme si c'étaient deux communautés différentes.

Il est bon qu'aux processions, soit générales, soit particulières, le Père maître se tienne près des novices, afin de veiller à ce qu'ils soient fidèles à ces prescriptions, et qu'ils ne parlent ni entre eux, ni avec les jeunes Pères, ni avec des religieux d'un autre Ordre. Quand ils se laisseront entraîner à commettre quelque faute, il tâchera de les rappeler à Dieu

d'un regard. Si cela ne suffisait pas, il s'approcherait doucement pour les remettre dans le devoir.

§ IV. — Vacances hors du couvent.

Pendant les grandes vacances, on accorde aux novices étudiants la permission d'aller passer à tour de rôle quelques jours de récréation à la campagne, dans quelque vicariat de l'Ordre, ou dans toute autre maison où ils soient seuls et séparés des séculiers.

Le jour du départ, ils doivent se lever de bonne heure, faire leurs prières, et prendre leur réfection de manière à être en état de se mettre en marche avec le frais, et d'arriver avant la grande chaleur. Ils regarderont cette sortie du couvent comme une espèce de pèlerinage pour demander à Dieu par l'intercession de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ou de sainte Marie Madeleine, selon le lieu où ils se rendent, la grâce de sanctifier la récréation qu'ils vont prendre. C'est pourquoi toute dissipation doit être bannie de leur voyage, et tout doit s'y passer religieusement. Après qu'ils auront marché pendant une demi-heure en se récréant modestement, ils pourront dire ensemble les petites heures et le petit office de la B. V. Marie, s'ils ne l'ont pas déjà fait avant de sortir du couvent. Un peu plus tard, ils réciteront un tiers du chapelet et les litanies de la sainte Vierge. Dès qu'ils seront arrivés au terme de leur course, ils prendront la bénédiction du Père vicaire s'ils vont dans une maison de l'Ordre, et ils salueront le très saint Sacrement pour remercier Notre-Seigneur de les avoir préservés de tout fâcheux accident, et lui demander la grâce de bien profiter du temps qu'ils doivent passer dans ce lieu de délassement. De là ils pourront aller prendre quelques rafraîchissements et se reposer s'ils en ont besoin.

Tant qu'ils resteront à la campagne, ils ne sortiront point de la maison pour s'aller promener sans y avoir été autorisés. Si le supérieur leur donnait une permission générale, ils ne se serviraient de son obligeance que très modérément et quand celui-ci serait absent ou qu'on ne pourrait commodément le

trouver. En rentrant à la maison, ils doivent prendre aussi toutes les fois la bénédiction.

Lorsqu'ils vont à la promenade, ce doit être, comme nous l'avons dit ailleurs, pour se récréer et non pas pour s'exténuer. C'est pourquoi ils n'iront pas dans des endroits trop éloignés et ne marcheront pas comme en courant.

Ceux qui ont beaucoup de force doivent, par charité et par honnêteté, se proportionner à la faiblesse ou à la délicatesse de ceux qui en ont moins. Sous prétexte de se promener, on ne doit faire aucune visite, ni entrer dans aucune maison, sans une permission particulière. Il ne faut pas non plus se séparer, les uns allant d'un côté et les autres d'un autre, ou ceux-ci restant au couvent tandis que ceux-là en sortent; mais il faut se récréer, autant que possible, tous ensemble, et ceux qui seraient d'un naturel indolent ou mélancolique doivent faire quelques efforts par raison et par vertu afin de se tenir aimablement avec leurs frères.

Ils se lèveront de bon matin et à heure fixe. L'un d'entre eux sera chargé de donner les signaux et de faire exécuter le règlement tracé par le Père maître. Après avoir fait leurs exercices de piété, ou même avant la sainte messe si on le leur permet, ils profiteront de la fraîcheur pour aller se promener. Cette récréation du matin est la plus utile de toute la journée pour la santé. On ne doit point demeurer à la cellule pendant ce temps-là sous prétexte de vouloir étudier; et si quelqu'un le faisait, il agirait contre l'intention des supérieurs. Car ce délassement de corps et d'esprit qu'on prend en quittant pour un temps les exercices du cloître, est destiné précisément à rendre capables de mieux étudier et de mieux servir Dieu; c'est donc sa volonté qu'on en profite simplement et avec reconnaissance.

Après le dîner ils ne s'arrêteront point avec les Pères, autant qu'ils pourront s'en abstenir honnêtement; mais, aussitôt les grâces finies, ils iront se promener hors du couvent, si la chaleur n'est pas trop grande. Ils assisteront chaque jour aux Complies et au *Salve Regina*, et ensuite ils feront ensemble une demi-heure de méditation. Après leur souper, ils

iront prendre leur récréation en se promenant aux alentours de la maison; et, après avoir fait une prière et l'examen de conscience en commun ils se retireront dans leur cellule. Là, ils garderont le silence profond d'autant plus fidèlement qu'on leur a permis avec plus d'indulgence de parler pendant une notable partie de la journée.

Les dimanches et les fêtes chômées ils éviteront de sortir dans la campagne et assisteront fidèlement aux exercices religieux qui seront à leur portée; si c'est un jour marqué pour la communion, ils ne manqueront pas de la faire. Ils peuvent facilement dire ensemble le rosaire en entier: un tiers à la promenade du matin, un tiers à celle de midi, un tiers à celle du soir. Ce doit aussi être pour eux une grande consolation, tandis qu'ils ont tant de délassements, d'aller, de temps en temps, passer quelques moments dans la chapelle, pour adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour prier la sainte Vierge, leur bonne Mère, et se mettre sous sa protection.

Ils ne toucheront jamais aux fruits du jardin de la maison qu'ils habitent ou de celles où ils iraient se promener, quand même ces fruits seraient déjà tombés des arbres. Lorsqu'ils se récréeront dans la maison, les jours où l'on ne peut sortir, ils éviteront d'y faire du bruit en criant, ou en chantant à pleine voix, surtout pendant le silence profond; tout ce tapage troublerait ceux qui sont dans la cellule, et scandaliserait les étrangers.

Lorsque les étudiants auront à retourner au noviciat, soit définitivement, soit pour s'y retremper dans la piété, ils partiront de très bonne heure s'ils doivent voyager le matin, ou après la grande chaleur s'il faut qu'ils partent le soir. Ils demanderont la bénédiction du Père vicaire, supposé qu'ils ne l'aient pas prise dès la veille, le remercieront des bontés qu'il a eues pour eux, et lui feront leurs excuses au sujet des fautes qu'ils ont pu commettre à son égard. Dès qu'ils seront arrivés au couvent, ils iront adorer le très saint Sacrement et remercier Dieu de les avoir protégés le long du chemin et de leur avoir accordé un repos plus doux et plus large que ne l'ont souvent les riches de ce monde. Ils lui demanderont

pardon des fautes qu'ils auront commises durant leur éloignement du noviciat et solliciteront la grâce d'employer pour lui seul les forces acquises à la campagne. Ensuite ils viendront recevoir la bénédiction du très révérend Père prieur. Ils ne tarderont pas de rendre compte au Père maître de leur conduite pendant leur absence, et s'appliqueront à réparer les dommages spirituels qu'elle a pu leur causer.

§ V. — Ordinations; novices prêtres; circateurs et sous-maîtres.

Chaque année on envoie à l'ordination de la prêtrise et des autres ordres les novices qui ont été appelés, examinés et préparés. Ceux qui souhaitent d'être admis au sacerdoce avant de s'être longuement disposés ne savent ce qu'ils demandent, à moins qu'ils ne soient mus par un attrait spécial et une grande dévotion. Le sacrement de l'Ordre, qui est une participation au sacerdoce de Jésus-Christ, est redoutable aux hommes qui réfléchissent, et il le serait aux anges eux-mêmes. De grands saints n'ont jamais osé le recevoir. Ce serait un orgueil et une présomption effroyables de s'en croire dignes : et si l'on n'a pas cette téméraire persuasion, pourquoi le désirer, le demander et agir adroitement dans le but de l'obtenir? Cela n'empêche pourtant pas qu'on ne doive aller recevoir les ordres et le sacerdoce même, quand les supérieurs le trouvent à propos : car il faut se laisser conduire par eux. Lorsqu'on a quelque peine à ce sujet, on peut la leur représenter, et ensuite l'on doit se soumettre sans entêtement ni réplique. L'obéissance qu'on pratique en avançant dans les ordres auxquels a appelé la volonté des supérieurs est la première disposition pour les bien recevoir, et elle est plus excellente que l'humilité qu'on pratiquerait en ne les recevant pas parce qu'on ne s'estimerait pas assez bien disposé.

Tandis que les prêtres demeurent au noviciat pour y achever le temps fixé par les constitutions, ils doivent se comporter en tout comme les autres novices. Ils demandent la permission pour sortir de la clôture propre aux novices, même pour aller dire la messe : ils y vont pourtant sans compagnon. Ils

doivent donner en tout le bon exemple et édifier leurs frères par leur esprit de simplicité et leur grande régularité; s'ils y manquaient, ils mériteraient d'être punis plus sévèrement que les autres; car leur caractère sacerdotal rendrait leurs fautes plus répréhensibles et leur mauvais exemple serait plus contagieux. Plus ils sont anciens et élevés au-dessus des frères par leur dignité redoutable, plus aussi doivent-ils les surpasser en ferveur, exactitude, obéissance, humilité et régularité. Comme ils communient chaque jour et sacrifient Jésus-Christ à son Père sur l'autel, ils doivent aussi chaque jour avancer dans la perfection et vivre de la vie même de Notre-Seigneur, vie d'oraison, de mortification, de silence, d'humilité et de charité. Un prêtre qui offre tous les jours le saint sacrifice, et qui loin d'avancer dans la vertu devient plus dissipé, moins obéissant, moins exact à l'oraison, doit craindre que la tiédeur et la dissipation dans lesquelles il tombe, quoiqu'elles ne produisent pas des fautes bien visibles à l'extérieur à cause d'une certaine retenue que son éducation et la prudence même lui imposent, ne soient déjà cependant un péril grave pour sa vocation et par conséquent pour son salut. C'est pourquoi les jeunes prêtres doivent s'appliquer de toutes leurs forces à remplir scrupuleusement et dans un esprit intérieur leurs devoirs de novices, et à bien profiter des messes qu'ils célèbrent comme du moyen le plus efficace et le plus puissant qu'il y ait dans la religion chrétienne pour avancer de vertus en vertus.

Il y a dans le noviciat un doyen. Les fonctions du doyen, appelé aussi quelquefois circateur, sont de donner le signal, en l'absence du Père maître, lorsque les novices doivent sortir tous ensemble; de dire le *De profundis;* de commencer l'office de la sainte Vierge; de marquer avec la petite cloche du noviciat le moment d'éteindre la lumière le soir; de fermer le *dormitorium* à clef; de sonner le silence profond après dîner et après souper; d'indiquer au Père maître ceux qui n'ont pu se lever avec la communauté; de veiller à l'exactitude des signaux pour la méditation et pour la récréation, et enfin de se dévouer à tout ce dont le Père maître le chargera. Ce der-

nier pourrait le soulager de quelques-unes des choses qu'on vient de dire, en les répartissant entre plusieurs novices exacts, doux de caractère, discrets et exemplaires en toutes les observances.

Tout le monde doit respecter le doyen, puisque le Père maître lui a communiqué une partie de son autorité. Si quelqu'un allait à l'encontre de ce devoir, il mériterait d'être puni aussi sévèrement que s'il avait manqué d'égards au Père maître. Le doyen ne doit pas, de son côté, abuser de cette confiance et de cette demi-autorité : il ne s'en servira que pour exercer la charité envers ses frères, sans les inquiéter ni les chagriner; pour faire observer les règlements, sans hauteur ni fierté; pour avertir ceux qui y manquent, sans trouble ni aigreur. En tout, il lui convient de prier plutôt que de commander. Par exemple, il évitera de dire brusquement : « Allez à tel endroit; » mais il préférera cette tournure : « Je vous prie d'aller en tel endroit. » Si, lorsqu'il parle ainsi, on lui refusait de faire ce qu'il demande, il devrait en avertir le Père maître, qui punirait sévèrement la désobéissance, la malhonnêteté et l'arrogance du novice assez téméraire pour résister. Lorsque le Père maître n'est pas au noviciat, nul, pas même un prêtre, n'en peut sortir sans avoir demandé la permission au doyen.

Mais il est encore mieux qu'outre le doyen il y ait, dans le noviciat, un prêtre sage et régulier qui soit Père sous-maître. C'est ordonné par plusieurs chapitres généraux, et on l'observe exactement dans les provinces régulières. Il est difficile, en effet, qu'un Père maître puisse faire face à tout : le travail est de nature à occuper constamment deux personnes, surtout quand le noviciat est nombreux, car la continuité de la vigilance est nécessaire à la perfection de tous les détails, et celle-ci est d'une importance hors ligne pour la bonne culture des vocations. Si un seul homme était chargé d'apprendre le chant aux novices, de leur expliquer les rubriques, de leur enseigner les constitutions, d'écouter leurs peines, de leur tenir chapitre, de les confesser souvent, de leur faire des instructions, de les former à la méditation

et à la vie intérieure, de les accompagner aux récréations et ailleurs; et si à ces occupations réglées venaient s'ajouter les embarras imprévus qui peuvent surgir de nuit et de jour, il serait impossible que ce seul homme ne s'épuisât bientôt; et, tandis qu'il serait malade ou se trouverait absent du noviciat, tout languirait; les novices simples n'auraient aucune surveillance ni instruction, les profès aucune consolation; tous se dissiperaient ou se démoraliseraient comme un troupeau sans pasteur et une armée sans chef. Au lieu que s'il y a un sous-maître, en l'absence même du Père maître toutes choses iront leur train; ils se soulageront l'un l'autre en se partageant les occupations; et, pendant que l'un aura soin des frères qui sont au dehors, l'autre pourra soigner ceux qui demeurent au dedans. Enfin ils se compléteront réciproquement par la diversité de leurs qualités et de leurs fonctions. Il y a mille autres avantages à avoir ainsi un sous-maître qui ait sur les novices toute l'autorité que le Père maître lui communiquera, pourvu qu'il soit sage, régulier et d'accord avec celui qu'il est destiné à servir humblement en tout, sans vouloir le supplanter en rien.

CHAPITRE II

LA MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT SE COMPORTER DANS LES PRINCIPAUX ENDROITS DU COUVENT SOIT POUR L'INTÉRIEUR, SOIT POUR L'EXTÉRIEUR

Dieu étant présent partout, en tout lieu les novices doivent se comporter avec une grande modestie extérieure et un grand recueillement intérieur. Il y a cependant certains endroits où ils se rencontrent plus souvent ; on expliquera en détail ce qu'ils y doivent faire, et de quelle manière ils doivent s'y conduire pour pratiquer cette modestie extérieure et conserver ce recueillement intérieur qui forment leur caractère distinctif, et font la beauté d'un noviciat.

ARTICLE I

Comment les novices doivent se comporter dans l'église.

Les novices doivent se comporter dans l'église avec un grand respect et une sainte frayeur. Dieu ordonna aux Israélites de trembler et d'être saisis de crainte lorsqu'ils seraient dans son sanctuaire, pour marquer le respect et la vénération qu'ils devaient porter à ce lieu sacré ; combien plus veut-il qu'on ait de vénération pour les églises, dont le sanctuaire de l'ancienne loi n'était que l'ombre et la figure ! En effet, c'est dans l'église que la majesté de Dieu réside d'une manière toute spéciale. C'est là surtout qu'il écoute les prières qu'on lui adresse. C'est là qu'il répand ses bénédictions avec plus d'abondance. C'est là que Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent aussi réellement que dans le ciel, environné des anges, toujours prêt à recevoir nos hommages et à nous combler de ses faveurs. C'est pourquoi saint Dominique et les autres saints de notre Ordre mettaient toute leur consolation à passer les heures du jour et celles même de la nuit

dans l'église, pour y prier à genoux et souvent prosternés à terre, en signe d'une plus profonde adoration.

A l'exemple de ces grands saints, les novices doivent faire leurs délices du sanctuaire, s'y tenir avec autant de respect que s'ils étaient dans le ciel, et n'y proférer aucune parole, n'y occuper leur esprit d'aucune pensée qui se ressente de la terre. Ils se rappelleront l'exclamation que Jacob proféra lorsque, s'éveillant après avoir vu dans un songe mystérieux une échelle qui touchait la terre et le ciel, avec des anges qui sans cesse descendaient et montaient, saisi de crainte à cause de la présence de Dieu, il s'écria tout tremblant: « Oh! que ce lieu est terrible! C'est ici la maison de Dieu; c'est la porte du ciel. » (Genes. xxviii, 37.) En effet, l'église est véritablement la maison de Dieu, d'où les anges montent continuellement au ciel pour y porter nos prières, et dans laquelle ils descendent pour nous apporter les bénédictions célestes. Les novices pourront aussi se pénétrer des sentiments de David lorsqu'il s'écriait : « J'entrerai, Seigneur, dans votre maison; je vous adorerai dans votre saint temple avec une âme remplie de votre crainte. » (Ps. v, 4.) Ou bien encore : « En la présence des anges je psalmodierai à votre gloire, je vous adorerai dans votre saint temple et je bénirai votre nom.» (Ps. cxxxvii, 12.)

Remplis de ces sentiments de respect et de sainte frayeur, les novices entreront au chœur avec une grande modestie et en esprit d'adoration. Ils s'avanceront deux à deux, la tête découverte, les yeux baissés, les bras croisés sous le scapulaire, marchant posément, dans une contenance pleine de gravité. Ils iront faire l'inclination profonde et la génuflexion devant le très saint Sacrement avec beaucoup d'ensemble. En même temps ils adoreront Jésus-Christ réellement présent sur l'autel et ils lui demanderont la grâce de célébrer convenablement l'office, en disant intérieurement : « Mon Sauveur et mon Dieu, je crois fermement que vous êtes ici présent, je vous adore de tout mon cœur, et je vous demande la grâce de bien dire l'office divin. »

Quand ils seront arrivés à leur place, si on n'a pas encore achevé les tintements du second signe, ils feront, en atten-

dant, quelque prière, soit mentale, soit vocale, sans se livrer à aucun mouvement d'ennui de ce qu'on ne commence pas assez tôt. Ils diront l'office avec modestie de corps, attention d'esprit et dévotion de cœur, ainsi qu'on l'expliquera dans un autre chapitre.

Toutes les fois qu'en venant du noviciat ils passeront devant l'autel où est le très saint Sacrement, après avoir fait la génuflexion et l'inclination profonde ensemble avec leur collatéral, ils s'arrêteront pour adorer pendant quelques moments Notre-Seigneur; et ils pourront, s'ils en ont le temps et l'attrait, dire les strophes : *Tantum ergo sacramentum* et *Genitori genitoque,* ou les strophes : *Memento, salutis auctor,* et *gloria tibi, Domine,* ou un *Pater* et un *Ave,* ou une antienne, un verset et l'oraison de l'office du saint Sacrement. Ils ne s'arrêteront pourtant point en face du tabernacle lorsque, pendant l'office, ils iront de l'église à la sacristie ou de la sacristie à l'église.

Quand ils seront debout au milieu du chœur pour chanter les hymnes, les invitatoires, les antiennes et certaines parties de la grand'messe, ils auront le corps droit et ferme, le capuce sur la tête, les yeux baissés, les mains en croix sous le scapulaire, et les pieds presque joints ensemble. Étant debout à leur place dans les stalles, ils garderont une posture semblable. Lorsqu'ils seront assis pendant les leçons, les répons, la lecture du martyrologe, l'épître de la grand'messe et une partie des psaumes de Laudes, ils se tiendront aussi la tête couverte, les mains sous le scapulaire, les yeux baissés, les genoux rapprochés, et tout le corps ferme. Quand ils sont à genoux pendant la méditation, l'élévation de la sainte Hostie, et pendant quelques strophes ou versets de l'office, ils doivent se tenir la tête et le corps droits, les yeux à terre ou pieusement fixés vers l'autel. Enfin ils se conserveront toujours dans une grande modestie, tout en évitant la gêne et l'affectation.

Ils prendront garde en s'asseyant de ne point froisser leur scapulaire; à cet effet, il leur est permis de le retirer modestement et de le placer à côté d'eux. Mais aux offices où

l'on porte la chape, ils se contenteront de la replier sur leurs genoux. S'ils sont assis pendant un psaume, ils se lèvent à la moitié du dernier verset afin d'être mieux en état de s'incliner gravement dès le premier mot du *Gloria Patri*. Ils se lèveront aussi, après chaque leçon, au moment où le versiculaire reprend la fin du répons, pour pouvoir commencer l'inclination tous ensemble, lorsque l'hebdomadaire donne la bénédiction avant les autres leçons.

Ce serait une immodestie d'entrer dans le chœur comme un étourdi, la tête levée, les yeux égarés, les bras pendants; de s'avancer avec précipitation sans se découvrir ou sans attendre son collatéral lorsqu'on le peut avoir, et sans faire l'inclination et la génuflexion, si ce n'est à demi ou en faisant l'une et l'autre d'un même trait, au lieu d'attendre qu'on se soit relevé entièrement de la première pour commencer la seconde. Ce serait aussi une immodestie, étant debout, de regarder de côté et d'autre, de pencher la tête sur les épaules, de trop enfoncer la capuce sur le front lorsqu'on doit être couvert, ou de ne l'abattre qu'à moitié lorsqu'il faut être découvert; d'avoir les bras pendants, de porter souvent la main au visage, de tenir le corps dans une posture molle, de l'incliner de côté, de s'appuyer sur les accoudoirs des stalles d'une manière qui ressente la nonchalance, de trop écarter les jambes, de les remuer souvent, ou d'avancer trop un pied devant l'autre avec une pose cavalière. Ce serait également une immodestie, étant assis, d'appuyer la tête et les épaules au dossier des stalles comme si l'on voulait dormir; de regarder sans nécessité ceux qu'on a devant soi; de tenir les bras pendants en dehors du scapulaire; de laisser traîner ce dernier ou les deux extrémités de la chape par le devant, et de mettre un pied sur l'autre à la manière des mondains. Ce serait une très grande immodestie de parler au chœur, d'y rire, de se faire des signes. Ces sortes de fautes font injure à Dieu plus qu'on ne le pense, scandalisent le prochain, causent des distractions aux frères, profanent le lieu saint et sont la marque d'un manque total d'esprit de foi.

Lorsque les novices auront dit l'office ou entendu la messe de la manière qu'on expliquera ci-après, ils sortiront du chœur modestement et sans précipitation, ils feront l'inclination profonde et la génuflexion de la même manière que lorsqu'ils sont entrés, et formeront des sentiments analogues à ceux-ci : « Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes ici présent; je vous y adore de tout mon cœur, je vous remercie de ce que vous m'avez souffert en votre présence pendant cet office, et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises en le disant. » Ils marcheront posément deux à deux, les yeux baissés, les bras croisés sous le scapulaire. Ils se retireront ainsi en récitant le *De profundis* ou une dizaine de chapelet. S'ils passent devant le R. P. prieur ou le R. P. sous-prieur, ils les salueront respectueusement.

Afin que les novices s'accoutument à se comporter au chœur avec une grande modestie extérieure et un grand recueillement intérieur, ils doivent penser souvent qu'ils sont entourés de milliers d'anges présents dans nos temples, et qu'ils sont près des Saints, surtout de ceux de notre Ordre et de ceux dont l'église possède les reliques. Ils s'appliqueront surtout à se pénétrer de la présence de Jésus-Christ, se souvenant qu'il est le juge des vivants et des morts; qu'il récompensera au centuple les prières respectueuses et ferventes, tandis qu'il punira sévèrement les immodesties auxquelles on se sera laissé aller dans son sanctuaire, ainsi qu'il châtia et chassa avec un fouet ceux qui profanaient le temple de Jérusalem au lieu d'en faire un lieu d'oraison.

ARTICLE II

La manière dont les novices doivent se comporter dans leur cellule.

Les novices se comporteront dans leur cellule avec beaucoup de convenance. Lors même qu'ils n'y seraient vus d'aucune créature, ils ont toujours Dieu et leur ange gardien pour témoins de leurs actions. C'est pourquoi ils ne doivent jamais

penser à quoi que ce soit volontairement, et n'y rien faire qui s'éloigne de la sainteté de leur état. Dieu, qui leur est toujours présent, pénètre les pensées les plus subtiles de leur esprit et les désirs les plus cachés de leur cœur. Ils chériront leur cellule comme l'endroit où ils peuvent pratiquer toute sorte de biens, et éviter toute sorte de maux. C'est là qu'à l'abri du tumulte et de la corruption du monde, à couvert de la vue des hommes, ils peuvent lier un commerce continuel avec Dieu par la prière et par la lecture, écouter à loisir les paroles que le Seigneur dit à leur cœur au fond de la solitude où il les a conduits, et travailler efficacement à leur conversion et à leur perfection. C'est pourquoi les premiers religieux de notre Ordre étaient toujours ou au chœur ou dans la cellule, ainsi que le rapporte saint Antonin. S'ils veulent devenir des saints comme eux, ils doivent imiter leurs exemples et entrer dans les sentiments de saint Jérôme, lorsqu'il disait : « La cellule est pour moi un paradis, et la ville m'est aussi insupportable qu'une prison. »

Tandis que les novices demeurent dans leur chère cellule, ils doivent s'y occuper utilement. L'oisiveté est la source de tous les maux; ils éviteront donc jusqu'aux pensées oiseuses afin de s'accoutumer à penser toujours à quelque bonne chose. Si l'on se permet d'écouter les pensées inutiles, on en aura ensuite de mauvaises; car dès qu'on a une fois laissé à son esprit la liberté de se repaître de chimères, on n'est plus maître de son imagination; on perd beaucoup de temps à cette sorte de divagation, et lorsqu'on veut se recueillir pour étudier ou faire oraison, on n'en est plus capable; l'imagination va d'égarement, en égarement et on passe des heures entières sans pouvoir fixer l'objet dont il faudrait s'occuper. Pour éviter de si grands maux, les novices s'accoutumeront, étant encore jeunes, à s'employer toujours à quelque chose de saint ou d'utile, surtout à prier, à étudier et à écrire.

C'est cette heureuse alternative de la prière et de la lecture que saint Jérôme et saint Bernard ont fortement conseillée aux

religieux. Par elle, l'âme entretient un saint commerce avec Dieu ; car comme nous parlons à Dieu dans la prière, Dieu aussi nous parle dans la lecture. Mais afin que ces sortes d'occupations nous soient plus utiles, il faut avoir soin, au commencement, de les lui offrir, en se mettant en sa présence, en l'adorant, en lui consacrant tout ce qu'on entreprend. On renouvellera ces actes de foi, d'adoration et d'offrande le plus souvent qu'on le pourra, surtout lorsqu'on entendra sonner l'horloge. Il faut agir de même quand on finit ce à quoi on était occupé, et demander pardon à Dieu des fautes qu'on a pu commettre en y travaillant. Il sera question ailleurs de la manière de bien faire la prière, la lecture, et de bien étudier; on n'y insiste donc pas.

Il n'y aura dans la cellule des frères rien de superflu, ni de curieux, ni de précieux, ni d'affecté, ni de négligé, mais tout y ressentira la pauvreté et la propreté : deux vertus qui s'unissent aisément ensemble et qui font honneur à un religieux. Il faut demeurer la tête couverte et ne jamais regarder par la fenêtre sans nécessité. Ces sortes de regards sont une marque de curiosité ou de légèreté, ou d'ennui de la retraite : l'oiseau qui met la tête hors de la cage témoigne par là qu'il en voudrait sortir. Lorsqu'on nous a une fois préparé et désigné une cellule, il n'y faut rien changer de place, pas même les images, ni rien ajouter ou retrancher. Ces changements feraient connaître la frivolité ou l'inquiétude de celui qui s'y occuperait.

Si quelquefois on s'endort en lisant, ou en étudiant dans la cellule, il ne faut jamais se mettre sur le lit en dehors des temps permis; ce serait la marque d'une grande paresse. On doit tâcher de dissiper ce sommeil en faisant par exemple quelques pas sans toutefois sortir, ou en écrivant quelque chose de particulier, ou en réservant pour ces moments la lecture de ce qui nous intéresse davantage. On ne doit jamais faire de bruit dans la cellule; ce serait incommoder ceux qui sont proches; si donc il arrivait qu'on eût à s'y livrer à un travail un peu bruyant, il faudrait, avec la permission du Père maître, prendre le temps où les autres no-

vices sont en récréation. On doit aussi éviter de faire du bruit en sortant ou en entrant, comme par exemple si on fermait la porte ou si on l'ouvrait avec précipitation, ainsi que pourrait agir quelque dissipé ou quelque impatient.

Les novices garderont leur cellule le plus qu'ils pourront et y resteront dans un très grand silence. S'ils s'accoutument dès le commencement de leur conversion à y demeurer fidèlement, elle deviendra ensuite l'endroit où ils trouveront le plus de douceur, de paix et de consolation. Au contraire, s'ils s'accoutument à en sortir souvent, soit par légèreté, soit par inconstance, soit par fainéantise, soit par inquiétude, ils n'y trouveront plus tard que de l'ennui. C'est pourquoi ils se feront une loi de ne la quitter que par obéissance ou par nécessité. La nécessité doit être véritable; et quant à l'obéissance, elle s'impose toutes les fois que la cloche sonne pour appeler à quelque action de communauté, comme au chœur, à la classe, au réfectoire. Mais en quelque endroit qu'ils veuillent aller, et quelque proche qu'ils soient de leur cellule, ils n'en partiront jamais sans porter leur vêtement complet. Un religieux fut possédé du démon pour s'être montré hors de celle qu'il habitait sans le scapulaire.

Toutes les fois que les novices sortent de la cellule, ils prennent de l'eau bénite : et pour cela leur bénitier doit en être toujours muni et être tenu très propre. Après avoir fait le signe de la croix, ils se mettent à genoux à leur oratoire s'ils en ont le temps, y récitent un *Ave Maria,* et y font un acte de foi sur la présence de Dieu avec un acte d'adoration en disant : « Mon Dieu, je vous adore de tout mon cœur, et je vous offre l'action que je vais entreprendre. » Si l'on se rend au chœur, on offre l'office auquel on va assister; si on se rend en classe, l'étude à laquelle on va se livrer; si on se rend au réfectoire, la réfection qu'on va prendre. Enfin quelque autre chose qu'on aille faire hors de la cellule, il faut toujours en sortant l'offrir à Dieu pour sa plus grande gloire, pour lui plaire, pour pratiquer l'obéissance et la pénitence, pour obtenir la rémission de ses péchés et de ceux du prochain, et pour mériter les grâces dont on a

besoin afin de travailler à sa conversion et à sa perfection.

Les novices retourneront dans leur cellule aussitôt qu'ils ne seront plus retenus au dehors, sans s'arrêter dans aucun endroit pour y parler. Ils sauront retrouver dans cette aimable retraite ce qu'ils ont perdu peut-être en restant loin d'elle, surtout le recueillement de l'esprit, la componction et la dévotion du cœur. Toutes les fois qu'ils y rentreront, ils prendront de l'eau bénite et ils se mettront à genoux en leur oratoire, pour y dire un *Ave, Maria* et y faire des actes de foi sur la présence de Dieu, suivis d'actes d'adoration et d'offrande. Ils recommanderont en particulier l'action nouvelle qu'ils se disposent à entreprendre.

Le matin, aussitôt qu'ils entendront le premier coup du lever, ils feront le signe de la croix et ils diront: « Mon Dieu, je vous donne mon cœur. » Ils se lèveront avec ferveur, de peur qu'en demeurant au lit au delà du temps fixé, ils ne consacrent au démon de la paresse les prémices de la journée dont le divin Maître est si jaloux. S'ils ressentent quelque répugnance à se lever la nuit ou le matin, ils penseront que leurs péchés méritent de bien plus grandes peines; que la difficulté qu'ils trouvent à interrompre leur sommeil est une partie de leur pénitence, choisie par le Seigneur lui-même; que saint Dominique et plusieurs autres grands saints ne se couchaient que sur la terre, ou passaient toute la nuit dans l'église en prière; qu'enfin, plus il leur en coûte de se lever, plus ils auront de mérite s'ils le font avec promptitude pour l'amour de Dieu.

En reprenant ceux de leurs vêtements qu'ils quittent durant le repos, ils se mettront en la présence de Dieu, et ils lui offriront ces premiers instants du jour pour sa plus grande gloire et pour la rémission de leurs péchés. Ensuite ils s'entretiendront intérieurement de quelque bonne pensée, surtout de celle de la mort, considérant que c'est peut-être la dernière journée qu'ils commencent. Ils pourront faire aussi quelque prière vocale comme celle-ci: « Seigneur, revêtez mon âme de votre grâce, et ornez-la de vos vertus, » ou bien le psaume: *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo*, ou les litanies de la

sainte Vierge, ou l'hymne : *Ave, maris stella,* ou le *Veni, creator,* ou quelque autre prière pour laquelle ils se sentiront plus de dévotion. Ils observeront, dans les soins extérieurs qu'ils ont à prendre de leur corps, une telle modestie qu'ils ne regardent jamais leur chair, de peur de porter atteinte à la pureté, serait-ce de la manière la plus légère. Ils baiseront avec respect le scapulaire, qui est un don de Marie, et diront : *Sancta Maria, monstra te meam esse matrem; fac monstrem me tuum esse filium.*

Quant au coucher, il aura lieu, comme le lever, à l'heure précise qui leur sera marquée. Ils ne veilleront jamais après ce temps, sous prétexte de prier, d'étudier ou de lire davantage. Ces sortes de veilles déplaisent à Dieu, nuisent à l'âme, affaiblissent le corps et compromettent la santé. Si quelqu'un a besoin de se coucher avant le moment qui est marqué, ou de se lever après, il exposera ses raisons au Père maître, et il s'en tiendra à ce qu'on jugera devoir lui permettre ou lui refuser. Avant de se coucher, il faut faire l'examen, de la manière qui sera expliquée ailleurs, à moins que, pour ne rien enlever au sommeil, un autre moment n'ait été indiqué. On pourra dire ensuite une courte prière vocale, comme quelques versets du *Miserere mei, Deus,* ou le répons : *O spem miram,* ou quelque invocation à Marie. Les novices se mettront au lit fort modestement, veillant surtout sur leurs yeux, respectant leur corps comme le temple du Saint-Esprit, et se souvenant que la pureté, tant elle est délicate et circonspecte, craint jusqu'à ses propres regards. C'est pourquoi ils éteindront leur lumière dès qu'elle ne sera plus nécessaire, et se coucheront avec la modestie que gardaient les saints jusque dans leur repos.

En se mettant au lit, ils s'y tiendront dans une posture modeste, les bras en croix sur la poitrine et le chapelet au cou s'ils ont cette louable dévotion. Avant de s'endormir, ils penseront à la mort, dont le sommeil est l'image, et ils pourront dire le *De profundis* pour les âmes du purgatoire.

Ils s'entretiendront encore de quelque autre bonne pensée, comme du sujet de la méditation, ou de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de quelque mystère du rosaire, de

quelque psaume, ou de quelque autre sujet pieux qui soit capable de rendre le sommeil plus saint et plus tranquille, et qui fasse naître de bonnes inspirations pendant la nuit ou dès qu'on s'éveille le matin. Un serviteur de Dieu doit avoir horreur du repos qu'on prend comme les bêtes, et pendant lequel l'esprit ainsi que le corps sont ensevelis dans une espèce de léthargie. Ils peuvent, en s'endormant, se représenter que Jésus attaché à la croix les regarde, et qu'ils ont la sainte Vierge d'un côté de leur lit, saint Joseph de l'autre, l'ange gardien au pied et saint Dominique au chevet. Pourtant ils prendront garde que ces sortes de représentations ne frappent pas à l'excès leur imagination. Chacun doit choisir la pratique qui lui rend le sommeil plus prompt et plus doux.

Si quelquefois ils s'éveillent, ils se mettront aussitôt en la présence de Dieu, l'adoreront et lui offriront leur cœur. Ils pourront aussi prononcer le nom de Jésus ou de Marie, faire le signe de la croix, ou dire : *Jesu, fili Dei vivi, miserere mei,* ou *Sancta Trinitas, unus Deus, miserere mei,* ou quelque autre courte prière, pourvu qu'elle ne les empêche pas de se rendormir. En cas d'insomnie, ils auront soin de ne s'occuper de rien qui leur gêne l'esprit ou échauffe l'imagination, comme serait de réfléchir à quelque peine ou à quelque question de leurs études. Ils penseront plutôt à la passion de Jésus-Christ, et surtout à cette nuit douloureuse pendant laquelle on l'accabla de tant d'outrages, ou aux tourments des damnés qui n'ont pour lit de repos que des flammes, ou à quelque autre sujet facile et édifiant qui puisse ramener le sommeil et les empêcher de s'inquiéter en l'attendant.

ARTICLE III

Manière dont les novices doivent se comporter au dortoir et au chauffoir.

Le dortoir et le cloître sont des lieux consacrés au silence, aussi bien que le réfectoire, les cellules et l'église. Tous les religieux doivent garder un silence continuel dans ces cinq

endroits, comme nos constitutions l'ordonnent, et il n'y a aucun supérieur qui en puisse dispenser. C'est par ce silence qu'on juge de la régularité d'une maison. S'il y règne parfaitement, on en conclut avec raison que la communauté est bien réglée; mais si l'on remarque que le silence y est facilement violé, on est fondé à croire que l'esprit intérieur n'y règne pas, et qu'il s'y trouve une certaine dissipation destinée à aller en croissant. C'est pourquoi les novices ne doivent jamais parler dans le dortoir, et si on leur adresse la parole ne répondre que par signes. Lorsqu'ils auront besoin de demander quelque chose à un autre novice, ils écriront sur un billet ce qu'ils souhaitent, et ils le lui présenteront : en attendant la réponse, ils ne demeureront point à la porte de la cellule, mais se tiendront un peu à côté, jusqu'à ce que cette réponse leur soit donnée sur le même billet, ou sur un autre.

Aussitôt qu'ils entendront le signal de quelque action de communauté, ils s'y rendront avec empressement, puisqu'il y a une bénédiction particulière pour celui qui arrive le premier. En marchant dans le *dormitorium,* ils éviteront de faire du bruit, de peur, pendant la nuit, d'éveiller ceux qui reposent, ou, pendant le jour, de troubler ceux qui étudient. Leur démarche doit être posée et accompagnée d'une certaine dignité simple. C'est pourquoi ils ne marcheront point d'une manière molle et efféminée, ni en balançant les épaules tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, ni en se courbant, ni en levant la tête, ni en mettant trop de lenteur ou trop de précipitation; car tout cela ressent ou la légèreté, ou la vanité, ou l'affectation. En passant près du dortoir des Pères, ils ne regarderont pas ceux qui s'y trouvent ni ce qu'ils y font; mais ils continueront leur marche modestement, les yeux baissés et le cœur uni à Dieu seul.

Dès qu'ils sortiront de leur cellule pour aller à quelque action de communauté, ils pourront commencer quelques dizaines de rosaire qu'ils continueront devant la porte du noviciat jusqu'à ce qu'on récite le *De profundis.* Ils s'accoutumeront ainsi à dire leur rosaire pendant le temps qu'ils circulent par le couvent, ou qu'ils attendent pour quelque action de

communauté. Il leur sera facile, de la sorte, de l'achever avant la fin de la journée; et quand même par ce mode de récitation ils ne gagneraient pas certaines indulgences, ils en retireront certainement de très grands avantages sous le rapport de l'union à Notre-Seigneur. Lorsqu'ils seront obligés d'attendre à la porte du noviciat ou ailleurs que les autres novices soient assemblés, ils se garderont de donner aucun signe d'impatience ou de légèreté; mais ils se tiendront en la présence de Dieu et attendront leurs frères avec beaucoup de paix et de douceur, en offrant au divin Maître l'exercice auquel ils vont prendre part.

Lorsque le Père maître commencera le *De profundis*, ils diront alternativement avec lui les versets, distinctement et dévotement, en les prononçant à voix grave; cette prière se dit pour les bienfaiteurs de l'Ordre et pour toutes les âmes du purgatoire, en particulier pour celles de leurs parents. Le *De profundis* étant fini, ils continueront à prier ou à méditer s'il leur reste du temps. Toutes les fois qu'ils rencontreront dans le *dormitorium* ou ailleurs quelque religieux, soit convers, soit novice, soit prêtre, ils le salueront honnêtement, en se découvrant plus ou moins selon son rang. Il est juste et édifiant de se prévenir mutuellement par ces marques d'estime et de charité; les séculiers mêmes en sont bien impressionnés. Ils se découvriront également quand ils rencontreront sur leurs pas quelque étranger considérable.

En passant par le dortoir, ils ne regarderont point de côté et d'autre avec curiosité, pour connaître ceux qui s'y trouvent ou y circulent; mais ils auront toujours les yeux modestement baissés, et ne regarderont que par nécessité. Saint Bernard défend aux religieux, quand ils marchent, qu'ils sont debout, ou qu'ils restent assis, d'avoir la tête trop levée comme les orgueilleux, ou trop courbée comme les paresseux, ou penchée avec affectation comme les hypocrites. Il veut qu'on tienne tout le corps droit et ferme, et que la face soit légèrement inclinée vers la terre, sous l'impression de cette pensée qu'on est poussière, et qu'on doit retourner en poussière. Quant au cœur, il sera constamment dirigé vers le

ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu le Père. Ils n'auront sur leur visage, rien de triste, d'étudié ou de sauvage. Au contraire, en quelque endroit qu'ils soient, et surtout dans le couvent, ils s'appliqueront à montrer sur leur visage une sainte gaieté, et à réprimer la tristesse qu'ils pourraient ressentir.

Les jours où l'on dit le petit office de la sainte Vierge dans le dortoir, ils le réciteront avec toute la modestie, l'attention et la dévotion dont ils sont capables. Saint Vincent Ferrier conseille de le psalmodier avec autant d'application que si Marie était réellement présente, et qu'on la vît des yeux du corps. Ce serait un outrage, tandis que la bouche prononce ses louanges, de permettre au cœur et à l'esprit de s'occuper de vains désirs et de pensées inutiles. C'est pourquoi il faut dire cette prière posément, en articulant distinctement toutes les paroles. Ce serait une très grande immodestie d'y rire, et encore plus de s'y livrer à quelque légèreté ou badinage de nature à faire rire les autres, et à les détourner de l'application qu'ils doivent y avoir. Ils éviteront même de s'appuyer contre la muraille; mais tiendront le corps droit, les yeux baissés, les bras croisés sous le scapulaire, enfin ils seront très modestes en tout. Lorsqu'ils diront quelque prière à la Vierge, en allant du chœur au noviciat, ils auront une modestie encore plus grande, persuadés que, quand même ils auraient la dévotion d'un ange, ils seraient incapables de louer Marie autant qu'elle le mérite.

Les novices ne sortiront jamais du noviciat sans la permission du Père maître et sans un compagnon. Ils marcheront ensemble, gardant le silence jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'endroit où ils devront s'occuper selon l'obéissance. En allant et en venant, quoiqu'ils doivent saluer tous les religieux devant qui ils passent, ils éviteront pourtant de leur parler sans permission; et si les Pères ou les autres veulent les arrêter pour leur adresser quelques mots, ils doivent leur faire connaître charitablement par signes qu'ils n'ont point la permission de leur répondre. S'il s'agissait d'une affaire de très grande conséquence et qui pressât, ils pourraient répondre

brièvement, d'un ton bas, et se retireraient aussitôt. Revenus au noviciat, ils avertiraient le Père maître de la permission présumée qu'ils ont prise.

Lorsqu'ils vont au vestiaire, ils ne peuvent y parler qu'autant qu'une nécessité indispensable l'exige, c'est-à-dire pour demander au frère les choses dont ils ont besoin. Ils doivent les demander en peu de mots, et aussitôt se retirer; car le silence est obligatoire dans le vestiaire. S'il se trouve quelque religieux qui y engage des conversations ou qui y badine, ils se garderont de l'imiter : l'entraînement du mauvais exemple ne les excuserait pas devant Dieu. Ces sortes d'entretiens sont pour le moins des paroles oiseuses dont il faudra rendre compte au jour du jugement; et quelquefois ce sont des paroles de mondanité, de murmure et de médisance, qui sont de plus grands péchés. Pour éviter l'occasion de rompre le silence au vestiaire, ils s'y rendront rarement et seulement par nécessité. Ils pourront même se passer entièrement d'y aller, en priant le frère novice qui est chargé de ce soin de leur procurer les choses dont ils ont besoin. En général, il vaut mieux demander par un autre que par soi-même les objets de lingerie et les choses de ce genre, pour éviter l'empressement naturel, et la tentation de vouloir les choisir, les faire tailler ou raccommoder à son goût et selon sa délicatesse.

Ils s'appliqueront à être toujours propres dans leurs habits; mais aussi ils y éviteront toute affectation. La malpropreté marque généralement de la paresse; l'affectation est l'indice de l'amour-propre et de la vanité. Ce serait être malpropre que d'avoir toujours ses habits désordonnés, sales, noirs, poudreux et couverts de taches. Il y aurait de l'affectation à changer continuellement d'habits, à les faire blanchir plus souvent que la communauté sans nécessité et sans permission; à rechercher ceux d'une étoffe ou d'une coupe particulières, à les avoir traînants, et à porter des chaussures trop luisantes. C'est avoir de la petitesse d'esprit que de s'attacher à des choses si basses. Il faut éviter les deux extrémités, et, comme dit saint Augustin, « ne pas affecter de plaire aux hommes par nos habits mais par nos mœurs bien

réglées.» La propreté, chez les religieux, doit être inséparable de la pauvreté; quelque pauvre que soit un habit, ou parce qu'il est usé, ou parce qu'il est rapiécé, il est toujours assez convenable pour un religieux, pourvu qu'il ait cette qualité. Les séculiers sont édifiés d'une telle pauvreté quand elle est jointe à une propreté sans recherche.

Lorsque les novices auront besoin de se chauffer pendant l'hiver, ils pourront aller au chauffoir dans les moments permis, ou même en en tout autre temps avec une permission spéciale. Il est bon de recourir à cet adoucissement lorsqu'on ressent un trop grand froid, afin de pouvoir mieux travailler. Cela est utile, surtout après matines, pour reprendre le sommeil plus aisément; mais en général on fera mieux de ne pas s'accoutumer à aller souvent se chauffer, parce que le feu rend paresseux. Quand on s'est installé près du foyer, on s'en sépare avec peine, et on y perd beaucoup de temps. Étant au chauffoir, ils demeureront silencieux et s'occuperont intérieurement de quelque bonne pensée, comme de la présence de Dieu, de quelque mystère du rosaire, des peines du purgatoire, que plusieurs âmes endurent peut-être pour une seule infraction à leurs constitutions, par exemple à la règle du silence ou du bon emploi du temps.

Ils auront assez de fermeté, étant au chauffoir, pour ne point répondre à ceux qui voudraient les faire parler en les interrogeant. S'il se trouvait quelque dissipé qui osât badiner, ils éviteraient de suivre ses mauvais exemples, et imiteraient de préférence les bons religieux, qui se tiennent toujours recueillis en la présence de Dieu. Jamais ils ne doivent jeter sur les autres des regards curieux, ni échanger avec eux de ces regards qui sont comme des paroles, et provoquent des réflexions vaines, ridicules ou malicieuses. Ils éviteront aussi d'attiser le feu sans nécessité, de s'abaisser trop vers le foyer, de lui tourner le dos, et de trop lever la robe sur les genoux.

En entrant, ils salueront poliment ceux qui sont dans la salle et ne prendront point avec empressement les meilleures places, mais celles qui sont les moins commodes, se ressouvenant qu'il y a des solitaires dans leur grotte, et des pauvres le

long des chemins qui sont transis de froid sans avoir la même facilité pour se réchauffer, quoiqu'ils aient moins que nous besoin de faire pénitence.

Lorsque d'autres religieux viendront au chauffoir, ils leur céderont les meilleures places. En sortant, ils salueront d'un signe de tête ceux qui restent, fermeront la porte sans faire de bruit, et se retireront aussitôt dans leur cellule de peur de perdre à l'extérieur la chaleur qu'ils viennent de recueillir, et qui deviendrait plutôt nuisible si elle était exposée aux courants d'air.

ARTICLE IV

La manière dont les novices doivent se comporter dans le réfectoire.

Lorsque les novices vont au réfectoire pour y prendre le repas, ils doivent penser à la nécessité de bien sanctifier cette action, qui d'elle-même est tout animale, en sorte qu'elle devienne spirituelle. Pour cela ils l'offriront à Dieu avec l'intention de ne prendre la nourriture que pour avoir plus de forces à son service. Dans ce sens parle saint Paul lorsqu'il dit : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque autre chose que vous fassiez, faites-le pour la gloire de Dieu. » (I Cor. x, 31.) Quant au plaisir naturel, il faut y renoncer. C'est pourquoi saint Bernard voudrait qu'on allât à table avec la répugnance d'un homme qui se voit conduit au supplice; et saint Augustin dit que Dieu lui avait appris à prendre les aliments comme on prend les remèdes. On ne doit donc jamais manger pour le seul plaisir, mais par nécessité. Il y aurait péché véniel à prendre la nourriture pour la seule délectation sensible qu'on y trouve. Ce n'est pas que ce soit un mal de trouver du goût et de sentir du plaisir dans les aliments, mais ce plaisir ne doit pas être la fin de l'action, et on doit avoir soin de le rapporter à Dieu avec reconnaissance.

En allant au réfectoire, les frères diront quelque prière pour demander à Dieu la grâce de ne point l'offenser dans l'action qu'ils vont faire; ils penseront à sa bonté, qui veut bien leur donner la nourriture nécessaire, nonobstant tous les péchés

qu'ils ont commis contre sa divine majesté, et qui leur auraient mérité d'être condamnés à mourir de faim. Chacun est libre de choisir les réflexions qui le tiennent plus recueilli et plus fidèle aux lois de la tempérance.

Avant d'entrer au réfectoire ils se laveront les mains, et lorsqu'ils entendront le signe que le supérieur donne avec la cloche du réfectoire, ils se lèveront et s'avanceront, deux à deux, la tête découverte, les yeux modestement baissés, les bras croisés sous le scapulaire.

Arrivés au milieu du réfectoire, ils feront l'inclination devant l'image qui est au fond, et se rangeront ensuite vis-à-vis les uns des autres. Ils chanteront les prières avec beaucoup de gravité, de netteté, de ferveur et surtout de reconnaissance. Les prières finies, ils se mettront à table et y observeront la plus grande convenance. Ainsi, ils auront le corps droit, sans s'appuyer les épaules contre la muraille ou les boiseries, et sans se pencher sur la table ni s'y accouder pour manger. Ils tiendront les yeux baissés, sans regarder ni ceux qui entrent ou qui sortent, ni ceux qui sont en face d'eux, ni ceux qui font quelque action de pénitence; sans examiner ce que mangent les autres religieux; ils prendront pourtant garde s'il manque quelque chose aux frères qui sont à leurs côtés, et ils le demanderont pour eux. Lorsque le révérend Père prieur, ou le Père sous-prieur, ou quelque ancien passeront devant eux à table, ils les salueront respectueusement; pour le premier, même, non seulement ils se découvriront, mais ils se lèveront debout.

En s'asseyant, ils auront soin de mettre leur scapulaire sur les genoux; ils ne croiseront pas les jambes et tiendront les pieds joints. Ils ne se presseront pas trop de manger; mais avant de déplier leur serviette ils écouteront d'abord les versets de l'Écriture sainte, et pourront dire un *Pater* et un *Ave* pour les âmes du purgatoire, afin d'avoir la consolation d'accomplir une bonne œuvre avant de se permettre de goûter la nourriture.

Si on tarde quelque temps à les servir, ils ne s'impatienteront point et ne feront aucun bruit sur la table avec les mains, avec l'assiette ou le couteau, ou en jouant avec les doigts; mais

ils écouteront attentivement la lecture, et si quelquefois on ne peut la continuer, ils s'occuperont intérieurement de quelque pieuse pensée; surtout ils considèreront avec une sainte confusion qu'ils doivent manger, pour ainsi dire, les péchés du peuple. Lorsqu'on servira, ils ne regarderont point, avec une sorte d'avidité, les plats qui seront apportés et ne choisiront point les meilleurs; mais ils prendront les portions qui se trouveront devant eux. Agir autrement serait montrer beaucoup de gourmandise, bien peu d'éducation et de vertu. Si la portion qu'on leur offre ne leur paraît pas bonne, ils n'en témoigneront aucun dédain, ni par paroles ni par signes, et recevront au contraire tout ce qu'on leur donnera avec reconnaissance et action de grâces.

Lorsqu'ils sentiront de l'aversion pour quelque mets, ils n'en feront rien connaître et ne le changeront point; mais ils le prendront tranquillement et poliment, et feront quelques efforts pour vaincre peu à peu ces sortes de répugnances, qui ne sont très souvent qu'imaginaires. Si l'aversion et le dégoût étaient invincibles, ou bien si ce qu'on leur sert devait nuire à leur santé, ils ne le renverraient pas pour obtenir autre chose à la place; mais ils le mettraient sur le bord de la table, et ils suppléeraient à cette portion dont ils se privent, avec le pain et ce qui leur reste pour achever le repas. Dans le cas où le frère qui est à côté voudrait demander autre chose, ils lui témoigneraient par signes qu'ils n'ont besoin de rien. Mais si malgré cela on leur apportait un nouveau mets, ils le mettraient doucement sur le bord de la table, afin que le serviteur le reprît en passant, à moins que ce ne fût l'obéissance qui le leur envoyât; car alors ils le prendraient simplement.

Les novices useront des aliments en toute liberté, selon le besoin qu'ils en auront pour restaurer leurs forces. Certains tempéraments exigent plus de nourriture que d'autres; cependant quelque appétit qu'ils aient, ils ne mangeront jamais avec précipitation, mais doucement et en observant les convenances.

S'il rencontrent quelque chose de malpropre, ils ne le feront point remarquer à ceux qui sont proches d'eux, mais ils le placeront, sans faire semblant de rien, sur le bord de la

table, afin que le servant l'emporte au plus tôt, de peur que la vue n'en donne du dégoût aux autres.

Avant de boire, qu'ils versent doucement le vin et l'eau dans leur tasse, de peur d'en faire jaillir sur les nappes ; et qu'ils ne la remplissent pas trop, afin de ne rien répandre sur leurs habits. Ils tiendront la tasse avec les deux mains et prendront garde de ne pas boire trop lentement, comme s'ils dégustaient le vin, ni trop vite et avec bruit. Ils auront soin de mettre assez d'eau dans le vin ; s'il est fort, saint Vincent conseille de le couper au moins par moitié. Le vin, par lui-même, est salutaire, si on en use modérément ; il contribue à entretenir une certaine force de corps et d'esprit. Mais aussi il cause de grands maux, surtout dans les jeunes gens, lorsqu'on ne le prend pas avec assez de retenue ; il endort l'intelligence, endurcit le cœur, dessèche le corps, cause de mauvaises pensées, enflamme la concupiscence, et fait dire des paroles légères. C'est pourquoi tous les saints, et tous ceux qui ont travaillé sérieusement à leur salut, ont été d'une réserve excessive sur ce point. Notre Père saint Dominique, en particulier, a passé plusieurs années sans goûter de vin, et ayant été obligé d'en prendre à cause de ses fatigues, comme autrefois Timothée d'après le conseil de saint Paul, il n'en buvait ordinairement qu'un verre, où il y avait les deux tiers d'eau, ainsi qu'il est dit dans les actes de sa canonisation.

Tandis que les novices procureront à leur corps toute la nourriture dont il a besoin, ils auront soin de donner aussi à leur âme son pain. Ils seront donc attentifs à la lecture, plus même qu'aux aliments, car l'âme est la plus noble partie de l'homme, et mérite ainsi la principale attention, lors même qu'on s'occupe à soulager le corps. Saint Thomas était si absorbé en Dieu au réfectoire que, lorsqu'il en sortait, il ne se souvenait pas de ce qu'on lui avait servi ; et, même en mangeant, il ne s'apercevait pas de la saveur agréable ou répugnante des mets. Les frères se mettront aussi de temps en temps en la présence de Dieu, et ils tourneront souvent vers lui les aspirations de leur cœur, en particulier lorsqu'ils passeront d'un mets à l'autre, ou lorsqu'ils se sentiront attirés au recueillement inté-

rieur. La vue du pain et du vin leur rappellera en particulier les saints mystères de l'autel.

Ils éviteront toute sorte de sensualité, et ils protesteront par avance qu'ils ne veulent pas y consentir. Lorsqu'ils seront tentés à ce sujet, ils penseront au fiel et au vinaigre dont Notre-Seigneur Jésus-Christ fut abreuvé, aux peines effroyables des damnés, aux abstinences extraordinaires de tant de saints qui passaient plusieurs années avec du pain et de l'eau ; ou à leurs propres péchés dont ils doivent se hâter de faire pénitence. Ils agiront même sagement en se mortifiant chaque jour en quelque chose pendant le repas; car les religieux sont voués par leur état à la pénitence, et s'ils sont zélés pour leur salut, ils ne laissent passer aucune occasion de la pratiquer sans en tirer profit. David mêlait son pain avec les larmes que la douleur de ses offenses lui faisait répandre : de grands saints assaisonnaient de fiel, d'absinthe ou de cendre, ce qu'ils devaient manger. Les novices, pour marcher à la suite de si grands exemples, pourront laisser quelque partie des mets, surtout de ceux qui leur sont le plus agréables. Ils ne se priveront pourtant jamais au delà de la permission obtenue d'avance. Une mortification indiscrète, faite par caprice et par volonté propre, n'est point agréable à Dieu : elle peut être sujette à l'illusion, et causer de grandes faiblesses de corps et d'esprit : « Mieux vaut l'obéissance que les victimes. » (I Reg. xv, 22.)

Après que les novices auront pris toute la nourriture dont ils ont besoin, ils plieront leur serviette et écouteront la lecture en silence. Le silence à table est un des points le plus recommandés par nos saintes constitutions; il faut le garder non seulement dans le réfectoire, mais aussi en dehors quand nous mangeons ensemble, soit sur terre, soit sur mer. Il n'y a aucun supérieur qui puisse dispenser du silence dans le réfectoire. Quand il y a nécessité d'y dire quelques paroles, il faut que ce soit par signes ou d'un ton bas, à demi-mot, *oratione imperfecta*, comme disaient les anciens.

Les frères emploieront à leur repas un temps convenable, évitant également d'être trop courts et d'être trop longs; mais gardant un juste milieu.

En se levant de table, ils se mettront à la place où ils étaient pour le *Benedicite*. Là, ils chanteront les grâces avec beaucoup de modestie et d'attention, évitant de faire paraître aucune légèreté, comme de rire ou de parler, ce qui serait une marque de leur dissipation intérieure. En allant au chœur avec la communauté, ils diront le psaume *Miserere* et les autres prières en esprit de supplication et de pénitence, demandant à Dieu ses grâces pour les bienfaiteurs qui leur fournissent le pain de chaque jour, et le pardon pour eux-mêmes des péchés qu'ils peuvent avoir commis pendant le repas. Car il est très difficile qu'on n'excède point, ou en mangeant trop, ou en ne mangeant pas assez, ou en ne gardant pas la pureté d'intention et les autres circonstances qui sont nécessaires pour bien animer cette action. Ils pourront aussi de nouveau se rappeler la communion du matin, d'autant mieux que les prières de la table renferment beaucoup de versets des psaumes que l'Église emploie dans l'office du très saint Sacrement.

ARTICLE V

La manière dont les novices doivent se comporter à la récréation.

La récréation est accordée aux religieux pour réparer les forces morales de leur esprit sans dissiper leurs forces spirituelles. De grands saints s'en sont privés pour toujours en esprit de pénitence. La récréation de nos premiers pères consistait à aller après le repas dans l'Église, pour adorer le très saint Sacrement, visiter les chapelles et y réciter quelques prières, comme le rapporte saint Antonin; ou à faire entre eux de saintes conférences, pour s'animer à procurer la gloire de Dieu, à travailler au salut du prochain, à s'instruire du moyen d'acquérir quelque vertu et d'éviter quelque vice. Cependant l'usage s'est introduit, par une miséricordieuse condescendance, qu'on accordât chaque jour un temps déterminé pour la récréation; de peur que la force de l'esprit, qui est limitée, ne s'épuisât bientôt si on l'occupait toujours sérieusement, ou que, pour ne pas donner une récréation déterminée, on n'exposât les religieux à la tentation d'en prendre un peu tout le jour et en tout lieu du couvent.

En effet, il y a un certain rapport entre l'esprit et le corps. De même que le corps qui travaille trop longtemps sans se reposer s'affaiblit peu à peu, et fait retomber les suites de son épuisement sur l'esprit : de même l'esprit qui travaille trop longtemps à des occupations sérieuses et intellectuelles s'épuise petit à petit, et en s'épuisant mine les forces du corps. Lorsqu'un arc est toujours bandé, la corde se relâche et devient hors d'état de faire quelque effort au moment où on en a besoin. Ce fut par cet exemple que saint Jean l'évangéliste répliqua à ceux qui se scandalisaient de le voir se donner quelque récréation avec ses disciples. Au contraire, dès qu'on a pris quelque délassement modéré et qu'on s'est entretenu de quelque sujet édifiant, on se sent tout recueilli, tout disposé à mieux étudier; l'on serait même en état de faire une profonde oraison.

Mais afin que les novices tirent ces avantages de leurs récréations, il faut que le sujet de leurs entretiens soit digne et édifiant. La modestie doit régler la voix, les regards, les gestes et tout le maintien du corps. La charité et l'humilité, qui sont le fondement de la civilité établie parmi les gens bien élevés, doivent leur inspirer, dans leurs paroles et dans leurs manières, toute sorte de politesse et de bienséance. Mais ils oublieront toutes les habitudes purement séculières qu'ils avaient avant de quitter le monde. Comme ils sont entrés dans une terre nouvelle, il doivent aussi en contracter les coutumes toutes saintes. Que si déjà, avant d'entrer en religion, ils avaient des manières civiles, honnêtes et de bon ton, inspirées par une droite raison et par une noble éducation, ils les conserveront et les animeront par un principe de religion. On pratiquera toujours une politesse présidée par le bon goût, la modestie, la charité et l'humilité. Sur ces vertus roule toute la civilité chrétienne et religieuse.

Au commencement de la récréation, les novices se mettront en la présence de Dieu, et lui offriront cette action pour sa plus grande gloire. Pendant qu'elle se continuera, ils se renouvelleront plusieurs fois en cette disposition, sans que rien paraisse, disant du fond du cœur : « Mon Dieu, je

vous offre ce délassement; c'est pour l'amour de vous que je le prends, afin de pouvoir mieux vous servir; je vous demande la grâce de ne pas vous y offenser. »

Les novices simples, dès le commencement de la récréation, se sépareront des novices profès, et ils parleront latin pendant le temps fixé, si ce bon usage est en vigueur. Comme les langues s'apprennent mieux par la pratique que par l'étude, ils acquerront ainsi une grande facilité pour celle dont ils ont à se servir durant leurs études de philosophie et de théologie. Ils auront soin d'éviter les expressions impropres et vulgaires. S'en servir par incurie ou par affectation dénoterait un esprit peu élevé et peu soucieux de la dignité religieuse.

Ils auront un air gai et aisé, accompagné de retenue et de discrétion. Saint Paul veut que les serviteurs de Dieu joignent ensemble la joie et la modestie, de peur que la première sans la seconde ne dégénère en dissipation, et que la seconde sans la première ne se change en une gravité trop austère. Voici ses paroles : « Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur; je vous le répète encore une fois, réjouissez-vous; que votre modestie soit connue de tous les hommes, car le Seigneur est proche. » (Philip. IV, 45.) Il faut donc avoir une modestie qui ne soit ni gênée ni affectée, mais qui vienne de ce sentiment intérieur que Dieu est près de nous, qu'il est en nous, et que nous nous récréons sous ses yeux. Alors notre modestie sera conforme à celle qui, selon la définition de saint Thomas, règle tout l'extérieur de l'homme, de telle sorte qu'il n'y ait rien dans ses mouvements et la tenue de son corps qui puisse offenser Notre-Seigneur et mal édifier le prochain, mais que tout convienne au temps, au lieu et aux personnes avec qui on s'entretient.

C'est pourquoi nous nous rappellerons, pendant la récréation, que nous devons aimer et respecter nos frères par motif de charité, et nous regarder comme étant au-dessous d'eux par principe d'humilité chrétienne. Nous méditerons encore que saint Paul nous ordonne de nous prévenir les uns les autres par des marques d'honneur et de nous regarder mu-

tuellement comme inférieurs les uns aux autres. A cet effet, voici comment il faut se comporter en tout.

En parlant, on tiendra la tête avec bonne grâce, d'une façon naturelle, sans aucun effort, en évitant un air guindé, affecté et prétentieux. Le visage sera doux, calme et gai, afin d'inspirer aux autres cette dilatation de cœur qui doit régner pendant la récréation. Il n'y paraîtra rien qui ressente la tristesse des mélancoliques, la légèreté des dissipés, la dureté et le chagrin des personnes de mauvaise humeur. Quoiqu'on doive toujours avoir ce fonds de douceur sur le visage, il faut pourtant le proportionner au sujet dont on parle. S'il est sérieux et triste, on évitera une gaieté joviale; s'il est familier et agréable, on ne fera pas paraître une gravité excessive.

Afin de conserver la douceur sur le visage, le front sera empreint de sérénité, sans qu'il y paraisse rien de rude ou de contracté; les yeux seront bienveillants, paisibles et modestement baissés; on ne les tiendra pas trop élevés, ni trop ouverts, ni trop fermés, ni trop mobiles et instables. Le regard sera posé et modeste, en sorte qu'on voie suffisamment toutes les personnes qui sont dans la compagnie, sans pourtant attacher fixement les yeux sur aucune; dans les lèvres, on évitera toute contraction désagréable; dans tout le reste de la physionomie, on n'aura rien qui paraisse audacieux, ni étonné, ni étourdi.

La modestie doit aussi régler les autres parties du corps et tous ses mouvements. Il faut que les épaules soient droites sans être raides ni trop recourbées. Si on contracte ce dernier défaut étant jeune, on ne pourra plus s'en corriger dans la suite, et on deviendra voûté comme un vieillard qui fléchit sous le poids des années.

On tiendra, même en récréation, les bras en croix sous le scapulaire, ainsi que nos règlements nous l'ordonnent, afin de nous ressouvenir que nous sommes crucifiés au monde, mais qu'aussi nous possédons Dieu dans notre cœur. Par ce moyen, on s'interdira de les avoir pendants, de les allonger, de les tordre d'un côté et d'autre et de les tenir der-

rière le dos. On s'abstiendra pareillement de s'accouder, en écoutant ceux qui nous parlent; de toucher, en gesticulant, ceux à qui on s'adresse; de les tirer par le capuce ou le scapulaire; de battre des mains en signe de joie; de frapper du pied le sol, et de faire des jeux de main tantôt avec l'un et tantôt avec l'autre. Si l'on parle de quelque personne qui est éloignée, il ne faut pas la montrer du doigt. Lorsqu'on marche, on doit le faire modestement, évitant d'aller ou trop vite ou trop lentement, et de traîner ses pas; ou, par un autre excès, de marcher sur la pointe des pieds comme en dansant.

Le sujet de l'entretien des novices simples pourra être sur les chapitres de l'Écriture sainte qu'ils auront lus ce jour-là, ou le jour précédent. Chacun dira ce qu'il y a remarqué de plus touchant. Ils s'entretiendront ensuite des rubriques, des constitutions et des lectures spirituelles qu'ils auront faites en leur particulier, et qui traitent de la manière d'acquérir quelque vertu ou de fuir quelque vice. Mais ils ne parleront jamais de ce qu'ils ont vu ou fait dans le siècle, à moins que cela ne soit propre à édifier les frères, comme s'il s'agit de quelque chose concernant la gloire de Dieu, l'honneur des saints et le bien de l'Église. En quittant le monde, ils doivent dire adieu aussi aux sujets dont les mondains s'entretiennent, et qui sont le plus souvent inutiles quand ils ne sont pas nuisibles.

Les profès pourront aussi parler quelquefois de questions de philosophie ou de théologie. Ils éviteront pourtant d'en traiter d'une manière gênée, qui appliquerait trop l'esprit et le fatiguerait au lieu de le récréer; ou de s'y passionner et de faire des gestes, de jeter des cris, d'une manière qui ressente la chaleur de la dispute plutôt que la douceur de la conversation. Ils en discourront avec aisance et facilité, sans aucune contestation ni entêtement. Ils se garderont de parler jamais de ce qu'ils ont bu ou mangé, sujet indigne d'un homme raisonnable, mais beaucoup plus d'un religieux appliqué à la vie surnaturelle.

Dans la conversation il faut avoir une prononciation dis-

tincte, douce, aisée, naturelle et agréable; elle ne sera donc ni traînante, ni précipitée, ni pesante, ni brusque, ni grossière, ni languissante, ni affectée. La voix sera posée, le ton médiocre, assez élevé cependant pour être entendu de ceux avec qui on converse sans les fatiguer. On n'emploiera d'inflexion qu'autant qu'il sera nécessaire pour exprimer les différents mouvements justes et raisonnables de notre cœur ou de notre esprit, dont la voix est l'interprète. Ceux qui ont de la peine à prononcer distinctement doivent tant qu'ils sont jeunes se faire violence, afin de se corriger; loin de se hâter, ni de se précipiter en parlant, ils appuieront sur la syllabe qui précède la lettre qu'ils ont peine à prononcer, et ne craindront pas de faire effort sur celle-ci pour bien accentuer. Par cette persévérance ils se corrigeront peut-être entièrement, ou du moins ils se rendront beaucoup plus intelligibles.

Après que la modestie a réglé tous les membres du corps et tous leurs mouvements, la charité et l'humilité doivent inspirer les paroles qu'on profère et toutes les manières dont on use à l'égard de ses frères. La charité, qui nous fait aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme nous-mêmes, bannit des conversations tout ce qui pourrait être ou paraître contre Dieu ou contre le prochain. Elle fait donc éviter les termes peu respectueux sur ce qui regarde la religion, les saints, les livres sacrés; et elle empêche, lorsqu'on en parle, de se servir de comparaisons basses ou d'applications ridicules. Elle fait éviter aussi le mélange irrévérencieux des choses profanes aux choses saintes.

Il ne faut jamais se servir d'aucun serment, sous prétexte de donner plus de créance à ce que l'on raconte. On se contentera de dire : « Cela est, ou Cela n'est pas, » ainsi que Jésus-Christ nous l'ordonne. Il faut éviter jusqu'à certaines locutions qui sont des diminutifs de véritables serments. Certains bons casuistes les taxent de péché véniel, même dans la bouche des séculiers; le monde serait scandalisé d'entendre ces expressions dans la bouche des religieux. Dans les conversations, on ne doit non plus jamais parler contre la vérité et la sincé-

rité, c'est-à-dire ne rien affirmer comme certain qui soit faux ou contestable, et ne rien avancer de contraire à nos vrais sentiments. Cependant on n'est pas obligé de dire tout ce que l'on pense et tout ce que l'on sait être vrai; on peut en taire une partie par discrétion, lorsque parler sans réserve serait contre la prudence ou la charité, et porterait préjudice au prochain ou aux intérêts dont on est chargé. Mais il ne faut jamais avoir recours aux équivoques; la dissimulation et la fausseté sont la marque d'une âme basse, faible, indigne du caractère religieux.

La charité nous fait aussi estimer et aimer nos frères comme nous-mêmes. Ils sont, en effet, les images de Dieu, les membres de Jésus-Christ, destinés à posséder avec nous un bonheur éternel; c'est pourquoi, si nous manquions d'estime, de respect et d'affection à leur égard, ce défaut rejaillirait en partie sur nous; il ne faut donc jamais rien dire ni rien faire en récréation, qui ne soit une marque de l'estime et de l'amitié chrétiennes que nous avons pour eux. Ce serait manquer à ce devoir que de leur parler d'un air impérieux et sévère, d'un ton hautain et avec des paroles piquantes, amères, méprisantes, brusques et rudes.

Il faut pourtant éviter toute sorte d'amitiés particulières; car elles sont très dangereuses dans les monastères, où elles portent les religieux à se communiquer des soupçons, des mécontentements, des jugements téméraires. De là viennent souvent ces divisions graves qui éclatent quelquefois jusqu'au dehors. Pour éviter ces liaisons, on aura soin de ne point se séparer des autres en récréation, mais de se joindre à ceux qui sont plus proches, et en plus grand nombre. Si l'on sent de l'inclination pour quelque frère plus que pour les autres, on se gardera de le jamais témoigner, et de se promener plus souvent avec lui. Quand on a quelque chose de particulier à dire à un novice, après qu'on lui a parlé brièvement, il faut au plus tôt se réunir au reste du noviciat.

C'est manquer d'estime pour ses frères d'en parler désavantageusement. Pour éviter cette faute, on doit se faire une

règle inviolable de ne jamais mal parler de personne, et de dire, autant qu'on le peut, du bien de tout le monde. C'est le caractère d'un esprit mesquin, superbe et jaloux, de mépriser les autres. Cette sorte de gens sont en général plus méprisables que ceux qu'ils méprisent, et ils deviennent le supplice des conversations. Lors donc qu'on parle de quelque personne absente, il faut taire tout le mal qu'on en sait, et dire tout le bien qui en est. Si on n'en savait aucun bien, mieux vaudrait se taire que de parler au risque de blesser la charité. Il n'y a du reste presque personne en qui on ne puisse louer quelque chose, ou pour le naturel, ou pour la vertu, ou pour les qualités acquises. S'il s'agit de quelque action qui ne soit pas louable, on cherchera à en excuser l'intention. Tous les actes peuvent avoir deux aspects; et de même que les médisants et les murmurateurs s'empressent, quand il s'agit d'autrui, de les regarder du côté défectueux pour les blâmer : ainsi ceux qui sont charitables et ont une bonne éducation préfèrent les regarder du côté avantageux, afin de pouvoir les louer autant qu'ils le méritent, ou du moins les excuser. S'ils ne peuvent absolument être excusés en rien, on se contentera de garder le silence.

On doit toujours parler avec estime et respect, non seulement de ses confrères, mais aussi des religieux des autres ordres, et des prêtres séculiers. Tous les instituts religieux sont approuvés par l'Église; ils méritent donc le respect. Si certains de leurs membres font quelque faute, ce serait être par trop injuste que de les attribuer à tout le corps. Il n'y a point d'ordre, quelque déchu qu'il soit, où ne se trouvent plusieurs excellents sujets; comme il n'y en a aucun, quelque fervent qu'il paraisse, où ne se rencontrent des particuliers tièdes, dissipés, et peut-être mauvais. Si l'on ne partage pas le sentiment de certains ordres sur tel point de doctrine, on doit pourtant être uni avec tous par la charité, qui approuve, estime et loue la vertu partout où elle se manifeste. Les prêtres séculiers sont également vénérables par leur caractère sacré et par les sacrifices que leur impose leur ministère, quand même quelqu'un en particulier n'aurait pas

toutes les qualités qui inspirent le respect. C'est pourquoi il faut n'en jamais parler qu'avec estime.

Lorsqu'on a ouï quelque prédicateur, on n'affectera pas de le déprécier et de le critiquer, fût-ce sous une forme indirecte et spirituelle. S'il a bien prêché, il faut lui rendre justice, de quelque condition qu'il puisse être, et l'applaudir autant qu'il le mérite; s'il a prêché médiocrement et qu'on soit obligé d'en parler, il faut dire modestement ce qu'il a exposé de bon; et si on le veut louer, il faut le faire sobrement, de peur qu'en le vantant à l'excès on ne donne occasion à quelqu'un de le mépriser ouvertement, et de détailler ses défauts. S'il a mal prêché, il faut s'en taire, ou quand on nous presse d'émettre notre sentiment, répondre par quelque généralité, comme en disant : « Il a employé tout son bon vouloir, » ou « Dieu n'a pas donné également à tous les hommes des talents remarquables, mais la parole de Dieu est toujours digne de respect ».

C'est enfin manquer d'estime et d'égard pour ses frères, que de leur donner des sobriquets ou certaines épithètes ridicules, quoiqu'on ne le fasse que par plaisanterie ou raillerie. Il y a peu de différence entre railler une personne et lui dire des injures; si ce n'est qu'en disant des injures on se moque ouvertement, au lieu qu'en raillant on se moque d'une manière couverte, d'autant plus maligne qu'elle est plus fine et plus déguisée. Lorsqu'on prend l'habitude de railler, on devient insupportable à tout le monde; car il y a peu de personnes qui aiment à être moquées; tel qui le supportera volontiers une fois, ne sera pas une autre fois aussi bien disposé; et l'on sera coupable devant Dieu des impatiences et des colères intérieures ou extérieures qu'on aura provoquées en lui. Il y a pourtant une espèce de raillerie qui peut quelquefois être permise; elle consiste à dire quelque chose d'une certaine manière, et avec un certain tour qui rend la chose saillante et agréable, sans offenser personne. Mais on trouve si peu d'hommes qui aient l'esprit assez vif pour trouver ce tour heureux, et en même temps la prudence assez grande pour ne choquer qui que ce soit, qu'il vaut mieux s'abstenir entièrement de la raillerie.

Il ne faut surtout jamais plaisanter sur les choses saintes,

ni sur tout ce qui peut blesser la pudeur et l'honnêteté. On doit aussi éviter absolument les railleries personnelles, c'est-à-dire celles qui attaquent les personnes en particulier, comme serait de s'amuser de leurs défauts involontaires et physiques, ou de les contrefaire par gestes, ou de rire de leurs disgrâces et de leurs infortunes. Dieu défend d'insulter au malheur d'autrui, et le monde le regarde comme une lâcheté.

Si quelqu'un est assez impoli et malhonnête pour nous railler, nous devons faire appel à notre éducation, à notre douceur et à notre humilité, pour tout prendre en bonne part, sans lui manquer de respect et sans nous mettre en colère. Si pourtant la moquerie était trop forte et qu'elle nous causât quelque émotion, nous pourrions témoigner à celui qui la fait qu'elle ne nous est point agréable; et l'air sérieux que nous prendrions à son égard, lui imposerait silence.

Il faut être extrêmement modéré dans le rire. La marque d'un insensé, c'est de rire sans sujet. Il est incivil de le faire en parlant, ou avec de grands éclats, ou avec tant d'excès qu'on en perde la respiration et la contenance. On connaît un homme posé et prudent à son rire, parce qu'à peine le laisse-t-il échapper sur les lèvres. De grands saints s'en abstenaient même complètement; et si nous lisons plusieurs fois dans l'Écriture sainte que Jésus-Christ a pleuré, nous n'y trouvons nulle part qu'il ait jamais ri. Saint Louis Bertrand se retirait quelquefois des récréations pour gémir, et il ne comprenait pas qu'on pût rire aussi facilement, tandis qu'on était incertain de son salut éternel.

Tout en ayant pendant la récréation des manières aisées, douces et honnêtes à l'égard de ses frères, il faut pourtant éviter la familiarité; car la familiarité engendre le mépris. C'est une mauvaise familiarité qui fait qu'on se met à l'aise aux dépens des autres, ou qu'on manque aux bienséances. Il y a pourtant une liberté dont les égaux qui se connaissent particulièrement peuvent user entre eux, et qui s'appelle une honnête familiarité. Elle les porte à se faire plaisir en toutes choses; ils évitent de se fâcher en quoi que ce soit, acceptent

en bonne part ce qui, étant pris à la rigueur, pourrait blesser, s'abstiennent entre eux des cérémonies, et ne se rendent qu'un honneur d'amitié : mais cette liberté serait une légèreté d'esprit et un trop grand sans-gêne avec ceux qu'on ne connaît point du tout.

Il ne doit point y avoir de familiarité entre un inférieur et son supérieur. Quoique l'inférieur connaisse beaucoup son supérieur, la bienséance veut qu'en lui parlant il se serve toujours de termes qui marquent le respect. Par exemple, il dira : « Je vous prie d'avoir la bonté de me faire cette faveur, » et non pas : « Je vous prie de me rendre ce service, de me faire cette amitié, » parce que ces mots *service* et *amitié* ne conviennent qu'à l'égard des personnes égales, ou aux supérieurs par rapport aux inférieurs. On dira plutôt : « N... me fit l'honneur..., eut la bonté..., prit la peine..., etc. » On doit éviter avec plus de soin encore la familiarité avec les domestiques. Ils méprisent ordinairement ceux qui se familiarisent avec eux et leur répondent avec insolence; au lieu qu'ils traitent avec respect ceux qui ne leur parlent que par nécessité et avec une honnête charité : c'est pourquoi il faut éviter de les tutoyer. Ce serait une grossièreté plus inqualifiable de se dire *toi* entre religieux. Mais sans être familier avec les domestiques, il faut pourtant être bon à leur égard, facile à leur faire plaisir, et attentif à ne pas les traiter d'une manière fatigante, brusque et injurieuse.

Un supérieur doit être bon, avenant et poli à l'égard de ses inférieurs. Rien de plus désagréable qu'un supérieur qui partout et jusqu'en récréation prend des airs de hauteur, de fierté et d'arrogance; il ne sera jamais aimé de personne. Au contraire, celui qui regarde ses inférieurs comme ses frères, comme les images de Dieu, comme les membres de Jésus-Christ, et qui les considère comme ayant autant et plus de mérite que lui, celui-là se fait chérir et respecter de tous. Il doit pourtant éviter d'être trop caressant, et d'avoir avec ses inférieurs un genre de familiarité trop vulgaire, qui le ferait plutôt mépriser qu'aimer.

L'humilité est un des fondements de la civilité religieuse; elle

fait que nous avons de bas sentiments de notre personne, et que nous préférons les autres à nous-mêmes. Quand on la possède, on ne dit et on ne fait jamais rien en récréation, qui ressente la vanité, l'orgueil, l'amour-propre et la bonne estime de soi-même, ou le peu de cas qu'on fait des autres. Ce serait une grossière vanité de se louer ou de s'applaudir. Lorsqu'on est obligé de parler de ses actions personnelles, il ne faut point le faire par comparaison; comme en disant souvent : « Pour moi, je n'aurais pas fait ceci... Pour moi, je procède comme cela, etc. » Ces sortes de parallèles sont importuns, et marquent qu'on a une estime déréglée de ses aptitudes, puisqu'on se pose comme un exemple digne de servir de modèle au prochain. Il faut aussi éviter de comparer les autres personnes entre elles, car ces comparaisons sont ordinairement odieuses à l'une d'elles.

Lorsqu'on s'est trouvé dans la compagnie d'un supérieur qui a fait quelque bonne action, il ne faut pas s'en louer, en disant : « Nous allâmes en tel endroit, nous fîmes telle action; » on en donnera tout l'avantage au supérieur, ou à la personne de qualité avec qui on s'est rencontré, en disant : « Le Révérend Père, ou, Monsieur N..., alla à tel endroit; il fit telle bonne œuvre, etc. »

On ne doit jamais se vanter ni directement ni indirectement de sa naissance, de sa noblesse, si on est issu de parents de qualité. Il faut s'abstenir de louer ses proches; et quand on est obligé de rapporter quelque trait capable de les faire estimer, il convient de le raconter avec beaucoup de modestie, sans l'exagérer. Si quelqu'un les loue en notre présence, il ne faut point applaudir à ces éloges ni surenchérir, mais se tenir dans une grande réserve. Si on nous loue nous-mêmes, nous ne devons pas nous complaire dans ces louanges; cependant il ne faut pas non plus nous servir de ces paroles : « Vous vous moquez de moi, » car c'est manquer de civilité et de respect, de supposer qu'une personne se moque de nous, lorsqu'elle nous dit quelque chose d'obligeant. Mais il faut répondre modestement en disant : « C'est un effet de votre bonté pour moi, » ou, « Je n'ai fait que mon devoir, etc. » Si on a quel-

que mal ou quelque indisposition, on évitera de s'en plaindre continuellement en récréation et de raconter les détails de son mal comme si l'on s'adressait au médecin. Cela dénoterait de l'amour-propre; si quelqu'un nous en parle, il faut lui répondre en le remerciant de sa charité, et en diminuant plutôt son mal, qu'en l'exagérant.

Lorsqu'on nomme une personne, il faut toujours faire précéder son nom de quelque terme d'honneur ou de déférence, selon sa qualité. Si l'on répond à quelqu'un à qui l'on doit du respect, on ne dira pas simplement : *oui, non,* mais bien : « Oui, mon Père, » ou, « Oui, mon révérend Père; non, mon frère, etc. » On ne répète pourtant pas, chaque fois, avec les noms de *Père,* etc., la qualité de la personne à qui on parle; le signe de respect deviendrait fastidieux.

La politesse qui est fondée sur l'humilité, nous porte à nous servir d'un langage convenable, non seulement envers les supérieurs, les anciens et les personnes de qualité, mais aussi envers nos égaux : c'est pourquoi, lorsqu'on leur parle, il ne faut point se servir de termes de commandement, comme serait de dire : « Faites cela; venez ici; allez en tel endroit, » mais d'une manière plus humble : « Je vous prie de faire ceci. Il serait à propos, ce me semble, de faire cela. » On serait également impoli si l'on disait à une personne à qui l'on parle : « M'entendez-vous bien?... Vous ne m'avez pas compris. » Mais si l'on remarque que la personne à qui l'on parle n'a pas saisi, on répétera ou l'on éclaircira la chose en peu de mots, comme si on se fût mal expliqué la première fois.

C'est un défaut d'humilité et de civilité d'interrompre ceux qui parlent, de les reprendre et de les contredire à tout moment. Lorsque quelqu'un a la parole, si on veut la prendre soi-même il faut attendre qu'il ait achevé, et alors on peut parler à son tour. Quand celui qu'on écoute veut raconter une histoire que l'on sait, il ne faut pas faire comprendre qu'on la connaît déjà, mais lui laisser le plaisir de la rapporter, sans l'interrompre. Si celui qui raconte un fait se trompe et confond une chose avec l'autre, on se gardera de dire : « Vous vous trompez, » ou, « Je garantis que cela n'est pas comme

vous l'avancez, » ou, « Je sais mieux que vous cette histoire.» Ces paroles offenseraient celui à qui elles s'adressent et feraient connaître que l'interrupteur, avec beaucoup de suffisance, a peu d'éducation : il faut attendre que le premier se reprenne lui-même. Si pourtant il se présentait une occasion naturelle de parler à son tour de cette même histoire, on pourrait le détromper et suppléer modestement à ce qui a été omis, à moins qu'on ne craignît en cela de le mortifier; car alors il vaudrait mieux n'en rien dire et le laisser croire ce qu'il voudrait. On excepte le cas où il s'agirait d'un fait qui aurait besoin d'être rétabli selon la vérité, pour l'intérêt d'un tiers; car ce motif de charité autoriserait à rectifier les choses, mais d'une façon si honnête et si prudente, que cela ne fît aucune peine à celui qui les rapporte. On ne doit pas non plus, lorsque celui qui fait un récit se trompe, sourire ni secouer la tête, comme pour faire remarquer aux autres sa méprise. Si une personne hésite pour trouver l'expression dont elle a besoin ou un point qui lui échappe de sa narration, on ne s'empressera pas de lui suggérer le mot ou le fait qu'elle cherche, sous prétexte de soulager sa mémoire; mais on attendra qu'elle le demande.

On bannira de la conversation tout esprit de contradiction. Car quoi de plus insupportable que d'entendre quelqu'un trouver toujours à répliquer contre tout ce qu'on veut dire? Il fait preuve d'un esprit mal tourné et présomptueux. Par cet esprit de contradiction, les entretiens se changeraient sans cesse en disputes, et quelquefois en querelles. Loin de contredire les autres en toute occasion, il faut ajouter au récit ce que l'on sait, afin de soutenir la conversation. Si parfois on n'est pas du sentiment des autres, on peut le faire connaître d'une manière honnête, de sorte que cela ne déplaise à personne, et ne sente point la provocation. Alors il ne faut pas dire : « Si ce que vous affirmez est vrai, etc., » car ce serait donner un démenti indirect; mais il faut prendre un tour plus honnête, comme celui-ci : « Selon ce que vous racontez, etc. Ce que le révérend Père a exposé fait voir, etc. » On ne dira pas non plus : « Vous vous moquez de dire cela, etc.; » mais plutôt : « Ce serait se

moquer, etc. » Quand la personne qu'on est obligé de contredire est de considération; on prendra un tour encore plus délicat : « Vous me pardonnerez, N..., si je prends la liberté de vous représenter, etc. Je vous demande pardon si j'ose vous dire, etc. »

C'est un défaut contre l'humilité d'être le premier à commencer le discours, à reprendre et à interroger, lorsqu'on est des plus jeunes de la réunion. Au commencement de la récréation, quand le Père maître est présent, il lui appartient de parler le premier, et les novices ne doivent le faire qu'après et à leur tour. Ils s'écouteront volontiers les uns les autres, évitant de causer tous à la fois, et de se répandre en bruyantes clameurs. Lorsqu'il est question de quelque affaire, il ne faut pas se presser de dire son avis, mais laisser parler les plus anciens, et ceux qui ont une plus grande autorité. Ensuite, si on est interrogé, on peut dire son sentiment avec douceur et modération, sans feu, sans opiniâtreté, sans entêtement. Étant en compagnie, il ne faut parler à personne en secret, ni prononcer des mots à l'oreille d'un autre et sourire ensuite; cela est offensant pour ceux qui sont présents; si on avait quelque chose de secret et de pressé à dire à quelqu'un, on le prendrait à l'écart, avec la permission de la compagnie.

Lorsqu'un supérieur ou quelque autre personne de considération pose une question, quand même il ne s'agirait que d'une chose de peu d'importance, comme par exemple de savoir quelle heure il est, les plus jeunes ne doivent pas être les premiers à répondre; ils laisseront ce soin aux plus anciens, ou aux plus honorables, à moins qu'on ne les interrogeât en particulier.

Si quelqu'un montre un objet remarquable et précieux, il ne faut pas s'empresser de vouloir le regarder et le louer; on doit le laisser examiner par les plus qualifiés de l'assistance; ensuite on peut le considérer et le louer à son tour. Si pourtant on nous demandait d'abord notre sentiment, nous devrions le dire sans affectation. Il convient d'apprécier les choses autant qu'elles le méritent; mais il est contre le bon goût de se répandre en admiration pour tout et de s'épuiser

en louanges; cela dénoterait une complaisance aveugle, ou ferait supposer qu'on n'a jamais rien vu. Ce serait aussi contraire aux convenances de paraître indifférent, tandis que tous les autres applaudissent. Ceux qui ne trouvent rien de beau ni de bon font connaître par là qu'ils ne sont préoccupés que d'eux-mêmes; et leur secrète vanité est cause de ce qu'ils témoignent de l'indifférence ou du dédain pour tout le reste.

Lorsqu'on se rencontre avec des anciens ou avec des personnes de considération, il faut les écouter avec plus encore de modestie et de respect. Les jeunes gens ne doivent pas parler en leur présence sans être interrogés; on ne peut non plus leur poser des questions aussi facilement qu'à ceux qui dépendent de nous; quand on a besoin de pressentir quelque chose de ces personnes, par exemple, si elles savent tel événement, ou si elles iront en tel endroit, il ne faut pas leur dire familièrement : « Savez-vous cela? Irez-vous en tel lieu? » mais il faut prendre une manière plus réservée qui les amène à répondre, sans qu'on les interroge, en disant par exemple : « Probablement, N..., vous aurez ouï parler de telle affaire. Sans doute, N..., que vous irez à tel endroit. » S'il y a encore en cela un peu de témérité, la formule humble dont on se sert la fait excuser.

Lorsqu'une personne raconte une histoire, et que dans le récit elle en parle en termes couverts, ou qu'elle tait le nom de celui qui a dit ou fait ce qu'elle rapporte, on se gardera, pour le lui faire indiquer, de l'accabler de questions. Il y aurait un défaut de civilité, de respect, de mortification, parfois même de prudence et de charité, dans cette insistance.

Quoiqu'on doive rendre honneur et respect, non seulement aux supérieurs, mais aussi aux anciens, aux prêtres, et à tous les religieux, il faut pourtant que la prudence règle ces marques de déférence selon les différentes qualités des personnes à qui l'on parle. Ce serait embarrasser, par exemple, un jeune religieux, de lui témoigner les mêmes marques de vénération qu'à un supérieur ou à un ancien Père.

On peut témoigner son respect pour quelqu'un de plusieurs manières, comme en se levant lorsqu'il passe; en lui

cédant la place lorsqu'il veut s'asseoir; en se découvrant lorsqu'on va lui parler; en lui rendant les services dont il a besoin; en lui donnant le premier rang, soit pour marcher, soit pour parler; en s'arrêtant aux portes pour le laisser entrer le premier; en ne passant pas trop près de lui; et de plusieurs autres manières, qu'on doit proportionner à la condition des personnes et aux circonstances. Le sentiment du respect et des convenances en enseignera plus à ce sujet que tous les préceptes.

La charité et l'humilité ne doivent pas seulement régler les paroles et les procédés dont on use à l'égard des autres; elles doivent aussi faire souffrir avec patience la rudesse de ceux avec qui l'on est obligé de s'entretenir. « La charité, dit saint Paul, est douce, patiente, benigne; elle souffre et tolère tout. » (I Cor. XIII, 4, 7.) L'humilité fait supporter en paix les manques d'attentions et fait même aimer les affronts. Saint Dominique ne goûtait rien tant que les injures, et passait de préférence dans les pays où il prévoyait qu'il serait le plus maltraité. C'est pourquoi, si certains nous parlent avec brusquerie et hauteur, il ne faut pas se fâcher de ce qu'ils nous manquent d'égards; il ne suit pas que nous devions leur en manquer nous-mêmes; leur incivilité n'excuserait pas la nôtre. « Il ne faut pas se laisser vaincre par le mal; mais il faut vaincre le mal par le bien.» (Rom. XII, 21.) Si l'on nous adresse des paroles piquantes, nous ne les relèverons pas. Si l'on nous reprend de quelque faute, quoique sévèrement, loin de nous en excuser ou de nous en fâcher, nous remercierons celui qui nous avertit, et lui témoignerons avec douceur que nous voulons profiter de ses avis. C'est pourtant le signe d'un mauvais caractère de critiquer les autres et de s'ériger en censeur public.

La récréation n'est pas seulement pour nous délasser nous-mêmes, nous devons aussi chercher à y procurer du plaisir aux autres. Nous aurons donc une grande complaisance pour nos frères, et ferons plutôt leur volonté que la nôtre.

Lorsqu'on nous demandera nos préférences sur quelque chose qui, d'elle-même, est indifférente, il ne faudra pas té-

moigner avec ardeur ce que nous désirons; nous répondrons poliment en disant : « Je veux tout ce que vous voudrez; je ne veux que ce qui vous fait le plus de plaisir, vous êtes le maître, etc. » Si pourtant on demandait de nous ce que nous ne pourrions pas faire, ou ce qui est contraire à la régularité, nous répondrions autrement, mais toujours avec douceur, en disant : « Je vous prie de m'excuser si je ne fais pas ceci. Dispensez-moi, je vous prie, de faire cela. Je suis fâché de ne pouvoir vous obéir, etc. »

Dès le signal qui indiquera la fin de la récréation, les novices rentreront dans le silence, sans achever ni une histoire, ni une phrase, ni même une parole commencées. Leur premier soin sera de se mettre en la présence de Dieu; et, de retour au noviciat, ils feront l'examen de leur conduite à partir du matin. Surtout ils s'examineront sur la récréation, en considérant s'ils l'ont passée religieusement; s'ils n'ont pas manqué à la charité, à l'humilité, à la modestie, à la patience, aux convenances, etc. Ils demanderont pardon à Dieu de toutes les fautes commises, formeront une ferme résolution de s'en corriger, et prendront les moyens de réparer le mal qu'ils ont pu commettre envers leurs frères ou les absents.

Lorsqu'il passe des novices d'autres provinces, ils ne doivent point, à moins d'une permission spéciale, prendre leur récréation avec les novices du couvent. En sortant des grâces, le Père hôtelier les prendra et demeurera avec eux. S'ils ne parlent qu'au supérieur et à ce dernier, toujours choisi parmi les plus réguliers de la communauté, ils ne seront qu'édifiés des discours qu'ils entendront. Au contraire, s'ils s'entretenaient avec tous les religieux, comme dans les maisons les plus observantes il se trouve souvent quelques religieux dissipés et imprudents, ils pourraient en être scandalisés et en porter une mauvaise impression dans leurs couvents. D'un autre côté, il y aurait à craindre, qu'ayant été élevés dans des maximes et des pratiques bonnes peut-être, mais différentes de celles que la tradition et la volonté des supérieurs ont établies parmi nous, ils n'insinuassent leurs idées à ceux avec qui ils auraient des rapports; et ces derniers en étant

imbus les pourraient répandre imprudemment parmi les frères; de là naîtrait ce principe de désunion que le bienheureux Humbert appelle « la diversité de sagesse », *diversitas sapientiæ*. C'est pourquoi, si quelqu'un de ces religieux suit par hasard le noviciat en sortant des grâces, pour aller en récréation, le Père maître ou le plus ancien aura soin de lui donner pour compagnon un des novices les plus sages, lequel ne permettra point qu'il se joigne à d'autres et lie conversation avec eux. On peut aussi lui représenter poliment que ce n'est pas la coutume que les novices d'autres provinces viennent avec tout le noviciat en récréation. Le Père maître seul permettra des exceptions à cette règle.

CHAPITRE III

MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT SE COMPORTER HORS DU COUVENT EN CONVERSANT AVEC LES SÉCULIERS ET LES AUTRES ÉTRANGERS

ARTICLE I

Comment les novices doivent se comporter dans les visites qu'ils font.

Les visites sont pour les religieux un écueil et une occasion de dissipation, car tout ce qu'ils y entendent et tout ce qu'ils y voient remplit leur mémoire et leur imagination de mille impressions qui leur reviennent pendant l'office et la méditation, et qui leur fournissent beaucoup d'occasions de perdre l'esprit de leur état. C'est pourquoi, de grands saints ne voulaient jamais faire de visites, et saint Jérôme disait que la ville lui semblait un enfer, tandis qu'il regardait son âpre solitude comme un paradis. Aussi les novices qui font l'année de probation ne visitent personne, et on ne leur permet pas même d'aller voir leur père et leur mère. Ils doivent, pendant ce temps-là, ne penser qu'à leur salut, et laisser au monde, qui est comme un mort à leur égard, le soin d'ensevelir ses morts. (Matth. VIII, 22.)

On permet aux novices profès d'aller quelquefois chez leurs plus proches parents, mais il faut que ce soit très rarement, à moins qu'il ne se présente quelque occasion extraordinaire. Les parents ne doivent pas se fâcher de ce qu'on les visite si rarement, sachant que ce sont nos usages, et qu'ainsi cela ne vient point d'un manque de respect, d'affection ou de reconnaissance. Du reste, quelque plaisir qu'ils

aient d'avoir dans leur maison leurs enfants ou leurs alliés, ils sont pourtant, à la fin, scandalisés de ces visites fréquentes, s'apercevant bientôt qu'ils ont à faire à des religieux sans recueillement, plus contents de courir les rues que de garder leur cloître.

Les novices ne feront de visites qu'à leurs plus proches parents. Si quelque autre personne qu'ils ont connue dans le siècle les vient voir, ils ne doivent point lui rendre cette visite; à moins que ce ne soit une personne de grande qualité, ou à qui leur famille n'ait une obligation extraordinaire. Ils doivent surtout éviter, pendant toute leur vie, de se rendre chez des jeunes personnes et des dévotes, car il n'y a rien de si dangereux pour la pureté; et plusieurs religieux, faute d'avoir été sévères sur ce point, ont perdu leur vocation. Ces sortes de fréquentations ont lieu d'abord sous prétexte de convenance et de piété; mais ce qui avait commencé par l'esprit finit par la chair. Lorsqu'une nécessité indispensable oblige d'aller chez ces personnes, on prend pour compagnon un religieux posé, vertueux et âgé dont on ne se sépare pas, et de concert avec lequel on tâche d'être le plus expéditif possible.

On juge ordinairement un religieux par ses visites : s'il n'en fait que par nécessité absolue, on peut le regarder comme un religieux retiré, intérieur, ami de son état, se plaisant dans sa solitude et s'occupant à se sanctifier. Lorsqu'il cherche, au contraire, des prétextes pour sortir souvent en ville et préfère converser avec les séculiers plutôt qu'avec ses frères, c'est un religieux dissipé, tout extérieur, qui n'aime ni son état ni sa communauté, qui s'ennuie dans la solitude, et néglige son unique occupation, celle de sa sanctification, pour traîner de maison en maison ses inutilités, peut-être ses médisances et ses murmures.

En vain de jeunes religieux, pour excuser leurs visites superflues et dangereuses, se serviraient-ils du prétexte que, par là, ils entretiennent des amis utiles à la communauté. Ce n'est point à eux à se mêler de ces choses. Il appartient aux supérieurs de voir de temps en temps les principaux d'une ville,

et les amis du couvent, pour leur souhaiter le commencement d'une heureuse année, ou pour s'informer de l'état de leur santé; pour les assurer du profond respect et des prières continuelles de la communauté à leur égard; pour leur souhaiter un heureux voyage avant leur départ; pour leur témoigner le plaisir qu'on a de leur retour après une longue absence; enfin pour leur marquer la part qu'on prend à la joie et aux biens qui leur surviennent ou aux épreuves qui leur arrivent. Quelques religieux anciens dans le monastère, surtout ceux qui sont les mieux posés et les plus sensés, peuvent aussi avoir lieu d'user de semblables attentions à l'égard de ces sortes de personnes, mais non les jeunes religieux et encore moins les novices.

Après avoir établi combien les visites des religieux doivent être rares, pour qu'ils puissent se conserver dans la récollection avec Dieu, et même dans l'estime des séculiers, reconnaissons qu'il y a pourtant des occasions où il faut en faire, notre état n'étant pas de demeurer exclusivement dans la solitude, surtout si nous prêchons, si nous confessons, si nous enseignons, ou si nous accompagnons ceux qui vont accomplir quelque œuvre de charité à l'égard du prochain. Expliquons donc la manière dont il faut se comporter dans ces circonstances, quelle modestie religieuse et quelles convenances chrétiennes il faut observer, afin d'y trouver toujours de l'utilité pour soi-même et un sujet d'édification pour autrui.

Avant de quitter sa cellule, on commencera par se mettre à genoux pour demander à Dieu la grâce de ne point l'offenser dans cette visite; de n'y rien dire qui puisse lui déplaire ou scandaliser le prochain; de n'y rien écouter qui nous cause de la dissipation et de la distraction; mais qué tout ce qu'on y dira ou fera, soit pour la gloire de Jésus-Christ.

Pendant la visite, on fera de temps en temps des élévations d'esprit et de cœur vers Dieu, pour se remettre en sa présence; pour le considérer dans ceux à qui l'on parle, comme dans ses images; et pour renouveler intérieurement la prière qu'on lui a faite avant de sortir.

En partant du couvent, il faut faire les invocations ordinaires,

marcher posément, garder le silence ou parler peu et d'un ton si bas qu'on ne puisse être entendu des séculiers qui sont dans les rues. Si l'on rencontre des personnes de qualité de l'un ou de l'autre sexe, il faut les saluer et leur céder le pas, sans se mettre en peine si elles rendent le salut. On doit pratiquer cette bienséance non seulement à l'égard des religieux d'un Ordre plus ancien que le nôtre, mais aussi à l'égard des religieux de tous les Ordres, regardant moins en cela la justice ou le droit de préséance, que les prévenances de la charité et de l'humilité. Après cela, s'ils nous pressent de prendre le rang que notre Ordre nous donne sur les autres moins anciens dans l'Église, on l'acceptera sans affectation. Il convient pourtant que les novices, à cause de leur grande jeunesse, cèdent à tous les religieux anciens, de quelque Institut qu'ils soient.

Quoique en marchant dans les rues il faille avoir une grande modestie, surtout dans les regards, pour ne pas fixer les personnes qui sont aux portes ou aux fenêtres, ou qui passent, et principalement les personnes du sexe, on ne doit pourtant pas avoir les yeux tellement baissés qu'on ne puisse remarquer ceux qu'on rencontre et qu'il convient de saluer, comme on l'a dit plus haut. On doit donc les lever de temps en temps, pour voir un peu de loin et savoir à qui on doit céder le pas, ou qui nous salue, afin de rendre cet acte de politesse aux uns et aux autres, quelle que soit leur condition.

En entrant dans une salle où sont des personnes considérables, il faut se découvrir avant que d'entrer, et fermer soi-même la porte sans faire de bruit, s'il n'y a pas de domestique pour la fermer. Lorsque la personne que l'on visite se présente, il faut s'approcher d'elle d'un air sincère, mais modeste, la saluer le premier, plus ou moins profondément à proportion que sa condition le demande, et l'assurer de son respect, ou la remercier de la faveur qu'elle nous a faite, ou lui exposer la grâce qu'on lui demande, ou lui témoigner la part que l'on prend à tel événement qui la touche, etc. Afin que les compliments soient bons, il faut qu'ils soient courts, naturels, et ne semblent pas être de vains compliments. On les

regarde comme ennuyeux quand ils sont trop longs, affectés, guindés ou pleins de flatterie. C'est au bon sens à juger de quelle manière on doit s'exprimer. Il faut toujours proportionner ses expressions à la qualité de celui à qui l'on parle. Ce serait manquer de tact de faire les mêmes politesses à tout le monde. Une personne du commun croirait qu'on la plaisante si on la traitait comme une persone éminente; et un personnage de qualité aurait droit de s'offenser si on ne lui faisait que les civilités qu'on a coutume de faire pour tout le monde.

Si la personne de qualité que l'on visite ne vient pas tout de suite, il faut en l'attendant se tenir avec respect, dans la bienséance et la modestie religieuse, en disant son chapelet ou quelque autre prière, sans donner aucune marque d'impatience. Si elle est occupée à écrire ou à lire, ou à d'autres choses, il ne faut pas la détourner pour lui parler, mais attendre qu'elle ait achevé, et qu'elle se détourne elle-même; c'est alors qu'on la saluera. Si en entrant on la trouve avec quelqu'un de haut rang, il faut, sans dire mot, faire un salut respectueux à ce dernier, et s'approcher un peu de la personne que l'on visite. Si elle continue de parler avec son interlocuteur, il ne faut rien dire; mais, si elle se tait et regarde, on doit témoigner qu'on regrette d'avoir interrompu son entretien. Si ensuite, ces deux personnes continuent leur conversation et qu'on soit d'une position à converser avec elles, on peut entrer modestement dans le discours; après avoir assez parlé pour la convenance, on se taira ensuite et on marquera par là qu'on aime plus à écouter qu'à parler. Mais si l'on comprend qu'elles ont des affaires ensemble et qu'on les gêne par sa présence, il faut se retirer discrètement, après être demeuré quelques moments. En prenant congé, on assurera le maître ou la maîtresse de la maison qu'on désire, un jour plus opportun, avoir l'honneur de les revoir.

Lorsqu'on arrive dans un endroit où il y a une société, et que ceux qui y sont se lèvent par politesse, il faut les saluer en arrivant, et ne prendre la place d'aucune personne présente, quoiqu'elle nous l'offre; mais choisir une autre place, et la dernière, autant qu'il dépendra de nous, quand même il

y aurait dans la réunion quelqu'un au-dessous de nous; on ne prendra la place qui nous revient que pour obéir et après en avoir été pressé plusieurs fois. Il ne faut point s'asseoir tandis que, dans l'endroit où l'on est, des personnes à qui l'on doit du respect demeurent debout; mais il convient de se tenir debout comme elles.

Si l'on nous présentait quelque chose avant notre rang, il faudrait le recevoir civilement, sans disputer contre celui qui l'offrirait, et sans lui dire de le présenter à un autre : on se contenterait, avant de le prendre, de témoigner la confusion qu'on a de l'accepter.

Lorsqu'on est dans un endroit où il y a des livres, des écrits ou des meubles ouverts, on ne touchera jamais rien, et on ne regardera ni les écrits ni les livres, sans y être invité expressément, à moins qu'on ne soit dans une bibliothèque et qu'on n'ait l'assurance de faire plaisir au maître en regardant les ouvrages qu'il y a rassemblés.

Pendant toute la conversation, les religieux doivent se distinguer par une grande fidélité aux convenances chrétiennes fondées sur l'humilité et la charité. La politesse qu'on leur recommande tant de garder en conversant avec leurs frères, servira d'apprentissage à celle qu'ils doivent observer en s'entretenant avec les séculiers. Comme on agit et on parle ordinairement par habitude, en s'accoutumant à avoir avec ses frères des manières douces et pleines de déférence, on les aura aussi avec les étrangers : si, au contraire, on contracte en communauté des manières rudes et inciviles, elles se révéleront jusqu'au milieu du monde, et de la sorte on s'attirera à soi-même, à son ministère et à son Ordre, le mépris des séculiers.

Quoiqu'il faille avoir beaucoup d'égards envers tout le monde, et surtout envers les personnes à qui l'on doit le plus de vénération, il faut pourtant prendre garde de ne point exagérer, les excès étant toujours vicieux. Ce serait exagérer d'accabler une personne de compliments outrés, de cérémonies superflues et de complaisances aveugles. Ce serait tomber encore dans ce défaut de s'attacher toujours en esclave à la

lettre des règles de la politesse. Celle-ci pour être agréable doit être respectueuse, il est vrai; mais en même temps elle doit être libre, sans contrainte et sans affectation. Il appartient au bon sens et au jugement d'appliquer les prescriptions de la bienséance; et il faut s'en dispenser toutes les fois qu'en les gardant rigoureusement on se rendrait ou ridicule ou gênant. L'opiniâtreté à les observer d'une manière servile est souvent plus insupportable que l'impolitesse même. Lorsqu'un personnage de distinction, par exemple, nous veut faire quelque honneur dans sa maison, comme de nous donner une place auprès de lui, un rang distingué dans sa réunion; si après qu'on a refusé poliment cet honneur, et qu'on a été pressé plusieurs fois de l'accepter, on s'obstinait à refuser, on ferait de la peine à celui qui nous honore ou l'on dérangerait la compagnie. La convenance veut qu'on cède enfin.

Si l'on visite une personne malade dans sa chambre, on doit lui parler d'un ton bas, et peu de temps. Après avoir témoigné la part qu'on prend à ses souffrances, lui avoir dit quelques mots d'édification pour la porter à la patience et à la conformité aux dispositions miséricordieuses de la Providence, il faut se retirer en témoignant qu'on craindrait de l'incommoder en restant davantage et en la faisant causer. Si elle demande qu'on demeure encore pour lui tenir compagnie, on l'entretiendra pendant quelque temps, et ensuite on se retirera. On ne doit jamais, dans ce cas, parler de bonnes œuvres, de messes, de testaments et d'autres choses, dans lesquelles on pourrait encourir le soupçon d'apporter des vues intéressées.

En conversant avec les séculiers, il faut avoir un air sérieux, mêlé de douceur, en sorte qu'on ne soit ni dissipé ni trop austère. Ce serait s'abuser grossièrement de croire acquérir de l'ascendant sur eux en faisant le libre, l'enjoué et le plaisant. Ceux qui semblent y prendre plaisir sont les premiers à nous critiquer dès que nous ne sommes plus là. Lorsqu'il y a des personnes du sexe dans la compagnie, quoiqu'on doive être fort poli à leur égard, il importe pourtant d'observer une grande retenue dans ses paroles et dans ses regards. Le monde se scandaliserait du moindre mot trop libre qui échapperait

en leur parlant, ou d'un seul regard qu'on fixerait sur elles. Si pendant la conversation quelqu'un vient à se jeter sur quelque sujet léger, ou à faire l'éloge de quelque personne, sous le rapport des dons extérieurs, le parti à prendre est de se taire, ou d'aborder un autre sujet avec ceux qui sont près de nous, de manière pourtant qu'on n'interrompe pas les autres, si on leur doit de la déférence. Lorsque ce sont des personnes égales ou inférieures, on peut chercher à détourner adroitement la conversation. Si malgré cela le discours continuait et allait trop loin, il faudrait sortir honnêtement de la compagnie, au premier prétexte. Non content d'éviter les propos coupables, un religieux est en droit de mêler à l'entretien quelques paroles édifiantes sur Dieu et sur les choses saintes, afin de le sanctifier. C'est aussi son rôle de reprendre ceux qui attaqueraient la religion, le prochain et la pudeur ; mais généralement il doit le faire plus par son air et son exemple, que par ses paroles.

Après que la visite est finie, et qu'on est de retour au couvent, il faut se mettre à genoux à son oratoire, examiner ce qu'on a dit et ce qu'on a fait hors du couvent et demander pardon à Dieu de toutes les fautes qu'on a commises, en particulier de la perte du temps si on l'a mal employé, ce qui est un double et un triple mal, puisqu'en le perdant soi-même on l'a fait perdre à son compagnon et à ceux qu'on est allé voir. Dieu nous fera rendre un compte sévère de cette offense; car le temps est précieux, et il nous le donne afin que nous le consacrions uniquement à sa gloire, à notre sanctification et à celle du prochain. Le religieux surtout sera puni sévèrement de l'avoir dépensé en vain.

ARTICLE II

Comment les novices doivent se comporter dans les visites qu'ils reçoivent.

S'il est à souhaiter que les novices ne fassent pas de visites, il serait désirable aussi qu'ils n'en reçussent point. C'est pour eux une occasion de dissipation dans leur conduite, et

de distraction dans leurs prières. Un ancien disait avec raison qu'« après avoir parlé aux hommes il devenait moins homme » ; de même un religieux, après avoir parlé aux gens du monde, devient moins religieux, s'il ne prend toutes les précautions dont une vertu tendre et intérieure a besoin pour s'entretenir et se fortifier. C'est pour cela qu'on permet difficilement aux novices d'aller au parloir. On leur accorde pourtant de recevoir leurs proches parents et les personnes considérables, pourvu qu'elles viennent rarement et qu'elles choisissent un temps convenable. Mais on renvoie les autres, à moins de quelques raisons très particulières. Si même les premières avaient l'indiscrétion de venir trop fréquemment, et ainsi de dissiper les novices, il faudrait les prier de ne pas se présenter si souvent; et si elles continuaient encore, on leur ferait répondre que les religieux qu'elles demandent sont empêchés. Les novices, en effet, sont toujours occupés à prier ou à étudier, et cela leur est beaucoup plus avantageux que de perdre misérablement leur temps avec les gens du dehors.

On ne permet à personne de leur parler pendant qu'ils sont en classe ou au chœur. C'est un temps sacré pour eux; et on ne doit les autoriser à s'absenter alors que dans des cas extraordinaires. Les séculiers qu'on renvoie dans ces occasions n'en sont point fâchés; au contraire, ils s'édifient de voir le soin et l'exactitude qu'on a de former nos jeunes religieux à la piété et à la science. Le temps de la récréation n'est pas non plus convenable pour aller au parloir avec les séculiers, à moins de quelque affaire pressante; car c'est le moment de se délasser avec ses frères, et de les réjouir par sa présence. Ceux qui préfèrent la conversation des séculiers à celle de la communauté font connaître par là qu'ils ont peu de charité fraternelle, ou qu'ils n'aiment point la solitude, et gardent sous l'habit religieux un esprit tout mondain.

Enfin, les jours de dimanche et de fête ne sont point non plus des jours de parloir. On doit en informer ceux qui sont dans le cas de nous venir voir. Ce n'est pas bien célébrer ces

saints jours que de les employer à recevoir des visites et à parler d'affaires temporelles. On les sanctifiera en assistant à tous les offices du chœur, au sermon, aux actions de communauté, et en employant le reste du temps dans sa cellule à prier, à faire des lectures spirituelles, ou à préparer ses classes. L'étude qu'on fait ces jours-là, quand elle est offerte à Dieu pour sa gloire, pour notre propre salut et pour celui du prochain, est sainte et devient une espèce de prière. Cependant, si les proches parents d'un novice venaient de loin pour le visiter un jour de fête, et qu'ils ne pussent revenir, on lui permettrait de les voir. Il faut en dire de même d'autres semblables occasions.

Quant aux religieux des autres Instituts qui viennent visiter nos novices, si ce sont des Pères graves et anciens, et surtout appartenant aux Ordres qui ont des liens plus particuliers avec nous, on leur en accorde la permission, pourvu que ce soit rarement, et qu'ils choisissent un temps convenable. Mais si ce sont de jeunes religieux, et principalement de ceux qui ne passent pas pour les plus réguliers, après qu'ils auront parlé une fois à quelqu'un du noviciat, s'ils retournent le demander, on leur répondra par un refus. Ils apprendront, par cet exemple, à garder eux-mêmes leur solitude, et à s'y occuper dans la prière et l'étude. Il n'est pas à propos que les novices aient des liaisons particulières ni avec des séculiers, ni avec des religieux des autres Ordres, à moins qu'ils ne soient proches parents. C'est une perte de temps, un sujet de dissipation et de confidences dangereuses.

Lorsque le Père maître ou celui qui tient sa place trouve à propos de donner permission à un frère d'aller parler à la personne qui le demande, et qu'il lui a désigné le compagnon qu'il doit prendre, si ce frère est dans la cellule, avant d'en sortir il se mettra à genoux à son oratoire et offrira à Dieu cette visite, afin qu'elle soit pour sa gloire et pour l'édification du prochain. Il doit aussi implorer la grâce de ne pas y trouver une occasion de distraction et de péché. Si on l'appelle lorsqu'il est hors de la cellule, il fera mentalement à Dieu la même offrande et la même demande. Les novices ne

se rendront jamais au parloir sans une permission expresse, et sans prendre avec eux un frère désigné pour cela. S'il n'y avait personne au noviciat pour leur accorder l'autorisation, ils n'iraient pas voir ceux qui les demandent.

On doit, autant qu'il est possible, donner à un novice simple pour *socius* quelque profès des plus posés et des plus judicieux. Il est bon même quelquefois que ce soit le Père maître qui accompagne ses novices, principalement lorsqu'il veut faire honneur à leur famille ou la consoler, et lorsqu'il y a à craindre qu'on ne cherche à les dégoûter de leur vocation. Le compagnon, à moins d'une dispense très expresse, ne doit point se séparer de celui à qui on rend la visite, en sorte qu'il voie tout ce qu'on fait et entende tout ce qu'on dit. Si pourtant il s'agit de recevoir un père ou une mère, ou de traiter quelque affaire de famille très intime, le frère pourra s'écarter ou revenir au noviciat. Il ne doit point craindre de gêner par sa présence ceux qui font la visite. C'est déjà beaucoup qu'on leur permette de venir voir des novices qui doivent vivre dans une complète retraite. S'ils se formalisaient des règles de prudence adoptées pour ces entrevues et ne revenaient plus, il n'y aurait pas à le regretter. Dans le cas où il arriverait au parloir quelque chose de considérable contre le bon ordre, le *socius* en devrait avertir les supérieurs, sans qu'une réserve malentendue l'arrêtât jamais. C'est une maxime essentielle parmi nous, et observée dans les Ordres les plus réguliers, qu'il est du devoir d'en agir ainsi. Le bien général et le bien du frère lui-même l'exigent.

Lorsqu'un novice s'approche de la personne qui vient lui rendre visite, il doit se découvrir, montrer un visage doux et content, comme signe de la joie habituelle de son âme, et avoir une tenue ferme et modeste. Après le premier salut, il l'introduira dans le parloir, si elle n'y est pas déjà, lui faisant prendre la première place, et lui donnant partout le pas, quoique par civilité elle fasse quelque difficulté d'accepter cet honneur.

Il faut recevoir avec respect non seulement les personnes

qui sont de grande qualité, mais aussi celles qui nous sont égales ou même inférieures.

Après leur avoir fait cet accueil, il faut se mettre près d'elles, sur un siège moins honorable, s'il y en a. Étant assis, non tout près de la personne, mais vis-à-vis et un peu de côté, on observera une tenue très digne, en évitant de la regarder fixement, ou de s'approcher trop d'elle. Si la personne qui rend la visite est d'une grande qualité, c'est à elle de juger si elle veut se couvrir, sans qu'il y ait à l'en prier. On se tiendra toujours découvert en sa présence, à moins d'être pressé par elle d'en agir autrement. Si c'est une personne égale ou familière, il est de la politesse de la faire couvrir, et de se couvrir en même temps. Lorsqu'elle nous demandera des nouvelles de notre santé, nous remarquerons toujours, si elle est bonne, que c'est grâce à Dieu.

Lorsqu'on vient nous remercier de quelque service, en répondant, il ne faut pas en exagérer l'importance, mais plutôt la diminuer, en esprit d'humilité. On ne doit pourtant pas rabaisser à l'excès les services rendus, parce que ce serait blâmer la personne qui les estime; ni dire qu'on aurait fait la même chose pour n'importe qui, parce que cela semblerait faire peu de cas de celui qui croit avoir reçu une marque particulière de dévouement et de distinction.

Si l'on vient nous visiter pour demander quelque grâce, il faut témoigner qu'on est disposé à faire plaisir en tout ce qui dépendra de nous. Il est, en effet, d'un bon cœur et d'un homme bien né de chercher à être agréable à tout le monde. On ne doit pourtant rien promettre à la légère ou qui soit peu convenable à un véritable religieux. C'est pourquoi on refusera discrètement tout ce qui paraîtrait tant soit peu opposé à la gloire de Dieu, comme s'il fallait pour être utile se servir du plus léger mensonge; ou à notre salut, comme s'il s'agissait de manquer à quelqu'un de nos devoirs; ou au prochain, comme s'il était question d'une chose qui dût lui nuire et le tromper. Que si l'on s'apercevait avoir promis par surprise une chose contraire à la conscience religieuse, il serait aussi de la conscience de se rétracter. Mais si

elle est juste et convenable, il faut tenir inviolablement sa promesse.

Si l'on nous fait compliment en louant notre Ordre pour sa science, sa piété, sa régularité, son austérité, son utilité, etc., on ne doit pas applaudir à ces louanges, encore moins surenchérir et en faire le détail; car, comme on est membre de cet Ordre, on semblerait, en louant tout le corps, se louer soi-même. On ne doit pas non plus diminuer ces louanges par une prétendue humilité. Mais il faut répondre modestement à celui qui nous traite ainsi qu'on lui est obligé de l'estime qu'il a pour nous; que tous les Ordres et tous les états ont leurs avantages; et ensuite on pourra rendre la pareille, en louant l'état ou l'Ordre de celui à qui l'on parle, et en rappelant tout le bien que peuvent faire les personnes de cet état, en particulier celle à qui l'on s'adresse.

Si, lorsqu'on est assis avec une personne, il en survient quelques autres pour nous visiter, il faut aussitôt se découvrir, se lever, les recevoir poliment, leur donner les sièges qui leur conviennent, interrompre la conversation, garder toujours pour soi la dernière place, et ne s'asseoir qu'après que tous seront assis; on continuera ensuite le discours, en leur disant de quoi l'on parlait, ou l'on entamera quelque autre sujet qui intéresse davantage tout le monde.

Mais quoiqu'il convienne d'avoir beaucoup de politesse, il y a pourtant certaines personnes avec qui on doit, sous ce rapport, user d'une espèce de parcimonie. Telles sont celles qui viennent nous voir trop souvent, et qui nous accableraient de lettres, si nous avions pour elles toute la complaisance dont nous usons envers les autres. On témoignera à ces personnes quelque réserve, de peur qu'elles ne viennent nous ravir notre temps. Si elles se plaignent de notre froideur à leur égard, on ne s'en mettra pas beaucoup en peine. Mieux vaut les entendre nous accuser, que de donner à Dieu sujet de nous reprocher nos assiduités avec les gens du monde, sans aucun avantage pour les âmes.

Les novices ne doivent recevoir les visites que dans les parloirs qui sont destinés pour cela; ils ne peuvent sans permis-

sion conduire les étrangers au jardin ou dans la maison, sous prétexte de leur causer plus commodément.

Lorsqu'ils n'ont point la permission de parler, et qu'il se rencontre dans la sacristie, ou ailleurs, des personnes désireuses de les entretenir, si ce sont des parents qu'ils voient assez souvent, ils se découvriront pour les saluer honnêtement, et leur feront comprendre, par quelque signe, qu'ils ne peuvent s'arrêter. S'il s'agit de personnages de qualité, ou de très proches parents qu'ils n'ont pas vus depuis longtemps, après les avoir salués, ils leur diront en peu de mots qu'ils ne peuvent les recevoir sans permission; qu'ils les supplient donc d'avoir la bonté de s'adresser au frère portier; ou qu'ils vont aller eux-mêmes au noviciat faire la demande au Père maître; qu'ils les prient, en attendant de se rendre au parloir. Si c'est l'heure de la classe ou du chœur, ils montreront qu'ils sont peinés de ne pouvoir leur parler, mais qu'ils espèrent avoir une autre fois cet honneur; et après les avoir salués en peu de mots, d'un ton bas et silencieux, ils se retireront. Les séculiers sont édifiés de cette exactitude et de cette dépendance.

Lorsque ceux-ci demandent à voir le couvent, on ne doit pas le leur refuser, si on peut le faire commodément. Mais il ne faut pas le leur offrir trop facilement, l'introduction d'étrangers dans la maison ayant toujours des inconvénients. Si l'on se trouve dans l'église avec eux, on saura y montrer un grand respect, se mettre à genoux, ou du moins faire la génuflexion devant le très saint Sacrement, saluer les reliques, garder le silence, ou ne laisser échapper que quelques paroles, d'un ton bas et modeste, pour répondre aux visiteurs ou pour leur faire remarquer ce qui mérite leur attention. Étant à la bibliothèque, il faut prendre garde de parler trop haut, de peur de troubler les religieux qui y étudient. Lorsqu'on est dans le dortoir, le réfectoire et les autres lieux réguliers où règne le silence profond, on baisse la voix et on parle aux étrangers en peu de mots et par phrases incomplètes.

Si les personnes avec qui l'on se trouve prenaient plaisir

à parler de Dieu, de la religion, des vies de saints et d'autres sujets édifiants, on en profiterait pour faire rouler sur ce sujet toute la conversation. Quand on aime Dieu et qu'on est pénétré des choses saintes, il est aisé de s'en entretenir longtemps et avec plaisir, parce que la bouche parle de l'abondance du cœur. Mais si l'on est avec des gens du monde, qui n'ont pas grand goût pour la dévotion, on est sûr de les fatiguer en leur parlant continuellement des matières de piété. Il vaut mieux se contenter, dans le cours de la conversation, de glisser de temps à autre quelques maximes ou quelques traits édifiants. Parfois un mot d'édification placé à propos, mais comme en passant, fera plus de fruit que tout un entretien de piété.

Lorsque nous voulons dire quelque chose de pieux, il faut que ce soit naturel et sorte vraiment de notre cœur, ainsi que du sujet dont nous parlons. Par exemple, si quelqu'un nous raconte les chagrins et les afflictions qu'il éprouve dans ce monde, après l'avoir écouté avec intérêt, tâchons de le consoler par tous les motifs naturels qui conviennent à la circonstance, et ensuite prenons de là occasion de lui persuader que c'est Dieu qui permet toutes ces afflictions; qu'elles sont un effet de son amour; qu'elles renferment un moyen de mériter le ciel; qu'en les subissant par force au lieu de les prendre en esprit de foi, on a toute la peine sans avoir le mérite; que les saints, et Jésus-Christ même, ont beaucoup souffert pour nous encourager à les suivre sur ce chemin. Si l'on parle avec des personnes qu'on sait engagées dans le grand monde et les divertissements, on peut, en profitant de leurs propres réflexions, trouver l'occasion de leur glisser un mot sur quelqu'une des fins dernières, sur la brièveté de la vie et de ses plaisirs, sur la caducité des biens de ce monde, sur la récompense réservée aux chrétiens fidèles, sur la rigueur des peines que les méchants souffriront, sur le calme d'une bonne conscience, et sur le trouble d'une conscience livrée aux remords, etc. Après qu'on aura fait, par voie d'insinuation, une courte réflexion sur quelqu'un de ces sujets, on parlera d'autres choses, sauf à revenir à des pensées de ce genre dès que la conversation en fournira une autre occasion.

Si dans l'entretien on rapporte des nouvelles, il ne faut pas détourner les séculiers qui prennent plaisir à en parler, mais on ne doit pas non plus témoigner de l'empressement ni de la curiosité à cet égard. Supposé qu'il fallût condescendre à traiter de pareils sujets, ce serait toujours sobrement, sans feu, sans aigreur et sans contestation.

Qnand on parle de quelque différend survenu entre des personnes importantes et constituées en dignité, on doit s'exprimer sur les unes et les autres avec beaucoup de réserve et de respect, ne prendre parti pour aucune, et ne point les juger, puisqu'on n'a pas qualité ni grâce pour cela. Les différends et les troubles qui règnent de tous côtés dans le monde servent à nous faire mieux apprécier notre état, où nous pouvons jouir d'un si grand calme au fond de notre solitude, n'y ayant que des peines sanctifiantes, prévues par nous, et auxquelles nous nous sommes soumis volontairement pour l'amour de Dieu.

Lorsqu'on vient à parler de théologie ou de cas de conscience, si l'on n'a point étudié ces matières, on se gardera bien de vouloir en décider; ce serait s'exposer à faire de grosses fautes. Souvent un ignorant, qui ne connaît point ce dont on parle, décide plus hardiment qu'un homme habile, parce qu'il ne pénètre point les difficultés pour et contre, comme celui qui les a bien examinées. Le plus sage est de se taire, ou, si l'on nous pousse à émettre un avis, d'avouer que nous n'avons pas encore mûri ces questions. Un novice ne se fait aucun tort en avouant qu'il ne sait point tout. On est plus édifié de son humble sincérité que d'une décision présomptueuse, quand même il saurait les matières qui font le sujet de la conversation. En toutes choses, il laissera parler les principaux de la compagnie, sans les interrompre ni les contredire; ensuite, il pourra dire à son tour ce qu'il pense. S'il n'est pas du sentiment de ceux qui ont parlé avant lui, il s'exprimera avec tant de douceur que les autres ne pourront s'en fâcher. User de manières hautaines et acerbes avec des personnes à qui on rend visite, ce serait leur manquer d'égards jusque chez elles; et le faire quand elles viennent nous visiter,

ce serait oser les insulter chez nous; or, l'un et l'autre est blâmable. Quelque part, du reste, qu'on se trouve, parler avec aigreur et contester en présence de quelqu'un à qui l'on doit du respect est un défaut.

Quand des jeunes gens nous viendront voir, après avoir écouté ce qu'ils veulent nous dire, nous les entretiendrons et les interrogerons sur ce qui est de leur portée, comme par exemple sur leurs études; et ensuite nous ajouterons quelques paroles d'édification. Ils retiennent souvent toute leur vie ce qu'un religieux sage et affectueux leur a dit dans une conversation. Il est bon de leur parler du mépris du monde; du danger qu'il y a de s'y perdre, à cause des exemples pernicieux et des occasions funestes; de la nécessité de fuir les compagnies dangereuses; du plaisir que l'on trouve à servir Dieu; de l'obligation de faire pénitence, et de fuir le péché, pour éviter l'enfer. C'est aussi une excellente chose de leur conseiller l'adoption d'un petit règlement de vie déterminant surtout les points suivants : chaque jour, la prière du matin avec le bon propos, et la prière du soir avec l'examen de conscience; l'assistance à la messe; la récitation du petit office de la sainte Vierge, ou, du moins, d'un chapelet et des litanies; la fréquentation des sacrements une fois le mois, et pour les principales fêtes, en particulier pour celles de Marie, qu'ils doivent aimer tendrement comme une bonne Mère; l'assistance, les jours de fête et de dimanche, aux vêpres, au sermon et à la bénédiction; l'obéissance filiale à leurs parents; l'assiduité à l'étude. et une grande sagesse en toutes choses.

C'est à celui à qui l'on rend visite à entretenir ses visiteurs, à moins que par son silence il ne veuille les congédier honnêtement. C'est pourquoi, lorsqu'il s'aperçoit que la conversation tombe et que tous ceux qui sont dans la compagnie cessent de parler de la matière qui en faisait le sujet, il doit adroitement en faire naître un autre.

Si, nonobstant le bon exemple que donne un religieux, quelqu'un ose parler contre Dieu, le prochain ou la pureté, il faut affecter, comme on l'a déjà dit, un air sérieux et triste,

pour marquer qu'on souffre d'entendre ces choses. Cette correction silencieuse ne ressent point la réprimande; elle rend aimable la vertu de celui qui la fait, elle cause aux autres plus de plaisir que de confusion; et souvent elle atteint pleinement le but désiré, comme dit l'Écriture sainte : « Le visage triste dissipe la médisance.» (Ecclés. VII, 4.) Si après ce ménagement, de semblables discours continuaient, il faudrait ou se retirer ou détourner habilement la conversation.

Les novices prendront congé de celui qui les visite aussitôt qu'ils entendront sonner le silence, ou l'office, ou la classe. Ils lui diront alors qu'ils regrettent de ne pouvoir demeurer plus longtemps avec lui, et qu'ils le prient de les excuser, parce que leur devoir les appelle à étudier ou à chanter les louanges de Dieu. Les séculiers seraient scandalisés de voir alors des religieux rester avec eux, pour continuer la conversation. On a toujours beaucoup loué, à cet égard, et avec grande raison, la conduite du vénérable Père Louis de Grenade. Il quittait invariablement les séculiers venus pour le voir, aussitôt qu'on sonnait l'office, malgré que ses discours fussent aussi pieux que doctes; mais il ne quittait jamais l'office pour aller parler à ceux qui le demandaient pendant ce temps-là. On ne peut se dispenser d'une si sainte loi que pour des cas extraordinaires, qui n'arrivent presque jamais à des novices.

Si les personnes qui nous viennent rendre visite demeuraient trop longtemps, il faudrait les congédier poliment, sans attendre le signe de la cloche. Quand ce sont des enfants ou des jeunes gens, on peut les conduire peu à peu vers la porte. Si ce sont des habitués ou des amis, on leur fait connaître doucement qu'on a des occupations, et cela est véritable; car, pour un religieux, s'occuper dans la cellule à prier et à étudier est la grande affaire, par rapport à laquelle on est toujours en arrière. Quand ce sont des gens de qualité, on laisse tomber la conversation, en ne proposant point de nouveaux sujets d'entretien. Ils comprennent aisément, par ce silence affecté, qu'il est temps de se retirer.

Lorsque, plusieurs personnes se rencontrant à nous faire visite, l'une s'en va et les autres restent, si la personne qui

part est supérieure à celles qui demeurent, il faut l'accompagner. Mais si les personnes qui restent sont plus qualifiées que celle qui se retire, il faut leur tenir compagnie et laisser aller l'autre, en lui faisant pourtant excuse.

Il est contre la convenance de faire attendre longtemps, par défaut d'ordre, de mémoire ou de bonne volonté, les personnes qui viennent nous voir, à moins qu'on ne soit occupé à parler à quelqu'un d'un rang plus élevé, ou à traiter quelque affaire indispensable; mais alors il faut faire prévenir la personne qui attend; il serait même bon, dans ce cas, de prier l'un de nos frères de lui tenir compagnie, si on le pouvait faire commodément.

Lorsque celui qui nous a visités prend congé pour se retirer, il faut le reconduire, quand même il nous serait égal. Si c'est une personne de qualité, on doit la reconduire et l'accompagner plus loin, en la remerciant de son souvenir et de l'honneur qu'elle nous a fait par sa visite. Si c'était un étranger, et qu'on ne sût point son adresse pour lui rendre sa politesse, au lieu de la lui demander, il vaudrait mieux s'en informer secrètement à quelqu'un de sa suite.

Après que la visite est finie et qu'on est de retour à sa cellule, on se mettra à genoux à son oratoire, demandant pardon à Dieu des fautes qu'on peut y avoir commises, et le priant de faire que ce qu'on y a entendu ne nous cause ni distractions ni dissipation. Loin de parler aux autres novices des nouvelles et des autres choses qu'on aura apprises, il faut tâcher de les oublier soi-même, n'en gardant qu'une impression de reconnaissance de ce que Dieu nous a tirés du monde, et un plus grand désir de pratiquer le recueillement intérieur.

ARTICLE III

Manière dont les novices doivent se comporter lorsqu'ils demeurent quelque temps à la campagne chez leurs parents et chez d'autres personnes.

Quelque préjudiciable qu'il soit aux religieux de faire de simples visites et d'en recevoir, il leur est beaucoup plus nuisible de demeurer chez les séculiers. L'esprit religieux est un esprit de recueillement intérieur, de silence, d'oraison, de mortification, de pénitence, d'humilité et de pauvreté évangélique; or, dans le monde, tous les objets qu'on voit portent à la dissipation; on n'y entend que des discours mauvais ou inutiles; tout ce qui s'y passe n'est bon qu'à distraire pendant les prières et les oraisons. Aussi voit-on par expérience que les religieux qui ont le plus de commerce avec le monde sont ordinairement les plus dissipés. Comment en serait-on surpris, le monde étant l'ennemi de Dieu, ayant été maudit par Jésus-Christ à cause de ses scandales, et faisant presque nécessairement contracter à ceux qui s'y répandent un esprit opposé à celui du divin Maître.

Les séculiers méprisent les religieux qui se répandent facilement dans le monde. Car ce qui fait qu'ils estiment et respectent ceux-ci, c'est qu'ils se forment d'eux une idée avantageuse, comme de gens occupés dans la solitude à des pensées célestes, appliqués à l'étude, et pratiquant continuellement des exercices de mortification et d'humilité. Mais ils ont bientôt perdu cette idée avantageuse, et ils s'en forment une toute contraire, si, conversant pendant quelque temps avec nous, ils observent que nous aimons à parler de nouvelles et de gazettes, presque jamais de Dieu; et que nous sommes vaniteux, sensuels, dissipés, médisants, murmurateurs. De là vient que les séculiers n'ont que du mépris pour certains religieux et quelquefois pour leur communauté, et qu'ils prennent plaisir à raconter à leur sujet des histoires ridicules ou désavantageuses; tandis qu'ils estiment et louent les religieux et les couvents renommés par leur amour de la retraite et du silence.

En vain prendrait-on, pour avoir la facilité de se répandre dans le monde, le prétexte d'aller voir ses parents. Un véritable religieux est un autre Abraham, à qui Dieu dit : « Sors de ta maison et du milieu de ta parenté; » ou comme un autre Melchisédech, que saint Paul nous montre *sans père, sans mère et sans généalogie* (Hebr. VII, 3); ou comme la fille de Sion, figure de l'âme religieuse, que le Saint-Esprit exhorte ainsi, par la bouche de David : *Oubliez votre peuple et la maison de votre père.* (Ps. XLIV, 11.) On se dissipe chez ses parents non moins que chez les autres séculiers, et on peut également dire de ceux qui se plaisent à fréquenter trop souvent les uns ou les autres, ce que David raconte des Israélites : *S'étant mêlés parmi les gentils, ils apprirent leurs œuvres et servirent leurs idoles, ce qui fut pour eux une occasion de chute.* (Ps. CV, 35.)

Il n'y a donc que des cas très extraordinaires ou l'on puisse accorder aux religieux la permission de séjourner chez les séculiers; comme lorsqu'on a une santé entièrement et depuis longtemps délabrée, qu'on a épuisé tous les remèdes, et que les médecins croient l'air natal ou celui de la campagne indispensable pour guérir. Ou bien, lorsque étant appliqué aux confessions et aux prédications, on est obligé d'aller hors ville assister quelque malade ou faire quelque autre œuvre de charité, et qu'on ne peut loger ni chez des ecclésiastiques, ni chez des religieux.

Quand on a la permission ou l'ordre de demeurer quelque temps à la campagne, chez un parent, un ami ou quelque autre personne, il faut se souvenir qu'on a toujours, et plus que jamais, à cause de l'édification, le devoir d'être vrai religieux, avec moins de facilité de le demeurer en pratique. Afin d'y réussir, dès qu'on sera arrivé, on se formera un plan de vie où seront réglés l'office, l'oraison, la lecture spirituelle, le rosaire, les repas, les récréations et le coucher. Qu'on s'accoutume surtout à se lever matin, et à ne point veiller le soir. Les veilles nuisent beaucoup à la santé; et en se levant de bonne heure on a plus de temps et de solitude pour s'acquitter de ce qu'on a à faire.

Le matin, aussitôt qu'on est levé, il faut faire oraison, et dire une partie de son office. Ensuite on peut sortir de sa chambre pour aller saluer ses parents ou les principaux de la maison, et les entretenir pendant quelque temps si cela leur fait plaisir.

Avant de s'aller coucher, il faut aussi leur souhaiter le bonsoir, à eux et à tous ceux avec qui on se trouve. Si c'est l'usage de la famille de faire la prière en commun, comme cela se pratique dans les maisons bien réglées, on y assistera avec les autres, et, au besoin, on la récitera soi-même.

Lorsque l'heure désignée pour dire l'office est venue, s'il n'y a dans la compagnie que des personnes de la parenté, ou des égaux et des amis, il faut les saluer, prendre son bréviaire, et se retirer sans autre compliment. Les séculiers sont édifiés de voir qu'un ministre de Dieu s'applique de temps en temps à prier, car c'est sa vocation. Ils sont scandalisés, au contraire, lorsqu'ils voient des religieux qui ont beaucoup de prières d'obligation, et qui en devraient faire d'autres par dévotion, demeurer tout le jour en société, sans qu'on puisse comprendre quand ils ont le temps de dire le bréviaire, le rosaire et de faire l'oraison. Lorsqu'on prévoit le matin qu'on sera occupé, pendant la journée, par quelque visite ou par quelque autre affaire nécessaire, il vaut mieux avancer ces divers exercices que de les différer trop tard, pour ne point s'exposer à les faire avec précipitation et sans recueillement, ou à les manquer tout à fait.

Chaque jour, on doit aller à la messe, ou la dire quand on est prêtre, à moins d'une complète impossibilité. En entrant dans l'église on se mettra à genoux, pour adorer le très saint Sacrement, et faire ses prières avec beaucoup de respect et de dévotion, se tenant toujours découvert durant toute la messe, et évitant de regarder de côté et d'autre, de peur de choquer les assistants par ces immodesties. S'entretenir, ou parler avec qui que ce soit dans l'église, serait profaner un lieu si saint, et scandaliser ou troubler ceux qui se-

raient présents. Si l'on rencontre dans l'église quelqu'un qu'on n'ait pas vu depuis longtemps, on ne s'arrêtera pas pour le saluer ni l'embrasser; mais on attendra pour cela d'être sorti. Si l'on est prié d'aider à chanter la messe ou les vêpres, il ne faut point être difficile à rendre ce service au curé; au contraire, on doit l'accepter comme un honneur, et s'y prêter de bonne grâce, pour favoriser les rapports de charité qui doivent exister entre les ecclésiastiques et les religieux. Lorsqu'il y a sermon ou bénédiction, ou quelque exercice de piété en grand honneur dans le pays, il faut y assister quand on le peut, et s'informer d'avance des heures; si on ne l'a pu, on s'en excusera en montrant le regret qu'on en éprouve.

Lorsqu'on dit l'*Angelus*, étant en compagnie, il faut le réciter posément, la tête découverte, à genoux ou debout, selon l'usage de l'Église, ou selon la pratique de ceux qui sont avec nous. On peut le dire même en marchant le long des chemins, ayant soin, si c'est possible, de se découvrir.

Pour ce qui regarde la nourriture, on doit, à moins d'une dispense, faire maigre dans les cas prévus par nos saintes constitutions. Les séculiers et même d'autres religieux nous presseront souvent de faire gras comme eux, disant que d'autres en ont fait autant; que nous en avons besoin; qu'ils n'ont pas autre chose de convenable à nous donner; que notre règle n'oblige point hors du couvent. Il faut les remercier poliment, leur remontrant que si quelques-uns de nos frères ont fait ainsi, c'est apparemment parce que, quoiqu'ils parussent extérieurement se bien porter, leur ministère et leur santé leur en faisaient une nécessité, et qu'ils avaient sans doute une permission, ou même un ordre des supérieurs; que grâce à Dieu on ne se trouve pas dans la même nécessité, et qu'on se contentera aisément de ce que la charité voudra bien nous offrir, etc. La fidélité à ce point d'observance sera plus facile chez les personnes de qualité, car, étant intelligentes, gracieuses et complaisantes, elles ne veulent gêner personne à leur table; et après qu'elles ont offert plusieurs fois du gras au religieux,

elles se font un point d'honneur de lui laisser sa liberté et de louer sa vertu et sa régularité.

Si, pendant la récréation, on nous propose de faire une partie au jeu, il ne faut point généralement accepter cette offre, quand même on nous citerait des ecclésiastiques ou des religieux qui ont jugé pouvoir faire autrement. Il y a pourtant certains jeux inoffensifs qu'on permet à ces derniers, sinon dans leur cloître austère, au moins à la campagne, pourvu que ceux devant qui on joue ne s'en scandalisent pas.

En se distrayant et en montrant sa complaisance, on observera d'avoir alors une humeur douce et tranquille; et si celui avec qui on joue est d'un caractère difficile, au lieu de relever les paroles fâcheuses qu'il peut dire, on les prendra en bonne part; autrement le jeu ne serait plus un délassement ni un moyen de récréer ses forces et de glorifier Dieu. Qu'on prenne garde aussi de ne pas transformer la complaisance en passion, et de ne pas y employer des heures entières, au grand détriment de ses occupations et de ses exercices spirituels; on doit aussi éviter d'y prendre des postures ridicules, grotesques ou trop libres. Si, dans la société, certaines personnes jouent aux cartes, ou à d'autres jeux de ce genre, il ne faut point les suivre avec une sorte d'attachement; mais se tenir à l'écart et s'entretenir avec quelque autre groupe, ou se retirer dans sa chambre pour réciter des prières, ou aller faire quelques tours de jardin.

Un religieux ne doit jamais chanter que des hymnes d'église ou des cantiques sur la solitude, le mépris du monde, la vanité des honneurs, l'inconstance des plaisirs, ou des motets pieux, mais jamais des airs d'opéra, des romances et des morceaux empreints d'un sentimentalisme profane. Si malheureusement on savait de ces sortes d'airs avant d'être religieux, il faudrait les ensevelir dans un éternel oubli.

Lorsqu'on est en compagnie, on ne doit pas y parler dans une langue que tout le monde n'entend pas. Lorsque des personnes s'entretiennent en particulier, quand même elles seraient de notre connaissance, on ne doit

point s'aller mêler avec elles, de peur de les interrompre. On connaît qu'elles ont un entretien particulier lorsqu'elles se retirent à l'écart pour parler, ou qu'elles causent tout bas, ou qu'elles changent de discours lorsqu'on s'approche d'elles : alors on se retirera doucement, de peur de les gêner et de les interrompre.

On doit, sur toute chose, éviter chez les séculiers d'être familier avec les personnes du sexe, comme, par exemple, avec leur épouse, leur fille ou des amies de la famille, et de s'entretenir avec elles en particulier, à moins que ce ne soit des personnes si âgées et si vénérables que l'entretien ne puisse être suspect. On doit aussi éviter d'aller dans l'appartement des filles de service, pour écarter l'ombre même de tout soupçon. Il ne faut qu'une démarche inconsidérée, quoique sans malice, ou un mot imprudent, répété et grossi, pour faire perdre toute la bonne estime que les fidèles auraient conçue de nous.

Dès qu'on est de retour au couvent, on rend compte au supérieur de sa conduite, des dépenses faites, des choses reçues, et des permissions présumées dont on a fait usage. Le premier soin, ensuite, sera de réparer le dommage que nous a forcément causé l'absence de la vie régulière, et d'utiliser les avantages que l'on est allé chercher loin de sa famille religieuse. Si on l'a quittée à cause de quelque maladie obstinée, il faut employer la santé recouvrée à mieux servir Dieu, et à suivre les exercices communs avec plus d'exactitude; ce sera la meilleure pénitence des sensualités, des inquiétudes, des impatiences et des autres fautes qu'on pourrait avoir commises pendant la maladie. Tout ce qu'on a vu ou entendu de séculier et de dissipant sera gardé sous silence et effacé même du cœur. Si l'on est sorti du couvent pour prêcher quelque avent ou quelque carême, il faut faire une sorte de retraite, afin de se retremper dans l'esprit de sa profession. On se confessera soigneusement des fautes commises dans le saint ministère, et du scandale qu'on pourrait avoir donné au prochain, par des paroles inconsidérées, soit par rapport aux séculiers, soit sur les choses de notre communauté religieuse. C'est ainsi que les apôtres furent conduits par Notre-Seigneur

dans la retraite au retour de leur prédication, afin de réparer leurs forces et de vaquer plus particulièrement à l'oraison. (Marc. VI, 30, 31.)

ARTICLE IV

Manière dont les novices doivent se comporter dans les voyages.

L'ancienne maxime : « Ceux qui voyagent beaucoup se sanctifient rarement, » se vérifie trop souvent dans les religieux qui aiment les voyages. Tel dans le couvent était fervent, modeste, silencieux, fidèle observateur de ses vœux et de ses constitutions, qui revenu du dehors se montre dissipé, paresseux, causeur, murmurateur, sensuel, inquiet, transgresseur de tous ses devoirs, et par là scandaleux.

Aussi les religieux qui changent souvent de maison sans y être amenés par les intérêts du zèle ou par l'obéissance, et sans une indispensable nécessité, s'acquièrent une triste réputation. On raisonne ainsi de leurs déplacements successifs : ou ce sont eux qui demandent de changer de couvent, ou ce sont leurs supérieurs qui réclament leur éloignement. Dans le premier cas, il faut qu'ils soient d'un esprit bien inquiet, changeant et volage. Dans le second, il est clair qu'ils ont un caractère fâcheux, turbulent, fauteur de discordes. Or il est bien triste de passer pour un esprit perturbateur et dangereux dans une société religieuse, où doit, avant tout, subsister l'union des cœurs en la charité. Ces sortes de religieux ne sont jamais contents, dans quelque couvent qu'ils demeurent, et on saurait encore moins être content d'eux. Et comme la source de ce mécontentement est en eux-mêmes, en changeant de monastère ils portent aussi partout, avec leur mauvaise nature, la source de leur inquiétude, au grand détriment des autres.

Pour ne point acquérir cette triste réputation, et pour conserver l'esprit de régularité, il faut donc avoir de la stabilité dans les couvents où les supérieurs nous mettent, et n'en sortir que par pure obéissance. On appelle *pure obéissance* celle qui vient des supérieurs seuls, sans qu'on la sollicite

soi-même, à moins d'une nécessité véritable; car, si c'était nécessaire, on pourrait représenter avec respect et soumission ses raisons aux supérieurs, mais ensuite il faudrait attendre avec une parfaite résignation leur volonté, et l'exécuter sans réplique.

Lorsque les supérieurs imposent quelque voyage par obéissance, il faut l'exécuter comme étant l'ordre de Dieu, à l'exemple du patriarche Abraham, lorsqu'il partit pour une terre étrangère au premier mot du Seigneur. Nous n'avons point de cité permanente sur cette terre d'exil, et nous cherchons celle que nous habiterons un jour, qui est la céleste Jérusalem. Un véritable religieux n'aspire que vers Dieu en ce monde, et comme Dieu est partout, il le trouve en quelque maison que les supérieurs l'envoient, pourvu qu'il y aille par obéissance et cherche le Seigneur seul, comme Abraham, dont la foi a été tant louée par saint Paul.

Avant de commencer le voyage, on doit l'animer par des intentions surnaturelles, afin qu'il contribue à notre sanctification et non à notre dissipation. Pour cela, il faut l'offrir à Dieu, par amour et dans un esprit de pénitence, en acceptant d'avance, pour l'expiation de nos péchés et de ceux du prochain, toutes les peines et les fatigues inséparables d'une manière de voyager pauvre comme la nôtre. On doit aussi unir ses voyages à ceux que Jésus et Marie ont faits sur la terre, afin que par cette union ils soient plus méritoires.

On pensera chaque matin, et plusieurs fois par jour, à renouveler son intention, en disant souvent du fond du cœur: « Mon Dieu, je vous offre ce voyage pour votre amour, pour faire pénitence de mes péchés, et je l'unis aux voyages de votre fils, notre Sauveur Jésus-Christ. »

Le jour ou la veille du départ, il faut avoir soin de se confesser et de communier comme en viatique; car pendant la longueur d'un voyage on est si souvent exposé à de grands accidents, soit pour le corps, soit pour l'âme, qu'il est sage de se prémunir contre tout ce qui peut arriver. Quand on est sur le point de partir, on demande la bénédiction du supérieur, et s'il oublie de donner celle qui est marquée

pour les itinérants, on l'en fait ressouvenir. C'est au Prélat ou à un autre Père de la donner, selon les cérémonies prescrites.

On prendra garde de ne pas oublier son obédience, signée par le supérieur du couvent d'où l'on part, avec la date du jour qu'elle a été intimée, afin de la présenter aux supérieurs des couvents par où l'on passe, et de celui où l'on va demeurer. On se contentera pour la route de ce que le supérieur voudra bien nous accorder, et on le recevra avec reconnaissance, comme un pauvre de Jésus-Christ. Se plaindre serait perdre le mérite de la pauvreté; ce viatique, du reste, fût-il insuffisant, la Providence ne nous abandonnerait pas si nous avions confiance. Notre Père saint Dominique et les premiers religieux de notre Ordre, qui faisaient leurs voyages à pied, d'un bout de l'Europe à l'autre, sans aucune ressource, ont toujours éprouvé cette assistance de la divine bonté, et souvent d'une manière miraculeuse.

On ne doit porter avec soi que ce qui est absolument nécessaire : comme le bréviaire, les écrits utiles pour le ministère, quelques objets de vestiaire, etc. Avant de partir, on ira saluer le très saint Sacrement, pour offrir et recommander à Notre-Seigneur Jésus-Christ le voyage qu'on va entreprendre. En sortant du couvent, on dira l'antienne et l'oraison des saints anges, afin de les prier, surtout notre saint ange gardien, de nous préserver de tout fâcheux accident. Cette confiance est fondée sur nos traditions, car notre Père saint Dominique et plusieurs autres pieux religieux ont été assistés dans leurs courses apostoliques par les anges qui prenaient une forme visible pour les conduire.

A peine en dehors de la ville, le premier soin sera de dire les prières de l'itinéraire. Tous les matins, après avoir fait son oraison, et être sorti du couvent ou de la maison où l'on a passé la nuit, il faut réciter les heures canoniales, y ajouter, si on le peut, celles du petit office, et ensuite faire quelque méditation en s'entretenant intérieurement de Dieu, de la passion de Jésus-Christ, ou de quelque autre sujet édifiant. Après cette méditation, on peut, pour se mettre en avance, dire un tiers du

rosaire. Pendant le reste du jour, on prend le temps le plus commode pour achever l'office, et le rosaire ou psautier de Marie. C'est ainsi que saint Dominique, sur le chemin qu'il parcourait, chantait des hymnes et des psaumes, et, de temps en temps, se séparait un peu de ses compagnons pour faire l'oraison mentale.

Durant le voyage, on s'appliquera à contenter et à édifier ses compagnons en tout. 1° Pour les contenter, on cherchera à se conformer à leur volonté, à suivre leurs inclinations, à compatir à leur faiblesse, et même à les prévenir en ce qui pourrait leur faire plaisir. Ainsi, on s'arrêtera quand ils le voudront, et pour les repas on se conformera autant que possible à leurs désirs. Il n'y a rien de si incommode que de voyager avec un compagnon qui n'est jamais d'accord avec les autres, qui ne veut suivre que son caprice ou son esprit de contradiction, et qui se plaint de tout. Cette sorte de compagnie est plus fâcheuse que les fatigues matérielles de la route.

2° Pour édifier ses compagnons, on pratiquera la régularité, la douceur, l'humilité, la patience, l'honnêteté, la modestie et la charité. On s'efforcera donc d'être gai, quelque fatigue qu'on ressente; ce n'est pas le temps de se laisser aller à la mélancolie, à l'impatience et aux murmures; il faut avoir sur son visage un air doux et calme, pour témoigner par là à Dieu et aux hommes qu'on est content de tout ce qui nous arrive. Si l'on s'impatientait dans les souffrances inséparables des voyages, on en perdrait le mérite; mais si on les accepte avec égalité d'humeur pour l'amour de Celui qui les permet, chaque peine ainsi endurée devient une partie de la pénitence que nous méritons pour nos péchés, et une occasion d'acquérir quelques nouveaux degrés de gloire dans le paradis. Il faut aussi éviter la dissipation et la sensualité dans le boire, le manger, le dormir et les autres soulagements dont on a besoin ordinairement en voyage.

Lorsqu'on arrive à quelque maison pour y prendre son repas, en y entrant on dira, au moins intérieurement, selon le conseil de Jésus-Christ: *La paix du Seigneur soit dans cette*

maison. (Matth. x, 12.) Il faut laisser le maître apprêter de la manière qu'il voudra ce qu'il doit nous servir, pour ne pas le scandaliser par notre recherche, et pour observer de quelque façon ce que Jésus-Christ disait à ses apôtres : *Mangez ce qu'on vous présentera.* Que s'il nous faut régler quelque chose à cet égard, l'apprêt le plus simple et le plus pauvre aura la préférence. On peut toutefois demander un peu de vin et de pain, pour se désaltérer et se soutenir, en attendant le repas. On priera le maître de la maison de nous faire apporter les choses par quelque serviteur, plutôt que par une servante, s'il le peut commodément.

Avant et après le repas, on dit les prières de la même manière qu'au couvent, excepté qu'au lieu du psaume *Miserere,* on peut réciter le *Laudate Dominum omnes gentes.* Pendant tout le repas, il faut manger avec la modestie et la décence qu'on a marquées plus haut, et garder le silence que nos constitutions nous commandent expressément d'observer à table, même hors du monastère, *soit sur mer, soit sur terre.* Si ce qu'on sert n'est pas de notre goût, on évitera de s'en plaindre. Ces sortes de plaintes sont une marque de sensualité, et font dire aux séculiers que certains religieux sont plus difficiles à contenter que les gens du monde. On saura supporter ces répugnances par prudence et par mortification; on prendra de là occasion d'acquérir des mérites, et d'édifier ses frères ou les autres personnes présentes.

Lorsqu'on est en voyage et qu'il se rencontre un jeûne obligatoire même hors du couvent, il faut ménager ses forces et régler si bien sa journée, qu'on soit en état d'accomplir ce devoir. Notre Père saint Dominique et les autres saints de notre Ordre n'y manquaient jamais. S'il paraît rude aux itinérants de jeûner, ils s'encourageront en pensant à ce qu'ils ont promis à Dieu dans leur profession. Peut-être mourront-ils avant la fin de leur voyage, et la meilleure préparation qu'ils puissent apporter à la mort, c'est de mourir en gardant leurs constitutions.

Lorsque, pour cause de maladie ou par nécessité, on est obligé d'accepter la voiture d'une personne de distinction, il

faut observer les règles de la convenance pour y monter, s'y placer, y demeurer et en descendre. Si c'était une femme et qu'elle voulût faire voyage avec nous, il faudrait la remercier, avec beaucoup de respect, de la bonté qu'elle nous témoigne et de l'honneur qu'elle nous fait; mais ensuite on s'en excuserait, soit afin de ne pas donner mauvais exemple, ni occasion de parler à ceux qui nous verraient voyager en pareille compagnie, soit afin de ne pas s'exposer soi-même à quelque danger. A plus forte raison, ne faut-il pas se joindre en voyage avec des personnes indiscrètes, comme sont certaines dévotes. Les personnes de haut rang ont facilement, par leur naissance et leur éducation, le sentiment de l'honneur, et inspirent autour d'elles une certaine retenue. Mais celles d'une classe inférieure, au lieu de tenir à ce qu'on leur témoigne du respect, entraînent, par leurs manières, à contracter peu à peu envers elles une certaine familiarité. Il faut être sévère et ferme sur ce point; et, pour y avoir manqué, plusieurs sont tombés en de très grandes fautes. *Celui qui s'expose au danger y périra.* (Eccli. III, 27.)

Lorsqu'on voyage dans quelque voiture publique ou sur quelque bateau accessible à toutes sortes de gens, en y entrant il faut se placer à l'endroit qui nous convient, et si l'on ne connaît particulièrement personne, on ne se pressera pas de parler, mais on se tiendra recueilli et silencieux. Cependant on observera les autres, afin de connaître leur caractère et leurs idées. Si l'on remarque qu'il y a quelque grand parleur, quelque étourdi et quelque dissipé, on se gardera d'avoir rien à faire avec eux, et s'ils voulaient nous attaquer par le moyen de discussions ou d'injures, on ne se mettrait pas en peine de ce qu'ils disent; mais on leur ferait connaître par un silence affecté, ou par quelques paroles honnêtes, modestes et religieuses, qu'on ne veut engager avec eux ni contestation ni entretien quelconque. On ne doit pas non plus disputer avec les hérétiques sur des points de controverse, à moins qu'on n'en soit très instruit, et que cela ne paraisse devoir certainement contribuer au bien soit de ces hérétiques, soit des assistants. Il ne faut pas se joindre ni

s'entretenir en particulier avec aucune personne du sexe. S'il y a là quelques religieux, quelques ecclésiastiques, ou quelques séculiers judicieux, c'est avec eux qu'on préférera lier conversation.

Durant le voyage, il faut édifier ceux avec qui l'on se rencontre et surtout pratiquer, à l'égard de tout le monde, une inépuisable charité. Si l'on trouve quelque malade dans la maison où l'on est descendu, on se fera un bonheur de le visiter, de le consoler et de l'exhorter à accepter ses souffrances avec reconnaissance ou du moins avec résignation, comme des visites que Dieu lui fait, et avec un esprit de pénitence en réparation des péchés commis, ou en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a enduré de si grandes douleurs pour l'amour de nous. Il est bon aussi, quand la maladie est dangereuse, après avoir consolé le patient, de lui persuader de recourir aux sacrements, comme à une source de consolation et même à un moyen de guérison s'il plaît à Dieu. On ne partira pas sans faire pour lui, et avec lui, s'il y est disposé, quelques prières, comme celles de saint Vincent Ferrier, marquées à la fin du bréviaire.

S'il se présente des pauvres qui demandent l'aumône, il faut leur faire l'aumône corporelle, autant qu'on le peut, avec ce qu'on a, et l'on doit donner à tous l'aumône spirituelle, en priant Dieu de les combler de ses grâces, ou en les exhortant à souffrir avec patience leur pauvreté, puisque le royaume des cieux est pour les pauvres; ou en leur apprenant la manière de faire la prière du soir et du matin, et de dire le chapelet; ou en les exhortant à fréquenter les sacrements et à se tenir toujours prêts à bien mourir, afin de passer des afflictions de cette vie aux consolations du ciel.

Enfin, avec tout le monde, il faut montrer autant d'éloignement des conversations séculières que d'inclination à s'entretenir des maximes du salut. On doit se faire gloire de ne savoir que Jésus crucifié, parler volontiers des perfections du Sauveur, des vertus aimables de la sainte Vierge et des autres saints, en particulier de ceux de notre Ordre. Il sera surtout facile et salutaire d'apprendre aux autres à dire le rosaire, à

en méditer les mystères; à connaître les avantages de la confrérie, ses privilèges, ses indulgences; et de les amener à réciter une partie du chapelet, tous ensemble, dans le voyage; ils s'en trouveront si édifiés qu'il recommenceront volontiers et d'eux-mêmes, une autre fois.

Lorsqu'on voyage avec quelque religieux de l'Ordre, il est louable de vaquer ensemble à l'oraison, de dire le grand et le petit office et le rosaire; ainsi on s'édifie mutuellement et on médite avec plus de fruit. Si l'on voyage avec des séculiers, de temps en temps on se séparera d'eux afin de prier plus librement. On peut s'exciter à la prière en contemplant la grandeur, la beauté et la puissance de Dieu, qui a fait d'une seule parole toute cette nature qu'on admire le long du chemin; ou en pensant que cette vie est un pèlerinage et un exil; ou en considérant que le ciel placé sur notre tête nous rappelle le séjour de la paix que nous cherchons. Quand on rencontrera sur la route quelque église, on s'empressera d'y entrer pour y adorer le très saint Sacrement; si les portes sont fermées, on l'adorera du dehors et on dira avec David les versets : *Domum tuam, Domine, decet sanctitudo,* ou *Quam dilecta tabernacula tua,* ou d'autres semblables. Lorsqu'on passe devant quelque croix, il faut la saluer religieusement en se découvrant et en disant quelques prières, comme *O crux ave,* etc.

On a besoin de se bien surveiller en voyage pour ne rien faire contre ses vœux : ce serait agir contre le vœu de pauvreté d'employer une partie de son viatique à acheter des choses qui ne seraient que pour la commodité ou la curiosité, surtout si c'était par crainte que le supérieur ne refusât la permission : il faut attendre, pour ces achats, qu'on soit arrivé à son couvent. Alors, si l'on a quelque argent de reste, on le remettra entre les mains du supérieur, qui l'emploiera avec plaisir à procurer non seulement ce qui sera indispensable, mais encore ce qui pourra être vraiment utile.

Lorsqu'on approche d'une ville ou d'un bourg, il faut se mettre dans un état plus décent et plus religieux, à l'exemple de notre Père saint Dominique; car avant d'entrer dans un

pays il priait Dieu de ne pas le châtier à cause du pécheur qui y venait; et il avait toujours les yeux baissés, gardant le silence dans les rues. Arrivé au couvent, on doit présenter son obédience au frère portier, ou au père hôtelier, afin qu'il la montre au supérieur; on fait ensuite la *venia* à ce dernier, quand on paraît devant lui, et on lui obéit en toutes choses tant qu'on demeure sous son autorité.

Quand même le couvent où l'on arrive ne serait point de la province, cela ne dispenserait pas d'y aller loger, comme nos constitutions le prescrivent formellement. Les hommes du monde, quand ils voient que des religieux ne descendent pas chez leurs frères, en concluent qu'il n'y a point d'union et de charité entre eux. Les religieux d'une autre observance que nous nous reçoivent ordinairement fort bien; et si quelquefois, par hasard, il s'en trouve qui agissent autrement, on ne doit pas en murmurer, mais pratiquer la patience et la mortification. Notre Père saint Dominique était ravi lorsque, dans ses voyages, il manquait de tout et ne trouvait ni nourriture ni logement. Quelque grand que fût le repas qu'on lui servait, il ne prenait qu'un peu de pain, un œuf et un verre de vin, dans lequel, comme on l'a dit déjà, il mettait les deux tiers d'eau. Si nous n'avons pas les mêmes sentiments que ce grand saint, c'est parce que nous sommes très loin de son esprit de mortification et de pénitence, ainsi que de ses autres vertus. Du moins devons-nous éviter de nous plaindre et de murmurer lorsque, dans quelque monastère ou dans tout autre endroit, nous ne trouvons pas tout ce que nous pourrions souhaiter.

Il ne faut pas oublier, chaque semaine, de se confesser, et, si l'on n'est pas prêtre, de communier les jours de communion générale; on sera attentif aussi à dire l'office des morts; et, pour ne pas s'exposer à l'omettre ou à le réciter avec lassitude et sans piété, on le dira de préférence dès les premiers jours de la semaine, au lieu de le renvoyer à la fin. Lorsqu'on voyage la veille des fêtes, il faut tâcher d'arriver de bonne heure, afin de se préparer à entendre la messe et à communier le lendemain de bon matin, pour continuer ensuite son

chemin plus commodément. Si l'on est dans un couvent de l'Ordre, ou dans quelque autre qui veuille avoir la charité de nous souffrir, il est bon d'y rester tout le jour de la fête, afin de l'employer à faire des lectures spirituelles, des prières particulières et d'autres œuvres de piété.

Lorsqu'on s'approche du lieu de son assignation, aussitôt qu'on peut l'apercevoir, il faut dire le cantique *Te Deum laudamus*, etc., avec l'oraison de la sainte Trinité, pour remercier Dieu de ce qu'il nous a conduit sans accident à l'endroit où il veut que nous travaillions à notre perfection. On peut ajouter le psaume *Miserere mei Deus*, avec l'oraison *Deus cui proprium est misereri*, etc., pour demander pardon à Notre-Seigneur des fautes qu'on a commises pendant le voyage ; et les litanies de la sainte Vierge, avec l'oraison *Protege nos famulos*, etc., pour la remercier de sa protection. Étant arrivé au couvent, il faut donner son obédience au supérieur, et recevoir, dès que cela sera possible, la bénédiction des itinérants.

On doit aussi aller à l'église le plus tôt qu'on le peut, afin d'y adorer notre sauveur Jésus-Christ, et réfléchir sur les paroles du psalmiste : *Hæc requies mea*, pensant que ce lieu de notre assignation sera peut-être le terme de notre pèlerinage dans ce monde; et que, par conséquent, nous devons prendre une ferme résolution d'y travailler efficacement à notre sanctification, par une exacte observance de nos vœux et de nos constitutions, jusqu'à la mort. Dès qu'on peut voir le Père Maître ou le Révérend Père Prieur en particulier, on lui remet le reste du viatique, si l'on a eu besoin de s'en munir, et toutes les lettres qu'on porte pour lui ou pour d'autres. On se contentera de la cellule qui nous a été destinée, sans en choisir ni en demander une autre, quoiqu'elle nous paraisse plus agréable ou plus commode. La cellule que le supérieur nous donne est le lieu que Dieu nous a marqué pour aller de là au ciel : *E cella ad cœlum.* (S. Bern.)

Une des grandes maximes qu'on doit observer et avoir toujours devant les yeux, quand on arrive au couvent auquel on est assigné, ou dans les autres couvents qu'on rencontre sur sa route, c'est celle des constitutions : *ne parlez jamais des ab-*

sents qu'en bonne part. Aussi quand on nous demande des nouvelles des religieux du monastère d'où nous venons, ou de ceux par où nous sommes passés, il faut en dire tout le bien que nous en savons, et taire tout le mal qui aurait pu nous frapper. Si quelqu'un est assez imprudent et assez peu charitable pour chercher à nous faire parler sur quelque imperfection ou quelque défaut qu'il sait ou croit exister dans un religieux, il faut tâcher d'excuser ce dernier. Malheureux ceux qui, sans aucun scrupule, blessent grièvement la charité par leurs médisances, et se moquent de presque tous les frères dont on leur demande des nouvelles. Outre qu'ils s'exposent au péché mortel, ils se rendent par là plus méprisables que ceux qu'ils déprécient. Il faudrait n'avoir ni honneur, ni éducation, ni bon sens, ni vertu pour se plaindre des couvents d'où l'on vient, et murmurer contre les supérieurs ou les autres religieux qu'on y a vus. Afin donc de ne pas perdre, à peine arrivé au lieu de sa résidence, le fruit et le mérite des fatigues de son voyage, on dira du bien de tout le monde, excepté de soi-même; et on s'appliquera à accomplir dans la perfection tous ses devoirs dès les premiers jours. C'est là ce qui importe; car c'est ce que nous avons promis à notre Dieu, qui veut être le terme bienheureux de notre exil et de notre pèlerinage en ce monde.

Ainsi soit-il.

ARTICLE V

Manière dont les novices doivent se comporter dans les repas qu'ils sont obligés de prendre avec les séculiers.

La défense de manger hors du couvent dans le pays où nous en avons un, est un des points de notre constitution les plus importants à maintenir. Car les repas chez les séculiers sont une grande occasion de dissipation pour les religieux, de mépris pour leur ordre, et de scandale pour le monde. En effet, quelle estime peut-on avoir pour un religieux dont la sensualité est prise sur le fait ? Si ce religieux veut faire l'enjoué à table, comme il n'arrive que trop sou-

vent, que n'est-il pas capable de dire contre le prochain, contre ses propres frères, et peut-être contre la modestie! Et si par malheur, pour ne pas s'être défié de lui, il donne visiblement dans l'intempérance, quel scandale pour la compagnie, et peut-être pour un pays entier!

Toutefois on peut se trouver dans l'obligation d'accepter une invitation au dehors: par exemple, lorsqu'on est invité par quelque évêque, ou lorsqu'on va prêcher, ou lorsqu'on est en voyage. Nous marquerons donc ici la mesure qu'il faut garder dans ces sortes de rencontres.

Avant le repas, dès qu'on s'est lavé les mains, si c'est l'usage du pays, il faut dire le *Benedicite*, tout bas, debout et découvert. Si l'on nous prie, par honneur, de bénir la table, il ne faut pas l'accepter tout de suite, lorsqu'il y a quelques ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui soient présents, et à qui cela revienne aussi bien qu'à nous. Mais s'il n'y en a aucun, ou si le maître de la maison insiste pour que ce soit nous qui donnions cette bénédiction, il faut le faire avec beaucoup de piété, et d'un ton de voix modéré. Si l'on voit que cela doive faire des cérémonies interminables, le plus simple est que chacun dise son *Benedicite* en particulier et tout bas.

Étant assis, il faut se tenir le corps droit sur son siège, sans appuyer jamais les coudes sur la table. Il ne faut pas être le premier à déplier sa serviette, mais suivre l'exemple des personnes les plus dignes. On doit l'étendre proprement sur ses habits, pour ne point les salir en mangeant, mais sans l'étaler aussi librement qu'au couvent, où il est permis d'agir avec plus de familiarité.

Lorsque le repas est commencé, on s'abstiendra de demander des entremets qui sont sous nos yeux, particulièrement s'il y a quelques friandises : cela ressentirait la sensualité ; il faut attendre qu'on nous présente quelque chose. Si l'on nous offre le choix de ce qu'il y a sur le table, il ne faut point demander ce qui convient le plus à notre goût, ni dire : « Je ne mange point de ceci ; je ne saurais souffrir cela. » Comme ces aversions sont souvent imaginaires et marquent quelque délicatesse, au lieu de les donner à connaître, on doit recevoir

poliment ce qui nous est donné, et s'imposer quelque effort pour en manger un peu, à moins d'une répugnance invincible.

Si celui qui préside, en nous servant, passait quelque personne plus élevée que nous, il faudrait s'excuser de prendre ce qu'il nous présente, ou l'offrir aussitôt à la personne qu'on veut honorer. Si toutefois celle-ci nous présentait elle-même cette portion, il ne faudrait pas la faire passer à un autre, mais la recevoir avec respect pour montrer qu'on est touché de son attention.

En se servant à son rang, on évitera de choisir les meilleurs morceaux ou les plus éloignés, quoiqu'on soit le dernier à se servir. On boira posément et proprement, en évitant de sembler déguster le vin comme un connaisseur, et en observant autant qu'on le peut ce que dit la constitution, de boire à deux mains.

Étant avec des personnes à qui l'on doit du respect, il faut faire en sorte de finir avant elles. Quand, au contraire, on a invité les personnes qui mangent à notre table, on ne doit point finir ni faire desservir, que toutes n'aient achevé sans se presser, et qu'on ne les ait invitées à continuer encore. Si après qu'on a pris suffisamment de nourriture on nous offre quelque autre chose, il faut remercier.

Il est inconvenant, pendant le repas, de parler incessamment de ce que l'on mange, et de témoigner qu'on y prend trop de plaisir. Lorsque le maître de la maison nous demande notre sentiment touchant les mets qu'il nous sert, il faut en louer la bonté en général. Cela lui fait plaisir aussi bien qu'à ceux qui les ont préparés, sans nous obliger à entrer dans des détails qui ne conviennent point à un homme mortifié. Quand on se lève de table avec les autres, il faut se découvrir et dire ses grâces avec respect.

On doit très rarement inviter les séculiers à prendre leur repas dans nos couvents. Ils plaisantent parfois sur nous, après que nous avons fait tout notre possible pour les bien recevoir. Il y a pourtant certaines personnes de qualité qui s'invitent d'elles-mêmes, et certains amis de notre ordre que

nous ne pouvons guère nous dispenser d'engager quelquefois, pour leur témoigner notre estime et notre reconnaissance.

Mais alors il vaudrait mieux les recevoir au réfectoire, avec les frères, qu'en particulier dans le petit réfectoire. La présence d'une grande communauté dans laquelle on fait la lecture spirituelle pendant le repas, où l'on garde un profond silence, et où l'on observe une grande retenue, ne peut que beaucoup édifier les hommes du monde; au lieu qu'ils sont quelquefois scandalisés de ce qui se passe dans un petit réfectoire, surtout s'il y a de la superfluité dans le boire et dans le manger. Les séculiers qui se font d'ordinaire un honneur et un plaisir de dîner avec la communauté se soucient souvent très peu d'être traités en particulier; car il leur est facile de trouver chez eux ou chez leurs amis une table bien meilleure que la nôtre au point de vue matériel.

Lorsqu'on reçoit quelqu'un, il ne faut pas paraître empressé, inquiet, impatient, ni s'emporter contre ceux qui servent mal : ce serait manquer de respect à la personne invitée, et lui faire présumer qu'on est embarrassé de sa présence. Il suffit de prendre à l'avance toutes les précautions que l'on peut, et ensuite, on laisse aller les choses leur train, ou si quelqu'une va mal, en peu de mots on en demande pardon à ses hôtes : ils excusent volontiers les fautes que l'on fait, quand ils voient la bonne volonté qu'on a de les recevoir dignement et charitablement.

ARTICLE VI

Ce que les novices doivent observer en écrivant et en recevant des lettres.

Les novices ne doivent écrire ou envoyer aucune lettre sans permission. Le Père Maître prend soin de les lire toutes avant de les cacheter, non seulement pour voir si l'on n'écrit rien qui soit contraire à la charité, à la vérité, à la prudence, ou à quelqu'autre vertu, mais encore pour examiner si elles sont écrites avec la correction, la politesse, la bienséance qui conviennent à un religieux. Il lira aussi toutes celles que les

novices reçoivent, car il doit se rendre compte si elles ne renferment rien de dangereux pour leur vocation, ou s'il ne s'y trouverait pas des nouvelles fâcheuses, qu'on doit leur communiquer avec ménagement. Nos constitutions défendent sous une grièvе peine d'envoyer aucune lettre ou de lire celles qu'on reçoit, sans les avoir auparavant montrées au supérieur. Ce règlement de la religion est très judicieux; et si quelqu'un y manquait en secret, il ferait preuve d'un défaut complet d'obéissance, de régularité, de prudence, et peut-être de charité; car pourquoi écrirait-on sans permission, si on n'avait rien à écrire que de juste, de raisonnable, et de conforme à l'esprit de Dieu? Il est donc probable qu'on se cache pour être plus libre, pour parler mal de ses frères, et peut-être de ses supérieurs; pour se plaindre des uns, se moquer des autres, et découvrir au dehors ce qui, même à l'intérieur du couvent, devrait être enseveli dans un complet silence.

Il faut être extrêmement prudent et réservé dans les lettres, plus même que dans la conversation. Les paroles qu'on dit ne font que passer, et les fautes qui échappent dans le discours peuvent se réparer sur-le-champ; mais celles que l'on commet en écrivant se réparent très difficilement; car *les écrits demeurent.*

Les lettres doivent aussi être très rares. De même que les novices ne peuvent aller visiter leurs parents que rarement, quand ils sont dans le même pays; ils ne doivent leur écrire que très peu, quand ils sont éloignés d'eux. Une véritable nécessité et d'impérieuses convenances sont les seuls motifs suffisants pour écrire des lettres. Ceux qui écrivent souvent et sans raison grave perdent beaucoup de temps, et donnent à connaître qu'ils sont d'un esprit remuant; que, ne sachant s'occuper dans la solitude à se sanctifier par la prière et l'étude, ils aiment à se mêler de plusieurs affaires du dehors sans que Dieu les y appelle, et sans que cela contribue d'une manière sérieuse à la sanctification du prochain. On se repent souvent d'avoir trop parlé et trop écrit; mais on se repent rarement de l'avoir fait avec trop de sobriété.

La méthode la meilleure et la plus naturelle pour rédiger

ses lettres, c'est d'écrire comme l'on parle; car les lettres sont les *discours des absents*. Comme donc, dans les entretiens, quoiqu'on se serve toujours d'expressions honnêtes et polies, on choisit pourtant des termes plus sérieux quand on parle de choses graves, et plus respectueux quand on s'adresse à des personnes élevées en dignité : de même, en écrivant, il faut que les termes dont on se sert soient en rapport avec la matière sur laquelle on écrit, et avec la personne à qui l'on s'adresse.

On peut distinguer deux sortes de lettres : les lettres d'affaires et les lettres de politesse. Dans les *lettres d'affaires* il faut entrer tout de suite en matière; s'expliquer clairement; user de termes naturels et propres à son sujet, en marquant exactement les circonstances du lieu, du temps, de la personne et de la chose, en sorte que celui qui nous lit s'imagine voir lui-même ce dont nous lui parlons. On doit ne dire que ce qui importe à la question, et éviter les digressions inutiles. Si l'on traite de plusieurs matières, il est bon de les distinguer par articles, pour plus de clarté. Sur chacune d'elles, on expose en premier lieu ce qui peut servir à éclaircir la suite, les points généraux avant les particuliers, les moins importants avant les plus considérables, et on marche ainsi par degrés jusqu'à ce qu'on vienne à la chose qui est la dernière dans l'ordre du temps, ou la plus importante et la plus capable de faire impression sur l'esprit de celui à qui l'on écrit.

Lorsque, dans une lettre d'affaires, on veut établir un fait ou une vérité, on s'appliquera à rendre ce fait ou cette vérité intelligibles, en les exprimant en termes propres, justes et clairs. Après avoir développé le point qu'on a en vue, il faut empêcher que la conviction ne soit détruite ou ébranlée, dans l'esprit de celui à qui l'on s'adresse, par des raisons étrangères. Pour cela, il faut : 1° faire en sorte qu'il n'y ait rien de choquant en ce que l'on écrit, de peur de rebuter celui que l'on veut persuader; 2° s'insinuer au contraire dans son esprit en lui témoignant de l'estime et de la confiance, en lui parlant avec modestie, humilité et respect, ou avec abandon

et affabilité, selon sa condition et les termes dans lesquels on est avec lui; 3° ne laisser paraître aucun entraînement de passion, en sorte que si la passion se montre, on comprenne qu'elle est sainte et juste, et qu'elle ne vient pas du défaut de la personne, mais du sujet qui l'excite avec raison; 4° s'objecter à soi-même intérieurement ce qui peut être dit de plus fort contre ce qu'on exprime, et y répondre en peu de mots pour affermir l'esprit de celui à qui l'on s'adresse; 5° si l'on passe sous silence des objections grossières et déraisonnables, il faut laisser comprendre que c'est parce qu'on ne les croit pas capables de surprendre ni d'influencer une personne dont on estime le discernement. Quand la lettre qu'on écrit n'est pas la première dans l'affaire, mais sert de réponse à une précédente qu'on a reçue, on doit, avant tout, marquer la date de la lettre reçue, répondre article par article à tous les chefs qu'elle renferme, ajouter ce qu'on a de nouveau à faire savoir, et résumer, s'il en est besoin, les autres réflexions qu'on a pu faire précédemment, afin de corroborer les derniers raisonnements par une vue générale des choses.

Les *lettres de civilité* sont surtout des lettres de félicitation, de condoléance, de remerciement; ou de protestation de respect, d'obéissance et de fidélité, en considération de l'autorité qui place au-dessus de nous la personne à qui l'on écrit. Ces sortes de lettres doivent être polies, obligeantes, et aussi courtes que les compliments qu'on a coutume de faire de vive voix. Les sentiments exprimés ne doivent pas être vulgaires, ni étudiés et affectés, mais naturels et vrais. Il n'est pas nécessaire que l'esprit y brille par des pensées ingénieuses; tout le monde ne peut se piquer d'avoir un bel esprit; mais chacun peut et doit montrer du bon sens, un esprit juste et un cœur sincère.

Afin de mieux se régler dans la manière d'écrire, il faut se rappeler que les anciens distinguaient quatre espèces de style : le style simple, le style figuré, le style grave et le style sublime.

Le *style simple* est composé d'expressions naturelles, lim-

pides, et sans recherche ni complication. On y emploie les mots selon leur signification ordinaire, non dans un sens figuré; les termes y sont corrects, parce qu'on y observe la véritable construction qu'ils ont selon les règles les plus exactes et selon l'usage reçu parmi les personnes intelligentes. Les expressions y sont claires, les phrases courtes et concises, parce que la simplicité des mots et leur disposition ne peuvent produire qu'une grande netteté dans l'expression de la pensée. Ce style renferme donc une simplicité noble, facile, élégante, délicate; et il est la base de tous les autres. On ne doit pas le confondre avec un certain style plat, composé de pensées et d'expressions basses, de tournures vulgaires, et qui est souvent mêlé de mots impropres et de barbarismes.

Le *style figuré* consiste en des expressions prises dans une signification métaphorique, afin de représenter une chose sous la figure d'une autre, qui a quelque rapport avec la première. Lorsque ces figures se tirent de choses sérieuses, et que le rapport qu'elles ont avec l'idée à exprimer est juste et naturel, c'est un style sérieux, aux périodes concises et coupées. Mais quand les figures se prennent de choses plaisantes et que le rapport qu'elles ont avec le sujet est éloigné, disproportionné ou fictif, c'est un style enjoué et plaisant, composé d'hyperboles, d'allusions piquantes, d'analogies et de métaphores qui excitent la curiosité et provoquent le sourire. Le style figuré sérieux est opposé à un certain mauvais style qui subtilise sur toutes les pensées, met tout en images sans nécessité, et affecte l'emploi de certains mots extraordinaires et de nouvelle fabrique, bons tout au plus pour le langage de la conversation. Le style figuré enjoué est opposé à un certain mauvais style burlesque, qui ne consiste qu'en des comparaisons fades, en des ironies basses, n'ayant aucun sel, et dont personne ne rit que celui qui les a inventées.

Le *style grave* se compose du style simple et du style figuré sérieux. Il doit employer des expressions et des figures sobres, tranquilles et modestes; des périodes qui ne soient ni coupées ni concises comme celles des styles précédents;

elles doivent être plus longues, plus arrondies, et plus unies ensemble pour s'appuyer et s'éclaircir les unes par les autres.

Le *style sublime* est formé du style grave et du style figuré sérieux. Il demande des pensées belles, solides et saillantes, des expressions vives, des épithètes énergiques et pleines d'un grand sens, des figures fortes et pathétiques, des périodes parfois étendues et parfois coupées, selon le besoin du sujet. Ce style a pour opposé, dans son espèce, un certain style enflé et bouffi, qui affecte de dire de grandes choses, et ne dit rien; ou encore une certaine éloquence turbulente et emportée, qui paye le monde d'exclamations au lieu de raisons; qui emploie les antithèses au lieu de preuves; qui étourdit les gens irréfléchis par le son et le nombre des mots, et qui, par l'agitation et les ténèbres qu'elle produit, confond les choses au lieu d'en faciliter l'intelligence.

En quelque genre qu'on écrive, il ne faut jamais sortir de son caractère, ni succomber à l'envie de devenir le copiste des autres. Chacun peut plaire dans sa propre manière de dire, pourvu qu'il la cultive et qu'il la perfectionne. Un homme mélancolique ne réussirait pas en voulant imiter le style d'un esprit enjoué; et un homme enjoué ne pourrait réussir s'il voulait se jeter dans un genre exclusivement sérieux et trop compassé. Lorsqu'un inférieur écrit à quelqu'un de supérieur, il doit se servir du style simple pour exposer la matière, et du style grave pour établir ses preuves. Ce style est plus modeste, et marque davantage le respect dont on est pénétré; au lieu que le style enjoué marque une trop grande familiarité, et le style étudié une vanité mêlée de présomption, ce qui empêche de s'insinuer dans l'esprit de la personne à qui l'on écrit. Si toutefois le supérieur voulait que l'inférieur agît envers lui familièrement, celui-ci, en lui écrivant sur des matières indifférentes ou agréables, pourrait se servir modérément du style simple et enjoué. Lorsqu'un égal écrit à son égal, le style doit être réglé par le sujet. Il sera grave s'il s'agit de religion, ou d'une consultation, ou d'une lettre de condoléance, de remerciement, etc. Si l'on s'adresse à un ami, le style sera uni et naturel, en sorte qu'en lisant, celui-ci

reconnaisse notre trempe d'esprit et s'imagine nous entendre parler. Si un supérieur écrit à un inférieur, le style sera simple, car ce style convient naturellement aux personnes élevées, dont la principale force est dans le caractère et l'autorité.

Un religieux qui, dans sa correspondance, s'érige en nouvelliste, fait voir qu'il sait mieux employer son temps à parcourir les journaux et à s'informer de ce qui se passe soit dans son cloître, soit parmi les séculiers, qu'à étudier et à faire oraison, c'est-à-dire à remplir les devoirs de sa vocation.

Mais ce n'est pas assez pour un homme de Dieu de ne rien mettre de mauvais dans ses lettres, il doit aussi y mêler, de temps en temps, quelque chose d'édifiant. Une réflexion spirituelle, un mot de piété et d'édification qu'on fait venir à propos dans une correspondance, et qui ressortent comme naturellement de la matière qu'on traite, sont capables de faire un grand bien dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui les lisent. Par ce moyen, on se sanctifie en écrivant, et on contribue à la sanctification des personnes à qui l'on écrit. Il y a aussi des religieux qui mettent à la tête de leurs lettres des initiales rappelant les noms de certains saints de prédilection; et saint Bernard disait qu'il ne lisait point avec plaisir les pages qu'on lui adressait, s'il n'y trouvait le nom de *Jésus*. Ces usages pieux, quand ils ne sont pas outrés, sont édifiants et bénis du ciel.

Lorsqu'on a reçu une lettre, il ne faut pas témoigner d'empressement pour savoir ce qu'elle contient; il y aurait en cela de la curiosité et de l'immortification. De saints personnages, dans les siècles de ferveur, affectaient de tarder à prendre connaissance de celles qu'ils recevaient de leurs parents; et quelquefois, au lieu de les lire, ils les brûlaient en disant : *Brûlez ainsi et disparaissez, pensées de mon pays.*

Lorsque, nous trouvant avec d'autres personnes, on nous porte une lettre qui ne regarde que nos propres affaires, il ne faut point l'ouvrir devant elles, mais continuer tranquillement la conversation. Si cependant la chose presse, on doit s'excuser doucement, se retirer à l'écart, lire cette lettre tout

bas, et y faire la réponse qu'on trouve à propos. Quand on revient prendre sa place, il est obligeant de dire, s'il y a lieu, ce qu'on peut faire connaître d'intéressant, pour ne point paraître mystérieux ni défiant. Si l'on reçoit au parloir une lettre que l'on présume regarder les intérêts de la personne qui nous visite, il faut lui dire simplement qu'on ne peut l'ouvrir sans permission, et la prier de nous permettre de la confier au frère portier, afin qu'il la donne à notre supérieur. Si le frère n'y était pas, on irait soi-même la montrer. Il serait impoli et désobligeant, après qu'on a commencé de lire une lettre tout haut, de s'arrêter tout court, ou de parler entre les dents, quand on rencontre quelque endroit délicat. Si l'on s'aperçoit que quelqu'un veut lire une lettre en secret, il faut se retirer à part, et ne point s'approcher qu'il ne nous appelle ou qu'il ne vienne à nous.

CHAPITRE IV

MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT FAIRE LEURS PRINCIPALES ACTIONS

ARTICLE I

Manière de commencer et de finir la journée.

Il est juste que, dès le matin, la prière consacre à Dieu les prémices de la journée, et nous prépare les grâces dont nous aurons besoin jusqu'au soir. Aussitôt donc que les novices seront levés et auront arrangé leur lit, ils prendront de l'eau bénite, et se mettront à genoux à leur oratoire pour faire les actes suivants : 1° Acte de foi, sur la présence de Dieu. 2° Acte d'adoration, pour reconnaître sa suprême majesté et notre entière dépendance. 3° Acte de remerciement, par rapport à tous les bienfaits qu'on a reçus de lui. 4° Acte de contrition pour tous les péchés commis, avec une ferme résolution de n'y plus retomber. 5° Acte d'offrande des actions et des souffrances de la journée, pour les rapporter toutes à la plus grande gloire de Dieu, et les unir avec celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui elles tirent toute leur valeur. 6° Acte de renoncement aux tentations qui pourraient arriver pendant le jour. 7° Acte d'invocation à la très sainte Vierge et aux saints pour lesquels on a plus de dévotion.

Le bon propos est la plus essentielle des dispositions du matin. C'est pourquoi il faut s'y appliquer un peu plus de temps qu'aux autres actes, et descendre dans quelques détails, pour prendre des résolutions qui se rapportent aux occasions particulières de la journée, autant qu'on peut les prévoir. On prendra donc une ferme résolution : 1° D'éviter toute sorte de péché, soit mortel, soit véniel, et loin de s'i-

maginer qu'on est à l'abri du premier, on en concevra une grande crainte. 2° D'acquérir les vertus chrétiennes et religieuses qui nous manquent, et, en particulier, celle dont on connaît avoir plus grand besoin, comme la charité, l'humilité, la pureté, la patience, l'obéissance ou toute autre. Il est bon de prévoir les occasions qui se présenteront de pratiquer ces vertus, et les périls qu'elles pourront rencontrer. Cela revient à ce que certains auteurs appellent l'*examen de prévision*. 3° De se mortifier en quelque chose: ou dans le propre jugement, en le soumettant à celui des autres; ou dans la propre volonté, en faisant ce que les autres préféreront, pourvu que cela ne soit pas mauvais; ou dans les sens, surtout la vue et la langue, en gardant une grande modestie et en évitant toutes les paroles vaines et inutiles; ou dans les passions, et en particulier dans celle à laquelle on est le plus enclin, comme la paresse, la vanité, l'impatience, la vivacité, etc. 4° De bien animer ses actions, comme l'office, la méditation, l'étude et les autres occupations, les faisant toutes en présence de Dieu, pour son amour, par pénitence, etc. 5° De garder exactement les vœux, les constitutions et les ordonnances des supérieurs jusque dans les plus petits points, en particulier ceux qui ont été ou seront, le matin même, recommandés au chapitre, ou ceux auxquels on a coutume de manquer plus souvent, comme au silence. On finit le bon propos en demandant à Dieu la grâce de garder les résolutions qu'on a prises.

Il est encore plus nécessaire de bien finir la journée que de la bien commencer. C'est pourquoi il faut, le soir, remercier Notre-Seigneur des grâces qu'on a reçues de lui pendant le jour; lui demander pardon des péchés commis, et le supplier de nous préserver de tout fâcheux accident pendant la nuit. On peut faire pour cela les mêmes actes que le matin, avec cette différence qu'au lieu que le ferme propos de passer saintement la journée est le principal exercice du matin, celui du soir est l'examen de conscience sur la journée qui vient de s'écouler.

L'examen de conscience renferme trois choses : la demande, la recherche des péchés, et l'acte de contrition. Pour le faire avec fruit, il faut donc : 1° Demander d'abord au Saint-Esprit

la grâce de bien connaître ses fautes. 2° Rechercher ses péchés, en prenant quelques moments pour rappeler dans son souvenir le mal qu'on a fait durant le jour, par pensées, par désirs, par paroles, par actions et par omissions ; les fautes commises contre Dieu à l'oraison, à la messe, à l'office, etc., ou contre le prochain, en manquant de respect aux supérieurs, de douceur et de charité envers les frères, etc., ou contre soi-même, par rapport aux vœux, à la pratique des vertus, et aux obligations de nos devoirs d'état. 3° S'exciter à la contrition, et dans ce but considérer la grandeur du Maître que nous avons offensé, l'extrême bassesse de celui qui a osé l'outrager, la grandeur de l'injure que nous lui avons faite après avoir reçu de lui tant de bienfaits, et enfin la vanité des choses pour lesquelles nous nous sommes révoltés contre lui.

Si l'on n'a pas récité les prières du cordon de saint Thomas, on peut les dire ensuite, pour obtenir la vertu de pureté. Car comme ce grand saint a reçu du ciel le don d'une chasteté angélique, il a aussi, auprès de Dieu, un pouvoir particulier pour obtenir cette vertu à ceux qui la demandent par son intercession.

ARTICLE II

De la Messe.

La sainte messe est *l'Action* par excellence, c'est-à-dire l'acte principal de la religion chrétienne. C'est le sacrifice de la loi nouvelle, dans lequel Jésus-Christ s'immole à son Père. Elle renferme tous les sacrifices de l'ancienne loi ; et seule, elle procure à la sainte Trinité plus de gloire et d'honneur que tous ces derniers. On offrait à Dieu, dans la loi judaïque, quatre principaux sacrifices, à savoir : l'holocauste, pour reconnaître son souverain pouvoir sur les créatures ; le sacrifice de propitiation, pour l'expiation des péchés des hommes ; le sacrifice eucharistique ou de louange et de remerciement, en reconnaissance de ses bienfaits ; le sacrifice pacifique ou d'impétration, pour obtenir les grâces nécessaires afin de marcher dans les voies de la justice. Or le sacrifice de la messe pro-

duit les mêmes effets d'une manière infiniment plus parfaite, ayant été institué et étant offert par Jésus-Christ à ces mêmes fins, c'est-à-dire pour honorer la souveraine majesté de Dieu, pour réparer l'injure qui lui est faite par le péché, pour le remercier de ses faveurs, et pour obtenir de lui toutes les grâces dont on a besoin.

Il faut assister au saint sacrifice de la messe avec respect, recueillement, modestie, attention et dévotion, puisque Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, s'immole lui-même sur l'autel par les mains du prêtre, comme il fut immolé sur le calvaire par les mains des bourreaux. C'est la même Victime, le même Sacrificateur; et ce sacrifice n'est pas seulement une commémoration et un souvenir de la passion de Notre-Seigneur sur la croix, mais il en est un véritable renouvellement, quoique d'une manière non sanglante. C'est pourquoi il faut assister à la messe avec une vive frayeur et un saint tremblement, comme si l'on était présent au crucifiement de Jésus. Nous devrions aussi entrer dans les sentiments de la très sainte Vierge, de sainte Madeleine, de saint Jean, et du bon larron, quand ils étaient devant le Sauveur immolé, c'est-à-dire être tout pénétrés de sentiments d'adoration, d'amour, d'admiration, de crainte, de contrition, de respect et de reconnaissance.

Comme Jésus-Christ se sacrifie sur l'autel pour être la nourriture de nos âmes, on ne trouvera pas une meilleure manière d'entendre la messe que de s'y occuper des circonstances de sa sainte Passion, et de communier spirituellement aux fruits de sa mort, même lorsqu'on ne doit pas avoir le bonheur de communier sacramentellement. Pour cela, on peut dire le chapelet en méditant sur les mystères douloureux. Une prière si facile, relevée par la méditation des mystères, contribue à entretenir l'attention de l'esprit et la dévotion du cœur.

Une autre manière de s'occuper avantageusement de la passion, pendant le saint sacrifice, c'est de la méditer intérieurement sans réciter de formules orales. Cela est surtout salutaire, quand on se sent un attrait intérieur et une grande facilité pour contempler les souffrances de Notre-Seigneur, et qu'on a, d'autre part, de la difficulté pour les prières vocales.

Mais afin que cette méditation soit plus utile, il faut, en même temps que l'on considère ce que Jésus-Christ a souffert pour les hommes, exciter dans son cœur de saintes et pieuses affections. Par exemple, on peut réveiller en soi : 1° Des sentiments de compassion, car les douleurs que Jésus a supportées durant sa Passion, soit dans son corps, soit dans son âme, sont plus grandes que celles qu'a endurées et que pourra jamais endurer créature humaine. Quoi de plus pieux que de compatir à de si grandes afflictions, et de désirer les partager avec lui? 2° D'amour, car l'amour mérite et réclame un autre amour; or, c'est par amour pour nous que Jésus-Christ a tant souffert. Comment ne pas souhaiter de participer à ses souffrances, pour lui témoigner, par des faits, combien nous l'aimons? 3° De contrition, car puisque le péché est si énorme qu'il a fallu, pour l'expier, qu'un Dieu se fît homme et souffrît les douleurs de la passion, rien de plus juste que d'en concevoir une grande horreur, détestant toutes les fautes qu'on a commises pendant sa vie et formant une forte résolution de n'en plus commettre. 4° De confiance, car Jésus ayant daigné souffrir de si grandes douleurs pour l'amour de nous, et pour l'expiation de nos péchés, il est impossible de douter de lui et de ne pas attendre fermement de sa miséricorde infinie toutes les grâces nécessaires et surabondantes. 5° De reconnaissance, car où est le cœur assez endurci pour demeurer insensible à tant de bienfaits?

Mais la principale disposition qu'il importe d'exciter dans son âme, en méditant la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est la volonté d'imiter ses vertus. Car le Fils de Dieu s'est fait homme et a souffert dans sa Passion, non seulement pour nous racheter par ses mérites, mais aussi pour nous donner l'exemple de toutes les vertus religieuses, et nous en faciliter la pratique. D'abord l'on considérera son humilité. Quoiqu'il fût Dieu, il a enduré les traitements les plus outrageants, et a voulu être regardé comme l'opprobre des hommes : cette considération nous excitera à mépriser les honneurs, l'applaudissement des créatures, et à souhaiter d'être rejeté de tout le monde. 2° On considérera ensuite sa patience et sa

douceur. Il pouvait, par une seule parole, anéantir tous les juges qui le condamnèrent à mort, et tous les barbares qui le firent tant souffrir. Cependant il supporta tout sans se plaindre. Quelle leçon de douceur et de résignation, toutes les fois que nous aurons quelque occasion d'éprouver de la peine! 3° On peut considérer encore son obéissance. Il se soumet, non seulement à son Père, mais à ses bourreaux, lorsqu'ils l'accablent de souffrances dans la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de la croix, le crucifiement; et qu'il étend les bras, les mains et les pieds, selon leur volonté. Cet exemple nous portera à obéir à tout le monde en toutes choses, et surtout à pratiquer par obéissance nos constitutions et les avis de nos supérieurs. 4° Si l'on considère enfin sa charité, elle a été consommée sur le calvaire. Car il n'y a point de plus grande charité que de donner sa vie pour ses amis. Notre-Seigneur ne pouvait donc offrir une marque plus éclatante de son amour pour les hommes, et de son zèle pour la gloire de son Père, que de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Combien cette pensée doit-elle nous animer à tout faire et à tout souffrir, pour travailler à la gloire de Dieu, à notre propre perfection, et à la sanctification de notre prochain, comme ce divin Maître le demande!

Il est facile d'exciter en nous d'autres semblables affections, et de considérer toutes les autres vertus que Jésus-Christ a pratiquées, afin de nous animer à les imiter. Mais pour faciliter encore davantage les considérations de notre esprit et exciter les affections de notre cœur, nous pouvons, sur chaque mystère de la Passion, considérer les six points suivants : 1° Quel est celui qui souffre? C'est Dieu. — 2° Qu'est-ce qu'il souffre? Les tourments les plus cruels qui furent jamais. — 3° Pour qui souffre-t-il? Pour de misérables créatures, pour ses ennemis et ses bourreaux.— 4° Comment est-ce qu'il souffre? Avec douceur, patience, humilité, obéissance et charité. — 5° Quels sont ceux qui le font souffrir? Ses propres sujets, qu'il a comblés de bienfaits et qui lui ont répondu par l'ingratitude. — 6° Dans quelle vue est-ce qu'il souffre? Pour procurer la gloire de son Père, et pour opérer notre salut. —

Il faut remarquer toutefois que, pour bien entendre la messe, il n'est point nécessaire de produire par ordre toutes les différentes affections dont on vient de parler; il suffit d'en exciter quelqu'une; et lorsqu'elle réussit à nous toucher, on ne doit pas passer trop vite à une autre, car le cœur, lorsqu'il est mieux pénétré d'une affection, forme une plus forte résolution de pratiquer la vertu à laquelle elle se rapporte.

Une troisième manière de se bien occuper de Jésus-Christ pendant le saint sacrifice, c'est d'entrer dans les sentiments qui ont porté l'Église a instituer les cérémonies de la messe, de suivre le prêtre dans tout ce qu'il dit et ce qu'il fait, pour s'exciter à des aspirations analogues et offrir la sainte victime en union avec lui. Car quoique celui-ci monte seul à l'autel comme ministre de Notre-Seigneur, tous les fidèles qui sont présents offrent pourtant le sacrifice à leur manière, comme membres du Verbe incarné. Pour faciliter ce saint exercice, nous allons expliquer brièvement les principales parties de la messe, et leurs rapports avec Jésus-Christ Notre-Seigneur.

On peut en distinguer trois. La première s'étend depuis le commencement jusqu'à la consécration, et elle sert de préparation au sacrifice. La seconde va depuis la consécration jusqu'à la communion, et elle est la plus essentielle. La troisième comprend tout le reste, depuis la communion jusqu'à la fin, et elle sert d'action de grâces, pour remercier Dieu du sacrifice qui a été offert et de la communion sacramentelle ou spirituelle qu'on a faite.

La seule vue des ornements sacerdotaux suffirait pour préparation. Car elle nous rappelle les circonstances de la Passion. On peut, par exemple, voir dans l'amict, le voile que les Juifs mirent sur le visage du Sauveur avant de le frapper; dans l'aube, la robe blanche dont Hérode le revêtit par dérision; dans le cordon, les liens avec lesquels on le garrotta; dans la chasuble, la robe de pourpre qu'on lui fit porter, ou sa tunique sans couture et teinte de son sang dont on le dépouilla pour le crucifier. Les ornements sacrés ont beaucoup d'autres significations qu'on peut avantageusement mettre à profit.

Quant à la sainte messe elle-même, ses cérémonies ont aussi

des significations nombreuses et profondes, les unes rappelant les anciens usages des catacombes et de la primitive Église, les autres figurant diverses circonstances de la vie de Notre-Seigneur, d'autres servant à exprimer la grandeur des saints mystères, et à faciliter, soit au prêtre, soit aux fidèles, les actes de piété que ces mêmes mystères réclament d'eux. On pourra, si on y trouve son bien spirituel, se servir des pensées suivantes choisies parmi un grand nombre d'autres, car le sujet est immense.

1° Le prêtre, au pied de l'autel, commence par rendre grâces au Seigneur, et dit ensuite le *Confiteor*. Par là, il nous apprend que la première préparation pour entendre la messe et participer à ses fruits, c'est de remercier Dieu de la faveur qu'il nous fait, et de lui demander pardon de nos péchés, en nous excitant à une contrition pleine d'humilité et de douleur.

2° L'*Introït*, que le prêtre récite deux fois, marque les désirs empressés des anciens patriarches, lorsqu'ils demandaient au Seigneur qu'il envoyât le Messie, l'agneau dominateur de la terre, pour sauver par sa mort le peuple d'Israël.

3° On dit plusieurs fois *Kyrie* et *Christe*, c'est-à-dire trois fois en s'adressant au Père, trois fois au Fils qui s'est fait homme et est appelé le Christ, et trois fois au Saint-Esprit. Ces invocations témoignent de la misère où était le monde avant la venue de Jésus-Christ. On peut, en les disant ou en les entendant, demander pardon des offenses commises contre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et se disposer ainsi à participer au sacrifice de l'autel.

4° Le *Gloria in excelsis* sert à louer, à bénir, à glorifier Dieu, et à le remercier des grâces qu'il a faites aux nations en leur envoyant le Messie, afin qu'il conduisît à la gloire céleste les hommes de bonne volonté.

5° Le prêtre salue les assistants, par ces mots : *Dominus vobiscum*, « que le Seigneur soit avec vous, » et après la réponse du peuple : *et cum spiritu tuo*, il dit : *Oremus*, « Prions. » Tout cela nous fait comprendre que, pour s'élever vers Dieu avec plus de ferveur, il faut avoir l'esprit du Seigneur; que le prêtre songe à prier pour les assistants, et que les assistants

doivent prier avec lui. La *Collecte*, qu'il dit ensuite, résume l'esprit du mystère ou les perfections spéciales du saint qu'on célèbre, et indique les grâces qu'on doit demander avec l'Église, pour profiter de ce mystère ou marcher sur les traces de ce saint. Il est donc très utile de bien méditer la collecte et de s'en rappeler le sens dans tout le cours de la journée.

6° L'*Épître*, qui précède l'Évangile, et qui est prise ou de l'Ancien Testament ou des écrits des apôtres, nous représente que toute la Loi ancienne témoignait en faveur du Christ, et que les apôtres préparaient les voies à son Évangile, lorsqu'ils commençaient à prêcher dans une contrée pour la sauver.

7° Après l'Épître vient le *Graduel*, ou répons et verset qui se chantaient aux degrés du pupitre, puis l'*Alleluia* ou le *Trait*. Le graduel signifie la pénitence que fit le peuple, après avoir ouï la doctrine des prophètes. L'*Alleluia*, c'est-à-dire : « Louez Dieu, » marque la joie qu'on ressent sur la terre après avoir effacé ses péchés par la pénitence, et celle qu'on goûtera dans le ciel quand on possédera Dieu éternellement. Au temps pascal, on double l'*Alleluia*, parce que c'est un temps de plus grande joie spirituelle. Quant au Trait, qui est lugubre, il rappelle que l'on doit être triste d'avoir offensé Dieu, et qu'il faut persévérer dans la pénitence.

8° L'*Évangile* contient la doctrine de Jésus-Christ. En l'écoutant et en le lisant, on fait le signe de la croix, comme une profession publique qu'on ne veut savoir que Jésus crucifié, n'avoir que lui dans la pensée, sur les lèvres et au fond du cœur. On se tient debout, pour marquer qu'on est prêt à obéir aux maximes de l'Évangile, à les défendre au péril de sa vie, à marcher au loin pour les faire connaître et embrasser.

9° Après l'Évangile vient le *Credo*, dans lequel l'Église nous propose les principaux mystères enseignés par le divin Maître. En l'écoutant ou en le chantant, on marque que non seulement on croit les vérités proposées par le Verbe divin, mais que pour la manière de les formuler et de les interpréter, on s'incline filialement devant l'autorité de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

10° L'*Offertoire* nous marque les offrandes de pain et de vin que ceux qui devaient communier présentaient autrefois au prêtre, afin qu'il les consacrât, et qu'elles servissent à la communion sacramentelle. Les catéchumènes et les pénitents sortaient de l'Église avant l'Offertoire. On doit alors reconnaître qu'on est peut-être moins digne qu'eux d'assister au saint sacrifice, et remercier Dieu de ce qu'il nous permet d'y rester jusqu'à la fin.

11° Le prêtre dit la *Préface* à haute voix, pour préparer les assistants à offrir avec lui l'adorable sacrifice; c'est pourquoi il les avertit d'élever leur cœur vers Dieu, de le remercier de leur avoir donné son Fils, de le louer et de le glorifier par Jésus-Christ, et de joindre leur voix à celle des anges qui chantent continuellement dans le ciel : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées.*

12° Le silence que le prêtre garde après la Préface nous rappelle comment le Rédempteur dut se cacher quelque temps avant sa passion, après avoir été reçu aux acclamations du peuple de Jérusalem, qui chantait : *Hosanna.*

13° L'*Élévation* de la sainte Hostie et du calice signifie le crucifiement de Jésus-Christ, lorsqu'il fut élevé sur la croix au sommet du Calvaire et exposé à la vue de tout le monde. Et la consécration de l'hostie, faite séparément de celle du calice, nous représente sa mort, par laquelle son âme fut séparée de son corps, quoique la divinité demeurât toujours unie à l'une et à l'autre.

14° Le *Pater*, que le prêtre dit à la fin du canon, après avoir prié pour les vivants et pour les morts, nous indique, par l'autorité même du Sauveur, les grâces que nous devons de préférence demander à Dieu, dans la communion sacramentelle ou spirituelle; et l'*Agnus Dei*, qu'on dit ensuite, ranime en nous par trois fois les sentiments de confiance en l'agneau divin, de douleur pour nos péchés, et d'humilité sincère, que nous devons avoir si nous voulons participer dignement aux fruits du saint sacrifice.

15° La *Postcommunion*, qu'on chantait autrefois tandis que le peuple communiait, marque la joie qu'eurent les apô-

tres à la résurrection du Christ. Les oraisons que le prêtre ajoute sont des actions de grâces pour remercier Dieu des bienfaits qu'il nous a accordés dans le saint sacrifice, en particulier dans la communion.

16° La *Bénédiction* que le prêtre donne lorsque la messe est finie, rappelle la bénédiction que Jésus-Christ donna à ses disciples en montant au ciel, ou encore la bénédiction solennelle qu'il donnera à ses élus, au jour du dernier jugement, lorsqu'il leur dira : *Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* (Matth. xxv, 34.)

Ceux qui, en assistant au saint sacrifice, voudront entrer ainsi dans les vues de l'Église, et profiter sans effort de ses cérémonies, exciteront dans leur cœur les affections suivantes, ou d'autres semblables. Ils pourront, au *Confiteor,* demander pardon de leurs péchés; à l'*Introït,* désirer la venue spirituelle de Jésus-Christ; au *Kyrie,* implorer la divine miséricorde; au *Gloria,* se réjouir avec les anges et remercier Dieu de la naissance du Sauveur; au *Dominus vobiscum* , souhaiter de lui être toujours unis, puis imprimer dans leur esprit la pensée et demander la grâce qui sont spéciales à l'office du jour; à l'*Épître* , tâcher de s'instruire de quelques paroles de l'Écriture; au *Graduel* et au *Trait,* solliciter l'esprit de pénitence; à l'*Alleluia,* se réjouir dans le Seigneur, et lui demander la paix d'une bonne conscience; à l'*Évangile,* écouter avec respect la doctrine de Jésus-Christ et la graver dans leur cœur; au *Credo,* faire des actes de foi sur les mystères qu'il renferme, de soumission à l'Église qui les propose et en définit le sens; à l'*Offertoire,* offrir Jésus, et s'offrir avec lui à son Père pour les quatre fins du sacrifice; à la *Préface,* élever leur cœur et leur esprit vers Dieu, pour le louer et le glorifier avec les anges, par Notre-Seigneur; à l'*Élévation,* adorer Jésus réellement présent sous les espèces du pain et du vin, au *Pater,* demander pour eux et pour ceux qu'ils aiment les grâces et les vertus qui leur conviennent; à l'*Agnus* et à la *Communion* du prêtre, faire la communion spirituelle; à la *Postcommunion* et aux *Orai-*

sons, remercier Dieu des grâces qu'il vient de leur faire; à la *Bénédiction,* lui demander qu'il les bénisse en ce monde par la grâce, et en l'autre par la gloire. Pendant le dernier *Évangile,* il est convenable de demander pardon des fautes et des négligences qu'on a commises en entendant la messe.

C'est après la consécration qu'il faut s'entretenir plus intérieurement et plus exclusivement avec Jésus-Christ réellement présent sur l'autel. Il est facile d'exciter alors de tendres affections dans son cœur, en formant des actes d'adoration, de foi, de contrition, d'humilité, de demande et d'amour. Tandis que, dans le chœur, le religieux reste longtemps prosterné, combien plus doit-il se prosterner et s'anéantir en esprit, à la présence de son Sauveur et de son Dieu! Et pendant que le prêtre se frappe la poitrine et élève la voix pour dire : *Nobis quoque peccatoribus,* en souvenir de la contrition éprouvée par le larron pénitent, par le centurion et par le peuple qui, après la Passion, s'en retournaient en se frappant la poitrine, avec quelle application doit-il s'exciter à une vive douleur de ses péchés et en demander très humblement pardon! Ensuite il mettra toute son attention à se préparer à la communion spirituelle, pour la faire au moment de celle du prêtre.

La *communion spirituelle* consiste dans un désir ardent de recevoir Jésus-Christ spirituellement par la grâce, et de s'unir à lui. La pratique en est excellente; aussi elle est vivement conseillée par les saints et recommandée par le concile de Trente. Ses avantages sont tels que parfois celui qui ne communie que spirituellement reçoit plus de grâces qu'un autre qui communie réellement. Car quoique la communion sacramentelle soit, par elle-même, d'un plus grand mérite, et que, comme sacrement, elle produise la grâce par une vertu qui lui est propre; toutefois le désir qu'on a de s'unir à Notre-Seigneur peut devenir si ardent, et être accompagné d'un si grand respect, d'un si grand amour, d'une si grande humilité, qu'on dépasse en saintes dispositions celui qui communiera réellement, mais avec des dispositions plus imparfaites.

La communion spirituelle, étant tout intérieure, a encore l'avantage de n'être point exposée à la vanité, et de pouvoir être faite, non seulement une fois à la messe, mais toutes les fois qu'on forme ce désir ardent de recevoir Jésus. C'est pourquoi plusieurs personnes la font chaque fois qu'elles passent devant le très saint Sacrement, et souvent au milieu de leurs travaux.

On pourrait user de cette forme : « Mon Sauveur, je désirerais très ardemment communier et vous recevoir sacramentellement; mais, puisque je ne puis avoir ce bonheur, faites-moi la grâce de vous recevoir spirituellement et d'être pour toujours uni intérieurement à vous, par mes actions, par mes intentions et par mes inclinations. »

ARTICLE III

De l'Office divin.

L'office divin, par lequel on rend à Dieu, au nom de l'Église, les louanges qui lui sont dues, est, après la sainte messe, l'action la plus considérable de la religion chrétienne. Dieu est grand; il mériterait des louanges infinies, si les créatures en étaient capables. Les anges et les bienheureux dans le ciel le louent continuellement. Ici-bas, les créatures inanimées le bénissent à leur manière; mais c'est à l'homme à s'acquitter de ce devoir sur la terre, d'une manière libre, intelligente et bien plus parfaite. Toutefois, tous ne peuvent pas se consacrer exclusivement à la prière publique; l'Église a donc chargé de cette obligation et de cet honneur les ecclésiastiques et les religieux, qui sont destinés par état à louer le Seigneur, non seulement en particulier, mais publiquement; non seulement pour eux, mais pour tout le peuple. C'est pourquoi les fidèles contribuent à leur entretien par les aumônes, afin qu'étant dégagés des soins superflus et des affaires de ce monde, ils puissent s'occuper plus saintement et plus uniquement à devenir par l'oraison les médiateurs entre le ciel et la terre.

Pour bien dire l'office, il faut l'intention, la modestie du corps, l'attention de l'esprit et la dévotion du cœur.

L'*intention* est un mouvement de la volonté, qui nous fait tendre à la réalisation d'un but désiré. Pour satisfaire à l'office, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir l'intention actuelle et de dire: « J'entends réciter cet office pour satisfaire à mes obligations; » il suffit d'avoir l'intention virtuelle, qui existe dès qu'on se rend au chœur pour le dire avec la communauté, ou qu'on prend son bréviaire pour le réciter en particulier. Car ces actes de volonté viennent de l'intention qu'on a de faire son devoir, quoique l'habitude empêche d'en avoir conscience et de l'exprimer distinctement chaque fois.

Cela doit être bien remarqué par les scrupuleux, qui s'imaginent n'avoir pas eu l'intention de satisfaire à l'obligation de l'office, de la messe ou de la pénitence sacramentelle. Ils ont pour le moins l'intention virtuelle, renfermée dans cette disposition dont nous venons de parler, de prier Dieu, de faire tel acte, comme leur ayant été prescrit. Quand même ils croiraient, non seulement n'avoir pas eu l'intention nécessaire pour satisfaire à leur obligation, mais avoir consenti à l'intention contraire, ils ne doivent pour cela ni répéter leurs heures, ni recommencer leur pénitence, ni entendre une autre messe. Car cette intention contraire qu'ils supposent avoir eue n'est pas réelle, mais chimérique; et elle est une suite du trouble que le scrupule a laissé dans leur esprit, en inquiétant et en frappant leur imagination.

Pendant l'office, il faut avoir une grande modestie extérieure. Cette modestie consiste d'abord, quand on le dit en chœur, à se tenir dans la posture prescrite par les rubriques, en sorte qu'on soit exact à prier debout ou assis, couvert ou découvert, à genoux ou prosterné, dans les temps qui sont destinés pour cela. Lorsque c'est en particulier, il est louable de le réciter, au moins en partie, à genoux; c'est la posture du corps la plus humble, la plus respectueuse; et elle est un secours pour développer la dévotion intérieure. On doit surtout observer une grande modestie dans la vue, ayant toujours les yeux baissés, et ne regardant quoi que ce soit sans une véritable nécessité. Le principe de cette modes-

tie extérieure repose dans un grand respect intérieur envers Dieu, à qui l'on parle. Si nous étions bien pénétrés de sa souveraine et infinie majesté, de la sublimité des fonctions que nous remplissons envers Lui, et de notre grande bassesse, nous qui ne sommes que vers de terre, poussière et cendre, nous nous tiendrions en sa présence dans un complet anéantissement et une sainte frayeur. Nous devons, pour entrer dans cette disposition, nous regarder, eu égard à nos propres personnes, comme des criminels de lèse-majesté, indignes d'obtenir grâce; et cette conviction nous maintiendra dans l'humilité, la crainte et la confusion d'un misérable qui demande grâce à son souverain, après l'avoir outragé. Nous pouvons aussi nous regarder comme de pauvres mendiants, qui manquent de tout; et à ce titre demeurer devant notre céleste Bienfaiteur dans une posture suppliante, afin de toucher son cœur, et d'attirer ses bienfaits sur nous et sur ceux que nous représentons.

L'*attention* de l'esprit est nécessaire, comme l'intention de la volonté, pour satisfaire au précepte de l'office; car la prière est essentiellement une élévation de l'âme vers Dieu; or, cette élévation ne se fait que par l'attention ou application de l'intelligence. Dieu étant un esprit très pur, veut que ceux qui le prient l'adorent non seulement de corps, mais surtout en esprit et en vérité. Il rejette donc les prières de ceux qui ne l'honorent que des lèvres, et laissent leur cœur bien loin de lui. Comment, en effet, prétendrait-on le rendre attentif à des paroles auxquelles on ne fait pas soi-même attention? On n'oserait pas adresser une supplique à un prince, ni à un homme respectable, sans bien penser à ce qu'on lui demande et à ce qu'il répondra. Comment se dispenserait-on d'avoir le même égard pour Celui qui est le Roi des rois? Aussi ce n'est pas prier Dieu, c'est se moquer de lui, que de réciter machinalement des formules qui, au lieu d'obtenir des bénédictions à celui qui les prononce, lui attirent, au contraire, des châtiments et des malédictions. Car la prière n'est jamais vide et sans effet; si elle ne s'élève pas jusqu'à Dieu pour mériter ses faveurs, elle attire son

courroux; au lieu de contribuer à effacer les péchés déjà commis, elle devient elle-même un nouveau péché; l'Esprit-Saint nous en prévient : *Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence.* (Jérém. XLVIII, 10.)

Il y a trois sortes d'attentions qu'on peut avoir à la prière vocale, selon saint Thomas : 1° Attention aux paroles qu'on profère. 2° Attention au sens des paroles. 3° Attention au but de la prière, c'est-à-dire à la pensée de Dieu et à la grâce pour laquelle on l'invoque.

L'*attention aux paroles* est nécessaire; mais elle ne suffit pas. Elle est nécessaire, afin que celui qui prie vocalement ne s'expose pas au danger de ne pas dire ce qui est prescrit, ou de ne pas prononcer distinctement les mots, ou d'empiéter sur l'autre chœur. Cette attention aux paroles ne suffit pourtant pas, car elle n'implique pas une élévation de l'âme vers Dieu; il faut, sans la négliger, faire attention en outre au sens particulier des mots, ou en général à nous tenir unis à Notre-Seigneur. L'application constante aux paroles, poussée à l'excès, peut même devenir nuisible, ainsi qu'il arrive quelquefois aux scrupuleux; car, étant excessive, elle nous empêche de penser au sens des mots, ou aux choses saintes, et de nous livrer à la ferveur. Il suffit donc qu'elle soit assez grande pour nous empêcher de dire une chose au lieu d'une autre, et nous faire prononcer distinctement les paroles.

L'*attention au sens des paroles* est utile, sans être absolument nécessaire. Elle est utile, car elle excite la dévotion dans le cœur, empêche qu'on ne s'ennuie en priant, et facilite les autres espèces d'attentions. C'est elle dont il est ainsi parlé dans la Règle de saint Augustin : *Lorsque vous priez Dieu en chantant des psaumes et des hymnes, que votre cœur soit attentif à ce que votre bouche prononce.* Pour accomplir cette recommandation, il faut entrer dans les sentiments des psaumes et exciter dans son cœur des mouvements et des affections conformes aux différents versets. S'agit-il d'un psaume de la pénitence, il faut s'exciter à la douleur et à la contrition de ses péchés. Le psaume contient-il des supplications, il faut se faire suppliant. Lorsqu'il se réjouit dans le Seigneur,

réjouissons-nous; lorsqu'il gémit, gémissons; lorsqu'il renferme des actions de grâces, remercions; lorsqu'il contient des sujets de consolation et de confiance, livrons-nous à la consolation et à la confiance dans le Père des miséricordes, etc. Nous avons dit que cette attention au sens des paroles n'est pourtant pas absolument nécessaire; en effet, sans elle, l'âme peut être suffisamment appliquée à Dieu, et c'est pourquoi plusieurs ecclésiastiques, des religieux et des religieuses satisfont au précepte de dire l'office, quoiqu'ils ne pénètrent pas constamment le sens des mots et des versets qu'ils prononcent. Elle peut même être quelquefois nuisible, quoique rarement, comme il arriverait si un scrupuleux voulait, sous prétexte de devoir ou de perfection, pénétrer le sens littéral de tout ce qu'il récite, et faisait, dans ce but, des efforts capables de lui ôter la dévotion ou de lui rendre impossible toute pensée pieuse.

L'*attention au but de la prière* est la meilleure, et c'est à elle que tendent toutes les autres. Elle consiste à dire l'office avec l'intention et le désir de louer Dieu, de l'adorer et de le bénir. Cette attention suffit pour satisfaire à l'office, puisque par elle l'âme, étant élevée au Seigneur, est dans une vraie oraison; et elle est en quelque manière nécessaire, car sans elle la prière n'est pas un acte de religion, la pensée de Dieu n'y entrant pour rien. Lors donc qu'on dit l'office ou qu'on fait quelque autre prière vocale, si l'on ne s'applique pas à pénétrer le sens des paroles, il faut du moins les prononcer dans le but de louer Dieu, en pensant à la fête du jour, ou à la grâce qu'on demande avec instance, ou à quelque autre chose pieuse, et surtout à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette attention est de deux sortes selon saint Thomas, l'une actuelle, l'autre virtuelle.

Elle est *actuelle* lorsqu'on pense présentement à Dieu, ou au sens des paroles, ou à quelque mystère. Il serait à souhaiter qu'on pût avoir sans interruption cette attention actuelle, à cause des fruits merveilleux qu'elle produit dans l'âme, et surtout d'une certaine dévotion, douceur et consola-

tion spirituelle qu'elle répand dans le cœur. Mais il n'est pas en notre pouvoir de jouir, quand nous le désirons, de ce bonheur; et il arrive même quelquefois que, lorsqu'on fait trop d'efforts pour y arriver, c'est alors qu'on a plus de sécheresses et de distractions. Il faut donc se résigner à la perdre souvent, et s'en consoler en pensant que l'intention virtuelle supplée à ce défaut et se maintient au milieu des distractions de l'esprit et des sécheresses du cœur, quelque longues et violentes qu'elles puissent être, pourvu qu'elles ne soient pas volontaires. L'intention *virtuelle*, en effet, est celle qui subsiste implicitement dans la série des actes opérés en vertu de l'intention actuelle formée au commencement de la prière. Cette intention se maintient, quoique non réfléchie, dans les actes sur lesquels elle influe, jusqu'à ce qu'elle soit interrompue et rétractée par un acte positif. Que si, loin de former cet acte positif, on renouvelle de temps en temps l'intention primitive, on a bien plus lieu encore d'être en repos sur l'accomplissement de son obligation. Ce serait être volontairement distrait de rouler dans son esprit, de propos délibéré, des pensées étrangères, ou de ne pas les chasser lorsqu'on les remarque, ou de s'occuper en disant l'office à quelque action extérieure qui demande une attention particulière, comme d'écrire, de lire, de parler, de s'entretenir avec quelqu'un. En admettant ces distractions volontaires, on ne satisferait point au précepte de l'office; et on pécherait mortellement si cette distraction volontaire durait pendant un temps assez notable.

Il faut aussi dire l'office avec la *dévotion du cœur*. La dévotion, selon saint Thomas, consiste à faire avec une volonté prompte ce qui est du service de Dieu. C'est pourquoi, avoir de la dévotion en disant l'office, c'est le dire avec une sainte promptitude, un ardent désir et une grande ardeur de louer Dieu, de le bénir, de l'honorer et de l'adorer. C'est encore exciter dans son cœur de saintes affections d'amour, ou de contrition, ou de confiance, ou de crainte, ou de demande, conformément au sens des psaumes et des hymnes que l'on récite, ou selon la nature des grâces et des vertus dont on a besoin.

Une marque qu'on a de la dévotion à dire l'office, c'est lorsqu'on quitte avec promptitude toute autre occupation extérieure, aussitôt qu'on entend le premier signal qui y appelle, et lorsqu'on trouve du plaisir à chanter les louanges de Dieu avec ses frères. Au contraire, c'est une marque d'indévotion, lorsqu'on retarde le plus qu'on peut de venir au chœur pour y dire l'office; lorsqu'on cherche de faux prétextes pour s'en absenter, et lorsqu'on s'y ennuie en célébrant les louanges du Tout-Puissant comme si on les trouvait trop longues.

Les religieux feront leurs délices d'assister au chœur. Comme les anges et les saints dans le paradis, en chantant les louanges de Dieu, sont continuellement dans des transports, des extases et des ravissements ineffables, les religieux devraient aussi, pendant l'office, être dans une espèce de transport, par la vivacité de leur foi, l'ardeur de leur amour et la ferveur de leur dévotion; car ils ont le bonheur de louer la même souveraine Majesté que les anges. C'est ainsi que notre Père saint Dominique et ses premiers disciples se faisaient un bonheur de venir au chœur la nuit comme le jour; ils y trouvaient une fournaise d'amour où ils se consumaient avec délices, et chacune de leurs paroles s'élevait comme une flamme vers le trône de l'Éternel pour lui marquer leur ferveur et leurs adorations. Tels étaient aussi les sentiments de David, lorsqu'il disait : *Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt; je chanterai et je réciterai des cantiques; mes lèvres prononceront vos louanges avec des transports de joie; je bénirai le Seigneur en tout temps, sa louange sera toujours dans ma bouche.* (Ps. LVI, 8; XXXIII, 2.) Pourquoi ne chercherions-nous pas à acquérir peu à peu de pareils sentiments?

Afin d'avoir de l'attention et de la dévotion en disant l'office, il faut y apporter une préparation convenable; le Saint-Esprit nous le recommande : *Avant de prier, préparez votre âme, et ne soyez pas semblable à un homme qui tente Dieu.* (Eccli. XVIII, 23.)

La *préparation éloignée* consiste à se tenir recueilli pendant la journée, à marcher en la présence de Dieu, à faire

régulièrement la méditation, à produire de fréquentes élévations de cœur et d'esprit vers Dieu, à bien garder le silence, à pratiquer la mortification des sens et des passions. Si l'on est dissipé tout le jour, si l'on est vif et déréglé dans ses passions, et surtout si avant l'office on parle de nouvelles ou d'autres choses curieuses, il est impossible d'être recueilli aussitôt qu'on veut prier, et d'avoir l'attention et la dévotion nécessaires. Avec notre triste nature, il est facile de passer brusquement de la ferveur à la dissipation, mais non de la dissipation à la ferveur. Dieu ne voulait pas, dans l'ancienne loi, qu'on attendît, pour allumer le feu sacré, qu'il fallût s'en servir pour le mettre dans l'encensoir ou pour consumer les sacrifices et les holocaustes; il avait ordonné qu'il brûlât toujours sur l'autel, et que le prêtre, tous les matins, y mît du bois pour le renouveler et l'entretenir; de même aussi ne suffit-il pas d'allumer le feu sacré de l'amour divin lorsqu'on veut offrir le sacrifice de la louange et l'encens de la prière; ce feu doit être toujours allumé dans notre cœur, et il faut l'entretenir chaque jour par de saintes pensées, de pieuses affections, de ferventes méditations et un continuel recueillement.

La *préparation prochaine,* que l'on doit faire avant de commencer l'office, embrasse les cinq actes suivants : 1° acte de foi, sur la présence et la grandeur infinie de Dieu, qui nous regarde et nous écoute; 2° de contrition pour purifier notre âme des péchés qui nous rendent indignes de lui parler; 3° d'offrande, de l'office qu'on va dire, afin qu'il glorifie Dieu, satisfasse à nos péchés et à ceux du prochain, contribue au soulagement des âmes du purgatoire, procure la conversion des pécheurs, augmente la perfection des justes, et obtienne quelque autre grâce particulière, selon l'intention qui nous est recommandée; 4° de renoncement anticipé aux distractions qui pourront nous venir pendant l'office, disant avec saint Bernard : *Pensées du monde, demeurez ici jusqu'à mon retour; quand j'aurai besoin de vous, je vous reprendrai; hélas! vous ne reviendrez que trop tôt!* 5° d'union à Jésus en associant les prières qu'on va réciter aux louanges qu'il a offertes à

son Père, et en le priant de nous inspirer ce que nous devons demander et comment nous devons le demander. Il n'est pas nécessaire de produire tous ces actes en particulier; une simple et fervente élévation du cœur vers Dieu peut les renfermer éminemment. Du reste, ils sont tous contenus dans l'oraison : *Aperi Domine os meum.*

En disant l'office, chacun doit s'occuper de ce qu'il connaît être plus capable de fixer son attention et d'exciter sa dévotion. Les dispositions et les talents naturels, comme les attraits et les grâces, sont très divers; et chacun doit se servir utilement de ce que le ciel lui a donné. Certains ont de la facilité pour penser aux perfections divines; d'autres, à tel mystère; d'autres, à telles paroles des psaumes ou des hymnes; quelques-uns ont plus d'attrait à regarder Dieu présent dans leur cœur, ou à se fondre d'amour et de reconnaissance devant lui, à cause de ses grandeurs et de ses bienfaits tant naturels que surnaturels; ou encore ils lui offrent tout ce qu'ils ont et tout ce qu'ils sont, et lui demandent les grâces et les vertus dont ils ont besoin; plusieurs enfin sont attirés à penser à Dieu sans raisonnement, d'une manière simple, lui exposant qu'ils l'aiment et désirent telle grâce, sans lui rien dire de particulier ni de suivi, pour ne pas le perdre de vue en s'occupant à formuler des pensées, à en déduire des affections et à spécifier des demandes. On peut dire de ces différentes manières, avec le dernier verset des psaumes, qui n'est pas le moins consolant ni le moins profond : *Omnis spiritus laudet Dominum.*

Le souvenir de la passion de Jésus-Christ est d'un secours très spécial et d'une efficacité presque infaillible pour avoir l'attention et la dévotion désirables pendant l'office. Il fixe l'imagination en lui représentant quelque chose de sensible, et il attendrit le cœur en y excitant de saintes affections. A chacune des sept heures canoniales, on peut penser à quelqu'un des mystères de la passion de Jésus-Christ qui s'est accompli à peu près à cette même heure, et demander à Dieu par son Fils, et par la vertu de ce mystère, d'être délivré de quelque vice, par exemple des sept péchés capitaux,

qui sont la source d'une infinité d'autres; on implore en même temps la grâce d'acquérir les vertus qui leur sont contraires.

Les sept considérations sur la passion de Jésus-Christ dont on peut s'occuper en disant les sept heures de l'office sont renfermées dans les vers suivants, qui sont rapportés par la glose du droit canonique, sur le chapitre *Presbyter :*

Hæc sunt Septenis propter quæ psallimus horis :
Matutina *ligat Christum qui crimina solvit :*
Prima *replet sputis, causam dat* Tertia *mortis :*
Sexta *cruci nectit, latus ejus* Nona *bipertit :*
Vespera *deponit tumulo,* Completa *reponit.*

Suivant cette méthode, pendant Matines on pourra penser que Jésus-Christ, à cette même heure, après avoir fait sa prière dans le jardin des Oliviers, fut lié et garrotté par les Juifs, trahi par Judas, abandonné de ses disciples et livré à ses ennemis. On demandera d'être délivré de l'orgueil, qui est un amour déréglé de sa propre excellence et de l'estime des hommes; et on aspirera à l'humilité, qui nous fait connaître et aimer notre abjection. On peut aussi désirer l'obéissance, qui nous fait renoncer à notre propre volonté, pour nous soumettre au prochain par amour pour Dieu.

A Prime, on considérera Jésus-Christ conduit à la maison de Pilate, couvert de crachats, faussement accusé et cruellement flagellé. On demandera d'être délivré du péché d'avarice, qui est un désir déréglé des biens temporels et un attachement immodéré à ceux que l'on a. On recherchera, au contraire, la pauvreté évangélique, qui nous fait renoncer entièrement aux biens de la terre pour l'amour de Dieu, ou nous détache le cœur de ceux que nous possédons.

A Tierce, on considérera que le Sauveur, après qu'on lui eût préféré Barabbas, fut condamné à mort, couvert de pourpre, couronné d'épines et chargé de sa croix; on demandera d'être délivré du péché d'impureté, qui est un amour déréglé des plaisirs des sens, et on promettra de garder avec un soin jaloux la chasteté religieuse.

A Sexte, on considérera Jésus-Christ cloué à la croix, mis

entre deux larrons, abreuvé de fiel et de vinaigre, et blasphémé par les Juifs. On demandera d'être délivré de l'envie, qui est un déplaisir du bien de notre prochain et de ses avantages, en ce qu'ils peuvent diminuer notre gloire. On désirera encore la charité, qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, et nous porte à nous réjouir de tous les avantages de notre prochain, comme des nôtres propres, qu'il s'agisse de ceux de la nature et de la fortune, ou de ceux de la grâce.

A None, on pourra se ressouvenir que Jésus-Christ ayant remis son âme entre les mains de son Père et étant expiré sur la croix, son côté fut ouvert par une lance, et qu'alors la terre trembla, le soleil se couvrit de ténèbres. On demandera d'être délivré du vice de la gourmandise, qui est un amour déréglé du boire et du manger; et on s'excitera à la pratique de la sobriété, qui nous fait garder une juste mesure dans l'usage de ces mêmes choses.

A Vêpres, on considérera que Jésus-Christ étant expiré, son corps fut détaché de la croix et son âme descendit dans les limbes pour en délivrer les âmes des saints patriarches. Il sera bon de demander la force de vaincre la colère, qui est un désir déréglé de vengeance, accompagné de l'émotion du cœur. On désirera la patience, qui nous fait supporter nos maux, en vue de la récompense, avec paix et avec joie; ou encore la douceur, qui nous fait endurer les injures et les contradictions avec une grande tranquillité, sans aigreur et sans emportement.

A Complies, on considérera comment le corps de Jésus ayant été embaumé et enveloppé d'un linceul, fut enseveli dans un sépulcre nouveau. La grâce à demander sera d'être délivré du péché de paresse, qui est un ennui et un dégoût des exercices spirituels, à cause de la peine qu'on y trouve. On s'excitera à la ferveur, qui nous rend prompts et dévoués au service de Dieu, et à la persévérance; qui nous affermit dans la pratique du bien, malgré les ennuis attachés à la monotonie et à la durée des efforts qu'il exige.

On ne pourra pas conserver l'attention et la dévotion, si l'on n'a un grand soin de tenir les yeux baissés. Un regard jeté par légèreté ou par curiosité est capable d'enlever tout d'un

coup à l'âme ces dispositions toujours difficiles à conserver. L'objet qu'on regarde se peint d'abord dans l'imagination ; l'esprit, qui a une si grande liaison avec celle-ci, se sépare de la bonne pensée dont il était occupé pour regarder l'objet sensible qui le frappe; et souvent il entraîne pour longtemps la volonté à sa suite. De là viennent tant de distractions qui sont volontaires dans leur cause, et peut-être dans leurs suites, parce qu'on n'a pas soin de les rejeter. C'est pourquoi, pendant l'office, il faut avoir les yeux si modestement baissés, qu'on ne regarde que la terre ou l'autel, ou le livre sur lequel on suit les prières, ou les cérémonies qui portent à Dieu; jamais les objets qui sont de côté et d'autre, ni les personnes qui entrent dans le chœur ou qui en sortent, ni quoi que ce soit. On excepte le cas où l'on serait chargé de régler le chœur, car alors le dévouement à l'intérêt général excuse des distractions auxquelles on s'expose, pourvu qu'on y renonce et qu'on purifie souvent son intention.

Quand on a des distractions, des mauvaises pensées ou des tentations en disant son office, qu'on se garde bien de se troubler ni de s'en chagriner intérieurement. Ces inquiétudes intérieures, au lieu de calmer la vivacité de l'imagination, qui en est souvent l'unique cause, la dérégleraient encore davantage. Il faut éviter aussi, dans ce cas, toute contraction du visage, toute posture tourmentée, toute parole à demi-voix. Ces expédients n'ont aucune force pour arrêter l'égarement de l'imagination, pour fixer la légèreté de l'esprit et mettre en fuite le démon. Il suffit, quand on s'aperçoit qu'on est distrait, de se remettre en la présence de Dieu, à qui on a l'honneur de parler; de s'humilier devant sa majesté infinie, de lui demander pardon de nos misères, et de ramener doucement à lui notre attention. Il est bon de s'accoutumer à la renouveler au commencement de chaque psaume, ou à chaque *Gloria Patri*, ou à chaque inclination qu'on fait, désirant que la très sainte Trinité soit glorifiée, bénie et adorée par nous et par le monde entier.

Les scrupuleux doivent se faire une loi absolue de ne point répéter l'office à cause des distractions et des tentations qu'ils

éprouvent, si longues et violentes qu'elles soient. Dieu, en nous imposant l'obligation de l'office, n'entend pas qu'elle nous condamne à toutes ces répétitions et à tous ces efforts pénibles. Du reste, voulût-on s'y assujettir par principe de conscience, ce serait sans résultat, car on le dirait encore plus mal la seconde fois que la première, parce que l'imagination déjà troublée, au lieu de s'apaiser, s'irriterait encore davantage, et finirait peut-être par se détraquer pour toujours. La peine que ces religieux ressentent de leurs distractions, et qu'ils ne font que trop paraître au dehors, est une marque que ces distractions ne sont point volontaires. Le désir qu'ils ont d'être plus attentifs et d'être délivrés des pensées qui les fatiguent, est une preuve évidente qu'ils ont au moins l'attention virtuelle, très suffisante pour satisfaire à la loi. C'est pourquoi on ne doit pas les croire quand même ils garantiraient être sûrs qu'ils ont été distraits volontairement, et qu'ils n'ont eu aucune attention. Le mieux pour eux, après s'être humiliés en la présence de Dieu à cause de leurs distractions, c'est de ne point examiner si elles sont volontaires, mais de les mépriser, de leur résister plutôt par la patience que par de vains efforts, et de ne répéter quoi que ce soit sans la permission du Père maître. Cette humble soumission les préservera d'une grande perte de temps et de longues peines d'esprit.

Quand on a le bonheur de dire l'office en chœur, il faut faire tout son possible pour qu'il soit bien chanté, avec une mélodie, une décence et une gravité dignes du Seigneur. Lorsqu'un office est ainsi chanté, Dieu en est honoré, les anges en sont réjouis, les hommes édifiés et excités à la dévotion. Saint Augustin rapporte qu'en assistant aux offices de l'Église et en les entendant chanter, il était consolé jusqu'aux larmes. Au contraire, il n'y a rien dont Dieu soit plus déshonoré, les anges plus contristés, et les hommes plus scandalisés, que lorsque les offices sont chantés sans goût, avec confusion et précipitation. La mélodie et l'agrément du plain-chant ne consistent pas à faire des fredons, des éclats de voix, ou des queues, ni à chercher des effets étudiés ou mondains;

la beauté distinctive et la supériorité de ce chant consistent dans la dévotion, la simplicité, la cadence et l'ensemble, en sorte que tous ceux qui psalmodient en chœur soient tellement unis et d'accord, qu'ils ne semblent faire qu'une seule voix animée par la douce motion de l'Esprit-Saint.

Dieu révéla un jour que, parmi un grand nombre d'ecclésiastiques qui avaient chanté solennellement les louanges de Dieu dans une collégiale, une seule voix lui avait plu or, c'était celle d'un pauvre séculier qui avait un ton peu agréable, mais qui unissait le mieux qu'il pouvait sa prière à celle des clercs, en même temps qu'il unissait parfaitement son cœur au Dieu de toute sainteté. Il n'en est pas du Seigneur comme de Baal, que les prêtres de cette idole croyaient mieux toucher par de grands cris et des hurlements, en sorte qu'elle pût mieux les entendre si elle était éloignée, ou qu'elle pût s'éveiller plus facilement si elle était endormie, comme le prophète Élie le leur reprochait.

Toute nouveauté dans le chant doit être bannie du chœur, ainsi qu'il est ordonné par ces paroles de saint Augustin : *Veillez à ne pas chanter autre chose que ce qu'on vous indique comme devant être chanté.* (Reg. S. Aug.) La vénérable antiquité, la majestueuse gravité et la noble simplicité de notre plain-chant, le rendent plus respectable et plus propre à donner de la dévotion que tous les chants nouveaux, inventés plutôt pour flatter l'oreille que pour toucher le cœur.

La beauté de la psalmodie consiste dans les pauses qu'on fait au milieu du verset. Elles contribuent à inspirer la ferveur, et, tandis qu'on les fait, l'esprit et le cœur s'élèvent plus facilement à Dieu, en même temps que le corps se soulage par la respiration. Il nous est même recommandé par certains chapitres généraux d'observer un petit repos lorsque nous disons l'office en particulier ; à plus forte raison doit-on le garder en récitant l'office de la sainte Vierge dans le dortoir.

Il faut psalmodier et chanter au chœur d'un ton médiocre, de manière que, chacun se prêtant de son mieux, toutes les voix, les plus basses comme les plus hautes, puissent se réunir facilement. La solennité de l'office ne consiste pas à

crier à pleine voix, mais à faire des pauses plus marquées, en chantant pourtant toujours sur le ton médiocre et choral qu'il suffit d'élever un peu aux grandes fêtes.

Ceux qui en assistant au chœur disent leur office tout bas, en particulier, soit par nonchalance et par tiédeur, soit pour réciter quelque autre heure qu'ils n'ont pas encore dite, sont coupables, selon saint Antonin, d'un espèce de larcin; car ils emploient leur voix contre la volonté des supérieurs, dont l'intention est qu'ils chantent avec les autres, tous en chœur. Au reste, cet office, récité ainsi tout bas et isolément, ne plaît point non plus à Dieu; car on ne s'en acquitte que tout matériellement et sans fruit, le bruit et le mouvement du chœur formant une source permanente de distractions; on scandalise, en outre, ses frères qui entendent le murmure de notre voix et s'aperçoivent que nous faisons mal les cérémonies communes. Cette récitation est donc loin de compenser, par le peu de minutes qu'elle économise, le tort qu'elle cause, tant à nous qu'aux autres. En vain prétendrait-on qu'on n'a pas assez bonne voix pour être de quelque secours; Dieu ne demande à chacun que de le louer selon ses moyens et ses forces, et celui qui a bonne volonté peut beaucoup plus qu'il ne le pensait d'abord, surtout pour le chant des psaumes, des hymnes et des antiennes communes.

L'office choral est d'une telle dignité que lorsqu'on y arrive après qu'il est commencé, par exemple, un psaume étant déjà dit, l'Église veut que, s'incorporant tout de suite au chœur, à cause de sa noblesse et de sa supériorité, on commence à l'endroit où il en est, au lieu de s'efforcer de dire le commencement de l'office tout bas, pour rejoindre ensuite l'assemblée. C'est seulement après l'office qu'on reprend ce qu'on avait omis au commencement, sans répéter ce qu'on a déjà dit avec le chœur. Pareillement, si la cloche appelle à Sexte, à None, ou à quelque autre heure, et qu'on n'ait pas encore récité Prime et Tierce, quand même on serait en retard par sa faute, on doit, tout en demandant pardon à Dieu de cette négligence, se conformer au chœur; ensuite on dira Prime et Tierce en particulier.

La dignité de la psalmodie demande qu'on soit attentif à bien observer les cérémonies et les inclinations; à se tenir à sa place, vis-à-vis de son collatéral, et à empêcher, autant qu'on le peut, toute confusion. Il est rapporté dans les chroniques de l'ordre de Saint-François, qu'un religieux fut puni très sévèrement, dans le purgatoire, pour n'avoir pas été exact pendant sa vie à faire les inclinations de la manière qu'elles étaient marquées. Saint Vincent Ferrier voudrait qu'avant d'aller au chœur chacun eût prévu l'office en son particulier, afin de prévenir, autant que la fragilité humaine le permet, les fautes qu'on est exposé à y commettre. Ceux surtout qui sont chargés de diriger l'office et d'y exercer quelque emploi, ne doivent pas manquer de le préparer très soigneusement, en dehors de la préparation commune, quelque sûrs qu'ils se croient de leur mémoire et de leur science des rubriques, pour éviter tout péril de fautes d'inadvertance, de surprise et d'ignorance, ou pour corriger avec mesure et dextérité celles qui pourront se produire.

En lisant les leçons ou toute autre chose, on aura soin de prononcer d'une voix distincte et intelligible, posément, sans précipitation, s'arrêtant aux points et aux endroits où le sens de la phrase est fini, pour respirer soi-même et permettre aux autres d'entendre mieux ce qu'on lit. Ceux qui écoutent doivent éviter alors plus attentivement de faire le moindre bruit. Quant à ceux qui lisent avec indolence pour épargner leur voix, ou se pressent de telle manière qu'ils semblent manger une partie des mots, ils sont coupables devant Dieu de ce que les autres n'entendent pas, et de tout le dommage qui en résulte, soit pour l'obligation de l'office, soit pour la fin de cette obligation, qui est l'accroissement de la dévotion dans les âmes.

Lorsqu'il arrive quelque confusion au chœur, si l'on peut y remédier sans bruit par quelque signe ou quelque parole basse, il faut le faire; mais si plusieurs accourent et font du tumulte à cet effet, qu'on se garde de rien dire, de peur d'augmenter le trouble qu'on veut faire cesser. Une faute matérielle est un moindre mal qu'une dispute pleine d'o-

piniâtreté et d'aigreur. S'il arrive qu'un frère commette quelque erreur, ce n'est point aux particuliers à la reprendre, mais aux seuls chantres qui ont autorité pour cela. Quand quelqu'un prononce mal un mot ou un accent, ce serait un abus, une impatience et une inquiétude blâmables dans les simples religieux, de corriger tout haut ceux qui manquent. Rire, lorsqu'il arrive quelque faute ou quelque méprise, ou quand on en commet soi-même, ce serait manquer de respect à Dieu.

Lorsqu'il arrive un de ces désordres regrettables, il faut rentrer en son âme, se mettre en la présence de Dieu, lui demander pardon de ces erreurs, penser que peut-être nous en sommes la cause, ou que du moins nous en commettons de plus grandes à son service. Par ce moyen, au lieu d'avoir des mouvements d'impatience et d'indignation contre celui qui se trompe, on en profitera pour se tenir dans une grande tranquillité, tout couvert de confusion pour soi-même, et rempli de compassion pour les autres. Lorsque, durant l'office, les pauvres ou les enfants font du bruit, il ne faut pas les faire taire avec aigreur et emportement, mais avec beaucoup de douceur et de modération, pensant intérieurement que *bienheureux sont les pauvres d'esprit, puisque le royaume des cieux est pour eux* (Matth. v, 3); que les cris que jettent les mendiants en sollicitant l'aumône, nous donnent une leçon d'ardeur et de persévérance dans la prière; que si nous ne devenons pas semblables aux enfants par la simplicité et l'innocence de nos mœurs, nous n'entrerons jamais dans le royaume des cieux; et que les pleurs de ces petites créatures répandus pour une souffrance corporelle, nous apprennent comment nous devons gémir et pleurer devant Dieu pour nos infirmités spirituelles.

Après avoir achevé le saint office, remercions le Seigneur de l'honneur qu'il nous a fait en nous supportant en sa divine présence, et demandons-lui pardon de toutes les fautes que nous avons commises par nos distractions et nos négligences. Après même que nous aurons quitté le chœur, pendant quelque temps encore nous nous tiendrons recueillis, en

nous rappelant quelque chose de touchant que nous aurons remarqué, soit dans les psaumes, soit dans les leçons de l'Écriture, soit dans les homélies des saints Pères, soit dans l'exposé du mystère et la vie du saint dont on fait la fête. Quel malheur serait-ce de consacrer chaque jour à la prière publique tant d'heures; d'y réciter tant de psaumes, d'hymnes et de cantiques; de lire tant de leçons de la sainte Écriture et de la vie des saints, sans autre résultat que de se décharger d'une manière médiocre et douteuse d'une obligation grave; et sans en retirer presque aucun fruit, pour éclairer l'esprit et toucher le cœur, quand ces fruits sont sous notre main, et qu'il suffirait de la bonne volonté pour y trouver la vie!

ARTICLE IV

De la Confession.

§ I. — Importance de la confession et ses conditions.

La confession est une des plus essentielles actions du Christianisme. C'est par elle que les péchés sont effacés, et que la peine qu'ils méritent est remise, ou entièrement, ou en partie. C'est par elle que nous sommes réconciliés avec Dieu, que nous apaisons sa colère, que nous satisfaisons à sa justice. C'est par elle que les portes de l'enfer sont fermées, et que les portes du ciel sont rouvertes. Par elle, notre âme est lavée de ses péchés, reprend sa première beauté, recouvre la grâce sanctifiante, et le mérite de toutes les bonnes actions, qui était suspendu et comme anéanti par le péché mortel. Par elle enfin, nous recevons une augmentation précieuse de la grâce, si nous avons le bonheur de l'avoir conservée, n'ayant commis aucun péché mortel.

Les novices doivent se confesser fort souvent, ainsi que nos constitutions l'ordonnent, et que nos premiers religieux l'ont pratiqué; et ils mettront une grande application à s'acquitter de ce devoir. Car les fruits que peut produire une bonne confession sont merveilleux; et, au contraire, il arrive qu'après avoir pratiqué la confession fréquente pendant plusieurs années, on est aussi indévot, immortifié, orgueilleux, pares-

seux, impatient, indocile, immodeste et transgresseur de ses constitutions, qu'on l'était quand on commença d'être religieux. Peut-être même qu'au lieu d'avancer dans la perfection, on a reculé, parce qu'on se confesse par coutume, par respect humain, et sans les dispositions requises.

Cinq conditions doivent se réunir pour que la réception du sacrement de pénitence porte tous ses fruits : examen, contrition, ferme propos, déclaration des péchés, accomplissement de la pénitence.

I. L'examen de conscience est une recherche exacte des péchés qu'on a commis depuis la dernière confession. Pour le bien faire, il faut en demander à Dieu la grâce, par quelque acte de ce genre : *Mon Dieu, je vous demande, par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la sainte Vierge, de mon saint ange gardien, et de mes saints patrons, la lumière qui m'est nécessaire pour me bien souvenir de tous mes péchés, et pour en bien pénétrer toute la malice.* Ensuite on recherche en détail les péchés commis par pensées, désirs, paroles, actions, omissions et coopération. Lorsqu'on fait une confession qui embrasse un temps assez considérable, on peut s'examiner en parcourant les commandements de Dieu et de l'Église, les sept péchés capitaux, l'usage des cinq sens, c'est-à-dire l'ouïe, le goût, la vue, l'odorat et le toucher, et les obligations particulières de son état. Mais, lorsqu'il n'y a pas longtemps qu'on s'est confessé, il suffit de rechercher avec une diligence exempte d'efforts excessifs ce qu'on a commis contre Dieu, contre le prochain et contre soi-même.

On doit aussi, en s'examinant, tâcher de découvrir le nombre et les circonstances du péché. Car il y a des circonstances qui en changent l'espèce, d'autres qui en augmentent notablement la malice et peuvent modifier le traitement dont l'âme a besoin pour guérir. On emploiera pour s'examiner un temps raisonnable, plus ou moins long en proportion de l'intervalle qui nous sépare de la dernière confession. Comme les novices se confessent souvent, il suffit qu'ils consacrent un quart d'heure à faire leur examen de conscience. C'est une marque de scrupule ou de paresse d'employer trop de temps à

s'examiner. Les scrupuleux perdent en cela des heures précieuses qu'ils feraient mieux d'appliquer à la lecture spirituelle, à l'étude, ou à des œuvres de miséricorde.

II. La contrition est une douleur sincère des péchés que l'on a commis, avec une forte résolution de n'en plus commettre à l'avenir. Tout chrétien instruit sait qu'il y a deux sortes de contrition. L'une s'appelle *parfaite*, parce qu'elle est conçue par le motif du parfait amour de Dieu ; et elle efface les péchés avant même la réception du sacrement. L'autre s'appelle *imparfaite* ou *attrition*, et elle est principalement conçue, pour l'ordinaire, par la considération de la laideur du péché ou par la crainte des peines de l'enfer: quoique imparfaite, elle dispose utilement à être justifié dans le sacrement de pénitence. Pour faire une bonne confession, il est absolument nécessaire d'avoir la contrition, au moins imparfaite, car le péché ne peut pas être remis si on ne le déteste par une véritable et sincère douleur; et, en outre, afin que le sacrement de pénitence soit valide, il faut y apporter une matière convenable; or la matière de ce sacrement, ce sont les péchés qu'on accuse avec le repentir qui les accompagne. Mais il est bon de s'exciter à la contrition parfaite, en considérant les motifs les plus pressants qui peuvent nous porter à détester nos offenses pour le pur amour de Dieu. Il n'est pas aussi difficile d'y arriver qu'on se le persuade; et c'est le parti le plus sûr pour la rémission, comme le plus salutaire pour la sanctification.

Il faut donc bien se garder d'employer tout le temps à se souvenir de ses péchés, mais s'appliquer principalement à s'exciter à la contrition, puisque sans elle on n'en recevrait pas le pardon dans l'absolution. C'est pourquoi aussi il est nécessaire que l'acte de contrition précède l'absolution, afin que la forme du sacrement de pénitence soit appliquée sur une matière légitime et bien complète. Mais pour que la contrition soit véritable, il ne suffit pas de protester de bouche qu'on est affligé d'avoir offensé Dieu; cette douleur doit être intérieure, c'est-à-dire atteindre la volonté, qui est la racine et la source d'où nait toute prévarication.

Elle doit aussi être universelle, c'est-à-dire s'étendre généralement à tous les péchés mortels qu'on a commis; surnaturelle, afin de disposer l'âme à recevoir la grâce, qui est un don supérieur à la nature. Pour cela, il faut qu'elle vienne de Dieu par un mouvement du Saint-Esprit, et qu'elle retourne à Dieu, ayant pour motif quelque chose de divin, tiré de la vérité révélée, comme d'avoir offensé un Dieu parfaitement bon, et d'avoir risqué la perte d'une éternité. La contrition doit être souveraine, c'est-à-dire supérieure aux autres douleurs, en ce sens que le péché doit nous déplaire plus que tout autre mal temporel que nous eussions pu encourir, puisqu'il est, en effet, le plus grand de tous les maux, pour ne pas dire l'unique mal.

Il n'est pourtant pas nécessaire que la contrition nous cause la douleur la plus sensible et la plus vive. C'est un acte de la volonté, et la volonté est une puissance spirituelle élevée au-dessus des sens, il ne faut donc pas s'étonner si les sens n'éprouvent pas le regret et la peine qui sont dans la volonté. D'ailleurs, l'union étroite de l'âme avec le corps fait qu'elle ressent plus vivement l'impression des objets corporels que celle des choses spirituelles. Cette remarque est nécessaire pour rassurer ceux qui ont une conscience trop timorée, et les scrupuleux qui craignent toujours de faire une mauvaise confession par défaut de contrition suffisante. Il suffit que la contrition les décide, en pratique, à détester et à fuir le péché plus que tout autre mal temporel. Il n'est pas même nécessaire, pour s'exciter à ce degré de contrition, de descendre à considérer tel ou tel mal temporel en particulier, comme le remarque saint Thomas. Cette comparaison, au lieu de confirmer en nous la contrition, pourrait, au contraire, nous la faire perdre; car la considération des maux en particulier touche plus fortement que leur considération générale, et la supposition imaginaire de certains sacrifices que Dieu n'exige pas présentement, et que peut-être il ne demandera jamais, pourrait produire la volonté réelle de préférer le péché à l'acceptation de ce sacrifice, sur lequel on a arrêté sa pensée.

Pour avoir une véritable contrition, il faut la demander à Dieu avec beaucoup d'humilité et de confiance, et s'y exciter soi-même par le secours de la grâce. Afin de le mieux faire, il est bon de considérer : 1° Les principaux motifs qui peuvent produire en nous l'amour de Dieu, tels que sa souveraine bonté, son amour immense pour nous, ses bienfaits inestimables, et la passion cruelle que Jésus-Christ a endurée pour notre salut. 2° On considérera l'injure horrible que le péché fait à Dieu, en l'offensant et le déshonorant pour un chétif plaisir, pour une misérable créature, pour un petit intérêt, pour un vain respect humain, pour une pensée mauvaise, un désir criminel, etc. 3° On considérera ce que l'on perd par le péché, à savoir : Dieu, sa grâce, son amour et les vertus infuses qui l'accompagnent, le droit au royaume des cieux, les consolations du Saint-Esprit; au lieu de tout cela, on devient l'esclave du démon et on mérite l'enfer pour toute l'éternité. Quel malheur!

III. Le ferme propos est une forte résolution de ne plus retomber dans le péché et d'en fuir les occasions. Cette résolution est aussi nécessaire pour faire une bonne confession que le regret d'avoir commis le mal dans le passé; car les raisons qui rendent le péché digne de détestation sont immuables et éternelles. De même donc qu'elles nous portent à haïr et à expier celui que nous avons commis, elles doivent aussi nous le faire détester et fuir pour l'avenir. Ce ferme propos ne sera pas seulement dans la bouche, mais dans l'intérieur de l'âme. Car la véritable conversion doit avoir lieu là où est le vrai désordre et son premier auteur; or le coupable c'est le cœur. Le ferme propos doit encore être universel, s'étendant à tous les péchés, au moins mortels, puisque chacun d'eux, en particulier et par lui seul, offense Dieu et fait mourir l'âme. Il doit être constant et formé pour toujours, nous mettant dans la résolution de plutôt perdre toute sorte de biens et de plutôt mourir que d'offenser le Seigneur. Il n'est pourtant pas à propos de considérer en particulier la perte de tel bien, ni la perspective de tel genre de mort, ainsi qu'on l'a remarqué tout à l'heure pour la contrition.

Afin de persévérer dans le ferme propos, on se gardera de s'appuyer sur ses propres forces; on ne comptera que sur la grâce de Dieu; il ne peut la refuser si notre prière est pleine de confiance en sa bonté et de défiance de nous-même. Pour que le bon propos soit sincère et efficace, il doit encore, par une juste conséquence, renfermer la volonté de fuir les occasions prochaines du péché; car on est censé consentir à retomber dans le mal quand on ne veut pas éviter tout ce qui y porte, et met en danger probable de le commettre. Il doit enfin renfermer la résolution de prendre les moyens nécessaires pour éviter le péché; car le désir sincère de parvenir à un but renferme la volonté de prendre les moyens convenables pour y réussir.

IV. La confession est une accusation de nos fautes à un prêtre approuvé, en vue d'en obtenir l'absolution et la rémission. Afin que la confession soit bonne, cette déclaration des péchés doit être : 1° Simple, c'est-à-dire faite en des termes clairs, sincères, et sans prolixité. On doit donc éviter d'y mêler des choses inutiles, d'y raconter ses ennuis, d'y découvrir les complices de ses fautes ou les péchés des autres, et d'y solliciter des conseils intempestifs. Si l'on a quelque avis ou quelque consolation à demander, il convient d'attendre après la confession, ou de différer à un autre temps, si le besoin qu'on a n'est pas pressant, et s'il y a d'autres personnes qui veuillent se confesser à leur tour, en particulier les veilles de fête. 2° La confession doit être humble. Pour cela, il faut s'accuser de ses péchés, non pas comme si l'on faisait un simple récit, mais avec des sentiments d'anéantissement de soi-même et de confusion d'avoir offensé un Dieu si grand et si bon. On évitera donc de les diminuer, de les excuser et d'en rejeter la faute sur la violence de la tentation, ou sur la malice du démon, ou sur l'occasion donnée par le prochain, ou sur quelque autre cause de ce genre qui serait une vaine excuse de l'orgueil. Au contraire, pour s'humilier et se confondre, il ne faut attribuer ses chutes qu'à son défaut de bonne volonté et à sa propre malice, et faire ressortir autant qu'on le peut, sans pourtant rien dénaturer,

les circonstances aggravantes qui proviennent du temps, du lieu, des bonnes inspirations reçues du ciel, et de l'opiniâtreté avec laquelle on y a résisté. Cette humilité dans l'accusation résultera principalement de la honte d'avoir offensé son Dieu, son bienfaiteur, son Roi, son Père et l'Époux de son âme. Avec quelle confusion et quel tremblement un sujet coupable de lèse-majesté ne se présenterait-il pas devant son Souverain pour lui demander grâce ! C'est dans ce sentiment que les pénitents des premiers siècles du christianisme se tenaient longtemps à l'entrée de l'église, revêtus de sacs, couverts de cendre, la tête rasée, le visage pâle, les yeux bas et trempés de larmes, demandant pardon à Dieu, aux prêtres et aux fidèles. 3° La confession doit être entière, c'est-à-dire qu'il faut déclarer le nombre des péchés mortels, autant qu'on le connaît; quand on ne le sait pas exactement, il suffit de le dire à peu près. Si l'on a croupi au milieu du monde dans une mauvaise habitude, il faut dire environ combien de fois on y est tombé par jour, ou par semaine, ou par mois, ou par année.

Un des avis les plus importants qu'on puisse donner ici, pour toutes les personnes et pour toute la vie, c'est que, quelque parfait et quelque saint que l'on soit, si l'on avait le malheur de tomber dans une faute considérable, il ne faudrait pour rien au monde la cacher en confession. Nous lisons dans la vie des Pères du désert que des solitaires, presque thaumaturges, ont eu le malheur de commettre des péchés horribles; ce qui est arrivé alors peut arriver encore aujourd'hui, ou pour s'être exposé à l'occasion prochaine, ou pour avoir eu quelque vanité et présomption secrète. Le démon cherche à inspirer aussitôt une mauvaise honte pour empêcher de déclarer ces sortes de fautes; mais on se gardera de l'écouter; ce serait tomber dans un horrible sacrilège. Il est juste d'avoir honte de l'acte du péché commis devant Dieu; non pas de dévoiler ce mal et d'exprimer son repentir devant celui qui a mission pour nous le pardonner. Du reste, la honte passagère qu'on peut éprouver à se confesser de ses fautes est une partie de la pénitence qu'on en doit faire; elle délivre de la confusion épouvantable qu'on aurait au jour du

jugement, pour avoir voulu éviter celle d'un moment au sacré tribunal, et elle exempte des remords terribles dont sont tourmentés jour et nuit ceux qui font des confessions sacrilèges. Pourquoi craindre d'être méprisé ou rebuté en s'adressant aux confesseurs que l'on a choisis comme étant les plus exacts, les plus vertueux et les plus zélés pour notre bien? Au contraire, plus le ministre du sacrement est bon et saint, plus il compatit à des fautes dont il voit qu'on veut se relever par un humble aveu et une sincère pénitence. Étant l'envoyé d'un Dieu mort pour effacer nos péchés, il entrera dans les sentiments de charité et de tendresse de celui qu'il représente; étant l'ange du Seigneur, il se réjouira de notre retour à l'innocence; étant le ministre de l'Église, il gardera inviolablement le secret qu'elle lui ordonne; homme fragile comme nous, et se considérant comme notre père spirituel, il ne sera surpris ni de notre faiblesse ni de nos fautes; il sera, au contraire, tout consolé de la confession sincère et humble qu'on lui fera, et plus on s'accusera avec humilité, plus il estimera cette conversion précieuse devant Dieu.

L'accusation des fautes vénielles, quoiqu'elle ne soit pas absolument indispensable, est très avantageuse, afin d'obtenir des grâces plus efficaces pour les effacer, en enlever les racines, en guérir les blessures, et satisfaire aux peines qu'elles méritent; mais il faut former une vraie douleur de les avoir commises et un ferme dessein d'y renoncer désormais, afin qu'elles soient remises par l'absolution. Si l'on n'accusait dans sa confession que des péchés véniels, et qu'on n'en eût pas une véritable contrition, la confession serait nulle, faute de matière suffisante. C'est pourquoi l'on conseille à ceux qui se confessent souvent et ne commettent ordinairement que des fautes de ce genre d'accuser, après les péchés ordinaires, quelque faute considérable de la vie passée dont ils ont plus de regret.

Afin de s'exciter à la douleur des péchés véniels, on peut considérer : 1° Que le péché véniel fait injure à Dieu, en déshonorant sa souveraine Majesté, en faisant peu de cas de son autorité souveraine, et en blessant vivement son amour.

2° Qu'il cause de grands dommages à l'homme en arrêtant son avancement dans la perfection, en empêchant l'accroissement de ses mérites, en retardant son entrée dans la béatitude, et en le faisant condamner aux peines du purgatoire. 3° Qu'il dispose au péché mortel par l'obstacle qu'il met à la grâce, par les plaies dont il blesse l'âme, et par le penchant au mal qu'il y augmente d'une manière insensible mais redoutable.

Ce qui embarrasse le plus les personnes à conscience timorée, c'est de s'accuser des péchés de pensées, surtout contre la belle vertu. Elles craignent souvent d'y avoir offensé Dieu mortellement; et pour se mieux expliquer, elles voudraient entrer quelquefois dans des détails inutiles, peut-être dangereux. Voici ce qu'il est bon d'observer à ce sujet : 1° Lorsqu'il vient une de ces pensées, si on y résiste fortement dès qu'on s'en aperçoit, il n'y a point de péché, mais plutôt du mérite; et plus la pensée nous a tourmenté longtemps, plus aussi le mérite s'accroît par la continuation de la résistance. 2° Si l'on est négligent à rejeter cette mauvaise pensée, qu'on hésite ou qu'on s'y arrête quelque peu, bien qu'on s'en aperçoive, c'est un péché véniel plus ou moins grand, selon qu'on s'y est plus ou moins arrêté. Pour s'en confesser, on dira : « Je m'accuse qu'ayant eu une mauvaise pensée, je ne l'ai pas rejetée aussitôt et m'y suis arrêté quelque peu; » ou : « Je m'accuse de la négligence que je pourrais avoir mise à la repousser.» Si l'on avait consenti complètement, on s'en accuserait en toute sincérité, de manière à faire comprendre la gravité et l'espèce du péché.

On ne doit pas oublier qu'il y a beaucoup de différence, entre *sentir* du plaisir et *consentir* au plaisir. Il ne dépend pas entièrement de nous de ne pas éprouver quelquefois des impressions sensibles, surtout lorsque la pensée est vive, l'imagination frappée, et la tentation violente; mais il dépend de notre volonté de ne point adhérer à ce plaisir, de le désavouer, et de le rejeter autant que possible, dès qu'elle s'en aperçoit. Si l'on a donné occasion à ces tentations en ne se tenant pas assez sur ses gardes, quoiqu'on les repousse bientôt

après, il y a péché véniel, parce que l'on en a soi-même posé la cause. Le mieux est de laisser le confesseur juge de la qualité de la faute et du degré du consentement. On présume avec raison qu'il y a tout au plus péché véniel, lorsque la personne est d'une vie réglée, d'une conscience délicate, et qu'elle a coutume de rejeter ces sortes de pensées, aussitôt qu'elle s'en rend compte. Ce qu'on vient de dire doit s'entendre aussi des tentations de vengeance, de colère, d'envie, de désobéissance, avec cette différence que dans ces derniers cas, pour un péché mortel, il faut qu'outre le consentement pleinement volontaire, la matière atteigne une gravité notable, tandis que pour ce qui est contraire à l'aimable vertu, il n'y a pas de matière légère, tout est considérable.

Le pieux et savant Louis de Grenade conseille, pour bien profiter du sacrement de Pénitence, de s'examiner et de s'accuser s'il y a lieu, au début, après avoir indiqué la date de la confession précédente, de quatre manquements si communs que peu de personnes les évitent. C'est : 1° la négligence à se préparer à la confession, et à faire l'examen de conscience; 2° le peu de soin apporté à s'exciter à la contrition et au ferme propos; 3° d'avoir accompli sa dernière pénitence avec beaucoup de distractions, et d'avoir communié sans l'attention et la dévotion requises; 4° de ne s'être pas tenu après la sainte communion dans le recueillement que demandait la présence de Jésus-Christ. Après s'être ainsi accusé des manquements ordinaires aux personnes même qui se présentent souvent au saint tribunal, on s'accusera des autres péchés qu'on a commis. C'est une méthode encore plus courte de rappeler dans sa mémoire les pensées, les paroles, les actions, par lesquelles on a pu offenser Dieu, et de s'en accuser dans le même ordre qu'on a fait l'examen.

Lorsqu'on a fini la déclaration de ses fautes, il est bon d'ajouter : « Je m'accuse de tous ces péchés, de tous les autres que je ne connais pas, et de tous ceux de ma vie passée, en particulier d'un tel. J'en demande pardon de tout mon cœur à Dieu, et à vous, mon Père, l'absolution et la pénitence. » Ensuite, sans plus se préoccuper des fautes qu'on vient de dire

ou de celles qu'on pourrait avoir oubliées, on écoutera avec beaucoup de docilité et d'humilité les avis et les remontrances du confesseur. S'il adresse quelque demande, on lui répondra avec une grande candeur, comme à celui qui tient la place de Jésus-Christ, et on acceptera de bon cœur la pénitence qu'il donnera. Si l'on craint de ne la pouvoir pas accomplir, on le lui représentera très humblement. Quand il sera sur le point de donner l'absolution, on fera un nouvel acte de contrition de toute la puissance de son âme, car la grâce descend en nous au moment où le prêtre prononce les paroles sacramentelles; et cette grâce est plus ou moins abondante, selon le degré du repentir. Après la confession, on s'empressera de remercier Dieu de tout cœur de ce qu'il a daigné nous pardonner, et l'on se disposera à faire exactement ce que le confesseur a ordonné ou conseillé.

V. La pénitence ou la satisfaction que le prêtre enjoint est une partie du sacrement de la réconciliation, comme le bras appartient à l'intégrité du corps humain. Quoique l'offense contre Dieu ou la coulpe du péché soit remise par l'absolution, il reste pourtant encore une peine temporelle à subir dans ce monde ou dans l'autre, pour satisfaire à la justice divine sous le rapport du plaisir déréglé qu'on a pris en péchant : c'est pour cela qu'on reçoit une pénitence. Cette pénitence est aussi un frein contre le péché pour l'avenir, un remède contre les mauvaises habitudes, un trait de ressemblance avec Jésus-Christ, un gage de la vie éternelle; enfin elle nous délivre des peines qu'il faudrait souffrir en purgatoire, si elle parvient à égaler le nombre et l'énormité de nos péchés. C'est pourquoi il faut l'accomplir intégralement et au temps marqué. Comme les pénitences qu'on impose suffisent rarement pour l'entière expiation des fautes, il est bon d'en demander ou d'en ajouter soi-même quelques-unes, comme d'offrir à Dieu, en esprit de pénitence, nos mortifications ordinaires, les jeûnes, les veilles, les études et les exercices réguliers.

La confession générale dans laquelle on s'accuse des péchés de toute sa vie ou de ceux qu'on a commis depuis un

temps notable, est absolument nécessaire quand les confessions précédentes ont été nulles. En dehors même de ce cas, il est bon, une fois dans sa vie, de faire une confession générale, soit afin de remédier à toutes les fautes et négligences qu'on peut avoir commises dans les confessions particulières et de s'établir dans un plus grand calme de conscience, soit pour mieux pleurer et expier les péchés de la vie passée, commencer avec plus de ferveur une vie nouvelle, et se préparer à la mort. Les novices font une confession générale avant de prendre l'habit ou de faire profession, afin de se consacrer alors à Dieu avec une paix plus grande et un cœur plus pur; ou lorsqu'ils sentent une forte inspiration de servir Notre-Seigneur avec plus de fidélité. Quand on a fait une fois une bonne confession générale, il n'est pas à propos d'en recommencer d'autres. Les scrupuleux surtout ne doivent pas en faire sans une nécessité indispensable, et sans l'ordre d'un sage directeur. Autrement elle leur serait plus nuisible qu'avantageuse; et au lieu d'y rencontrer la paix de la conscience, ils y trouveraient une augmentation d'embarras, et une cause de relâchement dans les voies de la perfection.

§ II. — Formulaire dont on peut se servir pour l'examen de conscience.

Ce formulaire indique les fautes dans lesquelles les religieux tombent ordinairement, puisque les faiblesses de la nature humaine dans la religion sont, hélas! presque toujours et partout les mêmes. Mais il est impossible qu'on ait pu y spécifier toutes les diverses infractions dans lesquelles l'esprit du mal cherche à nous entraîner. Chacun suppléera à ce défaut en examinant sa conscience à la lumière de la grâce. D'autre part, il peut se faire que, dans ce formulaire, en parcourant à plusieurs reprises la vie religieuse selon ses divers aspects, on arrive à constater plusieurs fois, sous des titres différents, le même péché. Mais ce n'est pas un mal à regretter. Mieux vaut remarquer deux fois le même manquement, que de s'exposer à le méconnaître, et par conséquent à ne pas pouvoir le corriger.

Il est bon de considérer d'abord quelles fautes on a commises :

I. — PAR PENSÉES

1° Si l'on a eu des pensées contre la foi ou contre Dieu, des pensées de mépris à l'égard des cérémonies de l'Église et des autres choses saintes; de défiance envers Dieu, et de dése-

poir d'obtenir sa miséricorde; de présomption en sa bonté paternelle.

2° Si l'on a eu des pensées volontaires contre le respect dû aux pratiques de la religion; des pensées de tristesse au sujet de l'état qu'on a embrassé; d'abattement et de découragement dans les travaux de la pénitence.

3° Si l'on a eu des pensées d'impureté, d'orgueil, de propre estime et de complaisance en soi-même; si l'on a formé des désirs d'être honoré, loué, élevé aux emplois; si l'on a souhaité d'éviter l'humiliation, les réprimandes, la gêne en quoi que ce soit.

4° Si l'on a eu des pensées inutiles, vaines et curieuses auxquelles on ait perdu son temps; si l'on s'est abandonné à la préoccupation au sujet des parents, du monde, des richesses, des plaisirs, de la nourrtiure; et cela même pendant la méditation, la messe, l'office et les autres prières.

5° Si l'on a eu des pensées de désobéissance, des sentiments de mépris pour les autres ou des jugements défavorables par rapport à leurs défauts; des pensées de soupçon et de jugement téméraire, même à l'égard des supérieurs; des pensées de critique, de chagrin, de plainte et de murmure sur leur manière de commander.

6° Si l'on a eu des pensées de vengeance, d'envie et d'aversion envers son prochain; de jalousie de ce que tel était plus aimé et plus estimé que nous; de chagrin des louanges accordées aux autres; d'affliction du bien qui leur est arrivé; de joie secrète de leur mal, et de dépit de ce que les choses n'ont pas réussi pour soi comme on l'espérait.

N. B. — On doit examiner si l'on a rejeté tout de suite ces pensées; si l'on a été négligent à leur résister; ou si l'on s'y est même arrêté volontairement, avec plaisir, et combien de temps.

II. — PAR PAROLES

1° Si l'on a dit des paroles de raillerie sur les choses de la religion; de mépris sur la sainte liturgie et sur les personnes consacrées au Seigneur; de bouffonnerie et de plaisanterie, en parlant de Dieu, des saints et de l'Écriture.

2° Si l'on s'est loué et glorifié de ses qualités corporelles ou spirituelles; si, pour s'attirer l'estime, on a parlé de soi-même et de ses parents, ou de ce qu'on a fait dans le monde.

3° Si l'on a dit des mensonges, soit par divertissement, soit pour rendre service, soit pour nuire; si l'on a adressé des questions ou des réponses équivoques pour déguiser la vérité; si on l'a fait même à l'égard des supérieurs.

4° Si l'on a dit du mal de son prochain en remarquant ses défauts, en divulguant ses fautes, en les exagérant, en interprétant en mauvaise part ses bonnes actions, ou en les niant et en rabaissant le mérite.

5° Si l'on a murmuré contre ses frères, et surtout contre ses supérieurs, en critiquant leur conduite, en blâmant leur manière d'agir, et en s'en plaignant injustement. (La plainte est injuste lorsqu'on n'y observe pas le temps et le lieu convenables; lorsqu'on se plaint à une personne qui ne peut remédier au mal; lorsqu'en se plaignant, même au supérieur qui peut y remédier, on ne garde pas la modération convenable à un religieux.)

6° Si l'on a fait des rapports en répétant à quelqu'un ce que les autres ont dit de fâcheux contre lui; en racontant les fautes du prochain à d'autres qu'au supérieur, ou même au supérieur par un sentiment d'aversion, non de charité.

7° Si l'on a péché par envie ou par jalousie, en tenant des discours chagrins et méchants contre la réputation du prochain.

8° Si l'on est tombé dans la flatterie, en louant avec feinte ou avec excès le bien d'une personne; en approuvant le mal qu'elle fait, dans la vue de lui plaire et de s'insinuer dans son esprit, et surtout dans l'espérance de gagner la bienveillance des supérieurs, dont on croit connaître le côté faible.

9° Si l'on a dit des paroles de mépris de son prochain, en lui parlant avec des airs hautains, ou des paroles rudes, piquantes et acerbes; en lui reprochant quelque défaut et en se moquant de ses imperfections; en discutant avec lui d'une manière contentieuse, accompagnée d'éclats de voix et d'invec-

tives scandaleuses pour ceux qui entendent; si on a négligé de parler aux supérieurs avec tout le respect et l'obéissance qui leur sont dus.

10° Si on a dit des paroles inutiles, curieuses, mondaines, indiscrètes, trop libres et peu chastes; et si on a fait des récits peu édifiants de choses qu'on a apprises des personnes du dehors.

On examinera si on a prononcé ces paroles par légèreté, par précipitation et inadvertance, ou de propos délibéré, ou même avec quelque mauvaise intention.

III°. — PAR ACTION ET PAR OMISSION

Contre Dieu.

1° Si l'on a manqué d'animer dignement ses actions en les offrant toutes à Dieu, en les faisant avec un motif d'amour, pour procurer sa gloire et pour satisfaire à sa justice. Si on n'aurait pas, au contraire, fait ses actions avec paresse et tiédeur; par habitude, par complaisance, par respect humain, par hypocrisie, et pour s'attirer l'estime des hommes.

2° Si l'on a eu des distractions en récitant le rosaire, en entendant la messe, en faisant la méditation, en disant ses prières; si l'on y a donné occasion par des légèretés et des immodesties; si l'on s'y est arrêté volontairement, et combien de temps; si l'on a été négligent à rejeter ces distractions.

3° Si l'on a été coupable par rapport à l'office, en le différant trop longtemps, en y apportant de la tiédeur, en le disant trop vite, en prononçant mal les mots, en l'interrompant sans nécessité; si l'on a eu du sans-gêne en le disant en particulier; si l'on en a omis quelque partie; si l'on a négligé ses autres exercices de dévotion, surtout ceux dont on s'est fait une espèce de devoir, par piété et reconnaissance.

4° Si l'on a fait sa confession et sa communion avec tiédeur, avec peu de respect, sans préparation suffisante, et si on n'en a tiré presque aucun fruit, non plus que des autres actions saintes, en particulier des sacramentaux, tels que l'eau bénite, la bénédiction des supérieurs, etc.

5° Si l'on a été impatient ou du moins inquiet, troublé, triste,

abattu et découragé dans les afflictions, les maladies, les autres peines de corps et d'esprit, manquant de soumission et de conformité à la volonté de Dieu, qui veut, par ces sortes de peines, nous punir ou nous éprouver, et procurer notre salut.

6° Si l'on a manqué d'aimer le Seigneur au-dessus de toutes choses, de tout son cœur et de toute son âme; si l'on a trop aimé les créatures et les vanités du monde, oubliant pour elles le Créateur; si l'on a négligé d'agir par esprit de foi, et de résister promptement aux tentations contre la vertu de foi; si on n'a pas su conserver une espérance ferme, et une grande confiance en la puissance et en la bonté divines au milieu des travaux et des adversités de cette vie.

7° Si l'on a été lâche et négligent à suivre les bonnes inspirations et si on leur a résisté par crainte de se faire quelque violence et de supporter un peu de travail; si l'on a été négligent à marcher en la présence de Dieu, à penser à lui, à tout faire et souffrir pour l'amour de lui, et à le remercier de ses grâces.

8° Si l'on a manqué de respect et de modestie à l'église, au chœur, en présence du très saint Sacrement, et dans les autres lieux saints, en y regardant de côté et d'autre, en y riant, en y parlant et en n'y gardant pas une posture décente; si l'on a été tiède et paresseux à venir au chœur, et si on l'a quitté avant d'avoir terminé entièrement l'office.

IV°. — PAR ACTION ET PAR OMISSION

Contre soi-même.

1° Si l'on a été trop attaché à son propre jugement et à ses propres lumières; si, par orgueil, on a préféré son sentiment à celui des supérieurs et à celui de tous les autres; si on a dit son avis avec trop de précipitation, et si on l'a soutenu avec opiniâtreté, emportement et mépris pour ceux qui ne le partageaient pas.

2° Si l'on a été trop attaché à sa propre volonté; si on n'a pas voulu la soumettre à celle des supérieurs, ni à celle de ses frères dans des choses bonnes ou même indifférentes; si

lorsqu'on a été obligé d'agir contre sa propre volonté, on ne s'est pas laissé aller à la peine intérieure, et si on n'a pas témoigné cette peine au dehors par des plaintes, des manières maussades, un air abattu; si on n'a pas eu de l'amour-propre et de la complaisance lorsqu'on faisait ce qui était conforme à son inclination naturelle, et lorsqu'on rencontrait l'approbation des autres.

3° Si, ayant eu des mouvements d'orgueil, de colère, d'envie, de haine, de jalousie, de tristesse, de vaine crainte, de joie frivole, on n'a pas fait ce qu'on a pu pour prévenir ces mouvements déréglés, ou pour les repousser aussitôt qu'on les apercevait.

4° Si l'on a donné trop de liberté à son imagination et à sa mémoire; si l'on a occupé volontiers son imagination à se former des représentations vaines et chimériques, qui sont toujours une grande perte de temps, et qui souvent sont suivies de représentations mauvaises; si l'on a employé sa mémoire à se ressouvenir des choses du monde, des plaisirs, des honneurs, des richesses, des parents; ou des torts que le prochain a pu avoir envers nous.

5° Si l'on a eu de la curiosité pour savoir ce qui se passait dans le monde, voir et entendre des choses vaines, s'informer des affaires du siècle; si on a eu de l'empressement pour les visites, les promenades et les entretiens avec les gens du monde.

6° Si l'on a donné trop de liberté à ses sens. Et d'abord, quant à la *vue,* si on a fixé des personnes d'un autre sexe à l'église ou ailleurs; si on a regardé de côté et d'autre, par curiosité ou par légèreté, dans les actions de communauté; et si par ces immodesties on a donné mauvais exemple à ses frères, ou scandalisé les séculiers.

7° Quant à l'*ouïe,* si l'on a écouté des paroles de médisance, de murmure, ou des discours libres sans en marquer de la peine; si on a écouté avec plaisir des railleries, des bouffonneries, des badineries et des entretiens inutiles; si dans les airs et les chants mélodieux, même ceux de l'Église, on a plutôt cherché le plaisir des sens que la dévotion et le moyen

d'élever son cœur à Dieu; si on a été heureux d'entendre dire des paroles à sa louange.

8° Quant à l'*odorat*, si l'on a pris trop de plaisir dans les bonnes senteurs, et si on les a fait remarquer aux autres; si on a omis de visiter les pauvres, les prisonniers et les malades, à cause des odeurs répugnantes qui les entourent et sont les suites ordinaires de leur misérable condition.

9° Quant au *goût*, si l'on a eu de la sensualité dans le boire, le manger, le dormir, et si on y a recherché le seul plaisir; si on a mangé avec trop de précipitation et d'avidité, sans écouter la lecture de la table; si on a mangé ou bu hors des repas sans nul besoin et par gourmandise; si on s'est procuré quelque chose de particulier par sensualité; si on s'est plaint de la nourriture, et si on en a parlé sans nécessité.

10° Quant au *toucher*, si on a trop flatté le corps; si on a trop dormi et fait le paresseux au moment du lever; si on a omis sans raison les mortifications qui sont de règle ou de direction; si on n'a pas été assez retenu envers soi-même; si on a été trop libre envers les autres, sous prétexte d'intimité.

11° Si on a perdu le temps dans la cellule ou ailleurs, à prolonger des entretiens inutiles, à faire des lectures vaines et curieuses, à dormir ou à former des pensées chimériques; si on a négligé d'étudier autant qu'on le devait; si on a étudié par curiosité, ou par vanité, ou par quelque motif purement humain; si, durant le temps du repos, on a veillé sans permission, sous prétexte d'étudier davantage.

V°. — PAR ACTION ET PAR OMISSION

Contre le prochain.

1° Si l'on ne s'est pas efforcé d'aimer son prochain pour l'amour de Dieu, de compatir à ses nécessités, d'être touché de ses misères, de l'assister autant qu'on le pouvait.

2° Si l'on a omis de prier pour la conversion des pécheurs, pour la perfection des justes, pour le soulagement des âmes du purgatoire, et pour les nécessités de l'Église au milieu des hérésies, des guerres, des persécutions, et des autres maux qui la désolent.

3° Si l'on a manqué d'avertir charitablement son prochain de ses défauts, quand on y était obligé, ou de recevoir avec humilité les corrections et les remontrances qu'il a bien voulu nous faire.

4° Si l'on s'est moqué des imperfections intérieures ou extérieures de ses semblables; si on a interprété en mauvaise part leurs actions; si on leur a gardé quelque jalousie; si on leur a donné quelque occasion de se fâcher; si on ne leur a pas pardonné vite et volontiers, quand ils nous ont offensé.

5° Si l'on a eu de l'aversion et de l'aigreur contre ses frères ou contre d'autres; si on l'a fait connaître au dehors par quelques actions, quelques signes, quelques paroles; et si en cela on a donné scandale.

6° Si, lorsqu'on a entendu blâmer une personne, on a manqué de la justifier intérieurement dans son cœur, et extérieurement devant les autres, autant qu'on le pouvait.

7° Si l'on a eu de l'amitié particulière et trop de familiarité avec quelqu'un de ses frères, jusqu'à lui découvrir ses tentations, ses peines, ses soupçons, ses jugements téméraires, au risque de le malédifier et de lui causer de semblables peines.

8° Si l'on a été dissipé et immodeste en récréation; si on y a ri d'une manière dissolue; ou si, au contraire, par sa faute, on y a été triste et ennuyeux pour les autres; si on s'est joint avec affectation à quelqu'un d'entre eux, quittant la compagnie sans égards, et la scandalisant par cette manière d'agir.

9° Si en parlant aux séculiers ou à ses frères, on les a malédifiés par quelque curiosité, par quelque légèreté, par quelque immodestie, par des manières peu conformes à la gravité monastique.

10° Si on a raconté indiscrétement aux gens du dehors ce qui se fait dans la vie religieuse.

VI°. — PAR ACTION ET PAR OMISSION

Contre les vœux et les points de règle.

1° Si l'on a été négligent à exécuter ce qui est de l'obéissance; si on a accompli avec chagrin ce que les supérieurs ont ordonné; si on ne l'a fait que par complaisance ou par

respect humain, sans dessein de plaire à Dieu; si on a agi sans aucune permission.

2° Si on a manqué d'obéir aveuglément, de cœur et d'esprit, s'informant çà et là, examinant, et réclamant d'autres raisons, pour se soumettre, que l'obéissance même, c'est-à-dire la volonté divine manifestée par celle des supérieurs.

3° Si, au lieu d'aimer ceux-ci comme des pères, on n'aurait pas contre eux quelque aversion secrète, quoique légère; si on a omis de prier pour eux; de leur porter le respect qui leur est dû; de leur parler avec candeur et sincérité; si on s'est permis d'examiner leurs actions et de murmurer contre leur conduite.

4° Si l'on a reçu avec impatience les avertissements et les corrections des supérieurs, redoutant d'être repris par eux, et les accusant de sévérité, de partialité ou d'indiscrétion; si l'on a été tellement opposé à faire et à souffrir ce qu'ils ont voulu, qu'on les ait obligés à suivre notre inclination plutôt qu'à rechercher l'intérêt de notre âme.

5° Si l'on n'a pas aspiré au véritable esprit de pauvreté; si l'on a donné ou prêté sans permission; si on a reçu quelque chose de ses frères ou des séculiers, ou retenu quelque objet dans la cellule à l'insu des supérieurs; si, par sa faute, on a laissé perdre les biens de la religion.

6° Si l'on a gardé à son usage des objets superflus et curieux; si on a de l'attachement aux choses nécessaires, comme aux livres, aux vêtements, à la cellule, etc.; si on a eu trop d'empressement à se les procurer; si on s'est plaint ou inquiété lorsqu'elles nous ont manqué; si on s'est arrêté à des desseins chimériques, comme d'avoir de grandes richesses, de bâtir de beaux couvents, de faire d'agréables voyages.

7° Si l'on éprouve de la honte à porter des habits usés et rapiécés; si on s'est approprié ce qui était destiné à l'usage des autres; si l'on a toujours voulu avoir ce qu'il y avait de meilleur.

8° Si l'on a eu des tentations, des pensées, des représentations, etc., contre la chasteté; si l'on y a donné occasion par

des regards dangereux sur les personnes, les objets, etc.; ou par des conversations libres; si on a été négligent à rejeter ces tentations.

9° Si, par suite de sa mollesse ou pour y avoir donné occasion, on a ressenti des mouvements peu chastes; si on ne s'est pas hâté de les réprouver dès qu'on s'en est aperçu.

10° Si l'on a manqué de modestie en se couchant, et pendant le repos; si on a donné facilement des serrements de main, ou si on s'est laissé aller à quelque manière trop libre; si on a permis aux autres d'en prendre envers nous.

11° Si on n'a pas été exact à garder ses constitutions, ou si on les a observées sans estime, n'y reconnaissant pas des moyens très sages que la Providence nous a donnés pour arriver à la perfection; si on a tourné quelques-unes de leurs prescriptions en ridicule, et si on a plaisanté ceux qui les observaient scrupuleusement dans les moindres choses.

12° Si, par négligence et par passion, on a transgressé quelques points des règles, comme le silence et les jeûnes; si on les a transgressés par mépris ou par une habitude invétérée, qui dispose plus vite qu'on ne le croit au mépris et au péché grave.

13° Si on a négligé de tendre à la perfection ainsi qu'on y est obligé par la profession religieuse; si on s'est dégoûté de son état; si par paresse ou par tiédeur on a négligé ou omis ses œuvres de piété, et manqué à ses bonnes résolutions.

14° Si on a donné occasion à quelqu'un d'aller contre la règle, les constitutions et les avis des supérieurs, soit en les transgressant soi-même, devant les autres, soit en entraînant les autres à les transgresser, ou en leur en inspirant peu d'estime, comme si c'étaient des choses de minime valeur, ou en approuvant ceux qui les transgressent, ou en souriant au lieu de gémir, quand quelqu'un les viole devant nous.

15° Si on a manqué de fidélité et d'exactitude à s'acquitter des offices auxquels on est employé.

On peut juger, par les détails de cet examen, de combien de défauts les personnes spirituelles doivent se garder, combien elles doivent s'humilier lorsqu'elles sentent en elles tant d'a-

mour-propre, de faiblesse, d'imperfections et de misères. Que si elles ne les remarquent pas en si grand nombre, elles l'attribueront à leur peu de clairvoyance et se persuaderont qu'il est urgent pour elles de travailler sérieusement à leur salut et à leur perfection par tous les moyens possibles, mais plus spécialement en faisant de très bonnes confessions.

ARTICLE V

De la sainte Communion.

C'est principalement pour faire notre salut que nous avons quitté le monde; or nous trouvons dans la communion les grâces nécessaires pour nous sauver. Car lorsque nous recevons Jésus-Christ, la source de toutes les grâces est en nous. Dans la communion, notre âme est nourrie du pain de vie, ses forces s'augmentent, ses infirmités se guérissent, ses taches sont effacées, elle s'enrichit de toutes sortes de vertus; la concupiscence s'affaiblit en elle, et elle reçoit un germe de vie, un préservatif contre la mort du péché, un gage de son salut, les arrhes de sa béatitude.

Ces fruits merveilleux qu'on reçoit de la sainte Eucharistie doivent inspirer aux novices le désir de s'en approcher souvent, et non seulement d'être exacts aux communions générales, mais d'en mériter de particulières. Beaucoup des premiers chrétiens communiaient chaque jour, et c'est cette fréquentation de la communion qui les rendait si patients dans les afflictions, si fervents dans la prière, si zélés pour la gloire de Dieu, si résignés à sa volonté, si charitables envers le prochain, si détachés des biens de ce monde, toujours prêts à marcher au martyre. L'enseignement des saints Pères confirme cet usage primitif; car ils nous indiquent la sainte communion comme étant ce pain supersubstantiel et quotidien que Notre-Seigneur nous encourage à demander dans l'Oraison dominicale. Et même dans nos derniers siècles, le concile de Trente forme le vœu qu'à toutes les messes les fidèles s'approchent de la sainte table. Or les religieux sont entrés dans le cloître pour imiter la vie des Apôtres et reproduire la ferveur des

premiers chrétiens; ils doivent donc aussi s'approcher de ce sacrement le plus souvent qu'il leur sera permis. Comme les Israélites dans le désert avaient soin chaque jour de recueillir la manne, qui figurait l'Eucharistie, ainsi, renfermés dans leur chère solitude qui ressemble au désert des hébreux, ils aimeront à recueillir fréquemment dans leur âme cette manne céleste, pour pouvoir mieux soutenir les travaux de leur vie pénitente, et diriger leur marche vers la sainteté.

En vain voudrait-on justifier son éloignement de la sainte communion par de vains prétextes : ces excuses se tournent contre nous et servent à prouver qu'il faut communier souvent. Gémit-on, par exemple, de n'avoir pas beaucoup de dévotion? il faut s'approcher de la divine Eucharistie, puisqu'elle est un *feu consumant*, capable d'embraser les cœurs les plus tièdes. Se sent-on rempli de faiblesses et d'imperfections? qu'on ait recours à la sainte communion; c'est le pain des forts, le lait des faibles, le remède des malades, l'énergie du voyageur qui s'élève dans les voies de la perfection jusqu'à la montagne de Dieu. A-t-on des tentations, surtout contre la pureté? ressent-on les autres passions se soulever dans l'âme? le froment des élus et le vin qui fait germer les Vierges, produiront en nous des pensées chastes, des désirs réglés, des affections toutes spirituelles et angéliques. Éprouve-t-on trop d'attache à soi-même et aux choses de ce monde? l'Eucharistie, qui est un pain descendu du ciel, nous inspirera un grand détachement de la créature, et un désir toujours croissant de la vie éternelle.

Craint-on de n'être pas assez préparé pour communier? c'est précisément pour être mieux préparé qu'il faut communier souvent; car une communion dispose à une autre communion. Quand on attendrait une année entière sous prétexte de se mieux disposer, on serait moins préparé à la fin de l'année qu'on ne l'était au commencement. La principale préparation doit venir de Dieu même, qui, lui seul, peut orner la demeure qu'il s'est choisie; or, plus il entre dans une âme par la communion, plus il la dispose à le recevoir dignement. Redouterait-on, en communiant souvent, de perdre le respect

dû à ce grand sacrement? ce serait oublier qu'il augmente la charité, et qu'avec elle se développent aussi le respect, la crainte filiale et les autres vertus. Il n'en est pas des biens célestes comme des biens terrestres. Quand on n'a pas ces derniers, on les désire avec ardeur, et à mesure qu'on les goûte, cette passion diminue. Au contraire, avant d'avoir savouré les biens célestes, on a peu d'attrait pour eux, mais à proportion qu'on les connaît mieux et qu'on en jouit plus intimement, on les désire plus fort et on les goûte plus délicieusement. Si donc il est louable quelquefois, à l'exemple des anciens, de s'éloigner de la communion par crainte et par respect, il est encore meilleur de s'en approcher par affection et avec confiance, puisque les actions qui sont faites par amour valent beaucoup plus que celles où domine la crainte.

L'expérience vient à l'appui de toutes ces raisons, pour nous montrer que les religieux qui s'approchent souvent de la sainte Eucharistie deviennent plus réguliers, et que ceux qui s'en éloignent deviennent négligents et dissipés. C'est un fait qu'il faut bien observer; car le fruit qu'on retire de la fréquente communion est une marque évidente qu'il est bon de la continuer. Lors donc qu'après avoir communié on se trouve plus recueilli, plus modeste et plus fervent; lorsqu'on a moins de peine à garder le silence, à pratiquer la douceur envers ses frères, et à vaincre ses autres passions; lorsqu'on fait mieux sa lecture spirituelle, sa méditation et ses autres exercices; lorsqu'on a plus de facilité à surmonter les tentations, à mortifier son esprit propre et tous ses sens, on n'a rien de mieux à faire que de continuer à fréquenter ce sacrement. Il n'est pas même nécessaire qu'on constate positivement des progrès; il suffit de remarquer qu'on ne recule pas. Car, comme on dit que « ne pas avancer dans la perfection c'est reculer », aussi on peut dire que « ne pas reculer, c'est avancer »; et le remède qui préserve de tomber malade est aussi utile que celui qui guérit la maladie déjà contractée.

Mais, en inspirant ainsi aux novices de communier souvent, on suppose qu'ils le feront avec les dispositions nécessaires; car ce divin sacrement, aussi bien que tous les autres,

ne produit la grâce et ses autres fruits admirables, que selon l'état des âmes qui le reçoivent; et la raison pour laquelle bien des chrétiens, tout en communiant souvent, bien des prêtres, tout en disant la messe chaque jour, ne deviennent pas meilleurs, c'est qu'ils n'y apportent pas les dispositions requises.

On doit avoir, pour s'approcher de la sainte table : 1° Une grande droiture d'intention, c'est-à-dire qu'il ne faut pas communier par contrainte ou par coutume, par respect humain, par vanité, ou par quelque autre vue humaine, mais en s'unissant aux intentions pour lesquelles Notre-Seigneur a institué ce sacrement, c'est-à-dire, afin de nous transformer en lui, d'obtenir de lui quelques grâces pour nous ou pour les autres, ou encore de perpétuer et ressusciter en nous le souvenir de sa Passion, comme il nous l'a recommandé lui-même au Cénacle. 2° Une grande pureté de conscience. Elle consiste d'abord à purifier son âme de tout péché mortel, si on a été assez malheureux que d'en commettre. Communier sans cela serait tomber dans un horrible sacrilège; car *celui qui mange ce pain et boit ce calice indignement se rend coupable de la profanation du corps et du sang du Seigneur, et il boit sa propre condamnation.* (I Cor. xi, 29.) Ce n'est donc qu'après s'être éprouvé soi-même par une diligente et entière confession, et s'être purifié au moins de tout péché mortel, qu'on doit s'approcher de la sainte Eucharistie. La pureté de conscience consiste en second lieu à dégager son âme de tout péché véniel. Ce n'est pas que pour communier souvent il soit requis de vivre sans aucun péché. Une telle disposition serait sans doute à souhaiter; car pour recevoir dignement le Pain des anges et le Saint des saints, jamais on n'aura l'âme assez fervente ni le cœur assez pur; mais il n'est pas en notre pouvoir de parvenir si haut : *Le juste tombe sept fois, et se relève.* (Prov. xxiv, 16.) Ce qu'il faut, c'est qu'au moins on n'ait point d'attache au péché véniel, qu'on ne le commette jamais de gaieté de cœur ni de propos délibéré.

On connaît être arrivé à cet heureux état, lorsque les péchés de fragilité dans lesquels on tombe nous déplaisent; lorsqu'on tâche de les éviter soigneusement, d'en décou-

vrir et d'en déraciner la cause; lorsqu'après y être tombé on en prend occasion de devenir plus fervent, plus humble, et d'en gémir devant Dieu. Pour acquérir cette grande pureté de conscience, il est bon, avant la communion, de se confesser de ses péchés, avec un grand regret de les avoir commis et une forte résolution de s'en corriger.

Il faut surtout se purifier de toute tache opposée à la belle vertu, car l'Eucharistie contient une chair virginale, qui est la source de toute chasteté. Il ne faut cependant pas, parce qu'on a éprouvé, sous ce rapport, quelque illusion du démon sans notre faute, laisser trop facilement la communion. Il est rapporté dans les conférences des Pères du désert qu'un jeune solitaire ayant des épreuves de ce genre toutes les fois qu'il devait communier, les anciens s'assemblèrent et décidèrent que, nonobstant ces peines, il fallait qu'il continuât; et, en effet, par ce moyen les illusions cessèrent.

3° La dévotion actuelle est la troisième disposition pour la communion. Puisque la dévotion, en général, n'est autre chose qu'une ardeur et une promptitude de notre âme à s'appliquer au culte et au service de Dieu, la dévotion, considérée par rapport au très saint sacrement en particulier, ne doit être qu'une fervente application de notre âme aux excellences de ce divin mystère, accompagnée de saintes considérations sur les merveilles qu'il renferme, et entretenue par de ferventes affections qui naissent de ces considérations. Cette dévotion est nécessaire, non seulement à cause de la majesté également aimable et redoutable de Jésus-Christ qu'on reçoit dans ce sacrement, mais aussi pour en retirer l'abondance des grâces, et y trouver surtout une certaine réfection spirituelle qui fait que l'âme goûte la douceur ineffable du Pain de vie et en reçoit une vigueur toute nouvelle.

Pour arriver à cette dévotion actuelle, il est bon de s'y préparer pendant quelque temps; car il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de passer tout à coup d'un état de tiédeur à cet état de ferveur si désirable. C'est pourquoi il est avantageux, dès la veille de la communion, de s'y disposer par quelques pratiques pieuses, comme d'éviter plus soi-

gneusement les pensées inutiles, de retrancher les paroles oiseuses, de mortifier quelqu'une de ses passions, d'être plus modeste dans ses regards, de pratiquer quelque acte d'humilité, de douceur, d'obéissance et de pénitence. Il faut aussi, le matin du jour où l'on doit communier, dès qu'on s'éveille, penser à Jésus et désirer avec ardeur de le recevoir en disant, par exemple : *O mon aimable Sauveur, je vous adore. Venez, Seigneur, il me tarde de m'unir à vous dans votre auguste sacrement; je vous demande cette grâce de tout mon cœur.*

Peu de temps avant la communion, il faut produire les actes qui doivent immédiatement la précéder. Quand on est sur le point de communier, qu'on s'est prosterné en récitant le *Confiteor,* et que le prêtre a dit le *Misereatur,* c'est le moment de former une dernière fois des actes plus simples et plus vifs de contrition, de componction, de crainte, de respect, de confiance et d'anéantissement.

Après la communion, il faut employer au moins un quart d'heure à faire son action de grâces. C'est le temps le plus précieux de notre vie, puisque Jésus-Christ réellement présent en nous se plaît alors à y répandre, avec une générosité sans égale, ses grâces et ses vertus. Ce serait manquer de respect et se rendre coupable d'une insigne ingratitude, d'occuper alors son esprit, son cœur ou ses sens à quelque chose d'étranger. Il convient surtout de former des actes de remerciement, d'adoration, d'offrande et de demande.

On doit passer tout le jour de la communion dans un plus grand recueillement intérieur et extérieur, et ne s'occuper qu'à des exercices de louange, de piété, de charité et d'obéissance, s'appliquant à faire dans cet esprit tous ses exercices, sa lecture, son oraison, son étude. C'est ainsi que la très sainte Vierge, ayant conçu le Sauveur, s'empressa d'abord de témoigner sa reconnaissance pour cette grâce, par une merveilleuse promptitude à suivre l'inspiration de Dieu, par une grande ferveur à traverser les montagnes de la Judée, afin d'exercer la charité envers sainte Élisabeth, et par une incomparable ardeur à chanter son cantique, *Magnificat.*

Le fruit le plus excellent et le plus à la portée de tous

qu'on doive retirer de la communion, c'est de mener une vie conforme à celle de Jésus-Christ et de ne respirer que pour lui. Afin d'acquérir cette divine conformité, c'est une sainte pratique, comme supplément à ce qui nous manque, de nous revêtir des dispositions des saints qui ont le plus ressemblé au divin Maître et ont le mieux honoré son Eucharistie. On pourra aussi offrir à Notre-Seigneur, en action de grâces à chaque communion, l'imitation d'une de ses vertus et l'extirpation d'un de nos défauts, surtout de celui dans lequel nous tombons plus souvent, ou qui déplaît davantage à ses regards et qui scandalise plus fâcheusement nos frères. Quand on a promis ainsi d'imiter quelques dispositions de Jésus, pour vivre de sa vie et se transformer en lui, il faut être fidèle à se rappeler cette bonne résolution, et former tous les jours plusieurs actes qui s'y rapportent, pour mieux se disposer à la communion suivante. Par ce moyen, on vivra dans une continuelle action de grâces de celle qu'on a faite, et dans une continuelle préparation à celle qui doit bientôt la suivre; et on pourra dire avec l'Apôtre : *Je vis, mais non, ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* (Galat. II, 20.)

Quoique la dévotion actuelle envers la sainte Eucharistie et la faim spirituelle du pain de vie soient des dispositions bien utiles pour communier souvent, on ne doit pourtant pas s'éloigner de ce sacrement parce qu'on ne sent pas cette dévotion sensible et ces douceurs spirituelles que Dieu nous a peut-être fait goûter autrefois. Cela peut arriver, il est vrai, par notre faute, comme lorsqu'on ne se prépare pas assez avant la communion, ou lorsque après on ne se tient pas assez recueilli. Mais quelquefois c'est Dieu qui de lui-même refuse à notre âme, sans qu'il y ait de sa faute, cette consolation spirituelle, afin de l'humilier et de l'éprouver davantage. Il arrive aussi, d'autres fois, que précisément aux grandes fêtes on éprouve moins de ferveur sensible, soit parce que pour se la procurer on fait de trop grands efforts qui dessèchent le cœur et ôtent à notre âme sa sainte liberté; soit parce que, ces jours-là, on donne une plus grande application à l'office divin, et qu'ainsi on ne ressent que plus tard les effets

bienfaisants de la visite de Dieu; soit parce que l'effusion de la grâce, au lieu de se répandre sur notre sensibilité, se concentre dans le fond de notre être en habitudes imperceptibles de lumière, de courage et de recueillement. Lorsqu'on se trouve dans cette sécheresse, quelle qu'en soit la cause, il ne faut point se laisser abattre ni troubler, mais s'anéantir profondément devant Notre-Seigneur. Cette grande humilité aura la puissance de suppléer à tous nos défauts, nous rendra agréables à Dieu, et attirera sur nous des grâces probablement meilleures que celles dont la privation nous a tant fait gémir.

Loué soit Jésus au très saint Sacrement.

ARTICLE VI

De l'oraison mentale.

§ I. — Importance de l'oraison mentale.

L'oraison mentale, qu'on appelle aussi, du nom d'un de ses actes principaux, la *méditation*, est une élévation de notre esprit et un mouvement de notre cœur vers Dieu, pour nous unir à lui, demander ses grâces, et prendre les moyens de travailler à notre progrès par l'acquisition des vertus. L'oraison mentale est moralement indispensable pour avancer dans la perfection; car c'est elle, comme le dit saint François de Sales, qui éclaire l'entendement par une lumière divine, et embrase notre volonté de l'amour céleste. Rien n'est plus efficace pour purifier notre esprit de ses ignorances, et guérir notre cœur de ses inclinations dépravées. C'est une eau de bénédiction, qui, en arrosant l'âme, y fait naître et mûrir les bons désirs, lave ses imperfections, et la désaltère au milieu de l'ardeur des passions.

Sainte Thérèse faisait une très grande estime de l'oraison mentale. Aussi, écrivant à l'évêque d'Osma, elle ose lui dire que s'il avait déjà reçu du ciel l'humilité, la charité, le zèle des âmes et de l'honneur de Dieu, il lui manquait pourtant le principal, ce qui est nécessaire pour conserver les vertus, à sa-

voir, l'oraison. Il fallait que cette vierge séraphique en eût une bien grande estime, pour la considérer comme un don en quelque sorte meilleur que l'humilité qui est le fondement de toutes les vertus, que la charité qui en est la reine, que le zèle pour le salut des âmes qui est la flamme la plus pure de l'amour de Dieu, et pour qu'elle la crût nécessaire à la conservation de ces vertus et à leur complet développement.

Si l'oraison mentale est si indispensable à tout chrétien qui veut s'appliquer à sa sanctification, elle l'est beaucoup plus au religieux, qui est tenu de tendre à la perfection. Sans elle on parviendra peut-être à avoir l'extérieur assez bien ordonné, mais on ne saura jamais régler le fond de l'âme; or, un religieux qui n'est point intérieur, n'est qu'un fantôme de religieux. C'est ce qui explique pourquoi nos premiers Pères étaient si assidus à faire oraison, qu'à l'exemple de notre patriarche saint Dominique, ils y employaient tout leur temps libre, le jour et la nuit. Ce saint, dans sa bonté, était souvent obligé de visiter l'église et les chapelles, le soir, pour voir si quelqu'un de ses enfants, entraîné par sa ferveur, ne s'y serait pas arrêté afin d'y passer toute la nuit en prière. Quant à lui, il demeurait souvent du soir au matin devant le très saint Sacrement; et lorsque le sommeil le détournait de sa contemplation, il se contentait de s'appuyer quelque temps la tête contre l'autel. Le Docteur angélique, imbu de ces exemples, avait une si grande estime de l'oraison qu'il la conseillait à tout le monde, surtout aux religieux. Lui-même vivait dans une prière presque continuelle, et elle était si sublime, qu'on l'y voyait souvent élevé en extase. Interrogé un jour comment il avait acquis tant de lumières et de science, il répondit qu'il avait plus appris en méditant aux pieds de son crucifix, qu'en parcourant les livres. Tous les bienheureux de notre ordre ont été également des hommes d'oraison, ainsi qu'il est rapporté dans leur vie, et c'est ce noble exercice qui les a rendus si parfaits. Enfin tous les autres saints de l'Église de Dieu ont pour maxime qu'*un religieux sans oraison est un soldat sans armes*. Car, comme un soldat désarmé, au jour d'une bataille, est exposé à

toutes sortes de blessures et ne peut presque éviter la mort, de même un religieux, qui doit toujours être en guerre avec les ennemis de son salut, ne peut leur résister et les vaincre s'il ne s'adonne à l'oraison. Il sera blessé et terrassé. Cela n'arrivera peut-être pas aussitôt; mais on le verra dans la suite.

Les novices doivent donc s'appliquer avec une grande ferveur et une grande fidélité à cet exercice. Ils le doivent pour imiter leur glorieux patriarche et tous les bienheureux qui sont leurs frères. Ils le doivent afin de se sanctifier, puisque c'est là la grande affaire pour laquelle ils se sont faits religieux, et que leur avancement dans la perfection dépend de leur avancement dans l'oraison. En effet, lorsqu'on fait bien sa méditation le matin, on s'en ressent presque tout le jour, et on se trouve plus porté à pratiquer le silence, la modestie, le recueillement pendant l'office; à spiritualiser toutes ses actions, et à mortifier tous ses sens. Au contraire, lorsqu'on commence à quitter ce saint exercice, on est tout dissipé, et on tombe insensiblement dans la tiédeur, l'immodestie, la sensualité, l'impatience, le murmure, et dans une transgression presque continuelle de ses constitutions : état qui dispose peu à peu à la transgression des vœux et à la damnation éternelle.

Au contraire, l'expérience fait voir que les jeunes religieux qui continuent de faire l'oraison mentale chaque jour, qui prennent pour la retraite un jour chaque mois, et dix chaque année, avancent de vertus en vertus, et mènent en religion la vie la plus heureuse. Tandis que s'ils commencent à négliger cette pratique essentielle, ils reculent chaque jour, traînent une vie inquiète et languissante; et après plusieurs années de profession, ils sont bien moins fervents qu'ils ne l'étaient dans les premiers temps. C'est pourquoi le grand saint François disait souvent « que la grâce la plus désirable pour un religieux était l'esprit d'oraison, parce que s'il avait ce don, il pouvait se promettre d'arriver à la perfection, et que s'il ne savait pas l'acquérir, il se condamnait forcément à reculer au lieu d'avancer ». De là vient qu'on accorde plus de

temps aux novices pour la méditation; et quoiqu'ils y vaquent deux fois avec la communauté, ils s'y appliquent encore une autre fois au noviciat, afin que s'étant pénétrés de l'esprit d'oraison, ils aient plus de fidélité et de facilité à en faire l'âme de toute leur vie.

Bien que la nécessité de corriger ses défauts et d'acquérir la vie intérieure soient des raisons plus que suffisantes pour recommander l'oraison, un autre motif a obligé notre Père saint Dominique et les premiers religieux de notre ordre à s'y adonner avec tant d'assiduité et de ferveur, à la recommander aux autres avec tant d'instance. C'est qu'ils savaient que, dans notre institut, on est obligé de travailler, non seulement à sa sanctification, mais aussi à celle du prochain, par un grand zèle pour le salut des âmes. Ce zèle ardent est, en effet, le propre caractère de notre ordre; c'est pour cela que les Souverains Pontifes l'ont nommé l'*Ordre des Prêcheurs*. Or, pour travailler utilement à la sanctification du prochain, il faut s'appliquer beaucoup à l'oraison.

Dans l'oraison, en effet, on se remplit l'esprit de pures et vives lumières pour les transmettre aux autres; on excite dans son cœur de saintes affections et on se rend capable d'en embraser le cœur des hommes. Car c'est en se portant soi-même à haïr tous les péchés et à pratiquer toutes les vertus qu'on devient plus apte à persuader au prochain de détester les uns et d'aimer les autres. Dans l'oraison, on comprend mieux que la conversion des pécheurs ne dépend pas de la faible parole de l'apôtre, mais de la bonté et de la miséricorde de Dieu, et on les obtient de Notre-Seigneur à force de supplications. C'est pourquoi saint Dominique disait souvent à Dieu, avec des gémissements et des sanglots : *Mon Dieu, faites miséricorde à votre peuple. Que deviendront les pécheurs! Pardon, grâce et miséricorde pour eux.* Afin que les novices se disposent à exercer plus tard les fonctions apostoliques, ils doivent donc se plonger sans réserve dans l'oraison, à l'exemple des saints missionnaires de notre ordre. Ils imiteront surtout, en cela, l'exemple des exemples, celui de Jésus-Christ, qui se retira dans le désert pour y vaquer à la prière et au jeûne

pendant quarante jours, avant de commencer sa vie publique, et qui, après avoir prêché durant le jour, passait les nuits à prier. Les Apôtres, étant de retour de la mission où le divin Maître les avait envoyés, se retirèrent aussi dans un lieu écarté pour s'y recueillir; et, dans la suite, ils se déchargèrent du soin des pauvres sur les diacres, afin de s'employer plus librement à la prédication et à la prière. De toutes ces réflexions il résulte assez clairement qu'afin d'être bon religieux, et de bien travailler au salut du prochain, il faut être homme d'oraison.

Mais pour être homme d'oraison, il faut être homme de mortification, surtout par rapport aux passions et aux sens, qui mettent obstacle à la véritable contemplation, comme l'enseigne saint Thomas. Ces deux vertus sont donc liées l'une à l'autre. La mortification nous aide à bien faire oraison, et l'oraison, à son tour, contribue à nous faciliter la mortification. Quand les passions sont calmes et les sens bien soumis, l'âme jouit d'une grande paix; or, Dieu se plaît dans la paix et ne peut demeurer dans le trouble. Puis, l'oraison est un saint commerce de notre âme avec Dieu; or Dieu aime à converser familièrement avec les âmes pures et mortifiées, non pas avec les âmes esclaves de la chair et du sang, qui cherchent à contenter en toutes choses leur volonté, leur jugement et leur sensualité. Il faut s'attacher surtout au genre de mortification qui nous aide à marcher en la présence de Dieu, à garder le silence et à être modeste. Car la présence de Dieu est une espèce de prière continuelle; et quand on s'y applique, il devient très facile de se recueillir au moment de l'oraison proprement dite. Le silence, de son côté, conserve le recueillement intérieur qui est si nécessaire pour cet exercice, car il empêche de se répandre en paroles oiseuses et en entretiens inutiles qui feraient perdre toute la dévotion.

§ II. — Méthode abrégée pour bien faire oraison.

On peut considérer dans l'oraison mentale trois parties : la préparation, le corps de l'oraison et la conclusion.

I° La *préparation* renferme les trois choses suivantes :

1° Se mettre en la présence de Dieu, en faisant quelque acte de foi de ce genre : « Je crois fermement, ô mon Dieu, qu'étant présent partout, vous êtes aussi dans le lieu où je suis, et plus particulièrement dans mon cœur. Faites-moi la grâce de me tenir avec un profond respect en votre divine présence. » 2° Offrir à Dieu son oraison, et invoquer le secours du Saint-Esprit pour la bien faire en disant, par exemple : « Je vous offre, ô mon Dieu, cette oraison pour votre plus grande gloire, et en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Venez, Esprit-Saint, répandez sur moi la lumière et l'onction de votre grâce. » 3° Demander pardon à Dieu de ses péchés et s'humilier devant lui, en disant : « Je vous demande pardon, ô mon Dieu, du plus profond de mon cœur et par amour pour vous, de tous les péchés qui me rendent indigne de paraître devant vous en ce moment. Je m'en humilie profondément, et je reconnais que de moi-même je ne suis que cendre et que poussière. »

II° Le *corps de l'oraison* comprend aussi trois choses : 1° Considérer le sujet qui nous est proposé, et réfléchir sérieusement sur ce qu'il renferme d'instructif pour notre sanctification, sans oublier que quand l'esprit est parvenu à s'occuper utilement à une considération, il ne faut pas se presser de la quitter pour passer à une autre, quelque bonne qu'elle soit; et que, quand le sujet choisi ne nous touche pas, bien qu'on y ait suffisamment réfléchi, on peut méditer sur un autre qui nous convient davantage, comme sur quelqu'une des quatre fins dernières, ou sur la vie et la passion de Jésus-Christ. 2° S'attacher à exciter dans son cœur de saintes affections et de pieux désirs. C'est là le principal but à atteindre. Lors donc que l'on est touché de quelque sainte affection, comme d'amour de Dieu, de louange, de remerciement, de contrition de ses péchés, il faut arrêter les considérations de l'esprit, et laisser à cette affection salutaire le temps de bien pénétrer le cœur, sans qu'on cherche à en produire d'autres. Car ce n'est pas le nombre, mais la qualité des affections et la manière dont elles s'identifient avec l'âme, que Dieu apprécie. Cependant, lorsque ces affections et ces pieux désirs cessent,

il faut considérer derechef le sujet de l'oraison pour les faire renaître. 3° Prendre de bonnes résolutions qui soient conformes à l'objet de notre méditation ou à nos besoins. Ces résolutions ne doivent pas être générales mais particulières, et proportionnées aux occasions qui se présenteront probablement dans la journée, comme d'éviter telle imperfection ou de pratiquer telle vertu, en telle circonstance, avec telle personne. Il faut aussi qu'elles soient efficaces, c'est-à-dire qu'elles doivent nous porter à prendre activement les moyens propres pour les exécuter et pour surmonter tous les obstacles qui s'élèveront contre elles.

III° La *conclusion* de l'oraison contient ces trois points: 1° Remercier Dieu, en lui disant : « Je vous rends grâce, ô mon Dieu, de m'avoir donné dans cette oraison de bonnes pensées et de saintes affections, et de m'avoir souffert en votre présence, quoique je fusse indigne de vous parler, même de vous écouter. » 2° Lui demander pardon de n'avoir pas assez bien fait cet exercice en lui disant: « Pardon, ô mon Dieu, de ce que je ne me suis pas tenu en votre présence avec assez de respect, d'attention et de recueillement, et de ce que j'ai mis de la négligence à rejeter assez tôt les distractions. Pardon de toutes les autres fautes que je puis avoir commises dans mon oraison. » 3° Lui demander le secours de sa grâce pour bien profiter de cette oraison, en disant : « Je vous supplie très humblement, ô mon Dieu, de bénir les résolutions que je viens de prendre; accordez-moi la grâce de m'en souvenir de temps en temps pendant la journée, et de profiter des occasions favorables pour les mettre à exécution. »

Dans le cas où, après avoir pratiqué cette méthode pendant longtemps, on se sentirait poussé intérieurement à quelque autre manière, on en parlerait à son directeur, et on suivrait son conseil. Si, par exemple, on a besoin d'apprendre en quoi consiste l'oraison de contemplation où le raisonnement n'intervient pas, et de savoir quand il est temps de passer de la méditation à une oraison plus haute; ou encore comment il faut se comporter quand on se trouve si recueilli dans la prière, qu'on n'y a que des vues simples sur Dieu, et quand

les puissances de l'âme sont comme suspendues, on trouvera des instructions opportunes sur ces points et sur les autres de l'oraison extraordinaire, infuse et surnaturelle, dans les auteurs spirituels particulièrement estimés par la sûreté de leur doctrine dans ces hautes questions.

§ III. — Différents avis sur l'oraison mentale.

Ces avis ont pour but de nous aider à bien profiter des différentes méthodes d'oraison que nous avons adoptées, et pour nous faire traverser utilement les diverses phases par lesquelles la grâce peut nous faire passer pour arriver à l'oraison parfaite.

1° *Avis pour le temps des distractions.* Lorsque, dans l'oraison, l'esprit est dissipé et rempli de pensées qui l'agitent, il faut s'en humilier devant Dieu, lui en demander pardon, et les rejeter aussitôt qu'on s'en aperçoit, se remettant en sa présence, et nous rappelant le sujet de la méditation. Si, après ces précautions, les distractions ne cessent point, il ne faut pas pour cela quitter l'oraison, ni se troubler, mais la continuer pendant tout le temps qui y est destiné, ou même la prolonger un peu pour montrer combien on est loin de se décourager. Durant ce temps, on offrira à Notre-Seigneur le désir qu'on a de le prier et de l'adorer. Si on fait sa méditation en particulier, on pourra s'appliquer à faire un peu de lecture pour rappeler l'esprit de son égarement; mais surtout on se tiendra, avec respect et modestie, dans des sentiments de gémissements intérieurs et d'abandon à la volonté divine. Ce désir du cœur, ces gémissements cachés, ce respect, cet anéantissement, sont une très bonne oraison, comme l'enseignent saint Augustin, saint Thomas, et les autres Pères; car ils forment une voix ineffable et permanente que Dieu comprend, qu'il se plaît à exaucer.

2° *Lorsqu'on a des sécheresses* sans aucune bonne affection dans le cœur, on n'a qu'à s'humilier profondément devant le Seigneur, se regardant indigne de penser à lui et de lui parler. Après avoir renoncé aux occasions qu'on a peut-être données à cet état de sécheresse, on s'abandonnera paisiblement à la volonté de Dieu, qui permet ces peines intérieures pour nous punir ou nous éprouver; et on lui offrira ses désola-

tions et ses répugnances, en esprit de sacrifice et de confiance. Si les sécheresses durent longtemps, il ne faudra en aucune manière abandonner l'exercice de l'oraison, mais y persévérer, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étant saisi d'une tristesse mortelle et étant tombé en agonie au jardin des olives, redoublait sa prière et renouvelait ses actes d'abandon à la volonté de son Père. David et les autres grands saints éprouvaient aussi dans leur prière de continuelles vicissitudes de joie et de tristesse; et ils avouaient que leur cœur était quelquefois si sec, qu'il semblait que Dieu les eût abandonnés, ou qu'ils fussent devenus semblables à un animal sans raison. Sainte Thérèse rapporte qu'elle souffrit pendant vingt-deux ans de ces sécheresses dans son oraison, sans jamais désirer de douceurs. Son occupation, durant ce temps, était de s'humilier, considérant qu'elle ne méritait pas même de penser à Dieu, et que la divine majesté lui faisait une grande grâce de la souffrir en sa présence. Saint Augustin conseille, pour utiliser cet état, de se regarder devant le Tout-Puissant, pendant l'oraison, comme un pauvre et un mendiant qui a besoin de son assistance. C'était aussi ce que faisait David, et ce roi-prophète nous apprend par son expérience que le Seigneur exauce le désir des pauvres, et qu'il écoute la bonne préparation de leur cœur. En effet, les malheureux qui souffrent beaucoup et qui se contentent de montrer avec humilité et patience leurs misères aux riches, sans presque parler, excitent quelquefois plus de compassion, que ceux qui cherchent, par leurs cris perçants, à les contraindre de se tourner vers eux.

3° *Lorsqu'on goûte des consolations sensibles*, il faut encore plus s'humilier, se regardant indigne d'aucune visite de la grâce, et témoignant à Dieu qu'on veut le servir purement pour lui-même, non pour les faveurs sensibles qu'il nous donne. Si, après qu'on s'est ainsi abaissé, les consolations durent encore, il ne faut point s'y arrêter, ni les rechercher, ni s'y complaire, moins encore s'en troubler, mais s'en servir avec une reconnaissance mêlée de confusion, pour s'appliquer à la prière en tâchant de redoubler de ferveur, d'atten-

tion et de respect, et pour s'acquitter de ses devoirs d'état avec d'autant plus d'exactitude, de charité, de douceur, de joie et de courage, que la grâce nous soutient plus miséricordieusement. La joie sensible passera, et il faut qu'alors la force acquise nous reste.

Le plus estimable n'est pas celui qui, dans ses communications avec le ciel, aura plus de consolations, mais bien celui qui aura plus d'humilité et de charité, de sorte qu'il cherche toujours purement l'honneur de Dieu, qu'il se méprise lui-même, et qu'il soit heureux d'être méprisé des autres. Car, comme dit sainte Thérèse, l'oraison la mieux faite et la plus agréable au Seigneur est celle qui produit dans l'âme de meilleurs effets, et qui prouve la valeur des bons désirs par leur complète réalisation.

ARTICLE VII

De la communication spirituelle.

La communication spirituelle est une des pratiques les plus saintes et les plus nécessaires de la religion. Elle doit être faite, non seulement par les novices simples, mais aussi par les profès qui veulent réaliser quelques progrès dans la sainteté. Comme ces derniers sont plus obligés que les premiers à tendre à la perfection, ils doivent aussi s'attacher davantage à prendre tous les moyens qui y conduisent. Or un des principaux est de découvrir au Père maître leurs tentations, leurs peines intérieures et leurs faiblesses. Cassien rapporte que le premier avis que donnaient les Pères du désert aux jeunes solitaires était de découvrir au plus ancien toutes les tentations et les afflictions qui pourraient survenir. Saint Vincent Ferrier donne le même conseil, et il enseigne que, malgré toute la perspicacité d'esprit que l'on peut avoir et les connaissances que l'on possède par rapport à la vertu, on doit se laisser conduire entièrement, dans les grandes choses comme dans les petites, par son directeur. C'est, d'après lui, le moyen le plus court et le plus sûr d'arriver à la perfection ; et si l'on ne s'en sert pas, on ne recevra pas les grâces nécessaires pour vivre

selon l'esprit de sa vocation. Saint Antonin rapporte aussi que les premiers religieux de notre ordre, presque toutes les nuits, après matines, se confessaient et découvraient avec simplicité à leur père spirituel leurs faiblesses et leurs tentations ; aussi ils étaient d'une ferveur et d'une délicatesse de conscience dignes de toute notre admiration.

Cette sainte pratique procure de grands avantages. 1° Elle attire sur nous la grâce de Dieu; car il aime à la répandre sur ceux qui s'humilient ; or cette pratique est d'elle-même humiliante et répugne à l'orgueil, surtout quand on a déjà plusieurs années de religion. 2° Elle donne un grand calme de conscience ; car les peines d'esprit, qui augmentent à proportion qu'on les tient cachées, diminuent lorsqu'on s'en ouvre à quelque autre, et surtout à son directeur, qui nous représente Dieu même. 3° Elle nous fait surmonter plus aisément les tentations du démon; car (l'expérience le prouve chaque jour) lorsqu'on découvre ses tentations au guide de son âme, elles s'en vont peu à peu, et souvent elles passent entièrement. Il y a plus, elles se dissipent quelquefois avant même qu'on lui ait parlé, par le seul fait qu'on prend la résolution de lui révéler ce que l'on ressent intérieurement. Cela vient de ce que le démon, qui est un esprit d'orgueil, ne peut souffrir qu'on s'humilie ; lors donc qu'il voit ses tentations au moment de devenir pour nous une occasion d'humilité, il se retire tout confus. Cela arrive aussi parce que Dieu, qui ne permet pas qu'on soit tenté au-dessus de ses forces, soutient par sa grâce ceux qui comptent sur lui dans leurs tentations, et se tiennent toujours disposés à les découvrir au représentant qu'il nous a lui-même désigné.

Rien d'étonnant donc si le tentateur met tout en œuvre pour détourner les religieux de cet exercice. Il se sert ordinairement du prétexte d'une fausse honte. Mais loin de s'arrêter à ce sentiment, qui est enfant de l'orgueil et ajoute une nouvelle tentation à celles qu'on a déjà, il faut le dévoiler avec tous les autres, et même commencer par lui. Pourquoi rougir de montrer ses tentations et ses épreuves, puisque tout le monde, plus ou moins, est sujet à ces misères? Ce n'est pas un mal

d'être tenté, mais c'en serait un grand de s'exposer à succomber à la tentation en différant de la découvrir. C'est même souvent une bonne marque, d'avoir beaucoup de tentations. Le Saint-Esprit nous apprend que ceux qui veulent bien servir Dieu doivent se préparer à l'épreuve. Le démon n'a pas besoin d'environner de ses pièges ceux qui sont à lui, puisqu'il est leur maître ; mais il attaque ceux qui lui résistent résolument, c'est-à-dire les amis de la vertu. Ordinairement ceux qui sont appelés à une haute perfection sont, pour la même raison, plus fortement tentés en différentes manières ; et plus ils sont fidèles à bien rejeter les assauts des ennemis, plus ils en retirent d'avantages, surtout sous le rapport de l'humilité et de la patience, dont, à chaque pas, pour chaque sujet, on a besoin de faire l'éloge et de recommander la pratique.

Les novices sont trop clairvoyants pour s'arrêter à une fausse crainte que le Père maître ne les estime et ne les aime plus autant, après qu'il connaîtra leurs tentations ; car il n'est pas seulement pour eux un maître capable de les corriger, c'est surtout un père qui les aime tendrement en Jésus-Christ, et qui compatit d'autant plus à leur état qu'il voit en eux, avec de plus grandes épreuves, plus de confiance et de filial abandon. Une bonne mère s'attendrit d'autant plus sur ses enfants qu'elle les voit souffrir davantage et qu'elle découvre en eux plus de candeur et de promptitude à recourir à elle ; or, ce que l'amour naturel produit dans les mères à l'égard de leurs enfants, la charité de Jésus le fait d'une manière moins sensible peut-être, mais plus élevée dans un Père maître envers ses novices. A l'exemple de saint Paul, il les regarde comme ses fils spirituels, qu'il engendre chaque jour dans le Seigneur par son saint Évangile, et pour qui il souffre volontiers jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux.

Les novices simples feront leur direction spirituelle tous les quinze jours, soit dans la cellule du Père maître, soit à l'oratoire du noviciat, selon l'usage. Avant de s'y rendre, ils prieront à genoux dans leur cellule, pour demander à Notre-Seigneur la grâce : 1° de se bien connaître eux-mêmes ; 2° de se bien faire connaître à leur directeur, en lui découvrant avec

beaucoup de clarté, de simplicité et de confiance tout ce qui se passe dans leur intérieur; 3° ils demanderont à Dieu de l'éclairer touchant leur état et leurs besoins; 4° de les rendre dociles aux avis qu'il leur donnera. Arrivés près du Père maître, ils feront la prostration, se découvriront la tête, se mettront à genoux pour faire encore, avec lui, une courte prière, et ils commenceront à lui rendre compte de leur conduite.

Les novices étudiants choisiront pour la communication spirituelle le temps qui leur est le plus commode, comme celui des fêtes et des vacances, ou, durant les jours de classe, l'heure à laquelle ils sont moins absorbés par leurs devoirs scolaires. C'est surtout à eux qu'il importe d'être fidèles à respecter l'ordre fixé pour la suite des directions; et comme ils doivent tout disposer de façon à ne pas manquer leur tour, ainsi est-il juste qu'ils se fassent scrupule de ne pas déranger celui de leurs frères. S'ils veulent avancer dans la perfection, ils doivent pratiquer ce saint exercice au moins une fois le mois; ils le feront même plus souvent, lorsqu'ils auront des peines d'esprit, de fortes tentations ou des attraits particuliers de la grâce. Ils s'examineront sur les mêmes points que l'on indique ci-après pour les novices simples, excepté que, touchant leur vocation, ils ont à considérer s'ils ont su correspondre à la grâce de leur profession; s'ils travaillent à avancer dans la perfection, ainsi qu'ils y sont obligés; s'ils ne perdent point le temps destiné à l'étude; s'ils gardent exactement leurs constitutions autant qu'il dépend d'eux, comme ils s'y sont engagés.

Les principaux points de la communication des novices sont : 1° *Sur leur vocation :* S'ils sont contents dans l'état de vie qu'ils ont embrassé, ou s'ils ont des tentations contraires; s'ils ressentent de la difficulté à pratiquer quelques points de la règle et des constitutions ; s'ils s'occupent dans leur cellule à ce qui leur est prescrit; s'ils y demeurent avec plaisir, ou s'ils s'y ennuient; s'ils ont quelques peines d'âme ou quelque fatigue corporelle qui font que les observances religieuses leur deviennent à charge.

2° *Sur les confessions et les communions :* S'ils s'y préparent comme il faut; s'ils en retirent les fruits qu'elles doivent produire; s'ils deviennent plus attentifs et plus recueillis dans la prière, plus mortifiés dans les sens et dans les passions les jours où ils se sont confessés et ont communié; s'ils ont grand soin de faire leur action de grâces après la communion, et même aussi, quoique d'une autre manière, après la confession.

3° *Sur leurs tentations:* S'ils sont tentés contre la foi, contre la pureté, contre la charité; s'ils sont portés à la gourmandise, à la colère, à la paresse, etc.; s'ils sont tentés contre Dieu, contre les saints et les choses les plus sacrées, et quels fruits ils savent retirer de ces épreuves.

4° *Sur l'oraison mentale et la présence de Dieu,* qui sont si nécessaires pour être intérieur : Comment ils se comportent dans la méditation; s'ils ont de la peine à la faire; s'ils s'y sentent, au contraire, attirés; s'ils rejettent les distractions aussitôt qu'ils s'en aperçoivent, ou s'ils sont négligents à les repousser; quels sujets les touchent le plus; s'ils sont fidèles à garder pendant la journée les bonnes résolutions qu'ils ont prises le matin; s'ils ont des sécheresses, des tentations ou des consolations; comment ils se comportent pour lors, et s'ils quittent l'oraison à cause de l'ennui; si, lorsqu'ils n'ont pu la faire en commun, ils ont soin de s'y appliquer ensuite en particulier, dans le temps le plus propice; s'ils songent à se mettre souvent en la présence de Dieu, surtout lorsqu'ils entrent dans leur cellule ou qu'ils en sortent, lorsque l'horloge sonne, lorsqu'ils commencent leur étude, leur lecture ou quelque autre action que ce soit.

5° *Sur la mortification,* sans laquelle on ne peut avancer dans l'oraison : S'ils sentent de l'attrait ou de la répugnance pour les croix et les souffrances; s'ils ont de la peine à jeûner, à faire maigre, à garder la solitude et le silence, à porter la laine, à se lever la nuit, et à pratiquer nos autres austérités ordinaires; s'ils ont soin de mortifier leur vue, en tenant toujours les yeux modestement baissés et en évitant les regards légers et curieux, soit par la fenêtre de la cellule, soit au

chœur ou pendant les autres actions de communauté, soit dans la ville, en suivant les processions ou en allant accomplir quelque devoir; s'ils mortifient leur langue, ne parlant que par nécessité, d'un ton bas et modeste, ne s'entretenant jamais avec les profès, et se contentant, quand ils le peuvent, d'écrire sur un billet les choses qu'ils ont besoin de demander; s'ils mortifient leurs autres sens; s'ils ne font pas de pénitences corporelles sans permission du Père maître et par propre volonté; s'ils mortifient leur jugement et leurs passions en suivant plutôt le sentiment des autres que le leur, en se gardant d'être opiniâtres, en modérant leurs désirs et leurs passions selon la raison et la foi, sans rien faire avec précipitation, inquiétude, trouble et impatience.

6° *Sur leurs exercices spirituels :* S'ils les font avec ferveur ou avec tiédeur; s'ils sont attentifs ou distraits en les accomplissant; s'ils donnent occasion aux distractions; si, au commencement de l'office, de la messe, etc., ils ont soin d'offrir à Dieu ces actes très saints, pour sa gloire, pour leur salut et pour la sanctification de leur prochain; si, en les continuant, ils se mettent de temps en temps en sa présence, pour ranimer leur attention et exciter leur dévotion; quelle méthode ils suivent pendant la messe, et quels fruits ils en retirent; s'ils sont exacts chaque jour à la lecture spirituelle; s'ils la font avec attention et sans précipitation; s'ils en sont touchés et en retirent quelque profit; s'ils se corrigent des défauts qu'ils se reconnaissent par l'examen de conscience.

7° *Sur la pratique des vertus religieuses :* S'ils aiment ces vertus et ont de l'horreur pour les vices qui leur sont contraires; s'ils n'ont pas de peine à obéir; s'ils s'appliquent à faire toutes leurs actions par obéissance; s'ils gardent, par le même motif, la règle, les constitutions et les rubriques; s'ils ont l'esprit de pauvreté; s'ils ne désirent pas avec trop d'ardeur de se procurer leurs petites aises; s'ils n'ont pas d'attachement aux choses dont on leur laisse l'usage, comme livres, habits, cellule, etc.; s'ils font tout ce qu'ils doivent pour acquérir une grande chasteté de corps, de cœur et d'es-

prit, et si, dans ce but, ils ont une dévotion tendre pour la très pure vierge Marie.

8° *Sur les vertus chrétiennes*, surtout l'humilité, qui en est le fondement, et la charité, qui en est le couronnement : S'ils aiment et désirent les humiliations ; si du moins ils supportent avec patience celles qu'on leur procure ; ce qu'ils éprouvent intérieurement en les accomplissant ; s'ils n'ont pas un penchant secret à être estimés, applaudis, loués et honorés ; comment ils rejettent les pensées de vanité ; s'ils aiment Dieu sur toutes choses et pour lui-même ; s'ils sont fervents et exacts à chanter ses louanges au chœur ; s'ils aiment leurs frères comme eux-mêmes et pour Dieu ; s'ils se gardent de les chérir pour des motifs humains et naturels ; s'ils aiment tous leurs frères également, et s'ils n'ont pas quelque familiarité ou quelque amitié particulière pour les uns plutôt que pour les autres ; s'ils prient pour leur prochain, pour la conversion des pécheurs, pour la perfection des justes, et pour le soulagement des âmes du purgatoire ; si en récréation ou ailleurs ils manquent de douceur et de support pour leurs frères ; s'ils usent à leur égard de manières prévenantes et de paroles douces ; si, au contraire, ils n'emploient pas des paroles rudes et choquantes ; s'ils font ou écoutent des murmures et des médisances contre leur prochain, surtout contre les supérieurs.

Après que les novices auront communiqué leur intérieur au Père maître, ils écouteront avec beaucoup de respect, de reconnaissance, de soumission et de componction intérieure les avis que celui-ci leur donnera, afin d'avancer dans la pratique des vertus, sous la conduite de l'ange visible que le Seigneur leur a donné dans les voies de la vie spirituelle.

Quand le Père maître aura fini de les exhorter et de répondre à leurs doutes, ils feront la prostration pour recevoir sa bénédiction, réciteront avec lui une prière, et se retireront dans leur cellule. Y étant arrivés, ils se mettront à genoux devant leur oratoire, et remercieront Dieu des secours qu'il vient de leur donner pour travailler à leur perfection. C'est une bonne pratique de mettre par écrit les principaux

avis reçus, afin d'être plus fidèle à les exécuter dans toutes les occasions qui se présenteront.

ARTICLE VIII

De l'étude.

§ I. — La nécessité d'étudier.

L'étude est une des occupations les plus recommandées par nos constitutions. Dans quelques ordres religieux elle est facultative, ou de simple conseil, ou c'est une diversion agréable apportée aux exercices de la vie contemplative ; mais parmi nous elle est d'obligation stricte. En effet, la fin et les fonctions de notre ordre sont de travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain en instruisant tout le monde, soit dans les chaires par la prédication, soit dans les écoles par l'enseignement, soit au tribunal de la pénitence par la confession et par la direction des consciences. En un mot, le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes doit être le propre caractère des religieux de notre ordre. Or il est impossible de répondre comme il faut à cette vocation sans s'appliquer fortement à l'étude, qui procure les connaissances absolument nécessaire pour prêcher, enseigner, confesser et décider les cas difficiles de la morale évangélique.

Cette recherche de la science, qui est un devoir dans notre vocation, ne doit faire aucun tort à l'œuvre de notre sanctification. Car, comme la vertu sans le savoir est inutile pour le prochain, ainsi le savoir sans la vertu est dangereux pour celui qui le possède ; mais la science et la vertu alliées ensemble sont quelque chose de parfait, selon saint Bernard. Les novices ne doivent donc pas tellement s'adonner à l'étude, qu'ils tombent par là dans l'orgueil, la présomption et le mépris des autres, sans quoi leur science serait celle qui enfle, non celle qui édifie. Le démon sait beaucoup plus de choses que tous les hommes, et pourtant il est malheureux pour l'éternité. Du reste, outre que la science est insuffisante à elle seule pour nous sanctifier, elle

l'est encore pour sanctifier les autres. Car l'expérience fait voir que les prédicateurs et les confesseurs qui ont beaucoup de connaissances avec peu de vertu, ne font pas de grands fruits; ils ne touchent pas profondément leurs auditeurs, et ils les convertissent rarement: le principal résultat de leur activité, c'est de leur attirer à eux-mêmes les louanges et l'approbation; or c'est là une pure vanité, et il faut être pris d'une sorte de folie pour s'en repaître.

Mais si, pour éviter cet écueil, nos religieux abandonnaient l'étude, sous prétexte de devenir plus vertueux en s'adonnant à des prières de leur choix, ils risqueraient de faire de grandes fautes, soit dans les chaires, en prêchant des doctrines inexactes ou sans substance, soit dans les classes, en n'instruisant pas assez leurs disciples, soit dans les consultations de conscience, en débitant de fausses maximes et en donnant des décisions ou trop sévères ou trop relâchées. Comme on l'a déjà remarqué, les ignorants sont souvent plus hardis à donner des décisions que les sages. Ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles, et, en tombant dans le précipice, ils y font tomber ceux qu'ils dirigent. Aussi Dieu leur fera rendre compte, âme pour âme, de tout le mal qu'ils auront occasionné aux autres.

Pour éviter de si grands malheurs, il faut s'accoutumer dès le jeune âge à beaucoup étudier, tout en restant exact à ses pratiques de piété, et surtout à une observance très fidèle de ses constitutions. Si on prend de bonne heure cette sainte habitude de la constance dans l'étude, on la conservera durant toute sa vie; et quand même on aurait quelque difficulté au commencement à s'y astreindre, cette peine se changera dans la suite en plaisir; car c'est le propre des habitudes que l'on contracte, de faire qu'on parvienne à en produire les actes avec promptitude, facilité et délectation. Au contraire, si l'on s'accoutumait étant jeune à vivre en paresseux, on persévérerait dans cette déplorable habitude le reste de ses jours. C'est pour cela que nos constitutions ordonnent aux novices et aux autres religieux, que, jour et nuit, dans le couvent et en voyage, ils lisent ou méditent quelque chose, et s'ef-

forcent d'apprendre par cœur tout ce qu'ils pourront: *In studio taliter sint intenti, ut de die, de nocte, in domo, in itinere legant aliquid vel meditentur; et quidquid poterunt retinere corde tenus nitantur.* (N° 1038.)

Le défaut d'étude, non content de rendre un religieux de notre ordre incapable de travailler au salut des âmes, lui devient une source de dissipation. *Appliquez-vous à l'étude des lettres*, dit saint Jérôme, *et vous éviterez les vices de la chair.* L'expérience fait voir, en effet, que ceux qui travaillent le plus, pourvu qu'ils ne laissent pas, à cause de l'étude, leurs exercices de piété et de mortification, sont plus recueillis et plus exemplaires que les autres; au lieu que ceux qui n'étudient pas dans leur jeunesse deviennent peu à peu dissipés, inquiets, scandaleux. Ne sachant point s'occuper au travail dans la cellule, ils s'y ennuient; ils en sortent continuellement sans nécessité; ils détournent les autres de leurs occupations, et ils scandalisent tout le couvent. Le temps de leur noviciat fini, ils ne savent que traîner leur fainéantise à travers les corridors et les cloîtres ou par les rues de la ville, scandalisant trop souvent les séculiers par leur légèreté, leur sensualité et leurs plaintes. En résumé, ils vivent et meurent dans une continuelle transgression de leurs constitutions, et ils peuvent arriver à celle de leurs vœux.

Au reste, quand même la gloire de Dieu et le salut de notre âme ne seraient pas intéressés à notre zèle pour la science, il suffirait pour nous y animer d'avoir un peu d'honneur. C'est le caractère d'une âme charnelle, sans noblesse et sans émulation, de ne pas aimer l'étude, surtout l'étude des choses de Dieu et des rapports de l'homme avec son Créateur et son Rédempteur. Dans d'autres ordres, pendant les temps qui ne sont pas absorbés par la prière, il y a le travail des mains qui exerce l'activité des religieux. Quant à nous, nous n'avons que le travail intellectuel et la prière pour appliquer alternativement nos facultés; il faut donc s'y vouer de tout cœur. Saint Jérôme et saint Bernard conseillent souvent cette heureuse alternative de la prière et de l'étude, de l'étude et de la prière; c'est qu'ils en avaient expérimenté les bienfaits.

L'application à l'étude, qui fait l'honneur et le grand devoir du Frère prêcheur, fait aussi son bonheur. Il ne pourrait ni toujours prier ni toujours étudier : l'esprit humain ne comporte pas cette application exclusive à un seul objet. Il a besoin, pour se reposer, de passer d'une chose à l'autre ; alors, partageant entre la prière et le travail, qui tous les deux sont de très nobles occupations, le temps que les constitutions lui déterminent, il éprouve un bien-être inexprimable; il évite l'activité accablante et l'ennui rongeur; il est heureux de posséder paisiblement la vérité et de sentir qu'il l'aime; la nature et la grâce se concertent pour lui donner une félicité qui ressemble de loin à celle des saints quand ils voient Dieu dans le ciel. Au contraire, le religieux qui n'étudie pas mène la vie du monde la plus triste, car il n'a aucune consolation ni de Dieu ni des hommes. Dieu veut qu'il étudie, puisque cela appartient à la vocation qu'il lui a confiée ; il retire donc à cet infidèle les grâces et les consolations qui lui étaient destinées, et l'infortuné traîne ses jours sans aucun plaisir de l'esprit, sans aucune onction du cœur. Il ne peut non plus, comme dédommagement, trouver de consolations solides dans les amis légers au milieu desquels il vit, son cœur d'homme et de religieux étant fait à la mesure de l'Infini. D'ailleurs les séculiers, même les plus gâtés, n'estiment vraiment le religieux qu'autant qu'ils le connaissent régulier et exact à observer ses obligations, dont l'étude est une des principales. Autrement ils pourront lui faire bon accueil par politesse, par intérêt, parce qu'il partage et autorise leurs vains plaisirs : jamais ils n'auront pour lui cette estime, cette affection, cette reconnaissance qu'on a pour un homme de Dieu, esclave du devoir, absorbé par son travail en vue du bien des âmes.

Toujours les grands religieux de notre ordre ont joint la science à la piété : tels furent saint Dominique, saint Antonin, saint Pierre Martyr, saint Thomas, le bienheureux Albert le Grand, saint Raymond, et tous les autres, sans parler de tant de grands docteurs, prédicateurs, confesseurs et missionnaires zélés, qui ont opéré dans l'Église des choses prodigieuses pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Afin

d'imiter leurs exemples, il ne faut pas seulement étudier tandis qu'on fait son cours de philosophie et de théologie, mais encore davantage après qu'on les a finis. Si les plus jeunes doivent étudier pour apprendre ce qu'ils ne savent pas, les plus âgés le doivent pour ne pas perdre le bienfait de ce qu'ils ont appris. Pendant le cours des classes, on ne fait guère que prendre la manière d'étudier; c'est après avoir terminé qu'on est plus en état de faire des progrès, en repassant attentivement ce qu'on a vu dans une course rapide, en s'assimilant mieux les divers points de doctrine, et en les imprimant plus fortement dans son esprit. D'ailleurs il y a tant de belles choses à savoir, que toute la vie de l'homme est insuffisante pour en acquérir une complète notion. Ce serait même là le tourment des âmes avides de science, si la foi ne leur apprenait à se contenter paisiblement des connaissances relatives aux devoirs de leur état, ou capables d'en faire l'ornement et la joie.

§ II. — Ce qu'il faut étudier.

Nos constitutions nous ordonnent d'étudier surtout trois choses, savoir: la théologie scolastique, l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique: *In tribus libris theologiæ... videlicet in sententiis, in bibliis, et in historiis, tam in textu quam in glossis præcipue studeant diligenter et intendant,* (N° 1041.) Afin que nous pussions y donner plus de temps, elles nous défendent d'apprendre les sciences purement séculières; et si elles veulent qu'on s'applique à la philosophie, c'est parce qu'elle est nécessaire pour la théologie.

I° Il faut d'abord s'appliquer à la théologie scolastique, de la manière que saint Thomas l'a traitée. Sans la scolastique, le théologien aura peu de profondeur dans l'intelligence des dogmes, et peu d'exactitude dans la manière de les formuler; car c'est elle qui explique les vérités de la foi d'une manière juste, méthodique, et selon la rigueur des termes. Elle est encore nécessaire pour défendre la religion contre les assertions captieuses des hérétiques; car elle saisit avec précision le faux ou le faible de leurs raisonnements. C'est pour-

quoi ceux-ci se déchaînent avec tant d'animosité contre elle. Elle a également, sinon pour ennemis déclarés, au moins pour détracteurs, les partisans des nouveautés et des progrès mal entendus de la science sacrée; car elle leur déplaît en faisant peu de cas de leur faux brillant, ou en montrant clairement que, sous ces nouveautés, se cachent des idées dangereuses et suspectes en matière d'enseignement religieux. Enfin, ce qui doit nous recommander la scolastique, c'est que saint Thomas, ce génie si grand, qui avait un goût si sûr dans les sciences sacrées et une si grande modération dans l'appréciation des choses, n'a pas cru pouvoir choisir de meilleure méthode pour traiter les matières de la foi dans les ouvrages qu'il a dédiés aux amis de la bonne doctrine.

On objectera peut-être que la théologie scolastique contient beaucoup de chicanes, auxquelles on perd le temps. Mais les meilleures choses, entre les mains des hommes, sont sujettes à l'abus. Si l'on trouve de ces sortes d'inutilités dans certains livres, ce n'est pas une conséquence de la scolastique, c'est le défaut de quelques auteurs, qui, oubliant que la théologie a Dieu pour objet, *Sermo de Deo*, se vont perdre en des questions chimériques, ou donnent à des points d'utilité secondaire, autant d'importance que s'il s'agissait d'établir, contre les hérétiques, les principaux articles de notre foi. Quant à la véritable théologie scolastique, après avoir établi contre nos adversaires chaque dogme de la religion par l'autorité, elle l'explique ensuite par des arguments bien enchaînés, tirés des principes de la foi, mais propres aussi à convaincre notre raison; et enfin elle éclaircit les subtilités métaphysiques dont les hérétiques tâchent d'obscurcir les dogmes, afin qu'aucune ombre ne reste dans l'esprit. C'est sous ce rapport qu'il y a, dans l'École, beaucoup de questions qui, à première vue, sembleraient inutiles et qui sont pourtant nécessaires pour répondre aux chicanes des ennemis de l'Église ou pour établir rationnellement nos dogmes sacrés.

Voilà ce qu'a fait d'une manière inimitable saint Thomas dans sa *Somme*. Là, chaque article, malgré sa brièveté, rap-

porte des autorités de l'Écriture, ou des Pères, ou des Conciles, ou des papes, ou des philosophes. A la suite viennent des raisonnements qui expliquent le point en question d'après ses principes fondamentaux; et la réponse à chaque argument des adversaires achève de mettre la vérité dans une très simple et admirable lumière. Tous ces articles sont traités avec une justesse, une précision, une netteté qui enlèvent l'adhésion et l'admiration de l'esprit. Et il y a entre eux un si bel ordre, un enchaînement de doctrine si admirable, que tous servent à éclaircir quelque point important de la foi ou de la morale, même quand ils semblent ne traiter que des questions de philosophie.

Nous devons donc, nous surtout, Frères Prêcheurs, sans méconnaître de parti pris les services que rend la théologie positive, nous attacher avant tout à la scolastique. Que si nous entendons certains vanter la première et déprécier la seconde, il faut considérer que la positive, outre qu'elle n'a pas les avantages de la scolastique exposés plus haut, peut tomber dans les inconvénients reprochés à sa rivale : car souvent plusieurs de ceux qui s'y consacrent, eux aussi agitent beaucoup de questions inutiles, comme des faits d'histoire qui n'ont aucun rapport avec le dogme, la morale, la discipline ecclésiastiques; traitent ces questions trop longuement; font perdre de vue, au milieu de beaucoup de citations et d'incidents, le centre de la question; ou même, au lieu de l'éclaircir, n'y jettent que de l'incertitude, par une foule d'inductions contradictoires entre lesquelles l'esprit reste déconcerté. En résumé, il faut avoir du discernement en étudiant la théologie, soit scolastique, soit positive, et savoir profiter de l'une comme de l'autre. C'est pour cela qu'il nous est ordonné aussi d'étudier l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique.

II° Il faut s'adonner à l'étude de l'Écriture sainte pendant toute sa vie, soit pour sa propre utilité, soit pour l'utilité du prochain. Les Livres saints sont notre consolation, comme ils étaient celle des Juifs, pendant le temps de leurs afflictions. C'est dans l'Écriture qu'on connaît la volonté de Dieu,

et qu'on s'anime à l'accomplir, en méditant les maximes qu'elle renferme, et en considérant, dans les faits dont elle montre l'enchaînement, comment la Providence dispose tout pour le bien de ses élus. L'Écriture renferme les deux testaments de notre Dieu et Père, scellés par la mort de son Fils. Elle est une Lettre divine que l'Esprit-Saint lui-même a dictée aux écrivains sacrés, afin de nous parler d'une patrie d'où nous sommes exilés pour un temps. Si l'on est malade, on trouve dans l'Écriture un remède contre tous les maux de l'âme. Si l'on se sent faible dans la voie de la perfection, c'est un lait spirituel qui nous soutient; si on est vaillant, c'est un pain qui fortifie davantage; si on est altéré par l'ardeur des passions, c'est une fontaine d'eau céleste; si l'on se trouve dans les ténèbres sur les moyens d'avancer dans la vertu, c'est un flambeau céleste qui éclaire nos pas; si on est attaqué par toute sorte de tentations, c'est un glaive à deux tranchants, un bouclier spirituel, pour vaincre les plus terribles ennemis. C'est donc avec toute raison que les saints Pères, surtout saint Jérôme et saint Jean Chrysostome, ont tant conseillé la lecture de l'Écriture, même aux personnes pieuses qui vivent dans le monde.

Saint Dominique, l'ami de la vérité, exhortait ses religieux à lire sans cesse l'Ancien et le Nouveau Testament, disant que sans la science des saints Livres, on ne pouvait être un parfait prédicateur. C'est ce que rapporte Thierry d'Appolda: *Et quia sine sanctarum notitia Scripturarum perfectus prædicator nemo esse potest, hortabatur fratres* (S. Dominicus), *ut semper in Novi et Veteris Testamenti lectione essent.* Voilà pourquoi il portait toujours avec lui un volume de la Bible; et il la lisait si assidûment qu'il la savait presque par cœur. Ce grand saint, parfait modèle des prédicateurs, dans la lettre qu'après le chapitre de Bologne il adressa, selon certains historiens, à tous les religieux de l'Ordre, leur dit ces paroles, qui, en tous cas, sont dignes de sa clairvoyance et de son zèle : « Afin que vous puissiez faire de grands fruits dans la prédication et la confession, lisez, étudiez, écoutez et méditez attentivement l'Écriture sainte, qui a été inspirée de Dieu,

et qui contient la Loi immaculée du Seigneur, capable de convertir les âmes. » *Ut ignito prædicationis eloquio et salutari in confessionibus consilio abundare possitis, Scripturas divinitus inspiratas, et Legem Domini immaculatam convertentem animas, audiendo, meditando, scrutando sectemini; studio semper utilium insistentes, et curiositatis dispendium devitantes.* Nos premiers pères, dociles à ces conseils, s'appliquaient beaucoup à l'étude de l'Écriture; ils en savaient le texte en grande partie, et composaient d'excellents ouvrages afin d'en faciliter l'intelligence. Il faut avoir une sainte émulation pour imiter leur exemple.

C'est donc très sagement que plusieurs de nos chapitres généraux, conformément aux recommandations du concile de Trente, prescrivent d'établir dans nos couvents un professeur de la sainte Bible; et tandis qu'ils défendent aux novices simples l'étude de la philosophie et de la théologie, ils leur imposent d'étudier l'Écriture sainte, surtout le Nouveau Testament, et d'en imprimer certains passages dans leur mémoire afin de pouvoir s'en entretenir ensemble pendant leurs récréations.

Les novices étudiants doivent à plus forte raison s'appliquer à cette lecture. Les uns et les autres liront les Livres saints avec un très profond respect, adorant toutes les paroles, celles même qu'ils ne comprennent pas, puisque toutes ont été inspirées par l'Esprit de Dieu, et que plus elles sont impénétrables, plus elles portent l'empreinte de sa Majesté. En lisant trois chapitres de la Bible par jour, à la fin de l'année, on aurait parcouru toute l'Écriture, sans beaucoup de difficulté, et on en acquerrait promptement l'intelligence, puisque le meilleur commentaire de l'Écriture, c'est l'Écriture même.

III° Les novices doivent aussi s'appliquer à l'étude de l'histoire ecclésiastique, qui leur sera très agréable et très utile. 1° Très agréable, car s'il y a du plaisir à savoir l'histoire de sa famille, de sa ville natale, et de son pays, il y en a infiniment davantage à connaître les grands actes de l'Église. L'Église est notre véritable famille, notre patrie, notre royaume. Or l'histoire ecclésiastique nous enseigne tout ce qui concerne

cette famille; ce qui s'est passé dans les Conciles; quelle a été la foi des Pères qui les composaient; quelles hérésies on y a condamnées; quels dogmes on y a établis; quels canons on y a promulgués; quelles règles pour les mœurs on y a prescrites; dans quel temps et quels lieux, sous quels règnes et quels pontificats ces Conciles ont été tenus. C'est par elle qu'on connaît la succession non interrompue des Souverains Pontifes; les règlements qu'ils ont faits pour la foi et pour les mœurs; les hérétiques qu'ils ont proscrits; les décrétales qu'ils ont publiées; les décisions qu'ils ont données, et tout ce qu'ils ont fait de grand pour le bien de la religion.

2° Cette étude est très utile : car c'est dans l'histoire ecclésiastique que l'on apprend quelle a été la discipline de l'Église de siècle en siècle; comment elle a changé de temps en temps dans les choses accidentelles, et en quoi elle est différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois, non pour avoir modifié son but, qui est la sanctification des âmes, mais pour réussir à l'atteindre plus heureusement. En étudiant cette histoire, on s'instruit de la vie des saints Pères et des autres saints de chaque siècle; on voit dans quel temps ils ont vécu; quelle influence ils ont eue sur leur siècle; quelle morale ils ont soutenue; quelle école spirituelle ils ont fondée; quelles vertus ils ont pratiquées; et comment, en excellant chacun de leur côté dans quelque perfection, réunis tous ensemble, ils expriment en eux et dans leurs œuvres la perfection et la ressemblance complète de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y a un grand nombre d'autres avantages à étudier l'histoire de l'Église; et plusieurs théologiens scolastiques, pour avoir négligé cette étude, sont tombés dans de grandes erreurs, confondant les événements, les temps, les lieux, les personnes, et n'exposant pas avec une clarté suffisante les dogmes eux-mêmes faute de bien connaître l'enchaînement des faits relatifs aux attaques et à la défense dont ils ont été l'objet.

Cette abondance de matières, que nos constitutions nous ordonnent d'étudier, ne doit pas nous décourager. Elle doit, au contraire, nous animer à travailler de bonne heure et à ne perdre aucun moment, afin d'apprendre peu à peu, et par ordre,

des choses si nécessaires, si élevées, si instructives, et si attrayantes. Chacun, il est vrai, n'est pas obligé d'avoir une science transcendante de toutes ces matières; mais il faut que tous s'en instruisent selon la portée de leur esprit. Celui qui avait bien employé ses deux talents, comme celui qui en avait reçu cinq, eurent pour récompense d'entrer dans la joie du Seigneur. Ce n'est pas la science extraordinaire qui fait le degré de la gloire des saints, mais la vertu éminente, comme la charité, l'humilité et la régularité.

Tandis qu'on est jeune et qu'on va encore en classe, il ne faut pas lire beaucoup de livres, ni de philosophie, ni de théologie. Cette multitude d'ouvrages ne ferait que surcharger l'esprit et confondre les idées. Les élèves doivent se contenter d'étudier leur leçon en s'appliquant à la bien pénétrer. Afin d'y réussir, ils ne se contenteront pas de l'apprendre chaque jour avant la classe, mais ils la repasseront de temps en temps. Ainsi, ils comprendront dans la suite ce qu'ils n'ont pu pénétrer une première fois; leur esprit s'ouvrira peu à peu, leurs idées se coordonneront et s'éclairciront. Les théologiens, outre leurs cahiers, ont la Somme de saint Thomas, la lisent et l'étudient assidûment, en gardant l'ordre des matières qu'ils suivent en classe. Cependant, quand on doit argumenter, on peut consulter un auteur et y chercher quelques secours pour les objections. Il est bon aussi de lire de temps en temps quelques dissertations sur l'Écriture sainte, sur les Conciles, sur les Souverains Pontifes et les saints Pères. Cette diversité de choses, quand elle n'est pas excessive et se rattache à un objet principal, repose l'esprit en même temps qu'elle le complète.

C'est seulement après leurs cours que les novices pourront étudier les matières de théologie, d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique dans les auteurs qui les ont traitées plus amplement, afin de mieux les apprendre et de devenir, par cette augmentation de science, plus capables de servir notre mère la sainte Église.

§ III. — Comment il faut animer l'étude.

Ce n'est pas assez d'acquérir la science en étudiant, il faut aussi devenir saint. Si nous voulons que l'étude nous sanctifie, nous devons, nous d'abord, sanctifier l'étude. Dans ce but, 1° avant de la commencer, il faut l'offrir à Dieu en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour contribuer à sa gloire, pour accomplir sa volonté, pour opérer notre sanctification et celle du prochain; pour pratiquer l'obéissance; pour acquérir l'esprit de pénitence en supportant la peine qu'on a quelquefois à étudier, à garder le silence et la cellule. Une simple élévation de cœur et d'esprit vers Dieu peut renfermer tous ces motifs.

On serait bien malheureux et bien insensé d'étudier par des motifs bas et terrestres. Si l'on étudiait seulement pour savoir, ce serait curiosité; si l'on étudiait pour être estimé, ce serait vanité; si l'on étudiait uniquement parce qu'on s'y plaît, ce serait amour-propre; si l'on étudiait pour gagner quelque avantage temporel, ce serait un sordide intérêt; si l'on étudiait par habitude et par coutume, on perdrait le mérite et la récompense de son travail devant Dieu. Il faut donc purifier son intention en commençant à étudier et n'y chercher autre chose que le divin Maître, à l'exemple de saint Thomas, qui disait à Notre-Seigneur : *Je ne veux point d'autre récompense que vous-même, ô mon Dieu!* En continuant son étude, il faut, de cœur ou de bouche, renouveler souvent cette pureté d'intention.

2° On doit s'accoutumer aussi, tandis qu'on travaille, à se mettre de temps en temps en la présence de Dieu; à faire quelques élévations de cœur et d'esprit vers lui; à exciter dans son âme de courtes aspirations et de tendres affections envers le Seigneur, et à regarder quelques pieuses images, comme celle du crucifix ou de la sainte Vierge. On peut agir ainsi surtout lorsque l'horloge sonne, lorsqu'on tourne le feuillet du livre, ou lorsqu'on s'y sent attiré intérieurement. Ces élévations vers le ciel, loin de détourner de l'étude, contribuent à la rendre plus profitable, parce qu'elles tiennent l'esprit

plus recueilli; or l'esprit recueilli est mieux disposé à pénétrer les choses difficiles, surtout les choses divines.

3° Il faut aussi terminer l'étude par principe de vertu et surtout par obéissance. C'est pourquoi, lorsque l'office sonne, ou que la cloche nous appelle à quelque action de communauté, ou lorsqu'on entend le signal du coucher, il faut aussitôt cesser de travailler, pour obéir aux supérieurs et à Dieu. En finissant l'étude, on se mettra en la présence de Dieu, le remerciant du temps qu'il nous a donné pour nous instruire, et lui demandant pardon des fautes qu'on a commises. Ainsi on se disposera, en quittant les livres, à quitter effectivement l'étude, loin d'en entraîner derrière soi les préoccupations jusque dans la prière, l'office et la messe. Si on a soin de sanctifier ainsi son étude, elle sera d'un grand secours pour la piété. Mais si on n'avait pas soin de la bien rapporter à Dieu, et si, pour gagner du temps, on omettait quelque chose de son devoir, elle dessécherait le cœur, fatiguerait l'esprit, et serait une source de mille distractions et de fautes.

Notre grand maître dans les études, par la profondeur de sa science, et notre grand modèle dans la manière d'étudier par la hauteur de sa sainteté, c'est saint Thomas d'Aquin. Sa doctrine a été adoptée par l'Église, consacrée par les Conciles et comme canonisée par les Souverains Pontifes. *Elle était infuse.* (Jean XXII.) *Elle contient autant de miracles que d'articles.* (Id.) *Elle est véritable et éminemment catholique.* (Urb. V.) *Elle a confondu et convaincu toutes les hérésies.* (S. Pie. V.) *Elle est la règle très certaine de la vérité chrétienne.* (Id.) *Elle est d'un ordre et d'une clarté admirables, et sans aucune erreur.* (Clém. VIII.) *Elle fait triompher l'Église de toutes les attaques des hérétiques.* (Paul V.) *Ses principes sont inébranlables, très certains, et elle surpasse toute sorte de louanges.* (Alex. VII.) *Elle a été approuvée par Jésus-Christ, qui a dit* : « Vous avez bien écrit de moi, Thomas.» (Clém. VIII.) Enfin, *cette doctrine est si grande qu'elle comprend tout ce que les anciens ont eu de science, comme la mer comprend les divers fleuves qu'elle reçoit.* (Léon XIII.)

Par cette fidélité à suivre l'Ange de l'école, malgré la fragi-

lité et la témérité naturelles de l'esprit humain, nous avons pu généralement demeurer très attachés à la vérité, et éviter de nous laisser emporter à tout vent de nouvelles opinions. C'est ce même attachement qui a attiré à notre Ordre l'estime et la confiance des savants et des gens de bien, amis de la saine doctrine.

Quel grand sujet de consolation pour les Frères Prêcheurs d'avoir comme précepteur un si grand saint et un si grand Docteur! Quel bonheur, en particulier, pour les religieux à qui la proximité permet de venir souvent prier devant ses reliques! Ils doivent lui demander avec l'Église, pour eux et pour tous leurs frères, « la grâce de comprendre ce qu'il a enseigné, afin de devenir savants, et celle d'imiter les vertus qu'il a pratiquées, afin de devenir saints. » *Ea quæ docuit intellectu conspicere, et quæ egit imitatione complere.* (Off. S. Th.)

§ IV. — Avis importants de saint Thomas pour étudier utilement et saintement. (Opusc. 68.)

Ces avis sont adressés sous forme de lettre à un étudiant nommé Jean, qui avait demandé à saint Thomas des conseils.

1° *N'étudiez pas d'abord les grandes difficultés*, commence par dire le saint Docteur à son jeune disciple, *mais celles qui sont les moindres; car il faut arriver à l'intelligence des choses plus difficiles par les plus faciles.* — C'est, en effet, un défaut très commun chez les jeunes étudiants de vouloir de suite tout savoir et tout comprendre, même ce qu'il y a de plus ardu, à cause de la curiosité, de la présomption et de la précipitation qui leur sont naturelles. Il arrive de là que, ne pouvant pas pénétrer ces questions si épineuses, ils se découragent peu à peu, et ne s'appliquent plus même à étudier les choses faciles. Pour éviter cet écueil, saint Thomas conseille aux jeunes gens d'imiter l'exemple de ceux qui débutent dans la navigation; car, comme ces derniers ne s'aventurent pas du premier coup sur la haute mer, mais s'exercent pendant quelque temps sur le littoral, ainsi l'étudiant ne doit pas d'abord se lancer dans les grandes difficultés, mais y venir peu à peu et par degrés, en tâchant de surmonter les

petites, dont l'intelligence lui facilitera celle des plus grandes.

2° *Soyez tardif à parler, et n'ayez pas d'empressement pour aller au parloir.* — Le silence est d'un grand secours pour l'étude et la piété; car il tient l'esprit recueilli; or le recueillement est une disposition excellente pour bien pénétrer ce qu'on étudie. On doit fuir les conversations vaines, parce qu'on y perd le temps destiné au travail, et l'esprit de dévotion. Non seulement il ne faut point parler sans nécessité, mais il faut éviter de le faire avec précipitation, et de répondre avec trop d'empressement lorsqu'on est dans quelque société. Au contraire, on doit peser ses paroles avant de les prononcer. Saint Thomas n'étant encore qu'étudiant, était très silencieux, au point que ses condisciples pour se moquer de lui, l'appelaient par dérision *le Bœuf muet.* Mais quand il sortit de ce silence, il était devenu si savant et si saint, que sa puissante voix n'a cessé de se faire entendre par tout le monde, et ne fait aujourd'hui que devenir plus importante.

3° *Ayez une grande pureté de conscience.*— La pureté de conscience contribue également à acquérir la vertu et la science; aussi il est dit: Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. (Matth. v, 8.) Une conscience bien purifiée, en effet, n'est point empêchée dans la contemplation de la vérité par le trouble et les ténèbres des passions. Il ne faut donc rien faire qui la puisse souiller, afin que la Sagesse éternelle lui communique ses lumières. Si l'on a soin de bien sanctifier son étude, en la rapportant à Dieu par une intention pure, elle n'obscurcira pas la conscience; mais, si l'on étudie par des vues basses, ce mélange de vues terrestres dans une âme spirituelle et élevée par la grâce, la souillera; et, à mesure qu'on avancera dans la science, on reculera dans la piété, ce qui est le plus grand des malheurs pour un religieux.

4° *Ne manquez pas de faire l'oraison mentale.* — C'est un abus fréquent de quitter l'oraison, sous prétexte de travailler plus longtemps. L'étude qui dérobe le temps destiné à la prière est une étude maudite. Si quelquefois, à cause d'occupations pressantes, on ne peut faire oraison à l'heure marquée, il faut y suppléer bientôt après. L'assiduité à cet exercice spiri-

tuel favorise l'avancement dans l'étude. Car l'oraison est un commerce sacré de l'âme avec Dieu ; or quand on est exact à s'entretenir avec lui, comme il est la source des lumières et le Seigneur des sciences, il bénit ensuite les efforts qu'on fait ; il éclaire l'esprit, et dans un temps matériellement moins considérable, on profite plus qu'on n'aurait fait pendant une étude plus longue, mais prise sur l'oraison. Ceci est vrai surtout de la science théologique, qui a, comme l'oraison, Dieu pour objet immédiat. Il est vrai qu'on ne le considère pas, des deux côtés, sous le même aspect; c'est néanmoins le même Dieu, et les saintes contemplations donnent à l'âme des notions, des forces, des attraits qui rendent la science sacrée beaucoup plus avantageuse. C'est pourquoi l'Église fait tant de cas des ouvrages des saints, qui étaient de si grands hommes d'oraison !

5° *Aimez à demeurer dans votre cellule.*— Tandis qu'on garde la cellule, il faut nécessairement s'y occuper ou à étudier ou à prier; et ainsi on s'avance chaque jour dans la science et dans la vertu. Là on s'arrête pour écouter la voix de Dieu ; là on est plus libre qu'au chœur même, pour se livrer avec lui à de pieux épanchements, s'agenouiller, se prosterner, baiser son crucifix et entendre les conseils de la divine Sagesse. Il faut donc s'accoutumer, étant jeune, à garder la cellule pour y vaquer à ces douces occupations. Par cette assiduité, elle nous deviendra chère, et sera notre paradis ; au lieu que si l'on s'accoutumait à en sortir par inquiétude, par légèreté et par paresse, elle paraîtrait insupportable.

6° *Rendez-vous aimable à tout le monde.*— La vertu est d'elle-même tout aimable, et chacun la chérit, du moins dans les autres. Mais parfois la science altère ce charme de la vertu, soit à cause de l'enflure du cœur, qui inspire de la présomption et des paroles hautaines, soit parce qu'elle rend l'esprit abstrait et inattentif à certains devoirs extérieurs de bienveillance et de politesse, soit parce que la peur d'être dérangé dans ses études fait qu'on refuse des services que la charité nous demande, ou parce qu'on fuit les occasions qui pourraient se présenter de se dévouer à autrui. L'humilité, l'esprit

de foi, l'amour de Jésus-Christ, la pratique de la sainte présence de Dieu, nous prémuniront contre ces défauts qui sont assez communs chez les savants, et qui, en les isolant trop et en leur enlevant toute autorité morale sur leur entourage, les empêchent de faire tout le bien dont ils sont capables.

7° *Ne vous informez pas de ce que font les autres.*— Chacun ne doit se mêler que de ce qui le regarde; c'est le moyen d'être parfaitement content et d'éviter mille vaines inquiétudes. N'a-t-on pas assez à faire d'examiner ses propres défauts et de travailler à s'en corriger? Il faut laisser le soin des autres à ceux qui en sont chargés, à moins qu'on ne vît quelque chose de grande conséquence dont on dût en conscience, pour le bien général, avertir le supérieur s'il ne le savait pas. Lorsque nous mourrons, nous ne rendrons point compte de la conduite de nos frères, mais de ce que nous aurons fait nous-mêmes, et nous ne serons point punis pour le prochain, mais pour nos propres offenses.

8° *Ne soyez pas trop familier avec qui que ce soit, et ne vous mettez pas en peine de ce que font ou disent les séculiers.* — Comme tout ce qu'on entend dans le monde ne respire que l'amour des honneurs, des plaisirs et des richesses, vanités qu'on a quittées et méprisées en se retirant dans le cloître, se préoccuper ensuite de ce qui se passe dans le siècle, ce serait reprendre peu à peu ce qu'on a laissé si généreusement, et paraître estimer ce qu'on a ostensiblement méprisé : de là vient que l'esprit de piété et de religion s'affaiblit, en particulier, l'esprit d'humilité, de pénitence, de pauvreté, et celui de recueillement si favorable à la réflexion dans l'étude.

9° *Évitez, sur toutes choses, d'aller en ville.*— Un religieux doit se tenir dans son cloître, pour y poursuivre librement et constamment l'immolation de lui-même, qu'il a promise au Seigneur. Il est désormais dans sa solitude comme un mort dans son tombeau, et il doit y cacher sa vie en Dieu avec Jésus-Christ. Il le doit par raison de prudence; car il a quitté le monde à cause de sa corruption, et est entré dans le cloître comme dans une arche sainte pour éviter le déluge du siècle. Il lui convient donc de n'en sortir pour aller en ville que

comme la colombe de l'arche, c'est-à-dire par obéissance, par nécessité, et seulement pour de rapides instants. Les mauvais religieux trouvent moyen d'y demeurer longtemps, car ils aiment la corruption, comme le corbeau du déluge; mais les véritables religieux n'y trouvent rien qui les repose, et leurs sorties n'ont pour but que de constater tristement jusqu'à quel point le siècle est inondé par les passions, ou pour examiner comment ils pourront lui porter le secours de la grâce.

10° *Imitez les exemples des saints.* — Le religieux travaille à devenir parfait. S'il veut y réussir, il doit se proposer comme modèle les actions des saints. Leurs exemples ont un ascendant tout particulier sur notre esprit et sur notre cœur, pour les entraîner. Afin de se rendre familiers ces exemples, il faut lire assidûment leur vie. Cette lecture, faite avec attention et dévotion, est propre à nous corriger de nos défauts, à nous faire pratiquer les vertus chrétiennes et religieuses, et à embraser nos cœurs des flammes de l'amour de Dieu. Plus on est absorbé par l'étude, plus on doit tenir à faire chaque jour, comme diversion salutaire, une lecture spirituelle. Saint Dominique et saint Thomas lisaient avec délices les conférences de Cassien, pour régler leur conduite sur les maximes et sur les exemples des Pères du désert, qui y sont rapportés. Mais nous devons lire surtout les vies des saints de notre ordre. Comme ils sont nos pères dans l'esprit de la religion qu'ils ont établie, il est juste que nous nous montrions leurs dignes enfants, par une fidèle imitation de leur piété et de leurs vertus. Aussi saint Vincent Ferrier nous conseille de lire souvent la vie de nos premiers religieux, afin que par cette lecture nous nous excitions à aimer Dieu, à nous consacrer entièrement à lui, à pratiquer une grande régularité, et à nous employer sans réserve au salut du prochain.

11° *Imitez aussi l'exemple des bons.* — Les exemples qu'on rencontre dans ceux qu'on fréquente habituellement, ont un attrait encore plus puissant que les faits racontés dans les livres; car on se moule sans le savoir sur ceux avec qui on demeure. On doit donc se tenir sur ses gardes, pour ne pas

se régler sur les mauvais exemples qu'on peut rencontrer. La dissipation de certains religieux et le dérèglement où tombent des monastères entiers, viennent souvent de quelques désordres qui s'y sont d'abord produits ; car la corruption du cœur de l'homme est si grande, qu'il penche plutôt à imiter le mal que le bien. S'il se trouve dans une communauté quelques sujets relâchés, qui aient d'ailleurs de l'autorité par leur science, leurs emplois, leurs talents pour la prédication ou l'enseignement, et qui passent pour avoir quelque autre mérite humain, leurs exemples sont encore plus dangereux lorsqu'ils transgressent leurs constitutions et se raillent des petits points de régularité. Quelque esprit, quelque science et quelque talent qu'ait un religieux, il ne doit être imité qu'autant que sa vie est conforme aux lois de la perfection ; et tout exemple contraire à celui de saint Dominique, de quelque haut personnage qu'il vienne, doit être un objet d'abomination, non d'imitation.

12° *Retenez bien tout ce qu'on dit de bon, quelle que soit la personne de qui vous l'ayez ouï dire.* — La vertu et la science ont d'elles-mêmes tant d'autorité et de charmes, que tous leur applaudissent et se mêlent de donner des préceptes pour les acquérir, ceux même qui ne les cultivent guère. On doit profiter soigneusement de tous les bons avis qu'on entend, de quelque côté qu'ils viennent ; car quoiqu'on ne doive pas imiter ce que les autres font de mal, on ne doit pourtant pas dédaigner ce que les mauvais disent de bon. Si un faux prophète nous prêchait d'adorer le véritable Dieu, il faudrait profiter de son avis. Au contraire, « s'il s'élève au milieu de vous, disait Moïse aux Israélites, un prophète qui fasse des prodiges, et dont les prédictions soient suivies de l'événement, mais qui vous dise en même temps : « Allons, adorons les « dieux étrangers, » n'écoutez point les paroles de ce prétendu prophète et de cet inventeur de songes ; car le Seigneur votre Dieu vous éprouve en cela, pour qu'il paraisse clairement si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme. Que ce prophète soit lapidé ; et pour vous, suivez votre Dieu ; craignez-le, gardez ses commandements, écoutez sa

voix, servez-le seul, et ne vous attachez qu'à lui ». (Deut. XIII, 1-5.)

13° *Faites en sorte de comprendre à fond ce que vous lisez et ce qu'on vous dit, et éclaircissez vos doutes.* — L'important, pour faire une étude solide et utile, n'est pas de lire beaucoup de livres ni d'entendre exposer beaucoup de choses, mais d'en pénétrer le sens. Sans cela on n'acquiert qu'une science superficielle, composée d'un amas d'idées incohérentes, et qui s'évanouit en peu de jours. Mais en tâchant de comprendre ce qu'on étudie, on adopte le vrai moyen de réussir dans les sciences, et d'imprimer profondément dans son esprit ce qu'on apprend. A cette fin, il faut réfléchir sérieusement; et pour voir si l'on possède complètement les choses, s'en rendre compte à soi-même comme si l'on était devant un autre. Lorsqu'on s'aperçoit que la lumière n'est point encore faite, il faut chercher à s'éclairer auprès de quelqu'un plus savant. Il n'y a nulle honte à se faire expliquer les difficultés qu'on ne pénètre pas. L'esprit de l'homme est si limité, que non seulement les étudiants, mais les savants eux-mêmes, trouvent des questions qui les embarrassent longtemps. L'orgueil et la timidité nous suggéreront de ne dévoiler à personne nos difficultés; mais nous saurons, par raison et par humilité, nous élever au-dessus de cette vaine crainte. Quelquefois le doute que nous aurons soumis sera l'occasion pour nous d'acquérir, en peu de temps, de nouvelles et très belles lumières sur les questions qui d'abord étaient très confuses pour nous.

14° *Ayez soin d'imprimer dans votre mémoire tout ce que vous pourrez.* — La mémoire est d'un immense secours pour les sciences. Il serait fâcheux de lire tant de choses et d'en retenir si peu. On doit s'attacher, étant jeune, à cultiver cette faculté puissante mais capricieuse. Pour la former, il est bon d'apprendre chaque jour quelque chose par cœur. Si, au commencement, cet assujettissement coûte de la peine, on y trouvera ensuite du plaisir, et on acquerra peu à peu une plus grande facilité de retenir les pensées avec les expressions qui les traduisent. Les étudiants doivent, avant tout, apprendre

chaque jour par cœur leurs leçons, au moins en partie. L'avantage qu'ils auront à cela, outre celui de perfectionner la mémoire, c'est que, comprenant difficilement du premier coup leur auteur, ils en retiendront du moins les termes; et lorsque dans la suite leur esprit s'ouvrira plus complètement sur les matières qui y sont traitées, la mémoire leur représentera les mots déjà appris, qui sont les plus vrais et les mieux choisis. C'est un grand bonheur lorsque l'esprit et la mémoire agissent ainsi de concert dans les sciences, en sorte que, d'une part, la mémoire fournisse les termes convenables, et que, de l'autre, l'esprit en pénètre le sens et l'explique. C'est pour se préparer à jouir de cet avantage qu'il faut exercer sa mémoire autant que l'on peut, et tâcher de la remplir des principales choses qu'on lit ou qu'on entend dans le cours de ses études.

15° *Ne cherchez point ce qui est au-dessus de vous.* — Dieu distribue aux hommes, selon sa volonté, les aptitudes diverses pour la science. Il n'a pas donné à tous le même degré d'intelligence et de pénétration. Chacun doit être content des talents que la Providence lui a donnés, et s'appliquer à les bien cultiver. On rendra un compte rigoureux des capacités reçues de Dieu pour l'étude et qu'on aura laissées se perdre dans l'inertie; mais ce serait aussi les exercer en vain que de prétendre s'élever à ce qui est au-dessus de son niveau. Quand on verra dans les autres des talents éminents, on se gardera de les jalouser; on s'en réjouira plutôt; on s'humiliera des sentiments d'envie qu'on viendrait à éprouver à leur égard, et on remerciera Dieu de la part toujours trop large qu'on a reçue de sa divine bonté. Si l'on avait été favorisé de dons plus éclatants, peut-être en aurait-on abusé par orgueil, par ambition et par présomption : il n'y a donc qu'à dire des qualités de l'intelligence, comme nous avons dit de celles de la grâce : « Que tout esprit loue le Seigneur. » *Omnis spiritus laudet Dominum.* (Ps. CL, 6.)

ARTICLE IV

De la prédication.

C'est l'usage, parmi nous, de faire prêcher les novices au réfectoire, devant la communauté. Le Père maître leur distribue le sujet des sermons; après qu'ils les ont composés, ils les lui donnent à examiner, par lui-même ou par d'autres, afin de les corriger. Il peuvent s'exercer ensuite plusieurs fois, devant quelque religieux capable de les instruire sur la manière de bien dire, et de régler convenablement leur voix, leurs gestes et leur tenue extérieure. Il est trop juste de former de bonne heure les novices à la prédication, qui est la fin de notre ordre.

On n'entrera point ici dans un grand détail des principes, des règles et des figures de l'éloquence, parce qu'on suppose qu'avant d'entrer en religion les novices ont fait une année de rhétorique. Ceux qui n'ont pas suivi ce cours peuvent en apprendre les principes dans les ouvrages spéciaux. On se contentera de leur donner, en abrégé, quelques-uns des conseils que les maîtres les plus expérimentés de l'éloquence chrétienne et évangélique adressent aux jeunes prédicateurs, surtout pour ce qui regarde la composition du discours, l'action extérieure et les qualités morales du ministre de la parole de Dieu.

§ I. — De la composition.

1° Le texte du discours doit être tiré de l'Écriture, et pris ordinairement dans le sens littéral. S'il était interprété dans un sens allégorique, il serait obscur, et, pour l'expliquer, il faudrait un exorde trop long. Il doit avoir un rapport naturel avec le sujet qu'on veut traiter, afin qu'on puisse en tirer clairement la division du discours. Il faut le traduire d'une manière exacte, et éviter les paraphrases. Le livre de l'Ecclésiastique, qui fait l'éloge des saints de l'ancien Testament, fournit beaucoup de textes qu'on peut heureusement appliquer aux panégyriques des saints de la nouvelle alliance. Certains prédicateurs adaptent leur sermon à un texte choisi d'a-

vance ; d'autres se trouvent mieux de ne chercher le texte qu'après avoir fait le sermon. Chacun est libre d'abonder dans son sens.

2° L'exorde sert à rendre les auditeurs attentifs, dociles et favorables. Il faut pour cela qu'il soit clair, court, simple et poli. Pour être *clair,* il doit expliquer ou appliquer avec netteté le texte du discours, exposer distinctement le sujet dont on veut entretenir l'auditoire, et le faire saisir par son côté le plus intéressant. Il doit être *court,* afin de ne pas fatiguer l'attention des auditeurs dès le commencement, ce qui serait peut-être un mal irréparable, vu l'influence des premières impressions sur l'esprit humain. C'est pourquoi il faut venir droit au sujet qu'on a en vue, et éviter de s'en écarter, fût-ce pour dire de très bonnes choses. L'exorde, pour être *simple,* doit être d'un style naturel et sans métaphores, et il doit développer une seule pensée, sans preuves ni amplification. Il doit être *poli,* sans pourtant être trop brillant ni trop affecté ; car l'orateur ne pourrait soutenir longtemps des débuts trop éclatants. Il vaut mieux commencer avec beaucoup de modestie ; c'est pourquoi l'exorde souffre peu de gestes.

3° La division du sermon, à laquelle l'exorde aboutit, partage d'une manière précise le sujet en plusieurs parties ou propositions qui l'épuisent. Ces parties ne doivent pas être renfermées l'une dans l'autre, et pourtant elles doivent se lier ensemble, de sorte que la dernière fasse naturellement suite à la précédente, et qu'avec leur enchaînement on ait parcouru tout le sujet, sans perte de temps, ni répétition, ni confusion. Les anciens faisaient jusqu'à quatre parties, précédées de deux exordes, l'un pour préparer l'invocation du Saint-Esprit, l'autre pour annoncer la division. Mais aujourd'hui on réduit généralement le sermon à un exorde et à deux ou trois points. On finit l'exorde en demandant les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge ; on ne fait pourtant pas cette invocation dans les discours de piété, plus familiers. Les compliments qu'on adresse quelquefois, dans l'exorde ou la péroraison, à quelque dignitaire ecclésiastique présent, doivent être rares, mesurés et courts. Ordinairement quelques

phrases suffisent, et le compliment doit consister dans quelque allusion délicate et pieuse, sans être ni explicite ni exagéré.

4° Les preuves de chaque point doivent être fondées sur des principes certains et évidents, qu'on établit par l'Écriture sainte, les décisions de l'Église, les ouvrages des saints Pères, ou par de solides raisons, et des faits d'une expérience incontestable. De ces principes, il faut tirer ses preuves par des conséquences naturelles, de façon à établir ce qu'on veut démontrer, et à convaincre, persuader, toucher et émouvoir l'auditeur. On commencera par les raisons les plus solides, et on finira par les meilleures; car les meilleures ne sont pas toujours celles qui renferment intrinsèquement une somme de vérité plus considérable, mais celles qui sont les plus saisissantes, les plus intéressantes et les plus touchantes, vu les circonstances du temps et du lieu, le caractère des personnes, et la manière dont le reste du discours les a disposées.

5° Si c'est un sermon de morale, il faut tirer les conséquences pratiques du principe posé, entrer dans le détail, faire voir les avantages de la vertu qu'on veut établir, et indiquer les moyens de la bien pratiquer, ou inspirer l'horreur du vice qu'on veut combattre, détruire les faux prétextes qui semblent le favoriser, et indiquer les remèdes les plus simples et les plus efficaces.

6° Si c'est un sermon sur quelque mystère, il faut en expliquer le sens, pour instruire les fidèles des dogmes de leur religion; car ils les connaissent peu, même parfois les gens instruits; ensuite on en tire des conséquences pour faire honorer ce mystère par des pratiques de piété et de vertu.

7° Si c'est une homélie, on doit y expliquer chaque partie de l'évangile du jour, et en tirer des réflexions familières. Quelquefois on y change de matière selon les versets; d'autres fois on réduit l'homélie à un seul sujet, comme si c'était un discours moral. Quand le fond de l'homélie est une parabole, on s'applique à en montrer l'esprit plus que la lettre, et on en tire des enseignements que chacun puisse mettre en pratique.

8° Si c'est un panégyrique, il faut louer les actions et les vertus du saint, et y mêler souvent des réflexions morales courtes, mais bien choisies, pour toucher les auditeurs et les porter à imiter le héros que l'on célèbre. Les panégyriques comportent un style élevé, et l'exorde n'est qu'un précis du discours. Il faut éviter, en louant un saint, de le mesurer aux autres pour les rabaisser devant lui ; ce serait une louange odieuse. Dieu seul connaît la mesure de charité de ses élus, qui est aussi celle de leurs mérites et de leurs vertus. Pour tous les sermons, qu'on évite d'être trop long, soit dans les principes, soit dans les preuves, soit dans la morale, soit dans les citations, soit dans les figures et les portraits, pour ménager sa mémoire et aussi pour ne pas fatiguer l'auditeur.

9° La péroraison, qui est la conclusion du discours, consiste à en faire la récapitulation et à exciter dans les assistants des sentiments conformes au sujet qu'on a développé. Il faut y résumer à grands traits ce qu'on a dit de principal, afin de rendre les auditeurs plus attentifs. Ensuite on s'appliquera à les émouvoir et à former en eux de saintes affections et de fortes résolutions. Il est louable, quand le sujet s'y prête, de finir par une courte prière, adressée à Dieu, ou à Marie, ou au saint dont on a parlé.

§ II. — L'action.

Par l'action, on entend le ton ou les inflexions de la voix, le geste ou le mouvement du corps, et la tenue extérieure du prédicateur. Cette partie de l'art oratoire est sous un rapport la plus nécessaire, parce que c'est surtout l'action qui frappe les sens, fait des impressions vives sur l'esprit, touche le cœur, excite et meut les passions ; de sorte qu'un discours médiocre, mais relevé par une action agréable et puissante, sera plus efficace qu'un discours excellent qui en serait dépourvu. C'est la mission de l'orateur d'entrer dans l'âme des auditeurs et de l'ébranler en faveur du bien, pour lequel on est naturellement trop indifférent ; or, pour produire cet ébranlement, il faut tout mettre en œuvre, le ton de la voix, le geste du corps et l'air du visage.

1° La voix doit être naturelle, et, pour avoir cette qualité, elle doit être la même quand on parle en public que lorsqu'on est en conversation, avec cette seule différence que dans les entretiens particuliers la voix est moins forte que lorsqu'on prêche, parce qu'en chaire, la grandeur du lieu et le nombre des auditeurs obligent de hausser le ton pour être entendu de tous. Il faut tâcher qu'elle soit aussi plus sonore et plus harmonieuse. La voix, pour être naturelle, doit être différente dans tous les tons de la prononciation, selon les différents sujets, sentiments et figures.

Elle sera naturelle, si elle est claire et distincte; car c'est un grave défaut de ne pas bien articuler toutes les syllabes, surtout les dernières, qu'on est plus exposé à négliger, et qui en se perdant empêchent de saisir le sens total de la phrase. Enfin la voix, pour être naturelle, doit être modérée. Une trop grande lenteur serait un défaut; car elle ferait languir l'auditoire au lieu de le toucher. A l'opposé, les trop grands efforts de voix et la trop grande précipitation sont des défauts notables, dans lesquels le désir même de bien faire précipite souvent. On doit garder un juste milieu, se proportionner à ce qu'on dit, prononçant avec gravité, douceur et modération les choses qui le demandent, et avec feu celles qui sont destinées à émouvoir et à persuader l'auditeur.

2° Le geste, pour être naturel, sans affectation ni régularité excessive, doit suivre la parole et le sentiment de l'âme, dont il est comme l'interprète, tantôt affirmatif, tantôt commandant l'attention, tantôt suppliant, tantôt menaçant, etc. Il est assez convenable que ce soit la main droite qui commence avec la parole et finisse avec elle. La main gauche ne fait guère de gestes seule, s'il ne s'agit de marquer l'indignation, le mépris ou la répulsion; mais elle accompagne avantageusement la main droite pour rendre un mouvement plus large et plus expressif. On doit éviter de gesticuler d'une manière exagérée, comme d'élever trop les mains et de les agiter à l'excès: ces gestes affectés peuvent faire un peu d'effet les premières fois; mais ils sont prétentieux, gâtent la simplicité du goût et lassent bientôt l'auditeur. C'est un précepte

élémentaire qu'il ne faut point battre des mains ni frapper avec elles sur la chaire; il est juste de remarquer, cependant, à propos de toutes ces règles, que quelquefois un zèle ardent fait impression dans les âmes sans s'assujettir aux lois ordinaires du débit oratoire.

L'expression du geste ne doit jamais aller jusqu'à contrefaire les actions des autres, à la manière des comédiens; ce serait rabaisser la noblesse de la chaire chrétienne.

3° La tenue extérieure du prédicateur comprend ce qui concerne l'attitude et tous les mouvements du corps : surtout de la tête, du visage, des yeux et des mains. Elle doit être naturelle, accompagnée de modestie, de gravité, de simplicité, de douceur et de piété, mais sans rien avoir d'efféminé ni de doucereux.

Le mouvement du corps doit être modéré. Si le corps était comme immobile ou trop agité, l'action deviendrait désagréable. On peut s'asseoir, lorsqu'on veut faire un simple exposé, développer une narration ou donner une explication; mais il faut se tenir debout lorsqu'on veut émouvoir et exciter les affections; on doit éviter de passer sans cesse d'un côté de la chaire à l'autre, de trop s'y enfoncer et de trop s'y accouder en se penchant vers l'auditoire avec sans-gêne. La tête doit demeurer droite, sans garder une rigidité affectée, et sans être ni trop élevée, ni trop baissée, ni trop penchée de côté. Les épaules demeureront dans leur situation naturelle, sans qu'on les hausse et sans qu'on les agite. Les lèvres ne seront pas trop ouvertes, mais resteront dans la bienséance que leur donne la nature. Le visage est ce qui frappe le plus dans l'action. Tous les mouvements de piéte, de joie, de tristesse, d'humilité, de recueillement, de douceur, de supplication, d'indignation, de menace, etc., peuvent s'y imprimer, selon les différents sujets que l'on traite et les sentiments de l'âme qui y correspondent.

Les yeux seront modestes, sans être ni trop ouverts, ni trop élevés, ni trop baissés. Autant il y a de variété d'affections dans le cours du sermon, autant il y aura de variété d'expressions dans les regards, si l'âme sent les choses comme elle le

doit. Quand les yeux se portent exclusivement sur une fraction de l'auditoire, le reste en est peiné ; s'ils ne se fixent que sur les murailles, personne n'est touché. C'est pourquoi, sans sortir des limites de la modestie, ils doivent embrasser tout l'auditoire, et le tenir captif. Quand on sait faire marcher d'accord l'expression du regard et le mouvement des gestes, ces deux forces se prêtent un mutuel appui, et, sans avoir recours à des effets étudiés, on donne à la vérité une grande puissance sur les cœurs.

§ III. — Les qualités morales du prédicateur.

Les philosophes païens eux-mêmes regardent les qualités morales de l'orateur comme la condition la plus importante pour réussir. Mais c'est surtout dans la prédication de l'Évangile qu'elles sont d'une grande ressource et d'une absolue nécessité. Ceux donc qui veulent que le ministère de la parole de Jésus-Christ soit fructueux pour eux et pour le prochain, doivent s'en former d'abord une grande estime, et ensuite s'y préparer par la pureté d'intention, la docilité, la pénitence, la prière et l'esprit de zèle animé par une parfaite charité.

1° Ils doivent d'abord se bien convaincre de l'excellence de ce ministère. Il est excellent considéré par rapport à son auteur. En effet, c'est Jésus-Christ, le Fils, le Verbe et la Sagesse de Dieu, qui en a été le premier et le principal ministre ; et il a voulu choisir lui-même les saints apôtres, pour qu'ils allassent jusqu'aux extrémités du monde établir l'Église par leur prédication. Ce ministère est excellent par rapport à sa fin, qui est de glorifier Dieu, de préserver les âmes de l'enfer, de leur assurer le ciel, et par là de compléter le grand ouvrage accompli au prix du sang et de la mort de Notre-Seigneur. Enfin il est excellent sous le rapport du mérite qu'il procure à ceux qui s'en acquittent fidèlement ; « car, comme dit saint Jacques (Jacob. v, 20), celui qui convertira un pécheur sauvera son âme de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés ; » et saint Grégoire nous assure qu'il n'y a point de sacrifice plus agréable au Seigneur que de travailler au

salut des âmes. Aussi il réserve dans le ciel, aux travaux du prédicateur et du docteur, une récompense particulière, c'est-à-dire une auréole et une gloire distinctes, de même qu'il y a une couronne spéciale pour les vierges, et une palme choisie pour les martyrs.

2° Ceux qui sont appelés au ministère de la prédication doivent avoir une très grande pureté d'intention. C'est pourquoi il faut qu'ils soient très attentifs à éviter les recherches de la vaine gloire et de la vaine complaisance; à ne point désirer d'être honorés, loués et estimés des auditeurs; à ne point se louer eux-mêmes; à ne point se complaire dans les louanges qu'on leur donne, ni dans des félicitations qui renferment ordinairement bien peu de sincérité et de vérité. Il ne suffit même pas qu'ils se gardent de former, de propos délibéré, des actes de vaine gloire: comme la source de ces actes est cachée en nous, il faut la chercher, la deviner, la craindre, la combattre, et faire souvent pénitence des fautes que, sans le savoir, nous commettons à cet égard, disant avec David: *Ab occultis meis munda me, Domine.* (Ps. XVIII, 13.)

3° Les ministres du Verbe divin doivent avoir une grande humilité. Cette humilité leur fera connaître leur indignité, et leur inspirera une grande défiance de leurs propres forces; car, il faut le leur dire encore une fois, quelque talent naturel qu'ils aient, ils ne feront pourtant aucun fruit par eux-mêmes et s'ils ne sont aidés par le secours divin, lui seul pouvant soutenir les justes et ramener les pécheurs. C'est pourquoi, avant de composer leurs sermons et avant de monter en chaire, ils doivent demander à Dieu, avec ardeur et avec gémissements, les grâces nécessaires pour eux et pour leurs auditeurs, afin que ce sermon ne soit pas perdu. Que s'ils font quelque fruit en effet, ils s'empresseront d'en rapporter tout l'honneur à Dieu. Ils doivent aussi éviter toute vue d'intérêt temporel, n'ambitionnant et ne recherchant pas des ministères élevés et qui ont de larges rétributions, mais se jugeant heureux d'aller prêcher aux endroits que leurs supérieurs leur désigneront, et le faisant d'autant plus volontiers, que les honoraires seront moins considérables. Leur

grand profit, c'est ce que la sainte Écriture appelle *le lucre des âmes*. Cet ouvrage de la conversion des âmes est si difficile, que, selon saint Grégoire, c'est un plus grand miracle de convertir un pécheur par le moyen de la prédication et de la prière, que de ressusciter un mort : *Majus est miraculum, prædicationis et orationis solatio peccatorem convertere, quam mortuum suscitare.*

4° Nous venons de nommer la prière, c'est en effet par elle que le prédicateur obtient de Dieu des grâces pour parvenir, dans le saint ministère, à ces résultats de conversion qui dépassent infiniment ses moyens. De là vient que plus les travaux apostoliques des grands saints étaient considérables, plus longues et plus ferventes devenaient leurs oraisons.

5° Par la pénitence et la mortification, ils expient leurs propres péchés, accomplissent en eux ce qui manque à la passion de Jésus-Christ, et acquièrent une espèce de droit à l'application des mérites de son sang, non seulement pour la conversion des pécheurs, mais pour la sanctification des justes, qui est un des plus dignes objets de la sollicitude du prédicateur, et sa consolation de tous les jours.

6° Ils doivent enfin avoir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes un zèle véhément, provenant d'une ardente charité. Cet esprit de charité est le plus excellent maître dans l'art de prêcher; car il permet aux prédicateurs d'imprimer dans les esprits et dans les cœurs des fidèles la haine du péché et la pratique de la vertu, par la manière fortement sentie dont ils disent les choses; animant et diversifiant leurs pensées et leur action, selon le sujet qu'ils traitent et les personnes à qui ils parlent; inspirant tour à tour aux fidèles la crainte de l'enfer, le désir du ciel, la componction à l'égard des péchés commis, la confiance en Dieu et la résolution de le mieux servir.

Heureux ceux qui sont appelés à l'ordre de Saint-Dominique, puisqu'il est exclusivement consacré aux œuvres surnaturelles de l'apostolat! C'est là sa vocation, et jusqu'ici il y a été fidèle; il a fourni, dans toutes les parties du monde, des millions de prédicateurs et de zélés missionnaires, qui ont

porté partout le nom de Jésus-Christ. Chaque religieux de cet ordre doit donc se dire avec saint Paul : « Malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile, car j'y suis obligé par ma vocation. » *Væ mihi si non evangelizavero... : necessitas enim nihi incumbit.* (I Cor. IX, 16.)

Ces considérations sont suffisantes pour faire naître, dans les novices, une grande estime de leur vocation ; une grande reconnaissance pour Dieu, qui a daigné les appeler ; un grand amour pour N. P. S. Dominique, qui est leur premier modèle et leur principal soutien ; enfin une ferme résolution d'être fidèles à leurs Constitutions. Car cette fidélité les conduira infailliblement à l'imitation de leur Père bien-aimé, et à la réalisation de leur belle mission, qui est d'arriver au ciel en compagnie d'un grand nombre d'âmes sauvées.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'INSTRUCTION DES NOVICES

A L'USAGE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

TROISIÈME PARTIE

PRÉFACE

Toutes les parties de cet ouvrage ont rapport aux vertus chrétiennes et religieuses : la première en traitant des grandes vérités qui peuvent nous décider à en embrasser la pratique ; la seconde en les montrant déjà combinées entre elles dans le détail des actions de la journée ; la quatrième en les faisant contempler dans leur source première, qui est la perfection de Dieu et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cependant il est avantageux de consacrer une étude spéciale et attentive à certaines vertus importantes. De la sorte, il sera plus facile d'en connaître la nature, d'en discerner les vrais caractères, de savoir par quels moyens elles croissent ou dépérissent, d'en étudier les rapports mutuels, et de les allier dans la pratique de la vie, sans que l'une fasse tort à l'autre ou que la moins noble passe avant celle qui doit lui être préférée.

Tel est le but de cette troisième partie.

On l'a divisée en neuf chapitres, traitant : 1° du vœu de pauvreté ; 2° du vœu de chasteté ; 3° du vœu d'obéissance ; 4° de l'observation de la règle ; 5° de l'obligation de tendre à la perfection ; 6° du silence, 7° de la ferveur ; 8° de la dévotion ; 9° des devoirs d'un bon inférieur et de ceux d'un bon supérieur.

TROISIÈME PARTIE

INSTRUCTIONS AUX NOVICES

SUR LES VŒUX ET SUR LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER

DU VŒU DE PAUVRETÉ

LES AVANTAGES DE LA PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE. — LES OBLIGATIONS DU VŒU DE PAUVRETÉ. — LE VÉRITABLE ESPRIT ET LA PERFECTION DE LA PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE ET RELIGIEUSE

ARTICLE I

Avantages de la pauvreté évangélique.

La pauvreté n'est point par elle-même une vertu; car si elle est forcée et involontaire, elle ne fournit qu'une occasion d'impatiences, de murmures, de plaintes, de larcins et de beaucoup d'autres péchés : *Propter inopiam multi deliquerunt.* (Eccli. XXVII, 1.) C'est la pauvreté d'esprit qui est une vertu.

Il y a deux pauvretés d'esprit : l'une commune à tous les chrétiens, et qui est obligatoire; on l'appelle « pauvreté chrétienne ». L'autre est propre aux personnes religieuses; elle est de conseil et de perfection; on la nomme généralement « pauvreté évangélique ».

La pauvreté chrétienne consiste dans le détachement d'esprit et de cœur par rapport aux biens et aux richesses qu'on possède; ou, si l'on n'en possède pas, dans une soumission

entière à la volonté divine, de sorte que, ne désirant rien ici-bas, on soit entièrement satisfait de l'état précaire où Dieu nous a mis. Cette pauvreté chrétienne est d'obligation et de précepte pour tous. Car Jésus-Christ a dit : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut pas être mon disciple. » *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus.* (Luc. XIV, 33.)

La pauvreté évangélique et religieuse ne consiste pas seulement dans le détachement d'esprit et de cœur par rapport aux biens de ce monde, mais aussi dans l'abandon effectif et dans le dépouillement entier des richesses qu'on possède ou qu'on pourrait posséder. On y renonce réellement par un vœu solennel, pour suivre le conseil que Jésus-Christ donna au jeune homme dont il est parlé dans l'Évangile et à qui il dit : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tous vos biens, donnez-les aux pauvres et suivez-moi. » *Si vis perfectus esse, vade, vende universa quæ habes et da pauperibus, et sequere me.* (Matth. XIX, 21.) Les avantages de cette pauvreté sont très grands. Elle est, en effet, le fondement de la perfection, la source de toutes les vertus, la cause du véritable bonheur en ce monde, le signe de notre ressemblance avec Jésus-Christ et avec les premiers chrétiens; enfin elle nous donne droit au bonheur éternel dans le royaume des cieux.

1° La pauvreté religieuse est le fondement de la perfection évangélique, qui est elle-même la fin de la vie religieuse. En effet, ce fut cette pauvreté que Notre-Seigneur, comme nous venons de l'entendre, conseilla au jeune homme de l'Évangile, qui aspirait à devenir parfait. Au contraire, l'avarice ou le désir de posséder des biens, et l'attachement aux richesses de ce monde, sont la racine de tous les maux. *Radix omnium malorum cupiditas*, comme dit saint Paul. (I Tim. VI, 10.) Car ceux qui veulent devenir riches tombent dans les filets du démon et dans beaucoup de désirs inutiles et dangereux qui les conduisent insensiblement à la perdition. Cet amour déréglé des biens terrestres est un des plus grands obstacles au salut; il entretient toutes les passions, trouble les villes et les royaumes, divise les familles les plus unies, soulève les en-

fants contre leurs parents, suscite des procès entre les frères, rompt les amitiés les plus anciennes et les plus tendres; il aveugle l'esprit et endurcit le cœur, il conduit aux déloyautés, aux injustices, à l'usure, au vol, aux rapines; enfin il est une marque de réprobation. Aussi Notre-Seigneur s'écriait-il : *Væ vobis divitibus!* (Luc, VI, 24.) « Malheur à vous, riches dont le cœur est attaché aux richesses...! Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un homme riche d'entrer dans le royaume des cieux. » *Facilius est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum cœlorum.* (Matth. XIX, 24.)

La pauvreté d'esprit volontaire et religieuse nous préserve de tous ces maux que produit la cupidité. Par là elle est le fondement de la perfection évangélique, et l'on voit dans l'Évangile que Jésus-Christ l'a établie comme le premier moyen pour arriver au bonheur des cieux. *Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* (Matth. V, 3.) En effet, en quoi consiste la perfection chrétienne, si ce n'est dans la parfaite charité? Or, d'après saint Thomas, la pauvreté volontaire, par laquelle on se prive de toute propriété, est le premier fondement pour asseoir l'édifice de la parfaite charité : *Ad perfectionem charitatis acquirendam primum fundamentum est voluntaria paupertas ut aliquis absque proprio vivat.* (2ª 2æ, q. q. 86.) Comme la charité est opposée à la cupidité et la détruit, plus la cupidité est diminuée par la pauvreté volontaire, plus aussi la charité se conserve et se perfectionne par le détachement intérieur des richesses et par l'abandon réel qu'on en fait : *Nutrimentum charitatis est imminutio cupiditatis; perfectio, nulla cupiditas.* (S. Aug.)

2° L'esprit de pauvreté est aussi le fondement et la source des vertus chrétiennes et religieuses. En nous détachant des choses temporelles, il nous rend plus dociles aux vérités de la foi; et c'est même déjà faire preuve d'une foi vive que de regarder comme bienheureux les pauvres d'esprit, malgré l'inclination naturelle qui nous porte avec tant de force à nous entourer des biens de la terre. La pauvreté d'esprit nous inspire aussi une espérance ferme de posséder un jour comme

récompense le royaume des cieux. Quand elle nous a séparés des biens que nous possédions sur la terre, elle travaille à nous faire aimer Dieu d'un amour pur et désintéressé; en effet la charité, comme un feu, s'enflamme facilement dans un cœur qui a tout quitté, tout méprisé sur la terre pour mieux servir son Créateur. Enfin la pauvreté nous rend humbles en ne laissant rien autour de nous qui puisse nous inspirer de l'orgueil, et c'est pour cela que l'on confond quelquefois la pauvreté d'esprit avec l'humilité, tant ces deux vertus sont amies et comme sœurs.

La pauvreté d'esprit conserve la chasteté en retranchant au corps une nourriture trop abondante et des habits recherchés. Elle entretient l'obéissance parce que l'esprit détaché de tout demande volontiers les permissions nécessaires, et se soumet aisément à l'autorité des supérieurs. Elle aide à acquérir la patience en faisant pratiquer continuellement la mortification. Elle est, en un mot, la source et la conservation de toutes les vertus, comme nous le dit saint Ambroise : *Ut rerum facultates sunt instrumenta omnium vitiorum, sic harum abnegatio generatrix est nutrixque omnium virtutum.* Mais la pauvreté religieuse a cet avantage sur la pauvreté chrétienne, qu'il est beaucoup plus facile d'avoir l'esprit et le cœur dégagés des biens et des richesses si on les a abandonnés que si on les possède encore, et si on les administre effectivement. C'est pour cela que le jeune homme à qui Jésus-Christ conseilla, pour être parfait, de vendre ses nombreuses possessions et de les distribuer aux pauvres, se retira tout triste. Il avait le sentiment de la perfection, mais il n'en avait pas le courage. *Abiit tristis, erat enim habens multas possessiones.* (Matth. XIX, 22.)

3° La pauvreté volontaire et surtout la pauvreté religieuse est la cause et la source du véritable bonheur dont nous pouvons jouir en cette vie; les richesses, au contraire, sont l'origine de tous nos malheurs. Tout le monde cherche à être heureux; mais cette félicité à la poursuite de laquelle nous courons sans cesse consiste surtout dans la paix de l'âme. Quiconque n'a pas le repos de l'esprit n'est pas heureux. On a

beau avoir des biens en abondance et d'inépuisables trésors, loin de nous satisfaire, tout cela ne sert qu'à nous tourmenter et à nous agiter de mille passions. L'ambition, l'avarice, l'envie, avec leur cortège de désirs insatiables, ne cessent de torturer notre cœur. Que de mouvement, que de peine ne se donne-t-on pas pour acquérir ces possessions ! que de soins pour les conserver ! quelle crainte de les perdre ! Et quand elles viennent à nous échapper, quelle douleur, quels regrets, quelles récriminations, que de vains retours sur le passé ! Le bonheur que les richesses semblent devoir nous procurer en cette vie n'est donc qu'imaginaire. En réalité elles sont le plus grand obstacle à notre félicité véritable : *Beatus est qui habet quidquid vult et nihil mali vult.* (Aug. l. 13 *de Trin.*)

Tous les biens de ce monde n'étant pas capables de remplir notre cœur, la pauvreté volontaire seule nous donnera la béatitude. *Beati pauperes spiritu.* Elle arrive à ce résultat en nous empêchant de désirer ce que nous n'avons pas, et en nous détachant, de cœur et d'affection, de ce que nous possédons ; c'est par là qu'elle nous procure cette paix et cette tranquillité qui naissent de l'humble soumission à la volonté de Dieu. Elle nous délivre encore de toutes les peines, des chagrins, des inquiétudes et des embarras qui accompagnent la possession des biens de la terre, et qui tourmentent quiconque y est attaché. Par elle, on jouit d'une satisfaction intime, supérieure à tous les plaisirs des sens et du monde ; car on ne pense plus qu'à servir Dieu, à garder ses commandements, à observer les devoirs de son état. La pratique de toutes les vertus nous devient donc facile quand la pauvreté volontaire leur sert de fondement.

4° Un autre grand avantage que la pauvreté d'esprit procure au religieux qui l'embrasse résolument et la pratique exactement, c'est de le rendre semblable à Jésus-Christ, puisque, étant riche et le maître de toutes choses, le Sauveur a voulu se faire pauvre pour notre amour afin de nous servir de modèle et de nous enrichir de son indigence. *Propter nos egenus factus est cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.* (II Cor. VIII, 9.) Jésus a pratiqué la pauvreté dès sa naissance, pendant

toute sa vie et à sa mort. Il a voulu naître de parents pauvres, venir au monde dans une étable, être couché dans une crèche, sur un peu de paille. Plus tard, dans sa vie cachée, il a gagné le pain de chaque jour à la sueur de son front comme un simple artisan. Dans sa vie publique, il usait d'aliments grossiers, ne possédait rien au monde et pouvait dire de lui-même : *Les renards ont des tanières où ils se retirent, et les oiseaux du ciel des nids où ils se refugient; mais le Fils de l'Homme n'a pas même où reposer sa tête.* (Matth. VIII, 20.) Dans sa Passion, qui renferme les plus hautes leçons et les plus grands témoignages de son amour, il fut dépouillé même de ses vêtements, et il était nu quand il expira sur la croix.

Après cela, faut-il s'étonner de l'estime et de l'affection toute spéciale que Jésus-Christ témoigne aux pauvres? Ce sont de pauvres bergers qu'il appelle les premiers près de lui, et admet à l'honneur de l'adorer dans sa crèche. De pauvres pêcheurs deviennent ses disciples, et il leur confie la mission de prêcher sa doctrine. Aussi, dans son Église naissante, la pauvreté était l'objet d'une émulation générale. Alors les biens étaient mis en commun; et les riches vendant leur patrimoine en apportaient le prix aux pieds des Apôtres, afin qu'il fût distribué suivant le besoin de chacun. Plusieurs Pères de l'Église, entre autres saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, pensent même que les Apôtres et un certain nombre des premiers chrétiens faisaient vœu de pauvreté. C'est pour cette raison, disent-ils, que saint Pierre punit de mort Ananie et sa femme Saphira, qui avaient gardé une partie du prix de leurs biens après les avoir vendus. En effet, s'ils n'eussent pas fait ce vœu, ils auraient pu garder tout sans mentir à Dieu et sans pécher contre le Saint-Esprit, comme saint Pierre le leur reproche : *Non es mentitus hominibus, sed Deo.* (Act. V, 4.)

5° Les récompenses que Jésus-Christ promet à ceux qui embrassent la pauvreté sont admirables. Il leur donne un droit très certain au royaume des cieux et à la possession de Dieu : « Bienheureux, dit-il, les pauvres d'esprit parce que le royaume des cieux est à eux. » *Quoniam ipsorum est regnum*

cœlorum. (Matth. v, 3.) Il ne dit pas que le royaume des cieux *ser* un jour aux pauvres, comme il le dit à l'occasion des autres béatitudes, mais il assure que, dès cette vie, il leur appartient en droit, quoiqu'ils n'en jouissent pas encore; car ils l'ont acheté par le détachement et l'abandon de toutes choses. Jésus-Christ leur promet encore de les mettre au ciel dans un degré de gloire plus éminent que les autres, et de les élever à l'honneur de juger les hommes avec lui. Car lorsque saint Pierre lui dit : « Voilà que nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi; quelle sera donc notre récompense? » Il lui répondit : « En vérité, je vous dis qu'au temps de la régénération, quand le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa majesté, vous qui m'avez suivi vous serez assis sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël. » *Sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.* (Matth. xix, 28.)

C'est le sentiment commun des saints Pères que ces paroles du divin Sauveur doivent s'entendre, non seulement de la personne des Apôtres, mais aussi de tous ceux qui, à leur suite, auront embrassé la pauvreté volontaire et s'y seront consacrés par vœu, comme le font les religieux. S'ils meurent en état de grâce, ils seront assis sur le tribunal du Fils de l'homme, ayant plutôt à juger les autres qu'à être jugés eux-mêmes. Enfin Jésus-Christ a promis aux pauvres d'esprit le centuple dès cette vie. « Quiconque, dit-il, quittera sa maison, ses frères ou ses sœurs, son père ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres pour l'amour de moi, recevra le centuple ici-bas et possédera la vie éternelle. » *Centuplum accipiet et vitam æternam possidebit.* (Matth. xix, 29.) *Accipiet centies tantum, nunc in tempore hoc, et in sæculo futuro vitam æternam.* (Marc. x, 30.)

Ceux qui ont tout quitté pour Dieu sont, par le fait, récompensés au centuple dès cette terre, soit parce qu'ils reçoivent du ciel des biens spirituels et des grâces qui valent cent fois plus que les biens temporels, soit parce que, pour un père ou une mère qu'ils ont quitté, Dieu leur donne plusieurs autres pères, frères et protecteurs, qui les aiment

d'une manière surnaturelle plus avantageuse et forment en eux Jésus-Christ pour la vie éternelle. Au lieu d'une maison qu'ils ont quittée, Dieu leur en procure plusieurs dans lesquelles on leur fournit avec bonté tout ce qui leur est nécessaire. La Providence divine, qui veille sur eux, ne souffre pas qu'ils manquent de rien; ou si elle permet qu'ils soient privés de quelque chose, elle sait leur faire trouver dans cette privation même du profit, de la paix et de la joie. Avec cette paix de l'âme, ils n'ont point de désirs, d'inquiétudes, d'embarras au sujet des biens de ce monde. Dignes imitateurs des premiers chrétiens, ils vivent donc comme n'ayant rien et possédant tout : *Tanquam nihil habentes et omnia possidentes.* (II Cor. VI, 10.)

Ce sont ces avantages de la pauvreté volontaire, unis à l'autorité des exemples de Jésus-Christ, des Apôtres et des premiers chrétiens, qui ont déterminé tous les fondateurs d'Ordres, appuyés en cela par l'Église, à établir le vœu de pauvreté comme fondement de leur institut. Saint Dominique, en particulier, était si zélé pour cette vertu que dans le chapitre général qu'il tint à Bologne, en 1220, il renonça à toutes les possessions et à tous les revenus présents ou à venir, bien que son Ordre eût été confirmé par Honorius III en l'année 1216 avec faculté de posséder des rentes et des biens-fonds. Cette disposition a été modifiée dans la suite, mais l'esprit ne doit pas changer; et toujours nous sommes tenus à cultiver la pauvreté comme formant un devoir essentiel de notre vocation. L'adoucissement apporté dans l'application extérieure du vœu est même une obligation de plus de travailler à en augmenter l'esprit en nous, pour que la vigueur de notre vertu ne perde rien aux modifications amenées par le temps, les nécessités du ministère apostolique, ou l'amoindrissement du sens chrétien dans les sociétés humaines.

ARTICLE II

Obligations du vœu de pauvreté.

Le vœu de pauvreté consiste dans le renoncement au domaine des biens temporels : *Est abdicatio dominii rerum tem-*

poralium. Par ce vœu, les religieux renoncent aussi à l'usage des biens; mais il y a cette différence entre l'usage et le domaine, que les prélats peuvent donner à leurs sujets l'usage des choses temporelles dont ils ont besoin, tandis qu'ils ne peuvent en aucun cas leur accorder le domaine ou la propriété de quoi que ce soit. La raison en est simple : les supérieurs ne sont les maîtres ni de l'étendue des vœux ni des biens de la communauté; ils n'en sont que les dispensateurs, et ils doivent, dans cette dispensation, suivre les volontés du Dieu qui les choisit pour ses mandataires.

Par le vœu de pauvreté, le religieux se dépouille, non seulement quant à l'extérieur, mais quant à l'intérieur, en se détachant d'esprit et de cœur de toute possession terrestre, afin de pouvoir s'attacher plus librement à Dieu seul et s'enrichir des biens spirituels. L'écueil le plus à craindre en religion, c'est la transgression de cette obligation fondamentale. Beaucoup se damnent parce qu'ils ne l'observent pas comme ils doivent, soit que par leur négligence ils n'en considèrent pas toute l'étendue et les obligations, soit que la propriété flatte beaucoup la nature corrompue en procurant une vie molle et sensuelle, soit enfin parce que l'homme a une passion naturelle et violente d'acquérir et de disposer, pour pouvoir contenter ses autres passions, en sorte qu'il se trompe et s'aveugle aisément sur cette matière. Il faut donc que chacun soit instruit de ses devoirs et attentif à les accomplir. C'est pourquoi il ne sera pas inutile d'expliquer ici en détail les obligations du vœu de pauvreté, tant pour ce qui regarde chaque religieux en particulier et les permissions qu'il peut obtenir, que par rapport aux supérieurs, aux officiers qui les secondent pour le temporel de la maison, et enfin relativement à la grièveté du péché de propriété que tous s'exposent à commettre, ou à laisser commettre par les autres.

Tant que nos religieux n'ont que les vœux simples, ces principes subissent des modifications qui leur sont expliquées dans le noviciat; mais quant à la disposition du cœur, ils doivent s'appliquer sans réserve ce que l'on va dire.

§ I. — Les particuliers.

Les religieux ne peuvent avoir la propriété d'aucune chose temporelle, parce que, par le vœu de pauvreté, ils ont renoncé au domaine des biens de ce monde et sont devenus incapables d'avoir la possession de quoi que ce soit. C'est pourquoi le concile de Trente déclare formellement qu'il n'est permis à aucun religieux, sans excepter les prélats, de posséder ou de retenir en propre, fût-ce au nom du couvent, aucun bien meuble ou immeuble, de quelque manière qu'ils l'aient acquis; et il ordonne que tout bien détenu contre cette prescription soit aussitôt remis aux supérieurs pour être incorporé à la masse des biens de la communauté. *Regularium tam virorum quam mulierum nemini liceat bona immobilia et mobilia, cujuscumque qualitatis sint, etiam quovis modo ab eis acquisita, aut etiam nomine conventus, possidere vel tenere; sed statim ea superiori tradantur, conventuique incorporentur.* (*De Reform.* c. II, Sess. XXV.)

Les religieux ne peuvent disposer de quoi que ce soit par eux-mêmes et sans la permission du supérieur. Car il n'y a que le propriétaire d'une chose qui en puisse disposer à son gré; or le religieux, en faisant vœu de pauvreté, a renoncé à tout domaine et à tout droit sur les biens temporels. Aussi, quand même il aurait acquis quelque bien par son travail, s'il en dispose sans permission, il fait acte de propriétaire et pèche contre son vœu, enfreignant cette règle du droit : « Tout ce qu'un religieux acquiert, il l'acquiert pour le couvent. » *Quidquid acquirit monachus, acquirit monasterio.* Les religieux ne peuvent non plus rien donner sans permission : ni argent, ni meubles, ni livres, ni même aliments; car on ne peut donner ce dont on n'a pas le domaine, or les religieux n'ont le domaine de rien. Si donc ils donnent quelque chose sans autorisation, celui qui l'a reçu est tenu de le restituer au couvent, qui seul en était et en est encore propriétaire.

Le pape Clément VIII, dans les deux bulles par lesquelles il explique le concile de Trente, dit qu'il est défendu à tout religieux de rien donner de son propre chef, de quelque

manière que l'objet donné soit parvenu entre ses mains : que ce soit, par exemple, un cadeau de ses parents, ou un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus, ou le prix d'un travail, ou les honoraires d'une prédication. Cela se comprend : par son vœu, le religieux a consacré à Dieu ses biens, son travail, son industrie, sa personne même, et partant il a perdu le droit de disposer à son gré d'une chose quelconque; tout ce qu'il gagne va se joindre aux biens communs, pour servir à procurer aux frères la nourriture, les vêtements, en un mot, tout le nécessaire : *Id autem ita absolute et generatim vetitum intelligatur, ut neque omnino fas sit quidquam dare, tum ex fructibus, redditibus, proventibus, etc.*

Les religieux ne peuvent rien recevoir du dehors pour eux ou pour leur monastère, comme argent, habits ou toute autre chose, s'ils n'ont pas la permission. Agir autrement, ce serait acquérir sans autorisation le domaine ou l'usage de quelque objet, en d'autres termes, faire acte de propriété. C'est pourquoi celui à qui l'on offre une chose doit, avant de l'accepter, en demander la permission au supérieur, si celui-ci est dans le couvent. S'il est absent et qu'il y ait urgence, on peut accepter. Mais on est tenu de remettre ce que l'on a reçu entre les mains du prélat aussitôt qu'on le pourra; et celui-ci après l'avoir incorporé aux biens de la communauté, en accordera l'usage ou au frère à qui l'objet a été donné, ou à tout autre selon qu'il le jugera expédient. D'après les règlements de notre Ordre, on ne peut garder longtemps ce que l'on reçoit ainsi à l'insu du supérieur; dans l'espace de vingt-quatre heures le dépôt doit être effectué entre ses mains, et cela sous des peines sévères.

Les religieux ne peuvent s'attribuer quoi que ce soit de ce qui appartient au couvent et sert à la communauté, sans violer leur vœu de pauvreté. Il leur est donc interdit de prendre des vêtements au vestiaire, du pain ou du vin au réfectoire, d'autres aliments à la dépense, des fruits au jardin; et de même des autres choses destinées à l'usage particulier des frères. S'ils gardent, à l'insu du supérieur, ce qu'on leur a apporté du dehors ou qu'ils ont pris dans le couvent, ils sont

coupables d'un vol manifeste, et par conséquent d'un péché grave quand la chose est considérable. Selon le mot de saint Bernard, ils sont dans le chemin de l'enfer : *Si habet aliquid peculiare, vel absconditum, hoc furtum est, hoc fraus est manifesta, hoc grande peccatum est, hoc est iter inferni.* (Serm. 48. *ad Sec.*)

Les religieux ne peuvent dans l'ameublement de leurs cellules, ni dans leurs vêtements, rien avoir qui ressente la vanité, la curiosité, la recherche, la mollesse et la superfluité; ce serait contraire au vœu de pauvreté. Le concile de Trente défend aux supérieurs de tolérer ces abus : *Mobilium usum ita superiores permittant ut eorum supellex statui paupertatis, quam professi sunt, conveniat, nihilque superfluum in ea sit.* Nul ne peut non plus rien retenir dans sa cellule, qu'il ne l'ait montré au supérieur en lui demandant la permission de s'en servir. Et lorsqu'il y est autorisé il doit encore être disposé à remettre l'objet à qui de droit, dès qu'on le lui demandera pour le donner à un autre. En effet, tout ce qui sert aux frères appartenant au couvent et faisant partie de l'avoir commun, c'est le supérieur, dispensateur du bien conventuel, à qui seul appartient d'en régler la distribution.

Vendre, acheter, négocier, sont choses absolument interdites aux religieux. Car par le négoce on expose au péril les biens qu'on a, pour tâcher d'obtenir ceux qu'on n'a pas; or les religieux n'ont plus aucun bien temporel qu'ils puissent risquer, améliorer, acquérir. Ils ne peuvent également rien acheter ni rien emprunter, parce que l'achat nous transfère aussi le domaine de ce que nous acquérons, et l'emprunt la jouissance de ce qui nous est prêté. Pour ce qui est de l'interdiction des emprunts, il faut l'entendre non seulement de l'argent, mais encore de tout ce qui a une certaine valeur, comme des étoffes ou autres choses semblables.

Ils ne peuvent rien prêter ni échanger sans autorisation, qu'il s'agisse des séculiers, ou même des religieux. Échanger, c'est vraiment céder la possession d'une chose, pour en recevoir une autre plus ou moins différente; la compensation qui peut exister entre ces deux choses n'empêche pas la réalité

de la mutation. Prêter, c'est transmettre l'usage d'un objet; or, par son vœu, le religieux a renoncé à l'usage des biens en même temps qu'à leur domaine. Cependant, en vertu d'une permission tacite que les supérieurs ont coutume d'accorder, les religieux peuvent se prêter des objets de peu de valeur, des livres, des vêtements, etc. Mais ils ne sauraient, pour faire un échange avec des séculiers, se fonder sur l'avantage que le couvent en retirerait. On ne peut rechercher un avantage par l'emploi de biens qui ne nous appartiennent pas. Pour les mêmes raisons, les religieux ne peuvent laisser en dépôt entre les mains soit d'un séculier, soit d'un autre religieux, de l'argent ou quelque objet de valeur qu'un parent ou un ami offrirait de leur donner, ou qu'ils auraient reçu en reconnaissance de leur travail et de leurs prédications. Tout cela, sous des formes diverses, renferme un acte de propriété plus ou moins habilement déguisé.

Ceux que l'on envoie d'un couvent à un autre ne peuvent, sans le consentement du supérieur, emporter de la maison d'où ils sortent rien de ce qui appartient à la communauté, ou est à l'usage de quelque particulier. S'ils le font, ils se rendent propriétaires; car c'est en faire les actes que de s'attribuer quoi que ce soit contre la volonté du supérieur, ou simplement à son insu, celui-ci étant seul représentant de l'Église dans la dispensation et l'administration des biens de la religion. Ceux qui, dans un voyage, se privent de quelque bien-être légitime et économisent ainsi une partie de l'argent qu'ils étaient autorisés à dépenser en route, ne peuvent pourtant point donner ces réserves à des parents ou à des amis, ni les employer à acheter des choses sans nécessité pour leur voyage. par exemple, des livres ou des vêtements; car ils ne peuvent se servir de leur argent que selon l'intention pour laquelle il leur a été remis, c'est-à-dire pour les frais du voyage. Il leur est permis cependant, le long du chemin, en prenant sur leurs épargnes, de faire quelques petites aumônes. Aussitôt arrivés au couvent de leur destination, ils doivent remettre entre les mains du supérieur tout ce qui leur reste d'argent, qu'ils l'aient reçu avant de partir ou en route.

Les religieux qui résident dans un monastère ne peuvent faire aucune aumône, même avec ce dont ils se priveraient librement sur la nourriture ou le vêtement. Ils ne peuvent pas davantage être personnellement dépositaires de l'argent d'autrui. S'il y a lieu de rendre ce service à quelque personne, on garde les valeurs dans le dépôt de la communauté, en en faisant soigneusement la constatation, pour les rendre au propriétaire dès qu'il le demandera, sans qu'aucune contestation soit possible de part ni d'autre.

Les religieux, soit supérieurs, soit inférieurs, ne peuvent ni tester ni disposer de quoi que ce soit, comme de leurs livres ou de leurs habits. Ayant par le vœu de pauvreté renoncé à tout bien, ils ne peuvent disposer d'aucun, soit grand, soit petit. Les saints canons défendent expressément aux supérieurs de donner à cet effet des permissions à leurs inférieurs.

Les obligations du vœu de pauvreté dont nous avons parlé jusqu'ici ne regardent pas seulement les religieux particuliers, mais s'appliquent aussi à tous les officiers du monastère, qui ne peuvent vendre, acheter, emprunter, cautionner, faire l'aumône qu'autant qu'ils en ont reçu le pouvoir de leur supérieur ou que les constitutions le leur permettent. S'ils sortent de ces bornes sans permission, ils font acte de propriété et pèchent mortellement ou véniellement, suivant que la matière est grave ou légère. (S. Th. 2ª 2ª.)

Les religieux ne peuvent recevoir ni garder de l'argent destiné à être distribué aux pauvres ou employé selon leur gré en bonnes œuvres; car ils agiraient alors en maîtres véritables, déterminant à leur choix les personnes à qui parviendrait l'aumône, et aussi l'époque et la quantité de cette aumône, toutes choses qui appartiennent au propriétaire d'un bien. Il serait d'ailleurs à craindre que des religieux prenant cette habitude, lors même qu'elle leur serait permise, ne finissent par suivre en cela leurs sympathies naturelles, par se jeter dans beaucoup d'embarras, de perplexités, peut-être d'imprudentes démarches, ou par s'attacher aux choses de la terre, en se détournant de Dieu, qui pourtant doit être leur

seule occupation. Il y aurait encore un autre inconvénient, c'est que, dans leur ministère, ils fussent exposés à entendre des confessions feintes; car on viendrait, au saint tribunal, leur débiter des faussetés pour exciter leur compassion. Ils ne tarderaient pas, s'ils sont clairvoyants, à reconnaître qu'ils se sont laissés tromper, et que dans notre vocation on a grâce pour la formation des âmes bien plus que pour la distribution des aumônes. Aussi feront-ils mieux d'imiter saint Hilarion, qui refusa une somme très considérable qu'on le priait de distribuer aux pauvres, répondant à la personne qui lui faisait cette offre : « Vous habitez une grande ville où il y a tant de malheureux ! vous saurez faire vous-même cette distribution mieux que moi. »

Les religieux peuvent pourtant recevoir les aumônes et les restitutions, lorsqu'on leur spécifie la somme, l'époque et les personnes. Alors ils ne sont que les exécuteurs de la volonté d'autrui; ils ne font en réalité que rendre un pur service, s'acquitter d'une commission. Il est prudent, quand on fait une restitution de la part d'une personne qui ne veut pas être connue, de se faire donner un reçu, qu'on remettra à celle-ci. Elle sera édifiée de cette délicatesse et aura l'esprit plus en repos. Les religieux peuvent aussi désigner telle ou telle personne, serait-ce leurs parents ou leurs amis, aux largesses de ceux qui leur demandent spontanément conseil. Car, dans ce cas, ils n'interviennent que par leur recommandation charitable, non avec l'autorité d'un propriétaire. Mais il faut toujours en cela de la réserve, à cause du penchant de notre nature à s'immiscer, sous prétexte de charité, dans le maniement des choses temporelles et les distributions d'argent.

Bien que l'usage des pensions et des dépôts ne soit point par lui-même illicite ni contraire au vœu de pauvreté, puisque la religion en a le domaine et que le supérieur en règle l'usage, il devient cependant, pour beaucoup de religieux, l'occasion de transgresser le vœu de pauvreté, et de se damner. Il n'est, en effet, que trop facile à ceux qui ont de ces pensions de s'en regarder comme les maîtres, de croire du moins y avoir

plus de droit que les autres, de se fâcher si le produit en est employé pour d'autres que pour eux seuls; et dans ce cas, de se plaindre amèrement, montrant par là trop évidemment l'attachement qu'ils ont à l'argent et aux avantages qu'il leur peut procurer. Il est d'ailleurs à craindre qu'ils ne s'habituent à dépenser eux-mêmes ces sommes pour acquérir des choses vaines et superflues, afin de satisfaire leur curiosité ou leur sensualité. Dans tous les cas, cet argent leur cause beaucoup de soucis et de distractions. Ils s'occupent plus à réfléchir sur ce qu'ils pourront acheter pour subvenir à leurs nécessités souvent illusoires, qu'à s'acquitter des devoirs de leur état, à plaire à Dieu et à faire leur salut, ce qui est pourtant la seule chose pour laquelle il les a mis en ce monde et les a appelés à la vie religieuse.

L'usage des pensions et des dépôts est dangereux non seulement pour les particuliers, mais encore pour les communautés. Souvent il en bannit la régularité en y introduisant l'égoïsme, la dissipation et le désordre. C'est un objet de grande surveillance pour les supérieurs et les visiteurs.

Heureux les religieux qui vivent dans des monastères où s'observe exactement la vie commune! Dégagés de toutes les sollicitudes matérielles, ils s'occupent plus librement de Dieu qu'ils sont venus servir en religion. Dans ces communautés règne une grande union de cœur et d'esprit; nuit et jour on dit l'office divin avec dévotion, modestie et ferveur, et l'on garde exactement le silence, si favorable au recueillement intérieur. C'est là que les religieux travaillent avantageusement à leur perfection, avancent de vertus en vertus, et en quelque manière goûtent dès ce monde, à cause de leur grande pauvreté d'esprit, les prémices de l'éternelle félicité. En effet, les grâces que Dieu répand sur eux et les consolations intérieures qu'il leur prodigue ne sont-elles pas mille fois préférables à tous les plaisirs des sens que l'on peut se procurer en ce monde avec toutes les richesses qu'il renferme?

§ II. — Les permissions.

Après avoir exposé ce que les religieux ne peuvent faire sans la permission de leurs supérieurs, il nous faut expliquer ce qu'on entend par cette permission. Tout d'abord distinguons la permission *expresse* ou formelle, la permission *tacite* ou sous-entendue, et la permission *présumée* ou supposée. La première est celle que le supérieur exprime effectivement par parole, ou par lettre, ou par signe, quand on lui demande l'autorisation de donner ou de recevoir quelque objet. La seconde résulte de l'approbation qu'il donne par son silence à certaines manières de faire passées en usage, n'exigeant pas qu'on sollicite son consentement formel, et préférant même qu'on s'en abstienne, pour ne pas compliquer inutilement la marche des choses. On se sert de la dernière, lorsqu'on présume, sur de fortes raisons et dans des conjonctures pressantes, que le supérieur consentirait à ce qu'on donnât ou reçût telle chose, si on lui en demandait effectivement la permission. Quand le supérieur est présent, on ne peut se servir de permissions présumées; il faut toujours recourir à lui pour obtenir une permission expresse de donner, de recevoir, etc. S'il en était autrement, les inférieurs ne dépendraient presque plus de l'autorité pour les choses nécessaires; car, pouvant et devant présumer de la charité de leur supérieur qu'il est disposé à ne pas leur refuser ce dont ils ont besoin, ils ne se croiraient jamais obligés de s'adresser à lui et feraient d'eux-mêmes tout ce qu'ils jugeraient convenable. Ils s'exposeraient par là à de graves illusions, considérant comme nécessaire ce qui leur plaît; et quand même il s'agirait de choses conformes à la saine raison, il manquerait toujours à celles-ci d'être faites par le principe surnaturel de la volonté de Dieu substitué au mobile de la volonté propre. On les verrait sortir en ville, écrire des lettres, faire des achats, sans autorisation, sous prétexte que le supérieur leur permettrait certainement ces choses s'ils allaient le trouver. C'est seulement quand ce dernier est éloigné, et qu'il faut agir sans délai, qu'on peut se servir de la permission présumée; encore faut-il

1° que l'on ait de fortes raisons de supposer qu'il donnerait la permission s'il connaissait la chose, et qu'à son retour il approuvera ce qu'on aura fait en son absence; 2° qu'on ait l'intention de lui rendre compte de sa conduite, et qu'on le fasse effectivement dès qu'on le pourra, bien résolu à exécuter ses ordres s'il montre quelque chose à corriger dans ce qu'on a fait.

Il résulte de ces réflexions qu'il est dangereux d'agir en vertu d'une permission présumée. C'est ainsi que certains s'abusent en croyant, dans tel cas, pouvoir se passer de permission expresse. Ils se disent : 1° que c'est l'usage dans d'autres religions; 2° que certains de leurs frères, hommes savants et pieux, en agissent ainsi; 3° que le supérieur, étant facile et indulgent, accorde aisément tout ce qu'on lui demande; 4° que d'ailleurs il est bien obligé d'avoir égard au mérite et aux services de celui qui prend ainsi la permission; ou enfin 5° que ce que l'on veut faire est avantageux pour le couvent.

On se trompe facilement en raisonnant ainsi, car toutes les décisions peuvent changer avec les temps, les lieux et les personnes. De fait, ce qui est permis dans une religion, ne l'est pas toujours dans une autre dont les lois sont plus étroites pour ce qui regarde la pauvreté. La pratique d'un religieux vertueux ne peut davantage servir d'excuse à un autre. Le premier a peut-être des raisons particulières pour agir comme il le fait. S'il n'en a pas, il fait mal, et, quels que soient ses antécédents, il n'est en cela ni vertueux ni digne d'imitation. Que si un supérieur est condescendant par caractère ou veut se montrer reconnaissant des services que l'on rend à la religion, il ne peut cependant aller jusqu'à tout permettre; et l'on n'a pas grâce pour juger s'il accorderait réellement cette permission dans le cas présent. Enfin, quoique le supérieur recherche les avantages du couvent et considère les hommes de mérite, il ne doit pourtant pas tout accorder, ni dispenser qui que ce soit de se montrer bon religieux en demandant les permissions prescrites par les lois de l'Ordre.

On aurait tort aussi de présumer l'autorisation de recevoir un objet de quelqu'un à qui il a été permis, peut-être, de le

céder, mais sans détermination de personnes. Cette permission vague ne suffit pas pour légitimer une acceptation. Il se pourrait, en effet, que le supérieur, sachant à qui l'on veut le donner, n'y consentît pas, soit dans la prévision que ce don nuirait à celui qui en serait l'objet, par l'attachement qu'il y aurait; soit dans la conviction qu'il lui serait superflu; soit par crainte du mauvais exemple qui en résulterait pour la communauté. Il faut donc toujours demander au supérieur, s'il est présent, la permission expresse de recevoir ce qu'on nous offre.

Les permissions générales et vagues sont défendues et n'excusent point du péché de propriété. Par exemple, un supérieur ne peut pas permettre à son inférieur de prendre ou de donner tout ce qu'il voudra, ni d'employer à son gré l'argent de sa pension. En effet, le prélat tient son autorité de la religion; or ni dans notre Ordre, ni dans aucun autre, on n'a jamais eu l'intention de donner, soit à celui-ci, soit aux officiers du couvent, une autorité aussi absolue. Cette condescendance d'ailleurs pourrait avoir des suites très fâcheuses, et causer la damnation de certains religieux; car ils en viendraient vite à en user pour se procurer des futilités ou des choses précieuses contraires à leur état. Elle aurait aussi des effets regrettables pour les communautés, à cause des mauvais exemples et des désordres qu'elle y introduirait. Il est donc bien sagement établi que les inférieurs ne puissent user de ces permissions vagues et générales, lors même qu'elles leur seraient abusivement accordées.

Les permissions extorquées exemptent moins encore de péché. Voici, par exemple, un supérieur qui se refuse à laisser à un religieux l'usage de certaines choses, ne les jugeant ni utiles ni convenables à son état de pauvreté. Celui-ci, par des instances réitérées, par des murmures ou même des menaces, pousse à bout la patience du supérieur, qui, de guerre lasse, cède enfin, et lui accorde ce qu'il désire. Une telle autorisation est extorquée, elle n'a rien de volontaire; elle n'excuse donc pas de péché. En réalité elle a été donnée pour éviter de plus grands désordres; bien loin

d'atténuer le péché, elle l'aggrave en ajoutant une faute d'insoumission, d'irrévérence et d'obstination, à la faute contre la pauvreté.

Les permissions injustes ne peuvent pas davantage excuser d'une véritable prévarication. Une permission est injuste si elle est accordée sans une cause équitable ou sans une autorité légitime. Qu'un supérieur, par exemple, permette à un de ses frères de recevoir ou d'acheter des objets non conformes à sa condition, il manque à son devoir en donnant cette permission que la Règle et le concile de Trente lui défendent d'accorder, et le religieux qui oserait en profiter pécherait aussi de son côté.

Les permissions douteuses ne doivent pas non plus servir d'excuse. Lorsqu'un religieux n'est pas sûr de la permission, il doit bien se garder de faire comme si elle était donnée, car c'est un péché d'agir avec le doute. Dans ce cas, le parti le plus sage est de ne rien donner ni recevoir avant d'avoir une décision nette de qui de droit.

Enfin les permissions frauduleuses ne sont jamais exemptes de péché. Qu'un religieux, pour avoir la disposition d'une somme, feigne d'être en proie à une maladie coûteuse, ou affecte quelque autre nécessité prétendue, et obtienne du supérieur tout ce qu'il désire, cette permission surprise par fraude ne peut l'excuser. Les causes alléguées pour déterminer le consentement du prélat n'étant pas vraies, sa permission n'est ni réelle ni légitime, et si l'on en use, on est aussi en défaut que si l'on agissait sans permission, sauf qu'il y a un mensonge de plus. On doit en dire autant de toutes les permissions qu'on surprend aux supérieurs en les trompant d'une façon quelconque.

§ III. — Supérieurs et officiers du couvent.

Les supérieurs sont obligés de fournir aux religieux, bien portants ou malades, tout ce qui leur est nécessaire; ainsi l'ordonne le concile de Trente, ne faisant que consacrer un principe naturel de la justice distributive. S'ils manquent à cette obligation, ils pèchent gravement : *Nihilque, quod sit*

necessarium, eis denegetur. (Conc. Trid.) Par le mot *nécessaire,* le Concile entend, non seulement ce qui est absolument indispensable pour empêcher de mourir, comme la nourriture et le vêtement, mais aussi tout ce que la convenance de l'état religieux réclame et ce qui est prévu par les statuts particuliers de l'Institut qu'on a embrassé. Les supérieurs doivent donc donner à leurs inférieurs une nourriture modeste, conforme à la coutume, aux observances et aux travaux de leur ordre, et leur fournir des habits pour se vêtir avec décence et propreté.

Les supérieurs qui ne fournissent pas le nécessaire aux religieux pèchent d'abord, comme nous l'avons dit, contre la justice, par leur mauvaise administration ; car ils sont établis dispensateurs des biens du couvent pour les distribuer avec empressement à leurs frères, selon les besoins de chacun. Mais leur faute s'aggrave, en ce qu'ils donnent la tentation à leurs sujets de commettre des péchés de propriété. Car quand un religieux se voit refuser le nécessaire, il se dit qu'en principe tout est commun, et s'imagine facilement avoir le droit de se pourvoir par lui-même, soit en prenant directement les choses du couvent, soit en recevant du dehors, sans permission, des objets qu'il entend garder à son usage présent ou à venir. Pourtant, en agissant ainsi, il commet un péché de propriété, parce que c'est seulement dans une extrême et absolue nécessité que tout devient commun; or ce n'est pas une nécessité extrême, que la privation des choses convenables à notre état selon le cours ordinaire des choses.

Les supérieurs ne peuvent point autoriser leurs religieux à avoir du superflu. S'ils le font, ils pèchent contre le vœu de pauvreté ; car ils n'ont droit de disposer des biens de la communauté que selon les statuts de leur ordre. Or toutes les religions, avec le concile de Trente, leur défendent de permettre rien de superflu : *Nihil sit superfluum.* Ils ne peuvent donc autoriser aucune superfluité dans la nourriture, le vêtement, l'ameublement des cellules, comme seraient des images de grand prix, des tableaux de maîtres, des meubles précieux, des mets recherchés, des liqueurs agréables. Dans sa règle, saint Jérôme défend aux supérieurs de donner à leurs reli-

gieux autre chose que le nécessaire pour la nourriture et le vêtement, de peur que le pain des enfants ne devienne la proie des chiens, c'est-à-dire des sensuels ; et de crainte qu'on ne les accuse d'avoir inutilement prodigué la substance de Jésus-Christ, à savoir, le bien du monastère : *Præter victum et vestitum et manifestas necessitates, nihil cuiquam tribuas, ne filiorum panem canes comedant... Tu ergo considera ne Christi substantiam imprudenter effundas.* (In Reg. monach. c. v.)

Les supérieurs doivent donner à leurs inférieurs l'exemple de la pauvreté, pour être vraiment *la forme de leur troupeau*, comme dit saint Pierre (I Petr. v, 3). Ils devraient même être plus pauvres que les autres, afin de mieux leur inspirer l'esprit de pauvreté. C'est pourquoi le pape Clément VIII, expliquant le concile de Trente, ordonne que tous les religieux, supérieurs comme inférieurs, reçoivent le même pain, le même vin, la même nourriture que les frères, et qu'ils mangent à la table commune : *Omnes, etiam superiores, quicumque illi sint, eodem pane, eodem vino eodemque obsonio, sive eadem, ut aiunt, pictantia in communi mensa, prima vel secunda, nisi infirmitatis causa impediti fuerint, vescantur, neque singulare aliquid, quo privatim quisque in cibum utatur, ullo modo afferri possit. Si quis in ea re peccaverit, nihil ea die alimenti percipiat, nisi panem et aquam.* Combien donc seraient méprisables les supérieurs qui chercheraient des singularités, et qui scandaliseraient leurs communautés en ayant une vie plus délicate que ceux dont ils sont les serviteurs !

Les supérieurs ne peuvent faire des dépenses superflues, pour donner de grands repas ou offrir des présents considérables à leurs parents et connaissances. Il leur est permis d'inviter quelquesfois les amis communs de la religion, pour reconnaître des services considérables qu'elle a reçus d'eux ; mais il faut que ces repas arrivent rarement, et qu'on s'y distingue surtout par la charité, la décence et la dignité, non par des frais considérables. Il leur est aussi défendu de faire des dépenses superflues pour des réparations vaines, ou pour des constructions trop fastueuses, contraires à l'état de pau-

vreté. Les séculiers sont indignés et scandalisés de ces abus; et ils se moquent des religieux qui, après avoir renoncé avec éclat aux biens de ce monde par le vœu de pauvreté, affectent de montrer leur vanité ou leur richesse par des festins luxueux et par des bâtiments magnifiques.

Les officiers du couvent s'appliqueront, pour ce qui les concerne, tout ce qui vient d'être dit des supérieurs. Ils n'oublieront pas que les actes de propriété interdits aux religieux particuliers, comme de vendre, d'acheter, d'emprunter, de cautionner, de faire l'aumône, d'accepter des dépôts, leur sont aussi défendus, sauf dans les cas où ils agissent au nom de l'autorité et pour la communauté. S'ils ne s'examinaient souvent et ne veillaient beaucoup, sous la dénomination vague de mesures se rattachant à leurs attributions, se glisseraient une foule d'actes de volonté personnelle et de propriété, par lesquels ils contenteraient leurs inclinations et leurs préférences, au détriment, pour eux et pour les autres, de l'esprit d'obéissance, de pauvreté et de mortification.

§ IV. — Grièveté et peine du péché de propriété.

Le vœu de pauvreté, en lui-même et par sa nature, oblige sous peine de faute mortelle. Ce n'est que la légèreté et l'insuffisance de la matière qui le fait rentrer dans les limites du péché véniel. La transgression de ce vœu renferme : 1° Un larcin, parce que les religieux qui donnent ou reçoivent quelque chose sans permission du supérieur, disposent du bien de la religion, qui ne leur appartient pas. 2° Un sacrilège, parce qu'on y viole un vœu fait à Dieu et accepté de lui par l'Église. Pour commettre un péché mortel de propriété, il faut plus ou moins de matière, selon les religions; car les unes professent une pauvreté plus étroite que les autres. En général, la matière suffisante pour que le péché de larcin, dans le monde, soit mortel, suffit aussi pour rendre mortel le péché de propriété en religion. Et même, d'après certains auteurs, il faut moins, pour pécher mortellement, au religieux qui donne au dehors, sans permission, quelque chose de la communauté, qu'au séculier qui prend le bien d'autrui, parce

que le bien du monastère est une chose plus précieuse et plus inviolable, étant consacré à Dieu.

Les religieux qui prennent et amassent beaucoup de petits objets, s'exposent à un péril caché. Car, bien que chaque chose qu'ils prennent ne fasse par elle-même que la matière d'un péché véniel, si toutes réunies tombent sous une même intention dans leur pensée, elles peuvent constituer une seule matière qui deviendra grave.

Le péché de propriété a de si funestes suites pour les individus et pour les communautés, que les Canons, les Conciles et les Papes condamnent les religieux qui mourront propriétaires, et au pouvoir de qui on trouvera de l'argent après leur mort, à être privés de la sépulture ecclésiastique et ensevelis dans le fumier avec leur argent, tandis que l'on dira à haute voix : « Que ton argent soit en perdition avec toi : » *Pecunia tua tecum sit in perditionem.* (Act. VIII, 20.) S'ils sont déjà en terre sainte quand on découvrira leur crime, l'Église veut qu'on déterre leur corps pour leur faire subir ce traitement ignominieux : *Beneficio ecclesiasticæ sepulturæ omnino privetur atque in sterquilinio sepeliatur.* (Gloss. Const.) Saint Macaire, saint Grégoire, pape, et plusieurs autres, l'ont ainsi pratiqué aux plus beaux jours de la vie monastique. La pensée de ce châtiment fait frémir, et cependant il n'est qu'une figure des peines réservées par Dieu aux contempteurs de la sainte pauvreté.

ARTICLE III

Le véritable esprit et la perfection de la pauvreté évangélique et religieuse.

Il y a, selon les saints pères et les maîtres de la vie spirituelle, trois degrés de pauvreté : 1° se dépouiller réellement de toutes les choses temporelles qu'on possédait dans le monde, et s'en détacher de cœur et d'esprit ; 2° se priver aussi des aises et des choses superflues ; 3° renoncer même aux choses nécessaires, afin que, par cet abandon extérieur des biens temporels, et par ce détachement intérieur et absolu,

on soit plus fort pour vaquer aux choses célestes et éternelles.

D'abord, la perfection évangélique, qui est la fin de la vie religieuse, consiste à ne s'attacher qu'à Dieu, en sorte que la charité vienne remplacer dans le cœur la cupidité. Or plus on abandonne les biens de ce monde en s'en séparant de cœur et d'esprit, plus on devient capable de s'approcher de Dieu, pour se donner à lui et le posséder uniquement.

Ce détachement intérieur et ce généreux mépris des biens de la terre renferment ce qu'il y a de plus important dans la pauvreté d'esprit; car, en dégageant notre cœur de l'amour et de l'estime de ce monde, ils le mettent en état de se donner à Dieu sans partage. Aussi, la première chose que saint Vincent Ferrier conseille au fils de saint Dominique, pour bien travailler à sa perfection, est de mépriser toutes les choses de la terre, et de les regarder comme de la fange : *Oportet primitus ut omnia terrena contemnat et velut stercora reputet.* (De Vita spir. c. I.) Les religieux qui, laissant dans le monde les biens et les richesses, n'ont pas en même temps renoncé à l'affection pour ces choses, mais les estiment et les désirent, au contraire, autant et plus que des séculiers, et sont charmés de se voir dans l'abondance ou désolés de souffrir l'indigence, ne sont pas véritablement pauvres d'esprit. Ils n'ont pas même le premier degré de la vertu de pauvreté; ils ne sont pauvres qu'en apparence, et ne méritent point le nom de religieux.

Le second degré de la pauvreté évangélique consiste dans le détachement de ses aises et de toute superfluité. Il veut qu'on se contente du nécessaire, en éloignant de soi tout ce qui va au delà. Il demande, pour cette véritable pauvreté, qu'on s'efforce d'avoir des habits, une nourriture, une cellule et des meubles pauvres, afin de pratiquer la pénitence, d'expier les péchés que l'on a commis dans le monde, d'éviter d'en commettre d'autres en religion, et, au contraire, d'y faire plus sûrement son salut. C'est ce que saint Vincent Ferrier recommande à son disciple: « Je fais consister votre nécessaire, lui dit-il, dans une pauvre nourriture, dans un habillement et des chaussures pauvres, dont vous ne pouvez pas

actuellement vous passer : » *Necessitatem tuam intelligo in parco victu et vili vestitu et calceamento de quibus præsentialiter indiges.*

Les religieux qui montrent de l'attachement au superflu n'ont point l'esprit de pauvreté. Ils voudraient ne manquer de rien et être mieux que les séculiers les plus à leur aise. Non contents des aliments qu'on leur sert en communauté, ils cherchent à se procurer des mets ou des desserts particuliers. Non satisfaits des habits d'étoffe commune dont on pourvoit les autres, ils en convoitent d'une étoffe plus belle, et mettent leur bonheur à avoir des cellules bien meublées et bien ornées. Ces sortes de religieux n'ont pas le mérite de la pauvreté, et même ils risquent leur salut ; car l'essentiel de cette vertu si peu comprise est le détachement des biens du monde ; or il leur manque totalement. Ils conservent la même cupidité que dans le siècle, sauf que par le changement d'objet ils la transportent aux petites choses de la religion. Or le dérèglement propre de l'avarice consiste dans cet attachement et ces désirs du cœur qui causent le trouble et l'inquiétude, non pas dans la valeur vénale des objets matériels qui sont l'occasion de ce désordre de l'âme.

La grandeur de leur attachement, sur lequel ils voudraient s'illusionner, paraît : 1° par leur empressement à se procurer les choses superflues, vaines, curieuses, délicates et propres à contenter leur sensualité ; 2° par leur appréhension de souffrir quelque incommodité ou de manquer de quelque avantage dans l'avenir ; 3° par leur soin extrême à conserver les objets qui leur plaisent et par la crainte où ils sont de se les voir enlever. Et ce qui augmente la gravité de ce dérèglement, c'est que souvent les religieux qui auraient manqué de presque tout dans le monde sont précisément ceux qui ne veulent manquer de rien dans le cloître, et prétendraient même y avoir plus que les séculiers chez eux. C'est ce que remarquent et ce dont se plaignent saint Jérôme, saint Augustin et saint Bernard. Voici en particulier le reproche que leur en fait ce dernier : « O illusion déplorable ! dans la religion, qui est le centre de la pauvreté, et où ceux qui étaient riches au

milieu du monde doivent souffrir toutes les privations, on voit des hommes qui dans le siècle auraient à peine de quoi vivre, chercher, dès qu'ils sont entrés, tout ce qu'il y a de commode, de superflu et de délicat ! » *Magna abusio! ut in loco paupertatis, ubi divites penuriam incurrunt, pauperes superfluitatem quærant: in loco afflictionis, ubi delicati mortificantur, homines rusticani res delicatas affectent.*

Le troisième degré et la perfection de la pauvreté évangélique consiste dans le détachement même du nécessaire. Des religieux qui n'ont point d'attachement aux choses superflues peuvent en conserver beaucoup pour celles qui sont nécessaires. Ils ont un soin extrême que rien ne leur fasse défaut de ce dont ils ont besoin. Ils ne savent souffrir aucune incommodité dans la nourriture, le logement, les habits, etc,; et quand il leur manque une seule chose de celles qu'ils croient leur être indispensables, ils se chagrinent, se plaignent et murmurent, faisant ainsi voir leur trop grand attachement au nécessaire. Ils sont semblables à ceux dont parle saint Bernard, qui tiennent à être regardés comme pauvres à condition de ne manquer de rien, et aiment la pauvreté, pourvu qu'ils n'en souffrent aucune privation : *Sunt qui pauperes esse volunt, eo tamen pacto ut nihil eis desit, et sic diligunt paupertatem ut nullam inopiam patiantur.* (Sermo. IV. De Adv.)

Un religieux parfaitement pauvre d'esprit souffre avec patience toutes les peines qui sont des suites inséparables de sa profession, comme la faim, la soif, le froid, le chaud, les fatigues, les mépris, sans se plaindre ni chercher aucun adoucissement. Il observe ses abstinences et ses jeûnes exactement comme ils sont marqués, sans se servir de quoi que ce soit pour en atténuer la rigueur ; il assiste régulièrement à l'office divin de jour et de nuit, nonobstant les rigueurs de l'hiver ou les ardeurs de l'été. Il fait ses voyages sans trop craindre les fatigues du chemin. Il demande l'aumône, quand il y a nécessité, avec modestie et humilité. Il souffre les rebuts et les duretés avec la patience et la résignation qui doivent toujours accompagner la pauvreté. Il évite l'oisiveté et la fainéantise,

défauts inséparables de la délicatesse, et s'applique au travail selon son état: soit au travail de l'esprit, qui consiste dans la contemplation, la lecture, l'étude et les travaux apostoliques; soit au travail des mains, s'il est frère convers. Il se réjouit qu'on lui serve des aliments simples et non des mets recherchés; il se complaît, ainsi que faisait saint Paul, à n'avoir que les habits indispensables pour se couvrir, non pour se parer: *Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.* (I Tim. VI, 8.)

Un religieux qui a véritablement la vertu et l'amour de la pauvreté ne demande aux supérieurs que le seul nécessaire, comme le conseille saint Vincent Ferrier: *Nihil petas, nisi sit necessitas.* Il demande ce nécessaire avec humilité, comme une aumône, et non avec hauteur et importunité, comme une chose due à ses talents et ses services. Il est également satisfait, qu'on lui accorde ou qu'on lui refuse ce qu'il demande. Il reste en paix dans ses maladies, bien que celui qui prend soin de lui soit quelquefois négligent à le soulager, ou de mauvaise humeur à le servir; car le véritable pauvre évangélique se regarde toujours comme une personne indigne de tout, ainsi que saint Bernard le recommande dans sa règle: *Nunquam audiatur aliqua querimonia de te pro aliquo defectu in cibo vel in potu aut in vili vestitu; semper reputa te indignum de iis quæ habes.*

Le religieux véritablement pauvre de cœur et d'esprit évite de demander des dispenses à ses supérieurs sans une grande nécessité, sachant que les dispenses, quand elles ne sont pas nécessaires, sont contraires à ce que la pauvreté a de plus agréable à Dieu, c'est-à-dire la patience dans les peines et les fatigues inhérentes à un état de renoncement universel.

Il est même joyeux dans la privation du nécessaire, en santé et en maladie; il est content de porter des habits usés et rapiécés, de manquer d'une partie de sa nourriture ou d'en recevoir une qui n'est pas de son goût, d'avoir une cellule peu commode, un méchant lit, une pauvre table et une pauvre chaise; car, il le sait, plus il se prive des choses temporelles,

plus il s'élèvera aux choses spirituelles, y trouvera de goût et deviendra semblable à Jésus-Christ.

C'est ainsi que saint Dominique et ses premiers compagnons ont entendu la pauvreté. Ce grand saint l'a pratiquée d'une manière si parfaite, qu'il allait lui-même demander l'aumône, et il se mettait parfois à genoux pour recevoir le pain qu'on lui donnait. Ses vêtements étaient les plus grossiers et les plus usés du couvent; ordinairement il n'avait qu'une tunique à son usage, et était obligé d'aller à l'emprunt pour pouvoir faire laver la sienne : *Vilibus indumentis utens.* La cellule dont il se servait parfois était la plus petite et la moins commode du couvent; il n'y couchait presque jamais, et passait toutes ses nuits à l'église, gémissant et pleurant pour les pécheurs devant le très saint Sacrement. Sa nourriture était également très pauvre, et il ne mangeait jamais que d'un plat, bien qu'on en servît souvent deux au réfectoire : *In cibo et potu temperatissimus.* Dans ses voyages (qu'il faisait à pied), il ne voulait point porter d'argent, mais vivait d'aumônes, couchait souvent sur la paille ou sur une planche, parfois à terre, et très rarement sur un lit, où alors il se jetait tout vêtu. Enfin il allait loger de préférence dans les endroits où il prévoyait qu'il serait le plus mal reçu : *Ad hospitia divertebat, eo lætior quo durius excipiebatur.* (In Actis canon.)

Prions ce grand saint, notre père et notre modèle, de nous obtenir une grande fidélité à notre vœu de pauvreté, et une ardeur croissante pour en acquérir de plus en plus parfaitement l'esprit.

CHAPITRE II

DU VŒU DE CHASTETÉ

ARTICLE I

Excellence de la chasteté religieuse.

Par le vœu de chasteté, les personnes religieuses consacrent à Dieu leur corps, et renoncent pour toujours aux plaisirs de la chair, même à ceux qui pourraient être permis dans d'autres états, afin de mieux vaquer aux choses de Dieu.

L'excellence de la chasteté consiste en ce que cette vertu délivre les religieux de beaucoup de maux, leur procure beaucoup de biens, les approche de Dieu et les lui rend agréables, les unit à Jésus-Christ d'une manière très intime, les rend semblables aux anges, et leur procure une gloire particulière dans le ciel.

La chasteté préserve d'une infinité de maux que la concupiscence de la chair inflige aux personnes qui ne la pratiquent point. Le péché d'impureté empoisonne l'âme, corrompt ses puissances, obscurcit les lumières de la raison et de la foi. Il endurcit le cœur, et le rend insensible aux grâces divines et au malheur déplorable de son propre état. Il cause dans la vie toutes sortes de troubles et d'inquiétudes; car les plaisirs des sens, dans le fond, ne sont que des plaisirs vils et bas, incapables de contenter une âme faite pour Dieu; et plus on recherche de telles satisfactions, plus on s'éloigne de celles de l'âme, les seules qui puissent rassasier un être spirituel. Le péché d'impureté empoisonne aussi le corps, en dérègle les humeurs, y fait pénétrer un feu envahisseur, révolte les passions, rend l'esprit captif de la chair,

met le désordre dans tous les sens, vicie toutes les actions, et fait de l'homme un objet de honte et d'ignominie. Enfin il est la source de toutes sortes d'offenses envers Dieu ; c'est pourquoi saint Paul, dans son énergique langage, définit la concupiscence en un mot, *le péché*, c'est-à-dire la source de tous les péchés.

La chasteté, au contraire, embellit l'âme et règle toutes ses puissances; elle élève l'esprit vers Dieu et le rend plus susceptible des lumières célestes; elle purifie le cœur, lui fait goûter les délices surnaturelles, le rend impressionnable à l'onction de la grâce, tranquillise la conscience, et fait ressentir sur la terre les douceurs d'une conversation toute divine. Elle embaume le corps, calme ses penchants, soumet ses passions, réprime ses saillies, fait rentrer la chair dans la soumission à l'esprit, rend les hommes des vases d'honneur et de gloire, et répand un charme divin sur toutes leurs actions. Les religieux doivent donc concevoir une grande aversion et un grand mépris pour tous les plaisirs sensuels, auxquels ils ont renoncé par le vœu de chasteté; les regarder comme choses animales, indignes d'un chrétien et encore plus d'un religieux. Ils doivent avoir, au contraire, un grand amour pour la chasteté, et éviter tous les péchés qui lui sont contraires, même les plus légers, la regardant comme l'ornement du religieux fidèle, « le signe de son élection, le gage et la figure de son immortalité. » *Sola castitas statum immortalitatis repræsentat.* (S. Bern.)

La chasteté délivre aussi les personnes religieuses de trois maux presque inséparables de l'état du mariage, bien qu'il soit sanctifié par un sacrement. Ces inconvénients, remarqués par saint Paul dans le chapitre VII de la première épître aux Corinthiens, sont : la servitude de l'esprit, *alligatus es;* la tribulation de la chair, *tribulationem carnis habebunt hujusmodi;* et le partage du cœur, *divisus est.* Par leur vœu de chasteté, les personnes religieuses sont exemptes de cette servitude de l'esprit, et vivent dans une sainte liberté à l'égard de toute créature ; elles sont préservées de la division du cœur, ayant choisi Jésus-Christ pour leur époux : *Virgo cogitat quæ Domini sunt ut sit sancta corpore et spiritu.* Elles sont déli-

vrées des tribulations de la chair, c'est-à-dire des occasions et des tentations dangereuses. C'est pourquoi saint Grégoire de Nazianze dit qu'une personne mariée n'est à Jésus-Christ qu'à demi, mais qu'une vierge lui appartient entièrement : *Mulier nupta est Christi ex parte; at virgo tota Christi fit.*

La chasteté, comme l'enseigne le Sage, établit l'homme proche de Dieu : car elle le rend imitateur de la pureté de la très sainte Trinité, que certains Pères appellent « la Vierge première ». En effet, les productions de Dieu ne sont que des productions de connaissance, d'amour, de lumière et d'ardeur; de même les âmes chastes sont particulièrement en état de s'appliquer à Dieu, de le connaître, de l'aimer ardemment, de s'occuper de ses perfections, de s'entretenir avec lui et de le servir avec fidélité, constance et facilité, ce qui attire sur elles les complaisances divines : *Incorruptio facit esse proximum Deo.* Sap. VI, 20.)

La chasteté, selon saint Basile, rend encore l'homme semblable à Dieu, en tant que Dieu est incorruptible et immortel. Car bien que l'homme ne soit, par la condition de sa nature, que fange et corruption, la pureté l'élève au-dessus de lui-même, sanctifie son corps en le consacrant au Seigneur, l'éloigne des plaisirs grossiers, spiritualise les sens, et rend l'esprit plus propre à contempler les choses célestes. Que si la chasteté est affermie par un vœu solennel, comme dans les personnes religieuses, elle participe non seulement à la pureté, à l'incorruptibilité et à la sainteté, mais aussi à l'immutabilité divines, en leur imposant l'heureuse nécessité de persévérer dans le bonheur de leur état : *Magnum est virginitas quæ hominem incorruptibili Deo simillimum facit.* (S. Aug. *Lib. de Virginit.*)

La chasteté rend les hommes semblables à Jésus-Christ, qui, né d'une Vierge, a été le chef-d'œuvre de la pureté. Les âmes vierges sont ses épouses, et leur cœur ne connaît point d'autre amour que le sien. Aussi les aime-t-il d'une tendresse particulière, et se communique-t-il à elles d'une manière étonnante. C'est pourquoi nous voyons ceux qui ont le plus excellé dans la vertu de chasteté mériter une union ineffable avec Notre-

Seigneur, comme saint Jean-Baptiste, élu pour son précurseur, et saint Jean l'Évangéliste, le disciple bien-aimé, qu'il fit reposer sur son cœur et qu'il choisit ensuite pour tenir lieu de fils à Marie. Les saints Pères ont donc pu affirmer que si Dieu a consenti à se faire homme, ç'a été à la condition de naître d'une Vierge; et que, d'autre part, s'il convenait que, par la vertu divine, une Vierge enfantât, son fils ne pouvait être moins qu'un Homme-Dieu. « Quelle doit être, dit saint Ambroise, la beauté et l'excellence de la virginité, qui a mérité d'être choisie pour devenir le temple où la Divinité habitât corporellement! » *Quanta est virginitatis gratia, quæ meruit a Christo eligi, ut esset corporale Dei templum, in quo corporaliter habitaret plenitudo Divinitatis.* (Lib. de Off.)

La chasteté nous rend encore semblables aux anges et aux bienheureux dans le ciel. Car après la résurrection il n'y aura plus d'alliances terrestres, les hommes seront comme les anges de Dieu. Ils auront pourtant le même corps qu'ici-bas, mais élevé au-dessus de la corruption et des fonctions animales qu'il accomplit en ce monde. De même, les vierges et les âmes chastes sont affranchies de la corruption attachée à notre naissance, et des inclinations qui rendent l'homme semblable à la bête. Et comme les anges sont toujours devant Dieu, le louant continuellement sans le perdre jamais de vue, ainsi les personnes chastes, qui sont les anges de la terre, sont plus propres à s'entretenir avec lui et à le bénir sans lassitude ni terme. Saint Augustin a bien exprimé cette pensée en disant : « La virginité est une portion de la vie angélique, puisque dans une chair corruptible elle est une perpétuelle imitation de ces esprits célestes. » *Virginitatis integritas angelica portio est, et in carne corruptibili incorruptionis perpetua imitatio.* (Lib. de Virginit.)

Si les anges sont d'une nature plus élevée que les âmes chastes, en ce qu'ils n'ont point de corps mortel, celles-ci leur sont supérieures en vertu et en mérite, car elles restent au milieu des flammes de la concupiscence, sans que ce feu ait aucune prise sur le vêtement de chair qui les enveloppe. Par les victoires qu'elles remportent sur leurs passions, leur

corps partage la noblesse de leur âme et change, pour ainsi dire, de nature en revêtant l'incorruptibilité des anges. *Major est victoria Virginum quam Angelorum : Angeli enim sine carne vivunt, Virgines vero in carne triumphant.* (Lib. de Vid.)

La chasteté procure aux âmes une gloire particulière dans le ciel. Saint Jean rapporte dans l'Apocalypse qu'il vit sur la montagne de Sion, figure du ciel, ceux qui étaient demeurés vierges recevoir divers privilèges : 1° Ils suivaient l'Agneau, c'est-à-dire Jésus-Christ, partout où il allait, parce que, comme dit saint Grégoire, le mérite de la chasteté les élevait au plus haut degré de la gloire. 2° Ils chantaient un cantique nouveau que personne autre ne pouvait chanter, parce qu'en triomphant de leur chair ils en avaient conservé l'intégrité, ce qui leur causait une joie particulière et leur fournissait des accents inimitables. 3° Ils portaient écrit sur leur front le nom de l'Agneau, comme marque qu'ils lui appartenaient de la manière la plus intime, par leur chasteté virginale.

Ceux qui ont le bonheur de n'avoir jamais terni leur vertu par aucun péché mortel, doivent en remercier Dieu et lui en témoigner une très grande reconnaissance; car ils ont eu ce bonheur insigne bien plutôt par une protection particulière de Dieu que par leur propre travail et leur vertu naturelle. Ils songeront à lui demander continuellement la persévérance, et tâcheront de l'obtenir par de ferventes prières, par une grande humilité et par l'exacte pratique de tous les devoirs et de toutes les austérités de leur état. Quant à ceux qui ont eu le malheur de manquer à cette vertu avant de se faire religieux, ils doivent en pleurer la perte et travailler continuellement à réparer ce malheur autant qu'ils le peuvent, en faisant pénitence, en évitant les plus légères fautes contre la modestie, et en renouvelant souvent à Dieu la consécration de leur esprit et de leur cœur. Ils peuvent par là lui être aussi agréables que ceux qui ont conservé parfaitement leur innocence, et mériter même certaines récompenses plus grandes. C'est dans ce sens que, selon saint Jean Chrysostome, le Saint-Esprit a rendu la femme pécheresse égale aux vierges, *meretricem virginibus coæquavit.* (Serm. de Pentec.)

ARTICLE II

Moyens pour conserver la chasteté.

Les saints Pères conseillent un grand nombre de moyens pour acquérir et conserver la chasteté; nous ne rapporterons que les principaux.

Le premier est le recours à Dieu. Il est vrai que l'on a besoin de son secours pour acquérir et conserver toutes les vertus; pourtant la chasteté est une vertu si délicate et si précieuse qu'il faut des grâces plus particulières pour l'obtenir; or c'est la prière qui attire du ciel cette abondance de secours. Car Jésus-Christ a promis que l'on obtiendrait toutes les grâces demandées par une prière faite comme il faut, et il a dit aussi qu'il fallait prier pour ne pas entrer en tentation. C'est pourquoi le Sage reconnaît qu'il ne pourrait être chaste si Dieu ne le lui donnait : *Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det.* (Sap. VIII, 21.) Ainsi saint Paul recourait à l'oraison dans les fréquentes et humiliantes révoltes que l'aiguillon de la chair, ministre de Satan, lui faisait ressentir; il y trouvait une force prodigieuse pour résister, surtout après que Dieu l'eût assuré que la grâce ne lui manquerait pas : *Datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ qui me colaphizet; propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me, et dixit mihi : sufficit tibi gratia mea.* (II Cor. XXII, 7, 8, 9.) Saint Jérôme se servait du même moyen dans les tentations, et conseillait à sainte Sabine d'y avoir recours, comme au moyen le plus propre pour repousser les mauvaises pensées dont la jeunesse a coutume d'être poursuivie et fatiguée. En effet, pour vaincre dans les combats de la chasteté, il faut subjuguer sa propre nature; or on ne peut se résoudre à cette destruction et la consommer sans une grâce particulière de Dieu, qui se trouve promise et attachée à la prière : *Crebræ tibi sint orationes, ut omnes cogitationum sagittæ, quibus adolescentia percuti solet, hujusmodi clypeo repellantur.* (Hieron, Ep. ad Sabin.)

Le second moyen pour conserver la chasteté est l'humi-

lité, qui constitue, il est vrai, le fondement de toutes les vertus, *fundamentum et custos virtutum* (S. Bern. *Serm.* 1. *de Nativ.*), mais qui convient d'une manière plus directe à la chasteté, selon ce que dit saint Grégoire : « Il faut conserver la pureté sous la garde de l'humilité. » *Per humilitatis custodiam servanda munditia castitatis.* (Lib. VI Mor.) En effet, s'humilier c'est reconnaître que l'on n'est de soi-même que néant, faiblesse, péché, et que Dieu seul peut nous soutenir. Or Notre-Seigneur répand abondamment ses grâces sur ceux qui se défient ainsi d'eux-mêmes pour se confier entièrement en lui, comme il l'a promis dans ses Écritures : *Deus humilibus dat gratiam.* (Jac. IV, 6.) Ce principe étant admis, dans quelle occasion cette connaissance de notre propre impuissance est-elle aussi claire que dans les tentations contre la chasteté? Il est donc facile autant que nécessaire de s'y humilier profondément; et par cette humiliation on s'attirera des grâces proportionnées aux périls qui entourent la plus délicate des vertus. Que si les suggestions perverses viennent du démon, l'humilité est aussi un grand moyen pour les chasser, car Satan est un esprit d'orgueil; il ne peut souffrir l'humilité; et lorsqu'il s'aperçoit, en nous tentant contre la pureté, que nous nous humilions profondément, il se retire, de peur que s'il continuait sa tentation, elle ne servît à nous rendre plus vertueux, plus défiants de nous-mêmes, plus confiants en Dieu.

Au contraire l'orgueil, la présomption de ses propres forces, la confiance en son âge, sa complexion, son bon sens, sa vertu, font périr la pureté. Dieu résiste aux superbes. Présumant de leurs forces et se confiant en eux-mêmes, ils s'exposent aux mauvaises occasions, et, vu leur faiblesse, ils ne peuvent tôt ou tard que faire des chutes effroyables : *Deus superbis resistit.* (Jac. IV, 6.) L'orgueilleux se fiera-t-il à son âge avancé? Il n'y a point de vieillesse si décrépite qui ne soit exposée aux atteintes de la concupiscence. Saint Basile rapporte avoir connu plusieurs solitaires qui étaient tombés dans le crime de l'impureté après avoir courageusement passé vingt et trente ans dans les rigueurs de la pé-

nitence et les épreuves de continuelles maladies. Qu'on se garde aussi de se fier à son naturel et à son tempérament, quelque froids qu'ils paraissent. Car il n'y a pas de complexion si glacée qui ne puisse être atteinte et embrasée par le feu de la concupiscence, dès que celle-ci est alimentée par quelque mauvais objet. Déjà la concupiscence est par elle-même un feu ardent; mais les objets dangereux qu'on lui présente sont comme des charbons qui s'y enflamment, redoublent son intensité et sont capables de réduire en cendre des âmes solides comme le rocher. C'est pourquoi saint Ambroise disait : *Libido ignis est, ideo non debemus illi alimenta præbere luxuriæ.* (Lib. de Pœnit.)

Il serait déraisonnable de compter sur son bon sens. Car, bien qu'il puisse modérer et arrêter au commencement, dans quelques rencontres, le dérèglement des passions, il ne peut pourtant pas, sans la grâce, empêcher les impressions des sens et les révoltes de la nature. Ces nuages que la concupiscence répand et ces tours captieux dont elle se sert éblouissent peu à peu la raison, puis l'ébranlent, et enfin la font succomber. C'est pourquoi on ne doit pas raisonner dans les tentations, mais s'humilier, se défier de soi-même, et prier beaucoup. En résumé, tous les hommes sont exposés au péril, jeunes gens ou vieillards, pauvres ou riches, nobles ou roturiers, commençants ou parfaits, dans le monde et dans le cloître même, comme le dit éloquemment saint Bernard : *Difficile est libidinis incendia extinguere; impuberes stimulat, juvenes inflammat, viros enervat, senes et decrepitos fatigat, non aspernatur tuguria, non reveretur palatia, utinam sola cœnobia fugiat!* (Tract. de Interd.)

C'est encore une grande présomption que de se fier à sa vertu dans les combats contre la chasteté. Car eût-on déjà anéanti les ennemis extérieurs, on doit toujours craindre ceux du dedans, surtout la concupiscence de la chair, quand même on l'aurait déjà repoussée bien des fois. C'est un ennemi domestique qui naît de nous, qui est une partie de notre être; pour le vaincre entièrement, il faudrait se tenir toujours en butte avec lui et parvenir à se détruire soi-même. Or

quelle vertu parviendra à un résultat si complet et ne se lassera pas de combats si continuels? Et ce qui augmente la difficulté, c'est que les traits de la concupiscence ne sont pas seulement violents, mais sont aussi très subtils, parfois imperceptibles; il est donc bien difficile d'être toujours assez attentif sur soi-même pour ne pas se laisser souvent surprendre et atteindre.

Saint Basile, saint Jean Climaque et saint Athanase assurent avoir vu plusieurs anachorètes arrivés à une vertu éminente, favorisés du don des miracles, chassant les démons, commandant aux bêtes farouches, voués à de telles austérités que leurs membres tremblaient de faiblesse, succomber malgré cela aux tentations, et profaner la pureté, parce que, avec tant de vertus, ils manquaient d'humilité. Si quelques saints se sont parfois exposés au danger et en ont triomphé, c'est par une inspiration et un secours extraordinaire du ciel qui les rendait invulnérables aux attaques de la concupiscence; mais ces inspirations et ce secours extraordinaire sont des miracles très rares; pour nous, nous devons toujours craindre et nous défier. *Solent, quæ vere virgines sunt, semper pavidæ et nunquam esse securæ.* (S. Bern. *Hom.* III, *sup. Miss.*)

Un troisième moyen nécessaire pour conserver la chasteté, c'est la mortification des sens. Saint Paul, qui ressentait l'aiguillon de la chair si vivement, employait ce moyen : il châtiait sévèrement son corps, le traitait en esclave, et ainsi il était plus fort contre les attaques de cet ennemi brutal : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo.* (I Cor. IX.) La chair ne cessera jamais de se révolter contre l'esprit; il faut donc, pour que l'esprit garde sa supériorité, affaiblir la chair. Or cette révolte ne vient pas uniquement de la corruption de la nature pervertie par le péché originel, mais aussi du démon qui nous tente, et de la mollesse avec laquelle on traite son corps, tout en lui faisant éviter les excès apparents. Aussi, pour être parfaitement chaste, il ne suffit pas de le soustraire à tout excès dans le boire et le manger, ni de lui enlever toutes les choses superflues; il faut encore, autant qu'on le peut, selon sa santé et son état, lui retrancher une partie du

nécessaire. Saint Bernard pleurait lorsqu'il devait manger, car il craignait toujours qu'au lieu de nourrir un ami capable de l'aider à acquérir la perfection, il n'entretînt un ennemi qui lui fît perdre la belle vertu, exposée à la flétrissure dès qu'elle reste au milieu des délices. *Castitas periclitatur in deliciis.*

De grands Saints ne se sont pas seulement privés d'une partie du nécessaire, mais se sont aussi portés à des mortifications extrêmes lorsqu'ils étaient assaillis de tentations impures. Saint Benoît se roulait dans les épines; saint François d'Assise s'ensevelissait dans la neige; saint Bernard se plongeait jusqu'au cou dans un étang glacé, d'où il fallait le retirer demi-mort. Bien que ces exemples soient plus admirables qu'imitables, il en ressort cependant un enseignement pratique pour tous, c'est que les tentations contre la pureté sont extrêmement redoutables, et que nous devons du moins, à défaut de grandes austérités, pratiquer avec empressement les pénitences conformes à notre état. *Ardentes diaboli sagittæ jejuniorum et vigiliarum vigore exstinguendæ sunt.* (S. Hier. Ep.) Mais il ne faut s'y livrer que selon les règles de la prudence chrétienne, et avec la permission de son directeur. Un ordinaire frugal et réglé, pris uniquement par nécessité, jamais par plaisir, et entouré des mortifications en usage dans notre état, tempère beaucoup plus les mauvaises inclinations de la chair et l'imagination que les pénitences excessives.

Il est aussi très nécessaire de mortifier les sens et surtout la vue pour conserver la chasteté; car ordinairement c'est par les yeux, comme par des fenêtres, que le péché d'impureté entre dans l'âme et lui ravit son trésor: *Ascendit mors per fenestras.* (Jer. IX, 21.) *Oculus meus deprædatus est animam meam.* (Thren. III, 51.) Job lui-même, qui était arrivé à une grande sainteté et dont le corps rongé par les ulcères semblait inaccessible aux impressions de la volupté, se croyait pourtant obligé à prendre des mesures contre elles. Et voulant se mettre à l'abri des mauvaises pensées, il reconnaissait ne pouvoir réussir, sans faire prendre à ses yeux l'engagement de demeurer modestes: *Pepigi fœdus cum oculis meis ut ne co-*

gitarem quidem de virgine. (Job. XXI, 1.) Pour ne pas avoir eu cette vigilance et cette fermeté, David le saint roi fit une chute aussi inattendue qu'effroyable. *David ille sanctissimus in mille passibus mulierem nudatam vidit, et statim adulterium fecit et homicidium.* (S. Aug. Serm. 25 de Temp.)

Il faut aussi mortifier les autres sens pour éviter toute occasion de perdre la pureté; ne jamais écouter de discours libres, ne dire aucune parole messéante; ne pas regarder de tableaux, d'estampes, d'images immodestes; veiller sur soi-même en tout temps; s'abstenir de faire aux enfants des caresses prolongées et trop libres; ne lire aucun livre dangereux, aucune histoire légère, aucun roman.

Un quatrième moyen pour conserver la chasteté est d'éviter les visites et les entretiens fréquents avec les personnes du sexe, ainsi que le commerce de lettres. Ces rapports sont une source ordinaire de périls et de chutes qui ne sont pas moins nombreuses ni déplorables parce que plusieurs restent inconnues. Ceux qui, en se permettant ces familiarités, n'ont pas encore succombé sont proches du précipice, comme dit saint Cyprien, et ils courent risque d'y tomber à chaque instant: *Nemo diu tutus periculo proximus.*

Ils répéteront sans doute ce que tant d'autres ont dit avant de devenir victimes de leur légèreté, qu'ils ne ressentent rien de déréglé, que tout se passe honnêtement, qu'ils ne s'entretiennent avec ces personnes que pour passer un moment et se récréer, attendu qu'ils leur trouvent beaucoup d'esprit. Mais quel homme peut se vanter de ne pas s'exposer, dans ces dangereux rapports, à ressentir du désordre dans le cœur, l'esprit et le corps, quand il est manifeste que nous sommes tous formés du même limon et du même sang corrompu, depuis le péché d'Adam : *Unusquisque tentatur a concupiscentia sua.* (Jac. I, 14.) Les tentations sous ce rapport sont continuelles, tandis que la victoire est rare : *Quotidiana pugna, rara victoria.* (S. Aug.) En même temps qu'elle est rare, elle ne s'achète qu'au prix de grands efforts, vu qu'il s'agit d'un ennemi intérieur, qui nous séduit et nous enchante. C'est pourquoi saint Augustin regarde les autres luttes du chrétien

comme nulles, en comparaison de celles-là : *Inter cætera certamina christianorum, sola sunt dura prælia castitatis.*

Ces religieux imprudents se trompent aussi en disant, pour se justifier, que tout se passe honnêtement dans leurs visites, conversations, etc... Car pour que les visites que les religieux font à des femmes soient honnêtes, elles ne doivent avoir lieu que dans les conditions suivantes : il faut que la charité ou la nécessité les exige, qu'elles soient très rares, qu'on n'y parle que de choses très édifiantes, qu'on les finisse dès qu'on a satisfait à son obligation; que, pendant l'entretien, on ne regarde jamais ces personnes en face, et qu'on se tienne en garde contre une complaisance secrète et une certaine affection de la nature vicieuse qui se glisse d'une manière occulte sous des apparences de charité et de devoirs. Or est-ce bien ainsi que ces religieux se comportent? Au contraire, leurs visites sont fréquentes, non indispensables, très longues; ils y parlent souvent de choses qui ne sont pas édifiantes; ils regardent volontiers leurs interlocutrices en face, avec des sourires, des complaisances mondaines et des témoignages d'amitié naturelle. S'ils osent trouver cela inoffensif et honnête, c'est une preuve que la passion et le démon ont déjà aveuglé leur esprit et gâté en partie leur cœur!

Une autre illusion, c'est de croire ou de dire qu'on ne fait ces visites qu'afin de se récréer un peu avec ces personnes, à cause de leur mérite et de leur esprit, non parce que ce sont des femmes. Car si nous n'avons pas de mauvaise intention, le démon en a pour nous; et supposé que la complaisance dangereuse n'existe pas, il la produira bientôt. On trouverait également autour de soi des hommes d'esprit et de science; cependant on ne cherche pas à s'entretenir avec eux si fréquemment, si longuement, ni avec tant de plaisir. La véritable et unique raison de cette différence, quoi qu'on en dise, c'est ce penchant horrible d'un sexe pour l'autre. Chaque nature prise séparément est déjà très portée au mal; que n'y a-t-il pas à craindre et même à attendre certainement, si, loin d'éviter ces rencontres, on les provoque! Deux foyers de péché combinés ensemble ne pourront qne redoubler mu-

tuellement leurs forces pour allumer un incendie terrible. Et qui l'éteindra?

C'est encore une illusion du religieux qui va voir familièrement ces personnes et en reçoit de fréquentes visites, de se prétendre sans attachement pour elles. Cette inclination est au contraire si grande que ni la crainte du danger où ils exposent leur salut, ni le préjudice qu'ils portent à la religion, ni le tort qu'ils font à leur réputation, ni le scandale qu'ils donnent aux séculiers, ni la peine qu'ils causent à leurs frères, ni les plaintes qu'ils reçoivent du dedans et du dehors, ni les défenses de leurs supérieurs ne suffisent pour les amener à y renoncer. Quand ils ne peuvent plus faire ouvertement ces visites, ils se ménagent des conversations furtives, envoient des billets secrets, et ressentent une grande tristesse si on les change de résidence, pour les forcer à rentrer en eux-mêmes par la séparation des personnes et l'éloignement du péril.

Ce ne sont pas seulement les religieux dissipés et volages qui doivent éviter les conversations fréquentes avec les personnes dévotes et saintes, mais les religieux les plus édifiants, surtout les directeurs avec leurs pénitentes. Il n'y a que les saints du paradis qui aient une chasteté invulnérable: les saints de la terre sont toujours sujets aux attaques de l'ennemi. Et ceux qui ne les ont pas encore éprouvées courent le danger de les sentir à tout moment dans ces conversations fréquentes où ils sont si proches du péril, et d'autant plus proches qu'ils s'en doutent moins. Saint Augustin remarque même que plus les personnes sont pieuses, plus elles mettent en péril la vertu de ceux qui les visitent en s'insinuant davantage dans leur affection. Le démon se cache plus aisément sous les voiles de la sainteté, ce qui fait qu'on se défie moins de lui, et qu'il tente plus facilement. Ces conversations, toutes spirituelles au commencement, dégénèrent en propos de plus en plus libres et tendres; et ce qui avait commencé par l'esprit finit par la chair, comme dit saint Paul : *Cum spiritu cœperitis, carne consummemini.* (Gal. III, 3.) Dans les premières entrevues, on ne parlait que de Dieu et du désir d'être parfait. A l'abri de ces pensées et de ces désirs, voici que des cœurs pleins d'eux-mêmes et qui

ne cherchaient qu'une occasion, se sont rencontrés. Le désir de rendre service d'une part, et la reconnaissance de l'autre, ont servi de prétexte; et déjà la créature paraît à côté de Dieu. Enfin viennent les termes d'affection, les lettres, les cadeaux; et dans cette liaison l'amour de Dieu n'est plus qu'un mot. *Crebra munuscula et dulces litteras et sudariola et prægustatos cibos sanctus amor non habet, hæc enim omnia carnem sapiunt et procul sunt ab amore casto.* (S. Hieron.)

C'est pourquoi les SS. Pères recommandent d'être très soigneux à éviter la fréquentation des personnes pieuses. Ce que le directeur peut faire de mieux pour elles, c'est de redoubler de zèle pour se sanctifier dans la solitude, afin d'être plus capable de leur faire du bien; c'est de prier beaucoup en secret pour leur avancement, c'est enfin de les exercer au renoncement, à l'amour du silence et des devoirs domestiques, afin que leur vertu soit appuyée sur les bases solides de la foi.

Cinquièmement, pour conserver la chasteté, il faut éviter l'oisiveté. Elle est une des principales causes qui firent tomber Sodome dans les plus horribles de tous les maux, selon le prophète Ézéchiel. Tant que David fut occupé à la guerre, il resta pur; mais aussitôt qu'il mena dans son palais une vie oisive, le vice entra dans son cœur et le porta au crime. C'est pourquoi le Sage dit que l'oisiveté a toujours enseigné beaucoup de mal : *Multam malitiam docuit otiositas.* (Eccli. XXXIII, 29.) Mais elle contribue surtout à faire perdre la chasteté, car si l'on est oisif, les désirs sensuels se feront sentir avec plus de continuité, et l'absence d'application au travail rendra plus faible pour y résister. On deviendra donc esclave de l'amour de ses aises, et cet état habituel de mollesse ruinera la pureté. C'est pourquoi saint Benoît disait à ses religieux que l'oisiveté et la volupté étaient inséparables et servaient d'armes à l'antique ennemi pour blesser les âmes : *Otiositas et voluptas arma sunt hostis antiqui ad decipiendas animas.* (In Reg.) C'est pourquoi encore les anciens Pères du désert enseignaient qu'un religieux bien occupé aux choses de son état

n'a qu'un démon à combattre, tandis que, s'il vit dans l'oisiveté, il en a un très grand nombre qui entrent dans son cœur par la porte du désœuvrement et travaillent tous de concert à y souffler le feu de l'impureté. Car il est constaté qu'ils ont particulièrement en horreur la chasteté, parce qu'elle rend les hommes semblables aux esprits bienheureux du milieu desquels ils ont été chassés à cause de leur orgueil.

La manière de repousser les pensées contraires à la belle vertu peut varier selon les diverses causes qui les produisent, à savoir, la nature, le démon, ou les occasions extérieures. En général voici comment il faut se comporter au milieu de ces tentations. 1° Quand on n'y a pas donné occasion, il n'y a qu'à s'humilier devant Dieu en reconnaissant l'abjection de notre nature, sujette à ces désordres depuis le péché d'Adam. L'humilité attire la grâce qui nous met à même de rejeter ces mauvaises suggestions, et de mettre en fuite le démon. Dieu permet parfois ces tentations afin de nous rendre plus humbles par la pleine connaissance de nos misères; le but obtenu, la tentation cessera. 2° Il faut le prier afin qu'il ne souffre pas qu'on l'offense, mais qu'il daigne au contraire fortifier notre infirmité et nous faire bien résister. 3° Il est bon de penser à quelque considération qui, en touchant le cœur et en occupant l'esprit, détourne la pensée dangereuse; on songera, par exemple, à la présence de Dieu, à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux fins dernières, à la vierge Marie, Reine de la pureté, ou à tout autre objet. Chacun suivra son attrait et méditera ce qui le pourra plus aisément occuper. 4° Il ne faut jamais s'épouvanter ni se troubler à cause des mauvaises pensées, en les prenant pour une marque de réprobation. Saint Paul, saint Jérôme et les plus grands saints en avaient de violentes qui les tyrannisaient et leur faisaient souhaiter d'être délivrés de ce corps de mort. On se gardera surtout de contester avec elles en trop examinant si on y a ou non consenti, ou en mettant trop d'application à se pénétrer de la laideur du péché que l'on redoute. Car plus on s'arrête à combattre de front ces tentations, plus elles font impression dans l'imagination et les sens. La meilleure tactique est de les re-

jeter avec douceur et tranquillité, en s'humiliant et en adressant à Notre-Seigneur une courte prière. Ensuite on ne fera plus que les mépriser, comme indignes d'occuper un chrétien et un religieux; et l'on méprisera aussi le démon en lui disant du fond du cœur avec Jésus tenté dans le désert: « Retire-toi, Satan! » *Vade retro, Satana.* Dieu bénira cette confiance, et les anges très purs s'approcheront de notre âme pour la servir.

CHAPITRE III

DU VŒU D'OBÉISSANCE

ARTICLE I

Avantages de l'obéissance religieuse.

Par le vœu d'obéissance les religieux renoncent à leur propre volonté et promettent à Dieu de faire celle du supérieur qu'il met en sa place pour les diriger. L'obéissance religieuse est la plus excellente des vertus morales et la plus proche des vertus théologales; car, bien qu'elle ait pour objet immédiat le commandement du supérieur, elle s'élève de suite par son motif jusqu'à la contemplation de Dieu, de sa volonté, de son autorité et de sa sagesse souveraine, qui se révèlent par la bouche de son représentant visible. Cette parfaite soumission est donc une espèce de culte très agréable au Seigneur.

Les avantages de l'obéissance sont incalculables; c'est la vertu essentielle de l'état religieux, qui renferme toutes les autres vertus; elle est l'âme, la forme et la règle des actions monastiques; enfin elle procure à ceux qui la pratiquent une paix parfaite en ce monde et une grande gloire dans le ciel.

1° L'obéissance est la vertu la plus essentielle de l'état religieux, et même c'est elle qui fait à proprement parler que l'on est religieux. Saint Thomas le prouve par trois raisons: 1° D'abord l'homme offre à Dieu, par ce vœu, une chose plus excellente que ce qu'il donne par les autres vœux. En effet, par le vœu de chasteté, il ne lui offre que son propre corps; par celui de pauvreté, il ne lui sacrifie que les choses extérieures, ses biens et ses richesses; tandis que par le vœu d'obéissance, il immole à Dieu sa volonté, son jugement; et, avec eux, son

être tout entier, ce qui est bien plus considérable que de donner son corps et ses richesses. 2° Le vœu d'obéissance comprend les autres vœux, tandis qu'il n'est compris dans aucun. Car ni le vœu de pauvreté, ni celui de chasteté n'entraînent la pratique de l'obéissance, si bien que parfois des fidèles dans le monde font les deux premiers sans émettre le dernier. Au contraire, quand le religieux promet obéissance, en s'obligeant généralement à pratiquer tout ce qui lui sera commandé, il s'engage implicitement à garder la pauvreté et la chasteté, qui sont parmi les principales prescriptions de sa règle. C'est pourquoi dans notre Ordre, dans celui de saint Benoît et celui des Chartreux, en faisant profession, on ne fait point expressément d'autre vœu que celui d'obéissance par ces paroles : *Promitto obedientiam.* En ce seul mot, tout est dit. 3° Une chose est d'autant plus parfaite qu'elle nous conduit plus directement à la fin pour laquelle on l'a instituée. Or l'obéissance, plus parfaitement que tous les autres vœux, amène le religieux à la fin de sa vocation. La fin de notre Ordre, par exemple, étant de travailler à notre salut et à celui du prochain, ni la pauvreté ni la chasteté ne nous conduisent spécialement et personnellement à ce but: elles se contentent de nous faire les prescriptions qui conviennent à tous les religieux de tous les Ordres pour devenir parfaits. C'est l'obéissance qui nous fait réaliser le but apostolique de notre vocation de Frères-Prêcheurs. C'est elle qui, afin de nous y conduire, nous prescrit, comme moyens pour nous mieux disposer à prêcher, à confesser et à enseigner, la prière, la pénitence et l'étude. C'est elle qui détermine ensuite à chaque religieux la mesure et la nature du ministère qu'il doit exercer, selon ses aptitudes, en union avec ses frères, de concert avec les autres œuvres de zèle exercées dans le couvent et dans la Province. De même, l'obéissance détermine aux religieux des autres Ordres ce qu'ils doivent faire pour arriver à la fin particulière de leur institut, que ce soit de soigner les malades, d'instruire les enfants, ou d'assister les moribonds. De là, saint Thomas conclut que le vœu d'obéissance est, de tous, le plus essentiel à la religion, tellement que celui qui aurait

voué la pauvreté et la chasteté ne serait pas pour cela dans l'état religieux s'il n'avait fait vœu d'obéissance: *Votum obedentiæ est Religioni essentialius.* (2. 2. q. 186.)

2° L'obéissance renferme toutes les autres vertus, les imprime dans notre âme, et les y conserve si elles y sont déjà, comme l'enseigne saint Grégoire : *Obedientia sola virtus est quæ cæteras virtutes menti inserit et insertas custodit.* (Lib. 59 moral.) Elle suppose la foi, car c'est avoir une foi vive d'être convaincu qu'un supérieur, défectueux comme les autres hommes, nous représente la majesté et la volonté de Dieu. Elle est alliée à l'espérance, car il serait parfois très difficile d'exécuter ce que le supérieur ordonne si l'on n'avait confiance dans la toute-puissance de Dieu, qui sait montrer sa force dans la plus grande faiblesse. Elle est unie à la charité et en est même inséparable, dit saint Thomas : *Charitas sine obedientia esse non potest* (2. 2. q. 104), car elle cherche à plaire à Dieu pour lui-même, et à faire sa volonté dans la soumission filiale au supérieur; or c'est là le propre de la vraie charité. Elle renferme aussi les autres vertus, car on les acquiert toutes par l'exercice de leurs actes; or c'est l'obéissance qui exerce le religieux aux différentes vertus, tantôt de pénitence et de mortification, tantôt de patience, d'humilité et de douceur, tantôt de pauvreté, de modestie et de tempérance, etc. Ainsi, en se laissant conduire par l'obéissance et en embrassant de bon cœur toutes les occasions de la pratiquer qui se présentent, les religieux sont dans l'exercice continuel de toutes les vertus, et ils croissent en chacune d'elles à mesure de leur progrès dans l'obéissance; ce qui a fait dire à saint Augustin : « L'obéissance est une très grande vertu et, pour ainsi dire, la source et la mère de toutes les autres. » *Obedientia maxima virtus est, et, ut ita dicam, omnium origo materque virtutum.* (Lib. 1. contra Adv.) C'est dans le même sens que saint Grégoire et saint Bernard expliquent ce passage de l'Écriture : « L'homme obéissant ne parlera que de victoires, » car il en remportera, non pas une seule, mais un très grand nombre, en pratiquant, malgré les obstacles, toute espèce de vertu : *Vir obediens loquetur victorias.* (Prov. xxi, 28.)

L'obéissance procure donc aux religieux une espèce d'impeccabilité et comme une assurance de leur salut. Depuis la chute d'Adam, même après que le baptême a effacé le péché originel, il reste dans la volonté de l'homme une corruption qui le porte au mal, dans son esprit une ignorance qui le remplit de ténèbres. Cette perversion de la volonté et cet aveuglement de l'esprit forment les deux grandes sources de tous les péchés de l'homme. Mais le vœu d'obéissance place les religieux à l'abri des prévarications qui viennent de cette corruption et de cette ignorance; et par ce moyen il leur procure une sorte de sécurité sur leur salut; c'est pourquoi saint Jérôme, parlant des avantages de l'obéissance, s'écrie : « O souveraine liberté, o bienheureuse sécurité par laquelle on devient presque impeccable ! » *O summa libertas! qua obtenta, vix homo potest peccare!* (In Reg. monach.)

En effet, les religieux consacrent à Dieu leur propre volonté pour faire celle de son représentant, en toutes les choses qui ne sont point contraires à la loi divine et aux constitutions de leur ordre. Si donc ils demeurent constamment obéissants, ils ne suivent plus en rien la corruption de leurs penchants, ne connaissent plus d'autre esprit que celui du supérieur, et acceptent toujours ses lumières, ses avis, ses conseils, dans leurs doutes et leurs embarras, persuadés que, si les supérieurs peuvent se tromper en commandant une chose plutôt qu'une autre, les inférieurs ne sauraient s'égarer en obéissant. Dieu ne leur demandera point compte de l'inopportunité de ce qu'ils auront fait, ou du mieux qu'ils auront omis, car cela ne les regarde pas et reste sur le compte de ceux qui étaient chargés de leur conduite. Quant à eux, le souverain Juge leur demandera seulement s'ils ont obéi, et aura pour agréable tout ce qu'ils auront fait par ordre de leur chef légitime, bien plus que les autres choses de leur choix, fussent-elles meilleures en elles-mêmes. C'est pourquoi saint Paul dit : « Obéissez à vos supérieurs et soyez-leur soumis, car ils veillent continuellement comme ayant à rendre compte de vos âmes. » *Obedite præpositis vestris et subjacete eis; ipsi*

enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (Hebr. XIII, 17.)

3° L'obéissance est l'âme et la forme des actions religieuses, et leur donne un mérite particulier. Car si la charité, qui est l'âme et la forme du Christianisme, élève les actions les plus ordinaires des chrétiens, et leur donne un prix spécial, de même l'obéissance, étant l'âme et la forme de toute la vie religieuse, y rend meilleures les actions qui sont bonnes par nature, et rend bonnes même les indifférentes et celles qui paraissent naturellement méprisables. Ces divers actes faits par obéissance appartiennent désormais à la très sainte vertu de religion, qui a pour objet Dieu et son culte souverain. L'obéissance est donc la règle des actions religieuses. Les religieux ne sauraient rendre agréable au Seigneur aucun de leurs actes, tels que les jeûnes, le silence, le travail des mains ou de l'esprit, et même les choses les plus élevées du Christianisme, comme de prêcher, d'enseigner et de confesser, si ces actes n'étaient animés par elle. Car ces actions, dès qu'elles seraient faites contre la volonté du supérieur, seraient rejetées de Dieu comme des fruits de l'esprit propre. Toutes les autres vertus et même les faveurs extraordinaires qui paraissent venir du Saint-Esprit, sont suspectes et fausses si elles ne sont pas conformes à l'obéissance, celle-ci étant plus agréable à Dieu que toutes les victimes volontaires : *Melior est obedientia quam victimæ.* (I Reg. XV, 22.)

4° L'obéissance procure aux religieux une grande paix intérieure. Tous les hommes désirent la paix. Or la véritable paix consiste dans la tranquillité de l'ordre, *tranquillitas ordinis* (S. Aug.); et cette tranquillité s'obtient quand on sait gouverner son inférieur, c'est-à-dire les sens, et se laisser gouverner par son supérieur, c'est-à-dire Dieu, *regere inferiorem, regi a superiore* (S. Aug.). Le véritable obéissant, qui a cette soumission, jouit donc d'une grande tranquillité de conscience, tandis que le religieux désobéissant est continuellement dans l'agitation d'âme, dans l'ennui et les remords qui augmentent à mesure qu'il contente plus complètement sa propre volonté. Celle-ci, en effet, est un tyran d'autant plus exigeant

qu'on lui laisse prendre plus d'empire. C'est pourquoi le religieux ne trouve jamais de repos en accordant à sa volonté ce qu'elle réclame; il n'a la paix qu'en la mortifiant et en l'anéantissant par une parfaite obéissance. Mais aussi, une fois parvenu là, il est toujours content; et pour pénible que soit à la nature ce qu'on lui commande, ne regardant en tout que la volonté divine manifestée par son supérieur, il y trouve un grand repos, en même temps que Notre-Seigneur aime à se reposer en son âme.

5° Dieu donne enfin aux religieux obéissants une grande gloire dans le ciel. Saint Jean Climaque exprime cette vérité en disant que l'obéissance sera assise à la droite de Jésus crucifié : *Obedientia adest a dextris crucifixi.* (Grad. 4.) Car, comme Jésus Christ a été élevé aux plus grands honneurs à cause de sa parfaite obéissance, ayant commencé, continué et achevé avec elle toute sa vie terrestre; et comme il a rendu le dernier soupir dans des sentiments de prédilection pour les âmes obéissantes, ainsi qu'il fut révélé à un saint, ceux qui auront été parfaitement obéissants auront, en lui et avec lui, une gloire particulière dans le ciel. *Extremam Christus præstitit obedientiam : propterea accepit supremum honorem.* (S. Jean Chrys. in Epist. ad Philipp.)

Combien donc, à tous ces titres, est précieuse la vertu d'obéissance ! Et combien saint Grégoire a raison de dire : « Par les autres vertus nous combattons, il est vrai les démons, mais c'est par l'obéissance que nous en triomphons. » *Cæteris quidem virtutibus dæmones impugnamus, per obedientiam vincimus.* (In lib. IV Reg.) Heureux le religieux qui connaît les avantages de cette vertu et qui la pratique fidèlement, puisqu'elle lui procure tant de perfection dans ce monde et la gloire éternelle après la mort.

ARTICLE II

Conditions de l'obéissance.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre véritable et parfaite l'obéissance religieuse; les principales, auxquelles

toutes les autres se réduisent, sont qu'elle doit être prompte, entière et universelle.

1° L'obéissance doit être prompte. Un véritable obéissant, sitôt qu'il entend la voix de son supérieur l'appeler, se représente que Dieu même parle et commande. Et comme il obéirait avec la promptitude de l'éclair s'il entendait la voix du Tout-Puissant, de même il obéit sans délai à celle de son interprète, puisque c'est la même chose pour nous, que Dieu nous parle par lui-même ou par la bouche d'un homme. S'il y a une différence, c'est que le mérite est plus grand quand on obéit au représentant de Dieu, qu'à Dieu même.

Saint Bernard a parfaitement expliqué les qualités de la prompte obéissance. « Celui, dit-il, qui est véritablement obéissant ne sait ce que c'est que de différer au lendemain; il est ennemi des délais; il se tient toujours prêt à voir, à entendre, à dire, à faire tout ce qu'on voudra; à aller partout où on l'enverra. Enfin son esprit et son corps sont constamment disposés à recevoir la volonté du supérieur pour l'exécuter. » *Nescit moras, fugit crastinum, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit ut imperantis colligat voluntatem.* (Serm. de Obed.)

Cela fait voir combien manquent d'obéissance ces religieux qui, après avoir reçu un ordre contraire à leur goût, mais qu'ils n'osent refuser, par crainte de la correction, ou par égard pour la personne qui commande, se mettent à l'exécuter si lentement, si incomplètement, avec tant de froideur ou de dédain, qu'ils obligent le supérieur à modifier ses ordres et même à les décharger de leur emploi. Agir ainsi n'est pas obéir à son supérieur, mais le forcer d'obéir à nos défauts. D'autres, ayant reçu un ordre, diffèrent de l'exécuter tant qu'ils n'ont pas achevé ce qu'ils font et qui est plus conforme à leur inclination : ils allèguent que ce qu'on leur commande ne presse pas, et qu'ils le feront dans peu de temps. Une telle obéissance n'est point agréable au ciel, puisqu'on y préfère ses propres inclinations aux commandements transmis de la part de Dieu par le dépositaire de son autorité.

Les anciens religieux, selon le récit de Cassien, étaient si fidèles à cette promptitude, qu'ils obéissaient ponctuellement au premier son de la cloche; et, bien que toujours absorbés par la prière, la méditation, la copie des livres ou le travail des mains, ils quittaient toutes ces occupations sans balancer, dès que le signal était donné, comme s'ils eussent entendu la voix de Dieu. Ils laissaient même inachevée la lettre commencée; et une telle obéissance était si agréable au ciel qu'il la bénit parfois par des miracles. Nos constitutions nous prescrivent une promptitude aussi parfaite que celle que nous admirons chez les Pères du désert. *Audito primo signo, surgant fratres.* (Dist. 1. c.1.) *Levis culpa est si quis, mox ut signum factum fuerit, non relictis omnibus, cum matura festinatione, differat se præparare, ut ad Ecclesiam ordinate et composite quando debuerit veniat.* (C. 1.) Ceux donc qui, en entendant le signe donné pour le lever, restent encore quelque temps au lit, ainsi que tous ceux qui, ayant ouï le signe convenu pour aller à l'église chanter les louanges de Dieu, ne quittent point tout de suite leurs écritures, leur étude, leurs autres occupations, ceux-là, dis-je, manquent à leurs constitutions et perdent une grande partie du mérite de l'obéissance. Pour le religieux fervent et ponctuel, sitôt qu'il entend le son de la cloche, il se met dans la disposition des Rois Mages quand ils aperçurent l'Étoile et dirent : « Allons, voilà le signe du grand Roi. » *Hoc signum magni Regis, eamus.*

Le véritable obéissant est docile non seulement au son de la cloche, mais au moindre signe ou geste du supérieur. « Car, dit saint Thomas, dès que la volonté du supérieur est connue, elle devient un commandement tacite, et c'est le mérite de l'obéissance prompte de prévenir l'ordre exprès de l'envoyé de Dieu.» *Voluntas superioris, quocumque modo innotescat, est quoddam tacitum præceptum; et tanto videtur obedientia promptior, quanto præceptum obediendo prævenit, voluntate superioris intellecta.* (2.2.q.104.) C'est pourquoi, quand un supérieur, par ménagement, hésite à commander à un religieux de faire quelque office, si ce dernier saisit l'intention du supérieur, il doit s'offrir de lui-même. Ainsi le prophète Isaïe, com-

prenant que Dieu voulait l'envoyer parler au peuple d'Israël, se présenta aussitôt, et s'écria : « Me voici, Seigneur, envoyez-moi.» *Ecce ego, mitte me.* (Is. VI, 8.) Saint Bernard dit dans le même sens : « Le véritable obéissant devine les intentions du supérieur, les lui arrache avant qu'il ne les ait formulées, et s'en empare pour les exécuter. » *Præripit præcipientem.*

L'obéissance prompte est accompagnée de joie. En effet, la véritable vertu opère avec plaisir, car elle vient de l'amour qui dilate le cœur et le fait agir avec allégresse; or la joie inspire une grande promptitude, tandis que la tristesse est toujours suivie de langueur. C'est pourquoi l'obéissance accomplie joyeusement devient beaucoup plus agréable à Dieu; car il aime ce qu'on lui donne avec joie, et il rejette ce qu'on lui offre par force, avec tristesse. *Hilarem datorem diligit Deus, non ex necessitate aut ex tristitia.* (II Cor. IX, 7.) C'est pourquoi saint Bernard nous dit que la sérénité du visage et la douceur dans les paroles donnent une couleur extrêmement agréable à l'obéissance. *Serenitas in vultu et dulcedo in sermonibus multum colorant obedientiam obsequentis.* (Serm. de Obed.)

Si, au contraire, on obéit avec tristesse, c'est une marque que le cœur est mécontent du commandement reçu, et que l'on se soumet uniquement par nécessité ou par crainte. Or cela gâte la perfection de l'obéissance, et finirait même par la détruire dans sa substance; car une des mille adresses dont le religieux peut se servir pour s'y soustraire, c'est de faire paraître de la tristesse : *Quis enim locus obedientiæ ubi tristitiæ ægritudo cernitur?* (S. Bern. *Ibid.*) De cette manière il oblige en quelque sorte le supérieur à prendre compassion et à ne point lui donner tel ou tel office, de peur de le porter à de plus grands désordres.

2° L'obéissance religieuse doit être entière, c'est-à-dire qu'elle doit étendre son empire sur les grandes puissances de l'âme, la volonté et l'entendement, que les religieux ont consacrés à Dieu dans la profession. Il leur faut d'abord conformer leur volonté à celle du supérieur, de telle sorte qu'ils n'en aient plus d'autre que la sienne, pour réaliser ce que dit saint Jean Climaque, que « la véritable obéissance est une mort

spontanée et le tombeau de la propre volonté ». *Obedientia est spontanea mors... sepulcrum propriæ voluntatis.* (Grad. IV, a. 3.)

Lorsque, par l'obéissance, notre volonté s'est ainsi ensevelie dans la volonté de Dieu, elle devient indifférente pour tout et capable de s'employer à tout. Le religieux a toujours dans la bouche, selon saint Bernard, les paroles de David : « Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt. » Me voulez-vous employer près de vous? je le veux. Me voulez-vous occuper avec le prochain? je m'y rends. Me voulez-vous dans la retraite? me voulez-vous aux emplois extérieurs? je suis prêt. En un mot, je ne veux que votre volonté : *Bonus obediens dat suum velle et suum nolle ut possit dicere : paratum cor meum, Deus, paratum cor meum.* Il est toujours, à l'égard de son supérieur, dans les sentiments de saint Paul converti, lorsqu'il disait : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » *Domine, quid me vis facere?* « O parole courte! s'écrie saint Bernard, mais parole remplie, mais parole vive et efficace! Combien peu de religieux la profèrent avec vérité! » *O verbum breve! sed plenum, sed vivum, sed efficax... Quam pauci inveniuntur in hac perfecta obedientiæ forma!*

Aujourd'hui, comme du temps de saint Bernard, on trouve trop peu de religieux ainsi détachés d'eux-mêmes et prêts à tout entreprendre sur l'ordre de Dieu. Combien de fois ne faut-il pas que le supérieur, avant de commander, se demande ce que chacun d'eux fera le plus volontiers, et leur dise, comme Jésus-Christ à l'aveugle de l'Évangile : *Quid tibi vis faciam?* « Voulez-vous cet office ou celui-là? » Et s'il juge bon de les appliquer à un ministère peu conforme à leur humeur, ce ne sont que plaintes, objections et résistances. D'autres ne font pas, il est vrai, leur volonté si ouvertement; ils procèdent avec plus d'adresse en faisant prévaloir habilement leurs inclinations ou en se servant d'un intermédiaire qui les découvre au supérieur. Pas plus que les autres, ils ne sont de véritables obéissants, et s'ils croyaient l'être, dit saint Bernard, ils ne feraient que se séduire : *Quisquis vel aperte vel occulte satagit ut, quod habet in voluntate, hoc ei*

spiritualis pater injungat, ipse se seducit si forte sibi quasi de obedientia blandiatur. (Serm. de Trib. ord.)

Le véritable obéissant soumet aux supérieurs non seulement sa volonté, mais son jugement propre. Il n'a qu'un sentiment avec eux, en sorte qu'il estime ce qu'on lui commande avantageux pour son salut, précisément parce qu'on le lui commande. Son obéissance ne serait sans cela ni entière ni parfaite. En effet, l'obéissance, selon saint Jean Climaque, est un complet dépouillement de notre propre discernement : *Discretionis depositio.* (Grad. IV.) C'est encore, d'après tous les saints, un holocauste parfait, par lequel on consacre à Dieu tout son être. Or, dans le sacrifice d'holocauste la victime était consumée en entier pour Dieu. Si donc, en obéissant, on se réserve son entendement, c'est-à-dire la région de l'âme la plus haute, la plus indépendante, celle qui dirige tout le reste, l'obéissance n'est plus un dépouillement de l'esprit propre, ni un véritable holocauste; et dès lors elle n'est point agréable à Dieu comme elle devait l'être.

La vraie obéissance est appelée *aveugle* par les SS. Pères, parce que, dans tout ce qui n'est pas contraire à la loi divine, elle fait obéir simplement, sans rechercher des motifs pour déterminer la raison à se soumettre et lui persuader qu'il faut qu'il en soit ainsi ; la vraie raison, la raison universelle, c'est le droit et l'excellence de l'obéissance même. Cette obéissance aveugle est très sage et très prudente; car en se soumettant avec simplicité au supérieur, on suit les lumières de la sagesse infinie de Dieu, comme le dit saint Bernard : *Si vis esse sapiens, esto obediens.* (Serm. de Epiph.) L'obéissance aveugle est l'âme de la religion, parce que, tout l'esprit de celle-ci consistant dans la dépendance des inférieurs aux supérieurs, celui qui entreprend de juger et d'examiner leurs commandements ruine ce principe, et tend à renverser d'une manière occulte un ordre de choses aussi bien concerté.

C'est pourquoi la première leçon que saint Jérôme donnait à son ami Rustique pour le former à la religion, était celle-ci : « Croyez que tout ce qu'ordonnera votre supérieur est avantageux à votre salut; ne vous mêlez jamais de juger ses

ordres; toute votre occupation doit être d'exécuter ce qu'il enjoint, suivant ces paroles de Moïse : « Écoutez, Israël, et taisez-vous. » *Crede tibi salutare quidquid monasterii præpositus jusserit, nec de majorum sententia judices, cujus est obedire et implere quæ jussa sunt, dicente Moyse : Audi, Israel, et tace.*

Saint Bernard se plaignait de rencontrer si rarement cette soumission d'esprit. « Nous voyons, disait-il, plusieurs religieux, dès qu'ils reçoivent un ordre, soulever une foule de questions : « Pourquoi, comment, d'où vient qu'on me charge de cela, à quoi bon, qui a inventé ce conseil, que ne l'ordonne-t-on à un autre? » De là naissent les murmures, les plaintes, l'indignation du cœur, l'emportement dans les paroles, les excuses, le prétexte d'impossibilité, et enfin le refus formel d'exécuter le commandement. » *Multos videmus, post præcipientis imperium, multas facere quæstiones : Cur, quare, quamobrem, sæpius interrogare, etc.?* Ils sont bien loin de cette docilité-, que saint Grégoire décrit ainsi : « La véritable obéissance n'examine point les commandements des supérieurs ni leurs intentions. Sa plus grande joie est de faire la chose commandée, ne connaissant pas d'autre bien que d'obéir à l'ordre reçu. » *Vera obedientia nec præpositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit; in hoc solo gaudet si quod sibi præcipitur, operatur; nescit enim judicare quisquis perfecte didicerit obedire, quia hoc tantum bonum putat si præceptis obediat.* (Libr. II Reg., c. IV.)

Ce qui fait voir l'injustice à laquelle s'exposent les religieux qui examinent et condamnent la conduite de leur supérieur, c'est que la prudence de celui-ci est générale et élevée, tandis que celle des inférieurs est particulière et limitée. Le prélat juge et conduit par les règles du bien commun, dont il doit répondre à Dieu. Pour l'inférieur, il n'est préoccupé que de lui-même et ne juge des choses que par rapport à sa propre personne; par conséquent il ne peut apprécier prudemment la conduite du supérieur, qui agit souvent par des raisons inconnues, et qui, même sans cela, peut avoir des motifs pleins de sagesse au point de vue du bien universel, quoique con-

testables au point de vue particulier. Les religieux qui condamnent leurs supérieurs sur les apparences sont donc téméraires et mal avisés.

On peut cependant représenter au prélat, avec respect, modestie et humilité, ce qui concerne l'intérêt de la santé, celui de l'âme et du bien public. Mais on doit le faire en vue de Dieu, non pour contenter son amour-propre et ses inclinations; après avoir exposé ce qu'on trouve à propos, il n'y a plus qu'à demeurer parfaitement indifférent à tout ce qui nous sera ordonné, accordé ou refusé.

3° L'obéissance doit être universelle, car, dit saint Thomas, le vœu d'obéissance s'étend à toute l'ordonnance de la vie religieuse et en embrasse tous les actes. C'est pour cela qu'il a une espèce d'universalité : *Votum obedientiæ ad religionem pertinens se extendit ad dispositionem totius vitæ; et secundum hoc, habet quamdam universalitem.* (2. 2. q. 86.) Il est étrange de voir combien d'illusions, sous ce rapport, se glissent dans la pratique du vœu d'obéissance. Ne dédaignons pas d'entrer dans le détail, pour mieux apprendre à éviter ces défauts.

L'obéissance doit être générale par rapport à tous les temps, à tous les lieux, à tous les âges et à toutes les actions. Il y a des religieux qui croient que cette vertu n'est guère propre qu'aux novices, et qu'elle est beaucoup moins obligatoire pour les anciens, pour les hommes de mérite, les professeurs, les prédicateurs, les confesseurs. D'autres ne veulent se soumettre que lorsqu'ils sont de bonne humeur; d'autres enfin obéissent si le supérieur est présent, et non pas en son absence. Tous sont dans l'illusion; car, dit saint Bernard, l'obéissance parfaite ne reconnaît point de limites, à moins qu'on ne lui donne pour terme la fin de notre vie. *Perfecta obedientia terminis non arctatur; terminus est obedientiæ qui et vitæ.* (De Præcept. et disp. c. III.)

L'obéissance doit être générale par rapport à tous les supérieurs, tous sans exception tenant la place de Dieu. Certains religieux ne voudraient obéir qu'à ceux qui ont de la science, de la vertu, de l'expérience, des manières prévenantes, et dont le caractère s'accorde avec le leur. Ils sont dans l'il-

lusion, comme ceux que nous avons signalés tout à l'heure; la véritable obéissance se soumet également à tous les supérieurs, parce qu'elle vénère en chacun d'eux le vrai principe de la soumission, c'est-à-dire l'autorité divine; saint Bernard veut donc qu'on leur obéisse comme à Dieu, avec le même respect et la même exactitude : *Sive Deus, sive homo vicarius Dei mandatum quodcumque tradiderit, pari profecto obsequendum est cura, pari reverentia deferendum, ubi tamen Deo contraria non præcipit homo.* (Ibid.)

L'obéissance doit être générale par rapport à tous les commandements. On trouve des religieux qui observent fidèlement certains points de leurs constitutions, mais qui transgressent hardiment les autres. Ils ne sont pas de véritables obéissants; car le vœu d'obéissance s'étend à toutes les observances et à toutes les constitutions, rubriques, inclinations et prostrations au chœur, comme l'explique saint Vincent Ferrier (De Vit. sp. c. 15.)

Enfin l'obéissance doit être générale par rapport aux circonstances du commandement. Certains inférieurs obéissent en ajoutant des circonstances de leur choix, ou en supprimant par caprice celles qui étaient prescrites. Ils sont aussi dans l'erreur; car le religieux, par le vœu d'obéissance, s'est consacré tout entier à Dieu, corps et âme, avec dépendance du supérieur dans tous les cas prévus par lui, afin que l'obéissance soit universelle, comme l'explique saint Thomas : *Illi qui vivunt in religione totaliter se et sua tribuunt Deo; unde obedientia eorum est universalis.* (2. 2. q. 86.)

ARTICLE III

Moyens d'acquérir l'obéissance religieuse.

Le principal moyen pour acquérir l'obéissance parfaite est de ne considérer que la personne du divin Maître dans celle du supérieur; en sorte que l'on ait en vue, en obéissant à ce dernier, de faire la volonté de Dieu, de reconnaître son autorité et de se soumettre à sa majesté souveraine. Si l'on agissait par un autre motif, l'obéissance ne serait

plus un acte de religion, et n'aurait plus l'essence, la perfection et le mérite qui lui conviennent comme au principal des vœux.

Saint Bernard et saint Benoît s'appliquent donc avec raison à poser comme axiome, et rappellent souvent ce principe, que l'obéissance rendue aux supérieurs se rend à Dieu même: *Obedientia quæ exhibetur majoribus, Deo exhibetur.* Et ils le prouvent par ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : *Qui vos audit, me audit.* (Luc. x, 16.) « Celui qui vous écoute m'écoute.» Car elles ne doivent pas s'entendre des Apôtres seuls, mais aussi de tous les supérieurs spirituels reconnus par l'Église.

Si notre Notre-Seigneur, apparaissant parmi nous, nous apportait un ordre, nous lui obéirions avec une volonté simple et entièrement soumise, par la seule raison que la volonté de Dieu est ce qu'il y a de meilleur et de plus sacré pour nous. Nous nous réjouirions même qu'il nous commandât quelque chose de rude et de pénible, et nous regarderions comme une faveur d'être choisi pour l'exécuter. C'est ainsi, ajoutent les deux saints, que tout ordre du supérieur doit être reçu et exécuté comme s'il venait du Maître souverain. Car, qu'importe que sa volonté nous soit manifestée par lui-même, ou par le ministère des anges, ou par celui des hommes? *Quid enim interest utrum ipse, aut per suos ministros, sive homines, sive angelos, hominibus innotescat suum beneplacitum?* (S. Bened. S. Bern.)

Saint Paul exhortant à la vertu ceux qui dépendent des autres, leur dit : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, comme vous obéiriez à Jésus-Christ. » Le même Apôtre et saint Pierre veulent que les chrétiens soient dociles, non seulement aux supérieurs spirituels, mais aux chefs temporels ; non seulement aux maîtres doux et bons, mais encore à ceux qui sont fâcheux : *Servi, obedite dominis carnalibus... sicut Christo.* (Ephes. vi, 5.)... *Non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.* (I Petr. ii, 18.) Sur quoi saint Basile observe fort justement : « Si l'Apôtre voulait qu'on obéît aux puissants de la terre, comme au fils de Dieu même, bien qu'ils fussent infidèles, à combien plus forte raison de-

vons-nous obéir à nos supérieurs réguliers, lors même qu'ils seraient sévères et fâcheux, puisqu'ils parlent directement au nom de Dieu, sont des personnes sacrées, et ne veulent de nous que l'accomplissement de la volonté divine pour notre salut : chose que nous sommes précisément venus chercher dans la religion au prix de tant de sacrifices !

ARTICLE IV

Grièveté du péché de désobéissance : sa punition.

Une fois admis ce principe, que les supérieurs tiennent la place de Dieu, il suit que si les inférieurs leur manquent de respect et d'obéissance, Dieu regarde ce manquement comme une injure faite à sa personne. Aussi Jésus-Christ, après avoir dit des apôtres et des supérieurs : « Qui vous écoute m'écoute, » ajoute, comme conséquence : « Qui vous méprise me méprise. » *Qui vos spernit me spernit.* (Luc. x, 16.) Et saint Paul, après avoir rappelé qu'il faut être soumis aux puissances supérieures, parce que toute autorité vient de Dieu, poursuit incontinent : « Quiconque résiste à la puissance, résiste à l'ordre même de Dieu. » *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* (Rom. xiii, 2.)

Ce péché de désobéissance est si grand que le Saint-Esprit le compare à l'idolâtrie et à la magie, crimes détestables entre tous, puisqu'ils s'attaquent directement à la divinité : *Quasi peccatum ariolandi est repugnare, et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* (I Reg. xv, 23.) Saint Grégoire et saint Bernard justifient cette comparaison en disant que, comme la magie et l'idolâtrie sont un mépris de Dieu et lui ravissent le culte qui lui est dû, de même la désobéissance envers les supérieurs est un mépris qui retombe sur l'autorité du Seigneur et le prive des services dus à sa majesté.

Les châtiments extraordinaires dont Dieu a souvent puni ceux qui manquaient de respect et d'obéissance aux supérieurs, font voir clairement qu'il regarde ce manquement comme fait à lui-même.

Pour avoir murmuré contre la conduite de Moïse, Marie, sa

sœur, fut frappée d'une lèpre horrible et demeura sept jours hors du camp, séparée des enfants de Dieu. (Num. XII.) Le peuple d'Israël ayant murmuré contre Moïse, au retour de ceux qui étaient allés examiner la terre promise, les premiers auteurs du murmure furent frappés de mort en la présence du Seigneur, et le reste du peuple fut condamné à demeurer quarante ans dans le désert. (Num. XIV.) Coré, Dathan et Abiron s'étant plaints de Moïse et d'Aaron, comme prenant trop d'autorité dans le gouvernement, virent la terre s'ouvrir sous leurs pieds et les engloutir vivants, avec leurs tentes et leurs richesses. (Num. XVI.) Une autre fois les enfants d'Israël ayant murmuré contre Moïse à cause de leurs souffrances dans le désert, Dieu envoya des serpents qui en tuèrent un grand nombre. (Num. XXI.) La grandeur de ces punitions démontre que Dieu regardait comme s'adressant à sa majesté suprême l'insubordination des Israélites, ainsi que Moïse et Aaron le leur déclarèrent par ces paroles : « Sachez que votre murmure n'est pas contre nous, mais contre le Seigneur. » *Nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Dominum.* (Exod. XVI, 8.)

Nous devons donc toujours parler des supérieurs avec respect, et détourner quiconque s'en entretient avec mépris, blâme et murmure; ne pas contester avec eux en conversation, même sur des choses indifférentes; recevoir leurs corrections avec humilité, sans nous fâcher ni nous plaindre; ne pas mesurer notre obéissance aux qualités qu'ils possèdent, mais penser, s'ils n'en ont pas de très bonnes, que Dieu peut nous faire connaître sa volonté aussi bien par un supérieur ignorant ou même mauvais, que par un savant et un saint. Car il a établi tous les supérieurs et les a appelés sans exception, des *dieux* visibles, chargés de nous conduire en sa place, comme autrefois il établit Moïse, le dieu visible de Pharaon; c'est pourquoi aussi il a défendu de parler mal des *dieux,* c'est-à-dire de ceux qui sont constitués en autorité.

Les religieux qui osent mal parler des supérieurs portent un grand préjudice à la communauté. Ils diminuent l'estime, le respect et la confiance qu'on avait en ceux qui la dirigent; ils inspirent pour eux de l'éloignement, empêchent de prendre

en bonne part ce qu'ils ont décidé, et affaiblissent chez les sujets la vigueur de l'obéissance. Ces murmures contre les supérieurs sont souvent des péchés considérables, par suite des mauvaises impressions et des funestes entraînements qu'ils produisent chez ceux qui les entendent.

Supplions Dieu de nous conduire à la perfection de l'obéissance, en sorte qu'elle soit surnaturelle, prompte, ponctuelle, prévenante et entière. Demandons-lui la grâce d'obéir de cœur et d'esprit, extérieurement et intérieurement, en conformant notre volonté, nos inclinations et nos jugements à tout ce que le Seigneur désire de nous. Demandons-lui pardon pour avoir tâché si souvent d'incliner ceux qui nous commandaient aux exigences de notre amour-propre et aux caprices de notre volonté. Pardon pour avoir tant de fois examiné, jugé, critiqué la conduite de nos supérieurs, et scandalisé le prochain en nous plaignant d'eux. Fixons désormais les yeux sur Jésus-Christ, le modèle de notre obéissance; et, comme Lui, soyons fidèles à cette vertu jusqu'à la mort. Par là nous régnerons avec Lui à tout jamais, puisque « servir Dieu c'est régner ». *Servire Deo regnare est.*

CHAPITRE IV

DE L'OBSERVATION DE LA RÈGLE

1° Motifs pour observer avec fidélité la règle religieuse; 2° avantages de cette fidélité jusque dans les moindres points; 3° danger qu'il y a de négliger, même dans les petites choses, cette fidélité constante.

ARTICLE I

Motifs pour observer exactement la règle.

Les principaux motifs qui doivent porter les religieux à observer fidèlement leur règle (par ces mots on entend non seulement la Règle de saint Augustin, mais les Constitutions de chaque institut), sont que Dieu le veut, qu'ils le lui ont promis, qu'en le faisant ils reçoivent de lui beaucoup de grâces, et qu'ils donnent bon exemple aux autres.

1° Dieu veut que les religieux gardent exactement leur règle. En effet, Il est le premier auteur de tous les états établis dans l'Église; sa Providence a donc réglé les devoirs de chacun et s'étend aux choses les plus légères en apparence. C'est Lui qui inspire aux fondateurs des ordres religieux et aux supérieurs légitimes de choisir des règlements opportuns pour conduire sûrement à la perfection. C'est Lui qui, en donnant leur vocation particulière aux divers religieux, veut qu'ils observent fidèlement leur règle respective, parce qu'il entend accomplir en eux, par ce moyen, ses desseins éternels, et les conduire au degré de sainteté qu'il leur destine en ce monde, au degré de gloire qu'il leur a préparé dans le ciel.

Ce seul motif devrait suffire à celui qui aime Dieu et qui a souci de son salut. Car lorsqu'on aime une personne, on

cherche en toute chose à lui plaire et à faire sa volonté, et l'on s'y applique d'autant plus qu'on est plus entièrement sous sa dépendance. Si donc un religieux a la hardiesse de transgresser sa règle de sang-froid, par habitude, avec une entière connaissance et presque continuellement, il est bien près de perdre totalement l'amitié de son divin Maître, et il se met sur la voie de la damnation. Aussi le vrai religieux les observe fidèlement; et si parfois il lui échappe de les transgresser par faiblesse, par inadvertance, par négligence, ou dans une occasion imprévue, il s'en humilie devant Dieu, lui en demande pardon, s'en corrige, et répare le mal commis par un redoublement de zèle.

2° Les religieux doivent observer exactement leur règle parce qu'ils l'ont promis dans leur profession. Si l'on promet une chose à une personne à qui l'on a de grandes obligations, la fidélité, l'honneur et la sincérité se concertent pour rendre sacrée cette promesse. Or les religieux par leur profession se sont engagés devant Dieu à observer toutes leurs constitutions; y manquer serait donc pour eux une infidélité, une déloyauté, un déshonneur.

Il y a même cela de particulier parmi nous, comme on l'a remarqué, qu'avant de recevoir la profession des novices, le supérieur leur demande devant témoins s'ils sont dans la volonté d'observer exactement les constitutions, non comme on les pratique ici ou dans tel autre couvent, mais à la lettre, telles qu'elles sont écrites; et s'ils ne déclaraient pas avec fermeté qu'ils sont dans cette disposition, au lieu de les admettre aux vœux, on les renverrait dans le siècle. Après un engagement si formel, les disciples de saint Dominique ne sont-ils pas rigoureusement tenus d'observer fidèlement toutes leurs constitutions?

3° Les religieux, en suivant exactement leur règle, reçoivent beaucoup de grâces. Car toutes les fois qu'ils en observent un point, si petit qu'il soit, cette fidélité leur assure un nouveau degré de mérite en ce monde et de gloire dans le ciel. Elle fait leur bonheur dès cette terre, par les consolations intérieures qu'ils reçoivent de Dieu, par la paix de la

conscience dont ils jouissent, par la force qu'ils acquièrent pour vaincre leurs ennemis, garder joyeusement leurs vœux et avancer chaque jour dans la perfection. C'est pourquoi saint Bernard exhortait ses frères à persévérer avec ferveur dans l'observation de leur règle, par ces paroles : « Je vous prie, mes très chers Frères, et je vous conjure instamment de vivre de telle sorte que vous gardiez toujours soigneusement les pratiques de votre ordre, afin qu'elles vous gardent à leur tour. » *Rogo vos, fratres, et multum obsecro, sic agite et sic state in Domino, dilectissimi, solliciti semper circa custodiam ordinis, ut Ordo custodiat vos.* (Ep. 122.)

4° Un autre grand motif pour engager les religieux à bien observer leur règle, c'est le bon exemple qu'ils doivent à tout le monde et surtout à leurs frères. Saint Paul disait aux premiers chrétiens : « Ayez soin de faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes. » *Providentes bona non solum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.* (Rom. XII, 17.) Et Jésus-Christ veut que notre lumière luise de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient nos bonnes œuvres afin d'en glorifier le Père céleste. *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (Matth. v, 16.) Or cette édification qu'il nous faut donner à nos frères, et dont aucune autorité ne peut nous dispenser, résulte particulièrement de l'exacte observation de nos constitutions, statuts, pratiques et exercices spirituels. Plus on les exécute fidèlement, plus aussi on porte les autres à la régularité. Que si les religieux ainsi fidèles sont anciens et considérables dans leur ordre, l'autorité de leur exemple en est d'autant plus décisive, et leur mérite, sous ce rapport, d'autant plus grand. Ils deviennent les véritables soutiens de la religion, et font fleurir dans leur communauté la piété et la discipline régulière. Car il est presque impossible qu'avec les bons on ne devienne à la longue vertueux, fervent et zélé pour tout ce qui est bien.

ARTICLE II

Les grands avantages de la fidélité à observer la règle dans les petites choses.

Le piège le plus ordinaire dont le démon se sert pour faire tomber les religieux dans des fautes graves, est de les porter à négliger l'observation de leurs constitutions dans les petites choses. Ils frémiraient d'horreur s'il leur proposait d'abord de transgresser leurs vœux et leurs obligations essentielles. Mais, au début, le perfide leur insinue de ne pas tenir compte des petites pratiques, sous prétexte qu'elles ont peu d'importance; qu'elles ne sont bonnes que pour les jeunes religieux; que ce n'est point en elles que consiste la perfection; qu'un esprit large ne descend pas à tous ces détails; qu'il n'y a même aucune faute à y manquer, puisqu'il suffit d'être fidèle à observer les grands points. Si le démon parvient, à l'aide de leur tiédeur et de leur inexpérience, à leur faire accepter ces insinuations, il les porte ensuite à passer par-dessus des prescriptions essentielles, et n'y réussit que trop souvent: ce qui fait dire à saint Jean Chrysostome: « En général, le démon commence ses attaques par des choses minimes. » *Diabolus a minimis plerumque incipit.* (Hom. LI in Matth.)

Afin de prémunir les novices contre cette tentation, on va expliquer les grands avantages de la fidélité aux petites observances, et les grands maux préparés à ceux qui les négligent ou les méprisent.

Supposons avant tout que nous avons affaire à des religieux très fidèles aux grandes choses. Car ils ne sauraient être comme les Juifs, qui demeuraient scrupuleux observateur de la loi dans les petits détails, pour la violer plus impunément dans les points importants : désordre commun aussi chez les scrupuleux. Les religieux doivent avoir une sainte fidélité à observer les moindres choses prescrites par l'obéissance, et en porter une plus généreuse à l'observation des grandes choses; car, vu leur importance, l'obligation de les garder est la plus essentielle de toutes, comme le remarque

saint Bernard : *Novit verus humilisque obediens et minima non contemnere, et maxime curare quæ maxima sunt.*

Cette réserve une fois faite, il est hors de doute que les avantages de la fidélité aux petites choses sont considérables. C'est un moyen de garder exactement les grandes choses, de recevoir de Dieu une grande récompense, de lui donner une grande marque de l'amour, du respect, de l'estime et de la reconnaissance que l'on a pour lui; c'est, en outre, une preuve de la grandeur d'âme, du courage, de la sagesse et de la perfection où l'on est soi-même parvenu.

1° La fidélité à observer sa règle dans les plus petites choses est un moyen de garder exactement les grandes. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'assure : « Celui qui est fidèle dans les moindres choses le sera dans les plus grandes. » *Qui fidelis est in minimo et in majori fidelis est.* (Luc. XVI, 10.) La fidélité se fait même mieux apprécier dans les premières que dans les autres, de même qu'un enfant marque mieux son respect et son obéissance pour son père en évitant les moindres actes qui pourraient lui déplaire, qu'en remplissant les devoirs graves et de nécessité indispensable. En effet, une vertu commune suffit pour éviter les grands péchés, tandis que c'est la marque d'une vertu accomplie de veiller soigneusement à éviter les moindres fautes.

En même temps que cette fidélité est le signe d'une vertu solide, elle contribue à nous faciliter la persévérance dans les devoirs des plus sérieux. Car Dieu aime à récompenser cette exactitude par des grâces d'un ordre plus élevé. C'est donc là un moyen assuré, pour les bons religieux, de faire chaque jour de nouveaux progrès dans la perfection, selon ce que dit saint Anselme : « Voulez-vous monter de vertu en vertu, et de progrès en progrès? craignez d'offenser Dieu dans les moindres détails. » *Si de virtute in virtutem et de profectu ad profectum vultis ascendere, timete in singulis minimis Deum offendere.* (Ep. XLIX.)

2° La fidélité aux petites choses est un moyen de recevoir de Dieu une précieuse récompense dans ce monde et dans le ciel. Jésus-Christ nous l'assure lui-même par ces paroles :

« Courage, serviteur bon et fidèle, parce que vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous établirai sur des grandes; entrez dans la joie du Seigneur. » *Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam; intra in gaudium Domini tui.* (Matth. xxv, 21.) Le Sauveur, pour nous faire comprendre la grandeur de cette récompense, ne dit point que la joie du Seigneur entrera en nous; car notre cœur est trop petit pour la contenir, il dit que nous entrerons dans la joie du Seigneur, pour y être entièrement plongés et absorbés, comme nous l'avons expliqué en parlant des délices du ciel.

Plus les religieux mettent de soin à plaire à Dieu dans les observances qui ne sont que de conseil, plus aussi Dieu est libéral envers eux, comme envers ses bien-aimés. Car, dit saint Jean Chrysostome, la coutume du Seigneur est de répandre de généreuses largesses sur ceux qui lui font de modestes offrandes : *Mos est Dei magna dare pro parvis.* Il en est de lui comme des grands de la terre, à l'égard de leurs serviteurs. Ceux-ci gagnent plutôt l'affection de leurs maîtres par les petites attentions et les assiduités dont ils les entourent, que par les services d'obligation; car il y a dans ces légères prévenances une marque d'affection dont on ne peut s'empêcher d'être touché.

3° Cette fidélité est aussi la marque de la juste idée que les religieux ont de l'amour de Dieu. Car il n'y a rien à dédaigner en ce qui regarde le service et la gloire d'un Être infiniment grand, dit saint Basile : *Nihil est minutum quod Dei causa fiat.* Si, dans la cour d'un grand prince, on est attentif à observer les plus petits points du cérémonial, parce qu'ils concernent la majesté royale, et que l'honneur du souverain s'y trouve intéressé, combien doit-on être plus exact dans toutes les pratiques relatives à l'honneur et au service de Dieu, dont la majesté est infinie ! Car il n'est pas moins honoré par les petites choses que par les grandes. Il l'est même souvent davantage, parce que, dans la fidélité aux premières (outre les mérites déjà indiqués), il y a moins d'occasion de vanité, d'amour-propre, d'intérêt égoïste, que dans les secondes; le dévouement à la gloire de Dieu, le désir de lui plaire et le besoin

de lui donner constamment de nouveaux témoignages de reconnaissance, peuvent seuls porter les religieux à en être les fidèles observateurs.

4° Il y a de la grandeur d'âme dans l'observation des moindres règles. Saint Augustin l'atteste : « Ce qui est petit est petit ; mais c'est une grande œuvre d'être fidèle dans les choses les plus petites. » *Quod minimum est, minimum est; sed in minimo esse fidelem magnum est.* Rien de plus grand, en effet, qu'un homme incapable de manquer de fidélité en rien, et de violer les moindres devoirs de son état. C'est qu'une vertu médiocre ne saurait suffire à se faire continuellement violence, à se gêner et à se contraindre sans interruption. Il est plus aisé de s'imposer quelques efforts pénibles mais passagers, pour réaliser, à de rares intervalles, des actes généreux, que de se condamner à de perpétuels combats contre les inclinations naturelles et la propre liberté, pour accomplir les devoirs quotidiens. Une solide vertu peut seule se résoudre à ce dernier parti et l'exécuter sans fléchir.

Ajoutons que la vertu est d'autant plus parfaite qu'elle est jointe à une intention plus pure et plus droite de plaire à Dieu ; or la fidélité dans les petites choses est un signe de cette droiture et de cette pureté d'intention. Dans la pratique des actions d'éclats, on est souvent excité par la grandeur même de ce que l'on fait, et par l'espérance des biens qu'on en retirera. Les travaux et les difficultés qui s'y rencontrent sont ainsi diminués. Tandis que la pratique des petites choses n'a rien qui transporte l'âme, ni qui l'exalte au-dessus d'elle-même, pour lui faire vaincre l'ennui et le dégoût, inséparables d'une vie commune, uniforme, continuellement sujette à mille détails gênants, et cela sans aucune gloire devant les hommes. Il faut donc une grande force d'âme et une grâce particulière de Dieu pour persévérer dans cette minutieuse exactitude.

Il y a encore de la grandeur dans cet exercice continuel, parce qu'on y rencontre l'occasion de pratiquer les plus hautes vertus : la charité, l'humilité, la patience, l'obéissance, l'égalité de caractère, la mortification de l'amour-propre, des

sens, des passions et de l'esprit d'indépendance. Une multitude de ces pratiques sont renfermées dans les observances les plus vulgaires ; on finit donc par y atteindre et y surpasser, sans efforts extraordinaires, le mérite des entreprises les plus nobles.

Il y a, enfin, de la grandeur d'âme à vaincre sans cesse les tentations d'un ennemi aussi puissant, aussi habile que le démon. Or il nous porte constamment à négliger les petites pratiques de la religion. Quelle faiblesse et quelle imprudence de ne pas se mettre en peine de repousser ses attaques ! Tout est important dans ce qui peut nuire ou contribuer à la grande affaire de notre salut; tout est grand en ce qui regarde la gloire éternelle, et peut nous la faire perdre ou nous la faire mériter et augmenter sans cesse. Le démon le sait; voilà pourquoi il ne néglige rien pour préparer peu à peu notre ruine par les légères infidélités; il y réussirait si nous ne nous décidions à lui résister fortement dans la foi, par une exactitude constante dans tous nos devoirs.

5° La fidélité dans les petites choses est la marque d'une haute sagesse; car la véritable sagesse consiste à tout apprécier et régler dignement, même dans ce qui paraît moins important. Dieu a ainsi réglé les plus petites choses de l'univers, jusqu'à ce qui regarde le moucheron et la fourmi. Et saint Augustin déclare qu'il trouve aussi admirable la structure de ces chétifs insectes, que celle des éléphants monstrueux; la germination d'un grain de blé, que le gouvernement du monde entier. Que si les petites choses, dans le monde des âmes, sont déjà grandes en elles-mêmes, elles le sont encore plus considérées comme des dispositions pour le vrai progrès dans la vertu. Le sage en fait donc un très grand cas, et s'y applique avec persévérance, les envisageant, non seulement dans leur valeur intrinsèque, mais dans le résultat élevé où elles mènent peu à peu d'une manière infaillible.

6° Cette fidélité est la marque d'une âme parfaite; car le propre de la perfection est d'éviter facilement les moindres manquements, d'en avoir une vive crainte, et de pleurer amèrement ceux que l'on commet. Les imparfaits, au contraire, font

insensibles aux fautes légères, et ne pensent point à s'en corriger, parce qu'ils sont encore chargés de péchés considérables et de mauvaises habitudes. Saint Bernard dit, dans ce sens, qu'une âme pure, entièrement consacrée à Dieu, doit avoir autant d'horreur des moindres imperfections que des plus graves offenses, tant sa délicatesse de conscience est exquise : *Mens Deo dicata sic caveat minora vitia ac majora.*

Les avantages attachés à la fidélité aux petites choses paraissent mieux par la considération des grands maux que leur transgression entraîne. Le Saint-Esprit l'a dit : « Celui qui méprise les fautes modiques tombera peu à peu dans les grandes. » *Qui spernit modica, paulatim decidet.* Dieu punit ces transgressions par la soustraction de ses lumières dans l'esprit et de son onction dans le cœur. Par suite de cette privation des grâces, les infracteurs de la règle tombent dans la tiédeur, la paresse, la langueur et le dégoût pour les choses spirituelles; c'est ainsi qu'ils arrivent enfin à violer leurs vœux et jusqu'aux commandements de Dieu.

Pour ce qui regarde particulièrement notre Ordre, il est vrai que ses constitutions n'obligent sous aucun péché, ni mortel ni véniel; mais tous nos docteurs remarquent qu'il arrive pourtant rarement qu'on les transgresse de propos délibéré sans se rendre coupable. Car les circonstances qui accompagnent cette transgression, la fin à laquelle elle tend, les motifs qui la dirigent, les effets qui en résultent sont presque toujours vicieux, et lui communiquent leur malice. C'est pourquoi saint Thomas dit expressément : « Bien que nos constitutions n'obligent pas d'elles-mêmes sous peine de péché, on peut pourtant pécher véniellement ou mortellement lorsqu'on les transgresse par mépris, négligence ou passion déréglée (comme par sensualité, gourmandise, paresse, amour-propre, immortification, vanité, respect humain, curiosité, colère, vengeance). Quant à la transgression inspirée par le mépris, elle est toujours péché mortel, et même la fréquence de toute transgression est une disposition au mépris. » *Qui tamen possent venialiter peccare ex negligentia vel libidine seu contemptu; frequentia tamen peccati dispositive inducit ad contemptum.* (S. Th.)

Les jeunes religieux qui ont une conscience timorée ne doivent pourtant pas se troubler s'ils tombent parfois en quelques fautes, car ils sont hommes ; or il est de l'homme d'être faible, et « nous manquons tous en beaucoup de choses ». *Non est homo qui non peccet...; in multis offendimus omnes.* (Jac. III, 2.) Ils doivent s'humilier de leurs transgressions, en demander pardon à Dieu, s'en corriger promptement, accepter avec piété et humilité la pénitence que leur en imposera le supérieur, et prendre les meilleurs moyens de ne plus y retomber de propos délibéré.

C'est cette fermeté à corriger les fautes quotidiennes qui fait la différence entre les religions relâchées et celles qui sont ferventes. Dans les premières, le religieux viole souvent sa règle de sang-froid, sans avoir intention de se réformer; et le supérieur, sachant ces transgressions, ne s'en met guère en peine, n'impose pas la pénitence convenable. Tous ainsi, de concert, laissent s'introduire, par leur mollesse, l'inobservance et le relâchement, dont ils deviennent responsables devant Dieu.

Prions le Seigneur de nous garder de ce malheur et de nous rendre dignes de contribuer à former des communautés ferventes, par cette grande exactitude et cette inviolable fidélité à observer, dans les moindres points, nos constitutions, statuts, exercices réguliers, pratiques ordinaires et cérémonies saintes. Demandons-lui pardon d'y avoir manqué si souvent, et d'avoir par là scandalisé nos frères. Formons enfin une ferme résolution de nous corriger sans délai de nos inobservances, et d'être plus fidèles à l'avenir.

Daigne saint Dominique, notre père, qui a choisi nos constitutions par inspiration du ciel, et nous les a données comme un moyen assuré de salut, nous obtenir la grâce de les observer ainsi qu'il les a observées lui-même, dans les moindres prescriptions, nuit et jour, dans le couvent et hors du couvent, pendant le noviciat et après la profession; de sorte que nous soyons stables dans l'obéissance jusqu'à la mort. Ainsi soit-il.

CHAPITRE V

DE L'OBLIGATION DE TENDRE A LA PERFECTION

1° En quoi consiste la perfection de l'homme; 2° obligation de tendre à la perfection; 3° moyens de tendre à la perfection; 4° obstacles à la perfection et leurs remèdes.

ARTICLE I

En quoi consiste la perfection de l'homme.

La perfection de l'homme consiste dans une entière union avec Dieu : union, dit saint Thomas, qui se fait par la charité. Car une chose est dans toute sa perfection quand elle est arrivée à la dernière fin pour laquelle elle a été créée. La dernière fin de l'homme, c'est celle dans laquelle il trouve, comme dans un centre, tout ce que son entendement peut connaître, et tout ce que sa volonté peut aimer; en d'autres termes, c'est Dieu, le bien souverain et universel : *In hoc consistit perfectio hominis quod totaliter Deo inhæreat.* Or c'est la charité qui unit parfaitement l'homme à Dieu, comme à son souverain bien, et en fait une même chose avec lui; car, enseigne saint Jean, « Dieu est charité, et qui demeure dans la charité, demeure en Dieu. » (I Joan. IV, 16.) C'est donc avec vérité que saint Paul a pu dire : « La charité est le lien de la perfection. » *Vinculum perfectionis.* (Coloss. III, 14.)

En effet, cette entière union avec Dieu se produit en appliquant au souverain bien toutes les puissances de l'âme et du corps. De là vient que la perfection renferme une certaine universalité, comme dit saint Thomas, puisqu'elle choisit

Dieu pour unique objet de tout mouvement intérieur et extérieur : *Perfectio importat quamdam universalitatem.* Or l'esprit de l'homme, quand il agit dans la charité, ne pense qu'à Dieu, et ne juge de la valeur de toute chose que selon les règles de sa divine parole. D'autre part, son cœur et sa volonté n'aiment que Lui, adhérant en tout à ce qu'il veut, et rapportant à sa gloire toute affection et tout désir qui ne l'ont pas directement pour objet. A leur suite marchent toutes les autres puissances, les paroles, les actes; en sorte que tout, sous le drapeau de la charité, rentre dans l'ordre surnaturel, et se rapporte à l'honneur du souverain Être.

En outre, afin que cette union des puissances et des facultés de l'âme avec Dieu soit parfaite, il faut que l'homme s'y applique avec toute l'ardeur et la constance dont il est capable, sans que rien puisse le détourner ni le ralentir. C'est encore la charité qui forme en nous cette tendance irrésistible vers Dieu, et nous transforme en quelque manière en lui. La perfection de la charité, il est vrai, n'est complète que dans le ciel; car là, les bienheureux voient Dieu clairement, l'aiment parfaitement, continuellement, sans pouvoir jamais cesser. L'homme, dans ce monde, ne peut pas toujours être occupé de cette pensée et de cet amour; il en est détourné par l'infirmité de la nature et les nécessités de la vie. Au moins, sur cette terre, la perfection de la charité nous presse de faire tous nos efforts pour unir à Dieu nos diverses puissances intérieures, qui sont les principes de nos actes, afin qu'elles l'aient toujours pour objet et pour fin de leurs mouvements. Ainsi, elle nous fait arriver au plus haut degré d'union avec Dieu, et par là à la plus grande somme de perfection qui soit possible durant la vie présente.

Pour coopérer à ce travail, l'homme doit écarter tous les obstacles à la charité, et par conséquent à la perfection. A cet effet, trois choses s'imposent à lui : 1° S'appliquer de toutes ses forces à éviter le péché, non seulement le péché mortel, qui détruit l'amour divin, mais le péché véniel, qui le ralentit; à se corriger de tous ses défauts, et à mortifier les affections déréglées de la cupidité, qui est le poison de la charité,

comme le dit bien saint Augustin : *Venenum charitatis est cupiditas.* 2° S'appliquer constamment à pratiquer toutes les vertus : l'humilité, la patience, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, la pénitence, la mortification et les autres qui facilitent notre union avec Dieu ; en sorte que la charité, trouvant son travail préparé, n'ait plus qu'à les unir ensemble, en être l'âme et les rapporter toutes au Bien souverainement aimable. 3° S'efforcer d'acquérir ces vertus dans un éminent degré, afin qu'elles aident à opérer des actions excellentes et parfaites, autant que la fragilité humaine le permet ; car ce sont les actions excellentes, continuellement pratiquées, qui rendent la vie de l'homme semblable à celle de Dieu, et font marcher à grands pas l'œuvre de sa perfection. De là vient qu'en peu de temps les âmes généreuses montent si haut. Leurs actes n'ont pas été nombreux, mais héroïques ; et par une série de victoires, elles ont bientôt conquis le cœur de Dieu.

ARTICLE II

L'obligation de tendre à la perfection.

Tous les chrétiens sont obligés de tendre à la perfection dans une certaine mesure proportionnée à leur condition ; car ils sont tenus d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toutes leurs forces et sur toute chose. Aussi saint Paul écrivait aux fidèles : « C'est la volonté de Dieu que vous soyez saints. » Et Jésus-Christ a dit à tous : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* (I Thess. IV, 3.) *Estote perfecti sicut Pater vester cœlestis perfectus est.* (Matth. V, 48.) Les moyens dont les séculiers doivent se servir pour tendre à cette perfection de précepte, sont de garder exactement les commandements de Dieu, surtout celui de son amour, et d'imiter ses perfections dans les actes qui concernent leurs devoirs d'état.

Mais les religieux sont obligés de tendre à une perfection plus haute que les séculiers, à cause de l'état de sainteté embrassé par eux à leur profession, état par lequel ils s'engagent à garder, non seulement les commandements, mais

aussi les conseils renfermés dans les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ces trois vœux s'ajoutent à leurs autres obligations de chrétien et leur apportent, avec de nouveaux devoirs, la source d'une nouvelle perfection. C'est pourquoi l'état religieux est appelé par les saints Pères : « la perfection du christianisme ; » car il fait produire, par la pratique des vœux, des œuvres plus excellentes que celles des simples chrétiens, et Dieu y accorde des grâces plus abondantes pour faire arriver à une union plus intime et plus continuelle avec lui, autant qu'il se peut dans cette chair mortelle.

Les religieux ne sont pas pourtant obligés d'être parfaits ; mais ils sont tenus de travailler à le devenir aussitôt qu'ils ont accepté cette tâche par la profession, comme le dit saint Thomas : *Non oportet quod quicumque est in religione jam sit perfectus, sed quod ad perfectionem tendat.* Si jamais ils renoncent directement ou indirectement à leur intention première de tendre à la perfection, et n'en conservent pas la volonté sincère, ils tombent donc dans un état criminel ; car ils outragent Dieu en devenant infidèles aux promesses sacrées qu'ils lui ont faites dans leur profession.

ARTICLE III

Moyens d'arriver à la perfection.

Par les conseils, on obtient plus facilement, plus sûrement et plus complètement la fin de la perfection, qui est la charité, dit saint Thomas : *Per consilia facilius, securius perfectiusque charitas obtinetur.*

En effet, les vœux, d'une part, écartent les obstacles à la charité, et, de l'autre, rassemblent ce qui en fait la perfection. Car, par les trois vœux, le religieux renonçant, pour des motifs surnaturels, à tous les biens de la terre, à tous les plaisirs des sens et à sa liberté, c'est-à-dire à tout lui-même, fait un acte d'amour de Dieu qui renferme la plus haute perfection. La raison en est que ces vœux, en consacrant tout son être à Dieu, constituent un holocauste, c'est-à-dire un sacrifice complet ; ils équivalent donc à un martyre continuel,

par la mort volontaire à toutes les choses du monde et par la pratique des observances austères. Où donc trouver un acte d'amour plus parfait que dans ce don complet et ce continuel martyre de toute la vie?

Les vœux de la religion sont aussi de grands moyens pour observer plus aisément et plus parfaitement les commandements de Dieu, dans lesquels consiste essentiellement la perfection chrétienne : *Per se quidem et essentialiter consistit perfectio christianæ vitæ in præceptis.* Par exemple, tous les chrétiens, par la loi du Seigneur, sont obligés de pratiquer la pauvreté d'esprit; car Jésus a dit que ceux qui ne renoncent pas à tout, ne peuvent être ses disciples. Cette pauvreté consiste dans le détachement intérieur à l'égard des biens de ce monde. Or il est plus facile aux religieux qu'aux séculiers de renoncer à tout ce qu'ils possèdent; car ce renoncement, avons-nous remarqué ailleurs, est plus aisé à celui qui est séparé effectivement de ces biens, qu'à celui qui en conserve la propriété. Tout bon chrétien est encore obligé, par la loi de Dieu, de garder la chasteté, selon son état. Or il est plus aisé de renoncer entièrement aux plaisirs des sens que d'en user avec modération et sans tomber dans le péché. Le disciple de Jésus-Christ est tenu aussi de renoncer à son amour-propre et à sa volonté; c'est le précepte du Maître. Or il est bien plus facile aux religieux qu'aux séculiers de renoncer à eux-mêmes et à leur amour-propre; car leur état les exerce à obéir constamment aux supérieurs, tandis que les hommes du monde sont presque en tout maîtres de leurs actions, et font ce qu'il leur plaît.

Tous les chrétiens doivent accomplir la volonté de Dieu. Or, s'ils connaissent en général ce que Dieu demande d'eux, ils ne le savent point dans le détail de chaque action; tandis que les religieux peuvent faire, dans leurs moindres actions, cette volonté souveraine, manifestée par tous les règlements qu'ils ont à suivre. Chaque serviteur de Jésus-Christ est obligé d'éviter les paroles inutiles, dont il devrait rendre compte au Souverain Juge, et les paroles contraires à la charité, à l'humilité et aux autres vertus chrétiennes; or il est plus aisé

aux religieux qu'aux séculiers d'éviter ces paroles condamnables, grâce au silence que prescrit la règle, et qui les met à l'abri des paroles oiseuses ou mauvaises. Tout homme est également tenu, par la loi de Dieu, d'éviter les occasions du péché; mais quelle condition, sous ce rapport, est comparable à celle du religieux; sa règle, ses occupations, sa solitude, le mettant à l'abri des objets pernicieux auxquels les séculiers sont toujours exposés?

Chaque chrétien, ajouterons-nous encore, est obligé de bien employer le temps et de mener une vie pleine de bonnes œuvres; mais n'est-il pas plus facile aux religieux d'y réussir, puisque leur règle leur prescrit toute une série d'exercices spirituels et d'œuvres méritoires, tandis que dans le monde on a tant de peine à utiliser saintement une seule journée? Que si, enfin, tous sont obligés, par les préceptes divins, de faire pénitence, combien cela est-il plus facile aux religieux qu'aux séculiers! Leur règle, en effet, leur détermine les œuvres de pénitence qu'ils doivent faire pour expier dignement leurs péchés passés et prévenir ceux qu'ils sont exposés à commettre désormais. Quant aux mondains, sauront-ils se condamner eux-mêmes à faire une pénitence proportionnée à leurs péchés et assez forte pour prévenir les rechutes? Généralement, non.

Mais aussi, avouons qu'un religieux qui, uniquement résolu de garder ses vœux, n'aurait aucune application à observer sa règle, serait dans un état très périlleux, comme l'enseignent tous les docteurs. Car étant obligé, sous peine de péché mortel, de tendre à la perfection, il ne peut renoncer d'une manière constante et générale aux choses qui en sont les moyens; ce serait renoncer à la perfection elle-même. Or ces moyens s'identifient presque avec la pratique des divers points de la règle, dans lesquels on les a sagement rassemblés et condensés. En outre, cette intention de ne point observer ses constitutions serait, pour le moins, un mépris virtuel; et celui-ci dispose au mépris formel, qui est toujours un péché grave. Que de sujets de réflexion! Que de motifs de crainte!

Saint Augustin et saint Bernard emploient deux comparaisons pour nous faire mieux comprendre les grands avantages

que les religieux retirent de leur règle pour devenir plus parfaits. Comme les ailes des oiseaux, disent-ils, servent à les rendre plus légers et à les faire voler plus haut, et comme les roues d'un chariot sont d'un grand secours aux animaux qui les tirent; de même les règlements des religieux, formés d'après les conseils évangéliques, loin d'être pour eux une charge, leur fournissent des ailes afin de s'élever plus aisément vers une haute perfection; elles sont comme des roues qui les aident à porter plus aisément le joug des commandements du Seigneur. Les hommes du monde, pendant ce temps, se traînent et gémissent sous le poids de leurs simples obligations chrétiennes. Heureux s'ils ne succombent pas!

Mais afin d'atteindre à ce magnifique résultat à l'aide de l'observation des constitutions et de l'exercice des actions ordinaires de la religion, il faut avoir un grand soin de les bien animer intérieurement. Souvent les religieux perdent de vue cette maxime. Leur corps agit seul; et, tandis qu'ils chantent les louanges de Dieu la nuit et le jour ou qu'ils assistent au saint Sacrifice, leur esprit et leur cœur ne sont point occupés des choses célestes, leur corps même manque de respect, leurs yeux sont immodestes, et au lieu d'honorer le Seigneur par le culte qu'ils lui rendent, ils l'offensent de nouveau.

Lorsqu'ils font des actions de pénitence, comme les jeûnes, les veilles, les études, etc., c'est souvent par contrainte et en se plaignant. Ils en adoucissent tant qu'ils peuvent les aspérités, et s'en dispensent entièrement, si cela leur est possible sans être aperçus. Quand ils obéissent, ce n'est pas en vue de Dieu. Aussi, bien qu'ils soient depuis plusieurs années dans des exercices sanctifiants, ils sont pourtant toujours sans dévotion et deviennent plus imparfaits qu'au commencement de leur vie religieuse. Pour éviter ce grand malheur, qu'ils s'accoutument, dès leur première année de religion, à rapporter à Dieu tous leurs actes, non seulement en général dans l'oraison du matin, mais aussi en particulier en animant chacun d'eux par l'intention de le faire concourir à leur progrès spirituel.

Les saints Pères recommandent plusieurs moyens très utiles pour tendre à la perfection.

1° Il faut un désir ardent : *Ad perfectionis fastigium virtutum desiderio impellente pervenitur.* (S. Laur. Justin.) En effet, l'expérience fait voir que celui qui convoite ardemment une chose, emploie tous ses soins pour se la procurer et surmonte toutes les difficultés qui s'opposent à son acquisition. Que si la volonté, au contraire, désire faiblement un objet, on ne fait que de très légers efforts pour l'obtenir, et bientôt on abandonne entièrement tout dessein de le poursuivre. Si donc on n'a qu'un faible désir de la perfection, et que ce désir ne produise qu'une médiocre application pour y arriver, c'est la marque que l'on ne tend pas sérieusement vers elle, malgré l'obligation qu'on en a contractée.

Ce désir ardent de devenir parfait doit être fondé sur de puissants motifs, et spécialement sur le plus noble de tous, à savoir, que nous procurons une très grande gloire à Dieu en tendant sans relâche vers un idéal sublime, et en faisant tous nos efforts pour arriver à une sainteté consommée. Car une seule âme parfaite rend à elle seule plus d'honneur à la divine Majesté, sur la terre et dans le ciel, qu'un très grand nombre d'âmes en état de grâce, mais dépourvues du même degré de sainteté. C'est pourquoi Dieu, qui tient avant tout à son honneur, la traite comme on traite son plus cher ami et lui prépare une belle couronne.

2° Pour avancer dans la perfection, il ne suffit pas d'avoir de grandes aspirations, il faut travailler constamment à s'approcher du but. Il y en a qui travaillent un temps à leur progrès, puis se relâchent et s'arrêtent. Ceux-là doivent trembler pour leur salut, car Notre-Seigneur a dit : *Quiconque met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas apte au royaume de Dieu ;* et encore : *Le royaume des cieux veut être gagné par la violence, et il n'y a que les violents qui le ravissent.* Le Sauveur nous fait comprendre, par ces paroles, comment le désir de la perfection doit avoir pour conséquence un travail vigoureux et un courage inébranlable, que rien ne puisse étonner ni rebuter. *Nemo mittens manum suam ad aratrum et respiciens retro aptus est regno Dei.* (Luc, IX, 62.) *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* (Matt., XI, 12.)

Saint Grégoire et d'autres saints Pères se servent de belles comparaisons pour nous convaincre de la nécessité de travailler sans trêve aucune à la perfection, si on y veut avancer réellement. Comme un homme qui naviguerait sur un fleuve rapide, disent-ils, se verrait bientôt emporté par le courant s'il cessait de ramer, et finirait par se trouver à l'opposé de l'endroit où il voulait parvenir : de même, notre nature corrompue subit un courant tellement violent vers le mal, que si l'on ne travaille pas sans relâche et avec de grands efforts pour avancer dans les voies de la solide vertu, on se verra entraîné par le cours impétueux des passions, et l'on se trouvera bientôt plus loin du terme désiré qu'on ne l'était au départ. De là le célèbre axiome des saints que « dans la vie spirituelle, ne pas avancer, c'est reculer. » *In via Dei, non progredi, regredi est.*

Saint Augustin emploie une comparaison analogue : « Nous ne pouvons, dit-il, nous soutenir dans la voie de la perfection et nous empêcher de décheoir qu'en faisant des efforts pour monter. Dès que nous commençons à nous arrêter, nous descendons, de sorte que si nous ne voulons pas retourner en arrière, il faut toujours courir en avant sans nous ralentir. » (Ép. 117.) C'est pourquoi les religieux étant obligés, en vertu de leur état, de tendre à une perfection plus haute, doivent travailler à monter chaque jour davantage sur ce chemin, afin de ne pas violer le pacte fondamental de leur profession.

C'est donc une preuve que l'on ne travaille pas à son progrès quand on est toujours le même. Car le travail, dans les voies de la grâce, n'est pas inutile, mais toujours suivi de quelque succès.

Cet axiome ne doit pourtant pas effrayer les âmes timorées qui, ayant une idée très haute de la vertu et un sentiment très vif de leur misère, pensent reculer chaque jour sur le chemin, au lieu d'avancer. Car le progrès qu'on y fait n'est pas toujours sensible; au contraire, il développe la connaissance de notre indignité en même temps que le sentiment du plus parfait; de sorte qu'on voit de mieux en mieux tout ce qui nous manque; et c'est là un signe d'avancement. Ces âmes doi-

vent donc se rassurer, et se réjouir même, d'éprouver une crainte si sanctifiante. Au fond elles ont une volonté sincère et un véritable désir de plaire à Dieu ; elles font tous leurs efforts pour pratiquer les vertus et observer les devoirs de leur état. Ces symptômes intérieurs sont les signes les plus clairs et les plus rassurants de leur tendance réelle vers la perfection.

Pour s'encourager fortement à l'acquérir, il faut oublier le bien que l'on a fait par le passé, de peur d'y trouver de la complaisance, et penser continuellement à celui qui reste à faire. Telle était la maxime de saint Paul : *Quæ quidem retro sunt obliviscens.* (Philipp. III, 13.) Afin de la suivre, il faut imiter les voyageurs qui, voulant arriver avant la nuit dans une ville, ne se complaisent point à regarder le chemin parcouru, mais pensent uniquement à celui qui reste devant eux. De même, nous, les voyageurs de cette terre, qui voulons, durant les courtes années de la vie, parcourir le long chemin de la perfection pour arriver à notre céleste patrie, nous ne devons pas mesurer combien nous avons fait déjà de progrès dans la vertu, mais combien il nous en reste avant de toucher au terme. Loin donc de nous laisser aller peu à peu à l'abattement le long du sentier, efforçons-nous, à mesure que la vie s'abrège, d'y marcher toujours plus vite et plus fort, afin de remporter le prix tant désiré : *Sic currite ut comprehendatis.* (I Cor. IX, 24.)

Pour s'animer à bien travailler à la perfection, il est bon de toujours observer les religieux les plus avancés, dans le but de suivre leurs exemples. « Cherchez, disait saint Antoine, à imiter dans l'un la modestie, dans l'autre l'humilité, dans celui-ci le silence, dans celui-là la douceur et la patience, dans chacun ce qu'il a de meilleur. » C'est en agissant ainsi lui-même que cet illustre solitaire devint très parfait. Saint Bernard rapporte aussi qu'à son entrée en religion, il fut touché de grands sentiments de ferveur, en se voyant entouré de religieux pleins de charité, d'élan et de régularité. A cette vue, il s'animait à travailler comme eux à l'acquisition de la perfection, et il s'adressait souvent à lui-même cette exhortation : « Bernard, Bernard, qu'es-tu venu faire

ici?» *Hoc semper in corde, frequenter etiam in ore habebat: Bernarde, Bernarde, ad quid venisti?* (In vita S. Bern.)

Le souvenir du but que nous nous sommes volontairement proposé lors de notre entrée en religion, servira également à ranimer notre courage dans les peines qui ne peuvent manquer de se rencontrer. Nous nous dirons à nous-mêmes comme saint Bernard : Pourquoi es-tu venu en religion? Est-ce pour faire ta volonté, ou pour t'astreindre à suivre celle de ton supérieur? Est-ce pour avoir toutes tes aises, ou n'est-ce pas plutôt pour manquer de tout, comme un pauvre de Jésus-Christ? Est-ce pour être loué et estimé des hommes, ou pour en être oublié et méprisé? Est-ce pour mener une vie lâche, molle, sensuelle, oisive, ou n'est-ce pas plutôt pour observer exactement les pratiques régulières? Pourquoi donc rejeter maintenant ce que tu es venu chercher alors, quand tu entendais si clairement la voix de la grâce et étais si bien disposé à la suivre? Pourquoi reculer, quand il faudrait avancer?

Bien que Dieu destine tous les religieux à la sainteté, le degré de perfection auquel il les appelle est pourtant inégal. Il y a des vocations ordinaires à qui la Providence n'a point réservé de grâces de choix. Ceux qui suivent cette voie n'ont qu'à travailler à leur avancement et à l'édification de leurs frères par la pratique des vertus communes, la modestie, la ferveur, la fidélité aux lectures spirituelles, le silence, l'exactitude dans l'assistance nuit et jour aux actions de la communauté, en animant intérieurement ces pratiques journalières par des motifs de charité, de mortification et d'obéissance.

Il en est d'autres appelés à une perfection plus éminente, et auxquels Dieu donne des grâces spéciales pour opérer des œuvres extraordinaires de patience, de charité, d'oraison, de mortification, d'humilité, de pauvreté et de toutes les vertus. Ces derniers doivent, avec plus de soin, se montrer fidèles aux desseins du divin Maître sur eux, et suivre leurs attraits, comme l'ont fait les grands saints de tous les Ordres, mais sans se permettre jamais des pratiques extraordinaires en dehors de l'approbation des supérieurs. Il faut être difficile pour croire que la grâce nous inspire ces sortes de prati-

ques. Car l'inspiration, au lieu de venir de Dieu et d'être accompagnée d'humilité et d'obéissance, provient bien des fois de l'orgueil, de l'illusion et de la tentation du démon. Il faut donc, en général, après avoir admiré les actes héroïques que nous lisons de la vie des saints, s'humilier de ce que nous ne méritons pas de les imiter. Que ces actions, cependant, servent à exciter notre ferveur dans l'accomplissement de nos devoirs ordinaires, en nous y faisant mettre le zèle et l'amour que les saints apportaient dans leurs œuvres héroïques et dans toutes les autres circonstances de leur vie.

ARTICLE IV

Obstacles à la perfection; leurs remèdes.

1° Le premier obstacle qui empêche d'arriver à la perfection est la dégradation de la nature humaine. Tous les hommes naissent avec une nature corrompue par le péché originel, et, bien que le baptême efface en nous ce péché, il y reste pourtant un grand fonds de corruption et le désordre de la concupiscence. De là ces passions qui nous portent à l'orgueil, à la sensualité, à la curiosité, à l'amour des biens de ce monde; de là ce naturel vicieux, ce tempérament enclin au mal, que nul remède humain ne peut guérir. Les religieux, en quittant le monde, ne changent pas de nature et ne se trouvent pas débarrassés, comme par enchantement, de leurs passions perverses. Cependant les vœux dont ils font profession et les constitutions qu'ils embrassent sont des moyens pour corriger cette dépravation de la nature, source de tous leurs vices, et pour arriver à la perfection. Ils doivent donc, jusqu'à la mort, combattre par ce moyen leur mauvais naturel et vaincre chaque jour leurs plus violentes inclinations. Sans cela, ils n'arriveront jamais au but élevé de leur vocation.

2° Le mauvais exemple et le peu de régularité du prochain sont des obstacles à la perfection. Le bon exemple est très puissant à nous rendre saints; car la vertu par elle-même est si belle qu'on l'aime dans autrui, alors même qu'on ne la

pratique pas, et cette estime prédispose à l'imitation. Mais le mauvais exemple est encore plus puissant pour nous rendre vicieux, car sa force naturelle est augmentée par la corruption de notre cœur. Un religieux était resté régulier et fervent dans son noviciat tandis qu'il vivait avec des religieux exemplaires ; mais en demeurant avec d'autres qui sont tièdes et négligents, il imite leur dissipation et quitte peu à peu sa première ferveur. C'est pourquoi, si l'on veut bien former les novices pendant leur année de probation, il faut les séparer du reste de la communauté, de peur que les mauvais exemples, si malheureusement il s'en rencontre, ne les gâtent et n'empêchent le fruit des bonnes instructions de leur Père Maître.

Il importe, pour se préserver d'un tel malheur, qu'on évite, autant que la charité et la société commune le permettent, la conversation avec les religieux dissipés. Si l'on est obligé de se mêler à eux, loin de les imiter, on tâchera de les ramener à leur ferveur d'autrefois, et, tout en se montrant charitable, on se gardera d'avoir avec eux aucune liaison particulière. Quant à ceux qui s'exposent à nuire aux autres par leur dissipation, qu'ils pensent combien sévèrement Dieu punira le téméraire qui ose donner mauvais exemple à ses frères, les scandalise par la transgression de sa règle, et introduit le relâchement dans le monastère. Il vaudrait mieux pour lui être jeté dans la mer, avec une pierre de moulin au cou ; car cette peine temporelle n'est pas comparable à celle qu'il endurera dans l'enfer : *Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.* (Luc. XVII, 2.)

3° L'ancienneté dans la religion est souvent un obstacle à la perfection. Les anciens religieux devraient se montrer les plus fervents, les plus fidèles à tous leurs exercices, et être de parfaits modèles pour toute la communauté. Car, s'ils ont travaillé à leur sanctification durant toutes ces années de profession, la régularité a dû leur devenir familière et aisée, par la longue habitude. Il y a cependant des religieux qui regardent leur ancienneté comme un titre pour se dispenser des

petites choses, être moins soumis aux supérieurs, et devenir inquiets, perturbateurs de la charité, de la joie, de la ferveur communes. C'est la preuve que, pendant leur longue vie religieuse, ils n'ont point travaillé à leur perfection, ni gardé la règle par des vues surnaturelles, mais seulement par respect humain et par crainte du châtiment.

Pour éviter ce malheur, ils penseront souvent que, plus ils ont passé d'années en religion, plus ils sont près d'aller rendre compte à Dieu de leur conduite; qu'ils seront d'autant plus sévèrement jugés qu'ils auront abusé de grâces plus nombreuses et auront donné aux jeunes religieux plus d'occasions de scandale. Quelle tristesse pour eux s'ils s'attiraient un reproche semblable à celui que faisait Jésus à ses disciples : *Sinite parvulos venire ad me :* Laissez ces jeunes religieux fidèles à leurs devoirs s'approcher de moi; car je les aime tendrement comme mes chers enfants, et le royaume des cieux est pour eux plutôt que pour vous : *Talium enim est regnum Dei.* (Marc. x, 14.)

4° Les talents naturels, le rang distingué et les charges honorables sont également des écueils pour la perfection. Quand Dieu donne à certains religieux des talents naturels pour gouverner, enseigner, prêcher et diriger, il ne les leur accorde pas seulement pour eux, mais pour sa gloire, la sanctification du prochain et surtout celle de leurs frères. En correspondant à ces grâces exceptionnelles, ils recevront dans le ciel une récompense plus grande que celle qui est réservée aux religieux dépourvus de talents particuliers et occupés simplement aux actions ordinaires de la communauté.

Mais ceux qui, abusant de leurs talents, n'en font qu'un usage purement naturel, ou même s'en servent pour se procurer leurs aises, s'attirer l'estime des autres, se faire maintenir dans les emplois honorables, et vivre avec plus de liberté; ceux-là peuvent s'attendre à être punis plus sévèrement que s'ils avaient manqué seulement aux obligations communes. Dieu leur fera rendre compte des talents enfouis ou devenus dans la sainte religion une recommandation et un

appui pour le relâchement. Car la décadence de la régularité dans un couvent et dans une Province ne vient pas en premier lieu des sujets médiocres. Elle vient d'abord des supérieurs qui manquent de fermeté pour faire pratiquer la règle et corriger ceux qui s'en écartent ; mais elle vient aussi des sujets qui ont du mérite selon l'homme, et qui, par cela même, entraînent plus efficacement les autres dans la transgression des Constitutions et des vœux.

5° Les infirmités fournissent encore d'autres occasions de relâchement. On voit des religieux qui, après avoir passé plusieurs années dans la plus grande observance, en devenant infirmes ou d'une santé chancelante, ne pensent plus qu'à soulager leur corps, négligent leurs devoirs et tombent dans la tiédeur. Sans doute, la religion, comme une bonne mère, s'applique à secourir ses enfants et même à les prévenir dans leurs besoins : ils l'ont servie dans la santé, elle s'empresse de les servir dans leurs maladies et leurs faiblesses. Ces soins empressés sont conformes à la volonté de Dieu, qui, tout en nous envoyant ces épreuves pour nous faire mériter le ciel par la soumission à sa Providence, veut que nous prenions les remèdes convenables au mal et à notre état de pauvreté, en sorte qu'une fois rétablis, nous recommencions à travailler à sa gloire. Mais il ne faut pas, sous prétexte de se soigner, se trop flatter dans les infirmités. Si l'on est obligé de laisser les abstinences et les autres observances que l'état de langueur où l'on se trouve ne permet plus de soutenir, on doit s'en montrer d'autant plus attaché à celles dont l'accomplissement n'est pas incompatible avec les indispositions envoyées par Dieu, et conserver au moins, à défaut de pratiques extérieures, un grand désir de progresser dans l'esprit religieux. En effet, durant les maladies les plus longues et les plus affligeantes, il est possible de travailler activement à son progrès, autant et plus que dans l'état de santé, en accueillant ses épreuves avec soumission à la volonté divine, en les unissant aux souffrances de Jésus-Christ, et en pratiquant, dans l'usage des dispenses, une parfaite simplicité. Pour cela, il faut manifester ses infirmités à ceux

qui peuvent y remédier, sans rien diminuer ni exagérer, demandant avec humilité et sans détours les soulagements dont on a besoin; les attendant avec patience; les recevant avec reconnaissance; en usant sans trop se flatter, et renonçant avec empressement à toutes les dispenses, dès qu'elles ne sont plus nécessaires.

Prions Dieu de nous faire tendre à la perfection, et de nous donner la plénitude de la charité. Pour cela, observons exactement, même dans les choses les plus petites, toutes nos obligations, et veillons constamment sur la pratique des vœux qui ôtent les obstacles à la céleste dilection, sont un exercice continuel des vertus, et nous font monter, comme par degrés, vers l'état parfait : *Consilia ordinantur ad removenda impedimenta charitatis... ad perfectionem charitatis istis gradibus ascendere nitimur.* (S. Th. 2. 2. q. 184.)

Demandons pardon à Dieu d'avoir tant négligé de tendre à ce grand but, pratiquant nos vœux et nos Constitutions avec tiédeur, ou les transgressant entièrement. Formons une ferme résolution de commencer, dès aujourd'hui, à marcher dans la voie du progrès avec une nouvelle ardeur, rapportant au souverain Maître toutes les puissances et les affections de notre âme, dans l'action, dans la souffrance, toujours.

Recommandons-nous à notre bien-aimé Père saint Dominique, qui arriva si vite à la consommation de la charité, pour qu'il nous conduise à sa suite vers la sublime perfection de notre état. Ainsi, de même que tout bon chrétien, en général, tend à devenir parfait comme son Père céleste est parfait : de même nous travaillerons à acquérir cette perfection spéciale dont notre glorieux Père nous offre le modèle visible et si aimable. Telle est, pour nous, la voie abrégée et sûre pour arriver à posséder l'infinie perfection de Dieu.

CHAPITRE VI

DU SILENCE

1° Importance du silence pour la sainteté chrétienne en général; 2° son importance spéciale pour tout homme religieux et en particulier pour le Frère Prêcheur; 3° son importance plus particulière encore pour les novices; 4° règles pour parler comme il faut et en gardant l'esprit de silence.

ARTICLE I

Importance du silence pour la sainteté chrétienne en général.

Le silence préserve les chrétiens qui le gardent des grands maux causés chaque jour à l'homme par l'intempérance de la langue, et il leur ménage toutes sortes de biens spirituels; il les aide à avancer dans la vertu, favorise l'esprit d'oraison, fait acquérir la perfection et procure la paix de l'âme.

1° D'abord le silence préserve les chrétiens des grands maux causés par l'intempérance de la langue. L'homme a un penchant inné pour se répandre au dehors par le langage. Ses passions et son imagination l'y entraînent avec tant de force, et il commet, en parlant, des fautes si fréquentes que « si quelqu'un croit avoir de la religion lorsqu'il ne met pas un frein à sa langue, il se séduit lui-même et sa religion est vaine », dit l'apôtre saint Jacques dans son Épître catholique, où il décrit si éloquemment les grands maux que l'on se fait à soi-même et aux autres par les paroles: *Si quis putat se religiosum esse non refrænans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.* (Jac. I, 26.)

L'écrivain sacré ajoute : « Comme nous mettons un mors dans la bouche des chevaux pour les conduire, et comme les

grands vaisseaux poussés par un vent impétueux sont tournés néanmoins de tous côtés avec un très petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les dirige : de même, bien que la langue soit une très petite partie du corps, elle peut cependant se vanter de nous pousser à de grandes choses, soit en bien, soit en mal. Par elle nous bénissons Dieu notre Père; par elle nous maudissons les hommes créés à l'image de Dieu ; la bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. » (Jac. III, 3, 4, 5.) — « La vie et la mort sont sous sa dépendance, » dit encore l'Esprit-Saint : *Mors et vita in manu linguæ.* (Prov. XVIII, 21.) D'où il suit que si nous mettons un frein à notre langue et si nous réglons bien nos paroles par le silence, nous serons les maîtres de nos actions et nous surmonterons nos défauts.

Comme une étincelle suffit pour allumer un grand incendie et embraser une vaste forêt, de même « la langue est un feu dévorant », dit encore, en prenant une autre comparaison, le même saint Jacques. En effet, elle allume, par des paroles indiscrètes, la guerre entre les royaumes; elle divise, par des rapports imprudents, les communautés les plus florissantes; elle noircit, par la calomnie, les vies les plus innocentes, et cause mille divers dommages à la charité, à la justice, à l'innocence, à la vérité, à toutes les autres vertus. Aussi est-elle comme un monde d'iniquité et un déluge de malheurs : *Lingua ignis est, universitas iniquitatis.* (Jac. III, 5-6.)

Malgré sa petitesse, la langue suffit pour infecter tout le corps, ajoute cet Apôtre; car elle nous expose à tout instant, depuis le jour où nous avons acquis l'usage de la raison, à lancer ou à recevoir dans la conversation mille traits empoisonnés. Ce poison s'étend avec une rapidité que rien n'arrête, et fait des ravages que rien ne répare. C'est comme un feu émané de l'enfer, car il vient de la malice du démon, qui se sert, pour nous perdre, nous et les autres, de l'abus de la parole. *Lingua maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata a gehenna.* (Jac. III, 6.)

On peut donc conclure avec saint Jacques que si l'homme

est parvenu à dompter toute espèce de bêtes, « il est incapable par lui-même de subjuguer la langue; » tellement c'est un mal inquiet, intraitable, *inquietum malum*. Nul, en effet, ne peut se vanter qu'il n'a jamais fait de fautes par ses paroles, qu'il n'en fera aucune à l'avenir, et qu'il ne sera pas pour les autres l'occasion d'en commettre un grand nombre.

2° Le silence est aussi un puissant moyen d'avancer dans la vertu. Nous pourrions, pour le montrer, parler de ses rapports intimes avec chaque vertu en particulier. Mais il suffira de dire que l'assemblage et l'équilibre de toutes les vertus réunies, telles que l'innocence, la pureté du cœur, la fidélité à la grâce, etc., c'est la justice; or le silence sert de culture et de développement à la justice : *Cultus justitiæ silentium*. (Is. xxxii, 17.) Que si la vertu, en général, est un exercice de force, *virtus*, qui consiste dans la répression des passions et dans l'avancement vers le terme du salut, le silence contient en lui le principe et l'application de cette force spirituelle : *In silentio et in spe erit fortitudo vestra*. (Is. xxx, 15.)

3° Le silence favorise l'esprit d'oraison et de contemplation, source de tous les progrès. Car c'est dans le silence du cœur que l'on trouve les saintes pensées; qu'on reçoit les inspirations divines, et que l'on converse avec Dieu quand il daigne visiter notre cœur et lui faire goûter les consolations spirituelles : *Ecce ego lactabo eam, et ducam eam in solitudinem; et loquar ad cor ejus*. (Os. ii, 14.) Mais si on se livre à des entretiens superflus, on perd vite l'esprit de prière et la dévotion laborieusement acquise. Les saintes pensées s'en vont; le cœur se dissipe au milieu de mille objets qui frappent les sens; et l'âme, toute remplie de bagatelles, de vaines curiosités, d'une foule d'affaires mondaines, devient comme une place publique ouverte à tous les bruits, et à toutes les passions.

Nous en aurons fait parfois nous-mêmes l'expérience. Les jours où nous demeurons fidèles au silence, nous réussissons mieux à l'oraison, nous nous sentons plus de dévotion, et nous nous entretenons plus facilement avec Dieu pendant nos occupations. Cet entretien délicieux et ce recueillement intime,

fruits du silence, nous portent à leur tour à l'observer avec plus de perfection et de joie. Le soir, dans notre examen de conscience, à peine trouvons-nous quelques fautes commises pendant la journée; et nous prenons notre repos dans une grande paix intérieure. Au contraire, quand, à l'examen du soir, nous avons à nous reprocher des infractions au silence, nous sentons une certaine tristesse qui en est la suite et en fait le juste châtiment; puisse-t-elle en devenir le remède, si elle nous fait rentrer en nous-mêmes pour nous corriger.

4° Le silence est encore un grand moyen d'acquérir la perfection. L'apôtre saint Jacques a pu dire : « Celui qui ne pèche point en parlant est un homme parfait. » *Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir.* (Jac. III, 2.) La perfection de l'homme consiste, il est vrai, dans l'amour de Dieu, mais le silence est un grand moyen d'acquérir le véritable amour. Car si quelqu'un le garde fidèlement, s'étant affranchi des conversations inutiles, il ne pense plus qu'à son avancement dans la pratique de la vertu, et en gardant sa bouche il défend son âme de toute imperfection : *Qui custodit os suum, custodit animam suam.* (Prov. XIII, 3.)

Mais celui qui parle beaucoup remplira son âme d'imperfections et de péchés; « car dans la multitude des paroles, le péché ne saurait manquer de se rencontrer. » *In multiloquio non deerit peccatum.* (Prov. X, 19.) Au commencement, on ne dira peut-être que des paroles oiseuses (qui sont pourtant des péchés); mais bientôt on passera à des discours de raillerie, de médisance, de vanité et autres. Car, dit la sainte Écriture, « en parlant beaucoup, on tombe infailliblement dans plusieurs oublis et bon nombre de misères; et l'on blesse son âme. » *Ubi verba sunt plurima, ibi frequenter egestas* (Prov. XIV, 23.) *Qui multis utitur verbis, lædit animam suam.* (Eccli. XX, 8.)

5° Enfin le silence procure à l'âme une paix et une joie qui surpassent tous les plaisirs des sens, tout l'agrément des conversations inutiles avec le monde. Car l'homme silencieux et intérieur s'occupe en lui-même des grandeurs de Dieu et

de Jésus-Christ; il y trouve une joie et une consolation solides. En effet, le Seigneur est le Dieu de la paix, il s'éloigne des grands parleurs, il les laisse dans un ennui et une dissipation continuelles. Habitués à ne jamais demeurer sans quelque contentement, et n'en recevant point du ciel, ils en cherchent dans le commerce avec les créatures; ainsi leur mal s'aggrave par les remèdes mêmes qu'ils lui appliquent, et leur fond de tristesse augmente avec leur dissipation.

Au contraire, les hommes silencieux, bien qu'ils puissent paraître au dehors graves et mortifiés, sont pourtant remplis de joie et de douceur surnaturelles, car Dieu se plaît à leur faire ses communications; et ils sont, en cela, semblables aux hommes spirituels dont parle saint Paul, « tristes en apparence, mais, au fond, toujours joyeux. » *Quasi tristes, semper autem gaudentes.* (II Cor. VI, 10.) C'est dans ce sens que saint Bernard affirmait n'être jamais moins seul ni exposé à l'ennui qu'en étant plus seul; car la compagnie de Dieu lui donnait le véritable contentement dans la paix du cœur : *Nunquam minus solus quam quum magis solus.*

ARTICLE II

Importance du silence pour tout religieux, et en particulier pour le Frère Prêcheur.

Tous les fondateurs d'Ordres ont prescrit le silence comme l'âme et le gardien de l'observance régulière : *Silentium est custos religionis.* (S. Basil.) Il suffit pour réformer un religieux et tout un couvent. Car si le religieux observe bien le silence, il demeure dans sa cellule, n'en sort que pour aller aux offices et aux autres actions de la communauté. Occupé à la prière, à l'étude, aux lectures spirituelles, il devient homme d'oraison, et reçoit de Dieu toute sorte de grâces, de dévotion, de lumières et de consolations spirituelles.

L'observation du silence suffit aussi pour régler un couvent. Car si on l'y pratique exactement, ceux qui le composent ne pensent plus qu'à l'affaire qui les a retirés du monde, celle

de leur salut et de leur avancement spirituel par la pratique des devoirs de la vie cénobitique, dont un des principaux est le silence. Les supérieurs de ces couvents, pour favoriser l'esprit de retraite, font tenir toutes les portes soigneusement fermées, de peur que les séculiers ne pénètrent sans permission, et ne viennent détourner les religieux de leur chère solitude. En entrant dans ces maisons, on respire un air de recueillement et de dévotion qui édifie même les séculiers. Heureux les habitants de ces temples tout remplis de la majesté de Dieu : *Beati qui habitant in domo tua, Domine.* (Ps. LXXXIII, 5.)

Si, au contraire, un religieux parle à tout propos et à tous ceux qu'il rencontre, il n'est plus religieux que de nom. Et comme un abîme appelle un autre abîme, il tombera ensuite en de grandes fautes. Il y a même plusieurs religieux dont la damnation a commencé par des infractions au silence; car, dans les discours inutiles et frivoles, ils ont perdu peu à peu le goût de Dieu, l'onction et la force intérieure : de là leur relâchement dans l'observance régulière, l'abandon insensible de l'étude, de la méditation, de la confession fréquente. Et ils en viennent à parler sans retenue, même pendant que les autres chantent les louanges divines, récitent l'office de la sainte Vierge, le chapelet, le *De profundis*, les prières avant et après le repas. Ces fréquentes et habituelles transgressions les disposent au mépris, et dans ce mépris se trouve, sans qu'ils l'aient cherché, le péché mortel pour lequel ils sont damnés.

Les infractions au silence disposent encore les religieux à la damnation, en ce que leurs discours dégénèrent en médisances considérables, en murmures de conséquence sur la conduite des frères et des supérieurs, ou en rapports irréfléchis, quelquefois mensongers, qui sèment la division dans le couvent. Ces infracteurs du silence succombent facilement aussi aux tentations du démon, leur mortel adversaire, comme l'observe le B. Albert le Grand : *Ubi non est taciturnitas, ibi homo de facili ab adversario superatur.* (Lib. de virt. XXI.) Et il le prouve par les paroles de la sainte Écriture : « Un homme qui ne peut garder le silence est semblable à une ville ouverte, continuellement exposée aux incursions de

ses ennemis. » *Sicut urbs patens et absque murorum ambitu, ita vir qui non potest cohibere spiritum suum.* (Prov. xxv, 27.) C'est par là que les couvents où l'on n'observe pas le silence deviennent semblables à des maisons mondaines plutôt qu'à des demeures religieuses. Les portes du dedans et du dehors y restent ouvertes; les séculiers circulent de toutes parts; le bruit ne discontinue pas de tous les côtés; les religieux entrent dans la cellule les uns des autres et s'y rencontrent avec des gens du monde : la confusion de Babylone règne au milieu de Jérusalem, cité de la paix. Ces religieux diront peut-être, afin de s'excuser, qu'ils agissent ainsi sans malice et uniquement pour passer le temps. « Quiconque parle ce langage, réplique saint Bernard, est un insensé, ne prenant point garde à la perte qu'il fait : *Non advertit insipiens quid amittat.* (Serm. 17 de divin.) Vous vous amusez à parler, ajoute ce saint, pour que l'heure passe et que le temps s'écoule. Mais cette heure, c'est l'heure accordée par la miséricorde divine pour faire pénitence, obtenir le pardon de vos péchés, acquérir la perfection et mériter la gloire! Mais ce temps, c'est le temps qui vous est donné pour vous concilier la bienveillance du Seigneur et vous rendre digne de la société des anges, pour gémir de la perte de votre héritage céleste, pour soupirer après la félicité éternelle qui vous est promise, et pour exciter votre volonté lâche à pleurer vos péchés. Quelle folie de le perdre ainsi! »

La qualité de Frères Prêcheurs, d'enfants de saint Dominique, est pour nous un motif plus pressant de demeurer fidèles au silence. Ce bienheureux Père, notre parfait modèle, était si fidèle gardien de sa langue, rapportent ses historiens, qu'il ne parlait qu'à Dieu ou de Dieu. *Linguæ observantissimus custos, non nisi cum Deo aut de Deo loquebatur.* Les constitutions qu'il nous a données ne fixent point de récréations. Nos premiers Pères, après leur repas, se retiraient dans la cellule ou à l'église; et s'ils s'assemblaient, c'était pour se délasser pieusement par des conférences spirituelles, s'animer à la ferveur, s'instruire de la manière dont ils devaient travailler à leur perfection et au salut des âmes. C'est

par concession des Souverains Pontifes, disent divers auteurs, que nous avons à présent des récréations chaque jour.

Les mêmes constitutions, qui ne parlent d'aucune récréation, s'appliquent souvent à nous enjoindre un silence continuel dans le cloître, le dortoir, les cellules, le réfectoire et l'église ou l'oratoire des Frères : *Silentium teneant Fratres nostri in claustro, in dormitorio, in cellis, in refectorio et in oratorio Fratrum.* (N° 195.) S'il survient, par hasard, une réelle nécessité, on ne peut toutefois parler dans ces cinq endroits que d'une manière imparfaite, à demi-mot, à voix basse, ou mieux encore, par signe : *Nisi forte silenter aliquid loquantur, non tamen oratione perfecta.* En dehors même de ces lieux réguliers, nous ne pouvons parler qu'avec une permission spéciale du supérieur. Le bienheureux Henri Suso, étant dans un couvent où l'on ne tenait pas aussi strictement à l'observation du silence, quand il avait besoin de discourir un certain temps, ou qu'il était demandé au parloir, se mettait à genoux à son prie-Dieu avant de quitter la cellule, et il demandait à Dieu même la permission de parler, en disant : *Jube, Domine, benedicere.* Ainsi, il suppléait de son mieux aux permissions qu'il lui était impossible de demander.

La rigueur de notre silence paraît mieux, si l'on médite certains détails de notre législation. 1° Depuis le signe qui suit Complies jusqu'à Prime, et depuis celui que l'on donne après dîner jusqu'à la fin de None, en été, le silence est plus sacré et, pour ainsi dire, inviolable. 2° A table, nous devons nous taire, non seulement quand nous mangeons au réfectoire, mais partout ailleurs, « sur terre ou sur mer, » *sive in terra sive in mari.* (N° 201.) 3° Si quelqu'un rompt ce silence de propos délibéré, ou donne à un autre la permission de parler à table, il est condamné à ne boire que de l'eau à dîner et à faire d'autres pénitences rigoureuses. 4° L'absolution des coulpes, qui décharge le religieux des fautes contraires au silence, ne s'étend pas aux fautes contre le silence à table, à moins qu'elle ne soit donnée par le provincial. Il y a pourtant cette différence entre les diverses applications du silence à table, qu'aucun supérieur, même le Général de l'Ordre, ne peut par-

ler ni donner la permission de parler en mangeant au réfectoire, tandis que, hors de là, comme aux hospices ou aux infirmeries, le plus ancien peut parler ou donner cette permission à un autre. Mais s'il cède à un père ce droit ou cette faveur, il ne l'a plus pour lui-même; il doit donc se taire sans pouvoir entretenir aucune conversation : *Et tunc ipse taceat,* comme il est expliqué plus au long dans nos constitutions.

La manière dont ces dernières parlent du silence moyen lui-même, contribue à faire mieux comprendre encore l'importance majeure du silence dans l'Ordre. Car si quelqu'un le rompt par coutume, on lui fait subir la peine de la coulpe griève, dont la sévérité est connue : *Gravis culpa est..., si quis silentium non tenere in consuetudinem duxerit.* Ce qui, en nous montrant la grandeur des fautes contre le silence moyen, nous indique aussi avec quelle facilité on y tombe. En effet, nos législateurs auraient pu citer beaucoup d'autres infractions légères dont la coutume constitue une coulpe grave. Mais, avec l'expérience qu'ils avaient de ce qui se passe tous les jours, ils ont choisi pour unique exemple l'habitude de manquer au silence, comme la chose qui survient le plus ordinairement, celle dont les religieux ont besoin de se garder avec plus d'attention, et à laquelle les supérieurs doivent veiller avec le plus de fermeté.

ARTICLE III

Importance particulière du silence pour les novices.

Saint Basile et les autres écrivains ascétiques recommandent surtout l'observation du silence à ceux qui sont novices dans la vie religieuse. En effet, ils sont disciples dans la perfection, en particulier dans l'art de converser saintement. Or le moyen d'apprendre cet art difficile, c'est de bien observer le silence. Les jeunes religieux viennent du monde avec l'habitude de s'entretenir de tout ce qu'ils voient, entendent ou imaginent dans leur tête extrêmement active; en un mot, de parler en tout temps, en tout lieu et sur le ton qui leur plaît.

C'est en pratiquant un long silence pendant leur noviciat qu'ils parviendront à oublier les mauvaises manières de parler contractées dans le monde, et qu'ils auront le loisir d'apprendre comment le faire selon Dieu. *Quippe quum taciturnitas simul et oblivionem et desuetudinem pariat, et ad ea quæ recta sunt discenda otium suppeditet.* (S. Bas. in Reg.)

Les anciens doivent contribuer, sous ce rapport, à l'éducation des novices, en se montrant eux-mêmes des modèles de fidélité à la loi du silence, dans le but de donner bon exemple aux commençants, loin de leur fournir une occasion de scandale. Comme cependant il faut compter avec la faiblesse humaine, et ne pas trop l'exposer au péril, c'est très sagement que nos règles défendent aux novices, sous des peines grièves, de parler aux pères sans permission. Il est même défendu aux novices non profès de parler à leurs frères du noviciat profès; et, s'ils le font, on y trouve une raison suffisante pour différer leur profession, ou les renvoyer; car c'est la marque qu'ils aiment à se dissiper, et qu'à leur tour ils dissiperont les autres après la profession.

Le silence convient aussi excellemment aux novices étudiants; car ces derniers, déjà fixés sur leur vocation, s'appliquent à se rendre capables d'en exercer les actes, et spécialement de remplir les fonctions apostoliques de l'Ordre. Pour arriver à cette fin, il faut surtout s'exercer à trois choses : la prière, l'étude et la pénitence. La prière commence à préparer les grâces de sanctification nécessaires pour nous et pour le prochain; l'étude nous fait mieux connaître Dieu, nous dispose à l'aimer, et nous fait sentir plus vivement le malheur des âmes qui l'ont perdu ; la pénitence, enfin, écarte les empêchements à la grâce, en nous faisant expier nos péchés et ceux du peuple pour apaiser la juste colère de Dieu. Or le silence est le moyen efficace pour bien s'acquitter de ces trois choses, tandis que sans lui il est presque impossible d'y parvenir.

1° Sans la fidélité au silence, l'esprit de prière est impossible. A peine commence-t-on à dire l'office divin au chœur ou dans la cellule, que mille bagatelles, badineries et paroles malicieuses, reviennent à l'esprit par l'effet de l'imagination,

qui en est remplie, et par l'astuce du démon, qui se sert avec avantage de toutes ses industries pour augmenter notre divagation intérieure. Ces distractions, déjà volontaires dans leur cause, le deviennent encore plus par la négligence actuelle qu'on met à les rejeter; et les prières faites de la sorte, d'actes de vertu se transforment en péchés. Car la prière n'est jamais sans résultat : bien faite, elle attire les grâces de Dieu, selon la promesse de Jésus-Christ; faite sans respect, elle retombe sur nous en malédictions. De là, la soustraction des grâces; de là, l'indévotion croissante; de là, le péché passé en habitude; et l'homme qui était appelé à sauver les autres ne sait plus se sauver lui-même!

2° L'oubli du silence empêche le progrès dans la science sacrée; car il nous fait perdre le temps destiné à l'étude. Que si, après avoir discouru longtemps, on se décide pourtant à étudier quelque peu, on ne comprend plus les choses; l'imagination est remplie d'inutilités, de réflexions ridicules, de rapports, de médisances, de pensées d'amour-propre. Les facultés de l'esprit, dispersées au milieu de ces choses frivoles, ont beaucoup de peine à se concentrer sur l'objet souvent bien abstrait de l'étude; on comprend peu et l'on retient moins encore. D'ailleurs Dieu, le Seigneur des sciences, ne peut bénir cette étude; il retire aux infracteurs du silence ses lumières, et les abandonne à leurs ténèbres: c'est leur châtiment bien mérité. Mais si l'on garde sa langue, l'esprit n'est détourné de l'étude par aucun objet étranger, l'imagination reste calme, la mémoire conserve toute sa vivacité pour retenir ce qu'on étudie; c'est là un fait consacré par l'expérience de chaque jour. Dieu d'ailleurs éclaire ceux qui s'approchent de lui par la prière, par l'oraison et le silence intérieur : *Accedite ad eum, et illuminamini* (Ps. xxxiii, 6); et il répand en eux la science des saints. Aussi saint Thomas, comme on l'a remarqué ailleurs plus au long (Ire partie, ch. iv), conseille instamment à son disciple de garder le silence et de demeurer dans la cellule. *Tardiloquum te esse jubeo..., cellam frequenter diligas.*

3° Celui qui ne garde pas le silence n'est pas porté non plus

à pratiquer les pénitences de son état. Car tout se tient, dans les vices comme dans les vertus, et l'expérience fait voir que les religieux grands parleurs sont les mêmes qui cherchent continuellement des prétextes pour rompre ou adoucir les jeûnes, pour s'exempter des offices de la nuit, pour ne pas assister aux méditations, ou pour les quitter avant l'heure; pour échapper à la sévérité de la clôture et sortir souvent de la cellule ou même du couvent. Ceux, au contraire, qui gardent le silence, contractent l'habitude de se vaincre continuellement: leur force morale augmente pour pratiquer plus aisément la mortification. En même temps les visites spirituelles de la grâce se multiplient en eux et répandent sur leurs jeûnes, leurs veilles, leur étude et leur solitude, le baume des consolations intérieures : l'austérité de la vie est devenue une source de joie.

Les jeunes religieux doivent se défier du respect humain dans l'observation du silence. Les mauvais exemples se rencontrent partout, et il y a eu des prévaricateurs jusque dans le ciel. Pour éviter de se laisser influencer par ces exemples funestes, il faut se garder de toute familiarité et de toute conversation intime avec les dissipés. En récréation, on se joindra au plus grand nombre ou à ceux qui sont les plus réguliers; et la récréation finie, on se rendra droit à sa cellule, pour n'en plus sortir sans une véritable nécessité. Que si un de ces religieux déréglés vient pour parler à la porte de notre cellule, ou veut nous en faire sortir pour aller converser avec lui, surtout dans le temps du profond silence, on saura, par son air sérieux, par quelques mots prononcés à demi-voix, ou par signe, lui faire comprendre que l'on est résolu à ne parler à aucun prix, attendu que c'est silence. Si l'on est ferme à le recevoir ainsi, se voyant rebuté et traité sèchement, il se dégoûtera de ses avances, et, tout honteux de la leçon reçue, il nous laissera en repos. Peut-être se fâchera-t-il ou fera-t-il semblant de se fâcher, en disant qu'on est scrupuleux et insociable : il n'y a rien à répondre; le plus simple est de se retirer ou de fermer sa porte. Au fond du cœur, et après avoir réfléchi, les dissipés louent celui qui agit ainsi, et ils se disent à eux-mêmes

qu'ils devraient suivre son exemple. Du reste, supposé qu'ils soient assez aveugles pour ne pas faire ce retour dans leur conscience, on saura se mettre au-dessus de leurs critiques, et redire avec saint Paul : « Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ. » *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* (Gal. I, 10.)

ARTICLE IV

Règles pour garder, en parlant, l'esprit de silence.

La vertu du silence ne consiste pas à se taire toujours; car il y a un temps pour se taire et un temps pour parler : *Tempus tacendi et tempus loquendi.* (Eccle. III, 7.) C'est, il est vrai, un acte de prudence de fuir complètement les conversations humaines, comme le faisaient les solitaires des temps anciens; mais tout le monde n'a pas la force ni le moyen d'embrasser la vie anachorétique; et si elle se généralisait, comment se propagerait l'Évangile? Du reste, la perfection, sous ce rapport, consiste plutôt à savoir, en restant au milieu des occasions, se posséder si bien, qu'on pratique une tempérance pleine de sagesse dans les discours, et qu'on observe, en parlant, les règles d'une conversation dirigée par l'Esprit de Dieu. Ainsi, dans un autre ordre de choses analogue à celui-ci, la parfaite tempérance du goût ne consiste pas à ne manger absolument rien, mais à se nourrir autant et de la manière qu'il le faut pour la gloire de Dieu.

Les saints Pères ont marqué plusieurs règles et circonstances à garder afin de parler sagement. Voici les principales :

1° Avant d'ouvrir les lèvres pour interroger ou pour répondre, il est bon d'élever son cœur à Dieu et de le consulter sur ce que l'on veut dire. Car Dieu seul peut gouverner notre langue : *Domini est gubernare linguam.* (Prov. XVI, 1.) La langue ayant une prodigieuse facilité à se mouvoir, sans lassitude aucune, au gré du cœur et de l'imagination, participe d'une manière presque inévitable à leur dérèglement. On ne

saurait donc trop demander à Dieu, avant de parler, l'esprit d'humilité, de prudence et de discernement pour le faire à propos, et éviter de dire par surprise quelque chose qui puisse lui déplaire.

C'est le conseil que donne saint Augustin quand il recommande que toutes nos paroles passent sous la lime de la réflexion avant de sortir de notre bouche : *Omne verbum prius veniat ad limam, quam ad linguam.* Saint Bernard enchérit même sur cette maxime, et veut que chacune de nos paroles, avant de sortir des lèvres, soit limée patiemment, non pas une fois, mais deux : *Antequam verba proferas, bis ad limam veniant quam semel ad linguam.* (In spec. monach.) L'Écriture sainte, avec plus d'autorité, recommande cette sagesse quand elle dit : « Les fous ont le cœur dans la bouche, » parce que leur cœur est sous la dépendance de leur langue, à laquelle ils laissent tout dire, sans aucune circonspection. Mais « les sages ont la bouche dans le cœur », car leur langue est sous la dépendance de la raison; et ils ne lui permettent de dire que ce qui est conforme aux principes de la vertu : *In ore fatuorum cor illorum, et in corde sapientium os illorum.* (Eccli. xxi, 29.)

2° On ne doit point parler sans une véritable nécessité ou utilité, pour soi-même ou pour le prochain. Si l'on est interrogé au sujet d'une affaire indispensable, on répondra autant que la question le demande; s'il s'agit d'une affaire dépourvue d'utilité, un signe de tête sera toute la réponse, pour faire comprendre qu'on ne peut parler : *Quæstionem inutilem silentium debet solvere*, comme dit saint Vincent Ferrier dans son *Traité de la vie spirituelle* (chap. ii). Ce saint ajoute : « Si ce que l'on nous dit est pour nous récréer, nous pouvons témoigner de la bonté sur le visage pour n'être point à charge à nos frères, mais sans parler, quand même certains devraient en murmurer et s'en formaliser. » *Sed nullo modo loqui, etiamsi illi, quicumque sint, de hoc videantur murmurare vel contristari.* Si quelqu'un nous adresse des paroles piquantes ou des injures, on ne répondra point, à moins de nécessité, mais on se tiendra comme un homme qui

n'aurait pas entendu ou ne trouverait rien à répondre. Intérieurement on restera paisible, demandant à Dieu la patience et priant pour celui qui nous blesse. Ainsi agissait David: *Factus sum sicut homo non audiens et non habens in ore suo redargutiones.* (Ps. xxxvii, 15.) Ainsi Jésus, calomnié par les faux témoins et par les princes des prêtres, ne répliquait pas un seul mot, en sorte que Pilate en était frappé d'étonnement : *Non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer.* (Matth. xxvii, 14.)

3° Il faut, en parlant, garder la charité, l'humilité, la modestie. On observe la charité en disant tout le bien qu'on sait du prochain, en taisant le mal qu'on peut connaître sur son compte, et en supportant patiemment ses faiblesses ou ses grossièretés. On garde l'humilité en évitant les paroles de présomption, d'orgueil, de vanité, d'estime de soi-même. La modestie nous porte à parler avec douceur, gravité, simplicité, honnêteté et affabilité. Elle nous met en garde contre le rire outré, les gestes précipités et les postures badines. Elle nous accoutume à parler d'un ton modéré et d'une voix grave, mêlée de douceur, sans rien avoir de rude ou d'efféminé, de brusque ou d'affecté. La modestie, secondée par l'humilité, fait converser avec droiture, et interdit les paroles de mensonge, d'équivoque, d'exagération, de dissimulation, qu'elles aient pour but d'excuser nos fautes ou de soutenir notre jugement propre : *Ante omnia opera tua, verbum verax præcedat te.* (Eccli. xxxvii, 20.)

4° Il faut parler avec opportunité selon les temps, les lieux et les personnes à qui l'on s'adresse. Pour ce qui concerne le temps, l'homme sage ne parle pas que l'heure ne soit venue, l'homme sensuel et imprudent ne sait garder ni temps ni mesure : *Homo sapiens tacebit usque ad tempus, lascivus autem et imprudens non servabunt tempus.* (Eccli. xx, 7.) Les choses dites à l'heure opportune sont généralement bien reçues; hors de là, les meilleures perdent leur prix et produisent l'opposé de ce qu'on désirait. C'est mal prendre son temps d'interrompre une personne pendant qu'elle parle; de répondre avant d'avoir bien entendu ce qu'elle veut nous

dire; de se mettre en avant lorsqu'un autre est interrogé, ou quand c'est à la compagnie en général que le discours est adressé. *In medio sermonum ne adjicias loqui, priusquam audias ne respondeas verbum.* (Eccli. xi, 8.) *Qui prius respondet quam audiat, stultum se esse demonstrat et confusione dignum.* (Prov. xviii, 13.) Quant au lieu, il y a des endroits où l'on peut ordinairement parler; d'autres où l'on ne doit jamais le faire, comme, par exemple, dans l'église. Il faut aussi tenir compte des personnes devant qui l'on parle; car les ignorants doivent parler peu devant les sages, et les jeunes gens devant les vieillards. Le silence est un ornement du jeune homme, une marque de son bon jugement, de sa modestie et de son respect pour les anciens. « Vous donc qui êtes jeune encore, ne vous hasardez pas à parler, si ce n'est peut-être sur les choses qui vous regardent. Fussiez-vous interrogé à deux reprises, ne répondez encore que par un signe de tête; soyez, en bon nombre de choses, comme si vous ne saviez rien, mais écoutez en silence; surtout ne parlez pas beaucoup où il y a des vieillards. » *Adolescens loquere in causa tua vix. Si bis interrogatus fueris, habeat caput responsum tuum; in multis esto quasi inscius, et audi tacens simul et quærens... ubi sunt senes, non multum loquaris.* (Eccli. xxxii, 10 et seq.)

Puisque l'esprit de silence nous procure tant d'avantages et nous préserve de tant de maux, adressons-nous à Dieu pour le lui demander. Disons-lui avec David : « Seigneur, mettez une garde à ma bouche et une porte à mes lèvres, » pour les contenir quand il faudra se taire, pour les ouvrir quand il conviendra de parler. Vous seul, Seigneur, pouvez faire cette œuvre, supérieure aux forces humaines : *Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis.* (Ps. cxl, 3.)

Demandons pardon à Dieu de toutes nos fautes contre le silence, et formons, avec son assistance, les résolutions suivantes : 1° ne point parler ni répondre sans une vraie nécessité; 2° élever notre cœur vers lui pour le consulter avant de parler; 3° éviter, en conversant, de dire des paroles inutiles,

légères ou méchantes; 4° observer, dans le langage, les règles de la charité, de l'humilité, de la modestie et de la prudence; 5° ne jamais parler dans les lieux défendus et pendant le profond silence; 6° faire que notre silence soit un silence chrétien, spirituel, intérieur, religieux, apostolique, ayant la présence de Dieu pour principe, et pour fin notre propre perfection en même temps que le salut des âmes.

CHAPITRE VII

DE LA FERVEUR

1° Nature et motifs de la ferveur; 2° qualités de la ferveur; 3° mal de la tiédeur, qui est l'opposé de la ferveur; 4° remèdes à la tiédeur.

ARTICLE I

Nature et motifs de la ferveur.

La ferveur est un désir ardent et une volonté généreuse de plaire à Dieu en faisant sa volonté sainte en toutes choses. Ce désir, dit saint Thomas, prend sa source dans un grand amour; car l'amour fait toujours souhaiter de plaire à celui qu'on aime, en se conformant à sa volonté.

Il y a différentes espèces de ferveur. L'une s'appelle ferveur sensible; on l'éprouve le plus souvent lorsqu'on commence à servir Dieu dans l'état religieux. Elle consiste dans des consolations et des goûts agréables, qui nous font supporter avec plaisir toutes les peines attachées à la pratique de nos devoirs, et nous font agir avec autant et plus d'ardeur que les parfaits. Mais cette ferveur ne dure pas longtemps; elle se calme peu à peu, soit parce qu'elle est comme un lait spirituel destiné à nous faire oublier le monde, et qui doit être remplacé ensuite par une nourriture plus solide; soit parce que cette ferveur vient de la nouveauté des objets qui frappent les commençants, et qui peu à peu, en leur devenant familiers, cessent de leur faire la même impression; soit parce que Dieu, qui leur a donné ces consolations pour les encourager, les leur retire dès qu'elles mena-

cent de devenir un aliment à la vaine complaisance ou un obstacle au renoncement.

Il y a une autre sorte de ferveur, qui se rencontre parmi les personnes plus avancées dans la perfection. Elle vient d'une vertu solide et courageuse, et surtout d'une charité plus ardente que celle du commun des hommes. Cette charité les porte à entreprendre, pour plaire à Dieu, tout ce qu'elles savent pouvoir contribuer à sa gloire et à leur perfection, même quand elles n'en reçoivent pas de consolations sensibles et vivent dans de grandes sécheresses intérieures. Car, « le véritable fervent, dit saint Basile, ne cesse de faire la volonté de Dieu avec une ardente affection, avec un désir insatiable de lui plaire, et avec une diligence assidue. » *Spiritu fervens est, qui ardenti studio, inexplebili cupiditate, et assidua diligentia, voluntatem Dei facit.* (In Reg. brev.)

Nous voulons principalement parler de cette seconde espèce de ferveur, et expliquer les motifs les plus capables de l'exciter ou de l'entretenir, qui sont : la grandeur du Dieu que nous servons; les nombreuses obligations de notre état; la dignité de la récompense que nous attendons de nos services; les beaux exemples qui nous ont été donnés de cette ferveur par Jésus-Christ, les Apôtres, les premiers chrétiens et les saints de notre Ordre.

D'abord, pour avoir une grande ferveur au service de Dieu, on commencera par se pénétrer des sentiments les plus vifs et les plus profonds d'estime, de respect et d'amour envers les infinies perfections de Dieu. Car celui qui considère avec une sérieuse attention ces perfections divines, sera tout de suite convaincu qu'il est impossible de chercher à plaire à Dieu ni d'embrasser ses intérêts avec assez de dévouement et d'ardeur. Saint Paul ne trouvait pas de motif plus puissant pour exhorter les premiers chrétiens à vivre dans une ferveur d'esprit toujours nouvelle. « Soyez fervents, disait-il, car c'est le Seigneur que vous servez. » *Spiritu ferventes, Domino servientes.* (Rom. XII, 11.)

En effet, si, d'après la pensée de l'Apôtre, la qualité du service doit se mesurer à la qualité de la personne à laquelle il

s'adresse, quel maître peut se comparer à celui qui est par excellence le « Seigneur », *Dominus?* Et si ce grand maître est en même temps notre bienfaiteur de chaque jour, bienfaiteur insigne, bienfaiteur persévérant, qui parviendra à lui rendre des services proportionnés à sa munificence? Faisons du moins tous nos efforts pour le servir d'une manière qui ne soit pas trop indigne de Lui, comme l'Apôtre nous en conjure : *Ut ambularetis digne Deo..., per omnia placentes.* (I Thess. II, 12. — Coloss. I, 10.) Ne mettons donc aucune borne à notre ferveur, et après cela proclamons encore, avec conviction et confusion, que « nous sommes des serviteurs inutiles ». (Luc. XVII, 10.) Et puisque Dieu daigne, par pure bonté, agréer des efforts si peu proportionnés à sa grandeur, soyons-en tout pénétrés d'une vive reconnaissance.

Ce motif de la grandeur de Dieu devient plus imposant si l'on pense à sa sainte présence. Ceux qui servent les rois leur témoignent, quand ils sont sous leur regard, un redoublement de sollicitude à faire leur volonté. Avec quel accroissement d'ardeur ne devons-nous donc pas servir notre Maître, Lui qui est présent partout par son immensité, Lui qui nous environne et nous pénètre entièrement, Lui qui habite en nous comme dans sa maison et dans son temple, Lui qui daigne jeter un regard bienveillant sur tout ce que nous faisons ou souffrons pour le servir et mériter son amour!

La grandeur des obligations de notre état forme un nouveau motif de ferveur. Comme chrétiens, nous sommes tenus par notre baptême à travailler pour devenir saints et parfaits. Or nous ne pouvons y réussir sans une grande ferveur. Car tout disciple de Jésus-Christ, pour travailler sincèrement et avantageusement à sa sanctification, doit marcher dans la voie étroite, s'élever au-dessus de lui-même par des efforts vigoureux, et pratiquer toutes les vertus de son état, surtout la charité; et l'on ne peut être fidèle à tous ces devoirs sans une grande ferveur, qui fasse vaincre les obstacles continuellement soulevés contre le progrès spirituel. Mais les religieux ont encore besoin d'une plus grande ferveur que le commun des fidèles; car ils s'obligent, par leur

profession, à une plus haute perfection, et ils reçoivent, pour la réaliser, plus de grâces que les simples chrétiens. Il leur faut donc une ardeur plus généreuse pour se soutenir à cette hauteur surnaturelle, et persévérer dans les exercices de force extraordinaire, au milieu des grandes difficultés de la vie religieuse. Ainsi, homme religieux et homme fervent, doivent signifier la même chose; tandis que, religieux et homme tiède, sont incompatibles autant que la lumière et les ténèbres, que les glaces de l'hiver et la chaleur du soleil d'été.

La récompense promise à nos œuvres est un troisième motif de ferveur. Si l'on considérait bien sérieusement que Dieu a promis à ceux qui le serviront fidèlement son royaume céleste, immense, rempli d'une gloire éternelle; que chaque action, faite avec un ardent amour, sera récompensée par un degré particulier de grâce en ce monde, et par un degré de béatitude après cette vie, on se sentirait animé à croître chaque jour et à chaque moment dans le plus fervent amour de Dieu. Les enfants des ténèbres ne sont-ils pas extrêmement empressés à se procurer les biens les plus fragiles? Quelle ardeur ne doivent donc pas mettre les enfants de la lumière à se procurer les biens solides et éternels! Cette ardeur, ces empressements devraient être infinis. Donnons-leur du moins toute l'activité et l'intensité dont nous sommes capables.

Le quatrième motif de ferveur résulte des beaux exemples qui nous en ont été donnés par Jésus-Christ, les Apôtres, les chrétiens des premiers siècles, tous les saints, et en particulier ceux de notre Ordre. Jésus-Christ a tant apporté de ferveur dans le service de son Père qu'il n'a rien épargné pour lui témoigner la vivacité de son amour, allant jusqu'à répandre tout son sang, tandis qu'une seule goutte de ce sang précieux, une seule larme de ses yeux, eussent suffi pour nous racheter. De sa ferveur venaient ces élans dont parle le Psalmiste : *Exultavit ut gigas*, et cette ardeur dévorante : *Zelus domus tuæ comedit me*, et ces défaillances à la vue de l'iniquité : *Defectio tenuit me*. Les Apôtres, eux aussi, étaient animés d'une si grande ferveur en sortant du cénacle où ils avaient reçu le Saint-Esprit, qu'ils ne pensaient

plus qu'à convertir le monde et à l'embraser du feu de la charité. Eux qui auparavant n'osaient pas même défendre l'innocence du Sauveur, et se cachaient en tremblant, se mirent à prêcher hardiment sa divinité, se montrèrent inflexibles devant les tyrans et la mort. Formés par les Apôtres, les chrétiens des premiers siècles firent preuve à leur tour d'une ferveur qui nous fait rougir. Ils avaient un inviolable attachement au service de Dieu, une haute estime de sa loi, une ardeur infatigable dans la prière, un sentiment élevé du devoir, et une profonde horreur de tout péché. A leur tête marchaient les martyrs, si remplis de force et de zèle qu'ils désiraient souffrir les plus cruels tourments pour le saint nom de Dieu, et que, poussés parfois par cette ferveur surnaturelle, ils se présentaient d'eux-mêmes devant le tyran, frappé de stupeur d'une telle soif du martyre. Tous les saints, et particulièrement ceux de notre Ordre, avaient une si grande générosité dans leurs devoirs de religion et le service du prochain, qu'ils ne respiraient, qu'ils n'agissaient que pour plaire à Dieu et procurer sa gloire. Rien n'était capable de les arrêter; ils ne se lassaient jamais du travail, et ils surmontaient avec un courage indomptable toutes les difficultés. Plus elles étaient grandes, plus aussi ils excitaient leur zèle, faisant de grands efforts pour accomplir des actions héroïques à l'honneur de leur Maître. Pensons souvent à tous ces grands exemples pour nous animer à les suivre, et si nous ne pouvons pas arriver à une si sublime perfection, travaillons du moins tous les jours à pratiquer les vertus de notre vocation avec une ferveur croissante. Pour Dieu, jamais assez.

ARTICLE II

Qualités de la véritable ferveur

Les qualités de la ferveur sont aussi nombreuses que variées : contentons-nous de dire qu'elle se met à l'œuvre avec ardeur, qu'elle se soutient dans la constance, qu'elle s'épanouit dans la joie.

Les deux premières de ces qualités nous sont indiquées par saint Basile : « J'estime, dit ce Père, que la ferveur est un désir de plaire à Dieu en toutes choses, désir véhément, stable et constant. » *Fervorem esse existimo cupiditatem vehementem, stabilem, constantem placendi Deo in omnibus.* (In Reg. brev.) La troisième qualité se trouve recommandée par l'enseignement de tous les saints.

1° La ferveur doit être véhémente. Il lui faut, en effet, de la vivacité afin de nous élever au-dessus de la nature et de nous faire vaincre tous les obstacles qui se rencontrent dans le service de Dieu. Ces obstacles, on a pu le remarquer, sont nombreux et humainement insurmontables. Mais la ferveur, feu surnaturel allumé sur la terre par une main divine, est toujours en mouvement pour nous approcher de Dieu malgré les obstacles, et nous faire exécuter en tout sa volonté. Par la ferveur, la charité est toujours agissante : elle fait beaucoup de choses, et croit en avoir fait très peu ; elle en accomplit de grandes, et se persuade qu'elles sont petites : *Charitas operatur multa et reputat pauca ; operatur magna et reputat parva.* (S. Thom.)

2° La ferveur doit être stable et pour cela réglée par la prudence ; sans quoi elle ne serait plus une vertu : *Fervor non est virtuosus nisi sit ordinatus.* (S. Th. 2. 2., 106.) Elle est donc fausse et indiscrète, cette ferveur qui vient uniquement d'un naturel impétueux, pousse à des efforts excessifs de corps et d'esprit, et gâte tout, sous prétexte de mieux faire. Elle est encore indiscrète et fausse, cette ferveur qui naît d'un fond d'amour-propre, affecte des singularités pour se distinguer aux yeux des autres, et nous porte à faire des choses de surérogation dans les exercices qui paraissent au dehors. La véritable ferveur, dans un couvent bien réglé, consiste, pour l'extérieur, à mener une vie commune mais édifiante, en suivant exactement l'ordre établi, dans tout ce qui est conforme aux lois et à l'esprit de la religion. Elle consiste, pour l'intérieur, à mener une vie crucifiée, souffrant toutes les peines en vue de plaire à Dieu, et ne faisant rien pour satisfaire la propre volonté. Il faut une ferveur

vraiment bien stable pour accomplir ainsi, pendant longtemps et toujours de la même manière, les obligations communes, sans se relâcher, sans rien diminuer de sa générosité. Une telle constance vient évidemment du Saint-Esprit, non de la nature. Celui qui la possède peut donc espérer qu'il a Dieu avec lui et que sa ferveur est véritable.

On rencontre des personnes qui se montrent ferventes pendant un certain temps dans tous leurs devoirs; mais bientôt leur ferveur diminue; elles se découragent, tombent dans la négligence et parfois dans le désordre. Au bout de quelques mois elles se remettent à l'œuvre avec vivacité; et voici qu'elles retombent encore dans leur première indolence pour les œuvres de piété. Ces alternatives honteuses démontrent qu'une telle ferveur n'était point véritable, mais superficielle, et entretenue par leur humeur bizarre, ou leur amour-propre, plus que par un amour constant de Dieu et du devoir.

3° La vraie ferveur est accompagnée de joie. Car, nous enseignent les saints, la ferveur dilate, et la dilatation favorise la joie. De là vient que David disait au nom de l'âme chrétienne : « J'ai couru dans la voie de vos commandements, ô mon Dieu, quand vous avez dilaté mon cœur. » *Viam mandatorum tuorum cucurri cum dilatasti cor meum.* (Ps. CXVIII, 32.) La ferveur, en effet, nous dégoûte des plaisirs des sens, en nous en dévoilant l'illusion, et nous fait goûter les choses célestes, en nous les montrant comme les seules qui peuvent nous rendre éternellement et parfaitement heureux. Elle réussit à nous rendre agréables les plus grandes peines, par les consolations qu'elle répand dans nos cœurs, consolations que le monde ne soupçonne pas, mais que les serviteurs de Dieu goûtent dans le secret de l'âme. Cette joie est la source d'un grand courage pour se corriger de ses défauts, combattre ses passions, mortifier ses sens et pratiquer les vertus sans jamais se lasser. Ainsi la ferveur nous fait avancer joyeusement et en peu de temps dans la perfection, plus qu'on ne l'avait fait pendant plusieurs années en menant une vie lâche. Le joug de Jésus-Christ devient vraiment doux et léger. On possède, dans cette dilatation de l'âme, la marque la plus

certaine que l'on puisse avoir en ce monde, d'être en état de grâce et de vivre de la charité.

ARTICLE III

Mal de la tiédeur, qui est l'opposé de la ferveur.

La tiédeur est une langueur de la volonté pour le bien et un relâchement dans le service du Souverain Maître, sans résolution vraie de travailler à s'en corriger. Elle se rattache ainsi à la paresse, l'un des péchés capitaux les plus funestes.

L'état de tiédeur est très injurieux à Dieu, qui le punit sévèrement, et très nuisible à l'âme quand elle y tombe.

1° Il est très injurieux à Dieu, car la manière lâche dont on le sert le déshonore, étant la preuve que *pratiquement* on ne l'estime pas assez pour lui obéir avec promptitude, ou que l'on trouve les bienfaits reçus de sa libéralité et les récompenses attendues de sa miséricorde trop peu de chose pour mériter qu'on le serve avec ardeur; ou encore, que les châtiments dont il menace ceux qui négligent sa loi ne sont que médiocrement à craindre. De cette sorte, ceux qui servent Dieu avec tiédeur outragent sa grandeur, sa bonté, sa libéralité et sa justice.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il rejette le service des âmes tièdes, ainsi qu'il nous le fait comprendre dans l'Ancien Testament. Il dédaigne le sacrifice de Caïn, composé de ce qu'il y avait de pire dans le troupeau, tandis qu'il a pour agréable le sacrifice d'Abel, formé des meilleures brebis. Il déclare par ses prophètes ne vouloir pas de victimes languissantes; ce qui veut dire, d'après les saints Pères, que dans la nouvelle loi, figurée spirituellement par les faits de l'ancienne, il entend n'être servi qu'avec ferveur d'esprit, et que rien ne l'offense comme le culte d'une âme nonchalante. C'est pourquoi il proteste par un autre prophète, que « maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment et frauduleusement» : *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter,* ou, comme porte une autre version, *negligenter* (Jer. XLVIII, 10); paroles qui doivent faire trembler les religieux tièdes et lâches. Car

l'*œuvre de Dieu* par excellence consiste pour eux dans les exercices de la vie religieuse. Si donc ils les pratiquent avec lâcheté et tiédeur, ils trompent Notre-Seigneur et ils abusent de la sainte religion, qui espérait, en les recevant, trouver en eux des hommes fidèles à leurs obligations, dignes d'attirer sur elle, en même temps que sur eux-mêmes, les célestes bénédictions.

La ferveur est ce feu de la loi ancienne qui devait brûler jour et nuit sur les autels, et être ranimé tous les matins par du bois nouveau. Et quel est le sanctuaire où ce feu doit se conserver, sinon le cloître? C'est donc la volonté de Dieu que tout religieux entretienne et augmente ce feu sur l'autel de son cœur, par sa ferveur dans les exercices de chaque jour. *Ignis in altari semper ardebit.* (Lev. VI, 12.) L'âme religieuse qui est tiède laisse cette flamme s'éteindre, et Dieu s'apprête à la délaisser, comme un sanctuaire profané ou tombé en ruines.

2° La tiédeur est nuisible à celui qui s'en rend coupable. Quelques mots de l'Écriture suffisent pour nous le montrer. Saint Jean rapporte dans l'Apocalypse que, bien que l'évêque d'Éphèse eût fait beaucoup de bonnes œuvres, le Seigneur le reprit sévèrement pour s'être relâché de son ancienne charité, et le menaça, s'il ne faisait pénitence et ne reprenait ses œuvres d'autrefois, de lui ôter sa couronne : *Habeo adversum te quod charitatem tuam primam reliquisti... venio tibi et movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.* (Apoc. II, 4, 5.) Comment, après une telle menace, les religieux qui se sont ralentis dans leur première ferveur pourraient-ils rester sans crainte? Le Sauveur dit aussi à l'évêque de Laodicée : « Puisque vous n'êtes ni froid ni chaud, mais tiède, je vous vomirai de ma bouche. » *Quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere de ore meo.* (Apoc. III, 16.) Il faut que la tiédeur lui soit bien désagréable, puisque l'homme qui s'y endort est à charge à son cœur si patient. Que deviendra ce malheureux rejeté du cœur divin? et où trouvera-t-il à se retirer, après avoir perdu le dernier asile de la miséricorde?

La raison des périls de la tiédeur est facile à comprendre. Pour sortir de cet état si dangereux, il faudrait avoir la connaissance de son mal, et la volonté de prendre les moyens pour le guérir. Or les âmes tièdes n'ont ni l'une ni l'autre de ces deux dispositions. Elles ne connaissent pas leur état, et ne croient pas se trouver dans la tiédeur; accoutumées à leurs défauts, où rien de bien alarmant au dehors ne se manifeste, elles ne se défient de rien, et rien ne les remue. Aussi voit-on souvent les plus grands pécheurs faire une sincère pénitence et sortir de leurs désordres, mais rarement les âmes tièdes secouer leur apathie; ce qui faisait dire à saint Bernard : « Il est plus aisé de trouver beaucoup de séculiers se convertissant tout de bon, et passant d'une vie déréglée à une vie sainte, que de voir un seul religieux lâche dans ses devoirs, devenir plus fervent. » *Multo facilius reperias multos sæculares converti ad bonum, quam unum quempiam de religiosis transire ad melius.* (Ep. 96 ad Rich.)

En effet, un grand pécheur, coupable de fautes scandaleuses, est plus disposé qu'on ne le suppose à être touché de ses désordres et à en avoir horreur. Un bon livre lu par hasard, un discours écouté comme en passant, une disgrâce imprévue, une mission où il assistera et où il entendra parler de la sévérité des jugements de Dieu, de la nécessité de la pénitence, de la rigueur des peines de l'enfer et des autres fins dernières : toutes ces choses sont capables de lui faire connaître le malheur de son état, de lui en montrer le danger, et de le porter, avec le secours de la grâce, à se convertir sincèrement. Mais un religieux tiède, ne commettant pas de fautes grossières ni criantes, se dissimule facilement ses plaies intimes, que recouvrent certaines bonnes œuvres extérieures. Accoutumé aux considérations surnaturelles, il n'est plus frappé de rien : les prières, les lectures, les méditations, les prédications, les sacrements, les grandes vérités de la religion, ne font plus d'effet sur lui. Il s'abusera même jusqu'à se croire vertueux, parce qu'il se comparera avec avantage à certains religieux plus relâchés que lui; il s'estimera régulier, parce qu'il gardera par habitude plu-

sieurs points de ses constitutions, et il ne pensera pas qu'il transgresse continuellement les autres et les méprise, comme s'ils étaient de peu de conséquence. Qui sait s'il n'ira pas jusqu'à se croire exemplaire et spirituel, parce qu'il fréquente les sacrements et fait les prières, les méditations et les autres pratiques ordinaires de la religion? Et cependant, la vérité est qu'il fait ses exercices sans attention, ses méditations sans fruit, ses confessions sans contrition ni amendement, ses communions sans amour ni fruits de sacrifice, toutes ses actions sans esprit intérieur. Mais, hélas! il est tombé dans l'aveuglement d'esprit et l'insensibilité de cœur, châtiments ordinaires de la négligence; qui parviendra à l'éclairer, à le ranimer?

Quand même les âmes tièdes connaîtraient leur état, il ne leur serait pas facile d'en sortir; car ce ne pourrait être qu'au prix de grands efforts pour résister aux tentations continuelles du démon, du monde et de la chair. Or elles ne sont nullement disposées à s'imposer ces grandes violences, tant est invétérée leur faiblesse et leur lâcheté. Ensuite, pour sortir d'un état si mauvais, on aurait besoin, outre ses propres efforts, d'un secours particulier de Dieu; or Dieu retire ses grâces aux âmes tièdes; en même temps qu'elles s'éloignent peu à peu de lui, par une juste mais terrible réciprocité, il s'éloigne d'elles; il n'a plus pour elles que de la froideur, et il se contente de leur donner de ces secours très faibles qui, étant mis en œuvre avec nonchalance, ne suffiront probablement pas à réveiller l'âme et à guérir radicalement son mal.

Ainsi, non seulement cet état de langueur spirituelle offre peu de ressources pour revenir à une vie fervente, mais il contient les germes d'un mal plus grave; car il prédispose au péché mortel et particulièrement au péché d'endurcissement, qui est un des plus redoutables. C'est par là qu'il est, d'une certaine manière, pire que l'état de froideur envers Dieu, et que l'Écriture peut dire sans exagération à l'âme tiède, comme on vient de l'entendre : « Plût à Dieu que tu fusses froide ou chaude ! » (Apoc. III, 15.) Les pécheurs, en effet, si glacés qu'ils soient, trouvent dans le cœur de Jésus des sentiments de tendresse et une ressource pour le pardon; les âmes

tièdes en sont rejetées à cause de leur ingratitude. Pourtant Dieu les avait appelées à un état de perfection ; il leur avait fait goûter le don céleste; il les avait souvent arrosées de ses grâces de prédilection ; mais elles ont abusé de ces secours; elles n'ont produit que des ronces et des épines: l'abandon du ciel est la conséquence de leurs infidélités et comme leur fin dernière. Quelle triste vie ! quelle redoutable éternité !!

ARTICLE IV

Remèdes à la tiédeur.

Quand l'âme religieuse est saisie de crainte à la vue des périls de la tiédeur, loin de se laisser aller au découragement, elle doit s'empresser de chercher des remèdes efficaces pour se prémunir contre un si grand mal. Ces remèdes sont la prière, la méditation des grandes vérités de la religion, la fidélité aux exercices de piété et l'imitation des bons exemples.

1° Avant tout il faut demander tous les jours à Dieu, avec confiance, la ferveur dans son service, et espérer fermement l'obtenir; car il a promis d'accorder tout ce qu'on lui demanderait dans l'ordre du salut, et il est infaillible dans ses promesses. On doit prier en particulier l'Esprit-Saint, qui est un Esprit de ferveur, de renouveler notre âme, par elle-même si pusillanime et si inconstante. Ces désirs d'un renouvellement intérieur, ces craintes de la tiédeur, ces pressantes supplications dirigées vers Dieu, sont une preuve qu'on commence à posséder son amour et qu'on ne sera pas délaissé de lui.

2° Il faut méditer souvent sur les vérités qui suivent, ou autres semblables, que chacun peut approfondir : Le Maître que nous servons est infiniment grand; il nous est toujours présent, et il est digne d'être servi avec perfection. — Les récompenses qu'il nous a promises méritent qu'on lui obéisse avec toute l'activité et toute l'ardeur possibles. — Sauver notre âme est notre grande et unique affaire en ce monde; et nous ne pouvons la sauver qu'en faisant nos exercices de piété avec ferveur. — Nous avons

à expier beaucoup de péchés, et nous n'y parviendrons pas sans embrasser la pénitence, sans pratiquer les bonnes œuvres avec un amour ardent. — Enfin, nous avons à combattre des ennemis qui font tous leurs efforts pour nous perdre, et nous ne pouvons les vaincre que par des efforts plus grands et plus constants que les leurs. — Du reste, notre fin approche; après elle il ne sera plus temps d'acquérir des mérites, tandis que nous pouvons nous préparer maintenant à une mort précieuse devant Dieu, par nos bonnes œuvres faites avec ferveur. Le jugement qui menace; l'enfer où nous pouvons tomber; le ciel ouvert devant nous : quels motifs de nous hâter à opérer généreusement notre perfection! — Mais quels ne seront pas, aux dernières heures de la vie, les regrets d'un religieux négligent, alors que les nuages amoncelés depuis longtemps dans son âme par la tiédeur se dissiperont, et qu'il verra ses péchés tels qu'ils sont! Les reproches qu'il s'adressera à lui-même et ceux que Dieu lui fera entendre, lui seront un enfer anticipé. Le Seigneur lui reprochera surtout l'abus de la grâce spéciale et inestimable qu'il lui a faite en l'appelant à l'état religieux, tandis qu'il laissait des milliers de chrétiens dans les dangers du monde. Il lui reprochera l'abus des grâces surabondantes qu'il lui a préparées dans l'état de perfection, pour y vivre plus purement que dans le siècle, et pour lui être intimement uni, entièrement dévoué, irrévocablement consacré! Que pourra répondre ce religieux infortuné? et à quoi lui serviront ses larmes?

3° La fidélité aux exercices de la vie commune est un autre remède contre la tiédeur; car elle nous fait accomplir sans cesse des choses très agréables à Dieu, puisqu'elles sont conformes à sa sainte volonté. Elle nous y exerce d'une manière active et constante; or cette pratique empressée et permanente de choses agréables à Dieu est le résumé de la ferveur et l'opposé de la tiédeur. Aussi, après la mort, ce que le religieux négligent se reprochera plus amèrement, ce sera de n'avoir point profité de tant d'exercices de communauté, de pratiques d'obéissance, de lectures spirituelles, d'oraisons, de chapitres, de directions, d'instructions et d'autres grâces

capables de convertir un grand nombre de païens. Il se reprochera de les avoir rendues inutiles par sa tiédeur, d'en avoir même fait autant d'occasions de péché et de mauvais exemple. Il se reprochera d'avoir vécu dans une dissipation continuelle, par les infractions au silence, par les immodesties et les visites inutiles; d'avoir perdu enfin tout le mérite de ses devoirs de règle et la place éminente qui lui avait été préparée dans le ciel. On a vu, à l'article de la mort, des religieux si terrifiés par ces reproches de la conscience, qu'ils ont fini dans une espèce de désespoir.

Quant aux âmes ferventes et fidèles, mais d'une conscience timorée, nous leur redirons de ne pas trop s'alarmer lorsqu'elles ne se sentent pas une grande ferveur dans le service de Dieu. Quelles que soient les réflexions et les applications personnelles que leur suggère la lecture de tout ce qui précède, elles doivent, par-dessus tout, se confier dans la bonté divine; placer les décisions de leur directeur, qui sont spécialement pour elles l'expression de la volonté de Dieu, au-dessus de toutes les considérations renfermées dans les livres les plus estimés, et se maintenir dans la volonté bien ferme de ne jamais manquer sciemment à leurs obligations : cette disposition leur suffit pour être à bon droit dans la confiance et la paix.

4° Un dernier remède contre la tiédeur, c'est de considérer l'exemple des religieux fervents qui nous entourent. Dans ce but, il faut savoir distinguer entre le religieux qui est fervent et celui qui est tiède. Or les traits qui font le contraste entre l'un et l'autre ressortiront d'eux-mêmes du parallèle suivant :

Parallèle entre le religieux fervent et le religieux tiède.

1° Un religieux fervent observe sa règle jusque dans les choses les plus petites; car la moindre appréhension de déplaire au divin Maître suffit pour le décider à tout. — Un religieux, tiède, au contraire, viole souvent sa règle, se dispense, autant qu'il le peut, des exercices de communauté, n'aime ni l'oraison ni l'étude de l'Écriture sainte, est très sensible aux jugements humains, et perd son temps dans des inutilités.

2° Un religieux fervent trouve ordinairement du plaisir dans les devoirs de la religion, et, s'il y rencontre parfois des peines, il ne s'en rebute point; car sa ferveur change ses peines en bonheur, par l'onction qu'elle répand dans son âme. Elle lui fait même ajouter aux œuvres d'obligation des oraisons, des austérités et des pratiques de dévotion qu'il s'impose à lui-même, avec la permission de son confesseur ou de son supérieur. Aussi est-il toujours content, et n'a-t-il que des manières douces et gracieuses, même à l'égard de ceux qui pourraient lui causer de la peine. — Un religieux tiède regarde les observances régulières comme un joug insupportable. Il souffre toute l'amertume des peines de son état, sans en ressentir la douceur et sans en avoir le mérite. Il est donc toujours à charge à lui-même, et ne peut s'empêcher de le laisser connaître au dehors.

3° Un religieux fervent se maintient dans une grande pureté de conscience, et ne commet, de propos délibéré, aucune faute volontaire, même vénielle; il évite pour cela les moindres occasions capables de le porter au mal et de le détourner de la perfection. — Un religieux tiède ne sait pas se résoudre à fuir les occasions, ne voulant se donner pour cela aucun mal; il commet continuellement des fautes volontaires, et parfois elles sont si considérables, que c'est à se demander s'il n'est pas en péché mortel.

4° Un religieux fervent, quelque progrès qu'il ait fait, travaille toujours à s'avancer dans la sainteté, comme le prescrit saint Augustin : « Ajoutez toujours, marchez toujours, profitez toujours, ne restez pas en chemin. » *Semper adde, semper ambula, semper profice, noli remanere in via.* (Serm. de verb. apost. xv.) — Un religieux tiède ne se met nullement en peine de devenir meilleur; il ne profite pas des occasions d'avancer, et fait semblant de ne pas les apercevoir. Son état est voisin de la mort, et il n'appréhende rien, tant il est aveuglé : *Vicina morti labes, torpor animarum.*

5° Un religieux fervent est le soutien de la régularité; par son exemple il entretient les saintes traditions, l'exactitude à tous les exercices du couvent; et sa présence maintient les

autres dans le devoir. — Un religieux tiède est le destructeur de la régularité. Les points de règle jadis en vigueur ne s'observent plus qu'imparfaitement, les saintes coutumes s'abolissent peu à peu, les abus s'introduisent, la discipline et le bon ordre se relâchent. Il entraîne après lui tous ceux qui sont disposés à la négligence, et il est capable, à la longue, de gâter toute une communauté, surtout s'il est recommandable par son âge, ou s'il est homme de crédit, de talent, de mérite humain. Le malheureux ne scandalise pas seulement des enfants, de simples fidèles, *unum ex his pusillis*, mais des âmes religieuses, des âmes privilégiées, des âmes qui devaient être le salut du monde! N'est-ce pas là une responsabilité effrayante?

Demandons à Dieu la grâce de n'être jamais du nombre des religieux tièdes, mais de celui des religieux fervents. Si nous n'avons pas encore toute la ferveur que nous devrions posséder, ni même celle que nous avions dans les premières années de notre entrée en religion, nous étant relâchés par un effet de notre faiblesse et de notre inconstance, prions le Seigneur de fortifier l'une, de fixer l'autre, et de ne pas permettre que nous tombions dans la torpeur spirituelle.

Supplions saint Dominique, notre père, de nous obtenir de Dieu une ferveur semblable à la sienne. Qu'il devait être beau de l'entendre chanter les louanges divines au chœur, avec les sentiments les plus vifs de dévotion, d'amour, d'adoration et de recueillement! Ses nuits se passaient dans l'église, en présence de Jésus-Christ, dans d'admirables transports, tantôt prosterné à terre, tantôt à genoux, tantôt élevant les mains vers le ciel. Mais surtout, quelle ferveur quand il célébrait le saint sacrifice de la messe, et s'unissait à son Rédempteur en répandant beaucoup de larmes! L'observance des pratiques régulières, malgré leur austérité, ne lui suffisait pas pour employer son ardeur, et il y ajoutait beaucoup de pratiques volontaires, toutes animées et embellies par son amour de Dieu. Dans l'œuvre du salut des âmes, il était si zélé et si fervent, qu'il y employait tous ses instants;

et après avoir prêché avec des fruits admirables, pendant de longues années, dans plusieurs provinces de l'Europe, loin d'être épuisé de courage, il rêvait de plus grands travaux, et désirait ardemment de passer les mers pour aller annoncer l'Évangile aux infidèles, dans les pays les plus reculés, espérant y gagner la couronne du martyre. (Act. canoniz.)

Tâchons d'imiter de loin ces exemples de ferveur, en nous acquittant avec un grand zèle des devoirs ordinaires de la religion. Chantons les louanges de Dieu avec une foi vive, une grande modestie et un doux recueillement qui viennent de notre profond respect pour la souveraine majesté de Dieu. Ne cherchons pas de vains prétextes pour manquer aux austérités de l'Ordre, ni des raisons frivoles pour en adoucir les saintes rigueurs. Travaillons avec ferveur au salut du prochain, et, pour nous mettre en état de le faire avec fruit, employons le temps avec activité ; appliquons-nous fortement à l'étude, surtout à celle de l'Écriture sainte, de sorte que nous puissions prêcher, confesser, convertir les pécheurs et maintenir les fervents dans la persévérance.

Ayons une grande confiance dans les prières de notre glorieux Patriarche, si puissant auprès de Dieu, qu'étant encore sur la terre il avoua ne lui avoir jamais rien demandé en vain. Maintenant, dans le ciel, il nous obtiendra plus facilement encore ce que nous lui demanderons, surtout si nous le supplions de nous obtenir la disposition qui lui fut la plus agréable, une constante ferveur. En effet, avant de mourir, ayant fait assembler tous les religieux de la communauté, la première chose qu'il leur recommanda fut celle-ci : « Soyez constants dans la ferveur d'esprit, et que cette ferveur anime tout ce que vous ferez pour le service de Dieu. » *In fervore spiritus consistite, et in ipso Domino deservite.* (Act. canoniz.)

CHAPITRE VIII

DE LA DÉVOTION

1° Nature de la vraie dévotion; 2° de la fausse dévotion : en quoi elle diffère de la véritable.

ARTICLE I

Nature de la vraie dévotion.

La dévotion, dit saint Thomas, est « une disposition de la volonté à pratiquer avec promptitude les choses relatives au culte et au service de Dieu ». *Devotio est voluntas quædam prompte tradendi se ad ea quæ pertinent ad Dei famulatum.* (2. 2, q. 82.) Par son objet, elle appartient à la vertu de religion, la plus excellente des vertus morales : *Devotio est actus religionis.* (Ibid.) Par son principe elle se rattache à la charité, qui fait naître dans l'âme l'empressement pour rendre au Seigneur un culte digne de sa bonté. Après avoir été l'effet de la charité, elle en devient à son tour la cause, car elle nourrit, entretient et augmente l'amour de Dieu par la répétition des actes qu'elle produit en son honneur : *Charitas devotionem causat, et per devotionem charitas nutritur.* (Ibid.) La dévotion a une grande ressemblance avec la ferveur, au point que plusieurs théologiens les confondent ensemble; car l'une et l'autre renferment une volonté ardente de plaire à Dieu, ardeur qui vient de la sainte charité. La dévotion cependant se distingue de la ferveur en ce qu'elle tombe, non pas en général sur les choses qui plaisent à Dieu, mais plus particulièrement sur celles qui, par leur nature, regardent son culte. La dévotion se rapproche aussi de la joie spirituelle que l'on goûte dans les exercices de piété, et de cet attrait qu'on a pour les

actes de religion, ou de cette tendresse qu'éprouve un cœur touché par les biens éternels. Mais les deux choses diffèrent en réalité, comme l'effet diffère de sa cause. Car la dévotion ne consiste point dans cette joie et cette tendresse du cœur; seulement elle en est souvent accompagnée et suivie, par disposition de la miséricorde de Dieu : *Devotio, per se et principaliter, spiritualem lætitiam mentis causat.* (Ibid.)

Tous les chrétiens sont tenus à avoir la dévotion dans une certaine mesure. Car le nom de dévotion signifie dévouement et consécration à Dieu. Or chaque chrétien, par son baptême, est voué et consacré au service de son divin Maître. Mais tous n'y sont pas appelés au même titre; car il y a différents degrés de grâce, et tous les justes ne sont pas également saints, bien qu'ils aient tous la grâce sanctifiante; or cette différence dans les grâces amène divers degrés de dévotion.

Les religieux cependant sont obligés à un état plus sublime de dévotion que les séculiers, car ils doivent s'habituer à accomplir avec promptitude non seulement les commandements de Dieu, mais aussi les conseils évangéliques, les pratiques de leur règle et les actes du culte divin, auxquels ils sont députés spécialement. Aussi leurs jours ordinaires s'appellent *féries,* comme étant vacants, et libres des préoccupations temporelles, pour être employés d'une manière permanente aux exercices du culte divin.

Les libertins, dans le monde, se raillent de la dévotion, et condamnent les dévots comme des gens superstitieux, bizarres, minutieux, incommodes, inquiets. La petitesse d'esprit et les travers de certains faux dévots leur fournissent parfois des prétextes pour parler ainsi, et pour étendre à la dévotion en général, par une injuste conclusion, les défauts de ceux qui la dénaturent. Cependant le fond de cette antipathie vient d'un principe plus caché et plus mauvais. L'homme charnel a une répugnance invincible pour tout ce qui rappelle la domination du Tout-Puissant sur les âmes, et l'obligation de se soumettre à son joug; car un pareil souvenir est pour lui un reproche permanent qui le trouble et le fatigue. Mais quand la soumission de l'homme aux divines volontés lui

apparaît entourée de cette promptitude, de ce zèle pour les moindres choses, de cette révérence, de cette piété sincère, de cette joie intérieure et de cette bonne grâce qui caractérisent la dévotion, le contraste entre ce qu'il est et ce qu'il voit, entre sa lâcheté et cette générosité, entre son dédain et cette humble dépendance, entre son dégoût et cette abondance de joie, l'offusque et le dépite encore davantage : de là ses critiques, ses méchancetés, ses indignations, ses impatiences à la vue de certains actes de dévotion qui, au fond, ne le dérangent en rien. Le vrai dévot ne se laisse pas impressionner par ces railleries; il se souvient que la religion chrétienne a été, pendant des siècles, persécutée par les tyrans; qu'y a-t-il d'étonnant si la dévotion, qui n'est que la religion arrivée à son plus bel épanouissement, se voit aussi persécutée par la langue des impies ou des indifférents?

Il peut y avoir parfois de ces libertins cachés dans les cloîtres sous l'habit monastique. Ils se raillent de la dévotion des frères, qui est la censure continuelle de leur irrégularité et de leur indévotion. Qu'un religieux plus porté à la dévotion fasse certains actes de piété avec un peu trop d'application et de contrainte; qu'il pousse un peu loin, semble-t-il, l'appréhension de ne pas bien exécuter les choses du culte divin; qu'il ait dans la tenue du corps et dans la modestie des yeux tant soit peu d'affectation; ou qu'il tombe par faiblesse dans certaines fautes extérieures, c'en est assez pour qu'ils condamnent le caractère de sa piété et censurent toute sa vie, alors que, pour eux, ils manquent gaiement à presque toutes leurs constitutions, de propos délibéré, et font sans la moindre dévotion les actes les plus graves du culte divin. Le bon religieux saura supporter ces attaques sans montrer d'indignation, mais sans varier dans sa conduite. Il s'en tiendra aux principes, avis et corrections donnés par ses supérieurs; il plaindra dans son âme ceux qui agissent avec tant de légèreté, et leur répondra par le silence et la douceur. Surtout il remerciera Dieu, « qui fait comprendre et goûter aux petits des choses qu'il tient cachées aux faux sages. » (Luc. x, 21.)

ARTICLE I

De la fausse dévotion; en quoi elle diffère de la véritable

S'il est nécessaire de justifier la dévotion contre les orgueilleux qui la déprécient, il est encore plus nécessaire de la défendre contre ceux qui prétendent la pratiquer, et qui cependant en vicient la vraie notion, en font une application fausse, s'abusent eux-mêmes, et nuisent aux intérêts de notre sainte religion. Étudions donc les signes qui distinguent la fausse dévotion de la véritable. On peut en indiquer sept :

1° La vraie dévotion est fondée sur l'esprit de foi. Cet esprit éclaire l'âme sur la grandeur, la bonté et les autres perfections de Dieu, et il nous fait comprendre l'honneur que l'on trouve à le servir par dévouement. Il opère en nous la charité, et avec elle il excite dans notre cœur un désir ardent de rendre à l'Auteur de notre être un culte souverain, par le sacrifice intérieur et extérieur de tout nous-mêmes. — La dévotion fausse, tout au contraire, ne marche que d'après des lumières faibles et trompeuses : elle substitue l'hypocrisie à la sincérité de la foi. C'est une dissimulation de dévotion, semblable à celle des scribes et des pharisiens; aussi elle laisse subsister dans l'esprit les ténèbres et l'aveuglement; dans le cœur, l'indifférence et la corruption.

2° La véritable dévotion commence par l'intérieur et s'étend à tout le dehors. Dans l'âme elle produit un complet détachement et un mépris profond de ses vues et de ses intérêts, propres pour ne considérer que l'honneur de Dieu. Ces dispositions réagissent bientôt sur l'extérieur, dans lequel elle règle sagement les divers devoirs de piété, comme les prières vocales, les adorations, les génuflexions, les inclinations, les jeûnes et les autres mortifications du corps, enfin toutes les pratiques de vertu. — La dévotion fausse ne s'applique qu'à ce qui paraît, à des exercices de peu de conséquence, à des singularités approchant de la superstition, peu conformes au simple bon sens, et dénotant une sorte de faiblesse d'esprit. Elle nous rend donc semblables, pour em-

ployer le langage de l'Évangile, à des sépulcres blanchis. Ou bien, par un désordre opposé, sous prétexte de ne s'appliquer qu'au solide et à l'essentiel, elle méprise ce qui est extérieur et dédaigne toutes les pratiques communes de religion. Et en cela elle fait preuve d'une grande suffisance, elle déshonore Dieu et scandalise le prochain.

3° La vraie dévotion est solide. Elle commence par nous attacher aux commandements de Dieu; elle nous applique ensuite à la pratique des vertus, et surtout de la charité, puis des exercices propres à notre vocation. Elle préfère l'essentiel à l'accessoire, le précepte au conseil, les vœux aux simples règlements, ce qui rentre dans les devoirs d'état à ce qui est de surérogation. Pour l'accomplissement du devoir, elle surmonte les difficultés avec courage, mettant sa confiance en Celui qui est le *bon maître,* et elle sait adoucir tous les travaux entrepris pour son service. — Les faux dévots manquent au principal pour ne s'occuper que de ce qui est accessoire. Ils se dispensent facilement des exercices de communauté pour s'adonner à des pratiques particulières tout infectées d'amour-propre. Quelques-uns se montrent bizarres, changeants dans leurs œuvres de piété, infidèles à leurs exercices au moindre obstacle qui se rencontre. D'autres encore sont si attachés à leurs dévotions particulières, retraites, neuvaines, chemins de croix, qu'ils résistent presque au supérieur quand il leur confie quelque travail pour l'intérêt commun : tous font preuve d'une dévotion fausse et remplie d'illusion. La vraie et solide base leur manque, c'est-à-dire, le désir de plaire à Dieu en accomplissant avant tout ce qu'il daigne nous commander.

4° La vraie dévotion est désintéressée. Elle brille et grandit dans les aridités, les sécheresses, les ténèbres et les répugnances de la nature. Son contentement consiste à être agréable au ciel. Pour elle, peu lui importe d'être contente selon la nature et l'égoïsme. — Au contraire, il y a des personnes pieuses qui ne sont jamais en paix. Lorsqu'elles ne sentent pas de consolations sensibles, elles craignent que leur service ne soit pas agréé de Dieu. Cette crainte, il est

vrai, vient parfois d'une certaine timidité; mais elle dérive plus souvent de l'amour-propre, qui se complaît dans les douceurs et ne trouve pas son compte dans les aridités; de telles personnes, quoique appelées dévotes, sont loin de la véritable dévotion, qui s'oublie pour chercher uniquement les intérêts du Dieu qu'elle aime.

5° La véritable dévotion est humble et douce, car elle découle de la charité qui, selon saint Paul, renferme toutes les vertus, spécialement la bénignité et les autres de même nature. Le religieux dévot se méfie donc de lui-même et craint de tomber, sans le savoir, dans des illusions. Il est bienfaisant, gracieux et de bonne humeur, car la joie de la bonne conscience qui règne dans son cœur se répand dans ses actions. Il n'a pourtant point de fausse complaisance ni de respect humain. Mais il est toujours fidèle à s'acquitter avec exactitude de tous ses devoirs; et s'il est obligé de faire la correction fraternelle, pour empêcher le règne du mal ou pour conserver la régularité, il procède avec beaucoup de prudence, de modération et d'humilité. — Bien différents sont les faux dévots. Ils font semblant de se mépriser comme les derniers des hommes, mais ils se froissent et sont hors d'eux-mêmes à la moindre humiliation. Ils se montrent exclusifs et personnels dans leur dévotion, n'estimant en autrui que celle qui est conforme à la leur. D'autres sont impatients, chagrins et inquiets, au point qu'ils se rendent insupportables à tout le monde, et leur zèle amer se trahit jusque dans leur correction fraternelle, si on peut lui donner ce nom. A eux surtout s'adresse le reproche de l'Écriture, qu'*ils font blasphémer la piété.* (Rom. II, 24.) Dieu nous garde d'une dévotion aussi mal entendue!

6° La véritable dévotion, bien que douce à l'égard des autres, ne cesse de faire la guerre à la mauvaise nature. Car elle n'est satisfaite que lorsqu'elle nous voit semblables à Jésus-Christ, qui a toujours mené une vie dure et crucifiée. Cependant elle nous fait aimer le travail qu'elle nous impose, car l'idée de faire plaisir à notre Sauveur adoucit tout. — Les faux dévots ne veulent pas, il est vrai, le désordre et

le vice, et ils sont exacts à certaines pratiques. Mais ils n'admettent qu'une dévotion égoïste et commode. Or cette dévotion ne peut être que mensongère ou très imparfaite, surtout dans les religieux, qui sont obligés à une plus grande sainteté que le commun des chrétiens, et qui doivent s'appliquer plus à la lettre le mot de saint Paul : « Jésus-Christ n'a jamais cherché ce qui lui plaisait. » *Christus non sibi placuit.* (Rom. xv, 3.)

7° La vraie dévotion sert Dieu avec liberté d'esprit et paix intérieure; car elle ne cherche que ce qui plaît au souverain Maître. Or le plaisir de Dieu, c'est d'être servi comme un père et de bonne grâce. — Il y a des hommes qui lui obéissent avec anxiété d'esprit, trouble de cœur, gêne de conscience. Ces craintes et ces embarras leur ôtent la paix intérieure, et sont des obstacles à leur progrès spirituel dans la dévotion. Un pareil mal leur vient ordinairement d'une imagination aigrie, d'une timidité naturelle mal combattue, d'un défaut de jugement, de trop de réflexion sur leur conduite, d'un entêtement et d'un amour-propre qui les empêchent de se connaître eux-mêmes. La simplicité, l'abandon filial et l'humilité seront leur remède, leur salut, la source de leur joie.

Faisons tous nos efforts afin d'acquérir la dévotion véritable. Pour cela : 1° ayons soin de nous précautionner contre les illusions de la dévotion fausse; 2° ôtons les obstacles à la dévotion véritable, en évitant de rechercher les plaisirs des sens, de désirer les consolations humaines et de contenter la curiosité; 3° prenons, pour obtenir la dévotion, les deux moyens conseillés par saint Thomas (2. 2. q. 82), à savoir : la demander au Saint-Esprit, et considérer tour à tour les perfections divines, l'humanité de Jésus-Christ, les misères de l'homme. — On trouvera des considérations sur ces divers sujets dans les Élévations qui forment la quatrième partie du présent ouvrage.

Bien que notre dévotion doive regarder principalement le culte de Dieu, il faut l'étendre pourtant aussi au culte des saints, en tant qu'il leur est rendu par rapport à Dieu, dont ils

sont les ministres et les amis. Nous devons donc avoir une dévotion particulière à la très sainte Trinité, à Jésus-Christ et aux mystères de la religion que l'Église célèbre; ensuite à la très sainte Vierge Marie, à saint Joseph, à notre ange gardien, à notre patron du baptême, à celui de notre vie religieuse, à saint Dominique et aux autres saints, surtout aux saints et bienheureux de notre Ordre. Se former un cœur semblable à leur cœur, c'est ressembler de très près au divin Maître lui-même.

CHAPITRE IX

LES DEVOIRS D'UN BON INFÉRIEUR ET CEUX D'UN BON SUPÉRIEUR

ARTICLE I

Le bon Inférieur.

Efforçons-nous de peindre en quelques traits le bon inférieur, afin que dans cette image, comme dans un miroir, chaque religieux puisse considérer ses devoirs, examiner ses dispositions et réformer sa conduite.

1° Un inférieur doit honorer ses supérieurs et avoir un grand respect pour eux; car ils lui représentent la majesté de Dieu, qui les a établis en sa place pour lui donner leurs soins et leurs instructions. Il leur témoignera ce respect et cet honneur par ses paroles et par sa manière d'agir à leur égard. Il ne leur parlera donc qu'en termes respectueux; il agira envers eux avec des manières douces et soumises; il évitera, dans les conversations, de contester avec eux, même sur les choses indifférentes dans lesquelles ils ne partageraient pas son sentiment. Il ne leur répondra pas alors avec hauteur, mais il dira son appréciation avec modestie et simplicité, sans nul emportement; il évitera de murmurer de leur conduite; il s'appliquera, au contraire, à détourner ceux qui en parlent mal, les méprisent et se plaignent d'eux; il ne fera pas attention aux défauts qu'ils peuvent avoir, puisqu'ils n'en sont pas moins les légitimes représentants de l'autorité divine; s'il arrive par malheur que certains religieux les déprécient et travaillent à miner leur autorité, il n'entrera pas dans leur parti, mais tâchera plutôt de

calmer par ses prières, ses avis ou son silence, les esprits indisposés. C'est le moyen de s'attirer l'estime des hommes et surtout les bénédictions du ciel.

2° Un inférieur est tenu à une grande obéissance envers ses supérieurs; car ils lui représentent, en même temps que la majesté de Dieu, à laquelle le respect est dû, sa volonté, qui a droit à notre soumission. Cette soumission sera prompte, entière et générale. On a expliqué ailleurs en détail les conditions de la véritable obéissance; il est inutile de revenir sur ces explications. (V. IIe partie, ch. III.)

3° Un inférieur doit recevoir en bonne part les avertissements et les corrections de ses supérieurs; car Dieu a établi ces derniers précisément pour suppléer aux faiblesses et à l'ignorance des inférieurs en les avertissant de leurs devoirs, en redressant leurs défauts et en les punissant de leurs transgressions. Il y a des religieux si susceptibles et si bizarres qu'un supérieur ne sait comment s'y prendre, quand il est dans l'obligation de leur donner des avis ou de leur faire des réprimandes; car loin de les recevoir de grand cœur, comme le voyageur égaré sait gré à celui qui le remet sur le chemin ils prennent tout avec mauvais esprit, travestissent les intentions, et ne voient dans ce qu'on leur dit qu'un parti pris, l'effet de préventions injustes, d'une malveillance personnelle. Quand même on trouverait une correction fautive, dénuée de prudence ou de charité, cela ne devrait pas empêcher de la recevoir de bonne grâce de celui à qui appartient la liberté de dire, en tout cas et à toutes les personnes, ce qu'il croit utile pour le bien. Du reste, il serait téméraire de juger si facilement les défauts qu'on croit saisir dans la conduite du prélat. Ces défauts ne sont souvent que l'effet imaginaire de notre susceptibilité, de notre orgueil et de notre amour-propre, toujours portés à attribuer à la réprimande un mauvais sens qu'elle n'a pas. Le démon, de son côté, est très insinuant pour nous faire remarquer des fautes prétendues dans la conduite des supérieurs et dans leurs corrections, afin de nous éloigner d'eux, sinon par une résistance ouverte, au moins par un dédain secret et par une certaine répugnance à entrer

dans leurs vues, choses qui affaiblissent considérablement la force et la joie de l'obéissance. Il faut donc toujours nous défier de nos propres lumières dans ces circonstances. Y eût-il pourtant des défauts manifestes dans leurs corrections, nous devrions toujours les recevoir avec humilité, simplicité, soumission et patience, bien persuadés qu'elles ne laisseront pas de nous être profitables. Car Dieu, en permettant que les supérieurs agissent de la sorte à l'égard de leurs inférieurs, a ses desseins sur ces derniers, et tournera d'autant plus volontiers les choses en leur faveur, qu'ils auront plus de confiance en lui. Il s'en servira pour les élever en ce monde à une vertu plus forte et plus dégagée de l'humain; et une grande gloire leur sera réservée au ciel. Que s'ils ne savent pas profiter de ces grâces, leur confusion au jugement dernier sera grande, mais leur regret désormais superflu.

4° Un bon inférieur aura de l'amour et de la reconnaissance pour ses supérieurs; car Dieu les a établis comme les pères de sa famille religieuse et les pasteurs de son troupeau choisi. Or cet office de père et de pasteur renferme les plus grands bienfaits, et rend ceux qui le remplissent dignes de la plus pure affection, de la plus vive reconnaissance. L'inférieur témoignera donc son amour aux supérieurs en évitant de rien faire qui puisse leur causer de la peine; et il cherchera tout ce qui peut leur faire plaisir, « afin qu'ils exercent leur office avec joie, non pas en gémissant. » (Hebr. XIII, 17.) Il doit en agir ainsi, non par des vues basses, humaines et intéressées, comme, par exemple, pour se les attacher et obtenir d'eux de la prédilection, des dispenses, des emplois agréables; mais en vue des principes de la foi, qui veulent que les supérieurs soient aimés dans le Seigneur : *In Domino*, comme saint Paul le dit souvent. Le bon inférieur doit aussi aux supérieurs beaucoup de reconnaissance, en ce qu'ils sont chargés de la grande affaire de son salut; ils répondent de lui devant Dieu, et leur sollicitude de chaque jour ne tend qu'à le diriger sûrement, au milieu de bien des peines et des périls, vers l'heureux terme de sa vocation.

5° Un inférieur doit prier pour ses supérieurs; car ils ont

besoin de beaucoup de grâces pour être éclairés, conduits et fortifiés. Or Dieu a attaché toutes ses grâces à la prière, et il l'exauce d'autant plus infailliblement qu'elle demande des choses plus nécessaires à notre salut, c'est-à-dire plus conformes à sa sainte volonté. Les religieux doivent donc supplier Dieu qu'il donne à leurs chefs les grâces convenables pour agir prudemment dans les embarras du gouvernement, et s'acquitter surnaturellement des occupations multiples dans lesquelles ils sont absorbés chaque jour. D'ailleurs, outre les difficultés qui concernent leur office public, ils ont, en tant que personnes particulières, leurs passions et leurs faiblesses humaines ; et il leur faut une grande force pour ne point tomber en bien des fautes, quand même ils seraient des saints. Ils ont en particulier besoin de grâces puissantes pour souffrir patiemment les contradictions, les déplaisirs et les chagrins, soit du dedans, soit du dehors; pour régler sagement le monastère, y maintenir le bon ordre, la piété, la régularité, la ferveur et la dévotion; pour ne pas dissiper ni perdre les biens dont ils sont chargés; pour être attentifs à tous les particuliers en même temps qu'à la communauté; les faire avancer dans la vertu, les soulager dans leurs infirmités et les consoler dans leurs peines de corps ou d'esprit. Réussir dans l'accomplissement de toutes ces obligations, c'est l'art des arts, mais c'est aussi la croix des croix et le mérite des mérites.

ARTICLE II

Le bon Supérieur.

1° Un supérieur doit avoir une charité inépuisable pour ses inférieurs; car il est pour eux le vicaire de Notre-Seigneur. Or Jésus-Christ, voulant établir saint Pierre comme chef visible de l'Église, commença par lui demander, et jusqu'à trois fois, s'il avait la charité, pour lui enseigner, et par lui à nous tous, que telle est la qualité essentielle dans la charge du commandement. Cet amour doit être tendre, bienfaisant, universel. Le supérieur a besoin de montrer à

tous et à chacun de ses Frères un cœur ouvert et un grand désir de leur faire plaisir, leur parler avec douceur et les accueillir d'un air gracieux quand ils viennent à lui. Il doit les assister dans leurs nécessités, les consoler dans leurs peines, leur accorder avec plaisir tout ce qui n'est pas nuisible à leur salut, et même les prévenir dans leurs besoins, surtout quand ils sont trop réservés pour recourir à lui. Ces marques de bienveillance, données à propos par le supérieur à ses sujets, lui gagnent insensiblement leur cœur, et les portent à s'acquitter de leurs devoirs avec joie et générosité. Il évitera pourtant, sous prétexte de témoigner son amour à ses religieux, de leur accorder des choses qui affaibliraient la vigueur de l'observance régulière.

2° Un supérieur doit avoir un grand zèle pour cette sainte observance; car Dieu, en le mettant à la tête des autres, l'a chargé de maintenir dans leur intégrité toutes les constitutions, les statuts, les rubriques et les cérémonies de son ordre. Il a pour mission de veiller sur ces choses, non comme un maître qui est libre d'en disposer à son gré, mais comme un dépositaire qui en rendra compte. Étant, du reste, obligé de procurer, après la gloire de Dieu, l'avancement spirituel de ses frères, il ne peut mieux y travailler qu'en leur faisant pratiquer leurs vœux, leurs observances et les vertus de leur état. Les supérieurs, s'ils négligeaient ce devoir, seraient punis sévèrement, au tribunal suprême, de tout le mal qui se serait fait dans leur communauté, et de tout le bien qui n'y aurait pas été accompli par leur faute. Cette dissipation, cette transgression des règles, qu'ils laisseraient s'introduire sans mauvaise intention, mais par mollesse, indifférence, défaut de zèle pour la vertu et de courage pour les corrections, leur seraient reprochées par le grand Juge; car ils répondront de leurs sujets, âme pour âme.

3° Un supérieur doit donner le bon exemple à ses inférieurs. Il faut, en effet, qu'il soit le modèle visible sur lequel ils puissent régler leur vie. Il saura donc les porter à la vertu, en faisant le premier tout ce qu'il commande; et il acquerra plus d'influence par l'exemple que par le commandement, car les

paroles de celui qui est investi du pouvoir font peu d'impression, si elles ne sont soutenues et fortifiées par l'autorité de ses actes. Qu'on le voie chercher en tout ses aises, demander ou du moins accepter volontiers des singularités dans les habits, dans la nourriture et dans tout le reste; les inférieurs en feront autant et se justifieront par l'exemple du prélat, qui n'osera plus les censurer. Qu'on le voie, au contraire, exact au chœur, au réfectoire et à tous les exercices, veillant à ce que tout se fasse dans le bon ordre et la régularité, les choses se passeront avec édification et ponctualité; les particuliers assisteront volontiers aux actes communs et y rempliront leur devoir avec ferveur; les louanges de Dieu seront chantées avec dignité et dévotion; les méditations se feront avec exactitude et recueillement; les repas au réfectoire seront graves, édifiants, instructifs, accompagnés de la lecture spirituelle, du silence et de la mortification. C'est ce que fait comprendre la sainte Écriture quand elle dit : « Le roi qui est assis sur son trône de justice dissipe tous les maux par son seul regard.» *Rex qui sedet in solio judicii dissipat omne malum intuitu suo.* (Prov. xx, 8.) Le prétexte principal aux manques de fidélité dans l'assistance aux actes de communauté, c'est qu'on se croit forcé par sa charge de faire des visites au dehors, ou de s'occuper au dedans d'affaires temporelles. Mais les supérieurs mortifiés, réguliers et vigilants, trouvent assez de temps pour faire les visites de bienséance et pour veiller aux affaires temporelles, sans négliger l'assistance aux actions conventuelles. Ils n'y manquent que très rarement, dans des cas pressants et imprévus, étant convaincus que le premier et le plus essentiel devoir de leur supériorité est de soigner les âmes des religieux, qui sont d'un prix infini et leur ont été confiées par Dieu. Leur plus grand désir, placé bien au-dessus des soucis relatifs à certaines affaires temporelles, est de pouvoir conduire leurs frères à Dieu par l'ascendant de l'exemple, comme le bon pasteur qui marche toujours à la tête de son troupeau. Ce n'est pas seulement pour eux un devoir, c'est un besoin, c'est une consolation; ils ne se trouvent jamais mieux qu'au milieu de

leur communauté, sous la présidence invisible du Maître des cieux.

4° Un supérieur doit corriger les fautes de ses inférieurs; car s'il ne s'opposait à l'envahissement des défauts par les corrections, ils augmenteraient tous les jours, à cause de la faiblesse humaine. Mais il doit faire ces corrections avec beaucoup de sagesse et de douceur; car autant la répression est indispensable, autant il est difficile de la bien faire; comme c'est une sorte de médecine, plus elle est proportionnée à la nature du mal, plus elle répugne au goût naturel du malade. Celui qui doit reprendre commencera ordinairement par les avis et les remontrances, en représentant avec charité, ménagement et douceur, aux coupables les fautes qu'ils ont commises, pour les porter à en concevoir de l'horreur et à s'en corriger spontanément par des motifs de raison, d'honneur, de piété et de dévotion. A ceux qui ont de la docilité, un bon naturel et de la religion, il n'en faut pas davantage. Mais si les avis et la douceur ne suffisent pas pour éclairer le coupable, pour produire le repentir et l'amendement, il emploiera les menaces; et si elles n'ont pas plus d'effet, il recourra aux châtiments prévus par les constitutions de son ordre. Il est nécessaire de se servir parfois de l'autorité et de la force, surtout à l'égard de ceux qui commettent les fautes avec hardiesse, avec connaissance de cause, par malice, habitude et opiniâtreté. La prudence est nécessaire pour régler cette conduite. Dans certains cas, elle nous conseille de dissimuler la faute et de la tolérer quelque temps, soit parce que le coupable en viendra probablement à ouvrir les yeux et à s'humilier de lui-même, soit pour attendre que, sa passion étant calmée, il se trouve en état de recevoir plus utilement la correction. La prudence empêchera néanmoins que la tolérance n'aille trop loin, de peur que, pour des espérances futures et douteuses, on ne laisse le mal s'augmenter jusqu'à devenir irréparable. Elle veut encore que, pour ceux qui sont obstinés et agissent par malice, tout en procédant avec vigueur, on évite l'emportement et les paroles outrageantes; car au lieu de corriger les défauts,

elles ne feraient qu'aigrir les personnes et auraient les plus mauvaises suites. La prudence nous recommande enfin une douceur particulière envers ceux qui sont timides et pèchent par fragilité, de peur qu'une correction trop sévère ne les jette dans le découragement. La correction vive, amère et outrée vient souvent d'une passion déréglée; la correction trop molle naît d'une fausse complaisance et d'une certaine pusillanimité; la correction juste et charitable résulte d'un amour bien ordonné, qui inflige sans doute des blessures et des châtiments pénibles en eux-mêmes, mais sait les rendre doux par l'affection qui en est manifestement la cause. *Habet amor plagas suas, quæ dulciores sunt quum amorosius infliguntur.* (S. Ambr.) Le Seigneur, dit aussi dans ce sens l'Écriture, corrige celui qu'il aime : *Quem diligit Dominus corripit.* (Prov. III, 12.)

5° Un supérieur doit avoir de la sagesse pour bien régler et conduire sa communauté. Pour cela : 1° il prendra comme fin dernière la gloire de Dieu, considérera, dans toutes les choses qu'il fera ou permettra, le bien spirituel de ses frères, et leur refusera tout ce qui pourrait être un obstacle à leur sanctification. 2° Dans le choix des moyens et dans toutes les décisions importantes qu'il aura à prendre pour la prospérité de la communauté, il demandera conseil aux personnes sages et désintéressées; puis il arrêtera, sans plus hésiter, de justes mesures pour faire réussir les choses. 3° Parmi les obstacles qu'il devra prévenir ou écarter, il faut compter en premier lieu ce qui pourrait compromettre dans la communauté la paix et l'union des cœurs. Il se dévouera à tous sans rechercher en rien ses avantages ou sa gloire, afin que ses inférieurs se soumettent à lui volontiers. Pour les maintenir dans la paix, il sera lui-même pacifique, calme, modéré, et il aura une grande égalité de conduite vis-à-vis de tous, puisqu'il est pour tous pasteur et père; à moins que des raisons exceptionnelles ne le forcent quelquefois d'agir autrement. 4° Dans l'exécution, il devra avoir un mélange de fermeté et de douceur, pour imiter l'action de la sagesse divine. Les âmes molles et lâches ne peuvent, dans le commandement,

que compromettre leur salut avec celui des autres; mais la douceur doit perfectionner et corriger la fermeté, de peur qu'autrement on n'aigrisse les esprits, on ne rende l'exécution des devoirs onéreuse, et on ne donne aux corrections une tournure insupportable.

6° Un supérieur doit avoir beaucoup d'humilité; car tout homme est indigne et incapable de la supériorité, n'ayant par lui-même ni les lumières, ni les qualités, ni les vertus nécessaires pour en bien remplir les devoirs. L'humilité lui inspirera un sincère éloignement des emplois, à cause de leur élévation et de leurs dangers. Il aura un désir permanent d'être plutôt le dernier de tous et aux pieds des autres qu'à leur tête; et il sera disposé à redevenir simple religieux, dès que cela lui sera possible sans aller contre la volonté céleste. Quand on le met en charge, il doit accepter uniquement pour suivre l'ordre de Dieu, qu'il peut connaître par des signes tirés de la foi, comme le commandement des supérieurs majeurs, l'élection canonique, le conseil de personnes sages et éclairées. Il aura soin, dans l'exercice de son emploi, de pratiquer l'humilité, en évitant les manières hautaines et l'ostentation. Il saura, au contraire, s'abaisser dans son élévation même, ne commander qu'à regret, se conformer volontiers au sentiment des autres, et parfois leur céder dans les choses indifférentes. Pourtant cette humilité sera sans bassesse, de peur qu'une condescendance mal appliquée ou mal comprise ne diminue dans les inférieurs le respect qui est dû à l'autorité, et qui est nécessaire pour les conduire tous au bien.

7° Un supérieur a besoin d'une grande patience pour supporter en paix les peines et les embarras inséparables de sa charge. Il faut qu'il s'attende à souffrir intérieurement et extérieurement. Les religieux, bien qu'appelés à la perfection, ont encore leurs faiblesses et leurs passions qui affligent sensiblement leur guide spirituel. Il se voit exposé aux critiques, aux plaintes, aux contradictions, aux fausses imputations, au mépris même et à l'aversion de ceux qui ne peuvent souffrir un gouvernement ferme, zélé et exact; leur orgueil, leur sensualité et leur dissipation s'en trouvant gênés. Et il faut qu'il

endure tout cela sans rien dire, pour éviter de troubler davantage la communauté, ou d'exposer ces religieux injustes et ingrats à faire de plus grandes fautes. Il doit en même temps supporter la mauvaise humeur de ceux qui ne sont pas aussi mal disposés, mais sont encore bien imparfaits. Il lui faut s'accommoder à leurs différentes inclinations, afin de s'en servir pour leur faire mieux pratiquer la vertu, et par ce moyen travailler plus efficacement à leur salut. De là, que de peines, de répugnances, de perplexités, d'ennuis, de dégoûts et de gémissements, dans une âme qui comprend clairement les choses de Dieu et sent vivement celles de la terre!

8° Un supérieur est tenu de beaucoup prier pour lui-même et pour ses inférieurs. Quant à ce qui le concerne, il demandera en particulier la divine sagesse, afin qu'elle demeure avec lui, qu'elle travaille avec lui, et lui apprenne ce qui est agréable au Seigneur. Il recourra à Dieu dans toutes ses actions et dans toutes les occasions difficiles où il se trouvera, afin de ne rien faire que par l'esprit de Jésus-Christ. Il implorera la grâce, la force, le courage, la patience dont il a besoin pour supporter toutes ses peines et s'acquitter fidèlement des devoirs de sa charge; pour augmenter la régularité dans sa communauté, pour faire avancer ses frères dans la ferveur, la dévotion et la perfection; pour s'opposer avec fermeté à ceux qui voudraient paralyser ses efforts en faveur du bien, et tendraient à introduire le relâchement ou la dissipation; enfin pour souffrir les contradictions et les mauvais procédés que sa fidélité à s'acquitter de ses devoirs pourra lui attirer de la part des religieux infidèles à leur vocation. Il méprisera ces contradictions, ces plaintes et ces murmures, s'il est dans l'impossibilité de les empêcher et d'ouvrir les yeux à ceux qui en sont les auteurs.

Heureuses les communautés où les inférieurs, non contents de s'acquitter avec ferveur et exactitude de leurs vœux et de leur règle pour faire leur salut, rendent pieusement à leur supérieur le respect, la soumission, l'amour et les autres devoirs qui conviennent! Heureuses les communaunautés où, de

leur côté, les supérieurs gardent exactement les constitutions pour donner bon exemple à leurs religieux, et savent, par un amour tendre, gracieux, complaisant et prodigue envers tous, les aider tous à porter le joug de la religion avec joie et amour! Comme dans ces communautés, inférieurs et supérieurs, s'animent mutuellement à acquérir la perfection de leur état, on y trouve une espèce de paradis sur la terre et un avant-goût des ineffables délices du ciel. Là-haut, en effet, les bons inférieurs et les bons supérieurs jouiront éternellement ensemble de la gloire du paradis, les uns pour leur docilité humble et filiale, les autres pour leur direction juste et paternelle. Dieu nous fasse la grâce d'y parvenir tous bientôt! *Amen.*

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

L'INSTRUCTION DES NOVICES

A L'USAGE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

QUATRIÈME PARTIE

PREFACE

Les novices ont besoin d'être bien instruits sur Dieu, ses perfections et ses mystères; car c'est en cela que consiste la science de la religion chrétienne. Dans les collèges d'où ils sortent pour entrer en Religion, ils s'appliquent peu à cette connaissance; ils entendent parler plus souvent des qualités et du caractère des fausses divinités que des perfections de Dieu et des qualités de son fils Jésus-Christ, ou s'ils en ont quelque connaissance, elle est souvent très confuse et tout abstraite.

Ils ont besoin aussi d'apprendre à connaître les vertus chrétiennes qu'ils sont appelés à pratiquer, et l'impuissance où ils sont de les acquérir, vu cette grande misère qui fait le fond de notre nature et qu'ils apportent avec eux dans le cloître. Il leur importe, en outre, de bien apprécier l'excellence des dons du Saint-Esprit et des béatitudes évangéliques, parce que les religieux sont appelés à une perfection particulière, qui consiste dans la pratique plus complète de ces vertus et dans l'acquisition de ces dons et de ces béatitudes.

C'est à les instruire sur ces différents sujets que la 4e partie du présent ouvrage est destinée, afin de servir de

complément aux trois autres et de donner la dernière main à l'œuvre de leur perfection. Ils y apprendront non seulement à s'en former une connaissance claire et distincte dans l'esprit; mais à exciter dans leur cœur des affections conformes à cette lumière. C'est pourquoi on a fait presque toutes ces considérations par manière d'élévation et de colloque, afin qu'il n'y ait pas même à en changer la forme pour les employer à s'entretenir directement avec Dieu, et avec Notre-Seigneur, dans l'oraison et hors de l'oraison. Les novices les méditeront donc avec soin; ils se les rappelleront pendant le jour, et s'en serviront comme d'une onction qui se répandra sur toutes leurs actions. Certaines vérités et certaines aspirations reviennent plusieurs fois dans différentes élévations. Ces répétitions sont faites à dessein pour imprimer plus fortement dans leur âme les sentiments qui leur sont les plus nécessaires, les plus avantageux et les plus consolants.

On pourra choisir parmi les perfections de Dieu, et les qualités de Jésus-Christ, celles pour lesquelles on se sent plus d'attrait et dont on est plus touché. Afin de de s'en mieux entretenir, il sera bon aussi d'en prendre une ou deux chaque jour de la semaine ou du mois, de les parcourir lentement et avec suite. On parviendra à vivre, par ce moyen, dans une espèce de présence continuelle et affectueuse avec Notre-Seigneur, autant que la faiblesse de notre condition humaine peut le permettre.

QUATRIÈME PARTIE

ÉLÉVATIONS

SUR LES GRANDEURS ET LES PERFECTIONS DE DIEU
LES GRANDEURS ET LES VERTUS DE JÉSUS-CHRIST
LES MISÈRES ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME
LES DONS DU SAINT-ESPRIT ET LES BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES

CHAPITRE PREMIER

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR SUR LES GRANDEURS
ET LES PERFECTIONS DE DIEU

I. — La grandeur de Dieu, son domaine souverain, sa majesté suprême.

Vous êtes, ô mon Dieu ! l'Être suprême et souverain, le Maître universel, le Seigneur de toutes choses. Vous vous appelez, *Celui qui est,* c'est-à-dire, celui qui a en lui la source de son être, qui est par son essence, qui est indépendant de tout autre être, et de qui tous les autres êtres reçoivent l'existence et la vie.

Vous êtes le principe et la fin de toutes choses. Vous en êtes le principe, parce que vous les avez créées, que vous les conservez et qu'elles dépendent de vous en tout. Vous en êtes la fin, parce que vous les avez faites pour vous communiquer à elles, et pour faire éclater par là vos divines perfections. Mais vous êtes si élevé au-dessus de vos œuvres, que toutes les grandeurs du ciel et de la terre sont moins que

cendre et poussière devant vous, et ne méritent que le nom de néant.

Je vous adore, ô mon Créateur, du plus profond de mon âme; car vous êtes le souverain de l'univers, de qui je dépends en tout. Je reconnais que vous méritez des adorations infinies. Je m'humilie, je me confonds, et je m'anéantis en considérant votre grandeur et votre majesté. A la vue de ma bassesse et de mon néant, je me soumets entièrement à votre domaine souverain sur toute créature, et aux ordres de votre sainte volonté sur moi.

Je vous remercie, ô mon Dieu, de tous les bienfaits que j'ai reçus de vous. J'aime à protester que je suis l'ouvrage de vos mains, que vous m'avez tiré du néant, que vous m'avez formé à votre image et à votre ressemblance, et que vous me conservez à chaque moment par votre secours, sans quoi je retomberais dans le néant d'où je suis sorti par miracle.

Je m'offre tout entier à vous, Seigneur, parce que vous êtes la dernière fin de toutes choses. Vous m'avez mis dans ce monde pour vous connaître, vous aimer, vous servir, et par ce moyen mériter votre ciel. Je souhaite donc que toutes mes pensées, mes affections, mes paroles et mes actions soient employées uniquement pour vous, afin que, dans le ciel, je vous voie clairement, vous aime parfaitement et vous possède éternellement, comme mon souverain bonheur. Je vous demande la grâce, ô mon Dieu! de bien connaître la gloire et les avantages qu'il y a de servir un Seigneur aussi grand que vous, qui êtes le Roi des rois et le Maître absolu. Accordez-moi, s'il vous plaît, de pratiquer fidèlement et avec ferveur vos commandements et les devoirs de mon état jusqu'aux plus petits, rien n'étant véritablement petit dans le service d'un si grand maître, et de me tenir toujours en votre sainte présence avec un profond respect et un continuel recueillement, comme les séraphins, qui tremblent et voilent leurs faces devant votre infinie majesté.

Je vous demande pardon de tout mon cœur, ô mon Maître! des péchés que j'ai commis dans votre service, en y manquant d'attention, de dévotion, de respect, de modestie et de recueil-

lement. Je les déteste de toute mon âme, pour l'amour de vous, je suis pénétré de douleur d'avoir offensé un être si grand, si bon, si aimable. Je me propose de m'en corriger, et d'en faire pénitence avec le secours de votre sainte grâce.

Je me réjouis, ô mon Dieu ! de votre grandeur infinie et de votre domaine souverain sur toutes les créatures, et je vous en félicite. Je me réjouis aussi, et je me félicite moi-même, de ce que j'ai pour père céleste un Être si admirable. Je désire que toutes les créatures du ciel et de la terre vous louent, vous bénissent, vous remercient, vous servent et vous glorifient à jamais.

Je vous offre, ô divine Majesté, toutes ces affections de mon esprit, toutes ces considérations de mon cœur, et je vous demande toutes ces grâces, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans lequel rien ne peut vous être agréable. Je m'appuie uniquement sur ses mérites, sur sa vertu, sa puissance, sa dignité, son autorité, ses prières, ses satisfactions, ses souffrances et sa mort. Seigneur, j'ai confiance en vous, ne méprisez pas mon néant, mais exaucez-moi.

II. — L'infinité de Dieu.

O mon Dieu, vous êtes infini dans votre être, infini dans votre essence, infini dans vos perfections. Vous renfermez donc toute sorte de beautés, de charmes et d'excellences, dans un souverain degré, sans aucune borne ni restriction. Toutes les magnificences de l'univers, par rapport à votre grandeur infinie, sont moins qu'un atome comparé à l'univers entier.

Votre beauté et vos perfections sont si ravissantes qu'aussitôt que vous les dévoilez aux anges et aux bienheureux dans le ciel, ils entrent dans des ravissements, des transports d'admiration, des excès d'amour, d'adoration, de joie, de louanges qui remplissent leur cœur pendant l'éternité, et qui leur enlèvent toute possibilité de détourner de vous leurs regards pour un seul moment.

Votre Être divin est la source immense de votre félicité; dans la contemplation de vous-même et de vos perfections infinies,

dans l'amour et la jouissance de ces divines perfections, consiste tout votre bonheur. Votre entendement et votre volonté, quoique sans limites, en sont si pleinement rassasiés, qu'ils ne peuvent former aucune pensée, ni concevoir aucun désir de quelque bien, de quelque plaisir et de quelque gloire que ce soit, qu'ils ne le trouvent pleinement et surabondamment en vous-même.

Je vous loue, ô mon Dieu, de ce que vous avez toutes ces perfections et ces beautés infinies, qui mériteraient des louanges également sans fin. Je m'en réjouis, je vous en félicite, et je désire que les anges, les hommes, toutes les créatures, vous louent, vous bénissent, vous glorifient de toutes leurs forces.

Je vous aime, ô Seigneur, de toute mon âme, parce que vous êtes infiniment parfait et infiniment beau. Répandez et augmentez dans mon cœur votre saint amour, afin que je ne m'occupe que de vos divines perfections, et que je méprise toutes les choses de ce monde. Faites que toutes mes pensées, mes paroles et mes actions ne soient que pour vous plaire et vous servir dignement.

Je vous demande, ô mon Dieu! de savoir m'occuper continuellement de vos perfections, autant que ma faiblesse peut me le permettre; afin de me servir de cette connaissance, comme de la grande et première règle de ma conduite, puisqu'il n'y a de sainteté et de perfection dans les hommes, les bienheureux et les anges, qu'autant qu'ils vous aiment, et qu'ils ne vous aiment qu'autant qu'ils vous connaissent.

Faites-moi la grâce, ô abîme de perfection, de tendre chaque jour et d'arriver bientôt au sommet de la charité et des autres vertus de mon état, puisque vous nous ordonnez d'être parfaits comme vous, qui êtes notre Père. Quel bonheur pour moi d'avoir pour père et pour modèle un Dieu! Faites que je sois votre véritable enfant et votre fidèle image, en imitant vos attributs ineffables, surtout votre sainteté, votre charité, votre sagesse, votre patience, votre amour, votre justice, votre miséricorde, votre vérité, votre clémence et votre douceur.

O beauté infinie! que vos perfections sont admirables et

qu'elles renferment de biens, de richesses, de plaisirs, puisque leur vue, leur amour et leur possession font votre félicité et celle des bienheureux dans le ciel! Soyez aussi ma béatitude dans ce monde et dans l'autre, puisque vous m'avez formé pour vous connaître, vous aimer, vous ressembler et devenir parfait avec vous.

Commencez, dès cette terre, à être mon bonheur et à rassasier tous mes désirs. Vous seul pouvez remplir la capacité et le vide de mon cœur. Tout autre objet ne sert qu'à l'amuser ou à le gâter. Venez donc, venez habiter en moi, détachez-moi entièrement de l'amour de toutes les créatures et de moi-même, pour que je m'attache à vous seul et n'aime que vous dans le temps comme dans l'éternité.

Je vous le demande, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

III. — L'éternité de Dieu.

Vous êtes éternel, ô mon Dieu! Vous n'avez point eu de commencement, vous n'aurez jamais de fin. Vous renfermez en vous tous les temps, le passé, le présent et l'avenir. Vous avez précédé la formation du monde pendant des siècles infinis, pour parler selon notre faible manière de concevoir les choses; et, après la fin du monde, vous durerez pendant d'autres siècles sans fin.

Je me réjouis, ô mon Dieu, et je vous félicite de ce que, de toute éternité, vous êtes infiniment heureux et le serez éternellement; de ce que, de toute éternité, vous possédez toutes les divines perfections et les posséderez toujours, ce qui vous cause une joie sans mesure.

Je me réjouis aussi, ô mon bienfaiteur, et je vous remercie de ce que vous avez daigné m'appeler à être éternellement heureux, par la vue, l'amour, la jouissance et la possession de vous-même. Faites-moi la grâce de vous aimer et de vous servir fidèlement sur la terre, afin que je me rende digne d'être avec vous pour toujours.

Je vous demande, ô Dieu, la grâce de ne désirer et ne re-

chercher que les biens éternels; de mépriser ce monde, tout ce qu'il possède et tout ce qu'il promet; ses honneurs, ses plaisirs et ses richesses. Car ces biens temporels, comparés aux biens éternels, ne sont rien et ne méritent que du mépris.

O éternité bienheureuse! que tu es désirable, puisque tu es l'assemblage de tous les biens et l'exclusion de tous les maux! Sois toujours présente à mon esprit, afin d'être la seule règle de ma vie, de mes pensées, de mes paroles et de mes actions. Que ton souvenir me soutienne dans les afflictions et les malheurs d'ici-bas; me fortifie contre les tentations du démon, du monde et de la chair; me fasse mépriser les biens et les maux de la terre, et ne me fasse soupirer qu'après les biens spirituels de la vertu, qui sont le gage des trésors du paradis.

Mais toi, éternité malheureuse, que tu es horrible! puisque tu es la perte d'un bien infini qu'on aurait pu posséder dans le ciel; et puisque tu fais endurer des tourments extrêmes dans les enfers! O mon Dieu, préservez-moi d'une si grande calamité! Faites que j'évite toute sorte de péchés et pratique toute sorte de vertus, puisque c'est le moyen de vous être uni à tout jamais.

Je vous demande cette grâce par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

IV. — L'immensité de Dieu, et sa simplicité infinie.

Vous êtes immense, ô mon Dieu; vous remplissez tous les espaces du ciel et de la terre, et vous n'êtes borné par aucun être, ni limité par aucun espace. Vous êtes présent au dedans, au dehors, au-dessus, au-dessous et aux côtés de toutes les créatures : de sorte que nous vivons, nous nous mouvons, nous agissons, nous subsistons et nous demeurons dans le sein de votre Divinité, de même à peu près qu'un poisson vit, demeure et se meut dans le sein de la mer; et de même qu'une éponge, plongée dans l'Océan, est pénétrée au dedans, entourée au dehors, des eaux de cette mer immense.

Il y a pourtant cette grande différence, que la mer ne peut

pas être tout entière dans ce poisson, dans cette éponge et dans chacune de leurs parties : au lieu que vous êtes tout entier en toute choses et en chaque partie des choses, parce que vous êtes un pur esprit, simple, sans aucun mélange, et que vous n'avez ni corps, ni quantité, ni figure, ni couleur, ni quoi que ce soit qui puisse être divisible et saisissable par les sens.

Je me réjouis, ô grand Dieu, et je me félicite moi-même, de ce que vous êtes présent en toute créature, et de ce qu'en moi je vous possède tout entier, Père, Fils, Saint-Esprit, avec votre essence et toutes vos divines perfections : votre puissance, votre bonté, votre sagesse, votre miséricorde; avec tous vos dons et votre gloire; car vous daignez me les communiquer, si je n'y mets pas d'obstacles. Quel bonheur pour moi de posséder un si grand trésor dans mon âme et dans toutes ses puissances, dans mon corps et dans tous mes sens!

Je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de me tenir partout et toujours en votre sainte présence, avec un grand respect, une grande humilité, une sainte frayeur, en considérant que vous me pénétrez entièrement, que vous voyez toutes les pensées de mon esprit, toutes les affections de mon cœur, et que, si j'osais vous offenser, votre puissance, qui est en moi, serait prête à m'écraser. Faites-moi la grâce de m'entretenir souvent durant le jour avec vous au fond de mon âme, où vous êtes aussi réellement présent qu'au ciel. Là, comme dans un sanctuaire, je vous demanderai votre amour et vous témoignerai le mien; je vous présenterai mes misères, j'en gémirai devant vous et j'implorerai votre miséricorde; je me consolerai avec vous dans mes afflictions et vous emprunterai votre patience; je pleurerai mes péchés, vous en demanderai pardon et vivrai ainsi dans une prière continuelle.

Votre présence, ô Seigneur, m'inspire également une grande confiance dans tous les dangers et les maux de cette vie. Car, puisque vous n'êtes pas seulement en moi-même, mais que vous m'environnez de toutes parts, rien ne peut m'arriver que vous ne le permettiez, et vous êtes si bon, que

tout ce que vous permettrez, servira pour mon salut et pour votre gloire, pourvu que je le reçoive avec soumission à votre volonté adorable. « Toutes choses, en effet, vous me l'enseignez par votre Apôtre, tournent à l'avantage de ceux qui vous aiment. » (Rom. VIII, 28.)

Vous n'êtes pas seulement présent en moi par votre immensité, ô mon Dieu, vous y êtes encore présent d'une manière particulière, depuis mon baptême, comme dans un temple vivant, qui vous a été consacré par les prières, les exorcismes, les bénédictions, les onctions et les grâces du sacrement de la régénération. C'est surtout dans ce temple que vous aimez à agréer les devoirs essentiels de la religion, à savoir, la louange, l'adoration, l'offrande de moi-même, l'action de grâces et la demande. C'est pourquoi je forme la résolution, ô mon Dieu, de rentrer souvent chaque jour au fond de ce sanctuaire intime; et là, séparé de toutes les choses du monde, je ne m'occuperai qu'à vous adorer comme mon souverain, et à me sacrifier tout entier à vous par amour et par reconnaissance.

O Être sans bornes, puisque vous êtes un esprit très pur et très simple, faites-moi la grâce de vous servir en esprit et en vérité, de ne m'attacher qu'à vous, afin d'éviter tout ce qui peut ternir mon cœur, et de devenir un même esprit avec vous.

Je vous demande cette grâce par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

V. — L'immutabilité de Dieu.

Vous êtes immuable, ô mon Dieu! De toute éternité vous possédez vos perfections infinies, sans qu'aucune puisse jamais souffrir augmentation ni diminution. Vous êtes vous-même votre félicité, en contemplant votre essence et vos perfections, et vous ne serez jamais détourné d'en jouir pendant un seul moment. Avant tous les siècles, vous avez résolu et déterminé en votre divin conseil tout ce que vous vouliez faire dans le cours des temps; depuis lors, vos desseins se développent le long des âges, et vous opérez dans vos créatures

tous les changements que vous trouvez à propos, sans avoir besoin de rien changer à vos décrets éternels.

Lors donc que vous créez le monde, que vous le gouvernez, que vous détruisez presque tout le genre humain par le déluge, que vous punissez les pécheurs, que vous récompensez les justes et que vous faites tant de prodiges, il n'y a aucune vicissitude ni dans vos vues, ni dans vos déterminations, ni dans votre volonté, ni dans votre amour, ni dans votre plaisir, ni dans votre félicité.

Quand les anges et les hommes vous honorent, vous glorifient, vous servent, vous aiment, vous louent dans le ciel et sur la terre, cela n'augmente point votre bonheur ni votre gloire intérieure, dont la source et la mesure sont dans votre immuable perfection. Vous n'avez pas fait vos créatures pour en retirer quelque avantage nouveau; mais pour vous faire connaître, aimer, adorer et servir par elles, leur communiquer vos perfections et les faire participer à votre félicité éternelle : ainsi le soleil n'éclaire point la terre pour en retirer lui-même aucune augmentation d'éclat, mais pour le bien des créatures terrestres.

Daignez, ô mon Dieu, me faire participer en quelque chose à votre immutabilité, en me donnant une grande persévérance dans le bien, en sorte que je continue de vivre dans la pratique de la vertu, nonobstant les ennuis qui s'y rencontrent. Donnez-moi de pratiquer avec exactitude vos commandements, les vertus chrétiennes et les devoirs de mon état, en dépit de toutes les oppositions qui pourraient s'y rencontrer, puisque celui-là seul sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin.

Accordez-moi, ô Seigneur, une grande constance dans votre service, afin que je surmonte toutes les difficultés qui viennent de la langueur et de la légèreté de mon naturel, des révoltes de mes passions, des tentations du démon, des contradictions des hommes. Faites que je devienne insensible aux attraits du plaisir, des honneurs et des richesses; que je demeure inébranlable devant la crainte des mépris, des tourments et de la mort même.

Donnez-moi, ô mon Dieu, une grande fermeté, qui me sou-

tienne dans les délaissements, les aridités et les angoisses qu'il vous plaira de m'envoyer pendant que j'accomplirai mes devoirs. Faites que je regarde ces épreuves comme des marques de votre amour; que je ne cherche que vous seul et non pas vos consolations; que je vous bénisse en tout temps et en tout lieu, dans l'affliction comme dans la consolation.

Puissé-je, ô mon Tout, ne m'attacher qu'aux biens immuables pour lesquels vous m'avez créé; puissé-je mépriser les biens de ce monde qui ne font que passer, qui sont incapables de contenter mon cœur et qui m'offrent souvent une occasion de vous offenser.

Je vous demande enfin, ô Dieu, le grand don de la persévérance finale, qui consiste dans le bonheur de mourir avec votre grâce. Ce don est un pur effet de votre miséricorde, et on ne peut le mériter. Mais vous êtes si bon, mon Dieu, que vous ne le refusez point à ceux qui ne s'en rendent pas indignes et qui persévèrent dans la pratique de la vertu pendant le cours de leur vie. Et quoiqu'on ne puisse pas le mériter, j'espère pourtant l'obtenir par de constantes prières, accompagnées d'humilité, de confiance, de ferveur. Une bonne vie est généralemeut suivie d'une bonne mort. Accordez-moi l'une, ô mon Dieu, et j'attendrai l'autre avec confiance.

Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

VI. — L'incompréhensibilité de Dieu.

O mon Dieu, votre grandeur souveraine et toutes vos divines perfections sont si relevées qu'elles dépassent infiniment la portée des esprits les plus sublimes. Les anges mêmes et les bienheureux qui sont dans le ciel, quoique, par la lumière de gloire que vous leur communiquez, ils aient une capacité et une portée surnaturelles qui surpasse de beaucoup toutes leurs lumières naturelles, au point qu'ils voient clairement votre essence et les trois personnes de la Trinité, ne connaissent pas toute l'étendue et l'excellence de votre Être. Et bien qu'ils vous contemplent pendant toute l'éternité, sans détourner leur esprit un instant, ils ne connaîtront jamais

vos perfections de la manière dont elles peuvent être connues en elles-mêmes. Car leur esprit, si puissant et étendu qu'il soit, et si pénétrante que soit la lumière que vous y répandez, est toujours borné, limité et fini. Mais vous, ô mon Dieu, en même temps que vous êtes infini en vous-même et capable d'être connu d'une manière infinie, vous êtes seul infini dans votre connaissance; seul donc vous pouvez comprendre votre essence et vos divines perfections.

J'adore, ô mon Dieu, la grandeur incompréhensible de votre Majesté et de vos divines perfections. Je reconnais qu'elles dépassent l'intelligence de toutes les créatures spirituelles, et que vous habitez une lumière inaccessible où il n'est permis à personne de pénétrer.

Je me soumets, aveuglément, ô Vérité sans bornes, à tout ce que vous avez eu la bonté de me révéler dans vos saintes Écritures et de me proposer par votre Église. Quelle insigne témérité, si je voulais pénétrer vos décrets, peser vos jugements, sonder vos mystères! Lorsque je trouverai quelques difficultés dans ce que vous me proposez comme objet de ma foi, je serai heureux de confesser la faiblesse de mon esprit et l'épaisseur de mes ténèbres. Je m'humilierai, ô grand Dieu, en considérant la petitesse de mes lumières, qui ne me permettent de comprendre les propriétés d'aucune de vos créatures, pas même d'une fourmi ou d'un moucheron; bien moins, de vous comprendre vous-même. Et comment pourrais-je me rendre compte de vos grandeurs infinies, quand les anges et les bienheureux ne le peuvent dans le ciel! Je m'abîme dans mon néant, Seigneur; et la profondeur de ce néant même, j'avoue que je ne la comprends pas.

Augmentez en moi, ô mon Dieu, ce sentiment d'anéantissement profond, je vous en supplie, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

VII. — La puissance de Dieu.

Vous êtes infiniment puissant, ô mon Dieu! Vous avez fait tout ce monde : le ciel avec les constellations, l'air

avec les oiseaux, la terre avec les animaux et avec l'homme pour roi. Vous avez tiré du néant tous les êtres, vous les avez formés sans aucune matière préexistante, vous les conservez continuellement; et ils retomberaient dans le néant si vous suspendiez un seul moment envers eux les influences de votre force infinie. Vous pouvez tout ce que vous voulez ; et il vous serait facile, si cela vous plaisait, de créer une infinité d'autres mondes par une seule parole ; car rien ne résiste à votre toute-puissance.

Vous avez montré la force de votre bras dans l'Incarnation de votre fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans la vocation des gentils à la foi. Vous continuez à la faire éclater en soutenant votre Église de siècle en siècle, malgré l'opposition des grands de la terre, la malice des démons, la perversité des hérétiques et la lâcheté des mauvais chrétiens. Vous manifesterez plus hautement encore votre puissance à la fin du monde, par la résurrection des morts, par la glorification des saints dans le ciel, et par la punition des pécheurs dans les enfers; et pour opérer ces merveilles, vous n'avez besoin d'aucun secours, votre secours étant votre pouvoir même.

Je m'humilie, ô mon Dieu, sous votre toute-puissante main. Je suis pénétré d'un profond respect et je me soumets entièrement à vos ordres. Quand je considère ma faiblesse et votre force infinie, j'aime à me placer sous la dépendance de votre Majesté, devant laquelle toute créature doit s'abaisser. Si ceux qui s'approchent de leur souverain ne le font qu'avec soumission et vénération, avec quels sentiments d'adoration ne dois-je pas me comporter partout envers vous, qui êtes le Roi des rois, et surtout lorsque je vous offre mes prières !

Faites, ô mon Maître, que je pense souvent à votre divine puissance, que je me sente environné et pénétré entièrement par elle, et que je me la représente comme étant toujours prête à m'écraser si j'osais violer votre loi; afin que cette crainte m'empêche de vous offenser et me porte à garder fidèlement vos ordres divins. Car, vous l'avez dit, « il faut craindre celui qui, après avoir ôté la vie, a la pouvoir de précipiter dans les enfers. » (Matth. x, 28.)

Votre toute-puissance, ô Dieu de bonté, m'inspire aussi une grande confiance en vous et m'empêche de craindre aucun autre que vous. Car, puisque vous qui êtes le Maître absolu et faites trembler les enfers, vivez en moi, nulle des créatures ne pourra me faire aucun mal sans votre permission; et, si vous leur permettez de me nuire en quelque chose, vous êtes si bon, que ce mal ne sera plus un mal, et contribuera même à mon progrès, en procurant le salut de mon âme, puis sa gloire éternelle.

O Dieu tout-puissant, je me soumets à vous, c'est mon devoir, c'est mon intérêt, ce sera mon bonheur toujours. Amen.

VIII. — La sainteté de Dieu, sa pureté infinie.

O mon Dieu, vous êtes infiniment saint, et la sainteté par essence, car vous êtes la loi éternelle, vous êtes la perfection sans limites, vous êtes la bonté même, choses qui constituent la sainteté essentielle. Aussi vous avez un éloignement invincible pour toute imperfection et pour tout défaut.

Vous haïssez nécessairement le péché, qui est opposé à votre loi immaculée et à votre bonté sans mesure. Les anges et les bienheureux dans le ciel sont si ravis de votre sainteté, que dans leurs extases, transportés de sentiments d'admiration, d'adoration, d'amour, de joie, ils crient continuellement : *Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées!*

Vous êtes aussi la source, le principe, la cause, la règle, le modèle et la fin de toute la sainteté et de toute la pureté qui sont dans les anges et les hommes. C'est vous qui communiquez à toutes vos créatures, pour les convertir, les inclinations saintes qu'elles éprouvent, et leur donnez ensuite toutes les vertus surnaturelles qui les perfectionnent. Vous êtes encore la fin et le couronnement de leur sainteté, car elles n'y parviennent qu'en s'unissant à vous comme à leur but suprême, pour vous honorer, vous glorifier, vous aimer, vous louer et vous posséder.

Je vous demande, ô mon Dieu, la science du salut. Puisque c'est votre volonté que nous soyons saints, et que vous

nous avez fait un commandement d'être parfaits comme vous êtes parfait vous-même, je désire être fidèle à vos grâces, et me servir des moyens que vous me donnez pour m'avancer chaque jour de vertu en vertu afin de devenir heureux. Car la sainteté que j'obtiendrai sur la terre sera la mesure de la félicité éternelle que je posséderai, une fois rejoint au peuple des élus, dans le ciel.

Accordez-moi la grâce, ô divin Maître, d'être fidèle aux promesses que je vous ai faites à mon baptême, de travailler à ma sanctification. C'est pour cela que j'ai renoncé à Satan et à ses séductions, ne voulant suivre que Jésus, sa doctrine et ses exemples. J'ai renoncé aussi aux œuvres du démon, aux pompes du monde, à ses maximes corrompues et à ses vanités, pour suivre les maximes du Sauveur et pratiquer les vertus chrétiennes. J'ai renoncé enfin au péché, que votre sainteté a en horreur. Ne permettez pas, ô mon Dieu, que je sois infidèle à ces solennelles promesses. Faites, au contraire, que j'imite en toutes choses Jésus-Christ, le modèle de notre sainteté.

La grande règle de la sainteté de l'homme en ce monde, c'est de faire en chaque chose votre volonté, ô mon Dieu, vous qui êtes la loi éternelle. Faites-moi la grâce de chercher cela seul. Puisqu'il n'arrive rien que ce que vous voulez ou permettez dans votre providence à l'égard des élus, j'accepte par avance toutes les maladies, les afflictions, les sécheresses, les contradictions et les mépris qu'il vous plaira de m'envoyer. Je ne regarderai en toutes ces choses que vous, qui vous servez des causes naturelles et de la malice même des démons pour accomplir votre sainte volonté en nous.

Le véritable moyen, ô mon Dieu, pour devenir saint en ce monde, c'est d'accomplir fidèlement les obligations de l'état où vous nous avez appelés. Faites-moi la grâce d'être fidèle à bien m'acquitter de ces devoirs, pour contenter votre désir qu'on les accomplisse avec une entière exactitude et avec une constante ferveur.

La mesure de la sainteté et de la perfection de l'homme sur cette terre, c'est votre amour, ô mon Dieu! Plus on vous aime, plus on est saint. Car vous qui êtes le saint des saints, vous

demeurez et habitez en celui qui vous aime, pour le sanctifier et le transformer en vous. Donnez-moi, ô mon Dieu, votre amour, afin que, sous son influence, toutes les pensées de mon esprit, tous les mouvements de mon âme et de mon corps soient pour vous plaire et pour faire votre volonté, qui est la grande loi de notre sanctification, comme votre Esprit-Saint l'a dit : *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* (I Thess. IV, 3.)

Je vous demande pardon, ô Dieu patient, de tous les péchés que j'ai commis depuis que je suis au monde, et par lesquels j'ai offensé votre sainteté sans tache. Je me reconnais coupable d'un très grand nombre d'offenses, qui ont profané mon âme et mon corps après que vous les aviez sanctifiés dans mon baptême, pour être votre temple; j'en suis affligé jusqu'au fond du cœur, et je vous prie de répandre de nouveau votre grâce en moi afin de renouveler cette consécration.

O mon Dieu, puisque vous êtes la sainteté même et que vous êtes présent partout avec cette sainteté sans défaut, faites-moi la grâce de vous servir en tout lieu, avec une grande pureté intérieure et extérieure; d'employer à votre service toutes les puissances de mon âme, tous les sens de mon corps; et de célébrer vos louanges avec une parfaite rectitude d'intention, avec une grande ferveur d'esprit, en union avec tous les saints de la terre et du ciel.

Je vous demande cette insigne faveur, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

IX. — L'infaillibilité de Dieu.

Vous êtes infaillible dans vos paroles et dans vos promesses, ô mon Dieu, car vous êtes la vérité sans défaut et la fidélité par essence. Vous ne pouvez être séduit par les dehors trompeurs de qui que ce soit; votre connaissance est infinie et votre sagesse s'étend à toutes choses; elle sonde les reins et les cœurs; elle voit à découvert les desseins les plus impénétrables des créatures intelligentes. Vous êtes incapable de tromper qui que ce soit, puisque votre sincérité et votre

bonté sont infinies, et que dès lors vous avez une horreur profonde de tout mal, de tout mensonge, de toute fourberie et de tout défaut. Les cieux et la terre passeront, mais vos paroles et vos promesses ne passeront jamais; elles seront un jour ou l'autre accomplies dans toute leur étendue.

Je crois fermement, ô mon Dieu, tout ce que votre divine parole nous a révélé par les Écritures et par la tradition; j'accepte tout ce que la sainte Église, à qui vous avez confié le dépôt de votre enseignement, propose à notre foi. Je crois toutes ces choses, ô mon Dieu, plus fermement que ce que je vois de mes propres yeux, parce qu'elles me sont dites par vous, et que vous êtes l'infaillible vérité.

Je vous remercie, ô mon Bienfaiteur suprême, de la grâce que vous m'avez faite en versant dans mon âme les lumières de la révélation, grâce que vous n'avez pas accordée à tant d'infidèles meilleurs que moi. Je vous remercie de m'avoir fait connaître les mystères ineffables de la vraie religion : la Trinité des personnes dans l'unité d'une seule nature, l'Incarnation du Verbe, la Rédemption des hommes par Jésus-Christ, la résurrection générale, la vie bienheureuse à laquelle nous sommes appelés, et tant d'autres mystères qui surpassent infiniment toutes les lumières naturelles des anges et des hommes.

Daignez, Seigneur, me donner une foi simple et animée par la charité, pour que je vive conformément à votre vérité et à ses maximes, à votre amour et à ses inclinations.

Pardon, ô mon Dieu, de tous les péchés que j'ai commis contre la foi, par des pensées et des doutes que je n'ai pas rejetés aussitôt; par la négligence que j'ai apportée à m'instruire des maximes de l'Évangile et des choses nécessaires au salut. Pardon de ce que souvent j'ai manqué de faire des actes de foi dans les tentations que j'éprouvais contre cette vertu, et dans les autres occasions où ils étaient pour moi un devoir.

J'attends de vous avec confiance, ô mon Dieu, les grâces et les vertus nécessaires pour mériter le ciel par les bonnes œuvres : j'ai cette ferme confiance, parce que vous êtes tout-

puissant, très miséricordieux et toujours fidèle à vos promesses.

Donnez-moi, ô mon Dieu, la conviction toujours présente que les peines de la vie, bien qu'elles ne soient qu'une tribulation légère et momentanée, doivent me procurer un poids éternel de gloire, selon votre parole. Vous avez promis souvent aussi dans vos Écritures de ne jamais abandonner, mais de sauver ceux qui espèrent en vous; et vous avez ajouté le serment à votre promesse, afin que notre confiance fût inébranlable, étant établie sur deux fondements infaillibles et sacrés. Faites-moi la grâce de rendre par les bonnes œuvres ma vocation et mon élection bien certaines.

Je vous demande pardon, ô mon Dieu, d'avoir douté de l'efficacité de vos promesses, d'avoir écouté les pensées de découragement et de défiance, ou d'avoir mis de la négligence à les rejeter; de n'avoir pas fait assez souvent des actes d'espérance pendant le jour, et de n'avoir pas eu assez promptement recours à vous, pour vous témoigner ma dépendance, protester de ma fidélité et vous demander vos grâces.

Accordez-moi ce pardon, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

X. — La bonté de Dieu, sa libéralité sans mesure.

Vous êtes infiniment bon en vous-même, ô Éternel, car si la bonté d'une chose consiste à réunir toutes les perfections qui lui conviennent, vous renfermez en votre sein des perfections infinies, qui vous rendent souverainement aimable à vos propres yeux. Vous êtes une source intarissable de bonté à l'égard de vos créatures, car vous leur communiquez toutes sortes de bienfaits, principalement aux anges et aux hommes, sur lesquels vous ne répandez pas seulement les biens de la nature, comme sur les autres êtres, mais aussi ceux de la grâce et de la gloire, toujours par l'effet de votre bonté.

De toute éternité vous nous avez aimés, vous avez pensé à nous, et vous nous avez destinés à la jouissance de vous-

même. Dans le temps, vous nous avez créés et enrichis d'une âme faite à votre image et à votre ressemblance, capable de vous connaître, de vous aimer et de vous posséder toujours. Vous avez allié à notre âme un corps terrestre, comme un instrument merveilleux dont elle pût se servir pour mieux pratiquer la vertu. Vous avez formé le monde avec tous ses biens pour nous, afin que nous puissions, par lui et avec lui, dilater votre gloire en multipliant les occasions de vertu. Outre ce monde visible, vous nous avez donné le monde invisible des anges, qui sont nos gardiens et notre lumière, pour nous conduire au salut. Enfin, vous nous avez tant aimés que vous nous avez accordé votre Fils unique, et vous l'avez livré à la mort de la croix, pour satisfaire votre justice et nous ouvrir la porte du ciel, fermée par nos fautes. Quant aux bienfaits particuliers dont vous avez comblé chacun de nous, ils sont sans nombre, vous seul pouvez les peser et les compter.

Je vous aime, ô mon Dieu, d'un amour souverain, sans réclamer d'autre récompense que vous; et quand vous n'auriez pas promis la vie éternelle pour prix des bonnes œuvres, je vous aimerais également pour vous seul. Je vous aime par-dessus tout, plus que moi-même; et je préférerais renoncer à ce que j'ai de plus cher au monde, aux plaisirs, aux biens, aux honneurs et à ma propre vie, que de vous offenser.

Je vous aime, ô Bien immense, de tout mon cœur, de tout mon esprit, de toute mon âme et de toutes mes forces. Et d'abord, je souhaite que toutes les inclinations de mon cœur se rapportent à vous, de sorte que je ne désire rien que vous, ou pour l'amour de vous. Je veux que toutes les pensées et les jugements de mon esprit ne se portent que sur vous, ou sur ce qui se rattache à vous. J'aspire à ce que toutes les puissances de mon âme et les organes de mon corps ne soient employés que pour vous; que les moindres de mes paroles et de mes actes extérieurs tendent à vous servir et à vous plaire, dans les afflictions comme dans la prospérité; de sorte que je sois toujours content d'accomplir votre volonté en témoignage de mon amour.

Mon Dieu, je vous aime d'un amour de reconnaissance, parce que vous êtes infiniment libéral à l'égard de toutes vos créatures; que pour moi en particulier, vous m'avez accordé des bienfaits sans nombre; que vous me promettez davantage encore, par les biens éternels que vous me gardez. Vous m'avez conservé tandis que je vous offensais grièvement; vous m'avez purifié de beaucoup de péchés, préservé de beaucoup de chutes, appelé à un état de perfection, favorisé de toutes sortes de bonnes inspirations et de puissants secours. Je vous en remercie de tout mon cœur, et je serais un ingrat si je ne vous rendais pas amour pour amour.

Je vous aime, ô Bonté ineffable, d'un amour de complaisance. Je me réjouis des grandeurs incommensurables que vous possédez, et de ce que vous trouvez en vous-même, avec elles, un bonheur souverain. Je vous aime d'un amour de bienveillance. Je voudrais que vous fussiez connu, aimé, servi, honoré et glorifié de toutes les créatures raisonnables; et je souhaiterais après cela augmenter encore vos divines perfections, si ce m'était possible. Je gémis de voir les péchés qu'on commet contre vous; je donnerais avec plaisir mille vies afin de les empêcher; et j'ambitionnerais, afin de les réparer, d'avoir l'ardeur des séraphins, pour vous aimer aussi parfaitement qu'ils vous aiment.

O Bonté souveraine, toujours ancienne et toujours nouvelle! je reconnais que je ne vous aime pas autant que je le devrais. Augmentez votre amour dans mon cœur, qui n'est fait que pour vous chérir, et qui ne trouve de véritable repos qu'en se jetant en vous. Donnez-moi une charité ardente, qui me fasse éviter toute sorte de péchés, et résister sans retard aux tentations; une charité qui me fasse suivre, outre vos ordres absolus, vos conseils et vos inspirations; une charité qui me porte à pratiquer toutes les vertus, et qui leur donne leur principal mérite en les rapportant à vous; une charité qui me fasse trouver du dégoût dans les joies de ce monde; une charité enfin qui me fasse goûter du bonheur à penser à vous, à m'entretenir avec vous, à parler de vous, à soupirer avec ardeur après vous et à n'agir que pour vous. Puisse, ô mon

Dieu, cette charité modérer la préoccupation de moi-même, m'empêcher de satisfaire l'amour-propre, la cupidité, l'orgueil, la sensualité, la vaine curiosité, l'attachement aux aises de cette vie; en sorte que je ne m'aime que pour vous, et que je vous rapporte mon désir d'être heureux, sachant qu'il n'y a de vrai bonheur qu'à vous aimer et à vous posséder. Puisse cette charité faire que je me haïsse moi-même, que je meure à mon esprit propre, pour vivre de la vie spirituelle, en portant ma croix chaque jour à la suite du Sauveur que j'aime.

Donnez-moi encore, Seigneur, une charité qui me fasse aimer mon prochain comme moi-même à cause de vous, de sorte que je lui souhaite et lui procure, autant que je le pourrai, le bonheur éternel et tout ce qui y conduit; que j'aie pour lui un amour tendre, qui me rende compatissant à ses tribulations; un amour sincère, qui me porte à le soulager dans ses maux corporels ou spirituels, et à sacrifier mon repos, ma vie même, si c'était nécessaire, pour son salut; enfin un amour constant, qui m'anime à souffrir avec patience ses défauts, ses ingratitudes, ses injures, comme je désire qu'on me supporte moi-même malgré toutes mes misères.

Daignez me pardonner, ô mon Dieu, les péchés que j'ai commis contre votre bonté. Je le reconnais, je vous ai aimé trop tard et avec trop de tiédeur. Je le confesse, je me suis aimé trop souvent d'un amour cupide et égoïste. Je l'avoue, je n'ai pas aimé mon prochain comme moi-même, je ne lui ai pas fait le bien que je pouvais lui faire, et je n'ai pas travaillé à ce qu'il vous connût, vous aimât et vous servît.

Je vous demande, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, la grâce de me corriger, afin de vivre désormais dans la charité et pour la charité. Amen.

XI. — La miséricorde de Dieu.

Vous êtes infiniment miséricordieux, ô Seigneur! Vous secourez les hommes dans leurs misères et vous avez envoyé Jésus-Christ votre Fils unique, afin de les guérir de leurs

maux, en endurant pour eux une infinité de fatigues, de souffrances, puis la mort.

Vous donnez le pardon aux plus grands pécheurs, quelque énormes et nombreux que soient leurs crimes, dès qu'ils rentrent dans leur conscience, et reviennent à vous avec un amour pénitent; vous les recevez de nouveau au nombre de vos enfants et vous leur rendez plein droit au royaume céleste. Je vous bénis, ô mon Dieu, de ce que vous avez fait en particulier pour moi. Vous m'avez secouru dans mes misères; vous m'avez très longtemps poursuivi quand je vous fuyais; vous m'avez soutenu contre les tentations quand j'allais succomber, et vous m'avez supporté avec patience tandis que je vous offensais. J'invite tous les anges, les bienheureux et les autres créatures à vous en remercier, à vous en louer et à vous en bénir pour moi, avec moi, mieux que moi.

Je vous adore, ô mon Maître, en considérant la grandeur de vos miséricordes sur mon âme, et je m'humilie à la vue de mes affreuses misères. Qui êtes-vous, ô Dieu! et qui suis-je? Vous êtes le souverain de l'univers, et moi je suis un néant, un pécheur, un ingrat, un sensuel, un orgueilleux, un enfant de colère. Que vous ai-je fait, pour ne m'avoir pas déjà précipité dans les enfers, tandis que tant d'autres, peut-être moins coupables que moi, sont condamnés sans remède? C'est la grandeur de votre miséricorde qui m'a sauvé.

J'espère, ô mon Dieu, puisque vous êtes miséricordieux à l'excès, que vous continuerez de me donner vos grâces pendant le reste de ma vie. Je chanterai ensuite et à jamais vos bontés sur moi et je dirai : « Vous avez délivré mon âme du plus profond des enfers, Seigneur, et vous daignez la transformer en vous pendant toute l'éternité. Gloire à vous! »

O Dieu compatissant, vous êtes mon soutien contre les tentations d'abattement où le démon voudrait me jeter. C'est vrai, pendant plusieurs années j'ai vécu presque en païen, sans vous connaître, mon Dieu, ni vous craindre, ni vous aimer comme je le devais. Mais ce qui me rassure, c'est que vos miséricordes ne sont pas limitées par les années, et que comme elles sont infiniment gratuites, c'est parce que je ne les mé-

rite pas que vous les répandez sur moi. Votre indulgence n'est pas pour vous-même, ô mon Dieu, qui êtes sans défaut; elle est pour les misérables pécheurs, et je suis le plus misérable d'entre eux. De là ma confiance.

Ayez donc pitié de moi, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur; ayez pitié! Amen.

XII. — La justice de Dieu.

Vous êtes infiniment juste, ô Arbitre souverain; vous appréciez en tous les hommes ce qu'ils méritent, et vous traitez chacun selon ses œuvres. Vous récompensez les actions des justes quand elles sont faites par votre grâce, et vous punissez tous les pécheurs quand ils abusent de vos dons. C'est par l'effet de votre justice que les damnés souffrent en enfer des peines en quelque sorte infinies quant à la rigueur, à la durée et à la multitude, parce qu'ils ont osé vous faire une injure infinie en commettant le péché mortel.

La rigueur de vos jugements s'affirme par ses effets de siècle en siècle. Au commencement, vous chassez des millions d'anges du ciel et vous les précipitez dans les enfers pour un seul péché d'orgueil. Vous excluez ensuite Adam du paradis terrestre et vous le condamnez à la mort, lui avec sa postérité, pour une seule désobéissance. A cause de la corruption des mœurs où vivaient les hommes, vous les faites tous périr dans le déluge, excepté la famille de Noé. Vous réduisez en cendre, par le feu du ciel, Sodome, Gomorrhe, et es autres villes voisines, en punition de leurs impuretés. Vous rejetez la nation juive à cause de son ingratitude, quoiqu'elle ait été votre peuple choisi. Et vous n'épargnez même pas votre propre Fils, mais vous le livrez à la mort de la croix, parce qu'il s'est chargé de nos crimes.

Pour un seul péché mortel, vous dépouillez chaque jour les chrétiens de la grâce habituelle, de la charité, des dons du Saint-Esprit, des mérites péniblement acquis, de l'adoption divine, de tous les biens que les saints possèdent dans le ciel, et vous les condamnez à la damnation. Le renverse-

ment des royaumes, la guerre, la peste, la famine, la maladie, les morts subites et tous les autres maux que nous voyons, sont les effets de votre justice, appliquée à châtier les pécheurs dans leur personne et dans toute la race humaine.

O mon Dieu, il faut que la grandeur de votre majesté soit bien impénétrable pour que vous punissiez si sévèrement, dans ce monde et dans l'autre, les outrages commis contre vous. J'adore en tremblant cette divine majesté, et je déteste de tout mon cœur les prévarications qu'on se permet envers elle.

Seigneur, ne nous jugez pas selon votre rigueur, mais selon votre bonté et votre miséricorde. Vous ne voulez ni la mort du pécheur ni sa damnation, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Je vous demande donc une véritable conversion, l'esprit de pénitence, l'abondance de vos grâces, pour pouvoir éviter les fléaux de votre justice et vous rendre chaque jour le culte qui vous est dû. Ainsi la crainte de vos justes rigueurs sera devenue pour moi le commencement de la sagesse.

Je vous en supplie, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

XIII. — La sagesse et la science de Dieu.

Votre sagesse et vos lumières sont infinies, ô mon Dieu. Vous connaissez parfaitement d'abord toutes vos grandeurs; c'est cette connaissance et cet amour de vous-même qui font votre béatitude. Vous connaissez parfaitement aussi tout ce qui est hors de vous, les choses présentes, passées, futures et possibles, avec toutes les circonstances du temps, du lieu, des personnes, qui les accompagnent. Vous comprenez toutes ces choses dans votre essence même, car elle est la cause efficiente, finale, exemplaire et fondamentale de tout ce qui est hors de vous.

Rien ne peut échapper à vos regards dans le ciel, sur la terre ni dans les enfers. Vous distinguez clairement jusques aux pensées les plus secrètes des esprits, aux affections les plus insaisissables des cœurs, et aux desseins les plus cachés dans les replis de toute volonté humaine.

C'est votre sagesse qui a mis un ordre, un lien et une harmonie admirables entre toutes les parties de l'univers, pour qu'elles concourent toutes à la beauté de vos œuvres, à l'utilité de l'homme et à votre gloire, puisque c'est la fin à laquelle vous avez subordonné tout le reste.

C'est encore votre sagesse infinie qui a réglé l'accomplissement du mystère de l'Incarnation et de celui de la Rédemption; qui a fait éclater votre justice dans la punition du péché, votre bonté dans le pardon accordé à l'homme pour toutes ses fautes, votre toute-puissance dans l'union en une seule personne de la nature divine et de la nature humaine, infiniment éloignées l'une de l'autre, et qu'il paraissait impossible d'associer ensemble.

O Sagesse éternelle, je veux me tenir dans un grand et continuel respect en la présence de votre Majesté, puisque vous voyez toutes mes actions, que vous pénétrez mes pensées et que vous pesez mes intentions, tout étant à nu devant vos yeux.

Mon Dieu, je m'anéantis, en comparant la faiblesse de mes lumières à la grandeur de votre sagesse, et je condamne toutes les pensées d'orgueil et de présomption qui pourraient naître du fond de mon néant superbe.

J'adore, ô Dieu, toutes les dispositions de votre sagesse dans le gouvernement de l'univers, et j'accepte tout ce qu'elle m'enverra d'affliction ou de joie : c'est pour me punir de mes péchés et me conduire au terme de ma perfection; cela me suffit; je m'incline et je vous bénis.

Donnez-moi enfin, Seigneur, une participation à la véritable sagesse, pour qu'elle me fasse connaître, goûter, désirer, rechercher et mériter les biens éternels.

Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

XIV. — La providence de Dieu.

Votre providence, ô mon Dieu, est infinie. De toute éternité, vous avez ordonné chacune des choses; et, dans le temps, vous les conduisez l'une après l'autre à leur fin. Vous

distribuez à chaque créature les forces et les qualités qui lui conviennent pour vivre, pour se défendre et pour s'acquitter des opérations qui lui sont propres, afin de contribuer au bien de l'univers, au salut de l'homme et à votre honneur divin. Vous disposez souverainement de tout ce qui peut arriver en général dans le monde, et de toutes les actions particulières de chaque créature : rien ne se fait que par votre ordre ou votre permission. Un cheveu ne tombe pas de nos têtes, une feuille d'arbre ne se remue pas dans les forêts, une goutte d'eau ne coule pas dans les ruisseaux sans votre consentement.

Comme vous voulez tout le bien qui se fait et permettez tout le mal qui arrive, vos desseins s'accomplissent toujours; et pour les faire réussir vous vous servez même de ce qui semblerait s'opposer à leur exécution. C'est ainsi que, dans la tentation du démon et la chute d'Adam, vous avez trouvé l'occasion d'élever l'homme à la dignité de Dieu, par l'Incarnation de votre Fils; et de combler, par Jésus, les derniers des enfants d'Adam de toute sorte de grâces, pour les rendre éternellement heureux dans le ciel.

Je m'abandonne à vous, sainte Providence, et j'accepte de votre main, sans murmurer, les mépris, les maladies, la mort même quand vous le voudrez, puisque vous avez tout ordonné pour mon salut et votre gloire.

Je me tiendrai désormais, ô mon Dieu, dans une parfaite tranquillité au milieu des grands maux qui arrivent en ce monde, où l'on voit souvent l'impiété triomphante, la vertu opprimée, la religion persécutée, les royaumes ravagés, le vice impuni, le sentiment de la justice presque éteint. J'en gémirai, ô Seigneur, je vous prierai avec humilité et persévérance d'envoyer le remède; mais je serai sans trouble, et je considérerai que votre providence le permet ainsi pour un plus grand bien; car vous exercez votre justice en punissant tôt ou tard les coupables, votre miséricorde en convertissant bon nombre de pécheurs, et en sanctifiant des milliers d'élus; et vous vous servez de la fureur même des tyrans pour rehausser la victoire des martyrs, montrer la divinité de

votre Église, augmenter la gloire de votre nom. J'ai donc confiance en vous, mon Dieu, et j'espère que vous me secourrez particulièrement dans les grands dangers, puisque vous avez une providence plus spéciale pour ceux qui sont plus uniquement consacrés à vous.

Au milieu de mes épreuves je n'aurai qu'un mot : « Dieu, le veut. Il n'est arrivé que ce qui plaît au Seigneur. Que son saint nom soit béni! » Cette pensée a suffi pour rendre les apôtres, les martyrs et tous les bienheureux forts, tranquilles, joyeux au milieu des plus grandes tribulations; pourquoi aurait-elle moins d'empire sur moi?

Je rejetterai aussi, ô mon Dieu, toutes les inquiétudes relatives aux choses de la vie présente. Car puisque votre Providence nourrit si soigneusement les oiseaux du ciel, et habille si royalement les lis des campagnes, que ne fera-t-elle pas pour moi, votre enfant adoptif, destiné à votre royaume; moi, que vous nourrissez de votre propre chair et de votre propre sang; moi qui veux vous aimer, vous servir et vous louer à jamais!

Je chercherai donc en premier lieu à vous faire régner en mon cœur par amour; et je suis sûr que, selon la promesse de votre Fils, *le reste me sera donné par surcroit.* Amen. (Matth. III, 33.)

CHAPITRE II

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR SUR LES GRANDEURS DE JÉSUS-CHRIST

I. — Jésus-Christ Dieu.

Mon Jésus, vous êtes véritablement et par nature Fils de Dieu, égal et consubstantiel à votre Père, Dieu comme lui. Vous êtes son Verbe éternel et sa parole vivante. La nature que le Père vous communique est la même en vous et en lui; vous êtes donc sa figure parfaite et l'expression essentielle de sa substance. En un mot, vous n'êtes avec lui et le Saint-Esprit qu'un seul et même Dieu. Vous êtes, comme lui et avec lui, l'Être souverain, éternel, immense, incompréhensible, infiniment puissant, infiniment bon, infiniment juste, infiniment sage.

Je vous adore, ô mon Jésus, Dieu véritable, souverain de l'univers, de qui je dépends en toutes choses. Je vous admire à cause de vos divines perfections. Je vous aime de tout mon cœur, pour vos ineffables excellences. J'espère en vous à cause de votre miséricorde, et je vous crains à cause de votre justice. Je me soumets entièrement aux dispositions de votre sagesse. Je loue toutes vos autres perfections; je vous en félicite, et je souhaiterais, si cela m'était possible, de les augmenter chaque jour. Accordez-moi la grâce de penser toujours à vous et de vous dire du fond du cœur, comme le disciple d'abord incrédule puis converti : *Dominus meus et Deus meus.* (Joan. xx, 28.) « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. » Amen.

II. — Jésus-Christ sauveur.

O mon Dieu! vous êtes vraiment *Jésus*, c'est-à-dire, sauveur du monde, car vous avez délivré les hommes de leur péché. Vous leur avez mérité les grâces du salut par votre mort et par votre triomphe, et vous leur avez ouvert les portes du ciel. En vous je salue le réparateur du genre humain, car vous avez guéri le mal que le péché avait causé aux hommes, et vous nous avez rétablis dans les droits d'enfants adoptifs de Dieu, d'héritiers de ses biens.

Je vous remercie, ô Père céleste, d'avoir aimé le monde jusqu'à lui donner, comme sauveur et réparateur, ce Fils objet de vos complaisances, et pour cela d'avoir uni à sa personne divine un corps et une âme comme les nôtres. Vous aviez d'autres moyens pour nous sauver; mais ils n'étaient pas aussi convenables pour faire éclater votre amour, votre justice, votre sagesse, votre puissance, et vous avez voulu choisir le mode de rédemption le plus avantageux pour nous.

Je vous remercie, encore, ô mon Dieu, de ce que vous avez voulu adopter pour vos enfants tous les hommes, dès qu'ils seraient incorporés à votre Fils par la foi, la charité, et la grâce sanctifiante, qui est une participation de votre nature divine, et dès qu'ils seraient vivifiés par l'Esprit de Jésus, lequel est aussi bien le vôtre. Aidez-moi à me montrer en réalité votre enfant, et à vous aimer d'un amour filial et reconnaissant, afin de maintenir mes droits à l'héritage céleste.

Et vous, ô Jésus! je vous remercie de ce que vous nous avez aimés à un tel excès, que d'endurer la mort de la croix pour nous sauver, afin qu'il ne nous restât presque plus rien à souffrir pour compléter l'œuvre de notre salut.

Faites-moi la grâce de vous aimer comme mon Dieu, comme mon sauveur, et de travailler à vous imiter à chaque pas de ma vie, en suivant vos maximes; car « à qui irions-nous? vous seul avez les paroles de la vie Éternelle! » (Joan. VI, 69.)

Cette vie, je l'attends de vous avec confiance, ô mon divin Sauveur. Amen.

III. — Jésus-Christ rédempteur et libérateur.

Vous êtes le Rédempteur des hommes, ô mon Jésus ! C'est vous qui les avez rachetés de l'esclavage du péché; car le péché, selon les lois de la justice divine, ne pouvait être remis que par une satisfaction infinie; et pour la donner, il n'y avait que vous seul. C'est vous qui les avez rachetés de la servitude de la mort éternelle et des peines de l'enfer; vous qui les avez délivrés de la tyrannie du démon; vous qui leur avez rendu la liberté des enfants de Dieu; vous qui avez payé leur rançon au prix de tout votre sang, quoique une seule larme de vos yeux, une seule prière de votre cœur, étant d'un mérite infini, fussent plus que suffisantes pour satisfaire à la Divinité en toute rigueur de justice.

Je vous remercie, ô mon Sauveur, de ce que vous m'avez délivré de l'esclavage du péché, de la mort éternelle et de la tyrannie de Satan.

Je reconnais que je vous appartiens entièrement à titre de conquête, et que je suis, par là, devenu votre esclave. Heureuse captivité qui m'applique uniquement à votre service et à la recherche de votre gloire. Je ratifie du fond de mon cœur vos droits sur tout mon être, et je vous consacre de nouveau mon corps, mes pensées, mes paroles, mes actes, en reconnaissance du bienfait de la Rédemption.

Je vous demande pardon, ô Jésus, de tous les péchés que j'ai commis dans le cours de ma vie, même après avoir été racheté bien des fois de l'esclavage du mal par l'effet de votre miséricorde. Je me propose désormais, avec le secours de votre grâce, de ne plus pécher. Je ne veux plus rien aimer ni désirer que vous, ou pour vous et comme vous, en sorte que vous soyez toujours l'objet, la fin, le modèle de mon amour et de tous mes vœux. Ainsi soit-il.

IV. — Jésus-Christ médiateur.

Vous êtes, ô bon Jésus, le médiateur entre Dieu et les hommes. Car vous avez prié pour eux, intercédé pour eux, satisfait pour eux, et mérité leur pardon par vos souffrances et par votre mort. Vous avez conclu leur traité de paix avec votre Père, et vous leur avez rendu l'accès facile auprès de lui. Vous avez laissé à votre Eglise le trésor de vos mérites, pour continuer cette médiation; et toutes les fois que nous nous convertissons, c'est de ce trésor que vient notre réconciliation avec le ciel.

Il n'y avait que vous, ô mon Jésus, qui pussiez être notre médiateur. Tous les hommes et tous les anges ensemble n'étaient pas capables d'approcher de votre Père, de traiter en notre nom et de satisfaire à sa justice; il fallait pour cela un Dieu fait homme. Le médiateur devait être homme afin qu'étant l'un des nôtres, il pût supplier, souffrir et mourir; il devait être Dieu, afin qu'il pût donner un prix infini à ses souffrances et à ses mérites, réparer dignement les injures faites à la gloire divine, et satisfaire adéquatement à l'outrage que le péché du premier homme et les péchés de ses enfants avaient commis envers la suprême Majesté.

Soyez béni à jamais, ô Seigneur, de nous avoir accordé votre médiation, et de l'avoir si souvent renouvelée en nous appliquant sans réserve le trésor de vos mérites. Puissé-je vous témoigner ma reconnaissance par une sainte préparation à recevoir les sacrements, qui sont la source principale par où vos bienfaits arrivent jusqu'à nous.

Daignez, ô Jésus, continuer à m'appliquer vos mérites pendant toute ma vie, et surtout à l'heure de ma mort. Hélas! quoique vous soyez le médiateur de tous les hommes, tous ne sont cependant pas sauvés. Vos mérites sont un remède universel et suffisant pour le salut de chacun; mais afin que tous soient effectivement guéris, il faut que cette vertu universelle leur soit appliquée par la foi, l'espérance et la charité dans lesquelles ils auront vécu et seront morts, car votre

médiation n'a pas pour effet de nous rendre oisifs, mais de nous faire travailler avec ardeur, de sorte que le ciel soit une couronne conquise.

Accordez-moi donc, ô Jésus, une foi vive, une espérance ferme et une charité agissante, afin que je mérite de me voir appliquer les fruits de vos souffrances. Amen.

V. — Jésus-Christ le Saint des saints.

Quel est le saint par excellence ? ô doux Maître, c'est vous! En tant que Dieu, vous êtes la sainteté même, et vous renfermez la cause efficiente de toute sainteté, dans les anges et les hommes. En tant que créature, vous êtes saint de la sainteté substantielle, par l'union hypostatique du Verbe avec votre humanité; et vous êtes saint, d'une sainteté accidentelle, par la plénitude de la grâce sanctifiante, et des dons de l'Esprit-Saint, que votre humanité a reçus sans mesure dès le moment de l'Incarnation.

Vous êtes aussi, en tant qu'homme, la cause méritoire de toutes les grâces que Dieu nous donne par rapport au salut, depuis le péché d'Adam. Car il ne les accorde que par vos mérites; et c'est par vous seul que vos serviteurs sont agréables à ses yeux. Ceux mêmes qui lui ont été agréables avant votre venue au monde, ne l'ont été que par vous, n'ayant reçu les secours célestes qu'en vue de vos mérites futurs. Vous êtes enfin la cause instrumentale de la grâce; parce que la Divinité se sert de votre humanité, comme d'un instrument parfait pour la répandre dans nos âmes. Les sacrements que vous avez établis dans votre Église en sont, il est vrai, une autre cause instrumentale, mais bien inférieure à votre humanité sainte.

Je vous loue, ô mon Jésus, de ce que vous êtes la sainteté même, et de ce que c'est par vous et de votre plénitude que nous avons reçu tous les moyens d'être saints.

Je vous remercie des diverses grâces que vous m'avez faites, à moi en particulier, pour ma sanctification ; et je vous prie de me les augmenter sans cesse, afin que je travaille

chaque jour à croître en sainteté, en vous servant avec plus de ferveur.

Je vous demande pardon, ô mon Sauveur, de l'abus que j'ai fait des grâces que vous m'avez méritées par votre passion. Je vous remercie des saintes inspirations que vous m'avez envoyées; et je me sens confus de n'y avoir pas correspondu. Je veux désormais tenir toujours les yeux fixés sur vous, comme sur le modèle achevé de toute sainteté chrétienne. Ainsi soit-il.

VI. — Jésus-Christ roi.

Vous êtes Roi par excellence, ô mon Jésus! Comme Dieu, vous êtes le Seigneur absolu de tous les monarques, puisque vous les avez créés, et que vous pouvez les gouverner absolument selon votre volonté. Comme Homme-Dieu, vous possédez l'autorité souveraine sur toutes les nations de la terre, sur les fidèles et les infidèles, sur les juifs et les gentils, sur les anges et les démons, sur les princes et leurs sujets, sur les prédestinés et les réprouvés; enfin sur tout ce qui a rapport au salut éternel, soit pour le faciliter, soit pour l'empêcher.

Vous avez reçu de votre Père toute puissance dans le ciel et sur la terre, pour instruire, convertir et attirer à vous, par vos prédications et celles de vos apôtres, ceux que vous daignez admettre au nombre de vos sujets, afin de les faire parvenir à votre royaume.

Ce royaume, c'est votre Église figurée par Jérusalem, cité de David. Il n'est point de la terre, en ce sens que vous ne l'établissez pas pour y ramasser des richesses, ni procurer aux hommes la jouissance des biens temporels. Il est spirituel par son but, car vous êtes venu au monde afin que les hommes eussent la vie éternelle avec plus d'abondance. Ce royaume n'a point de bornes, il est répandu par tout l'univers; et il n'aura pas de fin, car il embrasse les siècles éternels.

Vous êtes le roi des vertus par les perfections infinies de votre Divinité, et par les mérites incomparables de votre hu-

manité; à votre nom, tout genou doit donc fléchir, au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Vous êtes le roi de gloire, car vous avez triomphé du péché et de la mort; vous avez aussi détruit l'empire du démon, renversé le règne de l'idolâtrie ; et vous vous êtes fait reconnaître, adorer, servir dans toutes les parties du monde. Cette gloire royale a éclaté dans votre Résurrection et surtout dans votre Ascension, quand vous avez pris possession de votre trône céleste; et c'est là qu'assis à la droite de votre Père, vous recevez à jamais les adorations de toute créature.

Votre gloire sera consommée, lorsque après avoir jugé les vivants et les morts, les anges et les démons, après avoir mis sous vos pieds les réprouvés et la mort, votre dernière ennemie, vous remonterez au ciel avec une majesté admirable, accompagné des anges et des bienheureux. Alors, offrant à Dieu votre royaume et votre royauté, vous reconnaîtrez que toute la gloire que vous avez reçue et celle qu'auront en vous les élus pendant l'éternité vient du Tout-Puissant, qui au ciel sera « toutes choses en tous. » (I Cor. xv, 28.)

Je vous adore, ô Jésus, comme mon roi. Je me soumets entièrement et de tout cœur à votre domaine souverain; car il m'est plus glorieux de vous obéir que de devenir le plus puissant roi du monde.

Je vous remercie, grand prince, de m'avoir choisi préférablement à tant d'autres, pour faire partie de votre royaume. Moi, à mon tour, je vous ai choisi dans mon baptême pour mon monarque, et j'ai renoncé à l'empire de Satan, votre ennemi, pour vous rendre les hommages qui vous sont dus comme à mon premier Souverain.

Faites-moi la grâce, ô Seigneur, d'être fidèle toute ma vie à vous bien servir, en vous faisant régner sur ma volonté, mon esprit, mes sens et mes passions. Je ne veux plus chercher qu'à vous plaire, comme les fidèles sujets n'ambitionnent que de plaire à leur monarque. Trop largement récompensé si je mérite que vous m'appeliez un jour *un bon et fidèle serviteur*. Amen. (Matth. xxv, 23.)

VII. — Jésus-Christ maître et docteur.

Vous êtes, ô mon Jésus, le Maître, le Docteur. C'est vous qui nous instruisez au dehors par votre parole, et au dedans par vos inspirations. Vous êtes la lumière du monde, puisque avant votre venue toutes les nations marchaient dans les ténèbres, et étaient assises à l'ombre de la mort. Vous êtes notre apôtre et l'ange du grand conseil envoyé par le Père, pour nous enseigner la voie du salut. Vous êtes encore l'évêque de nos âmes, parce que vous nous visitez et vous veillez sur nous.

Je vous reconnais comme le prophète par excellence, celui par qui tous les autres prophètes ont parlé; et vous avez vous-même prophétisé beaucoup de choses dont les unes sont accomplies déjà, les autres s'accompliront à la fin des temps. Vous avez été oint et sacré prophète, non d'une onction corporelle comme l'étaient les prophètes des juifs, mais d'une onction toute spirituelle, par l'union de la Divinité à votre humanité, et par l'infusion de toutes les grâces que votre âme reçut dès le premier instant, pour instruire le peuple chrétien.

Je vous remercie, ô mon Maître, de ne m'avoir pas fait naître dans le temps où, en dehors de la Judée, les ténèbres du paganisme couvraient toute la terre; car j'aurais été idolâtre comme le reste des hommes.

Faites-moi la grâce de suivre la lumière de la vérité que vous avez apportée dans le monde, de pratiquer la doctrine que vous avez enseignée, d'entendre votre parole avec soumission, et de suivre toutes vos maximes, surtout la plus essentielle pour quiconque veut être du nombre de vos disciples: renoncer à soi-même, porter sa croix chaque jour et vous suivre.

Je vous demande donc, ô mon Jésus, de bien soutenir cette croix, dont votre exemple m'enseigne clairement le prix. Je vous demande enfin la grâce de me comporter en tout conformément aux leçons que vous m'avez données, leçons d'humilité, de douceur, de chasteté, de pauvreté, d'obéissance,

de prière et d'attachement à la gloire de Dieu, pour laquelle seule vous agissiez en tout. Amen.

VIII. — Jésus-Christ législateur.

Vous nous avez donné, ô Jésus, une loi nouvelle contenue dans l'Évangile; loi toute céleste dans sa source, car elle est une participation de la sagesse divine; loi excellente dans sa fin, car elle a pour but de faire honorer Dieu parfaitement, en manifestant ses perfections infinies, et en lui rendant un culte accompli; loi bienfaisante dans ses effets, car elle rend les hommes parfaitement heureux, en leur procurant les moyens de posséder Dieu; loi sublime dans ses mystères, qui sont au-dessus des sens et de la raison, comme la Trinité des personnes dans une nature, l'Incarnation du Fils de Dieu et la Rédemption; loi très pure dans sa morale, dans ses préceptes, dans ses conseils et dans ses maximes, qui sont la règle de la plus parfaite sainteté, de la plus stricte justice.

Votre loi est au-dessus de celle de Moïse; car la loi mosaïque était une loi de crainte, qu'on réussissait à peine à faire observer par la menace des peines; elle n'était écrite que sur la pierre par la main des anges; et loin de donner la grâce par ses figures et ses sacrifices, elle ne pouvait que la signifier imparfaitement. Pour votre loi, ô divin Précepteur, elle sait se faire observer par amour; elle est gravée dans le cœur des hommes par le Saint-Esprit; elle donne, par ses sacrements et son sacrifice d'un mérite infini, la force d'observer les préceptes qu'elle impose, et même de se vouer aux conseils qu'elle recommande aux âmes avides de perfection.

Accordez-moi, ô Seigneur, la grâce d'observer votre loi par amour, puisqu'elle est une loi de charité. Faites que cet amour me détache de toute sensualité, de tout orgueil et de toute avarice; car ces trois concupiscences, qui règnent dans le monde corrompu par le péché originel, sont la source universelle des transgressions de votre loi. Aussi vous voulez que vos disciples soient détachés du monde, et vous leur avez dit en la personne des apôtres : « Vous n'êtes plus du monde, je

vous en ai séparés par mon choix; » et vous avez dit encore : « Si quelqu'un aime le monde, l'amour de Dieu n'est pas en lui. » (Matth. xv, 19. — I Joan. II, 15.)

Accordez-moi, ô mon Jésus, une foi, une espérance, une charité qui me rendent capable de garder tous les commandements de votre loi, tous les préceptes de votre Église, et qui me fassent vivre de vos inclinations, de vos sentiments et de vos actes. Que la charité surtout surabonde tellement en moi qu'elle soit la *plénitude de votre loi* (Rom. XIII, 10,), en me la faisant observer joyeusement, promptement, entièrement et avantageusement pour le salut de mon âme. Amen.

IX. — Jésus-Christ chef de l'Église.

O mon Sauveur! vous êtes, en tant qu'homme, le chef invisible de la société des fidèles appelée l'Église catholique. Cette assemblée des croyants est votre corps mystique, vous en êtes le chef par l'éminence de votre grâce et par la plénitude des influences que vous lui communiquez. Vous avez préparé l'établissement de votre Église par vos prédications, par vos prières, par le mérite de votre mort sur le calvaire; et elle est sortie vivante de votre cœur transpercé.

Depuis lors, vous la gouvernez par votre Esprit de vérité. C'est lui qui la soutient pour résister aux portes de l'enfer; lui qui unit tous ses membres entre eux dans la profession d'une même foi, dans l'espérance des mêmes biens, dans la participation aux mêmes sacrements, et dans la dépendance du même chef visible, c'est-à-dire du Pape, votre Vicaire ici-bas.

Vous avez sanctifié cette Église par votre sang, en vous livrant pour elle, afin qu'elle fût sans tache ni ride, mais pure et irrépréhensible. Vous l'avez sanctifiée par votre charité, et par les grâces que vous répandez, comme des sources de perfection, sur tous ceux qui vivent dans son sein. Vous la sanctifiez par la doctrine que vous lui avez enseignée et par les mœurs exemplaires de ses membres vivants. Quant à ceux qui sont dans la mort, quoique appelés à la sain-

teté, elle gémit sur eux et elle travaille à leur résurrection, pour qu'ils redeviennent saints dans la grâce.

Après avoir fait annoncer votre Église plusieurs siècles à l'avance par vos prophètes, vous l'avez répandue dans tout l'univers par la prédication de vos apôtres ; vous l'avez soutenue par le sang de vos martyrs, par les miracles et les vertus héroïques de vos saints ; et vous l'avez conservée jusqu'à l'heure présente, malgré les persécutions des puissances humaines, malgré les schismes et les hérésies ; enfin, elle est assurée que vous demeurerez avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Vous êtes la force de l'Église militante dans les combats qu'elle soutient contre le démon et le monde. Vous êtes la consolation de l'Église souffrante au milieu des peines qu'elle endure dans le purgatoire. Vous êtes la couronne de l'Église triomphante, qui règne avec vous dans la gloire et y régnera à tout jamais.

Merci, ô mon Sauveur, de m'avoir fait naître dans le sein de votre église, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Sans cette grâce que serais-je maintenant ? Mais que deviendrais-je à l'avenir si j'étais en elle un membre mort, par une foi sans bonnes œuvres !

Je vous demande pardon, ô Jésus, des péchés que j'ai commis contre les préceptes de votre Église, de l'abus que j'ai fait des grâces que vous l'avez chargée de me transmettre, de mon peu de zèle à me pénétrer de son esprit de prière et à me nourrir de ses enseignements. J'en suis confus et je désire désormais me conduire envers elle comme un enfant qui tient à honneur d'être digne de sa mère. Amen.

X. — Jésus-Christ chef des anges.

O mon Jésus, vous n'êtes pas seulement le Maître des hommes, mais aussi le chef des anges. Comme Dieu, vous êtes leur créateur et l'auteur de leurs grâces. Comme Homme-Dieu, vous êtes encore leur Prince, car tout ce qui est dans les cieux, depuis l'ange jusqu'au séraphin, est soumis à votre puissance, et par votre gloire vous les dépassez tous, à cause de l'union

hypostatique de votre nature humaine à la nature divine, et de la plénitude des dons qui en découle.

Les anges reçoivent par vos influences, comme Homme-Dieu, toute leur gloire. Ils reçoivent aussi de vous des connaissances plus claires sur certains mystères, et c'est à vous qu'ils doivent la joie qu'ils ont éprouvée et qu'ils éprouvent encore de voir peu à peu rempli, par la rédemption des nommes, le vide que les anges apostats ont laissé dans le ciel.

Vous êtes le chef de l'Église triomphante, qui réunit ensemble les bienheureux de la terre et les chœurs célestes. Que si les anges, pendant votre vie terrestre, s'empressèrent de vous adorer et de vous servir, maintenant surtout vous en faites vos ministres, pour la conduite et pour l'avantage des élus. A la fin du monde, c'est vous qui les jugerez. Vous punirez alors les démons en les renfermant pour toujours dans les enfers, avec ceux qu'ils auront détournés de pratiquer la justice; et vous leur ferez souffrir, à cause du mal qu'ils auront causé aux hommes, une peine particulière. Mais vous récompenserez les bons anges par une joie spéciale, à cause des services qu'ils auront rendus aux membres de votre Église militante.

Je vous demande, ô mon Jésus, toutes les grâces dont j'ai besoin pour arriver au bonheur éternel avec les saints anges, et faire partie de leur société glorieuse, puisque je suis destiné à remplir une des places que les esprits maudits ont laissées dans le ciel.

O saints anges, ô vous surtout, saint Michel, prince de l'Église triomphante et protecteur de l'Église militante, obtenez-moi tous les secours dont j'ai besoin pour imiter votre pureté, votre promptitude à servir Dieu, votre zèle pour sa gloire, et vos autres vertus.

Mon bon ange gardien, qui êtes chargé de me conduire au ciel, je m'adresse à vous en particulier, pour vous remercier de tout le bien que vous m'avez fait depuis que je suis au monde. Je vous rends grâce de ce que vous m'avez préservé d'un grand nombre d'accidents et de malheurs, et je vous prie de me continuer vos charitables soins. Obtenez-moi une

inviolable fidélité à suivre vos inspirations, une continuelle modestie dans mon maintien, une vive horreur du péché véniel qui vous contriste, et une grande ferveur dans le service de Dieu; car je veux mériter de le voir, de l'aimer, de l'adorer, de le louer, de le bénir et de le posséder éternellement près de vous. Amen.

XI. — Jésus-Christ fondateur de la religion chrétienne.

O mon Sauveur, je salue en vous le fondateur de la véritable religion depuis l'origine du monde. Car la religion consiste à rendre à la souveraine majesté de Dieu, créateur de l'univers, le culte qui lui est dû, par l'adoration, la louange, l'action de grâce et la prière. Ce culte, pour être acceptable, doit être rendu par quelqu'un d'aussi grand que celui à qui il s'adresse; il doit renfermer l'oblation d'une victime aussi pure que celui à qui elle est offerte.

L'homme, surtout l'homme pécheur, n'était donc pas capable d'accomplir les actes principaux du culte. C'est pourquoi la vraie religion depuis le péché a dû, selon le décret éternel, être fondée sur vous, ô mon Jésus, vous qui, étant l'Homme-Dieu, rendez vos actions, vos adorations, vos louanges, vos actions de grâces et vos prières capables de répondre à la sainteté divine; vous qui mettez ainsi les hommes en état de rendre à leur créateur un culte parfait.

La religion des juifs était aussi une religion véritable, étant fondée sur vous, le Messie promis au monde; et comme ses sacrifices figuraient votre immolation sur le calvaire, Dieu daignait les accepter; mais c'était en vue de votre sang, non à cause du sang des boucs et des génisses. La religion chrétienne est donc la seule véritable par elle-même, puisque vous l'avez fondée, et que votre sacrifice de la croix s'y renouvelle tous les jours sur les autels pour rendre à la sainte Trinité des adorations, des offrandes, des satisfactions et des actions de grâces infinies.

Je vous remercie, ô Bonté infinie, de m'avoir appelé à la religion chrétienne, qui reconnaît un seul Dieu en trois personnes,

et proclame Jésus comme chef du culte suprême rendu au Souverain de l'univers. Je forme la résolution de vous offrir toujours les hommages que je vous dois, par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ, afin qu'ils vous soient agréables. C'est donc par lui, avec lui et en lui, ô mon Dieu, que je vous adore du plus profond de mon cœur, et que je vous demande, comme à l'auteur de tous les dons, les grâces de choix dont j'ai besoin pour me lier complètement à vous; ce qui est l'essence de la religion.

Donnez-moi, Seigneur, une charité ardente, car, quoique toutes les vertus chrétiennes vous honorent, c'est pourtant la charité qui vous rend un culte parfait, et qui vivifie les adorations, les offrandes, les actions de grâces, les louanges et les prières qu'on fait monter vers vous. C'est elle, en un mot, qui forme l'âme de la religion chrétienne, en nous unissant à vous, de sorte que nous ne soyons plus qu'un avec vous et avec votre Fils, dans l'unité de votre Esprit-Saint. Qu'il en soit ainsi bientôt, toujours.

XII. — Jésus-Christ prêtre selon l'ordre de Melchisédech.

Il n'y a point de religion sans sacrifice; car le sacrifice est l'acte principal, qui réunit les hommes à Dieu. Il n'y a point non plus de sacrifice sans un prêtre choisi et agréé pour l'offrir. Le démon même, tandis qu'il se faisait adorer comme Dieu dans une grande partie du monde, avait ses prêtres et ses sacrifices, pour contrefaire plus parfaitement le vrai culte de la Divinité.

C'est vous, ô Jésus, qui êtes le prêtre par excellence de la nouvelle loi. De toute éternité, votre Père vous avait choisi, pour lui offrir un sacrifice sans défaut; dans la plénitude des temps, il vous a donné un corps et une âme; et il vous a consacré prêtre, pour lui présenter l'offrande de votre sang et recevoir de vous le culte qu'il aime. Ce sacrifice a été suffisant à lui seul pour apaiser sa colère et le réconcilier avec les hommes, et il renferme l'accomplissement et la réalité de tous les sacrifices de l'ancienne loi.

Dès votre entrée dans le monde, vous avez commencé vos fonctions de prêtre, en vous offrant généreusement à Dieu, à la place des anciennes victimes qui ne lui étaient point agréables. Vous avez été dès lors, et vous êtes encore, tout ensemble, sacrificateur et sacrifice. Car tandis que votre corps et votre sang servent d'hostie, votre âme unie à la divinité fait la fonction de prêtre. C'est sur la croix que vous avez offert votre holocauste, en répandant tout votre sang pour le salut des hommes. Les juifs et les gentils, qui vous ont mis à mort, n'ont été que des bourreaux, non pas des sacrificateurs, personne ne pouvant vous ravir votre vie, puisque vous seul étiez maître de la quitter de votre plein gré; et c'est ce qui rend votre offrande plus recommandable à mon amour.

Dans l'ancienne loi, le sacrifice d'holocauste, le plus parfait de tous, commençait par l'immolation de la victime sur l'autel; et il était consommé par le feu, qui dévorait tout ce qu'il restait de corruptible dans cette victime. La fumée montait, pour ainsi dire, jusqu'au trône de Dieu, afin que l'oblation de bonne odeur fût reçue de lui et fît descendre en retour, d'abondantes grâces sur ceux qui avaient fait l'offrande. Ainsi votre immolation s'est accomplie sur l'autel de la croix; ensuite votre résurrection a détruit, comme un feu, tout ce qu'il y avait en vous, et vous a rendu impassible; enfin, par votre ascension dans le ciel, vous vous êtes élevé jusqu'à votre Père, comme une hostie d'odeur agréable; et c'est alors que, pour récompense de votre sacrifice, le Saint-Esprit est descendu sur vos disciples le jour de la Pentecôte, répandant sur eux toute sorte de bénédictions.

Vous êtes Pontife selon l'ordre de Melchisedech. Melchisedech, prêtre du Très-Haut, offrit à Dieu, en sacrifice, du pain et du vin; et il les distribua à Abraham et à ceux de sa famille. Ainsi vous offrîtes à Dieu votre sacrifice, sous les espèces du pain et du vin, et vous le distribuâtes à vos apôtres, immédiatement avant que d'aller mourir sur la croix. Comme Melchisedech, vous êtes prêtre éternel, soit parce que l'effet de votre sacrifice sur la terre durera toujours, soit parce que

vous vous offrez continuellement à votre père, dans le ciel, pour l'expiation des péchés.

Vous êtes le grand-prêtre, parce que vous renouvelez chaque jour sur nos autels l'ineffable sacrifice de la croix. Dans le sacrifice solennel des juifs, qui était offert une fois l'an pour les péchés de tout le monde, le grand-prêtre présentait d'abord à Dieu la victime, sur l'autel des holocaustes; ensuite il allait dans le sanctuaire, pour lui offrir de nouveau le sang de cette même victime. C'était alors un véritable sacrifice, quoique l'immolation sanglante ne fût pas renouvelée; et cependant cette double offrande ne multipliait point le sacrifice, car ce n'est pas la rénovation de l'offrande d'une même victime, mais la distinction des victimes immolées qui fait le nombre des holocaustes. Ainsi tous les sacrifices de la messe qu'on célèbre dans l'univers entier chaque jour, et qu'on célébrera jusqu'à la fin des siècles, ne sont que le sacrifice de la croix continué, renouvelé et représenté sur nos autels. Or, dans ce sacrifice, c'est vous qui êtes le principal sacrificateur; car c'est vous qui changez le pain et le vin en votre corps et en votre sang; c'est vous qui vous offrez à votre Père, en faisant ce changement, et les prêtres ne sont là que comme vos ministres, vos vicaires, vos subalternes, vos instruments animés. Vous vous servez de leur bouche pour proférer les paroles de la consécration, de leurs mains et de leur esprit pour achever votre offrande. C'est pourquoi ils osent dire, comme si vous étiez en leur place : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. »

O mystère admirable et aimable! Je vous remercie, mon Jésus, de l'avoir institué. Je vous remercie de ce que vous avez voulu, comme prêtre, me témoigner votre dévouement et effacer mes péchés. Faites-moi la grâce de vous rendre amour pour amour, d'être toujours prêt à me sacrifier pour vous, et à mourir entièrement à moi-même comme une victime agréable à vos yeux. Ainsi soit-il.

XIII. — **Participation de l'homme au sacerdoce de Jésus-Christ.**

Quoique vous soyez, ô mon Rédempteur, l'unique et le souverain prêtre de la loi nouvelle, il y a pourtant, après vous et auprès de vous, une légion de prêtres destinés à continuer votre œuvre sur la terre.

Et tout d'abord, les prêtres consacrés par l'Église sont véritablement prêtres et sacrificateurs, quoique subalternes; car ils prononcent vraiment, librement, en esprit de religion, les paroles de la consécration, et par elles ils rendent réellement présents votre corps et votre sang sous les espèces du pain et du vin. Ils offrent le sacrifice en vertu d'une vocation spéciale et d'une onction reçues de l'Église; ils l'offrent surtout en vertu du droit que vous leur avez conféré sur votre corps, pour l'immoler mystiquement à l'autel. C'est une immolation mystique, en ce qu'ils consacrent séparément le pain et le vin, de sorte que les paroles de la consécration ne mettraient que votre corps sous les espèces du pain, et que votre sang sous les espèces du vin, si vous n'étiez pas vivant et ressuscité pour ne plus mourir.

O mon Jésus! moi aussi, vous m'avez fait prêtre par le baptême, afin que je présente au ciel, par vous, comme simple chrétien, des sacrifices intérieurs et des hosties spirituelles, qui sont les bonnes œuvres. Daignez rendre agréable à votre Père l'oblation intérieure que je vous fais de mon cœur, de ma volonté et de mes actions.

Vous voulez aussi, ô mon Dieu, qu'outre le sacrifice du cœur et celui des œuvres spirituelles, tous les hommes, prêtres et fidèles, vous offrent un sacrifice extérieur dans votre sanctuaire, soit pour vous témoigner, par un signe public, le sacrifice intérieur de l'amour, soit pour affirmer d'une manière ostensible la dépendance où nous sommes vis-à-vis de votre divine majesté. Ce sacrifice extérieur et public est le sacrifice de la messe offert chaque jour dans nos églises.

Faites-moi la grâce, ô Seigneur, toutes les fois que j'aurai le bonheur d'assister à la sainte messe, de vous offrir digne-

ment le sacrifice de nos autels, qui est à la fois le sacrifice de Jésus, le sacrifice des prêtres, le sacrifice de toute l'Église, et celui des fidèles présents, de corps ou d'intention.

L'Église de la terre s'unit à l'Église du ciel pour faire l'offrande de ce sacrifice et pour demander le soulagement de l'Église souffrante, afin que ces trois Églises, étant réunies devant l'autel autour de Jésus leur chef, soient toutes ensemble absorbées pendant l'éternité dans un holocauste d'adoration, d'amour, de louange, de bénédiction, de reconnaissance et de glorification qui est le chef-d'œuvre de la religion chrétienne.

Donnez-moi, ô mon Dieu, d'entrer dans tous ces sentiments, en assistant à la messe avec une grande foi, afin de bien comprendre les ineffables mystères qui s'y opèrent; avec une grande confiance en méditant la bonté de Jésus qui s'offre pour moi; avec un grand amour et une immolation intérieure de moi-même; enfin avec un très profond respect.

Je vous remercie, ô mon Jésus, de m'avoir établi votre ministre, en me faisant participer à votre divin sacerdoce, pour contribuer à vous immoler sur nos autels, quoique j'en fusse très indigne. Je vous demande les grâces et les dispositions dont j'ai besoin pour bien m'acquitter de ce divin ministère, qui est au-dessus de toutes les fonctions des anges. Donnez-moi surtout un grand esprit de dévotion, l'attention et la pureté de conscience, afin que, détaché de moi-même, du monde, et de toute affection au péché véniel, je m'unisse intimement à vous, comme une victime toujours prête à tomber sous la main du sacrificateur.

Pardon, ô mon Dieu, de tous les péchés que j'ai commis en assistant à la messe ou en la célébrant, par manque de foi, d'application, de modestie, et de fidélité à l'action de grâces. Je veux réparer toutes ces fautes, et vivre durant tout le jour comme si j'étais sans cesse présent au sacrifice de l'autel. Ainsi soit-il.

XIV. — Jésus-Christ victime.

Vous êtes, ô mon Jésus! la parfaite et l'unique victime, qui a été immolée avec effusion de sang pour le salut de tous les hommes, et qui suffit pour rendre parfaits ceux à qui elle daigne appliquer ses mérites.

Vous êtes l'hostie pure, prédite par le prophète Malachie, qui devait être offerte à Dieu en tous lieux de la terre, depuis l'orient jusqu'à l'occident. Vous êtes, sur l'autel de la croix comme sur l'autel de l'Église, l'hostie vraiment sans tache, parce que votre humanité unie à la divinité est incapable de contracter aucun péché, ni originel ni actuel. Grâce à l'excellence de cette hostie, une seule messe rend plus d'honneur à Dieu que tous les anciens sacrifices, plus que toutes les bonnes œuvres des justes sur la terre, plus que toutes les acclamations des saints dans le ciel.

Vous êtes une victime d'expiation. Par égard pour elle, le Dieu de justice accorde aux pécheurs la grâce de se convertir; dans le sang de cette victime, le sacrement de pénitence et tous les autres puisent leur vertu; la peine due aux péchés déjà pardonnés quant à la coulpe, est remise, et les âmes du purgatoire sont soulagées.

Je vous remercie, ô mon Dieu, de ce que vous avez consenti à être notre victime auprès de Dieu, par un pur effet de votre amour. En reconnaissance, je vous offre mon corps avec ses sens et ses passions, mon âme avec ses puissances, afin que je sois à mon tour une hostie vivante, sainte, et toujours prête à être immolée.

Je vous bénis, ô mon Sauveur, de ce que vous continuez à être notre victime sur les autels, pour nous appliquer plus utilement les mérites de votre sacrifice sanglant. Il manquait, en effet, à ce sacrifice la manducation de la victime, qui ne pouvait avoir lieu sur le calvaire. Sur les autels de l'Église, cette manducation s'accomplit par la communion du prêtre et des fidèles; il ne manque donc plus rien à la consommation ni à l'expansion de votre sacrifice d'amour.

Daignez, ô divine hostie, me préparer vous-même à vous recevoir dignement dans la sainte communion; et, pour cela, augmentez en moi l'esprit d'immolation. Puissé-je, en vous recevant dans l'eucharistie, recevoir aussi le remède contre mes faiblesses, la force contre mes passions, le gage de ma résurrection.

Je vous aime, ô Jésus, mon adorable victime et ma nourriture vivifiante. Je m'humilie profondément devant votre souveraine majesté, et je reconnais que je suis indigne de vous recevoir, moi néant, tout rempli de défauts et d'imperfections. Je vous prie de suppléer vous-même aux dispositions qui me manquent pour vous accueillir dignement, afin que je ne vive plus, mais que vous seul viviez en moi. Amen.

XV. — Jésus-Christ notre Emmanuel, c'est-à-dire « Dieu avec nous ».

Vous êtes, ô mon Jésus, le véritable Emmanuel prédit par les prophètes. Considéré comme Dieu, vous étiez avec nous dès le commencement du monde, par la création et la conservation de tous les êtres. Comme Homme-Dieu, vous êtes avec nous par votre naissance dans le monde, et vous demeurez visiblement notre compagnon jusqu'à votre Ascension. Avant de monter au ciel, voyant vos apôtres tristes de ce que vous allez les quitter, vous leur promettez, pour les consoler, que vous ne les laisserez pas orphelins, et que vous serez avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Fidèle à votre promesse, vous êtes resté pour les assister; et vous resterez avec leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, par votre esprit de vérité, de charité, de force, de protection et de consolation.

Vous êtes aussi notre Emmanuel, parce que vous vivez avec nous, et y vivrez toujours aussi réellement que dans le ciel, par votre présence corporelle dans le très saint Sacrement de l'autel, pour y écouter et y exaucer nos prières.

Inspirez-moi l'attrait, ô Emmanuel, d'aller souvent vous visiter devant votre tabernacle, pour vous y rendre mes devoirs, m'y unir aux anges, et m'y occuper de vos divines perfections. J'irai vous y remercier de toutes les grâces dues à

votre munificence. J'irai m'y entretenir tendrement et m'y consoler avec vous, comme avec un bon père, un époux, un pasteur, un ami et un frère.

Je vous demande pardon, ô Dieu de l'Eucharistie, de la négligence et de la tiédeur que j'ai mises à vous aller trouver, présent sur nos autels ; vous n'avez cessé d'être avec moi, mais j'ai bien peu vécu avec vous. Je veux à l'avenir être plus assidu auprès de votre demeure. Les rois de la terre désirent que leurs sujets les plus dévoués les visitent souvent, pour leur rendre hommage et faire preuve de fidélité; aussi répandent-ils sur leurs courtisans les plus empressés nombre de faveurs. Combien plus, ô mon Jésus, devons-nous être assidus à venir vous rendre nos hommages d'adoration, de respect et d'amour, pour attirer sur nous vos grâces ! car les faveurs des rois de la terre n'ont rien de comparable aux vôtres; je vais donc travailler à en attirer l'abondance en mon cœur. Amen.

XVI. — Jésus-Christ notre père.

O Jésus ! vous êtes véritablement, notre père. Comme Dieu, vous nous avez donné l'être; comme Homme-Dieu, vous nous avez engendrés à la vie surnaturelle. Par le baptême, vous avez commencé notre régénération en nous communiquant, avec la grâce sanctifiante, toutes les vertus qui nous font vos enfants; vous conservez et augmentez cette vie par les sacrements, et elle se consommera au ciel.

La vie que nous avons reçue du premier Adam était une vie terrestre, sujette à la mort et à bien des misères, suites du péché originel. Vous êtes, ô Jésus, le second Adam, et vous nous donnez une vie spirituelle bien plus parfaite que la vie naturelle transmise par le premier.

Il est vrai que vous ne nous délivrez point, par cette vie spirituelle, de la nécessité de mourir ni de la concupiscence, qui sont des effets du péché d'origine; car vous voulez que nous nous rappelions longtemps, en gémissant sous le poids de nos misères, ce que nous avons été et ce que nous serions encore sans votre paternelle bonté. Mais après que ces

misères auront rempli vos desseins en perfectionnant notre cœur, vous les enlèverez entièrement par la résurrection générale, au jour où ce qui est mortel en nous sera absorbé par la vie. (II Cor. v, 4.)

O mon Dieu, faites que je sois votre véritable enfant, comme vous êtes pour moi vraiment un père. Faites que mon amour et mon obéissance envers vous aient quelque chose de filial, de simple, de dévoué, de respectueux ; et comme un fils porte la ressemblance de son père, faites que je vous sois semblable en tout, dans votre vie cachée et dans votre vie extérieure, dans vos souffrances et dans votre mort, afin que, comme j'ai porté en moi l'image de l'Adam terrestre, je porte maintenant votre image, ô vous qui êtes l'Adam céleste, et que j'aie droit à votre vie glorieuse ainsi qu'un enfant à l'héritage de son père. Amen.

XVII. — Jésus-Christ notre frère.

O Jésus, vous êtes notre frère, car vous avez pris un corps et une âme comme les nôtres dans le sein de la Vierge Marie; il y a donc entre vous et nous cette communauté de sang et d'origine qui fait les frères selon la nature. Mais, en même temps que vous vous êtes fait notre frère selon la naissance humaine, vous nous avez fait vos frères selon l'adoption divine. Grâce à vous, et aux mystères qui s'accomplissent en votre personne, nous sommes admis à une certaine participation de la nature divine; votre Père céleste nous considère comme ses fils, et il nous traite comme vos cohéritiers.

Après être devenu notre frère dans votre humanité et dans votre divinité, vous l'êtes encore par le don que vous nous faites de votre cœur; car vous avez pour nous toute l'affection d'un frère, et vous nous en donnez le titre en la personne de vos disciples, après votre résurrection, pour nous encourager à compter sur votre appui et à nous montrer dignes d'un frère aîné aussi parfait que vous.

Merci, ô Jésus! de m'avoir rendu enfant de Dieu par adoption, et votre frère par grâce. Faites que j'aie pour vous un

amour tout fraternel; que je me plaise à vous parler en pleine confiance, et à suivre les exemples que vous me donnez dans le service de Dieu. Guidez-moi, surveillez-moi, afin que je ne perde pas mes droits à la divine adoption, et intercédez pour moi auprès de votre Père, afin que jamais je ne me sépare de votre volonté qui est la sienne, de votre esprit qui est aussi son esprit éternel. Accordez-moi cette grâce, ô Jésus, par l'intercession de Marie, notre commune mère. Amen.

XVIII. — Jésus-Christ notre époux.

Vous êtes, ô Jésus, le véritable époux. Par un excès d'amour, vous avez épousé la nature humaine, qui vous était étrangère; vous vous l'êtes unie personnellement, et vous l'avez richement dotée en lui donnant la plénitude de la grâce, puis celle de la gloire.

Vous avez fait, en outre, une alliance spéciale avec l'Église, comme avec une épouse immaculée; et cette alliance ne sera jamais brisée ni par votre volonté, ni par la malice des hommes. Enfin vous ne cessez d'épouser les âmes justes dans la foi; vous les comblez de vos dons comme d'autant de joyaux, et vous leur communiquez, avec votre corps et votre sang, votre propre divinité. Votre union avec elles se consommera dans le ciel; le péché mortel serait seul capable de la faire cesser.

Je vous remercie, ô divin époux, de cette alliance intime contractée avec mon âme. Faites-moi la grâce de vous aimer à cause des charmes et des perfections qui sont en vous, et à cause de tous les dons que vous m'apportez, comme conséquence de votre union avec moi.

Accordez-moi de maintenir inviolable la foi que je vous ai jurée, et faites que mon âme ne s'attache qu'à vous, ne cherche à plaire qu'à vous seul. Pardonnez-moi d'avoir tant de fois ouvert mon cœur à des étrangers qui étaient vos ennemis. Je veux, par une sincère pénitence, réparer ces infidélités, afin que, de nouveau, vous daigniez prendre vos complaisances en moi. Ainsi soit-il.

XIX. — Jésus-Christ notre ami.

O Jésus, oserai-je le dire? vous êtes mon intime ami. N'est-ce pas vous qui avez dit à vos apôtres : Désormais je ne vous appellerai plus des serviteurs, mais des amis? » (Joan. xv, 15.) Et vous les traitâtes en effet comme tels, partageant tout avec eux : vos richesses, vos secrets et jusqu'à votre Esprit-Saint, que vous leur envoyâtes au cénacle.

Ce que vous avez fait pour eux, vous ne cessez de le faire pour moi, me consolant, me secourant, et remplissant envers moi tous les devoirs d'un bon et fidèle ami.

Vous êtes un ami libéral, car vous avez sacrifié pour moi votre repos, votre gloire, et votre joie sur le calvaire. Vous êtes un ami constant, puisque vous ne vous rebutez pas de mes ingratitudes, de mes froideurs, de mes infidélités. Jamais vous n'abandonnez personne le premier; au contraire, vous cherchez ceux qui vous abandonnent; et quand ils reviennent à vous, vous êtes toujours prêt, non seulement à leur accorder le pardon, mais à les introduire plus avant dans l'intimité de votre cœur.

Je vous remercie, ô mon Jésus, de toutes les marques d'amitié que vous m'avez données, et de ce que cette amitié va jusqu'à vouloir me placer à côté de vous sur votre trône céleste. Pardonnez-moi de vous avoir souvent manqué d'attachement, de vous avoir même trahi en me liguant avec vos ennemis.

Faites-moi la grâce de mieux cultiver désormais votre amitié précieuse, et d'y répondre par un amour plus tendre, plus fidèle, plus sincère, plus simple, sans réserve, de sorte que mon âme et mon corps soient à vous, et que, dans mes peines, toute ma consolation soit de me réfugier dans votre cœur, pour vous raconter mes tribulations, pour y puiser de nouvelles raisons et de nouveaux moyens de vous aimer. Ainsi soit-il.

XX. — Jésus-Christ notre médecin.

Vous êtes, ô Seigneur, notre véritable et très habile médecin, médecin pour nos corps, médecin pour nos âmes.

Comme médecin des corps, vous daigniez guérir souvent les malades pendant votre vie mortelle, faisant pour eux d'innombrables miracles. Mais vous êtes surtout venu ici-bas afin d'être le médecin des âmes, selon que vous l'avez dit vous-même : « Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ceux qui étaient perdus. » (Luc. XIX, 10.) Le moyen que vous avez choisi pour les guérir a été un moyen d'amour; vous nous avez enlevé toutes nos infirmités en les prenant toutes sur vous !

Nous avons encore chaque jour besoin de vous, ô médecin complaisant; car dans nos combats continuels contre le démon, le monde et les passions, nous recevons sans cesse de nouvelles blessures. Mais de même que le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert guérissait la morsure des serpents venimeux dès qu'on le regardait, ainsi c'est en vous regardant et en vous invoquant que nous sentons bientôt nos blessures guéries.

Non seulement, ô médecin prudent, vous guérissez les maladies qui nous ont abattu, mais vous prévenez celles qui pourraient nous atteindre et nous transmettre des germes de mort; car vous êtes la résurrection et la vie, et quiconque demeure en vous a en lui un principe impérissable qui résiste à la mort.

Je vous remercie, ô mon bon médecin, de ce que tant de fois vous m'avez soigné et sauvé de maladies mortelles; mais, vous le voyez, je suis encore faible, et sans vous ma rechute serait inévitable. Je me confie donc en vous seul. Je crois à l'efficacité des remèdes que vous m'offrez, et je ne veux manquer en rien aux prescriptions que vous m'ordonnerez, ni me plaindre des privations que vous m'imposerez. J'aurai surtout une grande confiance à l'Eucharistie, qui est par excellence l'antidote contre le poison des vices, le soutien des con-

valescents, la santé des forts. Faites, ô Jésus, que si je ne la reçois pas encore avec la disposition des parfaits, je la reçoive du moins avec l'humilité d'un malade qui connaît sa faiblesse et qui comprend que là seulement il trouvera la santé, la vie et la gloire. Amen.

XXI. — Jésus pasteur.

O Seigneur Jésus! vous êtes le bon pasteur. C'est vous-même qui vous êtes désigné sous cette aimable dénomination; et en effet, tout ce que fait le bon pasteur, je le retrouve en vous.

Nous étions des brebis égarées; vous êtes descendu du ciel pour nous chercher, et nous ramener dans la voie du salut. Après nous avoir remis avec effort dans le bon sentier, loin de nous abandonner vous continuez à veiller sur nous, comme un pasteur sur son troupeau, et vous nous conduisez par des chemins sûrs aux pâturages de la vérité et de la charité. Vous êtes pour nous une protection assurée contre les bêtes féroces, qui sont les démons, toujours prêts à nous dévorer. Le pâturage que vous nous procurez, c'est vous-même: et non content de prodiguer pour nous vos fatigues et vos sueurs, vous nous sacrifiez votre vie entière. Enfin, vous ne vous reposez que quand vous nous avez introduits dans le vrai bercail, c'est-à-dire, dans vos tabernacles éternels!

O Divin pasteur, faites que je sois pour vous une vraie brebis, docile à votre voix, fidèle à votre direction, instruite à me défier des périls qui m'entourent. Donnez-moi une profonde aversion pour les pâturages empoisonnés, qui sont les doctrines perverses; une vigilance infatigable pour me défendre du lion, qui est l'ennemi de mon salut. Faites qu'ayant l'esprit de douceur de l'agneau, je vous laisse avec confiance le soin de toutes choses, que je me défie de mon ignorance, de mon obstination et de mon imprudence; qu'enfin je vive uniquement de vos ordres, de vos conseils, de votre amour et de vos bienfaits. Amen.

XXII. — Jésus-Christ notre avocat.

O mon Sauveur, vous êtes notre avocat auprès de Dieu, votre Père; et dans le ciel, *vous vivez toujours afin d'interpeller sa bonté au profit des hommes.* (Hebr. VII, 25.) Comme raison pour plaider notre cause, vous présentez à votre Père vos souffrances, votre mort et vos plaies. Quelle voix éloquente et persuasive quand elle sollicite une sentence favorable!

Vous interpellez pour l'homme à titre de justice, car vous êtes Dieu, vos mérites sont infinis; et c'est en s'appuyant sur ces mérites que les saints, qui ne sont que des hommes comme nous, peuvent être à leur tour, en seconde ligne, mais avec beaucoup d'avantage, nos avocats et nos intercesseurs.

O mon sauveur Jésus, je vous salue comme mon défenseur; vous en exercez l'office en qualité d'Homme-Dieu, placé au-dessus de tous les anges et de toutes les puissances; vous en faites valoir les droits comme Fils éternel du Père, assis à sa droite, maître de tous les arrêts de sa justice et de sa bonté. Daignez donc lui montrer souvent pour moi vos plaies; et intercédez pour moi, afin que, de coupable, je devienne juste, et sois enrichi de tous les biens.

Merci, ô avocat divin, de tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour moi. Plus que jamais je remets ma cause entre vos mains, sûr d'obtenir par vous le bon conseil, la délivrance et la paix. Amen.

XXIII. — Jésus-Christ juge des vivants et des morts.

Je m'incline devant vous, ô Christ, comme devant le juge universel. Vous êtes juge de plein droit en tant que Dieu; et comme Verbe fait chair, vous avez été constitué par votre Père juge des vivants et des morts. (Act. X, 40.)

Vous jugez tout homme au moment où il quitte la terre; à la fin des siècles vous descendrez du ciel sur les nuées, avec une grande puissance et une grande majesté, accompagné des saints anges et de tous les bienheureux, pour

prononcer sur tous les humains rassemblés un équitable, irréformable et final jugement. Ceux qui, en ce jour-là, seront encore vivants mourront, puisque tout homme doit mourir une fois; et ils ressusciteront bientôt pour être jugés à leur tour. Après cela, chacun sera récompensé ou puni selon ses œuvres.

Vous êtes un juge clairvoyant et exact, qui connaissez tout d'un regard. En ce grand jour, vous ferez rendre raison de tout à tous : de tous les péchés qu'on aura commis par soi-même, en pensées, désirs, paroles, actions, omissions, et de tous les péchés du prochain auxquels on aura contribué par sa faute. Vous demanderez compte, et de l'abus des grâces générales ou particulières sorties de vos mains avec profusion, et de l'infidélité aux devoirs d'état, et des motifs vicieux qui auront gâté nos bonnes œuvres, et des omissions sans nombre qui auront offensé la divine majesté. Tout, en un mot, tout sera pesé au poids du sanctuaire; et les justices des arbitres du monde seront soumises plus que tout le reste à vos divins jugements.

Vous êtes un juge inflexible. Vous nous jugerez, non d'après la coutume des hommes et les maximes du monde, non avec égard pour les dignités, non en cédant aux supplications, mais d'après la clarté, la force et la sainteté de Dieu. La justice prendra la place de la miséricorde, et elle montrera si distinctement et si vivement aux pécheurs tous et chacun de leurs crimes, qu'ils resteront muets, sans excuse, épouvantés.

Vous êtes un juge favorable pour les justes. C'est pourquoi ceux qui auront conservé leur innocence ou l'auront reconquise par la pénitence, paraîtront devant vous avec une humble confiance. Vous leur direz : « Venez à moi, les bénis de mon père; » et vous les comblerez de consolation quand ils verront que, grâce à votre sentence, leur salut est assuré à jamais.

Vous êtes un juge tout-puissant. Aussi votre sentence s'exécutera sans obstacles. Une force irrésistible entraînera les damnés dans l'enfer, tandis que la vertu des anges élèvera les élus jusqu'au ciel.

O mon Jésus, quand je pense à vos jugements, j'en suis

saisi de crainte. Que deviendrai-je si vous me jugez dans votre colère? Ma vie jusqu'ici ne m'a-t-elle pas exposé à ce malheur? Et si le juste doit avoir alors tant de peine à soutenir votre présence, qu'en sera-t-il d'un misérable comme je suis?

J'espère cependant que vous aurez pitié de moi; car vous n'abandonnez pas ceux qui ont confiance en vous. Mais cette confiance, loin de m'induire en une fausse sécurité, m'inspirera, pour n'être pas trompé, l'esprit de pénitence, et d'une pénitence proportionnée à la multitude et à la grandeur de mes fautes; ainsi m'étant jugé, condamné et puni moi-même dans ce monde, je vous empêcherai de me condamner et de me punir avec infiniment plus de rigueur dans l'autre.

Cette confiance m'inspirera encore la pratique des bonnes œuvres qui servent au rachat des péchés commis, et la vigilance qui écarte les occasions du péché dans l'avenir. Enfin je vivrai à chaque heure comme si j'allais comparaître à l'instant devant votre tribunal; par là, quand j'y paraîtrai réellement, je pourrai ressentir les effets de votre clémence et m'entendre dire : « Viens, ô béni de mon Père, posséder un royaume glorieux. » Qu'il en soit ainsi. Amen.

XXIV. — Jésus-Christ la pierre spirituelle.

Vous êtes, ô mon Sauveur, la première pierre de tout édifice spirituel; et nul autre n'a été donné au ciel ni sur la terre par lequel nous devions être sauvés. C'est sur vous que se sont appuyés les saints mêmes de l'Ancien Testament, et le dernier des élus ne pourra réaliser son salut que par vous. Si les prières ont quelque efficacité, c'est qu'elles sont basées sur vos mérites. Si les Apôtres sont appelés les fondements de l'Église, c'est parce qu'ils vous ont été subordonnés; et leurs successeurs, en prenant sans cesse leur place, ont part à leur solidité, qui vient de vous seul.

Vous êtes la pierre vivante, puisque vous animez et sanctifiez tout l'édifice, ainsi que l'âme vivifie le corps auquel elle est unie. Vous êtes la pierre angulaire que les Juifs ont

méprisée, mais qui servira pourtant à les réunir un jour dans l'unité de la foi, cimentée par la sainte charité. En même temps que vous êtes la pierre de l'édifice, vous en êtes l'architecte; car vous avez conçu dans vos éternels conseils le plan de la régénération, vous avez tracé les proportions de votre Église, vous choisissez les âmes qui doivent, comme des pierres vivantes, en former les murailles et en composer la beauté. C'est pourquoi vous les taillez, vous les polissez, par les talents que vous leur donnez, et plus encore par les épreuves que vous leur ménagez; ensuite vous leur marquez la place qui leur appartient dans votre Jérusalem.

Vous êtes la pierre du désert, d'où Moïse fit couler l'eau pour désaltérer son peuple; car cette eau du rocher signifiait vos grâces qui nous rafraîchissent dans le désert de la vie. Et comme cette pierre suivait les Israélites, de même votre grâce nous suit partout, à moins que, par notre volonté perverse, nous ne la forcions à nous abandonner. Tous puisent à cette source qui sort de la pierre, et elle est intarissable; mais elle coule surtout, pour les humbles de cœur, en flots d'onction et de consolation.

Vous êtes, hélas! ô Jésus, la pierre de scandale. Contre vous se sont heurtés et brisés ces Juifs charnels qui attendaient un Messie puissant selon le monde, et qui ont été scandalisés de vos abaissements. Après votre résurrection, vous vous êtes à votre tour heurté contre eux, et vous avez écrasé leur ville, leur temple et leur nation. Vous êtes encore une pierre de scandale pour ceux qui croient, il est vrai, en vous, mais qui, ayant reçu vos talents, les tiennent stériles ou s'en approprient le mérite par orgueil. Cet orgueil les aveugle; ne sachant pas garder humblement leur place dans l'édifice, ils perdent leur solidité, et en tombant ils se brisent.

O Seigneur, faites que je travaille à l'œuvre de ma sanctification, en m'appuyant uniquement sur vous, sur vos exemples et sur vos mérites. Faites que la moindre de mes déterminations ait une base surnaturelle, étant formée selon vos maximes et par votre Esprit; faites que toutes mes actions, même les plus petites, soient *un ouvrage d'or, d'argent et de pierres*

précieuses, qui subsiste éternellement; non pas un ouvrage de bois, d'herbe et de paille, que le feu dévorerait en un instant. (I Cor. III, 12.) Faites que, dans les peines, je cherche auprès de vous la consolation, et que je reste toujours appuyé sur vous, afin que je porte l'édifice de ma perfection jusqu'au ciel. Amen.

XXV. — Jésus-Christ la vigne.

O Jésus, vous nous avez dit à tous, en parlant à vos disciples : « Je suis la vigne, vous êtes les branches. » (Joan. xv, 5.) Belle parole ! Puissé-je la comprendre, la goûter et la pratiquer !

De même que la branche, unie au cep de vigne, reçoit continuellement de lui la sève et la vigueur qui lui fait produire des fruits, tandis que la branche séparée du cep se dessèche et n'est bonne qu'à être jetée au feu : de même, voulez-vous dire par cette comparaison, tandis que nous demeurons en vous, dans la foi, l'espérance et la charité, vous nous communiquez toutes les influences, les richesses et la fécondité de votre grâce; et nous portons beaucoup de fruits, c'est-à-dire que nous accomplissons beaucoup de bonnes œuvres pour le ciel. Mais, séparés de vous, nous devenons tout arides, et, ne fructifiant pas pour Dieu, nous méritons la condamnation et les flammes. Saint Augustin l'a dit : « La branche n'a que deux places possibles, le cep vivifiant ou le feu dévorant. *Aut vitis aut ignis.* »

C'est avant votre douloureuse passion que vous nous donnâtes cette leçon de la vigne et des rameaux. Par là, vous avez voulu nous faire comprendre que vos blessures étaient comme des incisions miséricordieuses pour introduire les branches sauvages appelées à se transformer en vous. Vous avez voulu encore nous avertir que bien des tribulations se rencontreraient pour nous ébranler et nous détacher de vous, mais que nous devions rester fermes, et qu'alors le poids des peines d'ici-bas, loin de nous séparer de vous, servirait d'abord à nous émonder, et serait ensuite, comme un pressoir mystique, pour faire sortir de notre cœur un vin mystérieux, qui participe à la vertu de votre sang versé sur la croix.

Vous nous donnâtes cette même instruction, après l'institution de la sainte Eucharistie, pour que nous comprissions bien que c'est par ce sacrement surtout que nous vous sommes unis; que votre sang précieux est la sève de notre vie, qu'il en est la force, qu'il en est la joie, et qu'une ardeur toute divine doit en être le fruit.

O Vigne mystique, je suis le sarment inutile, j'ai épuisé en vain vos grâces et je suis presque desséché ! J'ai donc mérité les flammes ! Mais puisque vous ne m'avez pas encore retranché, puisqu'il est encore temps de reverdir et de fructifier, agréez la promesse que je vous fais d'être plus fidèle à vos inspirations, et pardonnez-moi toute l'inutilité de ma vie jusqu'à ce jour. Amen.

XXVI — Jésus-Christ le principe et la fin.

O Jésus, comme Dieu, vous êtes le principe et la fin de toutes choses. Vous en êtes le principe par la création des êtres, leur conservation et leur gouvernement plein de sagesse. Vous êtes le premier-né de toute créature, parce qu'étant le Verbe, vous êtes engendré de toute éternité par votre Père. Vous êtes la fin des choses; car vous les avez créées pour glorifier votre intelligence, votre justice, votre bonté et vos autres divines perfections.

En tant qu'homme, vous êtes le principe, parce que vous êtes le chef de l'Église, et que votre Père vous a donné toute puissance pour la gouverner. Vous êtes en même temps la fin des choses, car *tout est pour l'homme, l'homme pour le Christ et le Christ pour Dieu.* (I Cor. III, 23.) Vous êtes le premier-né d'entre plusieurs frères, parce que vous avez été prédestiné avant toute créature; et votre prédestination a été le modèle de la prédestination des élus. Vous êtes le premier-né d'entre les morts, parce que vous êtes ressuscité le premier, par votre propre vertu. Enfin vous êtes, dans les desseins de la Providence, l'*alpha* et l'*oméga*, puisque tout commence par vous et se termine en vous.

Je vous remercie, ô mon Sauveur, de ce que vous m'avez

créé. Je penserai souvent que, comme vous êtes mon premier principe, ainsi vous êtes ma dernière fin, et que je suis au monde afin de vous rendre honneur. Donnez-moi, pour répondre à cette vocation, de vous louer, de vous bénir, de vous adorer, de vous aimer comme une créature doit le faire à l'égard de celui auquel elle doit tout.

Oui, je vous louerai de ce que vous m'avez appelé à tendre vers une fin aussi noble que Dieu même; je vous bénirai de ce que, en me donnant cette fin, vous m'avez fourni tant de moyens d'y parvenir; je vous glorifierai en reconnaissant que tout le bien qu'il y a en moi vous a pour unique source, et je vous remercierai sans cesse des nouveaux effets de votre libéralité, que vous me faites ressentir.

Je considérerai souvent comment les créatures inanimées, dont vous êtes aussi le principe, tendent fidèlement à vous comme à leur terme. Je les inviterai à vous louer; je me complairai dans l'honneur qu'elles vous rendent; je gémirai de voir que l'homme, qui a plus de raison et plus de moyens d'aller vers vous, se détourne de sa fin sublime pour se rechercher lui-même. Je m'efforcerai de réparer les infidélités de mes frères; à chaque instant je renouvellerai cette pensée et cette affection : « Vous seul, ô mon Dieu! vous êtes mon unique principe, soyez mon unique fin sur la terre et au ciel. » Amen.

XXVII. — Jésus-Christ l'agneau.

O mon Sauveur! vous êtes comparé à un agneau, à cause de votre innocence, de votre douceur et de votre obéissance. Vous êtes l'agneau de Dieu, c'est-à-dire la victime immolée à sa gloire pour la réconciliation des hommes. Vous êtes l'agneau qui ôtez les péchés du monde; car, en prenant sur vous la responsabilité et la peine de toutes les fautes, vous obtenez que nous en soyons déchargés, bien que nous soyons les vrais coupables.

Vous êtes l'Agneau immolé depuis l'origine du monde. Car tous les agneaux offerts avant vous ne servaient qu'à vous figurer et à vous annoncer. Par vous seul, leur immolation

avait quelque vertu. Votre sang versé sur le calvaire jaillissait par avance sur les justes de l'ancienne loi; c'était lui qui opérait leur justification et leur sanctification.

Vous êtes l'Agneau dominateur de la terre, car l'effusion de votre sang vous donne droit sur toute créature, et devant vous tout genou doit fléchir. Aussi, en même temps que les prophètes vous appellent un agneau, ils disent que vous êtes *le lion de la tribu de Juda.* (Apoc. v, 5.) Car votre immolation, c'est votre victoire; et votre victoire, c'est celle des enfants de Juda, c'est-à-dire des serviteurs fidèles.

Vous êtes notre Agneau pascal. Car, comme les Juifs immolaient l'Agneau pascal en mémoire du passage de l'ange exterminateur qui avait épargné leurs maisons, et en souvenir de ce qu'ils étaient passés de l'Égypte à la terre promise en traversant la mer Rouge : de même, par les mérites de votre sang, nous passons de l'esclavage à la liberté des enfants de Dieu. Et non seulement l'Agneau pascal nous délivre, mais il est notre nourriture par sa chair immolée et son sang répandu, afin que nous puissions, soutenus par cet aliment, arriver à la vraie terre promise qui est notre divine patrie.

Accordez-moi, ô Jésus, de vous imiter comme agneau de Dieu; faites que j'aie votre douceur, votre humilité, votre simplicité et surtout votre esprit de sacrifice; car si la simple responsabilité extérieure du péché vous a soumis à une telle immolation, quelle destruction la réalité de tant de fautes ne doit-elle pas entraîner en moi!

O victime sans défaut! je vous considérerai souvent, immolée sur nos autels; et c'est surtout là que je vous dirai : « Agneau divin, ayez pitié de moi; » et je répéterai plusieurs fois la même prière, avec des sentiments toujours plus profonds de ma misère et de ma confiance envers vous : « Agneau de Dieu, ayez pitié. » Amen.

XXVIII. — Jésus-Christ fin de la loi de Moïse.

Vous êtes, ô mon Jésus, la fin et la perfection de la loi de Moïse, d'abord parce que vous l'avez parfaitement accomplie;

car vous avez voulu, quoique vous n'y fussiez point obligé, être circoncis, être présenté au temple, et vous rendre chaque année à Jérusalem au jour de la fête, pour y célébrer la Pâque. Mais vous êtes surtout la fin de la loi, parce que vous êtes le terme béni auquel elle tendait comme à sa perfection.

Vous formez, en effet, la perfection des lois cérémoniales, car vous avez réalisé ce qu'elles figuraient et annonçaient. A la circoncision selon la chair, vous avez substitué le baptême qui est la circoncision du cœur; et aux différents sacrifices, vous avez fait succéder celui de votre croix.

Vous avez perfectionné les prescriptions morales de l'ancienne loi, en les expliquant d'une manière plus élevée, et en leur ajoutant vos conseils évangéliques.

Vous avez transformé les lois judiciaires, en substituant à la sanction passagère des peines ou des récompenses temporelles, la sanction seule vraiment efficace, qui atteint l'âme et embrasse l'éternité.

Vous êtes encore la fin de la loi de Moïse, parce que vous suppléez à ses imperfections. La sainteté extérieure et légale qu'elle donnait était une simple disposition à la sainteté intérieure, et cette dernière ne peut venir que de vous; en sorte que ceux des Juifs qui étaient justes et saints intérieurement, étaient chrétiens par avance, et disciples de l'Évangile.

Enfin vous êtes le terme de la loi de Moïse, en ce sens que, quand vous venez elle disparaît; sa mission est finie; votre joug spirituel, qui est doux et léger, devient l'unique lien de ceux que vous appelez à la liberté des enfants de Dieu.

Je vous remercie, ô mon Souverain, de m'avoir appelé à vivre sous le règne de votre loi nouvelle; et puisqu'elle est tout intérieure, faites que je la pratique du fond de mon cœur, par amour. Donnez-moi d'en apprécier, non seulement les prescriptions, mais les conseils; daignez me pardonner de l'avoir souvent violée, ou de l'avoir accomplie d'une manière toute matérielle, par crainte, sans esprit chrétien; et ainsi, tandis qu'il y avait, dans le Testament ancien, des chrétiens en esprit, j'ai été, dans le Nouveau, Juif par le cœur. Daignez agréer et confirmer la résolution que je forme de mieux étu-

dier, de mieux goûter, et de pratiquer plus saintement *votre loi immaculée qui convertit les âmes.* (Ps. XVIII, 8.) Ainsi soit-il.

XXIX. — Jésus-Christ auteur et consommateur de la foi.

O Jésus, vous êtes l'auteur de la foi dans le monde entier; car c'est vous qui nous en avez révélé avec certitude et clarté les mystères. Toute votre vie, vous avez travaillé pour l'implanter et l'affermir au milieu des hommes; et par votre mort, vous avez mis à la révélation le sceau de votre sang divin.

Vous êtes l'auteur de la foi dans chacune de nos âmes, car vous en formez en nous, par votre grâce, l'acte et l'habitude, qui sont un don de Dieu; et c'est vous qui conservez et augmentez ce don en nous.

Vous êtes le consommateur de la foi, parce que c'est vous qui devez nous montrer ouvertement, au ciel, ce que vous nous enseignez à croire dans les énigmes des mystères. Alors la claire vision de Dieu dissipera ce que notre croyance a d'obscur; tout sera lumineux, et cette lumière s'étendra jusqu'à nos corps glorifiés.

Donnez-moi, ô Lumière des âmes, une adhésion ferme à tous les points révélés par l'Écriture ou la tradition, et proposés par l'Église. Tous vous ont pour auteur; tous méritent donc également mon humble soumission. Accordez-moi une foi agissante, de sorte que, comme je dois être prompt à accepter toutes les vérités qui me viennent de vous, ainsi je sois prêt à pratiquer toutes les maximes que vous daignez m'enseigner, à embrasser toutes les vertus, à m'exercer à la mortification, et à faire pour vous tous les sacrifices, même celui de la vie. Ainsi ma mort, unie à la vôtre, consommera une vie toute de foi, et la mesure de ma foi deviendra celle de mes lumières et de ma joie au ciel. Amen.

XXX. — Jésus Christ l'admirable

O Jésus, vous méritez en toutes choses ce nom d'*Admirable* que vous donne le prophète Isaïe. (Is. IX, 6.)

Vous êtes admirable dans l'union de la nature divine avec la nature humaine en votre personne. Car, par cette union, Dieu se fait homme, et l'homme est vraiment Dieu : l'éternel a un temps, et le temporel a pour lui l'éternité : l'immense s'est fait petit, et le petit est devenu immense : le tout-puissant éprouve des faiblesses, et le faible participe à la toute-puissance : tout cela, par la communication merveilleusement établie entre les propriétés et les attributs des deux natures. Que de prodiges accomplis en un instant !

Vous êtes admirable dans votre vie humaine. Une vierge vous conçoit dans son sein, et après vous avoir donné le jour elle est encore vierge : vous êtes voyageur sur la terre quoique vous ayez en vous le terme de la vie; vos actions sont bornées et elles ont un mérite infini; votre âme jouit de la béatitude sans enlever à votre corps la possibilité de souffrir ; vous mourez, et votre propre vertu suffit à vous ressusciter; enfin, dans votre ascension, vous êtes assis, comme Homme-Dieu, au-dessus des anges et des saints, en même temps que, comme Dieu, vous êtes l'égal de votre Père.

Vous êtes admirable dans vos perfections divines. Car, si dignes de nous ravir déjà par elles-mêmes et en dehors de votre humanité, elles deviennent pourtant *divines-humaines;* et quoique cet état nouveau ne leur ajoute rien d'intrinsèque, elles y acquièrent de nouveaux charmes aux yeux des hommes, étant plus accessibles à leurs regards et vous rendant capable de satisfaire pour eux à l'éternelle justice.

Vous êtes admirable dans vos perfections humaines naturelles; la sublimité de votre esprit, la droiture et la bonté de votre cœur, l'immensité et la fidélité de votre mémoire, la noblesse de votre sensibilité, la sainteté virginale et les autres qualités de votre corps, proportionnées à la dignité et aux emplois auxquels Dieu vous destinait, sont infiniment au-dessus de tous les dons naturels qui peuvent être départis aux anges et aux hommes.

Vous êtes admirable dans vos perfections humaines surnaturelles. Car la grâce sanctifiante, la charité, la science, toutes les qualités infuses qui sont compatibles avec l'état de

voyageur sur la terre, et toutes les grâces gratuites, comme le don des miracles et de prophétie, ont réuni leur plénitude en vous; bien différent des saints, auxquels ces mêmes grâces n'ont été accordées qu'avec mesure et par participation. Mais ce qui rend plus admirables ces mêmes perfections, c'est leur union avec la divinité. C'est par celle-ci, en effet, qu'elles peuvent désormais honorer infiniment Dieu, dont vous devenez le fils par nature, et ainsi vous nous rétablissez pleinement dans notre vocation à la béatitude.

Enfin vous êtes admirable dans vos perfections humaines glorieuses. Elles sont, il est vrai, finies, étant mesurées à votre humanité; mais elles ont une telle étendue que Dieu, selon sa providence ordinaire, ne peut en donner de plus excellentes; et on peut dire, en ce sens, qu'elles sont moralement infinies.

Je vous adore, ô Verbe fait chair! vous êtes l'ouvrage par excellence de votre Père céleste. Sa puissance, sa sagesse, sa munificence, paraissent s'être épuisées en vous; et jamais le ciel et la terre ne sauront assez vous vénérer, vous admirer, vous louer. Je souhaite du moins que toutes les nations de l'univers fassent tout ce qui est en elles pour vous craindre et vous honorer; que tous les siècles se concertent pour vous redire avec David : « Votre nom est vraiment admirable, ô mon Dieu. » (Ps. VIII, 1.) Ainsi soit-il.

XXXI. — Jésus-Christ souverainement aimable.

O aimable Jésus! que je me plais à vous donner ce titre! Vous êtes infiniment aimable aux yeux de votre Père céleste. Comme Dieu, vous êtes son unique; il vous a communiqué toute sa substance, et il met toutes ses complaisances en vous. Comme Homme-Dieu, vous lui êtes encore souverainement aimable; car il aime en vous la richesse de ses dons, et cet empressement pour ses intérêts, qui vous pousse à lui rendre la gloire que lui avait dérobée le péché, et à lui ramener les hommes qui sont aussi ses enfants. Cette gloire, par l'effet de votre zèle filial, devient même plus grande après la

Rédemption qu'elle ne l'eût été sans la chute. Car le mérite de vos actes suffirait pour racheter encore beaucoup d'autres mondes; et même dans ce monde présent, vous faites en sorte que, là où le mal avait abondé, surabonde maintenant votre grâce.

Vous êtes souverainement aimable à l'égard des hommes. C'est la volonté de votre Père que nous vous aimions, parce que, vous aimer c'est aimer Dieu, qui s'est rendu visible en votre personne. Et du reste, quand même il ne nous ferait pas ce commandement, comment pourrions-nous ne pas vous aimer, vous qui avez tout pour contenter notre esprit et charmer notre cœur, vous dont l'amour fait la joie, la perfection et la sécurité de notre vie?

Vous êtes aimable à nos regards parce que vous êtes infiniment beau; vous êtes aimable à notre cœur parce que vous êtes infiniment bon et complaisant. De combien de faveurs ne vous suis-je pas redevable! Avec quelle charité ne m'avez-vous pas fait ces faveurs! et comment parviendrai-je à vous aimer autant qu'elles le méritent?

O mon Jésus! incapable de vous chérir comme je le voudrais et le devrais, je vous offre toutes les complaisances que votre Père prend en vous. Puisque mon amour borné ne peut répondre à vos amabilités infinies, faites qu'il égale du moins toutes les forces de mon cœur. Que je vous aime d'un amour pur, d'un amour désintéressé, d'un amour de reconnaissance, et que je vous aime avec tous les cœurs fervents qui sont sur la terre, avec tous les saints qui sont au ciel. Amen.

CHAPITRE III

ÉLÉVATIONS VERS JÉSUS-CHRIST, MODÈLE DES VERTUS

I. — Jésus-Christ est notre modèle.

Vous n'êtes pas venu parmi nous, ô Jésus, uniquement pour nous sauver en vous offrant comme victime à la justice de votre Père, mais aussi pour être notre modèle, et nous enseigner à rendre à Dieu le véritable culte qui lui est dû, à pratiquer les bonnes œuvres, à mériter le ciel.

Les hommes étaient si corrompus par leur attachement au monde, à ses cupidités, à ses fausses maximes, et par leur éloignement de Dieu, qu'ils avaient besoin d'un modèle visible et infaillible, afin de pouvoir le suivre sans crainte de s'égarer. O mon Sauveur, vous êtes ce beau modèle par vos exemples, et par vos maximes entièrement opposées aux convoitises du monde.

Vous avez été dégagé de toute cupidité, et attaché à Dieu seul, auquel vous rapportiez toutes vos actions, toutes vos souffrances. Pour apprendre aux hommes à se corriger de l'orgueil, de l'ambition et de la vanité, vous leur avez donné l'exemple de l'humilité. Pour les encourager à se détacher des plaisirs sensuels, vous leur avez fourni un modèle achevé de mortification, de chasteté, de patience et de douceur. Pour leur montrer à mépriser les richesses, vous avez pratiqué la pauvreté la plus rigoureuse et la plus volontaire. Pour leur enseigner à ne s'attacher qu'à Dieu et à ne chercher en toutes choses que sa gloire, vous leur avez donné l'exemple de la charité, de l'obéissance, de la prière et des autres vertus portées au degré le plus parfait. S'ils suivent vos traces et se

rendent conformes à votre image sur la terre, ils mériteront de partager votre gloire; et c'est là le but de vos œuvres, de votre puissance, de votre sagesse, de votre bonté.

Je vous demande la grâce, ô mon Jésus, de vous contempler et de vous suivre comme mon modèle. Je veux imiter principalement votre détachement de toute cupidité, et votre dévouement à votre Père. Faites que ce dévouement à Dieu seul se réalise dans mon cœur en esprit et en vérité. Faites qu'il produise dans ma vie le dégoût de la vanité, de l'ambition et des honneurs, la victoire sur la sensualité, et le mépris des biens de ce monde.

Je vous demande la grâce, ô modèle incomparable, de savoir étudier vos exemples, d'en pénétrer le sens caché, d'en goûter la vertu, d'en ressentir l'autorité et de savoir en faire l'application aux différentes circonstances où je me trouverai. Puissé-je obtenir, par cette étude affectueuse, d'avoir les mêmes sentiments que vous aviez sur la terre, de me comporter comme vous le faisiez, de juger des choses comme vous, de parler, d'agir, de souffrir et de prier comme vous, par vous, en vous, avec vous, et pour vous plaire.

O Saint exemplaire de toutes les vertus, c'est là mon unique désir, augmentez-le, comblez-le. Ainsi soit-il.

II. — Jésus-Christ modèle de l'humilité.

Mon Jésus, vous nous avez donné l'exemple de l'humilité la plus profonde dans tous les états de votre vie: dans votre incarnation, en prenant la nature humaine avec ses humiliations, ses misères, ses défauts, ses souffrances, ses peines, excepté l'ignorance, le péché et la concupiscence; dans votre naissance, en venant au monde au milieu d'une étable; dans votre circoncision, en subissant ce qui était un remède pour effacer le péché originel, comme si vous eussiez été pécheur; dans votre présentation au Temple, en voulant être racheté comme les autres premiers-nés, quoique vous fussiez le Rédempteur du monde; dans votre retraite et votre fuite en Égypte, en vous laissant emporter comme si vous eussiez eu

besoin, pour éviter la mort, de fuir la persécution d'Hérode ; dans le temple à l'âge de douze ans, en répondant aux Docteurs de la loi, ou en les interrogeant avec modestie et simplicité, comme pour vous instruire, quoique vous fussiez la science et la sagesse de Dieu ; dans votre vie cachée jusqu'à l'âge de trente ans, en restant soumis et obéissant à Joseph et à Marie, recherchant les fonctions les plus basses de la maison, jusqu'à travailler à l'humble métier de charpentier; dans le commencement de votre vie active et publique, en allant demander le baptême de pénitence à saint Jean-Baptiste au bord du Jourdain, confondu parmi les pécheurs ; dans le désert, en permettant au démon de vous tenter et de vous transporter d'un lieu à l'autre, comme s'il eût été votre maître; dans votre vie apostolique durant trois ans, en endurant les mépris, les injures, les affronts et les calomnies, vous laissant traiter de possédé, de magicien, de séditieux, d'insensé, de pécheur, de séducteur, de samaritain, et même de blasphémateur, ô vous qui êtes le saint de Dieu !

Vous fûtes un modèle d'humilité dans votre Transfiguration, défendant aux trois disciples qui avaient vu votre gloire d'en parler à personne avant votre Résurrection; dans vos miracles, interdisant au démon et à ceux que vous aviez guéris de les publier; dans votre refus d'être roi, lorsqu'on voulait s'emparer de vous pour vous acclamer; dans vos instructions, quand vous recommandiez à vos apôtres et à vos disciples d'apprendre surtout de vous à être doux et humbles de cœur.

Vous fûtes un modèle d'humilité dans votre passion, commençant par laver les pieds à vos apôtres, et endurant toutes sortes d'humiliations, par la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de croix, et le crucifiement, qui était le supplice le plus infâme chez les Juifs. En un mot, vous avez toujours cherché à être méprisé des hommes, et vous vous êtes humilié encore plus profondément dans l'intérieur de votre âme, vous le vrai Dieu, à qui seul appartient tout honneur et toute gloire.

Je vous demande, ô mon Sauveur, le don de l'humilité, qui est la source de toutes les grâces, le fondement de toutes

les vertus et la condition nécessaire du salut. Car vous l'avez dit et je ne voudrais jamais l'oublier : « A moins de devenir petit et semblable aux enfants, on n'entrera pas dans le royaume des cieux.» (Matth. XVIII, 3.) Je veux aller au ciel ; je m'humilierai donc dans la vie présente, afin d'être exalté dans la vie future. Amen.

III. — Premiers degrés de l'humilité.

Vos saints, ô mon Jésus, nous enseignent différents degrés d'humilité, en expliquant votre enseignement et vos exemples. Je veux méditer leur doctrine, qui renferme la vérité et la vie. Assistez-moi. J'ai confiance en vous.

Le premier degré, qui est plutôt le fondement et la règle de l'humilité, c'est de comprendre ce qu'on est devant Dieu ; de voir clairement sa bassesse et ses misères, qui consistent en ce que, de nous-mêmes, nous sommes néant, pécheurs, remplis de défauts. Par cette connaissance distincte, nous arrivons à une conviction inébranlable et à une sorte d'évidence que nous sommes misérables au delà de toute expression, et que nous méritons toute sorte de mépris.

Le deuxième degré fait sortir de cette conviction spéculative une inclination effective à se mépriser soi-même. Celui qui est à ce degré ne se glorifie pas des avantages du corps ou de l'âme, naturels ou surnaturels, sachant n'avoir rien qu'il n'ait reçu de Dieu. Il ne rêve point de s'élever au-dessus des autres, et ne les méprise jamais à cause de leurs défauts de naissance, de talents, de qualités personnelles. Il regarde, au contraire, tous les hommes comme au-dessus de lui-même, en considérant ses péchés, ses défauts, et les grâces que ceux-ci ont reçues ou recevront peut-être un jour de Dieu.

Arrivé au troisième degré, on renonce promptement à toutes les pensées de vanité et d'estime de soi-même, de présomption et de complaisance dans l'estime d'autrui. On regrette d'être loué, applaudi, honoré ; on gémit aussitôt qu'on surprend dans le fond de son cœur le désir secret d'être exalté ; on regrette aussi toute pensée de mépris qu'on éprouve

envers le prochain, tout soupçon et tout jugement téméraire sur sa conduite. Mais, loin de s'en décourager, on fait sortir de ces mouvements imparfaits des actes d'humilité plus vifs et plus fréquents.

Le quatrième degré exige qu'on ne dise à son propre avantage aucune parole d'orgueil et de louange, en vue d'être estimé des autres. Non content de se refuser à prendre plaisir dans les paroles flatteuses et dans les applaudissements, on s'en humilie intérieurement. On ne se permet aucun signe de raillerie, de mépris à l'égard de qui que ce soit : on voit avec déplaisir que d'autres succombent à ces faiblesses, et jamais on ne parle à son prochain avec hauteur, amertume ou rudesse.

Faites-moi la grâce, ô mon Jésus, de ressentir en moi tous les effets de la vertu d'humilité, afin d'imiter dans mes pensées, mes paroles et mes actions, les exemples que vous m'en avez donnés. Je reconnais que je n'ai pas cette vertu, même dans son premier degré, et que, pendant toute ma vie, j'ai été rempli de présomption, d'orgueil, de vanité, d'estime de moi-même et de mépris pour mes semblables. Je vous en demande pardon. Faites-moi la grâce de pratiquer chaque jour quelques actes extérieurs et intérieurs d'humilité, et de m'examiner longtemps sur cette vertu, jusqu'à ce que je me sente enraciné dans le mépris de moi-même et confirmé dans l'unité de votre amour. Amen.

IV. — Derniers degrés d'humilité.

De même, ô Jésus, que l'*orgueil de ceux qui vous haïssent monte toujours* (Ps. LXXIII, 23), ainsi l'humilité de ceux qui vous aiment les fait descendre de plus en plus dans la connaissance de leur abjection. Il me reste à considérer les degrés les plus parfaits de cette vertu. Donnez-moi de regarder au fond de l'abîme sans faiblir, et de ne jamais reculer devant la pratique de ce que vous me montrerez comme le meilleur.

Le cinquième degré de l'humilité consiste à éviter, dans ses conversations et dans sa conduite, les disputes, l'obstination, l'attachement à son propre sens, l'animosité, l'amour des

nouveautés, la singularité en matière de religion; il nous inspire toujours une grande soumission à Dieu, à l'Église et à nos supérieurs, et une certaine facilité de se conformer aux sentiments des égaux dans les choses indifférentes. Il apporte une grande paix à l'âme.

Le sixième degré nous fait agir avec simplicité chrétienne, sans ostentation et sans confiance déréglée en nous-même, en nos lumières et en nos talents; on ne songe plus à faire la moindre de ses actions pour être vu et estimé des hommes, mais on les fait uniquement pour plaire à Dieu. On ne s'enfle de rien en s'acquittant exactement de ses devoirs d'état et en faisant quelque bonne œuvre. Si on est estimé, loué et honoré des autres, on rapporte tout à Dieu, l'auteur véritable du bien, et on demeure dans d'aussi bas sentiments de soi-même que si l'on n'avait rien fait. Enfin, on se regarde toujours comme un serviteur inutile, bien plus, comme un serviteur digne de condamnation, qui gâte par son amour-propre et par sa négligence le bien que la grâce voulait faire en lui ou avec lui.

Arrivés au septième degré, nous supportons avec douceur les humiliations qui nous arrivent chaque jour de la part de Dieu, des démons, des hommes et des autres créatures, les paroles piquantes et aigres qu'on nous dit, les manières hautaines qu'on a peut-être à notre égard, les préférences qu'on donne aux autres, la mauvaise humeur et le caractère pénible de certaines personnes, les maladies humiliantes, et les diverses afflictions de corps et d'esprit qui se rencontrent.

Le huitième degré nous conduit jusqu'au désir d'être méprisés de tous, et d'être connus tels que nous sommes, vils et méprisables, sans vouloir déguiser ou excuser nos fautes. Car l'homme aime naturellement que les autres soient de son sentiment; le vrai humble appliquant donc à propos cette inclination, et se méprisant sincèrement lui-même, désire être méprisé des autres, et préfère leur obéir que de leur commander.

Enfin le neuvième degré nous fait descendre encore plus bas, si c'est là descendre; il nous fait trouver une source de joie dans les mépris et les outrages des hommes. Ce degré est le plus parfait; et les plus grands saints l'ont pratiqué

tous d'une manière admirable. Ainsi les Apôtres, au sortir d'un tribunal inique, s'en allaient tout remplis d'allégresse d'avoir été jugés dignes de souffrir des affronts pour le nom de Jésus-Christ. (Act. v, 41.)

Comme il faut que votre grâce soit puissante, ô mon Dieu, pour remplir de sentiments si héroïques ce cœur de l'homme, naturellement séduit et tyrannisé par l'orgueil! Et ces degrés si parfaits sont proposés par vos docteurs à tous les chrétiens! Combien plus doivent-ils attirer l'attention et provoquer le zèle des âmes religieuses! Accordez-moi la grâce, ô Jésus, de tendre vers ce but avec persévérance. Que ni les combats ni les répugnances ne m'épouvantent point. Que mes défaites me fassent redoubler de vigilance et de courage. Plus j'avancerai, moins je me croirai près du terme; et je répéterai chaque matin, en pensant à l'acquisition de l'humilité, la parole du roi-prophète : *Je l'ai dit, c'est maintenant que je commence.* (Ps. LXXVI, 11.) Amen.

V. — Jésus-Christ modèle de patience et de douceur.

Vous m'offrez, ô mon Jésus, un modèle accompli de patience et de douceur dans toutes les circonstances de votre vie : dans votre incarnation, en demeurant neuf mois renfermé dans le sein de la Vierge Marie avec une pleine possession de votre raison et une parfaite conscience de votre état; dans votre naissance, en endurant le froid et d'autres rigueurs sur la paille; dans votre vie cachée, en vous occupant d'un travail rude et pénible; dans le désert, en veillant et jeûnant pendant quarante jours, sans autre lit que la terre, exposé aux insultes du démon.

Vous avez été patient et doux dans votre vie active, en souffrant la faim et la soif, le froid et le chaud, les fatigues des voyages et de la prédication, les médisances, les injures et les contradictions; dans vos conversations avec vos apôtres et vos disciples, restés si longtemps grossiers et charnels, en vous accommodant à leurs faiblesses, en les instruisant avec bonté, en souffrant silencieusement leurs défauts, ou les reprenant avec une touchante charité.

Pendant votre Passion, vous fûtes réduit à l'agonie dans le jardin des olives, et vous éprouvâtes une tristesse mortelle, jusqu'à verser à terre une sueur de sang. Trahi et baisé par Judas, vous l'appelâtes cependant votre ami. Vous fûtes pris et lié par des soldats, honteusement traîné chez Anne, Caïphe, Pilate, Hérode; accusé, jugé digne de mort, outragé par des crachats et des soufflets, mis au-dessous de Barabbas l'insigne voleur, fouetté très cruellement, couronné d'épines, et traité comme un roi de théâtre, avec le dernier mépris.

Enfin vous fûtes condamné à mort, livré à la rage de vos ennemis, accablé du pesant fardeau de la croix, abreuvé de fiel et de vinaigre, exposé nu à la vue de tout le peuple, cloué sur la croix pendant trois longues heures; plongé intérieurement dans un abîme de douleurs et de tristesses; et, pour comble, abandonné de votre Père! Et vous souffrîtes tous ces traitements avec une héroïque patience, sans vous plaindre, sans même vous défendre, excusant, au contraire, vos ennemis et priant pour eux.

Je vous demande, ô mon bon maître, la vertu de patience, qui m'est si indispensable; car je ne puis entrer dans la joie du ciel que par beaucoup de tribulations de corps et d'esprit, souffertes doucement, en vue de cette fin dernière. S'il a fallu que vous-même, pour entrer dans votre gloire, subissiez cette loi, comment voudrais-je m'en exempter? Je m'y soumets, je l'accepte avec amour, et je bénirai toujours la main bienfaisante qui daigne m'éprouver pour me guérir. Ainsi soit-il.

VI. — Différents degrés de patience.

En considérant ce qu'est la patience, ô mon Dieu, je découvre différents actes, degrés et effets dignes de mon attention. Assistez-moi pour que je les apprécie comme vous le faites vous-même. Les principaux sont :

1° Souffrir en silence les peines qui nous arrivent; réprimer au dehors tous les mouvements de colère, de trouble, de ressentiment et de vengeance qui s'élèvent dans notre cœur; éviter les inquiétudes, les paroles d'aigreur contre ceux que

nous croyons être les auteurs ou les occasions de nos peines; se soumettre, en tout ce qui nous arrive, à la volonté de Dieu, sans marquer sa répugnance, et être disposé à ne vouloir pas se soustraire, par des moyens injustes, au mal qu'on endure.

2° Accepter les croix qui nous sont imposées, non seulement en silence, mais aussi avec tranquillité d'âme, sans émotion, sans se disculper dans les occasions, ni rejeter la faute sur un autre, et sans souhaiter d'être délivrés de nos épreuves, si ce n'est lorsqu'il plaira à Notre-Seigneur, qui nous les envoie. Cette résignation n'interdit pas de demander que le calice s'éloigne de nous; mais on le demande avec une si entière soumission à la divine volonté, que cette demande est elle-même un nouvel acte de vertu.

3° Supporter les croix non seulement avec paix, mais avec joie, en sorte que nous mettions nos délices et notre gloire dans les souffrances, pour témoigner à Dieu combien nous désirons l'aimer, et combien nous le bénissons de nos afflictions, comme d'un bienfait dont nous espérons tirer les plus grands avantages.

4° Endurer les adversités avec le désir magnanime de souffrir des épreuves encore plus fâcheuses à la nature, en sorte que, loin de désirer la fin de nos peines, nous nous offrions à Dieu pour en supporter d'autres plus grandes, comme l'ont fait les saints, pourvu qu'il augmente en nous la force et la résignation.

5° Non contents de ne pas nous plaindre de ceux qui nous causent de l'affliction, les chérir comme nos meilleurs amis, leur faire du bien et prier pour eux, puisqu'ils nous fournissent les moyens d'obtenir la rémission de nos péchés et de mériter l'augmentation de la grâce, source d'un accroissement de gloire dans le ciel.

6° Dans les infirmités, ne point chercher à être plaints des hommes, et ne point trop s'empresser de se procurer du soulagement; nous contenter de représenter nos besoins à ceux qui peuvent nous soulager, et attendre en paix les remèdes qu'ils jugeront convenables, en s'abandonnant à la providence de Dieu, et se confiant en sa bonté, puisqu'elle ne permettra

pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, mais nous donnera des secours proportionnés aux épreuves.

Je vous demande pardon, ô Jésus très patient, d'être chagrin dans mes paroles, inquiet dans mes manières et dans mon naturel. Je vous demande pardon de tous les péchés intérieurs et extérieurs que j'ai commis depuis que je suis au monde, par mes impatiences, mes colères et mes vivacités. Faites-moi la grâce de pratiquer, à l'avenir, la patience dans toutes les souffrances qui m'arriveront, et, par la patience, de posséder mon âme afin de la réserver pour vous seul. Ainsi soit-il.

VII. — Motifs de patience.

Nous avons tous à souffrir en ce monde, de tout côté et en tout, les bons aussi bien que les mauvais. Je veux considérer, ô Seigneur, ces diverses causes de souffrances, afin que, le jour des épreuves arrivant, je leur fasse l'accueil qu'on doit attendre de l'un de vos disciples.

1° Il faut souffrir de la part de Dieu, qui permet aux autres créatures de nous affliger, afin que nous ayons occasion d'expier nos péchés et de mériter le ciel, ou qui envoie quelquefois directement aux siens des aridités et des délaissements intérieurs, afin qu'il le servent pour lui-même, et non pas seulement pour ses consolations.

2° De la part des démons, qui emploient leur habileté et leur persévérance à soulever en nous toute sorte de tentations dans le corps et dans l'esprit.

3° Du côté des hommes, par les contradictions, les murmures, les persécutions; et de la part des créatures sans intelligence, par le dérangement des saisons, par le froid et le chaud, et par toutes les tribulations dont les choses matérielles peuvent être la cause.

4° Du côté de l'état que nous avons embrassé, par les peines qui sont inséparables de toute position humaine, et deviennent encore plus inévitables quand on veut s'acquitter fidèlement de devoirs aussi élevés que ceux de l'état religieux.

5° De la part de nous-mêmes, de notre humeur et de nos

passions qui nous rendent sujets aux infirmités du corps et aux afflictions de l'esprit.

Mais, ô mon Sauveur, vous êtes si miséricordieux, que vous n'abandonnez pas ceux qui veulent être à vous. Sur eux, vous répandez votre force et vos consolations, afin qu'ils supportent l'épreuve avec patience; vous les en délivrez quand vous le trouvez à propos, soit en les assistant durant leur vie, soit en leur réservant une mort précieuse. Plus vous les aimez, plus vous leur donnez part à vos souffrances, comme vous l'avez fait à l'égard de vos apôtres et de vos martyrs, qui ont eu les premières couronnes dans le ciel pour avoir été les plus généreux dans la tribulation. Ainsi s'est vérifiée en eux la parole de saint Paul : « La patience opère l'épreuve, l'épreuve produit l'espérance, et l'espérance ne sera point confondue. » (Rom. v, 34.)

Faites-moi la grâce, ô Jésus très patient, de bien sanctifier mes souffrances à l'avenir, afin qu'elles me sanctifient elles-mêmes. Pour cela, je les endurerai par ces quatre grands motifs : 1° Par amour envers Dieu, dont c'est la volonté que telles peines nous arrivent, et qui fait servir à notre salut tout ce qu'il ordonne ou permet, pourvu que nous le souffrions parce qu'il le veut, ce qui revient à faire un bel acte d'amour, en même temps que de patience.

2° En esprit de pénitence, pour expier nos péchés, qui nous ont attiré toutes ces peines et qui en méritent bien davantage.

3° Par conformité à Jésus-Christ, qui a souffert les plus grandes afflictions pour nous pendant toute sa vie, bien qu'il fût l'innocence même. Sans cette conformité avec Jésus-Christ, que produit l'union de nos souffrances aux siennes, nous ne pourrions pas être sauvés ni glorifiés, quelque grandes que fussent nos afflictions.

4° Pour mériter dans le ciel la possession de Dieu; car les tribulations que nous endurons en ce monde, quoique légères et momentanées, nous procurent la gloire, si nous les acceptons par amour. « Bienheureux donc ceux qui souffrent des persécutions et des mauvais traitements dans ce monde pour la justice, car une grande récompense leur est réservée dans le sein de Dieu. » (Matth. v, 10.)

O bonne parole que vous m'adressez, divin Jésus! Heureux donc ceux qui pratiquent la patience dans les peines et les persécutions. Je désire cette félicité, mon Dieu; daignez me donner la vertu par laquelle on la mérite, et soyez vous-même *ma grande récompense* (Gen. xv, 1), selon que vous l'avez promis au Père des croyants. Amen.

VIII. — Jésus modèle de pauvreté.

O pauvre Jésus! pauvre dans votre enfance, pauvre dans le cours de votre vie, pauvre dans votre mort, pauvre dans votre sépulture! je vous adore et je veux vous ressembler. Éclairez-moi sur les caractères de la pauvreté d'esprit.

Ces caractères se résument ainsi :

1° Ne rien posséder en propre, ne rien donner, ne rien recevoir et ne disposer absolument de rien, sans la permission des supérieurs.

2° N'avoir rien de superflu, rien qui ressente la vanité ou le luxe dans les habits, la demeure, la nourriture, et tout le reste.

3° Ne contracter aucun attachement, même occulte, aux choses dont on a l'usage.

4° Souffrir volontiers et en paix les suites de la pauvreté, comme la faim, la soif, le froid, une nourriture misérable; car, selon saint Thomas, le religieux qui ne veut souffrir aucune privation dans les choses nécessaires, n'est pauvre que de nom ou d'imagination.

5° Se réjouir quand on est privé même de l'indispensable, comme le faisait le grand patriarche des pauvres, saint François d'Assise, qui alors chantait d'allégresse.

Je vous demande, ô mon Jésus, la grâce d'observer ainsi la pauvreté évangélique à laquelle vous m'avez appelé. Je reconnais la faveur que vous m'avez accordée en me choisissant pour en faire le vœu. Car il me délivre du péril et de l'embarras qu'entraîne après soi la disposition des biens de ce monde; il procure à mon âme le repos intérieur; et il m'offre un bon moyen de pratiquer plus facilement le précepte que vous avez fait au chrétien, de renoncer à tout ce qu'il possède pour être votre disciple. Puissé-je profiter de cette faveur.

Votre Psalmiste l'a dit : « Heureux celui qui comprend le mystère du pauvre et de l'indigent (Ps. XL, 2); » accordez-moi cette intelligence. Votre Apôtre à son tour enseigne que « c'est à cause de nous que vous vous êtes fait pauvre, afin que votre pauvreté fût cause de notre richesse » (II Cor. VIII, 9); donnez-moi donc, je vous en supplie, de devenir un vrai pauvre, par amour pour vous, plus encore que par le désir des récompenses que vous avez promises à la sainte pauvreté.

Je vous demande pardon, ô mon Sauveur, des nombreuses fautes que j'ai commises contre l'esprit de ce vœu, en recherchant avec trop d'empressement ce qui me plaisait. Faites-moi la grâce d'être entièrement détaché de tout à l'avenir, et de souffrir les privations avec patience d'abord, puis ensuite avec joie. Amen.

IX. — Jésus-Christ modèle d'obéissance.

Vous nous avez donné l'exemple de la plus parfaite obéissance, ô mon Jésus! Vous l'avez pratiquée depuis le commencement de votre vie dans le sein de Marie, jusques à votre dernier soupir sur la croix. En effet, dès le premier instant de votre incarnation vous dîtes à votre Père céleste : *Me voici; je viens pour faire votre volonté.* (Hebr. X, 7.) Vous lui répétiez souvent aussi pendant votre vie mortelle : *Mon Père, que votre volonté soit faite et non pas la mienne.* Faire la volonté de votre Père en toutes choses était votre nourriture. (Joan. IV, 34.) Vous ne lui avez pas obéi à lui seulement, mais encore à votre Mère et à Joseph pendant trente années; car l'Évangile résume cette longue partie de votre vie en un mot : « Il leur était soumis » (Luc. II, 51); c'est que vous les regardiez comme les représentants de votre Père, qui vous voulait dans cet état de dépendance pour en être glorifié.

Quoique vous fussiez venu au monde uniquement pour accomplir le grand ouvrage de notre rédemption par la prédication de l'Évangile, vous n'avez voulu sortir de votre état d'obscurité, vous produire dans le monde que par un nouvel ordre de votre Père. Quittant cette vie cachée qui avait été un

acte continuel d'obéissance, vous n'avez pas laissé que de vous y exercer dans toute votre vie publique. Tout ce que, durant ce temps, vous avez pratiqué d'humilité, de patience, de douceur, de pauvreté et d'autres vertus, vous l'avez aussi pratiqué par motif d'obéissance, cherchant avant tout à remplir les intentions de votre Père. Enfin vous êtes mort comme vous aviez vécu, obéissant sur la croix jusqu'au dernier soupir, résolu de quitter la vie plutôt que l'obéissance, et rendant votre âme à Dieu dans ce cri de soumission parfaite : *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains.* (Luc, XXIII, 46.)

Je vous demande la vertu d'obéissance, ô Jésus; faites que je me soumette, par esprit de foi, à tous les supérieurs temporels et spirituels, puisque « leur résister c'est résister à la direction donnée par Dieu même. » (Rom. XIII, 2.) Faites que j'obéisse non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais encore à ceux qui sont rudes et fâcheux; car moins je me retrouverai moi-même, plus je découvrirai dans l'obéissance votre autorité souveraine, qui est ma force et mon salut. Amen.

X. — Caractères de l'obéissance religieuse.

Les caractères de l'obéissance religieuse méritent, ô mon Sauveur, que je les étudie avec soin, pour examiner si je les possède, et pour corriger ce qui, dans ma conduite, s'en éloignerait tant soit peu. Éclairez-moi, Dieu de bonté.

1° Son premier trait distinctif est d'obéir aux supérieurs en vue de plaire à Dieu, car l'obéissance a pour dernier objet sa sainte volonté, et elle est une espèce de culte qu'on rend à sa souveraine majesté. La pensée du Seigneur doit donc dominer tout acte relatif à cette vertu, qui est l'âme de la religion.

2° Obéir en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes. Car il y a de précieux avantages, des mérites singuliers et une douce bénédiction, attachés à la fidèle obéissance dans les petites choses.

3° Obéir non seulement dans les choses faciles et conformes à notre inclination naturelle, mais dans les choses difficiles et pour lesquelles nous sentons de la répugnance. Car on est

assuré qu'en faisant les choses répugnantes et en les embrassant avec ardeur, on ne cherche point sa propre satisfaction, mais seulement l'accomplissement de la divine volonté sur nous.

4° Obéir promptement et dès qu'on connaît l'intention des supérieurs à notre égard. Cette promptitude est la marque la plus assurée d'une obéissance parfaite, en est, pour ainsi dire, la vie, et en fait le charme aux yeux de Dieu.

5° Obéir simplement, sans considérer les qualités ni les défauts de ceux qui dirigent, ne regardant en eux qu'une seule chose, savoir, qu'ils ont l'autorité, et que dès lors c'est Dieu qui les a mis à sa place pour nous conduire.

6° Obéir de bon cœur et non pas à regret, ou pour parvenir à gagner les bonnes grâces du supérieur, ou pour d'autres semblables motifs humains; car l'obéissance a pour but de plaire à Dieu; or, dès qu'elle est de mauvaise grâce, elle ne saurait plus lui être agréable.

7° Obéir non seulement à l'ordre des supérieurs qui commandent, mais aussi à toutes les obligations, constitutions, rubriques, cérémonies de son ordre, parce que c'est la volonté de Dieu que chacun de nous accomplisse les devoirs de l'état où sa sagesse nous a spécialement placés, pour concourir à le glorifier, d'accord avec toutes les autres créatures.

Je vous demande, ô mon Jésus, la grâce d'observer exactement tous les devoirs de l'obéissance religieuse que j'ai embrassée par l'effet de votre bonté. Avec son secours, je puis mener une vie très parfaite sans faire autre chose que ce qui est prescrit, pourvu que ce soit par ce motif, que c'est Dieu qui le désire, et que j'accomplis, en obéissant, une action fort agréable à ses yeux, quand même le supérieur se tromperait.

Je vous demande pardon, ô mon Jésus! de toutes les fautes que j'ai commises contre l'obéissance. Je reconnais que très souvent j'ai obéi par des motifs humains, non pour me soumettre à vous qui êtes le Maître, et par là devenir parfait. Accordez-moi la grâce de travailler désormais chaque jour à acquérir une obéissance sans défaut, qui vienne de la charité et augmente sans cesse en moi la charité. Amen.

XI. — Jésus-Christ modèle de chasteté.

Vous nous avez donné, ô mon Sauveur ! l'exemple d'une parfaite chasteté. Vous avez souvent témoigné combien vous aimiez cette belle vertu : dans votre Incarnation, en choisissant pour mère une Vierge plus chaste que les anges, et en étant conçu dans son sein par l'opération de votre divin Esprit; dans votre naissance, en embellissant la pureté de Marie au lieu de l'amoindrir, et en naissant d'elle comme le rayon de lumière passe par le cristal sans le briser; dans le cours de votre vie, n'ayant pas permis à la malice des hommes, parmi les calomnies qu'elle répandait sur vous, comme d'être possédé du démon, d'aimer la bonne chère et le vin, qu'elle osât mêler le moindre soupçon contre votre pureté.

En développant votre doctrine, vous avez déclaré bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu; vous avez loué ceux qui gardent la pureté parfaite de l'âme et du corps pour s'assurer le royaume des cieux, et vous avez témoigné une amitié de prédilection pour ceux qui étaient les plus chastes, comme pour Jean-Baptiste votre précurseur, et pour saint Jean l'Évangéliste votre disciple bien-aimé.

J'implore de vous, ô mon Maître, la vertu de chasteté! Faites que je renonce pour toujours à tous les plaisirs des sens, même à ceux qui pourraient m'être permis; afin que, par cette pureté sans réserve, je vous sois plus agréable, je vaque avec plus de liberté aux œuvres spirituelles, et je m'attache à vous d'une manière tout intime. Car ce sont les Vierges et les âmes chastes qui, dans le ciel, vous accompagnent, ô doux Agneau, partout où vous vous dirigez; ce sont elles qui portent écrits sur leur front le nom du Seigneur; elles qui demeurent avec vous sur la montagne, comme vous le fîtes voir à saint Jean. (Apoc. xiv, 1 et seq.) Par toutes ces figures, vous avez voulu enseigner aux âmes chastes l'excellence de leur état, et les plaisirs que vous leur communiquerez dans la patrie.

Je vous remercie, ô mon Jésus, de ma vocation à la pra-

tique de la chasteté. Vous seul avez pu m'appeler : vous seul pouvez me rendre fidèle. Je vous le demande par votre pureté infinie, ô mon Jésus, et par celle de votre sainte Mère. Amen.

XII. — Moyens de garder la chasteté.

Vous nous offrez, ô mon Sauveur, plusieurs moyens de conserver la chasteté. Je viens en méditer l'importance à vos pieds, sous votre regard divin.

1° Avant tout, vous nous recommandez la prière. La chasteté est un don de Dieu, c'est-à-dire, une chose au-dessus de toute force humaine; il faut donc l'obtenir du ciel par nos gémissements et nos supplications. Cette prière doit être accompagnée surtout d'une grande humilité. Car Dieu permet souvent que les orgueilleux tombent très bas, pour punir leur arrogance par ce vice si humiliant et si tyrannique, dont il est très difficile de revenir, car il conduit à l'aveuglement de l'esprit ou à l'endurcissement du cœur, et dès lors les moyens nécessaires pour se relever font presque entièrement défaut.

2° La mortification du corps, qui empêche les révoltes de la chair contre l'esprit ou du moins les diminue. Cette mortification se pratique par les abstinences, les jeûnes, les veilles, la couche dure, la nourriture frugale, la sobriété dans l'usage du vin, et par les autres austérités, avec permission du directeur de la conscience ou du supérieur régulier, selon la condition des personnes.

3° La vigilance sur soi-même, qui consiste à veiller sur ses pensées, sur ses actions et sur ses paroles, pour n'en dire aucune de messéante et tant soit peu libre. Elle nous porte aussi à respecter notre corps comme le temple du Saint-Esprit, et à révérer plus encore l'Hôte divin qui habite ce temple, pour sanctifier toutes nos opérations.

4° La guerre à l'oisiveté, qui nous applique sans relâche aux occupations de notre état, parce que, ne constituassent-elles pas en elles-mêmes un devoir, elles contribuent à dissiper les pensées contre la chasteté; car lorsque les facultés de l'âme et du corps sont utilement occupées, le démon impur ne

trouve guère d'entrée pour s'insinuer dans le cœur, l'inquiéter et y faire chanceler la vertu.

5° La fuite des entretiens inutiles avec les personnes d'un sexe différent. Si la charité ou la nécessité nous demandent de leur parler, ce doit être en peu de mots et seulement sur des sujets de piété. Même alors, il faut se tenir toujours sur ses gardes, de peur que quelque complaisance secrète ou quelque inclination de la nature corrompue ne se cache sous les apparences de la vertu. Les familiarités et les amitiés particulières entre les personnes d'un même sexe sont souvent elles-mêmes funestes à la pureté.

6° Une grande modestie, surtout dans la vue, lorsqu'on est dans des endroits où il a des personnes d'un différent sexe, comme dans les églises, ou le long des chemins. Il est sage de n'en regarder jamais aucune en face de propos délibéré ou par curiosité. Un seul regard, fût-ce sur un simple tableau, est capable de frapper l'imagination, et de susciter de mauvaises pensées qui auront peut-être des suites déplorables. On ne saurait trop craindre sa propre fragilité, ni garder trop de mesure, ni éviter trop soigneusement les occasions, même à l'égard des enfants, qui sont pourtant le type de l'innocence.

O Jésus, Verbe de Dieu, candeur de la lumière éternelle, faites descendre un de vos rayons sur moi. Puisque les mondains, pour la conservation des objets qui leur sont précieux, ne se contentent pas des précautions ordinaires de la prudence, mais s'entourent de toutes les garanties qui leur sont possibles, donnez-moi de prendre les moyens les plus avantageux et les plus sûrs pour conserver la chasteté religieuse, mon trésor et ma joie. Daignez me pardonner toutes les fautes que j'ai commises contre cette belle vertu depuis que je suis au monde. Je les déteste, et je prends la résolution d'employer ce qui me reste de vie à les expier par la pénitence.

Je vous demande, ô Jésus! avec la pureté du corps, celle de l'âme, qui s'étend aux pensées de l'esprit et aux affections du cœur : *Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis ut non confundar.* (Ps. CXVIII, 88.) Ainsi mon cœur et mes sens n'auront d'autres impressions que celles de votre amour :

Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. (Ps. LXXXIII, 3.) Je vous demande cette grâce par l'intercession de la très sainte et immaculée Vierge Marie. Amen.

XIII. — Jésus-Christ modèle de mortification universelle.

Vous ne vous êtes pas contenté, ô mon Sauveur, de nous donner des principes sur la mortification; vous nous en avez aussi donné des exemples dans tous les états de votre vie, dans toutes les rencontres, à l'égard de tous les objets. Le retranchement des plaisirs a été en vous constant et universel. Nous lisons, en effet, dans l'Écriture que vous *n'avez rien fait pour vous plaire à vous-même.* (Rom. xv, 3.) Mais nous ne lisons point que vous ayez pris jamais aucun divertissement, ni même que vous vous soyez permis les récréations les plus innocentes, pour donner quelque relâche à votre esprit et à votre corps.

Vous n'aviez pas besoin, comme nous, de mortification pour régler vos passions, car elles ne se sont jamais portées que sur des objets légitimes et saints; elles n'ont jamais prévenu ni troublé la raison, mais l'ont toujours suivie et servie, sans se jamais ébranler que par votre ordre; de là vient qu'on les a appelées quelquefois *propassions,* ou tenant lieu de passions. Cependant vous avez voulu pratiquer une mortification universelle, pour mieux honorer votre Père, pour racheter plus glorieusement les hommes, et pour être plus visiblement leur modèle.

Vous avez souffert dans tous les membres et tous les sens de votre corps, depuis la tête jusqu'à la plante des pieds, pour être à la lettre l'*homme des douleurs.* (Is. LIII, 3.)

Votre tête a été déchirée par la couronne d'épines; vos pieds et vos mains ont été percés de clous, tellement que tout le poids de votre corps portait sur des blessures; votre bouche a été tourmentée par le fiel et le vinaigre; votre visage, par les crachats et les soufflets; enfin toute votre chair, par la cruelle flagellation qui vous couvrit de plaies et de sang. Et comme la complexion de votre corps était très délicate, très pure

très parfaite, étant l'œuvre du Saint-Esprit, ses souffrances étaient aussi plus vives et plus sensibles que toutes celles que les autres hommes peuvent éprouver.

Vous avez souffert de toutes sortes de personnes, Juifs et Gentils, princes et valets, rois et populace, profanes et prêtres, Hérode et sa cour, disciples et amis, Judas et Pierre; et vous étiez seul à porter le poids de toutes ces peines, sans consolation, sans sans aucun soulagement de Dieu ni des hommes.

Vous avez enduré dans votre âme d'inexprimables peines intérieures : le trouble, la répugnance, la tristesse, l'ennui et un bouleversement si violent, si inconcevable qu'il était capable de vous faire mourir, et qu'il vous fit tomber en agonie jusqu'à répandre une sueur de sang dont votre vêtement fut trempé. Enfin toutes les puissances de votre âme, l'entendement, la volonté, la mémoire, se virent envahies de mille diverses douleurs, aussi bien que tous vos sens intérieurs et extérieurs.

O Jésus, quand je considère l'immensité de vos souffrances, j'en suis dans la stupeur. Mais ce qui me remplit surtout d'admiration et de reconnaissance, c'est de voir avec quelle pleine liberté, avec quel empressement vous les acceptez et les recherchez. Car ces peines, ces affections, ces mouvements de la sensibilité étaient volontaires en vous, et vous les excitâtes à dessein parce que vous le jugiez convenable pour mieux sauver les hommes, et pour que votre résignation leur servît plus avantageusement de modèle et de secours. Je vous remercie, ô mon Sauveur, et je veux que désormais le souvenir de vos peines me soit toujours présent pour me donner de la confiance et du courage. Quand vous marchez devant moi, comment refuserais-je de porter ma croix? Ce serait me déclarer votre ennemi et l'ennemi de mon âme. Gardez-moi, Seigneur, de cette double méchanceté qui ferait mon malheur éternel. Amen.

XIV. — Causes des peines intérieures de Jésus.

Quelles furent, ô mon Jésus, les causes principales de la douleur intérieure, de la tristesse, de la crainte, de l'ennui et de cette désolation universelle que vous souffrîtes au dedans de vous-mêmes? Serai-je capable de les comprendre?

1° Ce fut d'abord la connaissance distincte de tous les péchés commis contre Dieu, depuis le commencement du monde, et qui seraient commis jusqu'à la fin des siècles; spécialement le péché de Juifs et des autres qui devaient vous faire mourir, et la défection de vos disciples qui allaient être scandalisés de vos souffrances. Chargé que vous étiez de satisfaire à Dieu pour tous les crimes des hommes, la vue de cette multitude de péchés vous causait une douleur aussi intime que si vous les eussiez commis vous-même; et elle était proportionnée à la grandeur des offenses comme à celle du bienfait de notre délivrance.

2° L'idée vive, claire, distincte et présente de tous les grands tourments que vous deviez endurer dans votre passion; de la mort si douloureuse et si humiliante qu'il vous fallait souffrir sur la croix. Cette perspective de tant de douleurs se présentait à vous aussi clairement que si la mort et les supplices eussent été déjà devant vous. Par là, vous en goûtiez d'avance et à la longue toute l'amertume.

3° Le peu de fruit que, selon vos prévisions, bien des hommes devaient retirer de vos travaux. Cette pensée vous causait une douleur proportionnée à votre zèle; et comme votre amour était excessif, il fallait que votre affliction fût la plus grande qui puisse jamais être.

4° Enfin votre amour pour nous a été si grand, qu'afin de pouvoir souffrir davantage, vous suspendîtes, par un miracle, les consolations qui se répandaient habituellement, par suite de votre incarnation, sur la partie sensible de votre âme, et qui auraient rendu votre corps impassible et immortel.

Accordez-moi, Jésus, l'esprit de mortification. Je ressens continuellement en moi les désirs de la mauvaise nature et

les soulèvements des passions, qui se révoltent contre l'esprit et me portent au péché. Il n'y a que votre grâce qui puisse me soutenir, et me faire vaincre ces affections déréglées de la nature corrompue, en les soumettant à la loi du bien par la mortification. Mais, cette grâce, vous me la donnez en abondance, afin que je sois tout enveloppé de votre mortification, comme d'un vêtement de salut, pour obéir au conseil de votre Apôtre : *Mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes.* (II Cor, IV, 10.) Ainsi soit-il.

XV. — Pratique de la mortification.

Daignez m'éclairer, ô mon Jésus, sur les différentes manières de pratiquer la mortification, afin que je ne passe aucune partie du jour sans vous offrir quelque victoire sur ma sensualité et mes mauvais penchants.

1° Il faut se mortifier dans les choses d'obligation en accomplissant fidèlement les commandements de Dieu, ceux de l'Église et les devoirs de son état, comme les prières, les jeûnes, l'étude, la modestie, la fidélité aux exercices de communauté; de sorte que si l'on prévoit qu'il y aura du plaisir à y manquer ou de la peine à y être fidèle, on n'hésite pas à se priver de ce plaisir et à supporter cette peine.

2° Se mortifier dans toutes les choses, qu'elles soient nécessaires, indifférentes, ou superflues : dans les choses nécessaires, ne s'y attachant pas, ne s'empressant pas trop pour les obtenir et supportant en paix leur privation ; dans les indifférentes, s'en privant quelquefois, par pénitence, et pour éviter les tentations; dans les superflues, les repoussant avec constance, lorsqu'elles se présentent à nous.

3° Se mortifier dans les sens du corps : dans la vue, en ne regardant rien par plaisir; dans le goût, en ne mangeant rien par sensualité, et se contentant des mets ordinaires préparés comme pour tous les autres; dans l'ouïe, en évitant les conversations inutiles et les nouvelles curieuses qui ne regardent point l'honneur de Dieu, ni les progrès de l'Église, ni les devoirs de notre état; dans l'odorat, en ne

recherchant point les choses qui ont une odeur agréable et les évitant même autant que l'on peut; dans le toucher, qui est répandu par tout le corps, en retranchant à la chair ses plaisirs et ses aises, en lui imposant même des pénitences corporelles, comme les veilles, la nourriture insipide, la couche dure, et d'autres semblables austérités, chacun selon son état. Il faut, en un mot, s'efforcer de ne jamais accorder aux sens aucun plaisir, même innocent, en vue du plaisir lui-même, mais seulement autant qu'il est utile pour conserver la vie et pour mieux servir Dieu.

4° Se mortifier dans ses passions, qu'il faut, pour cela, s'efforcer de bien connaître; et, par-dessus tout, s'attacher à mortifier sa passion dominante, puis les défauts relatifs au mauvais naturel, qui rendent l'homme pénible à soi-même et aux autres.

5° Se mortifier dans la langue, en gardant un silence rigoureux, à l'exemple de celui que Jésus-Christ garda pendant trente ans, ou ne parlant qu'à cause d'une pieuse nécessité, et ne le faisant alors qu'en peu de mots empreints de discrétion, de charité et d'humilité.

Je reconnais, mon Jésus, en méditant sur ces différentes manières de se faire violence, que je n'ai jamais eu une mortification véritable. Faites-moi la grâce de commencer aujourd'hui à la pratiquer. A chaque page, vos saintes Écritures m'en rappellent l'obligation quand elles me disent : « Il faut mourir à soi-même, porter sa croix chaque jour et se haïr; bienheureux ceux qui pleurent; il est nécessaire de passer par la porte étroite pour arriver à la vie; on doit circoncire son cœur, être crucifié au monde et mortifier les œuvres de la chair ou de la concupiscence, par la force de l'esprit. »

Toutes ces différentes expressions et d'autres semblables qui reviennent constamment dans les saints Livres, signifient une même chose, que mon esprit tardif et mon cœur dur ont besoin d'entendre souvent, savoir, la nécessité d'une mortification continuelle. Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, d'y consacrer toute ma vie. Amen.

XVI. — Suite de la pratique de la mortification.

C'est la maxime de tous vos saints, ô mon Dieu, même des plus indulgents, que la mortification, pour être complète, doit être universelle et s'étendre à toutes nos facultés. Cette doctrine ne sourit pas à ma nature; mais elle est vraie et salutaire. Je vais donc m'efforcer de l'enraciner au plus profond de mon âme.

1° Il faut se mortifier dans l'entendement, en évitant les pensées volontairement oiseuses, qui font perdre beaucoup de temps; en occupant toujours son esprit de choses utiles et surtout de ses propres misères; en renonçant aux vaines curiosités, aux sciences humaines qui ne contribuent point à l'accomplissement du devoir; en fuyant les nouvelles frivoles et toutes les choses qui ne nous regardent pas.

2° Dans la volonté, en l'assujettissant en tout à la volonté de Dieu, et en suivant quelquefois la volonté même de nos égaux, plutôt que la nôtre, dans des choses qui ne sont pas contraires à la perfection de notre état.

3° Dans la mémoire et l'imagination, en accoutumant notre esprit à ne se ressouvenir que de bonnes choses; en habituant aussi l'imagination à se tenir toujours calme pour seconder les opérations de la raison ou les affections du cœur, et en la rappelant doucement lorsqu'elle est surexcitée, renonçant du moins à ses impressions, s'en humiliant, et ensuite méprisant ses saillies au lieu de s'en troubler.

4° Se mortifier dans les afflictions de corps et d'esprit, dans les peines extérieures et intérieures, dans les maladies, les tentations et les mépris, en adorant la providence de Dieu sur nous et en se privant du plaisir qu'on pourrait espérer dans les consolations de la créature.

7° En un mot, la grande règle de la mortification est de ne rien penser, dire ni faire par le motif du plaisir et pour suivre son inclination naturelle; mais d'ambitionner en tout, le bonheur de plaire à Dieu, d'accomplir sa volonté, et de travailler à notre salut en marchant sur les traces de Notre-Seigneur.

Faites-moi la grâce, ô mon Sauveur, de sagement régler toutes les facultés de mon âme, qui sont le plus ordinairement les causes de mes fautes, par le penchant qu'elles me donnent au mal depuis le péché originel, tandis qu'elles devraient me servir à faire un grand nombre d'actes de vertu. Je vous demande pour cela la vigilance chrétienne, inspirée par la crainte et l'amour.

Je vous prie aussi, ô mon aimable Jésus! de me faire ressentir les avantages que l'on retire de la victoire sur ses passions, de cette paix du cœur que vous seul donnez, et de cette liberté des enfants de Dieu, qui nous délivre de la servitude du démon; donnez-moi enfin l'assurance et l'avant-goût de la récompense éternelle promise par vous à ceux qui se seront fait violence ici-bas. Amen.

XVII. — Jésus-Christ modèle de pénitence.

O mon Jésus! quoique vous n'ayez pu posséder la vertu de pénitence en tant qu'elle fait expier à l'homme ses propres péchés, puisque vous étiez impeccable, vous avez eu pourtant l'esprit de pénitence dans toute sa plénitude, et vous en avez exercé tous les actes d'une manière ineffable.

Les principaux devoirs que la pénitence nous impose sont: 1° de penser souvent à nos péchés, de nous en confondre; 2° d'en concevoir de la douleur; 3° de travailler à satisfaire à la justice de Dieu; 4° d'animer intérieurement les pénitences extérieures; 5° de nous offrir à Dieu, pour endurer toutes les peines qu'il plaira à sa justice de nous envoyer.

Votre charité immense, ô divin pénitent, en vous portant à vous charger de nos péchés pour réparer l'injure infinie qu'ils avaient faite à Dieu, vous a poussé à remplir toutes ces conditions de la vraie pénitence. Nos péchés étaient continuellement présents à votre esprit, et vous les regardiez comme les vôtres, parce que vous en aviez accepté la responsabilité. Dès le premier instant de votre incarnation, vous vous offrîtes à votre Père pour les expier. Pendant toute votre vie, vous en étiez sans cesse occupé, et vous voulûtes consommer

l'expiation que vous aviez entreprise, en expirant sur la croix.

Cette pensée continuelle de tous les péchés des hommes, écrits en quelque sorte sur votre front comme étant vos propres œuvres, vous remplissait de confusion aux yeux de Dieu, aux yeux des créatures et à vos propres yeux. Vous vous regardiez comme l'opprobre des hommes, méprisable autant qu'un ver de terre, que l'on foule aux pieds sans égards.

Ayant pendant toute votre vie le cœur percé de douleur à cause de nos iniquités, votre seule consolation était de travailler à les effacer. Vous expiâtes nos péchés d'orgueil par vos humiliations, nos péchés de sensualité par votre vie laborieuse et vos souffrances, nos péchés d'avarice par votre extrême indigence. Vous animâtes vos satisfactions extérieures par des dispositions intérieures si excellentes qu'on ne peut les comprendre; et quoique ces satisfactions fussent surabondantes, comme elles n'étaient pas proportionnées au désir immense que vous aviez de réparer l'injure infinie faite à Dieu par le péché, vous avez répandu votre esprit de pénitence dans votre Église, qui est votre corps mystique, afin d'en continuer l'exercice dans ceux qui sont vos membres jusqu'à la fin des siècles.

Excitez en moi, ô mon Sauveur, votre esprit de pénitence, et faites que j'unisse mes satisfactions avec les vôtres, pour qu'elles deviennent agréables à votre Père. Je forme donc la résolution, avec le secours de votre grâce : 1° de conserver toujours le souvenir de mes péchés, pour mériter que vous en détourniez votre face; 2° de m'en confondre sans cesse devant vous, ne paraissant jamais en votre présence que tout couvert de honte, et de m'en confondre devant les hommes eux-mêmes, demeurant en esprit prosterné à leurs pieds; 3° d'être pénétré d'une si grande douleur de mes péchés qu'elle me fasse rejeter toutes les vaines joies et me maintienne dans la componction du cœur; 4° de travailler continuellement pour satisfaire à Dieu votre Père, par des œuvres de pénitence proportionnées à mes fautes; 5° de m'offrir à lui afin qu'il me punisse à l'avenir autant qu'il lui plaira, reconnaissant que toutes mes

pénitences passées n'ont pas été suffisantes pour satisfaire à sa justice. Faites-moi la grâce, ô mon Jésus, de penser souvent à ces salutaires résolutions, et d'y demeurer fidèle. Amen.

XVIII. — Jésus-Christ modèle de prière

Vous ne vous êtes pas contenté, ô mon Sauveur Jésus, de nous ordonner de prier, et de nous enseigner, dans l'oraison dominicale, la prière la plus parfaite, celle qui renferme la substance de tout bien désirable; vous nous avez aussi prêché par l'exemple. Vous commençâtes à prier votre Père dès le premier moment de votre vie, en vous offrant à lui comme victime pour notre salut; vous avez continué vos prières pendant toute votre vie, demandant pour vous-même l'achèvement du mystère de la Rédemption et votre complète glorification, et implorant pour nous toutes les grâces désirables en vue de notre perfection; et maintenant encore, dans le ciel, vous ne semblez vivre qu'afin d'interpeller pour nous.

Vous avez prié, tantôt en public dans le temple, tantôt à l'écart sur les montagnes, souvent pendant les nuits entières, et jusqu'à quarante jours durant votre retraite au désert. Parfois vous priiez les mains et les yeux élevés au ciel, d'autres fois le front prosterné jusqu'à terre; et dans la tristesse mortelle que vous ressentîtes au jardin des Oliviers, loin d'abréger votre oraison, vous la prolongeâtes avec un redoublement de ferveur et de courage.

Seigneur, enseignez-moi à prier (Luc, xi, 1), vous dirai-je avec les apôtres. Donnez-moi de faire avec soin mes prières proprement dites, mais surtout envoyez-moi le véritable esprit de prière. Je reconnais que, de moi-même, je ne puis rien pour mon salut, pas même former une pensée utile sans vous, mon unique médiateur. Or c'est par la prière que vos grâces nous sont communiquées. Les sacrements eux-mêmes, qui cependant sont institués pour nous conférer la grâce, sont toujours accompagnés de la prière; et c'est par elle que nous sommes admis à en recevoir les fruits, tellement il est vrai que la prière est la source de toute grâce. Donnez-moi, s'il vous plaît,

votre divin Esprit, afin qu'il m'enseigne à prier, ou plutôt qu'il prie lui-même en moi, que ses gémissements ineffables suppléent à ma faiblesse, et que les vœux qu'il formera dans mon cœur soient toujours exaucés. Ainsi soit-il.

XIX. — Conditions d'une bonne prière.

O mon Dieu, vous m'avez enseigné souvent, par vos docteurs, les conditions d'une bonne prière. Donnez-moi de les méditer, et de comprendre que c'est pour ne les avoir pas réunies que ma prière a si souvent été stérile.

1° Pour bien prier, il faut le faire au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire, demander les choses nécessaires au salut par ses mérites infinis, en union avec lui, dans les sentiments de respect et de ferveur dont il animait ses prières; en effet, c'est Lui le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Cette union nous est plus facile dans l'office choral; car notre Sauveur s'y rencontre partout, prédit et représenté dans les psaumes que nous récitons sans cesse; et c'est Lui devant qui nous prions, puisqu'il est sur l'autel, entouré de ses anges. Aussi l'office divin est-il notre principale prière, la plus obligatoire au point de vue de la conscience, la plus féconde en bons résultats, et la plus aimable à l'âme touchée par les impressions de l'Esprit-Saint.

2° Prier avec humilité et componction, c'est-à-dire, prier avec les gémissements et l'anéantissement d'un cœur écrasé sous le poids du péché, pénétré du sentiment de ses misères, et saisi de frayeur à la vue de son indignité devant la majesté de Dieu, redoutable aux anges les plus purs.

3° Prier avec attention d'esprit, c'est-à-dire, penser à Celui à qui l'on parle, en repoussant la moindre distraction volontaire, et en s'appliquant à la préparation éloignée ou prochaine requise pour toute prière, surtout pour l'oraison mentale.

4° Prier avec dévotion, c'est-à-dire, du fond du cœur, avec un grand désir d'être exaucé et une grande ferveur pour louer Dieu, le bénir, l'honorer, l'adorer. C'est dans cette ferveur et cette dévotion que l'âme pieuse puise la force de s'élever

jusqu'au trône divin, pour en rapporter les grâces qu'elle désire.

5° Prier avec un respect et une modestie qui soient l'expression visible du respect intérieur qu'on a pour la sainteté infinie de Dieu. C'est surtout dans la vue qu'il faut observer cette grande modestie, ne regardant quoi que ce soit volontairement, sans une véritable nécessité.

6° Prier avec confiance, c'est-à-dire, avec une espérance vive et une assurance ferme que Dieu nous accordera, par les mérites de Jésus-Christ, les grâces que nous lui demanderons.

7° Prier avec persévérance, ou, en d'autres termes, continuer notre prière jusqu'à ce que nous soyons exaucés, sans nous lasser jamais, nonobstant les peines et les dégoûts qui s'y rencontrent quelquefois. C'est Notre-Seigneur même qui nous ordonne de prier toujours, sans nous décourager. Et si le ciel paraît ne pas nous écouter, c'est pour punir notre peu de ferveur, ou nous rendre par là plus humbles, plus ardents à l'oraison, plus capables d'y recevoir de grandes faveurs.

Daignez, ô mon Jésus, former vous-même en moi les dispositions qui conviennent à une véritable prière. Donnez-moi surtout cet amour sincère et solide, qui dispose à une oraison continuelle et qui est lui-même une oraison. Car, quand on aime quelqu'un, on ne se lasse pas de lui communiquer ses peines, ses joies, ses tristesses, ses desseins et ses espérances.

Je reconnais, ô mon Dieu, que, dans le passé, j'ai commis beaucoup de fautes en priant, surtout par mes distractions et ma tiédeur. Daignez m'en accorder le pardon. Envoyez-moi votre Esprit, afin qu'il soit mon maître dans la science de l'oraison, que je prie selon ses mouvements, et que je n'irrite plus votre justice, pendant le temps même destiné à fléchir votre miséricorde. Ainsi soit-il.

XX. — Jésus-Christ modèle de Charité.

Vous êtes, ô mon Jésus, le modèle de l'amour le plus parfait. Comme Dieu, non seulement vous avez la charité, mais

vous êtes charité (I Joan. IV, 8); et, comme Homme-Dieu, vous nous avez donné des exemples de la charité la plus consommée. Cette charité vous pressait de chercher la gloire de votre Père, en lui procurant une infinité d'adorations : elle animait chacune de vos actions, celles même qui paraissaient les moindres, comme une simple prière, une larme de vos yeux, un soupir de votre cœur; et, par la divine dilection, elles rendaient à Dieu plus de gloire que tous les hommes et tous les anges ne lui en ont procuré et ne lui en procureront jamais.

C'est par motif de charité envers votre Père, dont vous aimiez la gloire, que pendant toute votre vie vous avez pratiqué l'humilité la plus profonde, la patience la plus parfaite, la pénitence la plus sévère, la pauvreté la plus extrême, l'obéissance la plus grande, la chasteté la plus pure, la mortification la plus rigoureuse. Car vous rapportiez à cette fin de la charité toutes vos actions et toutes vos souffrances. Vous avez fait paraître votre charité à l'égard de vos disciples, à l'égard du peuple, à l'égard des pharisiens et des scribes, à l'égard des malades, des pauvres et des affligés, à l'égard de vos ennemis et de vos bourreaux, lorsque étant attaché à la croix, couvert de plaies et accablé de douleurs inconcevables, vous avez prié votre Père de leur pardonner, en tâchant d'excuser leurs crimes.

O mon Jésus, ô mon bienfaiteur, quoique j'aie beaucoup de grâces à vous demander, je vous supplie de me donner pardessus tout cette vertu, afin que je vous aime, et qu'en vous je m'aime moi-même, ainsi que mon prochain, d'un amour saint et réglé. Je vous le demande avec instance, car la charité est la plus excellente des vertus, ayant pour objet votre bonté souveraine; et elle est de toutes la plus nécessaire, puisque sans elle on reste dans la mort éternelle du péché, dans la disgrâce de Dieu, et dans l'impuissance d'acquérir aucun mérite pour le salut.

Elle est la forme et la perfection des vertus surnaturelles, puisque sans elle les autres vertus sont de nul prix devant le divin Maître. Elle en est la vie, attendu qu'en dehors d'elle ces mêmes vertus sont mortes, et qu'elle seule est assez puis-

sante pour les animer en les rapportant à sa sainte volonté, source unique de toute vie. Mais en les faisant pratiquer pour Dieu, elle constitue la racine de tous nos mérites ; et elle est assez efficace pour que les actions les plus indifférentes d'elles-mêmes deviennent d'un prix inestimable.

O divine charité, je vous désire ! sans vous ce que j'ai n'est rien ! En vous j'aurai la plénitude de tous les biens. Venez donc en moi ! Ainsi soit-il.

XXI. — Mesure de la charité envers Dieu.

Vous êtes un, ô mon Dieu ! et comme vous êtes l'objet de la charité, celle-ci est une, de même que vous. Mais les facultés de notre âme qui vous en offrent le tribut sont multiples, et par là cette charité, quoique unique, renferme différents devoirs. C'est dans votre lumière, ô mon Dieu, que je vais les méditer.

1° La charité nous fait aimer Dieu de tout notre cœur en lui rapportant toutes nos affections, tous nos désirs et tout notre vouloir, comme à leur unique fin ; en sorte que notre cœur n'aime rien que Dieu, ou pour l'amour de Dieu. 2° Elle nous le fait aimer de tout notre esprit, en lui soumettant toutes nos pensées et nos jugements, en sorte que notre intelligence juge de toutes choses selon leur conformité à sa divine parole. 3° Elle nous fait aimer Dieu de toute notre âme, en réglant nos passions et les inclinations de notre appétit sensitif selon sa sainte volonté, de façon à les sanctifier. 4° Elle nous fait aimer Dieu de toutes nos forces, en nous portant à accomplir nos actions extérieures pour lui plaire, par une offrande, soit actuelle, soit virtuelle, soit directe, soit du moins indirecte. Car il n'y aura qu'au ciel où nous pourrons être toujours actuellement occupés de notre souverain Bien. 5° La charité nous fait aimer Dieu pour lui-même, parce qu'il est infiniment bon et parfait, sans exiger d'autre récompense de notre amour que lui seul, en sorte que nous l'aimerions également, supposé qu'il ne nous eût pas promis une éternelle récompense. 6° Enfin elle nous fait aimer Dieu d'un

amour souverain, c'est-à-dire, au-dessus des plaisirs, des biens et des honneurs; au-dessus des parents et au-dessus même de notre propre vie, tellement que nous préférerions la perdre mille fois que de perdre l'amitié du Seigneur.

Je vous demande, ô mon Dieu, la grâce d'une charité ardente. Puissé-je, par elle, vous aimer pour vous-même et sur toutes choses, de tout mon cœur, de tout mon esprit, de toute mon âme et de toutes mes forces! Puissé-je renoncer à tout ce qui est contraire à votre amour! Puissé-je produire incessamment des actes de ce même amour! Puissé-je, en un mot, trouver toute ma joie à ne penser qu'à vous, à m'entretenir avec vous, à soupirer après vous et à n'agir que pour vous. Ainsi soit-il.

XXII. — Différents exercices de la charité envers Dieu.

O charité, ô charité, de quelle manière dois-je vous pratiquer envers mon Dieu, pour l'aimer en toute vérité? Esprit-Saint, venez me l'apprendre; car vos paroles sont surtout des leçons d'amour.

1° La charité nous fait aimer Dieu d'un amour de reconnaissance, parce qu'il est bon et libéral à l'égard de ses créatures. Ce serait, en effet, une ingratitude de ne pas reconnaître tous les bienfaits qu'on a reçus et qu'on espère de sa générosité. L'amour ne peut supporter la seule pensée d'être ingrat.

2° La charité nous fait aimer Dieu d'un amour de complaisance, c'est-à-dire que nous nous réjouissons sincèrement des grandeurs infinies qu'il possède, et du bonheur souverain qu'il trouve en lui-même. Elle nous fait encore aimer Dieu d'un amour de bienveillance, qui consiste à souhaiter qu'il soit connu, glorifié, chéri de toute créature raisonnable. Ce désir est si grand que, sans prendre garde à l'impossible, on voudrait pouvoir augmenter ses divines perfections et avoir le cœur des séraphins, pour l'aimer parfaitement comme ils l'aiment; et l'on est si attristé de voir des milliers de péchés commis contre lui, qu'on donnerait sa vie avec plaisir pour les empêcher.

3° La charité nous fait aimer Dieu d'un amour de conformité, qui consiste à s'abandonner entièrement aux ordres de sa Providence, et à rester dans une entière indifférence pour les choses de ce monde. On ne tient à ces choses qu'autant qu'elles peuvent, d'après le plan divin, contribuer à nous rendre parfaits. Une telle conformité est le moyen le plus court pour posséder une grande paix de cœur et d'esprit, et pour acquérir la sainteté. C'est parce qu'elle renferme un haut degré de perfection, que Notre-Seigneur nous l'a tant recommandée, et qu'il disait de lui-même : « Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais la vôtre, ô mon Père! » Et cependant la volonté de Jésus était sainte !

4° La charité nous fait aimer Dieu d'un amour sans mesure, car le précepte qu'elle nous impose, si fortement et si constamment qu'on s'y applique, ne peut être accompli parfaitement en ce monde. Nos forces extérieures, notre esprit, notre âme, notre cœur, ne peuvent pas toujours être parfaitement unis à Dieu; et lors même qu'ils s'unissent à lui, ils ne le font que d'une manière trop faible, comparée à sa suprême excellence. Dans le ciel seulement, nous posséderons la plénitude de la charité, et en voyant Dieu face à face, nous l'aimerons sans interruption et parfaitement. O grand jour de l'éternité! tu seras donc aussi le grand jour de la charité !

Mon Jésus, je vous remercie de m'avoir donné tant de leçons de charité. Je vous rends grâces de tous les bienfaits dont vous m'avez accablé. Vous m'avez sanctifié par vos sacrements, nourri de votre chair, consacré au service de vos autels et destiné à l'éternelle gloire, qui consiste à vous voir et à vous aimer. Soyez-en béni, ô mon Maître, ô mon Sauveur! que la reconnaissance me soit une source de charité aussi intarissable que l'a été pour moi la source de vos bienfaits! Ainsi soit-il.

XXIII. — Charité envers nous-mêmes et envers le prochain.

O Dieu de bonté, plus j'approfondis vos richesses, plus je les trouve incomparables. Dans l'unité et la simplicité de votre

charité, vous enveloppez toutes les facultés de mon âme, comme je l'ai déjà médité; et voici que cette inépuisable charité, sans s'éloigner de vous, s'étend à moi-même, et arrive jusqu'à mon prochain. Quelle merveille de votre part! mais quels devoirs de la mienne!

1° Pour que l'amour de nous-mêmes soit une extension de la divine charité, il faut nous aimer pour Dieu, ne cherchant notre bonheur qu'en lui. En effet, s'aimer soi-même, c'est travailler à être heureux; or on ne peut être heureux qu'en possédant l'Auteur de tout bien, et on ne le possède qu'en tendant uniquement à lui par amour. Quiconque n'aime pas Dieu, est donc un malheureux! C'est pour parvenir à cet amour qu'il faut nous haïr jusqu'à nous faire mourir nous-mêmes, afin de trouver dans cette haine et par cette mort la vie spirituelle de l'âme : se haïr, se faire la guerre, mourir complètement à soi, choses dures en apparence, mais qui cachent une source abondante de consolations!

2° La charité nous oblige encore à aimer en Dieu notre prochain; c'est-à-dire tous les hommes, chrétiens, infidèles, hérétiques, et même nos plus grands ennemis, en tant qu'il sont les images de l'Être parfait, appelés, comme nous, à la béatitude. Par l'effet de cette charité, nous cherchons à procurer au prochain les mêmes biens que nous voudrions obtenir pour nous-mêmes, d'abord le bonheur éternel, et ensuite tout ce qui y conduit, les secours temporels eux-mêmes, mais en vue du salut et du ciel.

La charité nous porte à aimer notre prochain d'un amour tendre, qui nous fait compatir à ses maux et nous empêche de le faire souffrir en rien; d'un amour sincère et effectif qui nous engage à le soulager par les œuvres spirituelles et corporelles, fût-ce au détriment de notre repos, et même au péril de notre vie quand son salut éternel est en question; d'un amour constant qui nous anime à souffrir avec patience ses défauts et ses faiblesses, sans écouter les répugnances qui se font parfois terriblement sentir. Elle établit, dans les différents devoirs qu'elle prescrit, un ordre très sage à garder, selon que les personnes nous touchent de plus près en Dieu, et par

conséquent, sont notre prochain à des titres plus vénérables. Elle nous fait donc préférer les parents aux étrangers, les chrétiens aux infidèles, les gens de bien aux pécheurs, les pasteurs des âmes aux simples fidèles, notre salut à celui des autres, le salut du prochain à nos biens, et même à notre vie dans un cas d'absolue nécessité.

Je vous demande, ô Sauveur, une charité qui règle et sanctifie l'amour de moi-même, afin qu'il soit pur de tout égoïsme et de toute cupidité. Faites que, par l'effet de cette même charité, j'aime mon prochain pour vous; que je l'aime comme je m'aime moi-même, bien mieux, comme vous m'avez aimé et comme vous aimez votre Père. Pardon, ô mon Sauveur de tous les péchés que j'ai commis contre la charité. Je vous ai aimé trop tard! et maintenant encore je vous aime avec trop de langueur! De là cet amour excessif que j'ai pour moi-même, et cet amour insuffisant que j'ai pour le prochain; ce peu d'empressement à lui plaire et ce peu de crainte de le scandaliser.

J'en suis confus et repentant. Agréez la résolution que je forme de me corriger avec le secours de votre puissante grâce. Amen.

CHAPITRE IV

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR A DIEU SUR LES MISÈRES ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME

ARTICLE I

Misères de l'homme.

§ I. L'homme n'est de lui-même que néant.

Vous êtes, ô mon Dieu, l'Être souverain, source première de toute perfection. L'homme au contraire n'est de lui-même que privation absolue de tout être et de toute perfection, n'ayant rien par son fonds avant de recevoir quelque chose de votre divine libéralité. Par essence, par nature et par condition, il est un pur néant : et comme l'essence de chaque chose est nécessaire et éternelle, on peut dire aussi que nécessairement et éternellement l'homme n'est que néant.

L'être qu'il possède à présent parce qu'il le tient de vous, ô mon Dieu, lui est accidentel; sa substance ne change pas, il demeure toujours radicalement un néant. Après que vous avez daigné lui donner l'être, il ne peut le soutenir par lui-même, tant il est impuissant; il a besoin que vous le lui conserviez et le lui redonniez à chaque pas qu'il fait dans la vie, sans quoi il retomberait dans le néant vers lequel est sa pente invincible. Pendant même qu'il jouit de cet être emprunté aux trésors de votre puissance, son corps et son âme sont incapables, par nature, de faire la plus petite action, de former la moindre pensée, de concevoir le moindre désir, si vous ne les fortifiez par un secours particulier, qui les mette en état d'opérer quelque chose. Quelle incompréhensible misère!

O mon Dieu, puisque je ne suis absolument rien, faites-moi la grâce de ne perdre jamais de vue mon néant, seule chose qui m'appartienne par nature et par essence. Accordez-moi de ne pas seulement le regarder de loin, mais d'y entrer, de m'y cacher, et de n'en plus sortir, puisque c'est mon état et ma place. Comment ai-je pu jusqu'ici m'enfler d'orgueil, m'estimer moi-même, et désirer d'être estimé des autres?

Souverain Maître, mettez en moi les dispositions qui me conviennent et que je ne suis pas capable de former, à savoir, la confusion, l'anéantissement de tout mon être devant vous. O Dieu, seul puissant! chassez de mon âme les pensées, les désirs et les sentiments cachés d'orgueil, puisque je ne mérite que le mépris. Gardez-moi de dire aucune parole à mon avantage, ou au désavantage des autres; accordez-moi de pratiquer avec complaisance les actions humiliantes de mon état, et d'être content des moindres choses qu'on me donnera, quelque mauvaises qu'elles soient, puisqu'elles en conviennent d'autant mieux à un néant tel que je suis.

Je vous le demande, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ II. L'homme est pécheur et incapable d'aucun bien par lui-même.

Le premier Adam a été créé dans un état de sainteté et de justice, exempt de toute passion déréglée, de toute infirmité; et il ne connaissait pas la mort. Mais, par sa faute, il est tombé en toute sorte de misères, et il les a transmises à ses descendants, avec le péché originel qui en est le principe. Maintenant l'homme est conçu dans le péché, naît dans le péché, demeure esclave du péché; par là, la colère et la malédiction divines pèsent sur tout son être. A peine délivré du péché originel, il tombe dans une multitude de péchés actuels, par pensées, par paroles, par actions, par désirs. Il transgresse les commandements de Dieu et de l'Église; il abuse des sacrements; il viole les promesses de son baptême; il manque aux devoirs de son état; il abuse des grâces; il scandalise son prochain; et s'il ne se hâte de faire pénitence de ses fautes, il sera condamné. Quelle étrange misère!

L'homme, qui est incapable par lui-même d'aucun bien, est malheureusement très puissant et capable de tout pour inventer les moyens d'accomplir le mal, en quoi il se montre plus pervers et plus bas que les animaux sans raison! Quelle effrayante capacité! Quelle désolante perspective!

O mon Dieu! puisque je ne suis de mon propre fonds que péché, et que le péché rend plus vil que le néant, faites-moi la grâce de me mépriser moi-même. Faites que l'esprit de pénitence s'empare de moi, qu'il me pousse continuellement à satisfaire à votre justice par l'acceptation de toutes les peines auxquelles vous jugerez bon de me soumettre, et par l'application aux pénitences volontaires que je dois embrasser pour entrer dans les vues de votre justice. Jésus, donnez-moi cet esprit, et ne permettez pas que je ne lui résiste jamais. Amen.

§ III. — L'homme est enclin à toute sorte d'iniquités.

Quoique la grâce du Sauveur conférée à l'homme dans le baptême lui remette la tache originelle et le rende à la liberté des enfants de Dieu, cette grâce ne le soustrait pourtant pas entièrement au joug de la loi du péché et de la concupiscence. Il reste toujours en lui, la Providence le permettant ainsi dans des vues de justice et de bonté, un malheureux penchant à toute espèce d'iniquités. 1° Penchant déplorable à l'orgueil, d'où sort l'ambition, la présomption, l'amour des louanges, le mépris pour les autres. 2° Penchant indomptable à la sensualité, d'où naît l'amour des plaisirs, la gourmandise, la vaine curiosité. 3° Penchant secret à l'ennui, au dégoût et à la lâcheté dans le service de Dieu, d'où résulte peu à peu une indifférence mortelle.

Ces malheureux penchants qui naissent avec nous sont augmentés par nos péchés actuels, par nos mauvaises habitudes, par l'ignorance de notre entendement, par la faiblesse et la malice de notre volonté. Leur résister est difficile à l'homme, y succomber lui est naturel. A tout moment il se voit sur le point de les suivre; et chaque jour, malgré les secours qu'il reçoit du ciel, il tombe plusieurs fois. A peine fait il une action qui soit purement pour Dieu, sans être gâtée ou dans sa

fin, ou dans son objet, ou dans ses motifs, ou dans les circonstances qui l'accompagnent. Et quoique ces manquements ne soient généralement que véniels, cependant ils offensent le Créateur, causent à l'homme de grands maux, le privent de beaucoup de grâces, et le disposent à tomber dans le péché mortel. Quelle grande misère!

O mon Dieu, je m'humilie devant vous en considérant le penchant horrible que j'ai pour toutes les prévarications. Je reconnais que si vous ne me souteniez pas de votre grâce, je serais en danger, à tout moment, de tomber dans les plus grands crimes, et d'être damné pour toujours.

Quel malheur pour moi, d'avoir suivi si souvent ces inclinations déréglées, et d'être encore à tout moment exposé à vous offenser. Faites-moi la grâce de pleurer et de m'humilier sur mon triste état, durant le reste de ma vie.

Puisque j'ai une si grande propension pour toute sorte d'iniquités, accordez-moi, ô mon Sauveur, 1° de veiller continuellement sur mon âme pour éviter les occasions qui, sans être absolument mauvaises en elles-mêmes, pourraient favoriser mes inclinations perverses et préparer ma chute; 2° d'être fidèle à la prière, aux sacrements et à la lecture spirituelle, afin de me soutenir dans mes faiblesses, et de combattre mes honteuses convoitises; 3° d'éviter la familiarité avec les personnes dissipées, et de me joindre à celles qui sont généreuses dans l'accomplissement des plus humbles devoirs de leur état, afin de m'animer à suivre leur exemple.

Je vous le demande, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ IV. — L'homme est rempli de toute sorte de défauts et d'imperfections de corps et d'esprit.

L'homme, pour ce qui regarde le corps, est formé dans le sein de sa mère d'un sang corrompu. Il naît parmi les larmes et les gémissements, et il est incapable de se suffire à lui-même; plus imparfait en cela que bien des animaux! Devenu grand, il en est réduit à vivre à la sueur de son front; il se voit exposé aux injures des saisons, à toute sorte de douleurs pendant

toute sa vie. Enfin il meurt, se décompose, et devient la pâture des vers. Que de sujets de confusion et d'humiliation!

L'homme est rempli dans son esprit de mille tribulations, inquiétudes, chagrins, embarras, craintes, tristesses. Le passé se ranime pour le troubler, le présent l'absorbe, l'avenir le préoccupe, les disgrâces, les contradictions, les passions déréglées l'accablent de toutes parts. La petitesse de son entendement, la révolte de sa volonté, la corruption de son cœur, le soulèvement continuel de la chair contre l'esprit et de l'esprit contre la chair, l'affligent incessamment. Gémir est sa vie. Où trouver une misère semblable à la misère de l'homme?

O mon Dieu, puisque je suis rempli de toute sorte de défauts dans le corps et dans l'âme, je vous demande la grâce, 1° de m'en humilier continuellement devant vous, devant les hommes et à mes propres yeux; 2° de me corriger au moins des imperfections volontaires dans lesquelles je tombe par faiblesse ou par malice; 3° de souffrir avec patience mes imperfections involontaires, qui sont des suites du péché originel, ou des châtiments de mes péchés actuels. Je les accepte en esprit de pénitence, comme une légère compensation à toutes les peines que j'ai mérité d'endurer dans l'enfer.

Je vous demande ces dispositions, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ V. — L'homme est incertain du temps de sa mort, de l'état présent de son âme, et de son sort éternel.

La nécessité de mourir est déjà une chose bien humiliante pour l'homme, mais l'incertitude dans laquelle il se trouve sur le lieu, la manière et les autres circonstances de sa mort augmente beaucoup cette humiliation. Il ne sait ni le jour ni l'heure; il sera frappé à l'improviste. Les suites de sa mort sont effroyables. Tandis que son corps est mangé par les vers et réduit en poussière, son âme, au même instant qu'elle quitte celui-ci, comparaît devant Dieu, pour y être soumise à un jugement juste, sévère, irrévocable. Même pendant sa vie, l'homme ne sait s'il est en paix avec Dieu. Se trouve-t-il

en état de grâce ou de péché? est-il digne d'amour ou de haine? Il peut espérer; il doit prier; mais il n'est sûr de rien!

Que s'il ignore son présent, il est encore moins assuré de son avenir éternel. Dieu le rangera-t-il parmi les élus ou les réprouvés? Mourra-t-il en état de grâce ou dans le péché? Aura-t-il la persévérance finale, ou périra-t-il dans l'impénitence? Aimera-t-il le Bien infini pour toujours avec les anges et les saints, ou le maudira-t-il à jamais avec les démons et les réprouvés?

O mon Dieu, combien cette incertitude me donne lieu de craindre et de m'humilier!

Puisque je suis incertain de l'heure de ma mort, je vous demande la grâce, ô mon Créateur, de m'y préparer chaque jour en veillant sur moi-même, afin d'être sans cesse prêt à mourir et à comparaître à votre jugement.

Puisque je ne suis pas sûr de l'état présent de mon âme devant vous ni de ma persévérance finale, je vous demande, ô mon Dieu, la grâce de travailler à mon salut avec crainte et tremblement : non pas avec une crainte servile qui me jetterait dans l'abattement, mais avec une crainte filiale de vous déplaire, et d'être éternellement séparé de votre amour. Donnez-moi cette crainte précieuse qui croît avec la charité; car vous répandez vos miséricordes sur ceux qui vous craignent; vous mettez vos complaisances dans ceux qui espèrent en vous, et vous sauvez ceux qui sont revêtus des mérites de Jésus-Christ. C'est même pour nous maintenir dans cette confiance mêlée de crainte, et d'une humble dépendance de vos miséricordes, que vous nous cachez notre état présent et notre sort éternel, afin que nous soyons toujours animés à travailler, et à recourir à vous.

Accordez-moi, ô Dieu d'espérance, une entière et véritable conversion, par la rémission de mes péchés, et l'infusion de vos vertus. Accordez-moi surtout le grand don de la persévérance finale qui consiste à mourir en votre grâce et en votre amour. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

ARTICLE II

La dignité de l'homme.

L'homme est une espèce de paradoxe vivant, car il est rempli, on l'a vu, de toute sorte de misères et de bassesses; et cependant il jouit de grandes prérogatives; il possède une haute noblesse, il dépasse les êtres qui l'entourent en gloire et en dignité. L'explication de cette contradiction apparente, c'est la bonté de Dieu, qui daigne se souvenir de nous, et descend vers nous, attiré par la profondeur même de notre néant. Admirons les grâces qu'elle nous apporte en se communiquant à nous, et que le fond ténébreux de nos misères fait ressortir avec un plus admirable éclat.

§ I. — L'homme est fait à l'image de Dieu et à sa ressemblance.

Quelle gloire pour l'homme que d'être la ressemblance vivante, le portrait animé de Dieu, et de participer en quelque chose à la dignité et à l'excellence de son sublime exemplaire! Cette ressemblance consiste en ce que Dieu, qui est un pur esprit, a donné à l'homme une âme immortelle, douée de raison et de liberté. Notre premier père, outre cette ressemblance imprimée dans sa nature, fut marqué d'une autre plus auguste par la grâce sanctifiante, et il reçut les diverses vertus infuses et les dons du Saint-Esprit. Son corps était soumis à son âme, son appétit sensitif à sa raison; et sa raison était entièrement soumise à Dieu. S'il eût persévéré dans la justice originelle, nous aurions reçu après lui les mêmes grâces, en naissant avec l'état d'innocence.

O mon Dieu, puisque vous m'avez formé à votre image et à votre ressemblance, accordez-moi de ne point dégénérer de cette noblesse en descendant au niveau des bêtes, mais de faire tous mes efforts pour conserver ma dignité ou la recouvrer après l'avoir perdue par le péché. Donnez-moi pour cela, votre grâce, qui me rendra semblable à vous, puisqu'elle est une participation de la nature divine.

Faites aussi, ô mon Dieu, que j'use bien de mon âme et de toutes ses puissances à votre service, pour perfectionner ma

ressemblance avec vous, déjà ébauchée dans mon cœur; que j'emploie mon entendement à connaître vos divines perfections pour les admirer, ma volonté à aimer et à faire en toutes choses votre bon plaisir. Ainsi, me conformant à vos désirs parfaits, et non aux inclinations du siècle présent, je vous deviendrai semblable, et, vous aimant de tout mon cœur, je serai transformé en vous, puisque l'amour nous transforme en l'objet que nous aimons.

Je vous demande cette heureuse transformation et cette auguste ressemblance, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ II. — L'homme a été fait pour posséder Dieu éternellement.

L'homme, pendant une éternité, peut être admis à jouir de l'essence divine et de toutes les richesses du royaume céleste! Sorti des mains du Créateur comme du premier Principe, il est appelé à retourner dans son sein paternel comme dans un centre de repos. Toute fin inférieure à celle-là est indigne de nous, et rabaisse les desseins de la Sagesse incréée. Et puisqu'on ne saurait concevoir rien de plus grand que de posséder la Divinité, quelle n'est pas la dignité de l'homme!

Mais Dieu, en destinant sa créature à posséder son éternité, ne permet pourtant pas qu'elle jouisse aussitôt de cet héritage. Les souverains qui sont justes et sages ne donnent rien qu'au mérite. C'est pourquoi la Sagesse infinie, appliquant à l'homme la règle qu'elle avait appliquée aux anges, a voulu qu'il se rendît, par ses œuvres méritoires, digne de la gloire éternelle. Ainsi le privilégié du Créateur aura un jour le noble plaisir et la gloire légitime de posséder le ciel à titre de récompense pour ses services, à titre de couronne pour ses victoires.

De cette loi si sage, posée par Dieu, que le royaume céleste doit être aux hommes qui s'en rendront dignes, découle cet autre arrêt de justice, que l'homme doit être précipité dans les enfers, si, se refusant à faire son devoir, il perd ses droits à la possession de Dieu : ainsi le serviteur inutile, n'ayant pas fait fructifier le talent du père de famille, fut jeté dans les ténèbres extérieures.

O mon Dieu, c'est donc vrai, vous m'avez choisi pour vous posséder éternellement dans le ciel! et si vous me retenez quelques années ici-bas, ce n'est que pour m'aider à mieux mériter votre félicité.

Faites-moi la grâce de pratiquer pendant toute ma vie les bonnes œuvres que vous attendez de moi, afin que je gagne la récompense promise au bon serviteur, fidèle à faire valoir les talents de son maître. Faites que je combatte courageusement les ennemis de mon salut, et que je mérite la couronne de justice.

O mon Dieu, puisque mon cœur est fait pour vous posséder tout entier, et que vous seul pouvez remplir sa capacité immense, faites-moi la grâce de ne chercher que vous, de ne m'attacher qu'à vous. Que tous mes efforts se réunissent pour vous attirer dans mon cœur, et vous y conserver. Mais quand donc, plus heureux encore, pourrai-je vous posséder dans le ciel pendant toute l'éternité! Vienne bientôt ce beau jour, qui durera autant que vous-même! Amen.

§ III. — Le monde a été fait pour l'homme.

Le monde avec tout ce qu'il renferme a été fait pour le service de l'homme. C'est pourquoi Dieu commença par créer l'univers, l'orner, l'embellir et le remplir de tout ce qui peut servir à l'homme. Le travail achevé et le palais préparé, il introduit le monarque; il crée l'homme, l'établit le maître des animaux terrestres, des poissons de la mer et des oiseaux du ciel. Quoique cet empire sur les créatures terrestres ait été renversé par le péché originel, il en subsiste pourtant quelque principe en nous; et Dieu s'est plu à le restituer ostensiblement à plusieurs saints dans toute son étendue, pour honorer leur innocence, qui les rendait semblables au premier homme après la création. C'est encore pour nous que Dieu conserve et entretient l'univers; et, lorsqu'il n'y aura plus de fils d'Adam sur la terre, le monde finira ou changera de face par le feu. Il faut que l'homme soit bien grand aux yeux de Dieu, pour qu'il lui ait préparé ce séjour immense, rempli de tant de merveilles, si admirable par l'ordre, l'union,

l'harmonie et la correspondance de toutes ses parties entre elles !

O mon Dieu, puisque vous avez créé le monde pour moi afin que je le fasse servir à la perfection de mon corps, et que celle-ci contribue à l'exercice des facultés de mon esprit, je vous demande la grâce d'user des créatures matérielles conformément à ce dessein de votre sagesse, avec une intention pure et une modération parfaite, en évitant de les assujettir à ma sensualité et à mes basses cupidités.

Je vous demande aussi, ô mon Dieu, la grâce de faire un saint usage de ce monde, par la manière dont je l'envisagerai en esprit. Je considérerai qu'en dehors de vous les créatures ne sont que néant, qu'elles sont incapables de me rendre heureux si je m'y attache pour elles, au lieu de vous en rapporter l'usage exclusif. Mais, considérées en vous, elles m'instruisent à mieux adorer vos divines perfections, votre puissance qui les a tirées du néant, votre bonté qui leur a donné des propriétés si excellentes, votre sagesse qui les a si admirablement ordonnées, votre beauté qui y a répandu des agréments si divers; votre providence qui les conduit si heureusement à leur fin prochaine, c'est-à-dire au service de l'homme, et à leur fin dernière, c'est-à-dire à votre gloire. Les cieux racontent donc bien haut votre grandeur, ô mon Dieu, et toutes les créatures inanimées nous instruisent à exécuter fidèlement vos ordres. Enfin toute la nature, par la continuité de son mouvement, nous enseigne à éviter l'oisiveté, et à bien profiter du temps, qui est le *viatique de l'éternité*.

Je vous demande pardon, ô mon Maître, de l'abus presque continuel que j'ai fait des créatures de ce monde. Je reconnais que je m'en suis servi souvent pour contenter mes vices et pour vous offenser. Faites-moi la grâce de renoncer aux plaisirs de cette terre, de régler mes sens, de ne plus me dégrader en devenant leur esclave; mais de me souvenir que je suis dans ce monde pour leur commander, afin de les soumettre avec moi à vos ordres souverains.

Je vous demande, ô mon Dieu, d'accomplir noblement cette vocation, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ IV. — Le Fils de Dieu s'est fait homme et a répandu son sang pour réparer la perte de l'homme.

L'homme s'était perdu par le péché. Dieu l'a tant aimé, et l'a jugé si grand, qu'il a envoyé sur la terre son Fils unique, Dieu comme lui, pour se faire homme et réparer notre chute par l'effusion de tout son sang. Si l'on doit estimer une chose selon le prix qu'elle coûte, quelle estime ne faut-il pas faire de l'homme racheté à un prix si excessif, si inconcevable!

O mon Dieu, puisque vous avez réparé la perte du genre humain au prix de tout le sang de votre fils Jésus, vrai homme et vrai Dieu, faites-moi la grâce de connaître la dignité et l'excellence de mon âme conquise à un tel prix, et faites que j'estime à sa vraie valeur la grâce de l'adoption divine, qui m'admet à la participation d'aussi grands biens que vos richesses éternelles.

Je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de ne point descendre de cette élévation, et de soutenir ma dignité par des actions toutes saintes. Pardonnez-moi d'avoir tant de fois oublié l'excellence de mon âme, de l'avoir livrée au démon et au monde, pour des plaisirs frivoles, pour des honneurs mensongers, pour des intérêts puérils. Puisqu'elle est faite pour vous, c'est à vous seul que je la réserve désormais; gardez en moi cette volonté. Je vous le demande par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

§ V. — Jésus-Christ s'est fait la nourriture de l'homme et le remède à toutes ses misères.

Il faut que l'homme soit singulièrement relevé au-dessus de toutes les créatures de ce monde, puisque le Fils de Dieu, s'est donné à lui pour être sa nourriture, et le remède à chacun de ses maux, durant le cours de son pèlerinage en ce monde. C'est pour mieux nous conférer ce bienfait qu'il demeure réellement présent sur nos autels jusqu'à la consommation des siècles.

Dans ce mystère ineffable de l'Eucharistie, Jésus-Christ est la véritable nourriture de nos âmes. Quand nous recevons son

corps et son sang, il fait pénétrer sa vie jusqu'au fond de nos cœurs; nous demeurons en lui et il demeure en nous, non pas seulement d'une manière spirituelle par la grâce, mais substantiellement et corporellement, au point de devenir en quelque sorte un même corps et un même sang avec nous. Après la communion, le Sauveur réside encore en nous par sa vertu; il nous anime; il entretient en nous la vie de la grâce; il nous fortifie contre les tentations du démon et contre la violence de nos passions; il affaiblit les ardeurs de notre concupiscence; il éclaire notre esprit et augmente l'amour divin dans notre cœur; il nous console dans toutes nos peines et nos afflictions; enfin il est un gage de félicité éternelle pour nos âmes, un germe de résurrection et d'immortalité glorieuse pour nos corps.

O mon Jésus, faites-moi la grâce de ressentir les bienfaits de ce pain des anges descendu du ciel pour moi ! Puisque vous daignez être ma nourriture, soyez aussi la préparation de mon cœur, pour que je la reçoive dignement et fréquemment. Donnez-moi, comme disposition habituelle, une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente, une humilité profonde, une confiance entière et une reconnaissance parfaite. Que surtout le bienfait de cette nourriture serve à m'animer entièrement de votre esprit, afin que je ne vive plus que pour vous, de vous et par vous. Amen.

CHAPITRE V

CONSIDÉRATIONS SUR LES DONS DU SAINT-ESPRIT ET LES BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES, POUR EN FACILITER LA PRATIQUE ET POUR CONDUIRE A LA PERFECTION CHRÉTIENNE

Nous avons considéré plusieurs fois que tous les hommes, chacun selon son état, ont le devoir de travailler à devenir parfaits comme leur Père céleste est parfait, en imitant ses attributs divins, sa miséricorde, sa douceur, sa clémence, sa libéralité, sa justice, sa sagesse.

Dieu, en effet, les ayant créés à son image, veut qu'ils rétablissent en eux-mêmes cette image affreusement effacée par le péché, et que, par là, ils opèrent leur sanctification : *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* (I Thess. IV, 4.)

Ce qu'il propose à tous les chrétiens, il l'attend plus particulièrement des religieux, obligés de tendre à la perfection par la pratique des conseils évangéliques.

Or, pour travailler avec succès à sa perfection, un religieux doit s'appliquer à acquérir, outre les vertus chrétiennes, les dons du Saint-Esprit et à pratiquer les béatitudes évangéliques. Car les actes produits par les simples vertus chrétiennes sont bons, il est vrai, mais ordinaires, tandis que les dons du Saint-Esprit nous font opérer des actes de vertu parfaits, parmi lesquels se rangent en première ligne les béatitudes, comme constituant autant de degrés pour arriver à la perfection. C'est afin de faciliter ce mouvement de l'âme chrétienne et religieuse vers la sainteté, qu'il nous sera avantageux d'étudier les dons du Saint-Esprit et les béatitudes évangéliques. Que Dieu vienne à notre secours.

ARTICLE I

Dons du Saint-Esprit.

§ I. — Des dons du Saint-Esprit en général.

1° *Leur nature.* Considère, ô âme religieuse, que les dons du Saint-Esprit sont des habitudes infuses qui perfectionnent l'âme et la rendent susceptible des impressions, des inspirations et des motions particulières de l'Esprit divin, de sorte

qu'elle puisse les recevoir facilement, les suivre promptement et les exécuter fidèlement. Ainsi elle devient capable de faire des bonnes œuvres, non seulement communes et ordinaires, mais élevées, excellentes, parfaites, extraordinaires, héroïques, soit quant à la substance, soit quant à la manière de les produire.

2° *Leur nécessité.* Ils sont, dans une certaine mesure, nécessaires pour le salut. Les vertus morales infuses intellectuelles et théologales disposent et perfectionnent l'âme, il est vrai, pour faire des bonnes œuvres selon l'ordre quotidien, mais il y a dans la vie des rencontres exceptionnelles qui réclament une direction particulière du Saint-Esprit; et c'est alors que nous avons besoin de ses dons pour disposer et perfectionner l'âme, afin qu'elle s'élève à la hauteur de ces sortes d'actions particulières, plus nobles que les œuvres ordinaires du chrétien.

3° *Leur excellence.* Ils sont plus excellents et plus parfaits que les vertus infuses intellectuelles et morales. En effet, celles-ci ne perfectionnent l'âme que par rapport à l'usage de la raison aidée de la grâce, au lieu que les dons perfectionnent l'âme par rapport à l'action du Saint-Esprit et à ses inspirations. Cependant les vertus théologales ont plus d'excellence que les dons du Saint-Esprit, parce qu'elles unissent immédiatement l'âme à Dieu, au lieu que les dons ne font que la disposer à recevoir et à suivre les motions particulières de Dieu; or il est plus parfait d'être déjà uni à Dieu que d'être seulement préparé à suivre ses mouvements. Les dons du Saint-Esprit sont pourtant d'un grand secours aux vertus théologales pour que leurs actes soient plus parfaits et plus héroïques, comme les voiles sont d'une grande utilité au navire pour accélérer sa marche et le faire arriver plus sûrement au port.

4° *Leur union.* Les dons du Saint-Esprit sont unis ensemble dans la charité; car celui qui possède la charité a tous ces dons précieux, et celui qui vit sans la charité n'en a aucun. C'est ainsi que les vertus morales sont unies dans la prudence, de telle sorte qu'en dehors de sa direction elles

ne peuvent subsister, comme la prudence ne peut marcher séparément des autres vertus morales. Quelquefois même les vertus sont appelées, dans un sens large, dons du Saint-Esprit, parce qu'elles viennent de l'Esprit de Dieu; et réciproquement, ces dons célestes sont appelés vertus, parce qu'ils ont l'efficacité de produire dans l'âme une certaine perfection. Mais les dons du Saint-Esprit viennent de Dieu d'une manière plus directe et plus privilégiée que la vertu ordinaire, et perfectionnent l'âme d'une façon toute spéciale. C'est pour cela qu'on les nomme par excellence dons du Saint-Esprit, et non pas simplement vertus.

5° *Leur nombre.* Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept, conformément à la parole du prophète Isaïe (XI, 2); savoir : *la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte du Seigneur.* Le prophète a suivi l'ordre de leur dignité; mais il est bon de remarquer qu'on pourrait aussi les ranger d'après leur objet, et que la même bonne action peut être l'effet simultané de plusieurs dons du Saint-Esprit, quand chacun, à sa manière, y contribue et y imprime son caractère, soit pour la commencer, soit pour la diriger, soit pour l'achever.

6° *Leur pratique.* C'est une bonne et louable dévotion de demander à Dieu, chaque jour de la semaine, un des sept dons du Saint-Esprit. Ceux qui disent les sept heures canoniales de l'office divin peuvent aussi, en récitant chacune d'elles, attirer successivement dans leur cœur, par de fervents désirs, ces dons que le ciel aime tant à répandre. On ne connaît pas assez les dons du Saint-Esprit; on ne les estime pas à leur vraie valeur; et surtout on ne les demande pas assez instamment à Dieu. Pourtant ils sont indispensables, et dépassent en perfection certaines vertus morales et intellectuelles qu'on persiste à demander chaque jour à Dieu pour progresser dans le bien.

7° *Leurs fruits.* Les fruits du Saint-Esprit ne sont point des habitudes, comme ses dons. Ce sont des actes ou des bonnes œuvres que l'on fait par une grâce particulière de l'Esprit divin, et qui sont accompagnés de joie, de consola-

tion et de plaisir, comme les fruits d'un bon arbre apportent un certain plaisir et une certaine délectation à celui qui en jouit. Saint Paul, dans son épître aux Galates (v, 22-23); énumère douze fruits du Saint-Esprit : *la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté.* Cependant, en citant les principaux de ces fruits, il n'entend pas les indiquer absolument tous; comme il n'énumère pas non plus toutes les œuvres de la chair lorsque, dans le même chapitre, il en décrit un certain nombre. Il veut seulement signaler, dans ce passage, les fruits spirituels qui conviennent le plus à son sujet, et que les fidèles doivent demander avec plus d'instances.

Venez, ô Saint-Esprit! remplissez les cœurs de vos fidèles, allumez en eux le feu de votre amour. Répandez particulièrement dans mon âme tous vos dons, et faites qu'ils n'y soient point oisifs. Puissé-je, avec votre assistance, en faire un parfait usage, les voir croître, les sentir opérer en moi, et en goûter tous les fruits. Alors, par les lumières qu'ils répandront dans mon esprit, par l'amour qu'ils allumeront dans mon cœur, par les bonnes œuvres qu'ils me feront produire, le travail de ma transformation intérieure avancera chaque jour.

Je vous le demande, ô Esprit sanctificateur, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, en tant qu'homme, nous a mérite vos dons, et, en tant que Dieu, vous a envoyé à ses apôtres pour consommer l'ouvrage de la rédemption et l'établissement de l'Église. Amen.

§ II. — Le don d'intelligence.

Le don d'intelligence dispose l'âme à pénétrer, concevoir et entendre, autant qu'on le peut dans cette vie, les choses divines et surnaturelles qu'on croit déjà par la foi, comme sont les mystères de la religion chrétienne, l'unité de Dieu, ses grandeurs infinies, la Trinité des personnes en une seule nature, l'Incarnation du Verbe, la Rédemption des hommes, les règles des actions chrétiennes, les autres vérités surnaturelles, et les différents sens contenus dans l'Écriture. Il

donne, sur toutes ces choses, de nobles et de sublimes idées, et il découvre les merveilles qui y sont renfermées.

Il inspire aussi une très grande certitude des choses surnaturelles, et il fait comprendre comment toutes les difficultés qu'on leur oppose ne sont nullement contraires à leur vérité, n'étant que des difficultés apparentes, faibles, méprisables, pour lesquelles il ne faut jamais s'écarter d'un pas, des enseignements de la foi et des règles divines de la morale, quoique l'on ne soit point toujours en état, vu la petitesse du sens humain, de résoudre ces difficultés.

Le don d'intelligence ne fait jamais défaut à l'homme juste dans les choses nécessaires au salut, quoiqu'il puisse lui manquer quelquefois touchant les autres choses qui ne lui sont pas indispensables, Dieu le permettant ainsi pour lui éviter une occasion de vaine complaisance.

Le fruit du Saint-Esprit qui correspond au don d'intelligence, c'est la foi; c'est-à-dire, une certitude de l'âme à l'égard du dogme catholique, qui n'est pas seulement une certitude d'adhésion, mais une certitude de pénétration. Cette disposition est aussi le fruit du don de sagesse et du don de science, qui ont beaucoup de rapports avec celui d'intelligence.

Je vous demande, ô mon Dieu, ce don d'intelligence pour qu'il me fasse pénétrer les choses divines. J'ai tant de ténèbres et de nuages dans mon esprit à l'égard des choses surnaturelles que j'en suis comme hébété. Je n'y comprends rien, et il me vient même souvent des oppositions et des perplexités au sujet des affirmations de la foi, tant elles surpassent la portée de ma raison. J'ai donc un grand besoin du don d'intelligence, afin qu'il éclaire mon esprit, qu'il dissipe mes ténèbres, qu'il me fasse pénétrer, autant qu'on le peut dans ce monde, les réalités divines, qu'il me fasse rejeter promptement les pensées contraires, et qu'il me fasse adhérer aux vérités révélées, non seulement avec une grande fermeté, mais avec une grande paix et une douce joie intérieure. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ III. — Le don de sagesse.

Le don de sagesse dispose l'âme à juger des choses surnaturelles, conformément aux règles suprêmes émanées de Dieu. Il nous aide à former sur elles des jugements justes et solides, comme, par exemple, que l'on doit s'attacher aux choses divines à cause de leur excellence, et s'éloigner de tout ce qui leur est opposé; qu'il faut aimer Dieu et le servir, à cause de ses perfections infinies; qu'il est juste de n'embrasser que la religion chrétienne, puisqu'elle seule possède la plénitude des mystères, la pureté de la morale et la sainteté des maximes; qu'il convient de rechercher les biens spirituels par la pratique des vertus chrétiennes, parce qu'il n'y a qu'eux de solides et de propres à nous rendre parfaitement heureux. Il apporte aussi à la contemplation directe des vérités divines quelque chose de spécial; car il les fait rechercher, goûter, savourer et sentir par une secrète inclination, par une douceur intérieure, par une union intime. C'est la charité qui répand dans le cœur cette inclination, qui donne ce sens surnaturel, et qui élève quelquefois l'âme à la plus sublime contemplation, jusqu'à être entièrement absorbée en Dieu.

Je vous demande, ô Dieu! le don de sagesse, afin qu'il me fasse bien juger des choses divines. L'homme animal ne perçoit point ces choses. Et moi, tout terrestre encore, j'ai l'esprit si appesanti, le cœur si attaché aux biens de ce monde, que je suis sans goût pour ceux de l'éternité. Je ressens souvent, au contraire, des ennuis et des dégoûts pour ce qui devrait faire mon unique joie, tandis que je suis tout ardeur pour les plaisirs sensuels. L'homme charnel règne donc encore en moi, et je ne saurais assez désirer que le don de sagesse éclaire mon esprit, détache mon cœur des choses basses, l'attache aux choses d'en haut, et me les fasse contempler avec un sentiment intérieur accompagné de joie. Je vous demande cette faveur insigne, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ IV. — Le don de science.

Le don de science dispose l'âme à connaître les choses créées et humaines dans leurs rapports avec le salut. La conséquence qui ressort de ce jugement éclairé, c'est qu'on ne doit et que l'on ne veut estimer désormais les choses de ce monde qu'autant qu'elles nous portent à Dieu, qui les a faites pour sa gloire. Considérées en elles-mêmes, elles nous apparaissent comme de la fange, ainsi qu'elles se montraient à saint Paul, puisqu'en effet elles ne sont par nature que néant, vanité, corruption, incapables de rendre l'homme heureux, et capables de le rendre éternellement malheureux en multipliant pour lui les occasions d'offenser Dieu. Le don de science fait juger, en particulier, qu'en dépit des maximes humaines il ne faut se servir des richesses, des honneurs, des plaisirs que pour le salut, et qu'alors même on doit avoir soin d'en user par pure nécessité, avec retenue, en vue de Dieu seul, qu'elles peuvent nous aider à mieux connaître, aimer et bénir.

Je vous demande, ô mon Dieu, la science du salut, pour qu'elle me fasse sainement juger de ce que valent les choses créées. J'ai une si grande ignorance spirituelle que je risque d'être trompé par les fausses apparences des biens de ce monde, et d'être surpris, tantôt par les ruses du démon, tantôt par les attraits de la chair. Cette science du salut est la science des saints, celle même de Jésus crucifié. A sa lumière, je comprendrai les grands malheurs qu'entraîne tout mauvais usage de la créature, et je serai constamment sur mes gardes, afin de ne l'employer que pour vous seul. Accordez-moi cette grâce par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ V. — Le don de conseil.

Le don de conseil dispose l'âme à se bien conduire dans les actions particulières qui regardent le salut, qu'elles soient de précepte ou seulement de perfection et de conseil.

Sous sa direction, nous délibérons avec justesse, et nous nous déterminons avec discernement sur ce qu'il y a de meilleur à faire par rapport à la gloire de Dieu, même dans les

choses qui sont les plus difficiles, dans les rencontres inopinées, embarrassantes, et au-dessus de la prudence humaine ordinaire.

Il fait prendre, dans les circonstances si diverses de la vie, des résolutions conformes à la volonté de Dieu, par rapport à ce qu'il convient de faire ou d'omettre, de dire ou de ne pas dire, d'entreprendre ou de laisser. Il fait ensuite choisir les moyens les mieux proportionnés au but, et les plus convenables à l'exécution. Il aide à discerner les voies assurées du salut d'avec celles qui sont dangereuses, et les véritables conduites de Dieu d'avec celles qui ne sont de lui qu'en apparence, étant au fond, des ruses et des artifices du démon.

Je vous demande, ô mon Dieu, le don de conseil, afin de me conduire selon vos vues dans chaque chose particulière que je dois faire par rapport au salut de mon âme. Je me vois continuellement exposé à commettre de grandes fautes, en agissant par précipitation, par indiscrétion, par imprudence ou par surprise. J'ai donc besoin que le don de conseil éclaire mon esprit, et qu'il m'inspire ce que je dois faire pour marcher dans vos voies avec tranquillité, afin d'arriver sûrement jusqu'à vous. Je vous demande cette grâce par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ VI. — Le don de force.

Le don de force dispose l'âme à montrer une grande fermeté, une invincible confiance dans l'exécution des résolutions qu'elle a prises, et il la soutient pour mener à bonne fin les œuvres saintes qu'elle a déjà commencées, fussent-elles des plus ardues. Il inspire aussi un étonnant courage pour surmonter les difficultés imprévues, pour triompher des plus grands dangers, pour vaincre les oppositions les plus extraordinaires, pour résister aux tentations les plus fortes qui peuvent nous venir de la part du monde ou du démon, pour souffrir en paix et avec joie les plus violentes douleurs, les plus sensibles déplaisirs, la mort même, puisque toutes ces épreuves préparent le couronnement des bonnes œuvres pour l'âme victorieuse.

Je vous demande, ô mon Dieu! ce don de force afin d'accomplir avec ferveur, fermeté et générosité tout ce qui intéresse votre gloire et mon salut. Je le reconnais, je ne suis que faiblesse, tiédeur, timidité, négligence et paresse; et je me trouve à chaque pas, sur le point de succomber aux peines qui se rencontrent dans la pratique de la vertu, en danger même de vous offenser mortellement. Que j'ai besoin de votre force, ô mon Dieu! elle seule me soutiendra par ses énergiques influences, me fera garder avec ferveur vos commandements et m'encouragera à souffrir toutes sortes de peines temporelles, plutôt que de vous offenser.

Je vous demande cette faveur par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ VII. — Le don de piété.

Le don de piété nous dispose à honorer Dieu, comme notre bon Père qui est dans les cieux. Il fait que l'on éprouve pour Lui un amour tendre et filial; que l'on montre un saint empressement à lui rendre le culte, l'obéissance et le respect qui lui sont dus à ce titre de père, et qu'on le prie avec beaucoup de confiance, de dévotion et de persévérance.

Le don de piété porte aussi à honorer les saints, qui sont les amis intimes de Dieu, surtout la bienheureuse Vierge Marie; à respecter les choses saintes, comme l'Église et les Sacrements; à vénérer l'Écriture dans les passages mêmes qu'on ne comprend pas; à aimer les hommes en tant qu'ils sont les enfants et les images vivantes de Dieu; à supporter leurs défauts avec douceur et patience; à compatir à leurs peines et à leurs faiblesses; à les consoler avec bonté et charité, et à soulager les malheureux dans leurs misères corporelles ou spirituelles.

Je vous demande, ô Esprit divin, le don de piété, pour qu'il me fasse honorer Dieu comme mon père, vénérer les saints comme ses amis, aimer et soulager les hommes comme ses membres et ses enfants. Hélas! je ne suis que trop souvent dépouvu de tout sentiment de piété pour Dieu, sans dévotion pour les saints, sans compassion pour mon prochain.

Mais votre don de piété, ô Esprit divin, saura triompher de cette dureté et de cette insensibilité. Daignez donc me l'accorder en grande abondance. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ VIII. — Le don de crainte.

Le don de crainte dispose l'âme à éprouver un profond respect pour la suprême majesté de Dieu, qui dépasse toute conception. Il fait qu'on se tient en sa présence avec beaucoup de modestie, de retenue, d'anéantissement de soi-même, et qu'on a une entière soumission à sa volonté dans toutes les choses, soit agréables, soit fâcheuses. Il inspire une aversion croissante pour le péché, une vive horreur pour tous les plaisirs qui offensent Dieu, une crainte continuelle d'être séparé de lui, un éloignement instinctif de toutes les occasions de l'outrager, et une vigilance attentive sur soi-même, pour éviter qu'il ne se glisse, dans nos actes ou nos pensées, quelque chose qui puisse déplaire à sa bonté, et qui soit contraire au profond respect dû à sa majesté.

Daignez m'accorder, ô mon Dieu, le don de crainte filiale, pour qu'il m'incline à vous bien révérer et à me tenir humblement en votre présence. Que j'en suis loin, moi qui mille fois le jour suis envahi par des sentiments d'orgueil, de vanité, de présomption et d'élévation au-dessus de moi-même!

Vienne en moi votre crainte filiale et chaste, et je ne songerai plus qu'à m'humilier et à m'anéantir devant vous à la vue de mes fautes. Alors je rapporterai à votre gloire tout le bien qu'il me sera donné de faire; je concevrai une sainte horreur du moindre péché; et je tremblerai sans cesse à la pensée de votre excellence divine, à la méditation de vos jugements éternels.

Seigneur Jésus, c'est par vos mérites que j'espère recevoir le don de crainte, et avec lui travailler nuit et jour à ma perfection. Amen.

ARTICLE II

Des béatitudes.

§ I. — Des béatitudes en général.

1° *Leur nature.* Les béatitudes ne sont point des habitudes surnaturelles, comme sont les vertus et les dons du Saint-Esprit. Ce sont des actes excellents, des œuvres héroïques, que les vertus parfaites et surtout les dons du Saint-Esprit nous amènent à produire.

La même œuvre surnaturelle peut être une béatitude et un fruit du Saint-Esprit : béatitude en tant qu'elle est parfaite et élevée; fruit du Saint-Esprit en tant qu'elle est accompagnée de joie, de plaisir et de consolation. Toutes les béatitudes méritent en ce sens d'être appelées des fruits du Saint-Esprit; mais tous les fruits du Saint-Esprit ne sont pas des béatitudes, parce qu'ils ne sont pas tous des actes parfaits et choisis, dans le degré que les béatitudes le comportent.

2° *Raison de leur dénomination.* Les actes parfaits et excellents sont nommés béatitudes, d'abord parce qu'ils conduisent à la béatitude céleste, et qu'ils donnent une espérance ferme de l'acquérir, en étant la cause et le mérite; ensuite parce qu'ils nous rendent, de quelque manière, bienheureux dès ce monde, et qu'ils répandent des douceurs et des consolations dans l'âme appliquée à les accomplir fidèlement, comme nous en avons des preuves à chaque page dans la vie des saints.

3° *Leur nombre.* Il y a huit béatitudes : *la pauvreté d'esprit, la douceur, les larmes, la faim et la soif de la justice, la miséricorde, la pureté de cœur, la paix, les persécutions qu'on souffre pour la cause de Dieu.* Les autres béatitudes rapportées dans différents endroits de l'Écriture se rattachent à celles-ci. Saint Matthieu les énumère toutes les huit (v, 1 et seq.); saint Luc n'en rapporte que quatre (vi, 20 et seq.). C'est que saint Matthieu raconte le sermon sur la montagne, adressé par Jésus à ses apôtres, qui étaient capables d'une plus haute perfection que le peuple, tandis que saint Luc rapporte le sermon que Notre-Seigneur, en descendant de la

montagne, adressa dans la plaine à tout le peuple, auquel il demandait moins qu'à ses disciples de prédilection. C'est encore parce que les quatre béatitudes rapportées par saint Luc résument les quatre autres qu'il n'exprime pas, et renferment aussi les quatre vertus cardinales, comme l'expliquent les saints Pères, et comme l'Église nous le fait méditer souvent dans les leçons de l'office divin.

4° *Leur nécessité.* La pratique des béatitudes est nécessaire pour le salut. Car elles renferment l'exercice des actes de la vertu chrétienne et celui des dons du Saint-Esprit, qui sont requis pour être sauvé. Mais, au-dessus de ce degré élémentaire et indispensable, les béatitudes en offrent d'autres bien plus élevés, proposés au zèle des âmes généreuses; et pour être parfait il faut monter successivement tous ces degrés, jusqu'au plus sublime.

5° *Leur récompense.* Ceux qui pratiquent fidèlement les béatitudes auront pour récompense le centuple dans ce monde, et dans l'autre la vie éternelle, promise par Jésus lui-même, selon le texte sacré, à toutes les béatitudes, sous les différents noms, du royaume des cieux, de la terre des vivants, de la consolation, de la satiété, de la miséricorde, de la vue de Dieu, de la filiation ou de la ressemblance divine. Le Sauveur a voulu nous faire mieux connaître, par l'excellence et la variété des biens renfermés sous ces noms divers, la grandeur et les délices de la vie éternelle, que l'homme a peine à se figurer dignement en ce monde, quand il veut la considérer en elle-même et sans le secours des figures empruntées aux choses du temps.

6° *Leur promulgation.* Jésus-Christ commença la promulgation de la Loi nouvelle par les béatitudes, dans son premier sermon sur la montagne. Il convenait qu'il en fût ainsi; car tous les hommes cherchent à être heureux, par le mouvement invincible de la nature que Dieu leur a donnée. Mais les philosophes païens, les Juifs, et les hommes corrompus mettaient leur béatitude dans la jouissance des créatures, des richesses, des honneurs, des plaisirs, et dans l'exemption des passions et des misères de ce monde. Ils ne comprenaient pas

que l'homme, devenu malheureux par son péché en préférant la créature à Dieu, ne peut recouvrer le bonheur qu'en quittant la créature pour revenir à Dieu, félicité souveraine de l'homme. C'est pourquoi Jésus-Christ a commencé par nous proposer les huit béatitudes, qui sont des moyens et des règles pour nous détacher des choses de ce monde, nous conduire à la perfection chrétienne et nous unir au souverain Bien.

Mon Dieu, donnez-moi d'écouter avec attention votre Fils proclamant ses huit béatitudes. Que sa parole est incompréhensible! et cependant elle est vraie. Seigneur Jésus, votre serviteur écoute, parlez.

§ II. — Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.

Les pauvres d'esprit sont ceux qui, tout en possédant les biens de ce monde, n'y ont aucun attachement de cœur et d'esprit, les tiennent comme s'ils ne les avaient pas, en usent avec modération, sans chercher à contenter leur orgueil ni leur cupidité, sont toujours prêts à les abandonner, et les abandonnent effectivement, dès que Dieu leur manifeste sa volonté, comme l'ont fait les apôtres, les premiers chrétiens, et comme le font chaque jour les personnes religieuses.

Les pauvres d'esprit sont encore ceux qui, étant privés des biens temporels, par disgrâce de fortune ou par naissance, souffrent leur pauvreté sans s'inquiéter ni se plaindre, ne désirent pas les richesses, et sont contents de leur état de gêne, travaillant comme des pauvres, vivant sobrement, remerciant Dieu de leur avoir donné si peu. Quant à ceux qui, étant pauvres en effet, désirent les richesses et estiment digne d'envie quiconque les possède, ils sont riches en esprit et vivent malheureux, tourmentés qu'ils sont par leurs convoitises insatiables.

Les pauvres d'esprit sont enfin les hommes humbles qui se reconnaissent devant Dieu comme dépourvus des biens spirituels, considèrent leurs péchés et leur impuissance à faire le bien, s'en humilient, se méprisent eux-mêmes et se

soumettent sans réserve aux maximes de l'Évangile, aux ordres de la Providence, à la conduite de leurs supérieurs. Leur récompense est le royaume des cieux. Non seulement il leur appartiendra après cette vie, mais il leur appartient présentement, autant qu'on peut l'avoir dans ce monde. Car leur détachement et leur humilité les élèvent déjà vers le ciel; la fermeté de leur espérance les fait dès maintenant participer à la paix dont les bienheureux jouissent là-haut; et ils règnent glorieusement sur leurs convoitises, par l'amour céleste que le Saint-Esprit répand dans leur cœur. Mais c'est principalement après cette vie qu'ils posséderont d'une manière complète le royaume des cieux, dans la béatitude consommée qui est la vie de la gloire.

Cette première béatitude répond au don de crainte; car ce don nous inspire un si grand respect, un si grand attachement pour Dieu comme pour l'Être excellent et parfait, qu'il nous détache entièrement des biens terrestres par la pauvreté, et nous en inspire le mépris par l'humilité. Les fruits du Saint-Esprit correspondant au don de crainte et à la pauvreté sont la modestie, la continence et la chasteté, qui nous disposent à nous abstenir des choses de ce monde, ou nous aident à en user avec modération, pour pouvoir posséder et révérer Dieu plus parfaitement en lui-même.

Je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de pratiquer dans sa perfection la pauvreté d'esprit; d'être détaché des biens de ce monde, de leur possession et de leur usage; d'avoir une pauvre idée de moi-même, et d'accepter comme un trésor les humiliations qui m'arriveront chaque jour.

Esprit-Saint, venez en moi et répandez dans mon cœur votre don de crainte filiale, qui me soumettra entièrement à Dieu, et me détachera des biens passagers. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ III. — Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

Par ceux qui sont doux, Notre-Seigneur entend les chrétiens qui ne se fâchent point lorsqu'on les méprise; qui, du moins, sont maîtres de leur colère, si jamais il y a des raisons de

s'y abandonner, pour empêcher que Dieu ne soit offensé, ou pour montrer son indignation en face des outrages dont il est l'objet. Quant aux injures humaines, ils ne s'en vengent pas, mais rendent le bien pour le mal. Ils reçoivent avec patience et soumission tout ce que la Providence leur envoie, et gardent une tranquillité d'esprit qui les empêche d'avoir de l'aigreur dans leurs paroles, du trouble et de l'emportement dans leur conduite. On les trouve toujours affables, doux, complaisants et sociables à l'égard de leur prochain; ils ne rebutent pas même leurs ennemis. Ils évitent les disputes et les contestations, supportent avec douceur les défauts des autres, et sembleraient insensibles aux torts qu'on leur fait. Mais ils ne sont nullement insensibles aux injures que l'on fait à Dieu; l'amour qu'ils ont envers lui leur inspire, au contraire, un grand zèle et une grande énergie pour procurer sa gloire, pour empêcher qu'il ne soit offensé.

Leur récompense, c'est de posséder la terre des vivants comme leur héritage. Dès ce monde, qui est pourtant la terre des morts et de la corruption, ils vivent comme des bienheureux, restant en paix avec leurs semblables, gagnant le cœur de tous, et partout se trouvant contents; car la grâce que Dieu répand dans leur cœur les rend maîtres de toutes leurs passions. Puis ils posséderont, dans le ciel, la véritable terre des vivants, puisqu'on y jouira de l'éternelle vie.

La seconde béatitude répond au don de piété; car ce don du Saint-Esprit nous inspire une douce soumission à Dieu, comme à notre bon père, dans les contradictions qu'il laisse s'élever contre nous. La piété nous pénètre aussi d'un tendre amour pour le prochain, et nous fait souffrir avec patience tous ses défauts. Elle prévient donc les causes de colère et favorise la douceur. — Les fruits du Saint-Esprit qui correspondent à la douceur sont la bénignité, l'humanité et la bonté.

Je vous demande, ô mon Dieu, la douceur d'esprit. Faites que j'évite de me mettre en colère contre ceux qui me feront quelque mauvais traitement, et que je n'aie ni aigreur dans mes paroles, ni trouble dans ma conduite. Donnez-moi de ne me plaindre de quoi que ce soit; de souffrir tout en paix et

avec joie, et de faire tout le plaisir que je pourrai à ceux qui me causeront du déplaisir.

Esprit-Saint, donnez-moi votre don de piété, pour qu'il me facilite une grande soumission à Dieu, comme à mon bien-aimé Père; et faites que je souffre avec patience tous les ennuis qui m'arriveront, par les dispositions très sages de votre Providence. Je vous le demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ IV. — Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

Par ceux qui pleurent, Jésus nous désigne les chrétiens qui gémissent de leurs péchés, en ont le cœur contrit, et en font une sincère pénitence; ou ceux qui sont affligés de leurs défauts, de leurs passions, des tentations auxquelles ils se voient continuellement exposés, et qui travaillent péniblement à réprimer leurs mauvaises inclinations. Il nous désigne encore ceux qui gémissent sur l'exil de la vie présente, s'ennuient d'être si longtemps exposés à offenser Dieu, craignent ses jugements, redoutent la perte de son amour, et languissent de n'être pas encore dans le ciel. Par ceux qui pleurent, il veut aussi que nous entendions ceux qui éprouvent des maladies, des persécutions, des disgrâces, et qui les souffrent avec pleine soumission aux ordres divins. Ceux qui pleurent, ce sont enfin les chrétiens assez sensibles aux intérêts de Dieu pour gémir intérieurement sur les péchés de leur prochain, soupirer après sa conversion et y travailler de tout leur pouvoir.

La récompense des hommes qui pleurent par ce noble motif de la crainte ou de l'amour de Dieu, c'est qu'ils seront consolés. Leurs larmes seront essuyées, et leur tristesse se changera en joie. Dès ce monde, ils auront la consolation de recevoir le pardon de leurs péchés, et goûteront la joie spirituelle que le Saint-Esprit, véritable consolateur, répandra dans le secret de leur âme. Dans le ciel, ils auront la consolation de posséder Dieu lui-même, alors que le rire et la joie des pécheurs se tourneront en tristesse et en pleurs éternels.

Cette troisième béatitude répond au don de science, lequel, en nous faisant connaître la vanité des choses créées, nous

manifeste aussi nos misères et celles du prochain, pour que nous en gémissions et que nous désirions en être délivrés bientôt.

Je vous demande, ô mon Dieu, la grâce de beaucoup pleurer sur mes péchés, sur mes tentations et sur mon exil. Accordez-moi la grâce de faire une digne pénitence de mes fautes, et de combattre continuellement mes passions.

Et vous, Esprit de Dieu, enseignez-moi la science des saints; faites qu'à sa lumière je connaisse l'illusion des choses de ce monde et la profondeur de mes misères, pour y trouver une source de salutaires et continuels gémissements. Je vous le demande par les larmes et les gémissements de Notre-Seigneur. Amen.

§ V. — Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

Quels sont ceux qui ont faim et soif de la justice, sinon les âmes tourmentées par un grand amour pour l'honneur de Dieu, intérieurement pressées du désir de bien connaître la vertu, et de s'avancer chaque jour dans la sainteté par la pratique du devoir, fallût-il vaincre, dans ce but, toute sorte de difficultés?

Ceux-là ont encore faim et soif de la justice, qui sont animés d'un grand zèle pour rendre justice à leur prochain et pour la lui faire rendre par les autres, ou pour procurer le salut de leurs frères en leur facilitant l'acquisition de cette justice par excellence, qui renferme l'assemblage de toutes les vertus et rend l'homme acceptable à Dieu.

Leur récompense, c'est la satiété de tous leurs désirs; elle consiste, dans ce monde, en une justice commencée mais incomplète, qui sera consommée dans le ciel, par la justice parfaite et la récompense sans fin.

La quatrième béatitude se rapporte au don de force, parce que ce don de l'Esprit-Saint nous rend capables de braver les tourments, la mort même, pour la défense de la vérité et de la justice, comme l'ont fait les martyrs.

Les fruits de l'Esprit-Saint qui correspondent à cette quatrième béatitude et au don de force, sont la patience

et la longanimité ; car elles nous facilitent de souffrir les maux présents, et d'attendre les biens futurs, c'est-à-dire, le règne parfait de la justice de Dieu.

Daignez me donner, ô Seigneur! un grand amour de votre gloire et un vif désir de pratiquer les devoirs de mon état par principe de conscience, estimant qu'il est juste que je fasse ainsi, quelques difficultés que j'y rencontre.

Venez en moi, Esprit-Saint! Donnez-moi votre don de force, et je persévérerai, et mon sentier, comme celui du juste de l'Écriture, croîtra jusqu'à la lumière parfaite, jusqu'à la possession de la couronne de justice, qui est le Paradis. Amen.

§ VI. — Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.

Les miséricordieux sont ceux qui compatissent, par motif de charité, aux misères corporelles et spirituelles du prochain, le soulagent, l'instruisent, et contribuent autant qu'ils le peuvent à sa conversion et à sa perfection, heureux pour cela de donner, s'il le faut, leur vie. Ils sont aussi portés à pardonner à leurs ennemis tout le mal qu'ils ont reçu d'eux, et font contribuer ce mal au salut de leur âme. Par là ils sont pleinement miséricordieux envers les autres et envers eux-mêmes.

Pour récompense de leur miséricorde, Dieu leur donnera la sienne dès ce monde, en les soulageant dans leurs peines. Dans le ciel, il les rendra éternellement exempts de toute misère et de tout péché.

Cette cinquième béatitude se rapporte au don de conseil, qui nous fait prendre, au milieu des dangers du monde, les moyens de nous procurer la miséricorde de Dieu en soulageant les misérables; elle correspond aussi au don de science et de piété. Le fruit du Saint-Esprit qui se rattache à la miséricorde, c'est la bonté.

Je vous demande, ô mon Dieu! la grâce de pratiquer une grande miséricorde à l'égard de mon prochain, de compatir à ses misères, de savoir le consoler, et de contribuer à son salut chaque fois que j'en trouverai l'occasion.

Esprit de Dieu! daignez répandre si bien sur moi votre don de conseil, que je choisisse les meilleurs moyens d'attirer dans mon âme les miséricordes de Dieu, en exerçant moi-même la miséricorde et la bénignité à l'égard de mon prochain. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ VII. — Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

Avoir le cœur pur, c'est se garder dans la droiture, c'est exclure tout mélange de sentiments opposés à la simplicité et à la candeur chrétiennes. L'homme au cœur pur est dégagé de toute passion qui pourrait corrompre l'âme ou la ternir. Il s'attache à Dieu seul, par un amour qui purifie le corps et l'esprit, et il ne cherche qu'à lui plaire dans toutes ses pensées, ses désirs, ses paroles et ses actions. Il se purifie sans retard, par la pénitence, des fautes les plus légères, et prend tous les moyens de s'en préserver à l'avenir. Il s'attache uniquement à la loi immaculée de Dieu, et la médite sans cesse avec amour, pour arriver à la parfaite sainteté du cœur; et celle-ci le fait vivre dans une affectueuse et continuelle présence de Dieu, autant que la faiblesse de la chair le permet ici-bas.

La récompense des cœurs purs, c'est qu'ils verront Dieu. Ils le verront dès ce monde, en le contemplant dans les mystères de la religion, dans les saintes Écritures et dans tous les ouvrages de ses mains. Au ciel ils le verront clairement en lui-même, face à face. tel qu'il est.

Cette sixième béatitude correspond au don d'intelligence; car c'est par lui que nous connaissons Dieu dans ce monde et que nous le contemplerons dans le ciel. Les fruits qui s'y rapportent sont la foi et la joie, une foi très certaine au milieu des ténèbres du monde, une joie ineffable qui s'épanouira dans la lumière du ciel.

Je vous demande, ô mon Dieu, la pureté du cœur. Faites que mes désirs et mes affections ne tendent qu'à vous aimer, à vous plaire, à vous servir. Détachez-moi des choses de ce monde qui ne peuvent qu'égarer et souiller mon âme. Faites

que je garde votre loi par amour, et que je ne me sépare plus de votre aimable présence. Venez, Esprit-Saint, et répandez en moi votre don d'intelligence, pour qu'il me fasse concevoir et pénétrer les choses divines, en attendant que j'aie le bonheur de voir Dieu dans le ciel. C'est par Notre-Seigneur Jésus-Christ que je vous demande cette grâce. Amen.

§ VIII. — Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés « enfants de Dieu ».

Les pacifiques sont ceux qui aiment, cherchent et conservent la paix véritable, et qui travaillent à la procurer aux autres.

Avant tout, ils maintiennent la paix avec Dieu, par une adhésion permanente et un acquiescement fidèle à sa sainte volonté. Ils gardent la paix avec eux-mêmes, en réglant leurs passions selon les maximes de l'Évangile. Car ceux qui lâchent la bride aux passions et suivent les maximes du monde n'ont point une véritable paix; ils sont toujours en guerre avec Dieu et avec leur conscience, et leur trouble est irrémédiable. L'Esprit-Saint l'a dit : « Il n'y a point de paix pour les impies. » (Is. XLVIII, 22.)

Afin de garder la paix avec le prochain, ils supportent ses défauts par charité et par clémence, surtout dans les choses où le manque de support pourrait troubler la concorde; et ils donnent promptement satisfaction à ceux qu'ils ont offensés.

Ils estiment tant la paix, que pour la procurer aux autres ils emploient toute leur industrie, et cherchent à désarmer ceux qui se font la guerre, à réconcilier ceux que l'inimitié sépare.

Les pacifiques méritent pour récompense le beau nom d'enfants de Dieu. En effet, ils se rendent semblables au Verbe divin, qui est venu dans ce monde pour réunir les dispersés d'Israël, et réconcilier l'homme avec le Créateur, la terre avec le ciel; ils acquièrent ainsi des droits à son héritage; et dans la patrie ils seront vrais enfants de Dieu par leur transformation totale en lui.

Qu'ils n'oublient pas cependant qu'il n'y a point de paix parfaite en ce monde, parce que nul n'est exempt des révoltes de la concupiscence. Dieu le permet pour nous rendre plus

humbles, plus vigilants sur nous-mêmes et plus fervents à recourir à lui, en sorte que, par notre vigilance et nos gémissements intérieurs, nous méritions d'arriver à la paix parfaite de la céleste Jérusalem.

Cette septième béatitude a du rapport avec le don de sagesse, qui nous attache aux choses divines, nous les fait goûter dans une union intime, comme il convient aux vrais enfants de Dieu.

Je vous demande, ô mon divin Maître, la grâce de toujours conserver la paix à l'égard de mon prochain, de supporter ses défauts, de me corriger des miens, surtout en ce qui peut troubler les autres, et d'éviter de leur donner occasion d'aucune impatience, par mes paroles, mes actions, mes manières et ma conduite.

Venez, Esprit-Saint, et répandez en mon cœur votre don de sagesse; qu'il me fasse vivre en paix avec tout le monde, qu'il m'attache par amour aux choses célestes, me les fasse désirer sur la terre, et me conduise à les contempler dans le ciel avec les véritables enfants de Dieu, c'est-à-dire, les anges et les Saints. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

§ IX. — Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume de Dieu est à eux.

Ceux qui souffrent persécution pour la justice sont les chrétiens poursuivis et maltraités des hommes en haine de leur attachement aux droits divins, à l'accomplissement du devoir, à la conservation de l'innocence, au soutien de la vérité, à la défense de la vertu opprimée.

Ils sont persécutés de l'impie par des injures, des mensonges, des haines, des exclusions, des malédictions, et toutes sortes de mauvais traitements. Mais parce qu'ils souffrent ces tribulations pour la justice, ils sont bienheureux. Le seul témoignage de leur innocence leur serait une félicité; et les persécutions créent pour eux un titre à posséder le royaume des cieux, s'ils les souffrent avec soumission aux ordres de la Providence. C'est pourquoi ils doivent se réjouir au jour du com-

bat, et tressaillir d'allégresse, parce qu'une grande récompense leur est réservée dans le ciel. Dieu, qui a été l'occasion, la cause et la fin de leurs souffrances, sera lui-même leur récompense, leur couronne et leur gloire.

Cette huitième béatitude explique et renferme toutes les autres. C'est pourquoi elle ne correspond à aucun don spécial du Saint-Esprit.

Je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de garder virilement la patience et la soumission à votre volonté, parmi toutes les afflictions et les peines qui m'arriveront dans la pratique du bien. Donnez-moi la générosité nécessaire pour souffrir toutes ces peines en silence, sans murmures à l'extérieur, et avec tranquillité dans l'intérieur de l'âme. Faites même que je les accueille avec plaisir, en vue de la grande récompense que vous leur avez préparée dans le royaume des cieux. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

§ X. — L'union des béatitudes.

Les huit béatitudes sont si unies entre elles, que l'une dispose à l'autre, et qu'elles forment toutes ensemble huit degrés conduisant progressivement à la perfection chrétienne, c'est-à-dire au souverain bonheur.

En effet, le commencement de la perfection consiste dans la pauvreté d'esprit qui nous détache des choses de la terre, et nous les fait mépriser.

La pauvreté d'esprit dispose à la douceur évangélique, parce que l'homme détaché des choses créées et de lui-même souffre sans plainte et sans ressentiment les dommages qu'il éprouve et les injures dont on l'accable.

La douceur d'esprit porte aux larmes, parce que celui qui la possède réfléchit sur ses misères et sur celles de son prochain, en est facilement touché, devient ami des gémissements, et se plaît à pleurer en secret devant Dieu.

Les larmes occasionnent la soif et la faim de la justice. Car lorsqu'on pleure sur ses misères et celles du prochain, cette componction développe le désir de l'équité, le besoin de faire pénitence, le courage pour entreprendre les bonnes

œuvres, et la constance pour avancer chaque jour de vertu en vertu, jusqu'à la mort.

Le zèle de la justice incline à être miséricordieux à l'égard du prochain. Car en pratiquant la justice et l'abnégation, on prend goût aux œuvres de miséricorde envers le prochain; on se forme à les accomplir; et l'on accroît dans son âme les droits à obtenir la miséricorde de Dieu, la rémission de ses péchés, le remède à ses misères spirituelles.

La miséricorde qu'on exerce à l'égard du prochain dispose à la pureté de cœur et la produit, parce que l'aumône et les autres œuvres de miséricorde ont un caractère expiatoire, et augmentent en nous la charité, qui nous fait aimer Dieu avec une grande pureté, nous anime à le servir avec une entière droiture d'intention, avec une sainte ferveur d'esprit, avec une tendre dévotion de cœur.

La pureté de cœur dispose à être pacifique, parce que le calme et la tranquillité s'accordent bien avec un cœur pur et libre de toute cupidité; comme, au contraire, les agitations et les dissentiments viennent d'un cœur impur, esclave de cet égoïsme qui rend l'homme oppresseur des autres.

Enfin l'esprit de paix prépare le chrétien à souffrir avec générosité et allégresse les persécutions et tous les mauvais traitements qui lui arrivent, parce qu'il se confie en Dieu, qu'il aime l'ordre, la justice, la vérité au-dessus de toutes choses, et qu'il sait posséder son âme dans la patience.

Je vous demande, ô mon Dieu, la grâce de pratiquer ces huit béatitudes dans toutes les occasions qui se rencontrent chaque jour, et de m'en servir comme d'autant de degrés pour atteindre à la perfection que vous m'appelez à acquérir. Je vous le demande par Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisqu'il a daigné nous les enseigner par sa parole, et les pratiquer lui-même, pour que nous le suivions comme le grand modèle et le grand moyen de toute sanctification. Ainsi soit-il.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT v
PRÉFACE DE LA PREMIÈRE PARTIE. ix

PREMIÈRE PARTIE

DE LA VOCATION

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS QUI PEUVENT AIDER A DISCERNER ET A FORMER LA VOCATION

ARTICLE I. — Nécessité d'une bonne vocation pour entrer dans l'état religieux.
§ I. — Nécessité de la vocation 1
§ II. — Les marques de la fausse vocation 4
§ III. — Les marques de la bonne vocation 8

ARTICLE II. — De l'entrée en religion.
§ I. — Les qualités nécessaires à ceux qu'on doit recevoir à l'habit et à la profession, avec deux lettres à un postulant pour l'éclairer sur sa vocation. 10
§ II. — La manière dont les novices doivent s'éprouver eux-mêmes pour se disposer à embrasser l'état religieux. 25

ARTICLE III. — De la correspondance fidèle à la vocation.
§ I. — La nécessité de correspondre à la vocation 34
§ II. — La manière de correspondre à la vocation et de bien employer le temps du noviciat, avant et après les vœux. 35

ARTICLE IV. — De la profession.
§ I. — La profession religieuse offre à Dieu un sacrifice complet. 38
§ II. — La profession religieuse procure à l'homme un état de perfection, et un mérite particulier dans toutes ses actions. 42
§ III. — Paraphrase du psaume 115, comme expression de reconnaissance pour la profession religieuse 45

CHAPITRE II

PRINCIPALES MAXIMES ET GRANDES VÉRITÉS DE L'ÉVANGILE SUR LESQUELLES LES RELIGIEUX DOIVENT ÉTABLIR LA FIDÉLITÉ AUX DEVOIRS DE LEUR VOCATION

ARTICLE I. — L'importance du salut.
§ I. — Le salut est la grande et unique affaire 51
§ II. — Il faut travailler à son salut avec vigilance, crainte et tremblement 54
§ III. — Les religieux ne peuvent utilement travailler à leur salut qu'en observant leur règle. 56

Article II. — La nécessité de la pénitence.
§ I. — La pénitence est nécessaire à tout le monde 57
§ II. — La pénitence doit être sévère et proportionnée aux péchés. 70
§ III. — La pénitence essentielle des religieux consiste dans l'exacte observance de leur règle 63
Article III. — L'horreur du péché.
§ I. — Malice du péché mortel 66
§ II. — Malice du péché véniel 70
§ III. — L'horreur pour le péché, dans le religieux, se mesure à l'observance de sa règle 77
Article IV. — La préparation à la mort.
§ I. — Qu'il est bon de penser à la mort 82
§ II. — Qu'il faut se préparer à la mort 86
§ III.— La véritable préparation à la mort, pour le religieux, c'est la fidèle observation de sa règle. 89
Article V. — La crainte des jugements de Dieu.
§ I. — La rigueur et la profondeur des jugements de Dieu doit faire trembler tous les hommes, même les plus justes. 95
§ II. — La sévérité du jugement particulier et du jugement universel doit effrayer tous les hommes, et surtout les pécheurs . . 99
§ III. — Les religieux ne peuvent attendre de Dieu un jugement favorable qu'en observant exactement leur règle 103
Article VI. — Les peines de l'enfer.
§ I. — Les peines de l'enfer sont incompréhensibles et éternelles. . 103
§ II. — Les peines de l'enfer sont terribles dans leur multitude et leur durée 109
§ III. — Les religieux qui gardent exactement leur règle éviteront les peines de l'enfer 117
Article VII. — Les délices du paradis.
§ I. — Les délices du paradis sont ineffables. 119
§ II. — Les délices du paradis sont universelles et éternelles. . . 125
§ III. — Les religieux qui observent fidèlement leur règle jouiront des délices du paradis 131

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLEMENT OU MANIÈRE DE FAIRE LES ACTIONS SOUS LE RAPPORT DE L'INTÉRIEUR ET DE L'EXTÉRIEUR

Préface de la deuxième partie. 139

CHAPITRE I

RÈGLEMENT POUR LES DIFFÉRENTS EXERCICES DU JOUR, DE LA SEMAINE DU MOIS ET DE L'ANNÉE

Article I. — Les exercices de chaque jour.
§ I. — De minuit à midi 143
§ II. — De midi à minuit. 145

ARTICLE II. — Les exercices de chaque semaine.
§ I. — Propreté. Distribution des vêtements. 151
§ II. — Thèses et classes. 152
§ III. — Chapitre et Pénitences. 153
§ IV. — Mystères du Rosaire. 156
ARTICLE III. — Exercices de chaque mois.
§ I. — Procession du Rosaire, du saint nom de Dieu, etc. 157
§ II. — Couronne . . . . . *ibid.*
§ III. — Confessions, Communions et direction de règle. 158
§ IV. — Récréation du mois 160
§ V. — Retraite du mois 162
ARTICLE IV. — Exercices de chaque année.
§ I. — Quinze samedis 163
§ II. — Retraite annuelle. . . . . *ibid.*
§ III. — Processions annuelles 167
§ IV. — Vacances hors du couvent 170
§ V. — Ordinations; novices prêtres; sous-maîtres et circateurs. . 173

CHAPITRE II

LA MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT SE COMPORTER DANS LES PRINCIPAUX ENDROITS DU COUVENT, SOIT POUR L'INTÉRIEUR, SOIT POUR L'EXTÉRIEUR

ARTICLE I. — Comment les novices doivent se comporter dans l'église 177
ARTICLE II. — La manière dont les novices doivent se comporter dans la cellule 181
ARTICLE III. — Manière dont les novices doivent se comporter au dortoir et au chauffoir. 187
ARTICLE IV. — La manière dont les novices doivent se comporter dans le réfectoire. 193
ARTICLE V. — La manière dont les novices doivent se comporter à la récréation. 198

CHAPITRE III

MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT SE COMPORTER HORS DU COUVENT EN CONVERSANT AVEC LES SÉCULIERS ET TOUS LES ÉTRANGERS

ARTICLE I. — Comment les novices doivent se comporter dans les visites qu'ils font. 217
ARTICLE II. — Comment les novices doivent se comporter dans les visites qu'ils reçoivent. 224
ARTICLE III. — Manière dont les novices doivent se comporter lorsqu'ils demeurent quelque temps à la campagne chez leurs parents ou chez d'autres personnes 236
ARTICLE IV. — Manière dont les novices doivent se comporter dans les voyages. 242
ARTICLE V. — Manière dont les novices doivent se comporter dans les repas qu'ils sont obligés de prendre avec des séculiers 252
ARTICLE VI. — Ce que les novices doivent observer en écrivant et en recevant des lettres. 255

CHAPITRE IV

MANIÈRE DONT LES NOVICES DOIVENT COMMENCER LEURS PRINCIPALES ACTIONS

ARTICLE I. — Manière de commencer et de finir la journée 263
ARTICLE II. — De la sainte Messe 265
ARTICLE III. — De l'Office divin 275
ARTICLE IV. — De la Confession 282
§ I. — Importance de la confession, et ses conditions . . . . . *ibid.*
§ II. — Formulaire dont on peut se servir pour l'examen de conscience 303
ARTICLE V. — De la sainte Communion 313
ARTICLE VI. — De l'oraison mentale 320
§ I. — Importance de l'oraison mentale . . . . . *ibid.*
§ II. — Méthode abrégée pour réussir dans l'oraison 324
§ III. — Différents avis sur l'oraison 327
ARTICLE VII. — De la communication spirituelle ou direction 329
ARTICLE VIII. — De l'étude 336
§ I. — La nécessité d'étudier 336
§ II. — Ce qu'il faut étudier 340
§ III. — Comment il faut animer l'étude 347
§ IV. — Avis précieux de saint Thomas pour étudier utilement et saintement (Opusc. 68) 349
ARTICLE IX. — De la prédication 357
§ I. — De la composition . . . . . *ibid.*
§ II. — L'action 360
§ III. — Les qualités morales du prédicateur 363

TROISIÈME PARTIE

INSTRUCTION AUX NOVICES SUR LES VŒUX ET SUR LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT RELIGIEUX

PRÉFACE DE LA TROISIÈME PARTIE 369

CHAPITRE I

DU VŒU DE PAUVRETÉ

ARTICLE I. — Avantages de la pauvreté évangélique 371
ARTICLE II. — Obligations du vœu de pauvreté 378
§ I. — Les particuliers 380
§ II. — Les permissions 387
§ III. — Supérieurs et officiers du couvent 390
§ IV. — Grièveté et châtiment du péché de propriété 393
ARTICLE III. — Le véritable esprit et la perfection de la pauvreté évangélique et religieuse 394

CHAPITRE II

DU VŒU DE CHASTETÉ

ARTICLE I. — Excellence de la chasteté religieuse 400
ARTICLE II. — Moyens pour conserver la chasteté 405

CHAPITRE III

DU VŒU D'OBÉISSANCE

ARTICLE I. — Avantages de l'obéissance religieuse 416
ARTICLE II. — Conditions de l'obéissance. 421
ARTICLE III. — Moyens d'acquérir l'obéissance. 429
ARTICLE IV. — Grièveté du péché de désobéissance; sa punition. . 431

CHAPITRE IV

DE L'OBSERVATION DE LA RÈGLE

ARTICLE I. — Motifs pour observer exactement la règle. 434
ARTICLE II. — Les grands avantages de la fidélité à observer la règle dans les petites choses. 437

CHAPITRE V

DE L'OBLIGATION DE TENDRE A LA PERFECTION

ARTICLE I. — En quoi consiste la perfection de l'homme 444
ARTICLE II. — L'obligation de tendre à la perfection 446
ARTICLE III. — Moyens d'arriver à la perfection. 447
ARTICLE IV. — Obstacles à la perfection; leurs remèdes. 455

CHAPITRE VI

DU SILENCE

ARTICLE I. — Importance du silence pour la sainteté chrétienne en général. 460
ARTICLE II. — Importance du silence pour tout religieux, et plus spécialement pour le Frère Prêcheur 464
ARTICLE III. — Importance particulière du silence pour les novices. . 468
ARTICLE IV. — Règles pour garder, en parlant, l'esprit de silence. . 472

CHAPITRE VII

DE LA FERVEUR

ARTICLE I. — Nature et motifs de la ferveur. 477
ARTICLE II. — Qualités de la véritable ferveur 481
ARTICLE III. — Mal de la tiédeur, qui est l'opposé de la ferveur. . . 484
ARTICLE IV. — Remèdes à la tiédeur.. 488

CHAPITRE VIII

DE LA DÉVOTION

ARTICLE I. — Nature de la vraie dévotion.. 494
ARTICLE II. — De la fausse dévotion; en quoi elle diffère de la véritable. 497

CHAPITRE IX

LES DEVOIRS D'UN BON INFÉRIEUR ET CEUX D'UN BON SUPÉRIEUR

ARTICLE I. — Le bon inférieur 502
ARTICLE II. — Le bon supérieur 505

QUATRIÈME PARTIE

ÉLÉVATIONS SUR LES ATTRIBUTS ET LES PERFECTIONS DE DIEU
LES GRANDEURS ET LES VERTUS DE JÉSUS-CHRIST
LES MISÈRES ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME, LES DONS DU SAINT-ESPRIT
ET LES BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES

PRÉFACE DE LA QUATRIÈME PARTIE 515

CHAPITRE I

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR SUR LES ATTRIBUTS
ET LES PERFECTIONS DE DIEU

I. — La grandeur de Dieu, son domaine souverain, sa majesté suprême 517
II. — L'infinité de Dieu. 519
III. — L'éternité de Dieu. 521
IV. — L'immensité de Dieu, et sa simplicité infinie 522
V. — L'immutabilité de Dieu. 524
VI. — L'incompréhensibilité de Dieu. 526
VII. — La puissance de Dieu 527
VIII. — La sainteté de Dieu, sa pureté infinie 529
IX. — L'infaillibilité de Dieu. 531
X. — La bonté de Dieu, sa libéralité sans mesure 533
XI. — La miséricorde de Dieu. 536
XII. — La justice de Dieu 538
XIII. — La sagesse et la science de Dieu 539
XIV. — La providence de Dieu. 540

CHAPITRE II

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR SUR LES GRANDEURS DE JÉSUS-CHRIST

I. — Jésus-Christ Dieu. 543
II. — Jésus-Christ sauveur. 544
III. — Jésus-Christ rédempteur et libérateur. 545
IV. — Jésus-Christ médiateur 546
V. — Jésus-Christ le Saint des saints. 547
VI. — Jésus-Christ roi. 548
VII. — Jésus-Christ maître et docteur 550
VIII. — Jésus-Christ législateur 551
IX. — Jésus-Christ chef de l'Église. 552
X. — Jésus-Christ chef des anges 553
XI. — Jésus-Christ fondateur de la religion chrétienne. 555
XII. — Jésus-Christ prêtre selon l'ordre de Melchisédech 556
XIII. — Participation de l'homme au sacerdoce de Jésus-Christ. 559
XIV. — Jésus-Christ victime. 561
XV. — Jésus-Christ notre Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. 562
XVI. — Jésus-Christ notre père 363
XVII. — Jésus-Christ notre frère. 564
XVIII. — Jésus-Christ notre époux. 565

XIX. — Jésus-Christ notre ami 566
XX. — Jésus-Christ notre médecin 567
XXI. — Jésus-Christ notre pasteur 568
XXII. — Jésus-Christ notre avocat 569
XXIII. — Jésus-Christ juge des vivants et des morts . . . . . *ibid.*
XXIV. — Jésus-Christ la pierre spirituelle 571
XXV. — Jésus-Christ la vigne 573
XXVI. — Jésus-Christ le principe et la fin 574
XXVII. — Jésus-Christ agneau 575
XXVIII. — Jésus-Christ fin de la loi de Moïse 576
XXIX. — Jésus-Christ auteur et consommateur de la foi 578
XXX. — Jésus-Christ l'admirable . . . . . *ibid.*
XXXI. — Jésus-Christ souverainement aimable 580

CHAPITRE III

ÉLÉVATIONS VERS JÉSUS-CHRIST MODÈLE DES VERTUS

I. — Jésus-Christ est notre modèle 582
II. — Jésus-Christ modèle de l'humilité 583
III. — Premiers degrés de l'humilité 585
IV. — Derniers degrés de l'humilité 587
V. — Jésus-Christ modèle de patience et de douceur 588
VI. — Différents degrés de patience 589
VII. — Motifs de patience 591
VIII. — Jésus modèle de pauvreté 593
IX. — Jésus modèle d'obéissance 594
X. — Caractères de l'obéissance religieuse 595
XI. — Jésus-Christ modèle de chasteté 597
XII. — Moyens de garder la chasteté 598
XIII. — Jésus-Christ modèle de mortification universelle 600
XIV. — Causes des peines intérieures de Jésus 602
XV. — Pratique de la mortification 603
XVI. — Suite de la pratique de la mortification 605
XVII. — Jésus-Christ modèle de pénitence 606
XVIII. — Jésus-Christ modèle de prière 608
XIX. — Conditions d'une bonne prière 609
XX. — Jésus-Christ modèle de charité 610
XXI. — Mesure de la charité envers Dieu 612
XXII. — Différents exercices de la charité envers Dieu 613
XXIII. — Charité envers nous-mêmes et envers le prochain 614

CHAPITRE IV

ÉLÉVATIONS D'ESPRIT ET DE CŒUR A DIEU SUR LES MISÈRES ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME

ARTICLE I. — Misères de l'homme.
§ I. — L'homme n'est de lui-même que néant 617
§ II. — L'homme est pécheur et incapable d'aucun bien par lui-même 618
§ III. — L'homme est enclin à toute sorte d'iniquités 619

§ IV. — L'homme est rempli de toute sorte de défauts et d'imperfections de corps et d'esprit 620
§ V. — L'homme est incertain du temps de sa mort, de l'état présent de son âme et de son sort éternel. 621

Article II. — La dignité de l'homme.

§ I. — L'homme est fait à l'image de Dieu et à sa ressemblance. . 623
§ II. — L'homme est destiné à posséder Dieu éternellement. . . . 624
§ III. — Le monde a été fait pour l'homme 625
§ IV. — Le Fils de Dieu s'est incarné et a répandu son sang pour réparer la perte de l'homme. 627
§ V. — Jésus-Christ s'est fait la nourriture de l'homme et le remède à toutes ses misères. 627

CHAPITRE V

EXPLICATION DES DONS DU SAINT-ESPRIT ET DES BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES, POUR EN FACILITER LA PRATIQUE ET POUR CONDUIRE A LA PEREECTION

Article I. — Dons du Saint-Esprit.

§ I. — Des dons du Saint-Esprit en général 629
§ II. — Le don d'intelligence. 632
§ III — Le don de sagesse. 634
§ IV. — Le don de science. 635
§ V. — Le don de conseil . . . . . *ibid.*
§ VI. — Le don de force. 636
§ VII. — Le don de piété 637
§ VIII. — Le don de crainte. 638

Article II. — Des béatitudes.

§ I. — Des béatitudes en général 639
§ II. — Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. 641
§ III. — Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'il posséderont la terre 642
§ IV.— Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. 644
§ V. — Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. 645
§ VI.—Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. 646
§ VII. — Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu 647
§ VIII. — Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu 648
§ IX. — Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume de Dieu est à eux. 649
§ X. — L'union des béatitudes 650

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

25263 271.2
C 813

AUTHOR
Cormier

TITLE L'Instruction Des Novices